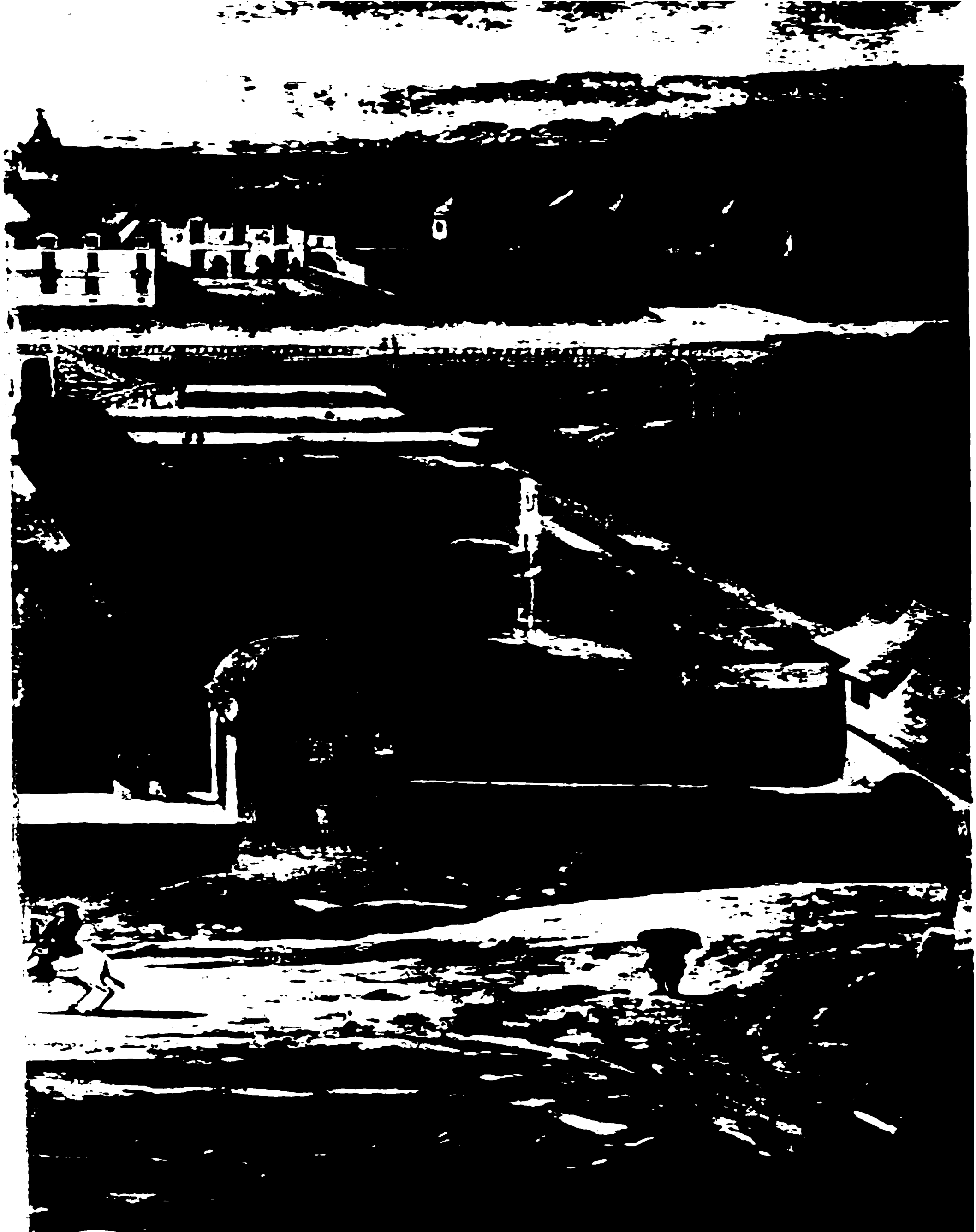


Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (France)

Phototypie Berthaud, Paris





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XXXV

(1908)

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 5 (VIe)

1908

CONFLANS

PRÈS PARIS

PRÉFACE.

Le nom de Conflans est commun à plusieurs villages situés au *confluent* de deux rivières. Les Parisiens connaissent surtout Conflans fin d'Oise, placé sous le vocable de sainte Honorine; bien peu savent qu'il existe près d'eux, sur la pente de la colline qui domine le confluent de la Marne et de la Seine, un autre Conflans, plus important que le premier pour l'historien, mais qui n'est aujourd'hui qu'une dépendance de la commune de Charenton.

Au XIe siècle, époque des titres les plus anciens que l'on ait conservés, notre Conflans relevait du prieuré de Saint-Martin-des-Champs-lez-Paris; peut-être s'était-il formé peu à peu autour d'un monastère dont on n'a retrouvé que de brèves mentions. C'était le siège d'une paroisse limitée au sud par la Seine, à l'est et au nord par la paroisse de Charenton-Saint-Maurice qui renfermait anciennement le hameau de Saint-Mandé, à l'ouest par la paroisse parisienne de Saint-Paul dont fut détachée, au XVIIIe siècle seulement, celle de Sainte-Marguerite, et qui comprenait, outre le village de Conflans : la Grange-aux-Merciers, la maison ou tour de Bercy, le hameau des Carrières et le bourg du Pont-de-Charenton. Il sera question, ici, surtout de Conflans proprement dit, de son château, de son église, de ses seigneuries.

Jusqu'au XIVe siècle, Conflans ne fut qu'un village obscur. La plus grande partie de son territoire était occupée par la garenne royale qui s'étendait au delà du bois de Vincennes, jusque vers Pantin. Puis, à l'époque où l'hôtel des Tournelles, l'hôtel Saint-Paul, les châteaux de Vincennes et de Beauté devinrent les demeures préférées des rois de France, la proximité de Conflans, sa situation pittoresque et riante y attirèrent la cour. De l'ancien fort qui commandait l'approche du pont de Charenton, on fit une maison royale, ce

CONFLANS

PRÈS PARIS

PRÉFACE.

Le nom de Conflans est commun à plusieurs villages situés au *confluent* de deux rivières. Les Parisiens connaissent surtout Conflans fin d'Oise, placé sous le vocable de sainte Honorine ; bien peu savent qu'il existe près d'eux, sur la pente de la colline qui domine le confluent de la Marne et de la Seine, un autre Conflans, plus important que le premier pour l'historien, mais qui n'est aujourd'hui qu'une dépendance de la commune de Charenton.

Au XIe siècle, époque des titres les plus anciens que l'on ait conservés, notre Conflans relevait du prieuré de Saint-Martin-des-Champs-lez-Paris ; peut-être s'était-il formé peu à peu autour d'un monastère dont on n'a retrouvé que de brèves mentions. C'était le siège d'une paroisse limitée au sud par la Seine, à l'est et au nord par la paroisse de Charenton-Saint-Maurice qui renfermait anciennement le hameau de Saint-Mandé, à l'ouest par la paroisse parisienne de Saint-Paul dont fut détachée, au XVIIIe siècle seulement, celle de Sainte-Marguerite, et qui comprenait, outre le village de Conflans : la Grange-aux-Merciers, la maison ou tour de Bercy, le hameau des Carrières et le bourg du Pont-de-Charenton. Il sera question, ici, surtout de Conflans proprement dit, de son château, de son église, de ses seigneuries.

Jusqu'au XIVe siècle, Conflans ne fut qu'un village obscur. La plus grande partie de son territoire était occupée par la garenne royale qui s'étendait au delà du bois de Vincennes, jusque vers Pantin. Puis, à l'époque où l'hôtel des Tournelles, l'hôtel Saint-Paul, les châteaux de Vincennes et de Beauté devinrent les demeures préférées des rois de France, la proximité de Conflans, sa situation pittoresque et riante y attirèrent la cour. De l'ancien fort qui commandait l'approche du pont de Charenton, on fit une maison royale, ce

qu'on appelait alors un séjour; le nom en est resté. Dans la première moitié du XIVe siècle, le sire de Noyers habite la Grange-aux-Merciers; à Conflans même sont le maréchal de Trie, le sire de Sully et plusieurs riches bourgeois de Paris. La comtesse d'Artois y possède un important manoir, qui appartient après sa mort aux comtes de Flandre, puis aux ducs de Bourgogne. Ceux-ci l'agrandissent et l'embellissent; Philippe le Hardi en fait sa demeure préférée, Charles le Téméraire son quartier général pendant la guerre du Bien Public, terminée par le traité de Conflans (5 novembre 1465).

Avec Charles le Téméraire finit la lignée des ducs de Bourgogne. Leurs domaines reviennent à la couronne; mais les rois délaissent Paris et ses environs pour les bords de la Loire : Conflans, au XVIe siècle, est abandonné.

Les derniers Valois ramènent la cour à Paris : le ministre Villeroy acquiert le vieux manoir de Conflans et le relève de ses ruines; il appartient après lui à des magistrats, à de grands seigneurs; Richelieu l'habite en 1635. Enfin, l'archevêque de Paris François de Harlay l'achète (1673) et en fait le château de Conflans, maison de plaisance qu'il lègue à ses successeurs.

La Révolution rattache Conflans à Charenton-le-Pont; le domaine des archevêques, vendu comme bien national, est divisé. M. de Quélen, archevêque de Paris, en rachète une partie sous la Restauration : c'était dernièrement le petit séminaire. Une autre partie est la propriété de M. G. Hartmann. Autour s'élève le Conflans moderne, industriel et commerçant, qui a donné son nom à une gare du chemin de fer P.-L.-M. et à un pont sur la Seine. Ainsi Conflans, presque oublié au milieu du XIXe siècle, renaît à présent pour des destinées nouvelles. N'est-ce pas un moment favorable pour en retracer le passé, incomplètement connu de ceux mêmes qui s'intéressent à l'histoire de la banlieue parisienne?

Au début de cette étude, je tiens à citer le nom de M. l'abbé Jacques, vicaire à Charenton, enlevé prématurément à l'affection de ses amis. Il recherchait les souvenirs concernant sa paroisse, et avait édité une série de vues de Charenton, anciennes et modernes; je lui dois d'utiles indications.

J'adresse, d'autre part, l'expression de ma vive reconnaissance à M. le marquis de Nicolay. Héritier de la famille de Bercy, il en a conservé les archives qui renferment des documents du plus grand intérêt sur la région de Charenton et du faubourg Saint-Antoine. M. de Boislisle y a déjà puisé la matière d'une publication sur la topographie historique de Bercy. M. le marquis de Nicolay a bien voulu m'autoriser à consulter à mon tour ces titres précieux et à en extraire ce qui concerne Conflans.

Il me reste à parler de celui dont le nom devrait figurer en tête de ces pages. Lorsqu'il acquit, il y a vingt ans, une partie de l'ancien château de Conflans, mon père entreprit d'en écrire l'histoire. Plus tard, le temps lui faisant défaut pour exécuter ce projet, il me confia ses notes et le soin de les continuer. Voici enfin achevée cette étude qui nous est chère à tous deux et que je suis heureux de lui dédier.

P. HARTMANN.

RÉPERTOIRE DES PRINCIPALES SOURCES

AVEC L'INDICATION DES ABRÉVIATIONS QUI LES DÉSIGNENT DANS LE COURS DE CETTE ÉTUDE.

I. — SOURCES MANUSCRITES.

[Arch. nat.] *Archives nationales.*

Q^1 1081, 1082. — Charenton et Conflans, titres seigneuriaux et registres du greffe (XVII[e] siècle).

L 719, S 3546, H^5 3742[2]. — Église de Conflans.

S 1129. — Château de Conflans, titres de propriété de l'archevêque (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

L 1044, 1045, S 4592, 4643, H 3898. — Bénédictines.

H^5 3925, 3926, T 1075. — Carmes.

T 1607 (Bénédictines), T 1628 (Église), T 1686 (Carmes). — Inventaires et procès-verbaux de perquisitions sous la Révolution.

Etc...[1].

[Arch. Nic.] *Archives de M. le marquis de Nicolaÿ*, provenant de la famille de Bercy.

Ces archives ont été, au début du XIX[e] siècle, classées et divisées en différentes séries intitulées : Bercy, Charenton-le-Pont, Charenton-Saint-Maurice, Carrières, Conflans, Grange-aux-Merciers, etc. Voici l'inventaire sommaire de la série *Conflans :*

Liasse 1. — Titres de propriété, mémoire composé en 1737.

Liasse 2. — Titres de propriété, pièces diverses (1545-1588).

Liasses 3, 4, manquent.

---

1. On trouve une liste des cotes des Archives nationales relatives à la région de Charenton dans : Mentienne, *Memorandum ou guide nécessaire à ceux qui voudront écrire les monographies des communes du département de la Seine*, 1899, p. 48 et suiv.

Liasse 5. — Saisies féodales (1506-1609).

Liasse 6. — Titres de la haute justice (1482-1615).

Liasse 7. — Acquisition de la haute justice par le seigneur de Bercy (1613-1629).

Liasse 8. — Actes de justice (1610-1789).

Liasse 9. — Procédures relatives à la justice, et titres divers : Titres des religieux de Saint-Martin (1317-1490). — Inventaires des cens et rentes dus aux religieux de Saint-Martin (1317-1568). — Saisies féodales par l'engagiste du domaine (1585-1588). — Procès du seigneur de Bercy avec les religieux de Saint-Martin (1599-1649). — Procès avec divers propriétaires (1649-1709).

Liasse 10. — Procédures touchant la seigneurie (1600-1663).

Liasse 11. — Fondations de la paroisse (1203-1605). — Comptes de fabrique (1571-1605).

Liasse 12. — Procédures contre les marguilliers (1615-1621).

Liasse 13. — Rentes diverses (1646-1739).

Liasse 14. — Comptes de fabrique (1738-1791).

Liasse 15. — Titres de la maison seigneuriale (1529-1724).

Liasse 16. — Pièces relatives à la suppression de la ruelle qui traversait la propriété de l'archevêque (1686).

Liasse 17. — Déclarations pour la maison, depuis château de Conflans (1529-1748).

Liasse 18. — Procès-verbaux d'arpentage (1724-1786).

Liasse 19. — Maisons diverses (1717-1766).

Liasse 20. — Maisons du Lyon-d'Or et de la Croix-Blanche (1658-1789).

Liasse 21. — Mémoires sur le domaine royal et procès entre Malon et Le Jay (XVIIe siècle).

Liasse 22. — Séjour du roi (1481-1698).

Liasse 23. — Séjour du roi (1606-1745).

Liasse 24. — Séjour de Bourgogne (1538-1738).

Liasse 25, manque.

Liasse 26. — Arrêts relatifs à l'engagement du Domaine (1696-1700).

Liasse 27, manque.

Liasse 28. — Procès du seigneur de Bercy avec Villeroy et avec le président de Verdun (1605-1634).

Liasse 29. — Procès avec le président Le Jay (1634-1638).

Liasse 30. — Procès Le Jay (1631-1645).

Liasse 31. — Moulin de Quiquengrogne (1604-1642).

Liasse 32. — Moulin de Quiquengrogne (1628-1669).

Liasse 33, manque.

Liasse 34. — Bac de la Râpée (1639-1746).

Liasse 35. — Bac de la Râpée (1738-1777).

Liasse 36. — Bac de la Râpée (1772-an IV).
Liasse 37. — Bac des Carrières (1688-an II).
Liasse 38. — Bac des Carrières (1726-an IX).
Liasse 39. — Anciens baux (1383-1718).
Liasse 40. — Baux à rente et à cens (1605-1718).

Parmi les autres séries, nous citerons comme intéressant en particulier Conflans :

Bercy, liasse 52. — Registre des cens des seigneuries de : Bercy, Charenton, les Carrières, Conflans, Grange-aux-Merciers, fief Malon, fief de Thérouanne (mémoire très complet et très net, composé en 1737).

Dans la même liasse, un mémoire sur la rente de 8 livres due aux Montmorency et un mémoire sur le domaine du roi.

[Arch. P.-de-C.] ***Archives du Pas-de-Calais.***

[Arch. Seine.] ***Archives de la Seine.***

[Arch. S.-et-O.] ***Archives de Seine-et-Oise.***

[B. N.] ***Bibliothèque nationale,*** manuscrits français.

II. — BIBLIOGRAPHIE.

[P. Anselme.] Pierre de Guibours, dit le Père Anselme de Sainte-Marie, ***Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne.***

[De Boislisle.] A. de Boislisle, ***Topographie historique de la seigneurie de Bercy,*** Mém. Soc. Hist. Paris, t. VIII, 1882.

[Cartulaire de N.-D.] B. Guérard, ***Cartulaire de Notre-Dame de Paris,*** 1850, 4 vol.

[Du Breul.] Le Père J. Du Breul, ***le Théâtre des Antiquitez de Paris,*** augmenté d'un supplément, 1639.

[Du Chesne.] A. Du Chesne, ***les Antiquités et recherches des villes,*** 1614.

[État des communes.] Département de la Seine, état des communes à la fin du XIXe siècle, ***Charenton-le-Pont,*** 1902 (notice historique par F. Bournon).

[Félibien.] Dom M. Félibien, ***Histoire de la ville de Paris,*** augmentée et mise à jour par dom Lobineau, 1725, 5 vol.

[Guilhermy.] F. de Guilhermy, ***Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle,*** ancien diocèse de Paris, 1870-1883, 5 vol.

[Historiens de la France.] ***Rerum gallicarum et francicarum scriptores,*** ouvrage commencé par dom Bouquet en 1738, continué par les Bénédictins, repris par l'Académie des inscriptions.

[La Chesnaye-Desbois.] A. de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édition, 1870-1877, 9 vol.

[Lebeuf.] Abbé J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1754, 15 vol.

[Marrier.] Dom M. Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. Ordinis Cluniacensis historia*, 1637.

[Martiniana.] Dom M. Marrier, *Martiniana, id est litteræ, cartæ, etc. Monasterii S. Martini, etc.*, 1606.

[Moreri.] L. Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, 1674, 9 vol.

[Nouvelles recherches.] *Nouvelles recherches sur la France*, chez Hérissant fils, libraire, 1766, 2 vol.

[Ordonnances des rois.] *Recueil des ordonnances des rois de France*, commencé par la chancellerie en 1723, continué par l'Académie des inscriptions de 1811 à 1849.

[Piganiol.] Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, 1765, 8 vol.

[Sauval.] H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, XIV livres en 3 vol.

[Soc. Hist. Paris.] Publications de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France : Bulletin*, *Mémoires*, et ouvrages à part.

CHAPITRE I.

LA PAROISSE ET LA SEIGNEURIE.

I. — *La terre de Saint-Martin-des-Champs à Conflans : La légende. — L'histoire. — La paroisse. — La justice. — Les droits seigneuriaux.*

II. — *Le domaine royal : Le séjour du roi. — La garenne royale. — Les séjours d'Artois, de Flandre et de Bourgogne. — La Grange-aux-Merciers.*

III. — *Seigneuries diverses : Le fief de Bercy et la famille Malon. — Le fief de Conflans : familles Hesselin, de Conflans et de Hacques. — Droits seigneuriaux de l'évêque de Paris à Charenton. — Titres de la seigneurie du Pont-de-Charenton. — Petites censives.*

I.

Le point où se réunissent les deux vallées de la Seine et de la Marne fut de tout temps un lieu très passager. Labienus arriva de ce côté lorsque, à la tête des légions romaines, il vint s'emparer de Lutèce, l'an 52 avant Jésus-Christ; mais le récit assez ambigu que César a tracé de cette expédition ne permet pas de préciser son itinéraire avec certitude[1].

Le pont de Charenton, jeté sur la Marne un peu au-dessus du confluent, et d'où partent les deux grandes routes de Champagne et de Bourgogne, existait, nous le verrons plus loin, à l'époque gallo-romaine; c'est donc le plus ancien pont des environs de Paris. Il ne faut pas oublier qu'en ce temps-là les voies de communication étaient peu nombreuses et les obstacles naturels beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui. Telle était l'importance de ce confluent de la Seine et de la Marne, aux yeux des voyageurs, qu'un géographe

1. Voir Quicherat, *Du lieu de la bataille entre Labienus et les Parisiens*, 1852 (extrait des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXI), et, plus loin, p. 16, note 2.

latin, Ammien Marcellin, y plaçait l'ancienne Lutèce[1]. Suivant d'autres, on y voyait seulement un autel élevé à Mercure[2].

Mais ne nous attardons pas à ces vagues légendes. L'histoire authentique de Conflans commence pour nous à l'époque du premier texte de date certaine où il soit question de cette localité : c'est une bulle par laquelle le pape Urbain II confirme les privilèges du monastère Saint-Martin-des-Champs près de Paris (Nîmes, 14 juillet 1096); parmi les dépendances de ce monastère est citée l'église de Conflans[3].

---

1. Du Chesne, *les Antiquités et recherches des villes*, 1609, t. I, p. 39; Ammien Marcellin, éd. Teubner, p. 72. — Ceci pourrait s'expliquer par les transformations du lit de la Seine : sur les anciens plans figure, entre Charenton et la Cité, un chapelet d'îles allongées; ces îles étaient peut-être les débris d'une langue de terre qui, aux premiers siècles de notre ère, séparait de la Seine le cours inférieur de la Marne.

2. A. Thevet, dans sa *Cosmographie universelle*, publiée en 1575, rééditée partiellement par l'abbé Dufour (*la Grande et excellente cité de Paris*, 1881, p. 21), écrit :

« Auprès de Charenton, à une lieue de Paris, où se joint cette rivière [la Seine] avec celle de Marne, ceux qui voyagent laissent à droict ou à gauche une poincte de terre faite en péninsule, où jadis fut eslevée une colomne de marbre de quelque trente pieds de haulteur, et huict en grosseur, au sommet de laquelle estoit posé le simulachre de Mercure, et auprés un autel dressé en l'honneur d'iceluy, où se faisoient plusieurs sacrifices. J'estime que ce fut ce Julian, duquel j'ay ailleurs parlé, qui la fit dresser pour l'immortelle et perpétuelle renommée qu'il désiroit acquérir, y ayant fait soubzcrire ces mots :

VIRTVS AVGVSTORVM

« ... Parquoy je vous ay bien voulu effigier ladite colomne, et comme ces rivières prennent leur cours, jusques à Paris. Et, à fin que le lecteur n'ayt à se mescontenter de la diligence par moy faite, je vous veux encore icy ramentevoir que l'an mil cinq cens soixante-cinq, assez près de ce lieu, l'eau ayant miné la terre, fut trouvé un grand nombre de médalles de bronze, voire quelques-unes d'or et d'argent, et qu'en estant adverty, je me transportay jusques sur les lieux, en la meson d'un pescheur, lequel m'en donna plusieurs. »

Malheureusement, Thevet ne dit pas de quelle source il tient ses renseignements sur la colonne de Mercure; peut-être confond-il avec Conflans-Sainte-Honorine, où il y avait une statue de Mercure, assure Lebeuf (t. IV, p. 137), d'après *Cod. Monasterii S. Victoris*, p. 419. — On a découvert des antiquités gauloises à Charenton en 1869 (Leguay, *Bull. de la Soc. de numismatique et d'archéologie*, 1870, p. 320).

3. « Ecclesia de Confluentia. » — De Lasteyrie, *Cartulaire général*, p. 143; Félibien, t. II, p. 52; Martin Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis... historia*, 1636, p. 48; Lebeuf, t. V, p. 5.

D'autre part, Guillaume, évêque de Paris, donna en 1098 à Saint-Martin-des-Champs deux parties de l'autel de Conflans[1], et, d'après les lettres de Thibaud, évêque de Paris, ratifiant des donations antérieures, le prieuré de Saint-Martin avait en 1150 « l'église de Conflans avec la ville et la tierce partie de la dîme »[2]; ceci conduirait à penser que l'évêque eut en ce lieu des droits au moins contemporains de ceux du monastère; nous verrons plus loin qu'il possédait de temps immémorial la seigneurie voisine du pont de Charenton.

Quoi qu'il en soit, des bulles des papes Calixte II (1119), Innocent II (1142) et Eugène III (1147) témoignent qu'au XIIe siècle les religieux de Saint-Martin possédaient « la ville de Conflans, avec son église et ses dépendances »[3].

Ainsi les droits du monastère de Saint-Martin-des-Champs à Conflans sont bien établis au XIIe siècle. En quoi consistaient-ils exactement, nous pouvons le savoir par un document dont l'original fut rédigé au XIVe siècle, mais dont il n'existe plus que deux copies ou plutôt deux états dressés au XVIe siècle, l'un écrit en latin, l'autre en français, présentant quelques variantes. Ils sont conservés dans les archives de M. le marquis de Nicolaÿ; nous les publions en appendice.

Ce document, intitulé *Rôle de Conflans pour Saint-Martin-des-Champs*, se rattache par son origine et par sa rédaction au *Registre Bertrand*, dont M. Cocheris a publié et annoté d'importants extraits dans son édition de Lebeuf, 1864, t. II, p. 333 à 397; le *Registre Bertrand*, écrit en 1340, est un exposé de l'organisation du monastère de Saint-Martin-des-Champs au XIVe siècle. Il est à remarquer que les Archives nationales, qui ont recueilli, avec le *Registre Bertrand*, les titres de Saint-Martin-des-Champs, possèdent peu de chose sur la seigneurie de Saint-Martin à Conflans. Très probablement les titres de Conflans furent remis à la famille de Bercy lorsqu'elle acquit, au XVIIe siècle, les droits du prieuré. La publication du *Rôle de Conflans* est donc également une contribution à l'histoire de Saint-Martin-des-Champs de Paris.

1. « Confluentium. » — De Lasteyrie, p. 146; Félibien, t. II, p. 52.

2. « Ecclesiam de Conflens cum villa et tertia parte decimæ. » — M. Marrier, p. 180; Lebeuf, p. 5.

3. « Villam Confluentiam cum ecclesia et appenditiis »; la bulle d'Eugène II renferme seulement « cum ecclesia ». — De Lasteyrie, p. 146, 207; M. Marrier, p. 158, 171; Lebeuf, p. 5.

La seigneurie des religieux de Saint-Martin, qui comprenait haute, moyenne et basse justice, paraît s'être étendue primitivement sur toute la paroisse, c'est-à-dire sur tout le pays situé entre le pont de Charenton à l'est, la Seine au sud, la culture Saint-Éloi à l'ouest[1] et le bois de Vincennes au nord[2]. Mais,

1. La *culture Saint-Éloi* était une vaste censive qui dépendait du prieuré de Saint-Éloi, dans la cité de Paris; elle comprenait la paroisse Saint-Paul, qui, au XIVe siècle, s'étendait sur Bercy; entre Saint-Éloi et Saint-Martin, la délimitation des censives donna lieu à maintes contestations : le 18 mai 1343, en présence de dom Guy, sous-chambrier, dom Rogier, cellérier du vin de Saint-Martin, commis par le prieur, Guibert le Court, maire de Conflans, Pierre de Senlis, prévôt de Saint-Éloi, et Jacques de la Croix, maire de Saint-Éloi, on plaça une borne « sus le chemin par où on va à la Grange-aux-Merciers, près de la dicte Grange; et fu, en alant de Paris à la dicte Grange, à main senestre ès terres qui sont de la dicte Grange; et depart la dicte borne les dismes qui appartenent à Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Eloy de Paris » (Tanon, *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs à Paris au XIVe siècle*, 1877, p. 191).

Aux termes d'un procès-verbal du 18 janvier 1491, voici quelle était de ce côté la limite exacte de la paroisse de Conflans : elle partait du ponceau qui traversait le rû (ruisseau) de Bercy un peu avant qu'il se jetât dans la Seine, c'est-à-dire près du pont de Tolbiac aujourd'hui; elle longeait les fossés de la Grange-aux-Merciers, puis, à partir de la grand'-porte de la Grange, suivait une sente au travers des « vignes de dessus le pré », en descendant la vallée de Fécan jusqu'au vieux chemin du Pont-de-Charenton « et d'illec en montant le long du dit vieilz chemin, en traversant le dit chemin le long d'une sente qui fait la séparacion des vignes de la seigneurie de maistre Etienne Boucher à cause de sa seigneurie du Pont-de-Charenton et les terres de la chambre de France, et, de là, en tirant au chemin qui va de Saint-Denis au chemin de Saint-Mor » (Arch. nat., L 613, publié par Cocheris dans son édition de Lebeuf, 1864, t. III, p. 439).

Les noms de lieu que nous venons de citer demandent quelques éclaircissements : le rû de Bercy recevait les eaux d'une partie du bois de Vincennes; il descendait la vallée de Fécan, que suivent à peu près aujourd'hui les rues Claude Decaen et de Wattignies, à Paris. Le ponceau est déjà mentionné en 1325, date à laquelle un certain Nicolas de Pacy, qui fit partie de l'échevinage parisien, donna à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins : « xx s. de rante avec une piesse de terre contenant IIII arpens ou environ assize houtre le ponsiau du Bras de Bercy » (*Mém. Soc. hist. Paris*, t. I, 1875, p. 194, note). La Grange-aux-Merciers, dont nous aurons plusieurs fois l'occasion de parler, existe encore en partie à l'angle des rues de Charenton et de Nicolaï; elle dépendait de la Grande Chambrerie de France. Nous retrouverons également Étienne Boucher, seigneur du Pont-de-Charenton.

2. Dans le Bois de Vincennes, le prieuré de Saint-Martin possédait

comme nous le verrons plus loin, leur autorité fut peu à peu, du XIVe au XVIe siècle, amoindrie et réduite presque à rien par les empiétements soit du roi, soit de princes et de seigneurs puissants et avides.

Ils avaient le privilège de nommer le curé; tous les pouillés du diocèse depuis le XIIIe siècle le leur reconnaissent, et ils le conservèrent jusqu'à la Révolution[1]. L'église s'élevait au centre du village primitif, au sommet de la colline qui domine la vallée de la Seine et la plaine de Bercy; elle fut en partie reconstruite à la même place en 1448[2], restaurée plusieurs fois depuis et démolie en 1858; son emplacement, situé à l'angle de la rue Camille-Mouquet et de l'impasse de Conflans, dépend actuellement du couvent du Sacré-Cœur de Conflans. Le presbytère était au nord et près de l'église, qu'entourait le cimetière.

La paroisse de Conflans était, comme on vient de le voir, fort étendue. Dès le début du XIIIe siècle, il y avait près du pont de Charenton, non seulement sur la paroisse de Conflans, mais aussi sur celle de Charenton (Saint-Maurice), de nombreux habitants qui se plaignaient de l'éloignement de leurs églises respectives. Pour les satisfaire, le prieur et le chapitre de Saint-Martin conclurent, en mars 1203, avec le doyen et le chapitre de Saint-Marcel de Paris, de qui dépendait l'église de Charenton (Saint-Maurice), une convention qui n'a pas encore été publiée et dont nous reproduisons intégralement le texte en appendice : les fidèles furent autorisés à élever une chapelle en l'honneur de saint Nicolas près du pont de Charenton, mais sur la paroisse de Conflans, « parce que l'emplacement qui y était désigné a paru le mieux disposé et le plus convenable » ; les curés de Charenton et de Conflans devaient la desservir

---

anciennement un droit d'usage; Philippe-Auguste le lui racheta en 1190 moyennant six livres de rente (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 294). Le rédacteur du *Registre Bertrand*, cité plus haut, énumérant les droits du prieur de Saint-Martin-des-Champs, écrit en 1340 : « Item debentur nobis pro usagio Nemoris Vincenarum, in octab. S. Dyonisii, VI libr. par. que per receptorem regis solvi consueverunt » (Lebeuf, éd. Cocheris, 1864, t. II, p. 340).

1. *Recueil des Historiens de la France. Pouillé de la province de Sens*, publiés par A. Longnon, p. 353 B, 438 C.

2. Tout ce que nous savons du premier édifice, c'est que Mahaut, comtesse d'Artois, dont il sera question plus loin, donna, en 1323, 33 livres parisis pour rapareiller le clocher (Richard, *Mahaut*, p. 87).

alternativement, chacun une semaine, « par eux-mêmes ou par leurs chapelains », et se partager par moitié les dons et les offrandes[1].

Dans le *Rôle de Conflans* et dans quelques autres titres du xiv[e] siècle, il est question d'un « moustier, clos de murs ». Il ne s'agit pas là, semble-t-il, d'un véritable monastère où des moines eussent résidé à demeure, mais d'une sorte de maison de repos et de retraite, comprenant quelques cellules, un cloître et un oratoire, qui s'élevait probablement sur le terrain formant la partie est du jardin actuel du petit séminaire, et qu'on appelait encore au xvii[e] siècle *les Petits-Montreuils*.

Les religieux de Saint-Martin, avons-nous dit, possédaient à Conflans la justice haute, moyenne et basse ; elle était exercée par un juge ordinaire, portant le titre de maire, qui relevait, en appel, des assises et du bailli du prieuré[2]. On trouvera de

1. Alors que Charenton-le-Pont ne cessa de s'accroître depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'ancien village de Conflans, dont les maisons se groupaient en étage sur le flanc de la colline, autour de la vieille église, diminua peu à peu : au xvi[e] siècle, il figure encore sur le plan de Bâle (vers 1552) et sur la vue cavalière qui illustre la *Cosmographie universelle* de Thevet, citée plus haut (1575) ; au début du xvii[e] siècle, il n'en reste plus que quelques masures, que le châtelain de Conflans englobe dans ses communs ; au xviii[e] siècle, l'on ignore même qu'il y ait jamais eu un village à Conflans. Le meilleur historien des environs de Paris, l'abbé Lebeuf, écrit en 1755 (t. V, p. 4) : « Il faut qu'il y ait existé une paroisse de Conflans qui s'étendoit dès son origine jusqu'au pont bâti sur la Marne, pour que les premières maisons bâties proche de ce pont en tirant vers Paris ayent été de cette paroisse ; autrement l'augmentation de ces maisons auroit été plutôt de Saint-Maurice, où il n'y a pas tout à fait si loin à aller, et dont les maisons sont contiguës à cette augmentation, et si la première église bâtie à Conflans n'eût pas étendu son territoire jusqu'au bourg du Pont, sans doute que lorsqu'on l'a rebâtie et rendue de capacité à contenir le grand peuple qui lui est survenu, on en eût placé l'édifice entre les Carrières et ce bourg. Mais, selon l'ancienne règle, quelque accroissement qu'ait pris un lieu quant au nombre de ses habitans, il faut qu'il reconnoisse le même curé que ceux qui les premiers ont habité ce lieu ont reconnu pour leur pasteur. Ainsi, il ne doit pas paroître étonnant qu'un lieu fermé tel qu'est le bourg de Charenton ait son église paroissiale dans un village éloigné et non fermé de murs, parce que ce bourg de Charenton n'avoit pas toujours été bourg et ne l'est devenu que depuis la détermination du territoire des paroisses, et surtout depuis que l'importance de la place pour les abords de Paris obligea d'y construire des forteresses. »

2. Il y avait une échelle de justice devant une masure appartenant aux

nombreux actes de justice à Conflans, de 1340 à 1343, dans le remarquable ouvrage de M. Tanon : *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs à Paris au XIVe siècle* (1877)[1]. Dans ces actes figurent un certain nombre d'habitants de Conflans cités d'autre part dans le *Rôle :* Jehan Guibert, dit le Court, qui était alors maire, et d'autres le Court; Thomas de Montigny, Colas le Normant, Marie la Casselle, Henry le Piquart[2], etc.

Le *Rôle*, auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts, s'étend principalement sur le détail des cens, rentes, dîmes et redevances auxquels a droit le prieuré. Il commence par un exposé des dîmes et redevances générales : dîme des grains, qui produit quatre muids par an; dîme et droit de partage sur le vin; on voit ici quelle était l'importance de la culture de la vigne dans cette région au xive siècle.

Ensuite vient l'énumération des cens, rentes et redevances particuliers, qui sont divisés par termes : à la Saint-Rémy (1er octobre), aux octaves Saint-Denis (16 octobre), à la Saint-Martin (11 novembre), aux octaves de Noël et à la Saint-Jean (24 juin). Cette partie contient des renseignements précieux sur la topographie de Conflans et sur ses habitants à cette époque; et l'on est de suite frappé par les qualités et les titres de certains redevables du monastère. C'est qu'il y avait alors à Conflans, non seulement des masures de paysans, mais encore nombre de maisons de plaisance et de riches manoirs. Citons d'abord des noms de bourgeois de Paris : Hugues de Dammartin, Alexandre Desmarets, la famille Hesselin, que nous retrouverons plus loin en possession d'un fief notable, celle bien connue des Gentien, qui occupait alors la Grange-aux-Merciers, et

---

religieux, et qui, en 1326, tenait d'une part à la masure des enfants de feu Jehan Hesselin, bourgeois de Paris, d'autre part à la masure de Mons. Jehan d'Orléans, chapelain de la comtesse d'Artois (Arch. Nic., Conflans 9).

1. P. xxxii, 161, 191, 195, 196.

2. En 1317, les religieux de Saint-Martin avaient acheté 20 sols parisis une maison étant dans leur censive et seigneurie, et appartenant à Henry le Piquart et à Jehanne sa femme, laquelle maison était voisine de celle de Girard de Conflans (Arch. Nic., Conflans 9). — On trouve un Jehan le Picart, demeurant au Pont-de-Charenton, dans les comptes de confiscation sous la domination anglaise (Sauval, t. III, p. 304). Pour les autres, voir le *Rôle*.

qui donna plus tard des seigneurs au Pont-de-Charenton; Charles et Girard de Conflans, dont nous reparlerons aussi. Puis des nobles : Jean de Villiers, chevalier, représentant d'une illustre maison, qui eut, outre bien d'autres terres, celle de Bercy; Henri, sire de Sully, grand bouteillier de France et président des comptes; Mathieu de Trie, maréchal de France. Enfin, un prince du sang royal, le comte de Flandre, et le roi de France lui-même.

Sur les rapports entre le roi et les religieux de Saint-Martin, nous avons peu de renseignements. Le *Rôle* nous apprend que le prieuré prétendait recevoir sept deniers de cens annuel pour un arpent de terre appartenant au roi et situé aux confins de la paroisse, et le tiers des offrandes données à certaines fêtes dans la chapelle du séjour royal; il n'y a pas de preuve que ces cens et redevances fussent effectivement acquittés.

En ce qui concerne le comte de Flandre, nous sommes mieux documentés. Toujours d'après notre *Rôle*, le prieuré de Saint-Martin avait les mêmes droits dans la chapelle du comte de Flandre que dans celle du roi, et il lui réclamait divers cens et redevances sur sa salle et sa cuisine, « joignant de toutes parts à son manoir », ainsi que cinq quartiers de terre en cerisaie et vigne. Le 30 avril 1365, la comtesse Marguerite de Flandre délivra aux religieux une lettre dont le texte est conservé dans les archives de M. le marquis de Nicolaÿ; nous la publions intégralement en appendice. La comtesse y déclare que, bien que son hôtel de Conflans soit franc et quitte de toutes charges, elle consent, par piété et par déférence pour le prieur de Saint-Martin, à payer une rente dont le montant n'est pas fixé[1].

1. Il n'est question ici des domaines du roi et du comte de Flandre à Conflans qu'en ce qui concerne les droits du prieuré de Saint-Martin. Nous aborderons plus loin l'histoire particulière de ces domaines.

Sur l'hôtel du comte de Flandre, les Célestins de Paris prétendaient également avoir des droits. Le 11 février 1359, ils avaient reçu en don d'un secrétaire du roi « xxxv deniers sur une maison assise à Conflans, appartenant au comte de Flandre, qu'il avait droit d'y prendre » (Arch. nat., S. 3801, fol. 261). La mention de cette donation est suivie d'une observation écrite au xvie siècle et ainsi conçue : « Nota que cette rente est abastardie ou perdue, car on n'en trouve aucune recognoissance, bien que pour la dite donation plusieurs recommandations du duc de Bourgogne de nous payer. Mais depuis sa mort on nous a rien payé. Pour ce

Pendant les premières années du xve siècle, les religieux de Saint-Martin continuèrent à exercer directement leurs droits à Conflans. Mais, le 12 juillet 1447, ils les affermèrent à Girard de Conflans, notaire du roi au Châtelet, procureur en la Chambre des comptes, à la charge de rendre la justice et de payer deux livres par an, outre le gros du curé[1].

Girard, qui possédait à Conflans un fief relevant du seigneur d'Yerres (voir ci-après), dut laisser tomber en désuétude les droits de Saint-Martin afin d'accroître les siens propres, car depuis cette époque il n'est plus question d'actes de justice faits au nom des religieux. La déclaration du temporel de 1532 affirme cependant qu'à eux appartient la terre, censive, seigneurie, haute justice, moyenne et basse au lieu, village et terrouer de Conflans, ainsi qu'au lieu, ferme et appartenance de la Grange-aux-Merciers[2].

Ce sont ces droits que Charles II de Malon, seigneur de Bercy, acquit, par plusieurs contrats et arrêts de 1629 et de 1638, moyennant 200 livres de rente sur le grenier à sel[3]. Ils comprenaient à cette époque :

1° Le titre de seigneur de Conflans.

2° 30 sols parisis de rente sur une grange dépendant de la maison de Conflans.

3° 9 sols parisis de rente sur diverses terres à Conflans au lieu dit les Bordeaux[4] et sur l'île Martinet.

4° La prééminence à l'église.

Les religieux ne gardèrent que le droit de présentation à la cure. Cette vente se rattache aux diverses acquisitions de la famille de Malon, acquisitions qui seront indiquées plus loin.

---

on ne serait que dire. Il y a d'aultres titres d'une carrière de pierre de Conflans nous appartenant sur M. Jacques de Conflans, et l'accord faict entre nous et lui est en la caisse, et le bail faict par nous à Thomas Lesselin, carrier, pour douze ans, moyennant XXIIII [s.] de loyer, en date du 23 octobre 1478. Mais nous ne jouissons plus de rien. » Nous retrouvons plus loin Jacques de Conflans, seigneur de Conflans à la fin du xve siècle.

1. Arch. Nic., Conflans 9.

2. Arch. nat., P 2890.

3. Arch. Nic., Conflans 9.

4. Sur l'origine du nom des Bordeaux, voir *Bull. Soc. Hist. Paris*, 1896, p. 90, article de M. Pérot.

II.

Les terres que le roi et le comte de Flandre possédaient dans la censive des religieux de Saint-Martin-des-Champs à Conflans étaient les annexes de deux domaines plus importants, qui, au XIV[e] siècle, ne relevaient que de la couronne : l'un, celui du roi, se composait de 15 arpents environ, situés entre le village de Conflans et le pont de Charenton; l'autre, celui du comte de Flandre, était à Conflans même et contenait à peu près 17 arpents[1].

L'histoire du premier de ces fiefs se rattache à celle du pont de Charenton, que nous n'avons pas l'intention d'étudier ici. Rappelons que ce pont, l'un des plus importants passages de la banlieue de Paris, avait été construit à l'époque gallo-romaine par les habitants des pays voisins[2]. Les Normands l'ayant ruiné en 865, Charles le Chauve fit venir des ouvriers de provinces éloignées pour le rétablir[3]. Eudes, comte de Paris, donna en 887 à l'évêque de Paris le péage du pont, qui

1. Arch. de Seine-et-Oise, A 906.

2. « On n'a point de certitude absolue que, dès le temps de César, il y ait eu un pont à l'endroit qu'on appelle Charenton. Il y en a seulement quelque apparence, à en juger par la facilité qu'eurent les troupes romaines lorsqu'au retour de leur vaine tentative sur Lutèce, du côté de la rivière de Bièvre, elles vinrent repasser la Seine à Melun, afin de se rendre proche la même ville de Lutèce du côté du rivage droit de la Seine. On croit que la rivière de Marne était à cet endroit, comme ailleurs, remplie d'isles grandes et petites qui avaient facilité la construction d'un pont de bois. Du moins, il est constant par la vie de saint Merri qu'il existait au VII[e] siècle un pont sous le nom de Pont-de-Charenton, *Pons Carentonis*, et que ce pont était alors facile à rompre et à défaire : ce qui indique un pont de bois. Il est sûr, d'un autre côté, par les *Annales de Saint-Bertin* à l'an 865, que cet ancien pont avait été fait par les habitants du lieu » (Lebeuf, t. V, p. 2, 3, d'après *Acta SS. Bened.*, III, P 1, p. 13; *Annales Bertiniani*, Historiens de la France, t. VII, p. 91).

3. « ... Quoniam ab incolis, qui ex antiquo ipsos pontes fecerant, propter infestationem Nortmannorum refici non valebant, ab eis ergo, qui ex longinquioribus partibus ad operandum deputati erant, ut perficerent firmitates in Sequana, ea conditione refici jubet propter imminentem necessitatem ipsos pontes. » Il s'agit à la fois du pont de Charenton et du pont d'Auvers, sur l'Oise (*Annales Bertiniani*, Historiens de la France, t. VII, p. 91; dom T. du Plessis, *Siège de Paris par les Normands*, 1753, p. 184; W. Vogel, *Die Normannen und das Fränkische Reich*, p. 213).

rapportait cent sous[1]. Depuis cette époque, le territoire avoisinant releva en partie du roi, en partie de l'évêque.

Il sera plus loin question de la seigneurie de l'évêque. Dans l'autre partie du territoire, à l'endroit qu'on appelle encore le séjour du roi, et où se trouve aujourd'hui la gare de Charenton (chemin de fer P.-L.-M.), les premiers Capétiens bâtirent un fort qui commandait les approches du pont de Charenton vers Paris[2]. Ce fut ensuite un lieu de relais et de rendez-vous, à égale distance de Paris et du château de Beauté[3], entre les garennes du bois de Vincennes et les chasses de Créteil. Philippe-Auguste, par son testament (1222), lègue 2,000 livres parisis pour construire une abbaye près du pont de Charenton, et 240 livres de rente pour y maintenir vingt religieux de l'ordre de Saint-Victor[4]. Il ne paraît pas que ces volontés aient été exécutées, mais on voit bien par là que le roi de France avait une terre à Charenton. Une charte de saint Louis est datée de Conflans, juillet 1256[5].

Les documents sur le séjour du roi deviennent particulièrement nombreux et intéressants à partir du XIVe siècle; nous y

1. *Cartulaire de Notre-Dame*, t. I, p. 298.

2. Lebeuf, t. V, p. 2 et suiv.

3. Le château de Beauté, entièrement détruit à présent, se trouvait sur la lisière du bois de Vincennes, entre Nogent et Joinville; une plaque de marbre posée à l'entrée d'une propriété en indique l'emplacement (voy. H. Bordier, *Notice historique sur le château de Beauté*. S. l. n. d., in-8°, 19 p.; extr. du *Bull. de la Soc. bibliophile historique*, 1837-1838).

4. Testament de Philippe-Auguste, *Historiens de la France*, t. XVII, p. 114, E : « Item donamus et legamus abbatiæ quam jussimus ædificari juxta pontem de Charenton pro salute animæ nostræ, et poni ibidem viginti sacerdotes de ordine Sancti Victoris, qui singulis diebus celebrent divina pro salute animæ nostræ, ducentas et quadraginta libras Parisiensium, in præpositura nostra Parisius singulis annis percipiendas in perpetuum ad terminos præpositurarum nostrarum, et duo millia librarum Parisiensium ad faciendum ibidem ædificia et capellam. »

5. *Table des diplômes concernant l'Histoire de France*, t. VI, p. 293. — Joinville dit que ce roi « pourveut les freres dou Carme et lour acheta une place sus Seinne devers Charenton, et fist faire une lour maison, et lour acheta vestemens, calices et tiex choses come il appartient à faire le servisse Nostre Signour » (éd. de Wailly, 1868, p. 259). A cette époque, il y avait aussi à Charenton, mais du côté de Saint-Maurice, une Maison-Dieu ou léproserie qui subsista jusqu'au XVIe siècle (Le Grand, *Maisons-Dieu et léproseries*, Mém. Soc. Hist. Paris, 1897-98; Lebeuf, t. V, p. 6 et p. 26).

reviendrons en détail. Signalons ici seulement que le séjour, engagé, c'est-à-dire affermé, en 1481, constitua un fief distinct, relevant directement du roi, jusqu'en 1554, époque où il fut compris dans l'engagement total du domaine royal de Conflans.

D'autre part, le roi de France possédait au XIIIe siècle une garenne qui contenait quatre lieues de terre « de long et de lé ou environ, et duroit du pont de Charenton jusquez au Pré-Saint-Gervaiz, et de Rony jusquez au commun gibet de Paris et aux marès d'environ Paris[1] ». De 1274 à 1276, Philippe le Hardi acheta plusieurs terres à Conflans, à Charenton, à Saint-Mandé pour agrandir cette garenne[2]; elle renfermait des terrains appartenant au domaine royal et des propriétés particulières grevées de servitudes. Mais les habitants des villages voisins ne tardèrent pas à se plaindre des lapins qui « détruisoient toutes les semences et le grain des dictes terres et mangeoient les bourjons des vignes en la saison »[3]. Pour mettre fin à ces doléances, Philippe le Long décida en 1316 de réduire la garenne : il donna à sa belle-mère Mahaut, comtesse d'Artois, les terres comprises depuis le pont de Charenton jusqu'à la tour de Bercy, et depuis la rivière de Seine jusqu'au chemin par lequel on va de Paris à Saint-Maur, c'est-à-dire la plus grande partie du territoire de Conflans[4]. Enfin, en 1325, Charles IV supprima complètement les servitudes, moyennant une taxe de douze sous par arpent de vigne et de six sous par arpent de terre à payer en deux termes[5]; Philippe VI confirma cette décision en 1328[6].

La comtesse Mahaut, à qui Philippe V céda en 1316 une partie de sa garenne, est la grand'mère de Marguerite, comtesse de Flandre, dont il a été question p. 14. Elle possédait antérieurement à ce don un hôtel à Conflans, sans doute dans la par-

---

1. *Chronique parisienne anonyme*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. XI, p. 99.

2. Poncet de la Grave, *Mém. intéressants pour servir à l'hist. de France*, 1788, t. I, p. 54, 75; Arch. nat., J 57 B, reproduit en partie par U. Robert, *Notice hist. sur Saint-Mandé*, 1889, p. 12-34; Lebeuf, p. 5. Le roi paya notamment 14 livres parisis pour décharger de la dîme un terrain dépendant de l'église de Conflans.

3. *Chronique parisienne*.

4. Poncet de la Grave, t. I, p. 89; Lebeuf, t. V, p. 11; Arch. nat., JJ 53, n° 319.

5. Arch. nat., JJ 64, n° 366.

6. Arch. nat., JJ 72, n° 464.

tie qui relevait de Saint-Martin-des-Champs, ce qui explique les revendications des religieux. Après 1316, elle agrandit et embellit cet hôtel, dont on trouvera l'histoire ci-après. Cette fraction du domaine royal, qui appartint successivement aux comtes d'Artois et de Flandre et aux ducs de Bourgogne, revint par déshérence à la couronne à la fin du xve siècle, et fut, à partir du xvie, donnée en engagement. On verra plus loin dans quelles circonstances cet engagement, d'abord confondu avec la propriété de la maison de Conflans, fut en 1642 acquis par Charles-Henri Ier de Malon, seigneur de Bercy, et demeura dans sa famille jusqu'à la Révolution.

La Grange-aux-Merciers, déjà citée, se rattachait à la fois au domaine royal et à Saint-Martin-des-Champs. Une partie relevait des religieux, une autre de la Grande Chambrerie, juridiction affectée à l'office de chambrier de France et héréditaire dans la maison de Bourbon[1].

La Grange proprement dite, maison seigneuriale qui s'élevait à l'endroit où la rue de Nicolaÿ vient à présent rejoindre la rue de Charenton (XIIe arrondissement)[2], était ainsi nommée, croit-on, parce que les merciers de Paris y installaient leurs marchandises quand la cour habitait le château de Vincennes.

Au début du xive siècle, la Grange appartenait à Mile X de Noyers, maréchal de France, puis porte-oriflamme; il la tenait peut-être par héritage de sa grand'mère Alixant d'Étampes, femme de Mile VIII de Noyers. L'hôtel de la Grange ayant été pillé en 1319, les voleurs furent arrêtés et condamnés par arrêt du 2 juin 1319. Mile X de Noyers réunit à cet endroit en décembre 1338 les féodaux qu'il conduisit ensuite à Péronne auprès du roi Philippe VI de Valois; l'hôtel pouvait alors recevoir trente à quarante chevaliers avec leurs équipages[3].

Le *Rôle de Conflans pour Saint-Martin-des-Champs* nous apprend qu'au milieu du xive siècle les religieux de Saint-Martin réclamaient 4 livres 14 sols de cens et rentes « aux hoirs Nicolas Gentian pour sa masure avec ses appartenances, qu'il

1. La Grande Chambrerie fut réunie au domaine royal en 1539 et supprimée en tant que service distinct en 1545.

2. Cet endroit s'appelle aujourd'hui la *Grande-Pinte*, en souvenir d'un cabaret célèbre au xviiie siècle.

3. Petit, *Itinéraire des ducs de Bourgogne*, 1888, p. 279, note.

appella la Grange-aux-Merciers, joignant d'une part au bras de Bercilx et au grand chemin de Paris et, d'autre part, à la terre du curé de ladite ville et à la terre Messire Jehan de Villiers »[1].

L'abbé Lebeuf (t. V, p. 17 et suiv.) donne la liste complète des propriétaires de la Grange depuis 1385, d'après « les Mémoires de feu M. Lancelot, qui avait vu les titres ». Ce sont, à la fin du xiv[e] siècle, le chancelier Pierre de Giac, puis le duc de Berry, oncle de Charles VI, qui l'embellit fort et y reçut maint haut personnage, notamment le duc de Bourgogne, qui habitait alors à Conflans; au xv[e] siècle, le sieur de Saye, baron d'Ivry, et ensuite la famille de Coëtivy. Jehan Hennequin, conseiller au Parlement, l'acheta aux héritiers de Coëtivy par deux contrats de 1529 et 1530; il la donna, en 1548, à Martin Hennequin, son frère, abbé de la Trappe et conseiller au Parlement de Rouen[2]. Elle appartenait en 1550 à la famille de Grouches, en 1553 à Charles le Prévost, intendant des finances, et en 1598 à le Cocq, seigneur de Grisy. Enfin, le 22 juillet 1624, Thomas le Cocq vendit la terre et seigneurie de la Grange-aux-Merciers à Nicolas de Malon, seigneur de Bercy[3].

Malon possédait déjà autour de la Grange :

1° Une maison appelée la *Folie-Cornu* et acquise en 1555 par Nicole Malon. Lebeuf remarque que « les Cornu étaient au xiii[e] siècle une famille distinguée qui fournit alors plusieurs archevêques à l'église de Sens ». On peut ajouter qu'en 1473 un certain Jehan Cornu, administrateur du prieuré de Saint-Martin pour le compte du cardinal d'Estouteville, commendataire dudit prieuré, eut des difficultés avec les religieux qui

1. Une sentence du Châtelet du 28 avril 1515 condamna Antoine de Luxembourg et sa femme, née de Coëtivy, à payer à Saint-Martin-des-Champs les 4 liv. 14 sols dus sur la Grange, et on lit dans la Déclaration du temporel des religieux de Saint-Martin, en 1532 : « A nous appartient la terre, censive, seigneurie, haute justice, moyenne et basse... au lieu, ferme et appartenance de la Grange-aux-Merciers. »

2. Cette donation, ignorée de Lebeuf, a été analysée par MM. Compardon et Tuetey, *Registre des insinuations du Châtelet de Paris*, 1906, n° 2912. Elle porte aussi sur la maison de la Râpée et contient une stipulation de substitution « au profit du plus ancien et proche parent mâle dudit Hennequin ». La même année (1548) mourait Guillaume Hennequin, qui se faisait appeler seigneur de la Grange-aux-Merciers et de la Râpée, d'après Moreri (article Hennequin).

3. Contrat reçu par Pierre Longuet, notaire à Paris.

lui reprochaient ses dilapidations. C'est peut-être lui qui éleva sur les terres de Saint-Martin cette *Folie;* « on entendait par *Folie*, dit Lebeuf, une maison de divertissement ». Cette maison, d'abord unie à la Grange, fut aliénée en 1501 par Charles de Coëtivy qui en fit don à Olivier Le Marle, puis réunie à nouveau en 1555 par N. Malon[1].

2° Des terres situées du côté de Belleville achetées le 7 avril 1615 à Mme de Mercœur[2].

3° Un hôtel et des terres sis à la Grange-aux-Merciers, acquis le 16 avril 1615 des héritiers du chancelier Philippe Hurault de Cheverny[3].

Cette seigneurie de la Grange-aux-Merciers ainsi reconstituée fut, par lettres patentes de septembre 1625, unie à la châtellenie de Charenton, dont les Malon étaient aussi titulaires.

III.

Outre la terre de Saint-Martin et le domaine royal, on trouve à Conflans, dès le XIVe siècle, plusieurs autres seigneuries; les deux principales, dont Lebeuf semble ignorer l'existence, dépendaient de la châtellenie d'Yerres[4], et leur origine est assez obscure; voici les deux plus anciens aveux qui s'y rapportent :

1° L'un fut rendu le 16 mai 1383, par Pernelle de Villiers, à Jean de Courtenay, seigneur d'Yerres, pour un fief comprenant Bercy, l'île des Javeaux (île Louviers, à Paris) et plusieurs terres situées sur les limites de Conflans et de Bercy ou de la Grange-aux-Merciers[5].

2° L'autre, du 21 mai 1390, par Jean Hesselin à Bureau, sei-

1. Lebeuf; Félibien, *Preuves*, t. II, p. 599 *b*. — La liste des propriétaires de la Folie-Cornu se trouve dans les archives de Nicolaÿ, Grange-aux-Merciers, 14.

2. Arch. nat., S 1129, 2e liasse.

3. Id. — Nous avons résumé l'histoire de la Grange-aux-Merciers, qui sort un peu de notre sujet. Pour plus de détails, voir Lebeuf, passage cité, et : Arch. nat., S 1129; arch. Seine, carton 277, n° 1622 (domaine).

4. Yerres, commune de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

5. Arch. de Seine-et-Oise, A 912. Les Courtenay, seigneurs d'Yerres, étaient issus de Jean de Courtenay, cinquième fils de Pierre de France (septième fils de Louis le Gros), qui avait épousé en 1150 Élisabeth, dame de Courtenay. Cette branche était éteinte en 1428 (Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*, 1601).

gneur d'Yerres, pour un fief sis à Conflans, contenant environ 52 arpents. Ce fief était dans la partie ouest de Conflans et joignait le précédent[1].

Le premier de ces fiefs appartenait dès le début du xiv[e] siècle à la famille des seigneurs de Villiers-le-Sec. Le 27 février 1329, Jean de Villiers, chevalier, et Mahy de Villiers, écuyer, son frère, divisèrent entre eux les biens provenant de la succession de leurs parents. Jean de Villiers eut dans sa part l'île des Javeaux et Bercy[2]; d'après le *Rôle* de Saint-Martin, il possédait également vers 1340, dans la censive de Saint-Martin-des-Champs, « un petit pré assis dessoubs Bercilx joignant le bras dudit Bercilx d'une part et la terre dudit chevalier de l'autre ».

Après lui ces terres furent à Adam le Bègue, son petit-fils, mort en 1372. Adam eut pour fille Pernelle de Villiers, dont il est plus haut question. Celle-ci épousa Charles, sire de Montmorency, et lui apporta la terre de Bercy et ses appartenances. On trouvera dans l'étude de M. de Boislisle sur la *Topographie historique de Bercy*[3] l'histoire de ce fief qui, à partir de 1521, fut possédé par la famille de Malon; il comprenait seigneurie, moyenne et basse justice, relevant de la seigneurie d'Yerres par l'intermédiaire du seigneur de Montmorency, auquel étaient dus aveu et huit livres de rente.

Laissant de côté le fief de Bercy, bien qu'il fût situé dans la paroisse de Conflans, nous nous attacherons à l'histoire encore inédite du fief de Conflans proprement dit.

Jean Hesselin, dans son aveu de 1390, déclarait que ses terres étaient grevées de 15 livres de rente au profit de Jean de Conflans. Un an après, le 28 juin 1391, Jean de Conflans rendit lui-même aveu au seigneur d'Yerres pour les mêmes biens. Il est à remarquer que Jean Hesselin et Jean de Conflans déclarent seulement tenir ces biens en fief, sans prétendre seigneurie ni justice[4].

Le nom de Hesselin et le nom patronymique de Conflans ont

---

1. Arch. Nic., Conflans 1 et Bercy 52. La terre et seigneurie d'Yerres avait été adjugée moyennant 2,010 livres à Bureau de la Rivière, le 4 juin 1389 (Arch. de Seine-et-Oise, A 956).

2. Arch. de Seine-et-Oise, A 912.

3. *Mém. Soc. Hist. Paris*, t. VIII, 1882.

4. Arch. Nic., Conflans 1, Bercy 52.

déjà été cités. Les Hesselin, vieille famille parisienne, avaient dès le XIIIe siècle à Saint-Mandé un fief dont les seigneurs d'Yerres réclamaient l'hommage[1]. D'après le *Rôle* de Saint-Martin au XIVe siècle, les hoirs Hesselin possédaient à Conflans une masure devant le moustier; une note postérieure nous apprend que cette masure fut acquise par Jean de Conflans. Le *Rôle* mentionne également Charles de Conflans et Girard de Conflans, peut-être le même qui, en 1317, avait une maison à côté de celle d'Henry le Piquart. En 1386, Gauthier de Conflans vend au chancelier de Giac une vigne sise à la Grange-aux-Merciers, tenant à Mme de Montmorency et au grand chemin de Paris à Conflans et comprise dans la censive de Saint-Martin[2].

En 1405, les religieux de Saint-Martin dressent procès-verbal de vue et montrée à Girard de Conflans, pour deux pièces de terre situées en leur justice, ce qui indique que déjà à cette époque leurs droits étaient méconnus[3].

Le 21 juillet 1417, Jean de Conflans rend aveu à Marguerite de la Rivière, dame d'Yerres[4]. C'est probablement ce Jean de Conflans qui figure comme notaire, secrétaire du roi et greffier en la Chambre des comptes dans les procès-verbaux de confiscation sous la domination anglaise[5]; il habitait à Paris en 1428, rue de Jouy, la maison à l'image Saint-Christophe, à l'emplacement de l'hôtel d'Aumont[6].

Le 12 juillet 1447, les religieux de Saint-Martin donnent en bail, ou engagent, leurs droits de seigneurie et de justice sur Conflans à Girard de Conflans, clerc et notaire du roi au Châtelet et procureur en la Chambre des comptes (p. 15). Ce même Girard rend aveu pour son fief patrimonial à Dreux

1. U. Robert, *Notice hist. sur Saint-Mandé*, p. 34; Arch. nat., J 157 *b*; arch. de Seine-et-Oise, A 914 et surtout A 1274, que M. Robert ne paraît pas avoir connu. — Vers 1275, un Jean Hesselin céda au roi des terrains sis entre Saint-Mandé et Conflans, pour l'agrandissement de la garenne royale (U. Robert, p. 34). — Un autre Jean Hesselin mit, en 1391, un droit sur les chandelles vendues aux pèlerins qui venaient à Saint-Mandé (Lebeuf, t. V, p. 37, d'après les Registres du Parlement).

2. Arch. Nic., Conflans 9.

3. Id.

4. Arch. Nic., Bercy 52.

5. Sauval, t. III, p. 309, 566, 575.

6. Sellier, *Hôtel d'Aumont*, p. 27 (1903, in-8°).

Budé, seigneur d'Yerres, le 12 juin 1453[1]. Il possédait en 1447 la maison à l'image Saint-Christophe[2].

En 1476, Jacques de Conflans reconnaît devoir aux religieux de Saint-Martin, pour une maison, huit sols, un setier et un boisseau d'avoine, deux poules et un quart de chapon[3]. Par un contrat du 3 juin 1478, où il s'intitule seigneur de Conflans et du Plessis-le-Vicomte-en-Multien[4], il s'engage à payer à maître François Perdrier 40 écus d'or couronne et lui donne en garantie sa terre et seigneurie de Conflans, consistant en un grand corps d'hôtel sis à Conflans, lequel a plusieurs corps de maison, cours, jardins, étables, écuries, soit sept à huit arpents en plusieurs pièces, quinze arpents de prés et un clos de sept arpents clos de murs[5]. Le 12 juillet et le 5 août 1483, il rend aveu à Jean Budé et mentionne, en plus des terres énumérées ci-dessus, six arpents de friche sur les carrières, deux bouches et plusieurs ateliers de carrières[6].

27 mai 1504. — Aveu de Jean de Conflans, fils de Jacques, à Dreux Budé, seigneur d'Yerres[7].

6 juillet 1506. — Aveu d'Isabelle de Conflans, sœur et héritière de Jean. Moyennant cet aveu, Budé met en liberté « quatre hommes, à présent prisonniers ou chastel dudit Yerres, et un cheval prisonnier es prisons de Saint Mandé, lesquels ont été pris... pour ce que, oultre et par dessus la main mise dudit seigneur d'Yerres..., ils furent et ont estez trouvez seyant, fauchant et enlevant les fruits et gaignaiges estant en icelles (terres) »[8]. Isabelle de Conflans épouse Guillaume de Hacques, avocat au Parlement, bailli de l'artillerie du roi. De Hacques, par un aveu du 27 mai 1516, affirme expressément et pour la première fois avoir à Conflans la seigneurie et la justice moyenne et basse, la haute justice étant au seigneur d'Yerres[9].

---

1. Arch. Nic., Bercy 52.
2. Sellier, *loc. cit.*
3. Arch. Nic., Conflans 39.
4. Plessis-Vicomte, dans la Brie champenoise, diocèse et élection de Meaux, intendance de Paris; on y compte cinquante-deux feux (*Dict. géogr. des Gaules*, abbé Expilly, 1768). — Aujourd'hui Plessis-Belleville (Oise), d'après Longnon, *Pouillé de la province de Sens.*
5. Arch. Nic., Conflans 1.
6. Arch. Nic., Bercy 52.
7. Arch. Nic., Bercy 52; arch. de Seine-et-Oise, A 906 et 1013.
8. Arch. de Seine-et-Oise, A 906.
9. Arch. Nic., Conflans 6; arch. de Seine-et-Oise, A 906.

Par un testament du 17 septembre 1537, Isabelle de Conflans demande à être enterrée dans la chapelle Notre-Dame en l'église de Conflans, au lieu où est défunt son mari ; elle lègue à l'église 5 sols de rente à condition qu'on célèbre un service annuel. Elle meurt avant le 27 juin 1538, puisque à cette date ses héritiers concluent un accord avec les marguilliers pour l'exécution des clauses de son testament[1].

Le fief de Conflans appartient alors à Pierre et à Louis de Hacques, fils de Guillaume et d'Isabelle. Ils vendent à Nicole Malon, seigneur de Bercy, par divers contrats de 1545, 1547 et 1552, 14 arpents de prés, 14 arpents de terre, un clos de vigne et une oseraie, avec tous droits seigneuriaux. Ces terres doivent encore une rente aux héritiers Hesselin. Nicole Malon rend directement aveu à Yerres pour ces biens (13 décembre 1545, 26 avril 1546, etc.)[2].

Lors d'une information faite en 1553, avant de procéder à l'engagement du domaine royal, les commissaires reconnurent que les de Hacques avaient le titre de seigneurs de Conflans et possédaient la justice moyenne et basse.

En 1563, Martin de Hacques et ses trois sœurs, enfants de Pierre de Hacques, mort en 1559, ont le fief de Conflans (aveu du 2 septembre). Le bailli d'Yerres, exerçant la haute justice, tient ses assises dans leur maison, dite maison seigneuriale. Martin de Hacques est avocat au bailliage de Vermandois et au siège présidial de Laon. Il vend le fief de Conflans à Claude de Malon le 8 août 1567[3]. Depuis cette époque, la famille de Hacques se fixe en Vermandois, où l'on trouve un Martin de

---

1. Arch. Nic., Conflans 11.

2. Arch. Nic., Bercy 52. Le 12 juin 1545, Claire de Hagues (*sic*), veuve de Charles Genaille, en son vivant médecin à Saint-Quentin, domiciliée à Paris, rue au Feurre, et son frère Louis de Hagues, écuyer, seigneur de Plessis-le-Vicomte, dit Belleville, vendent à Étienne Lemaistre et Jean Chevalier, laboureurs, au Bois de Vincennes, les deux cinquièmes par indivis à eux échus dans la succession de leur mère Ysabeau de Conflans, d'une pièce de terre contenant 7 arpents et joignant une autre pièce de 7 arpents appartenant aux acheteurs, le tout sis au terroir de Saint-Mandé, lieu dit la Vallée de Fescan, et tenant : d'une part, au seigneur de Reuilly, d'autre part aux vignes qui sont en la censive du seigneur de la Rivière, aboutissant d'un bout par bas au grand chemin de Saint-Maur, et d'autre bout par haut aux fourches de la justice de Conflans (Coyecque, *Recueil d'actes notariés*, Paris, 1906, t. I, n° 3514).

3. Arch. Nic., Bercy 52.

Hacques notaire et procureur vers 1660, un Simon de Hacques conseiller du roi au bailliage de Chauny en 1724[1]. Quant aux Malon, ils reparaissent souvent dans l'histoire de Conflans et nous les retrouverons plus loin.

A la paroisse de Conflans se rattache encore le fief du Pont-de-Charenton, — mais non la seigneurie de Charenton-Saint-Maurice. Ceci demande quelques explications.

Charenton est à l'origine le nom d'un pont sur la Marne, de même que Vincennes est le nom d'un bois. Le *bourg du Pont-de-Charenton,* jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, comprend seulement les quelques maisons enfermées dans les murs qui protégeaient l'accès du pont vers Paris. La *ville de Charenton,* c'est Saint-Maurice[2]. Cependant la dénomination de *Charenton* s'étend, dans certains documents du XIIIe et du XIVe siècle, à la région située sur la rive gauche de la Marne. Ainsi le manoir que possédait en 1266 à Charenton Pierre d'Aigueblanche, évêque de Hereford, se trouvait sans doute à l'endroit qui s'est appelé successivement Hereford, Herford, Alfort[3]; d'ailleurs l'un des écarts d'Alfort se nomme encore Charentonneau.

Depuis qu'Eudes, comte de Paris, avait donné à l'évêque de Paris le péage du pont, qui rapportait cent sous (887)[4], le territoire avoisinant relevait en partie du roi, en partie de l'évêque. On a vu ce qu'était le domaine ou séjour du roi; voici en quelques lignes ce que devint la seigneurie de l'évêque.

A la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe, l'évêque de Paris donna en fief la terre de Charenton aux Leloup, seigneurs de la Tour de Senlis (titres de 1206, 1227, 1234)[5]. Ce fief appartint ensuite à la famille Pasté (titres de 1217, 1242, 1268)[6], puis à la famille Blanchet (aveu de 1313, ignoré de Lebeuf[7], actes de

1. Archives du département de l'Aisne, B 1363, 1389, 1391, 1463.

2. Le registre *Noster*, cité par Félibien, t. V, p. 621, mentionne en 1313, parmi les villages de la vicomté de Paris : Conflans-la-Carrière, le Pont-de-Charenton et la ville de Charenton.

3. Communication de M. Delisle à la Soc. de l'Hist. de Paris, *Bulletin,* 1891, p. 75; Chenal, *Hist. de Maisons-Alfort,* 1898.

4. *Cartulaire Notre-Dame*, t. I, p. 298.

5. *Ibid.*, t. I, p. 7, 19; Lebeuf, t. V, p. 8, 9; Alliot, *Hist. d'Yerres*, 1899, p. 46.

6. Lebeuf, t. V, p. 8, 9; t. XII, p. 4.

7. Arch. Nic., Charenton 4.

1367 et années suivantes)[1]. Le prévôt de Paris exerce la justice à Charenton en 1318[2], et en 1374 Charenton est considéré comme relevant entièrement du domaine royal[3].

Louis Blanchet, seigneur de Charenton à la fin du XIVe siècle, était clerc et secrétaire du roi; il avait épousé Guillemette Baillet, qui mourut en 1397. Il soutint, de 1400 à 1406, un procès retentissant contre Jeanne Gentien ou La Gentienne, héritière de Guillemette Baillet et veuve d'un membre de la puissante famille des Gentien. Jean Jouvenel, alors propriétaire à Charenton, et depuis prévôt des marchands, fut témoin à ce procès, qui se termina par la ruine de Blanchet, condamné à la prison pour faux, escroquerie et captation d'héritage. La Gentienne fut mise en possession de ses biens et exerça la seigneurie à Charenton depuis cette époque jusqu'à la domination anglaise[4]. Nous verrons plus loin les événements qui se déroulèrent à Charenton pendant cette période.

L'histoire du fief du Pont-de-Charenton au cours du XVe siècle est assez obscure; en 1441, le roi rétablit le péage du pont[5]; l'évêque le revendique en 1486[6]. Au compte de la prévôté de Paris figure, en 1492, Pierre Brunel, écuyer, seigneur de Grigny, comme fermier du péage[7]. En 1490, Étienne Boucher est seigneur de Charenton[8]; il cède ses droits à Pierre de Cerisay le 26 juin 1499[9]. La famille Olivier, qui avait hérité des biens et des titres des Cerisay, vend la seigneurie de Charenton, relevant alors directement du roi, à Charles II de Malon le 3 juillet 1605[10].

Les Malon de Bercy y joignirent plusieurs seigneuries avoisinantes et obtinrent en 1619 la création de la châtellenie du Pont-de-Charenton, qu'ils possédèrent jusqu'à la Révolution.

---

1. Arch. Nic., Bercy 52; Lebeuf, t. V, p. 14.
2. Arch. nat., Olim IV, fol. 362 r°.
3. Lebeuf, t. V, p. 9.
4. *Mém. Soc. Hist. Paris*, t. XVII (1890), p. 319; Batiffol, *Jean Jouvenel*, 1894, p. 143; Sauval, t. III, p. 324, 567, 584, 655; Lebeuf, t. V, p. 14.
5. *Journal d'un bourgeois de Paris* (1405-1449), publié par Tuetey, 1881, p. 359 (Documents de la Soc. Hist. Paris).
6. Lebeuf, t. V, p. 8.
7. Sauval, t. III, p. 502.
8. Arch. Nic., Conflans 9.
9. Arch. Nic., Charenton 4.
10. Lebeuf, t. V, p. 14, 15.

Pour achever l'histoire de la *terre* de Conflans, il reste à mentionner quelques censives isolées.

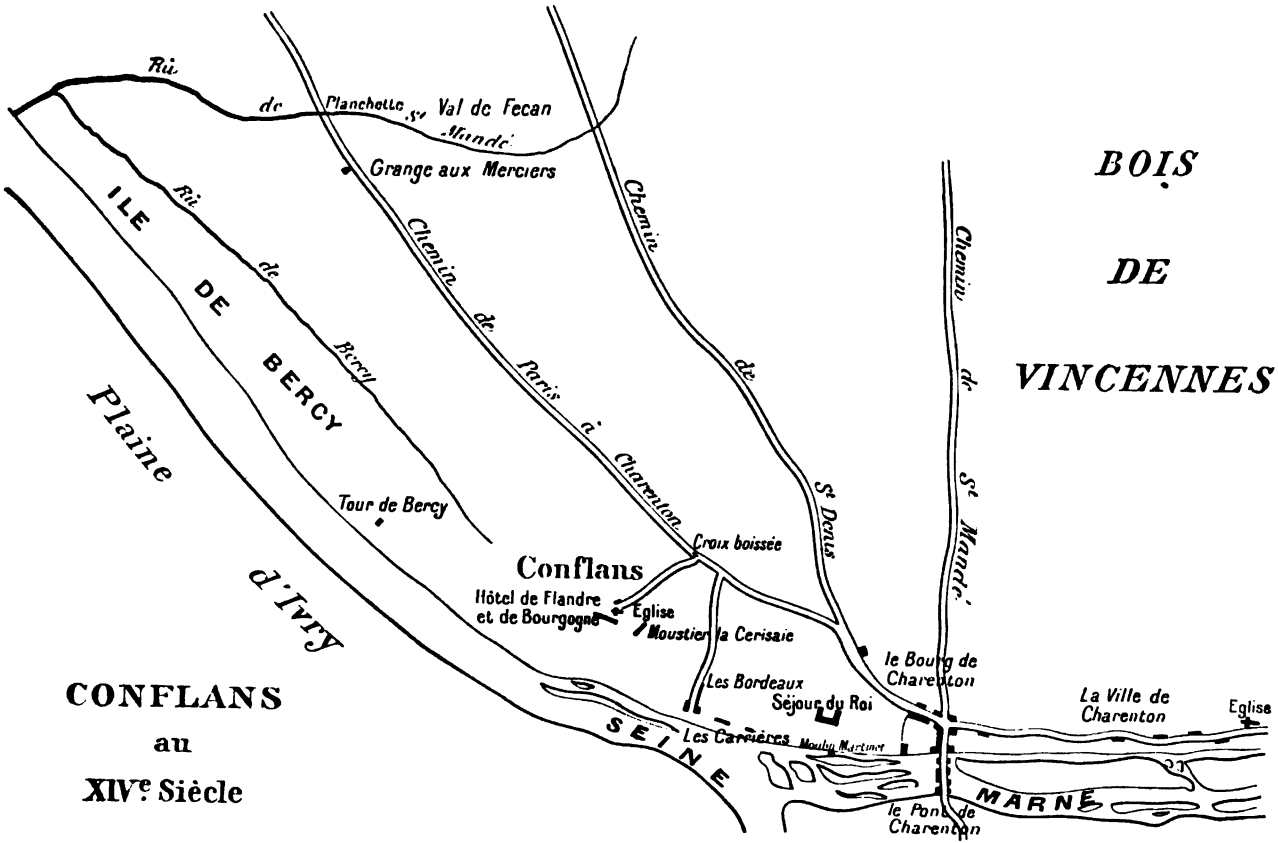
Au XIIIe siècle, les Le Loup, seigneurs de la Tour-de-Senlis, et seigneurs du Pont-de-Charenton par l'engagement de l'évêque de Paris, revendiquaient le port de Conflans comme étant sous leur dépendance; ils avaient constitué sur ce port une rente à l'abbaye d'Yerres (actes de 1210, 1227 et 1234)[1]. Gazon de Maubuisson, qui avait à la même époque deux sous de cens sur des terres labourables sises à Conflans, près le pont de Charenton, dans la seigneurie de l'évêque, vendit cette rente à ce dernier en 1247[2]. L'évêque, semble-t-il, ne continua pas à faire valoir ses droits.

D'autres privilèges fort anciens étaient ceux de l'abbaye de Saint-Magloire à Paris. Vers l'an 1033, Henri Ier déclare que ce monastère possède un moulin et une pêcherie près de l'église de Charenton (Saint-Maurice), et trois gords, dont l'un au confluent de la Marne et de la Seine[3]. Il est fait mention de ces biens dans une charte de Louis VI (1131)[4]. Ils appartiennent ensuite au prieuré de Saint-Mandé, dépendance de Saint-Magloire. A la fin du XIIIe siècle, Saint-Mandé perçoit à Conflans « la dîme des trois quartiers de la vigne dite la Heceline, la dîme des trois quartiers de la vigne du chevalier de Bercieus et la dîme de la vigne du tapissier »[5].

Enfin, les religieux de la Saussaye avaient des biens au lieu dit les Carrières, par suite d'un don du roi Philippe V (1316)[6], et l'hôpital de Saint-Esprit-en-Grève possédait encore au XVIIIe siècle des terres à Conflans et à Charenton provenant de l'héritage de Jean Creté, maître des comptes sous Charles VI (testament du 21 février 1407)[7].

---

1. Lebeuf, t. V, p. 9.
2. *Cartulaire de Notre-Dame*, t. III, p. 212.
3. De Lasteyrie, *Cartulaire général*, p. 116.
4. De Lasteyrie, *Cartulaire général*, p. 239.
5. Arch., nat., LL 168, fol. 19 v°, d'après U. Robert, *Notice sur Saint-Mandé*, 1889.
6. *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. 295.
7. Brièle, *Coll. des Doc. inédits : Mélanges historiques*, 1880, t. III, p. 439.



CONFLANS
au
XIVe Siècle

I.

CHAPITRE II.

LES SÉJOURS (XIVe ET XVe SIÈCLES).

I. — *L'hôtel d'Artois : La comtesse Mahaut, son hôtel à Conflans au commencement du XIVe siècle. — Travaux de construction, de peinture. — Séjours de Mahaut à Conflans.*

II. — *L'hôtel de Flandre. — Les comtes de Flandre (1330-1384). — Les ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi (1384-1404), Jean sans Peur (1404-1419), Philippe le Bon (1419-1467).*

III. — *Le séjour du roi : Le séjour au début du XIVe siècle. — Le siège de Paris par le régent, depuis Charles V (1358). — Le séjour sous Charles VI, l'écurie royale. — Les guerres civiles (1382-1418). — La domination anglaise (1419-1436).*

IV. — *La ligue du Bien Public et le traité de Conflans : Charles le Téméraire campe à Conflans (1465). — Combats autour de Conflans. — Négociations et traité. — La croix de la Planchette. — Revues passées à Conflans (1467-1474).*

I.

Dans le chapitre qui précède, il a été plusieurs fois question d'un important *hôtel* ou *séjour* situé à Conflans et que possédèrent successivement au XIVe siècle les comtes d'Artois, les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne. Nous allons à présent retracer l'histoire particulière de ce manoir, qu'on trouve mentionné pour la première fois au temps de la comtesse Mahaut d'Artois.

Cette princesse de sang royal était fille de Robert, comte d'Artois, lui-même neveu de saint Louis. Elle avait épousé Othon IV, comte palatin de Bourgogne. Son père et son mari moururent tous deux sur le champ de bataille à un an d'intervalle, le premier à Courtray (1302), le second à Cassel (1303). Restée veuve avec trois enfants, Mahaut se vit disputer le comté d'Artois par son neveu Robert; l'on se souvient de ce

procès célèbre, cause indirecte de la guerre de Cent ans, car Robert, convaincu de faux, s'enfuit auprès du roi d'Angleterre, et, pour se venger, lui persuada de déclarer la guerre au roi de France.

Le fils unique de Mahaut, Robert, comte de Bourgogne, mourut en 1317, âgé seulement de dix-huit ans. Ses deux filles, Blanche et Jeanne, épousèrent les fils de Philippe le Bel, Charles et Philippe, qui tous deux régnèrent sur la France. Mais Blanche, reconnue coupable d'adultère, fut déchue de ses droits et enfermée jusqu'à sa mort dans le monastère de Maubuisson; Jeanne, au contraire, devint reine en 1316 et posséda après sa mère le manoir de Conflans.

Bien qu'elle n'ait pas pris une part considérable à la politique de son temps, la comtesse Mahaut, nièce, cousine et belle-mère de rois, presque souveraine elle-même dans ses apanages, occupa noblement son rang et laissa le souvenir d'une princesse généreuse et aimant les arts. M. Richard, dans son livre : *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*[1], a réuni sur sa vie privée et sur l'organisation de sa maison de nombreux documents, la plupart extraits des comptes d'Artois (Archives du Pas-de-Calais). Ces documents renferment des détails précieux sur l'hôtel ou séjour de Conflans[2]. Mahaut y fit exécuter, principalement entre les années 1314 et 1320, d'importants travaux. On n'en a malheureusement pas conservé les devis; il ne reste que des quittances, pleines de détails curieux, mais que ne relie aucun plan d'ensemble. M. Richard les a publiées dans l'ordre chronologique; nous voudrions, au contraire, les présenter de façon à reconstituer la topographie probable de Conflans à cette époque.

L'hôtel de la comtesse d'Artois comprenait :

1° Une partie située dans la censive de Saint-Martin, et paraissant antérieure à Mahaut, qui peut-être l'avait reçue en héritage du comte Robert son père. Le premier texte qui s'y rapporte est une quittance délivrée le 1er mai 1303 par Jeanne, concierge, « pour mises faites en l'hostel madame à Conflans

1. Paris, 1887, in-8°. — Sauf indication contraire, toutes les références de ce paragraphe se rapportent à cet ouvrage.

2. Et sur l'hôtel d'Artois à Paris, appelé depuis hôtel de Bourgogne, dont il subsiste la tour dite de Jean-Sans-Peur, rue Étienne-Marcel.

en labourer les terres et les vignes ». Dans les comptes des années suivantes, à côté de constructions nouvelles, il est question de réparations aux « vieilles maisons de l'hostel »[1].

2° Une partie élevée par Mahaut sur les terres de l'ancienne garenne que lui donna en 1316 son gendre le roi Philippe V (voir p. 18).

Les travaux commencent en mars 1314 par la construction d'une salle, pour laquelle Évrart d'Orléans, qui était à la fois peintre et entrepreneur de bâtiments[2], passe avec la comtesse un marché au prix de 1,200 livres petits tournois; il reçoit des acomptes les 18 juin 1314, 1er février, 28 mai, 26 octobre 1315; il paie à son tour Thomas et Jean de Créteil, maçons, Charlot, le carrier, et Joudoin d'Orléans, charpentier, son neveu. Le 24 décembre, Bertaut le maçon reçoit 60 livres parisis « pour le pavement de la salle madame à Conflans pavé de lyons ». En 1316, il fait des cheminées et pave le porchet devant la salle. La même année, Renier le maçon élève « les créteaux d'entour la salle, devers le bos de Vincennes »[3]. Thomas le maçon fait les cloisons de deux chambrières devant la salle[4]. Pierre de la Rue lambrisse la salle[5] et Jean de Seez y place des verrières[6]. En 1320, Henri de Bauchain reçoit 44 livres parisis « pour toutes les fourmes de pierre » qu'il a faites au pignon de la salle, et Michelet le maçon scelle de plâtre le verre du pignon. Jean du Hamel fournit des tuiles pour couvrir « le pignon de la salle qui fut fet à verreries » et trois porches devant la salle, qui sont pavés par Jean-aux-Chiens. Thomas de Créteil reçoit 12 livres parisis « par marché fait, pour abattre la cheminée de la salle de Conflans au lez devers le bos, et pour refaire le mantel et le tuau de pierre taillée jusques au reiz de la couverture et la flesche de la dite cheminée »[7]. Enfin, en 1321, Pierre de Bruxelles peint le pignon de la salle[8].

---

1. Richard, p. 291.

2. P. 354. — Au livre de la taille de 1292, Évrart d'Orléans, imagier, demeurant à Paris en la Grand-Rue, paroisse Saint-Eustache, est taxé quatre sous. — Voir une note de M. de Montaiglon dans les *Archives de l'Art français* (1858-1860), p. 61.

3. P. 291, 292. — 4. P. 293. — 5. P. 292. — 6. P. 295. — 7. P. 295, 296.

8. P. 358. — Il est à remarquer que cette salle, entreprise avant 1316, se trouvait sur la terre de Saint-Martin; en effet, les religieux en réclamaient le cens (voir p. 14).

Après la construction de la grande salle, Mahaut entreprit celle d'une tour carrée, surmontée de créneaux, flanquée d'une tour ronde plus petite et de tourelles. Germain le maçon reçut en 1317 588 livres 17 sols pour cet ouvrage; Guillaume Bellebarbe fit le pavé de la tour pour 40 livres tournois, et Philippe de Jouy les lambris moyennant 17 livres parisis. Philippe de Jouy eut encore 10 livres parisis « pour cinc porchez de fust, dont li III furent mis en la basse chambre de la tour de Conflans et les autres II en la chambre dessus, pour un escran coulant mis devant la chapelle de la dite tour, et II huis enchaseillies mis en la dite chambre dessus, pour lambrussier la garde-robe de la dite tour par haut et la garde-robe de la tour roonde delès la grosse tour costé les galeries devers le pont de Charenton, par marchié fait », plus 30 sols pour fournir le merrain et faire « les membres des hostevens et huis de la tour de Conflans ». Pierre de Pons livre au prix de 14 livres 3 sols parisis la quantité de 409 livres d'étain « pour estamer et souder le plon dessus la tour »[1]. Jean de Seez fournit « XXVII paniaus de voirre ouvrés et une chapelle d'ymageries à tabernacles qui montoient VII^{xx} piés mis es fenestres de la tour de l'hostel madite dame a Conflans, IIII sols six d. le pié, 31 liv. 10 s. par. » (1318). En 1319, André le Flamand exécute des travaux de serrurerie et fait « huit grans chandeliers de fer qui furent mis es chambres d'en bas et de haut de la grant tour »[2].

La salle et la tour communiquaient avec un corps de bâtiment plus ancien où se trouvaient les chambres. Les comptes mentionnent :

1° La chambre de la comtesse; Girard le paveur la pave de carreaux, et Bertaut le maçon y fait une cheminée en 1316[3]. Philippe de Jouy met un châssis de bois « en la fenestre par où on entre de la chambre madame ou prael costé la tour » (1318) et construit un porche entre cette chambre et la tour (1320)[4]. Guillaume Bellebarbe pave de carreaux plombés le « clotet par où on entre de la chambre madame en la tour » (1320)[5]. En 1323, Nicolas Malet reçoit 13 liv. 10 s. « pour la chambre madame de Conflans lambrisser de bois d'Illande »[6].

2° « Deux grans viex chambres, la chambre basse delez les-

1. P. 293, 294. — 2. P. 303. — 3. P. 292. — 4. P. 294, 296. — 5. P. 296. — 6. P. 297.

dites chambres, la chambre costé à viex chapelle et la chambre sus les piliers en la court. » Guillot de Proyans les peint en 1320 pour 6 livres parisis[1]. Ces chambres, dites chambres sur la cour, avaient été recouvertes en 1318, ainsi que les chambres « sus la porte », par Jean de Créteil qui y avait employé six milliers de tuiles amenées par eau. Elles étaient desservies par un escalier de bois donnant sur la cour et construit moyennant 10 liv. par Baudet de Morant, charpentier (1319)[2]. « Le porche à l'entrée de la chambre de la cour et de la chambre basse » et « la grant viex chambre » sont recouverts de tuiles en 1320[3].

3° La chambre sur la cave, dont la clôture est construite en 1316 par Thomas de Créteil, qui y place une cheminée; elle est pavée par Renier (1316) et couverte de tuiles par G. Bellebarbe[4].

4° La garde-robe et les « chambres aisées » (cabinets d'aisances); parmi celles-ci l'on distingue les vieilles, les neuves et celles qui sont « devers le pont de Charenton » (maçonnerie, charpente et peinture en 1316, 1317, 1318)[5].

5° « Les loges devers le pont de Charenton », dites aussi « loges devant la chapelle »; Thomas de Créteil y fait 15 toises de plancher et une cloison de plâtre; Renier y place des sièges (1316); G. Bellebarbe les pave de carreaux plombés (1319)[6].

La chapelle existait avant Mahaut; on n'y exécute que des réparations. Aubert et Jean de Créteil y font une porte (1315), Girart pave les galeries qui sont devant, Thomas de Créteil maçonne des « parpains de pierre tailliée souz les alées » (1316). Ce dernier reçoit encore 32 livres parisis pour maçonner un oratoire « lez la chapelle » (1318) et pour la façon d'un autel et « remuer un huis » (1320). Henri de Blanchel touche 7 liv. 10 s. « pour la façon d'un pignon de pierre taillée en la chapelle, ouquel la cloche pend ». Cette cloche est vendue par Jean de Dinant 4 livres parisis (1320)[7]. Un compte de la Toussaint 1319 mentionne des fournitures de verrières : « A Jehan de Ses, voirrier de Paris, pour IIII petits paniaus de voirre vigneté, tenanz V piés et demie, II s. VI d. le pié, mis es chasseis des deux clotes costé la chapele... et IIII paniaus de voirre

1. P. 356. — 2. P. 294. — 3. P. 296. — 4. P. 292, 293, 294. — 5. P. 292, 293, 355. — 6. P. 292, 293, 295. — 7. P. 292, 293, 295, 296.

blanc mis en chasseis de la chambre costé le viex chapelle tenanz xxx piez, II sols le pié. Pour v piés de voirre d'ymagerie mis en la fourme du grant clotel costé la chapele, IIII s. VI d.[1]. » Évrard d'Orléans peint la chapelle en 1317 et reçoit 60 livres pour cet ouvrage; en 1319, il travaille à la galerie devant la chapelle[2]. Mahaut achète pour la chapelle de Conflans des « vestemens de prestre » et des draps d'autel (1317), un calice fait par Robert Lescrivain et payé 4 liv. 4 s. (1317), des « formes pour seoir » (1321), un « letry » (1323), deux aunes de toile peinte pour courtines (1328)[3].

Les communs comprennent la cuisine, maçonnée et pavée en 1315, le garde-manger, la « sausserie », la cave et les étables. En 1320, on fait dans la cuisine un « drecheur » et deux fours[4].

En 1320 et 1321, Henri de Blanchel maçonne, Aubry couvre d'ardoises, Philippe de Jouy lambrisse, Pierre de Bruxelles peint un pavillon « sus la mote », sans doute sur le « preau de motes devers le bos de Vincennes » que Guillaume Sauwalle a ouvré et fait en 1317[5].

Le jardin est régulièrement entretenu et fournit à la table de la comtesse des légumes et des fruits; en 1320, on maçonne le vivier et on répare les « conduits à eaue »; Baudet de Morant, charpentier, place « une bonde de fust » au vivier où sont nourris des brochets[6].

Les divers corps de logis sont reliés par des galeries et entourés de murs surmontés de tourelles. Le 24 janvier 1317, Robert, le peintre, reçoit 60 sous parisis de Me Étienne, clerc de l'hôtel, pour avoir peint les allées de devant la conciergerie, le porche de la grande porte et le petit pignon[7]. En 1320, Thomas de Créteil fait « deux assises de quarreaus au lonc des petites galeries mouvant de la chambre sus les piliers devers la court jusques aus petites galeries devers la cave ». Guiart, le maçon, pave et clôt les petites galeries qui entourent la cour;

1. P. 303. — 2. P. 354.

3. P. 106, 293, 321. — Mahaut fait également reconstruire le clocher de l'église de Conflans en 1323 (p. 87).

4. P. 292, 293, 296. — 5. P. 292, 296, 358. — 6. P. 293, 294, 296.

7. *Table chronologique des chartes concernant l'histoire de Belgique*, 1892, t. VIII, p. 645. — Cet ouvrage contient en outre plusieurs des comptes relevés par M. Richard.

Philippe de Jouy, charpentier, met en œuvre trois milliers de lattes données par le roi à Mahaut « pour couvrir les petites galeries devers l'hostel ou concierge »[1]. Henriet Haquin, peintre, déclare, le 25 mars 1320, avoir reçu 6 livres parisis « pour toutes les peintures du ciel des grans galeries, des tirans et des lymandes de icelles galeries faites à destrempe »[2]. En 1320, Pierre de Bruxelles exécute dans les galeries de Conflans une suite de peintures dont nous parlerons plus loin.

Voici enfin les comptes relatifs aux murs : Aubert et Jean de Créteil construisent, en 1315, 43 toises de murs à créneaux, du coin de la chapelle jusqu'au dernier pilier des galeries du bout de la salle. En 1316, Jehan, le plombier, plombe « les VI torneles desus les murs »; Renier, le maçon, les pave et fait le mur qui est entre la cave et les créneaux d'entour la salle; en 1320, Jean Folie de Montreuil fournit 36 muids de plâtre pour la façon du pont et des murs[3].

En résumé, l'hôtel de la comtesse d'Artois à Conflans était un manoir protégé de murs et de fossés; il se composait d'un corps de logis central comprenant les chambres, flanqué (probablement au sud) d'une tour dominant la Seine; du côté du pont de Charenton, c'est-à-dire à l'est, était la chapelle; à l'opposé de la chapelle, par conséquent à l'ouest, du côté de Paris, la grande salle; vers le bois de Vincennes, au nord, la cour entourée de galeries et les communs. Bien qu'on n'ait aucun plan, aucune indication précise, on peut dire, d'après les documents postérieurs et d'après la disposition des lieux, que cet hôtel s'élevait où est aujourd'hui le château de Conflans, et que les communs occupaient l'emplacement du couvent actuel du Sacré-Cœur.

Il nous reste à dire quelques mots du plus intéressant document sur Conflans que contiennent les archives d'Artois : c'est un marché conclu, le 20 juin 1320, entre la comtesse Mahaut et le peintre Pierre de Bruxelles, pour une série de travaux à exécuter dans les galeries, moyennant 48 livres parisis. Ce traité a déjà été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVI, et dans l'ouvrage de M. Richard; nous ne le reproduirons pas à nouveau. Tout y est fixé en détail : les sujets des peintures, qui étaient les exploits et expéditions

1. Richard, p. 295, 296. — 2. P. 356. — 3. P. 292, 296.

lointaines du comte d'Artois, père de Mahaut; les légendes qui devaient les expliquer, et les couleurs à employer. Pierre de Bruxelles avait achevé son œuvre avant le 26 juillet 1320, date à laquelle il donna quittance du paiement.

En 1321, il reçut 18 sols « pour rappareiller les peintures de Conflans quand li roy s'en partit »; le roi et la reine avaient dîné chez Mahaut le 29 juin[1]. En 1328, il revernit « les guerreries de Conflans ». « Pour couleurs et estain pour ramender plusieurs paintures, xxxii sols »[2]. Il reçoit encore, le 17 novembre 1329, 24 livres parisis pour ouvrages faits à Conflans[3]. Ces comptes de travaux sont des documents d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire de la peinture dans notre pays; ils prouvent l'existence d'une école parisienne au début du xiv[e] siècle. Malheureusement, les œuvres de cette école, exécutées sur pierre, ont disparu; mais elle forma, grâce au goût et à la munificence de Mahaut, une génération de peintres artésiens dont plusieurs tableaux, qui datent de la deuxième moitié du même siècle, sont parvenus jusqu'à nous[4].

Conflans était une des résidences préférées de Mahaut; l'énumération des travaux qu'elle y exécuta suffit à le prouver; ses comptes d'hôtel nous renseignent, de plus, sur les séjours qu'elle y fit, séjours plus nombreux que longs, car elle voyageait beaucoup, partageant son temps entre l'Ile-de-France, l'Artois et la Bourgogne. Voici les principaux événements qui marquèrent sa présence à Conflans :

Le 7 juin 1308, Robert, fils de Mahaut, dîne à Conflans avec maître Jean Pierart, chirurgien du roi. Le 10, il a pour hôte le sire de Sully (qui, nous l'avons vu, avait un hôtel à Conflans)[5]; trois jours plus tard, il reçoit sa sœur Blanche, Charles de Valois, la demoiselle de Valois, Jean de Clermont, les enfants

1. P. 357, 358, 359.

2. Archives du Pas-de-Calais, A 1004.

3. *Table chronologique des chartes concernant l'histoire de Belgique*, 1896, t. IX, p. 347.

4. Demay, *Note sur quelques artistes artésiens*, Nouvelles Archives de l'Art français, 1878, p. 223; Dehaisne, *Documents concernant l'histoire de l'art*, 1886; *Catalogue de l'Exposition des Primitifs français*, 1904, p. xix, 10.

5. Suivant un usage de la chevalerie, Mahaut distribua aux gens de sa maison des selles aux armes du sire de Sully à Pâques 1321, et aux armes de Mathieu de Trie à Pâques 1322. Tous deux habitaient Conflans (p. 128).

de Melun, le sire de Sully et Geoffroy Coquatrix. Le jeudi saint, 27 mars 1309, trente-trois personnes mangent à l'hôtel, y compris les pauvres du mandé; on sert des harengs, du poisson apprêté à l'huile, du riz, des amandes, figues et raisin[1].

Le jour de Noël 1315, maître Renier de Brabant « aide à chanter » à la chapelle; la comtesse achète vingt « dras buriaus » pour donner en aumône aux pauvres; vers le même temps, elle fait des dons aux ouvriers qui travaillent à l'hôtel, et à « six povres pelerins de Normandie » qui traversent Conflans en revenant de Saint-Jacques en Galice[2]. Le 5 juin 1319, elle distribue quatre livres « à plusieurs trompeurs, naquareurs, corneurs et autres menesterez qui jouerent aux noces Thierriet de Montagu et aux Denise sa suer quant ils espouserent à Conflans en l'hostel madame »[3]. En avril 1320, mariage de Roberte de Moreuil et de Robert de Saint-Venant, également en l'hôtel de Conflans; la comtesse leur donne un hanap et un pot d'argent à couvercles émaillés, et les ménétriers reçoivent 12 livres tournois[4].

Le 26 juin 1319, dînent à Conflans le roi, le comte de Valois, le comte de Beaumont, le sire de Noiers et plusieurs autres seigneurs; le ménestrel qui joua des orgues devant le roi reçoit huit sous. Le roi dîne encore à Conflans le 29 juin 1321[5].

Ces extraits de comptes, malgré leur forme peu littéraire, donnent une idée de l'existence princière que menait Mahaut, lorsque la mort la surprit, à Paris, le 28 novembre 1329, avec une soudaineté qui laissa croire à un empoisonnement[6].

II.

Après le décès de Mahaut (1329), l'hôtel de Conflans appartint à la reine Jeanne, veuve de Philippe le Long; celle-ci mourut deux mois après sa mère, le 21 janvier 1330 (n. st.),

1. P. 145, 154. — 2. P. 96, 97, 110. — 3. P. 109. — 4. P. 79, 109. — 5. P. 110.

6. Les textes cités par M. Richard permettent d'hésiter entre le 27 et le 28 pour fixer la date de la mort de Mahaut; M. Richard se prononce pour le 27, d'accord avec Lancelot (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, p. 504). Mais, d'après la *Chronique parisienne*, publiée dans les *Mém. de la Soc. Hist. Paris*, 1884, p. 129, il faut placer cet événement le mardi dans l'octave saint Clément, c'est-à-dire le 28 novembre.

laissant, par testament, ses biens à sa fille, Jeanne de France, qui avait épousé Eudes, duc de Bourgogne[1].

---

1. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII, 1901, p. 115, 127, 128. — Pour l'intelligence de ce qui suit, nous donnons ci-dessous la généalogie des descendants de Mahaut :

MAHAUT, comtesse D'ARTOIS, † 1329,
épouse en 1285 OTHON IV, comte DE BOURGOGNE, † 1303.

- JEANNE, reine DE FRANCE, † 1330, ép. en 1307 PHILIPPE LE LONG, roi (1316-1322).
  - JEANNE, comtesse D'ARTOIS, † 1347, ép. en 1318 EUDES IV, duc DE BOURGOGNE, † 1349.
    - PHILIPPE, † 1346.
      - PHILIPPE, duc DE BOURGOGNE, † 1361, ép. MARGUERITE (ci-dessous).
  - MARGUERITE, comtesse DE FLANDRE, puis D'ARTOIS, † 1382, ép. LOUIS Ier DE NEVERS, comte DE FLANDRE, † 1347.
    - LOUIS II DE NEVERS, comte DE FLANDRE, † 1385, ép. MARGUERITE DE BRABANT.
      - MARGUERITE, comtesse DE FLANDRE, † 1405, ép. en 2es noces en 1369 PHILIPPE LE HARDI, duc DE BOURGOGNE, † 1404.
        - JEAN SANS-PEUR, duc DE BOURGOGNE, † 1419.
          - PHILIPPE LE BON, duc DE BOURGOGNE, † 1467.
            - CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc DE BOURGOGNE, † 1477.
  - ISABELLE, dauphine.
  - BLANCHE, religieuse.
  - LOUIS, † 1317.
- BLANCHE, ép. en 1307 CHARLES LE BEL, roi (1322-1328), reléguée dans un monastère, † 1325.
- ROBERT, † 1315.

Le duc et la duchesse de Bourgogne viennent à Conflans le 15 mai 1330, et y restent jusqu'à la fin du mois d'août. Leurs comptes signalent que, le 22 juillet, Jehan de Montbard célèbre sa première messe à la chapelle de l'hôtel. Les années qui suivent, le duc et la duchesse séjournent surtout en Bourgogne; Conflans n'est pourtant pas négligé, car, en 1334, les fenêtres des chambres et de la garde-robe sont munies de verre blanc, celles de la chapelle de « voirre vigneté » et de panneaux de « voirre d'ymagerie ». En 1346, la duchesse se fait apporter en Bourgogne des cerises et des noix de Conflans[1].

Ainsi, le duc de Bourgogne, comte d'Artois, et la duchesse, sa femme, paraissent avoir possédé l'hôtel de Conflans en 1330, 1344, 1346. Cependant, le *Rôle de Saint-Martin-des-Champs*, que nous publions en appendice, désigne le comte de Flandre comme propriétaire de cet hôtel. Or, le *Rôle*, d'après les noms cités, date de 1340 environ; par exemple, il y est question, comme d'un personnage alors vivant, de Mathieu de Trie, maréchal de France en 1320 et mort en 1344. De plus, le seul comte de Flandre qui ait pu posséder Conflans à cette époque est Louis Ier de Nevers, car il avait épousé Marguerite, seconde fille de la reine Jeanne; il mourut au début de 1347 (n. st.), et sa femme reprit alors ses héritages personnels; par conséquent, si le *Rôle* était postérieur à 1347, son auteur parlerait non du comte, mais de la comtesse de Flandre, laquelle mourut seulement en 1382.

Faut-il dire, avec Sauval[2], que le comte de Flandre et le duc de Bourgogne avaient chacun un hôtel à Conflans? Il est alors invraisemblable que les religieux de Saint-Martin ne mentionnent ni l'hôtel de Bourgogne, ni la chapelle qui y était jointe et qui devait relever de leur paroisse de Conflans, au même titre que les chapelles du roi et du comte de Flandre. Ce qui a trompé Sauval, c'est que les comtes d'Artois et de Flandre et les ducs de Bourgogne, qui possédèrent successivement Conflans aux XIVe et XVe siècles, y élevèrent à diverses époques des constructions auxquelles ils donnèrent leurs noms, de sorte qu'au début du XVe siècle on distinguait *les séjours d'Artois, de Flandre et de Bourgogne;* mais l'ensemble ne for-

---

1. E. Petit, t. VII, p. 168, 170, 226; t. VIII, 1903, p. 82, 87, 203, 322.
2. T. III, p. 110, 112.

mait qu'un seul manoir. Voici d'ailleurs la topographie générale de la région sous Charles VI, d'après Guillebert de Metz[1] :

La porte Saint Anthoine : au dehors, près d'icelle, est une abbaye de Nonnains appellée de Saint Anthoine; après est la Granche aux Marchiers; après lostel de Conflans; item, le sejour du Roy; item, le Pont de Charenton, où il a deux grosses tours, oultre lequel est l'eglise Notre Dame de Mets[2].

La contradiction signalée plus haut s'explique ainsi : Marguerite de France, comtesse de Flandre, seconde fille de la reine Jeanne, déshéritée au profit de sa sœur la duchesse de Bourgogne, attaqua le testament de sa mère. Plusieurs transactions intervinrent; sans doute par une de ces transactions, Marguerite fut reconnue propriétaire de l'hôtel de Conflans, à la condition toutefois d'en laisser la jouissance à sa sœur. Celle-ci étant morte au début de 1347, on trouve le 17 mai de cette année, à Conflans, le fils de Marguerite, le jeune comte de Flandre Louis II de Nevers, qui nomme des procureurs pour traiter son mariage avec Marguerite de Brabant[3]. Son père avait confirmé les privilèges de la ville de Béthune par une charte datée de Conflans le 2 mai 1334[4]; mais il n'y était, semble-t-il, que de passage.

Quoi qu'il en soit, la race des ducs de Bourgogne de la dynastie capétienne s'éteignit en 1361 dans la personne de Philippe, petit-fils d'Eudes et de Jeanne de France, lequel avait épousé sa cousine Marguerite, petite-fille de Marguerite de France. Marguerite de France, comtesse de Flandre, eut alors l'entière propriété des héritages d'Artois. On a vu, page 14, qu'elle fit en 1365 une déclaration favorable aux prétentions des religieux de Saint-Martin[5].

Les archives d'Artois renferment des quittances de travaux que cette princesse fit exécuter à Conflans. — En septembre 1366, Jehan Bizet, clerc, règle des dépenses pour

1. Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens*, 1867, p. 225.
2. Lieu de pèlerinage, sur la paroisse de Créteil.
3. *Froissart*, éd. Siméon Luce, t. IV, p. xxxv, note.
4. *Table chronologique des chartes concernant l'histoire de Belgique*, t. IX, p. 500.
5. Voir appendice III.

l'entretien de l'hôtel[1]. — Michelet Joli, concierge de l'hôtel d'Artois à Paris, rédige un mémoire des ouvrages faits à Conflans du 13 juillet 1371 au 3 mars 1373 par Jehan le Roy, charpentier, Henry le Munyer, couvreur, Samson Roussel, serrurier, Jehan le Fèvre, tailleur de pierres; ce dernier reçoit 114 livres « pour graver la theraisse de la tour de l'ostel »[2]. — Le 6 septembre 1376, compte de travaux de couverture payés par Gautier le Cordouannier, concierge de l'hôtel de Conflans. Regnaut Thibout, maçon, André du Vergier, serrurier, travaillent à Conflans en 1377. Le 30 juillet 1379, Berthelot Berthelin fournit dix-huit milliers et demi de tuiles qui sont employées « pour les reparacions en la grant chambre de madame et en la salle et es grans galleries et autres lieux dudit hostel »[3].

La comtesse Marguerite mourut en 1382 et son fils Louis II de Nevers en 1385. Conflans revint alors à Marguerite de Flandre, dont nous avons déjà parlé, et qui avait épousé en secondes noces (1369) Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la dynastie des Valois.

Ce prince fit de fréquents et longs séjours à son manoir de Conflans, qu'il agrandit et embellit[4]. Tel était son faste que, malgré ses immenses revenus, il ne laissa que des dettes à sa mort (1404). Il avait vécu, à Conflans comme dans ses États, au milieu d'une cour digne d'un roi, tandis que le silence

---

1. Arch. P.-de-C., A 721.

2. A 753. — A propos de Michel Joli, citons cette note : « En octobre 1384, Colin Amours, maire et garde de la juridiction de la ville du Pont-de-Charenton, pour honorables hommes et sages maistres Pierre et Louis Blanchet, seigneurs de la dite ville, declare que les executeurs testamentaires de feu Huguette, jadis femme de Michel Joliz, consierge de l'ostel d'Artoys, se sont dessaisis en sa main d'une rente de 16 l. p. sur une maison sise à Charenton, à l'enseigne du Cigne, en le requerant d'en saisir l'hospital Saint Jacques, auquel la testatrice l'a leguée » (*Mém. Soc. Hist. Paris*, 1875, t. I, p. 219, d'après les archives de l'Assistance publique).

3. A 763, 766, 774.

4. La fin de ce paragraphe est écrite en partie d'après l'*Histoire de Bourgogne*, par Urbain Plancher, bénédictin, 1748, en partie d'après E. Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, 1888. — Nous ne renvoyons pas aux pages, les événements se suivant dans ces deux ouvrages par ordre chronologique et les tables alphabétiques permettant de trouver rapidement les références.

s'étendait autour de Charles VI, fou, enfermé dans l'hôtel Saint-Paul.

Le jeudi 4 mai 1385, le duc, la duchesse et le comte de Nevers[1], leur fils, sont à Conflans, « et ce jour y furent le roy, mons. de Valois, mons. de Bourbon, mons. Pierre de Navarre et plusieurs seigneurs et dames estrangiers, et fist on les noces du petit Montoban et de la niepce madame de Bauval... et y ot tres grand desroy ». Quelques jours après, le duc reçoit à Conflans le roi d'Arménie et l'abbé de Saint-Maur. Le 1er janvier 1389 (n. st.), étant à Conflans, il donne en étrennes au roi « un gobelet d'or couvert, semé de fleurs de bouresches, et sur chacune fleur ayant une perle, tant sur le couvercle que sur le pié, avec un frutillet d'or fin, garni de six perles et d'un safir, du prix de ccc livres ». Les cadeaux au roi se renouvellent non seulement chaque année, mais presque à chaque visite; le 5 juillet 1394, le roi, soupant à Conflans, reçoit en présent une bague avec un gros diamant. C'est sans doute pour ne pas se montrer moins généreux qu'il offre au duc, en janvier 1397 (n. st.), « une Annonciation de Notre Dame esmaillée, du prix de 3,600 livres », — mais, ajoute le trésorier de Bourgogne, « Sa Majesté n'en paya que 2,000 seulement, mondit seigneur acheva de payer le reste ».

Le duc de Bourgogne demeura presque tout l'été de l'année 1389 à Conflans, « où plusieurs varlets apporterent d'Arras à mons. plusieurs oyseaux et bestes estranges » (30 septembre). Quelques jours après, il distribua « treize pieces de veluau, lorsque le roy fit son entrée en son hostel de Conflans, savoir : au roy, à mons. de Thouraine, son neveu, etc., pour leur faire des houppelandes »; il donna à la reine « quatre pieces de veluau orné d'or de Chypre » et à divers seigneurs « six pieces de satin en gresne ». Il fit faire à cette époque, pour l'hôtel de Conflans, deux ameublements de chambre, « l'un de drap d'or violet, ayant en chacune piece un soleil avec broderie d'or et d'argent où sont les armes du pays du duc, ayant à chaque coin un aigle sur une terrasse, tenant un rouleau où sont ces mots : y me tarde ».

---

1. Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne en 1404.

Les séjours sont fréquents, mais courts, de 1390 à 1396[1]. Au mois de mai de cette dernière année, le duc s'installe à nouveau à Conflans, et en fait désormais jusqu'à sa mort sa résidence préférée. Le 25 mai 1396, « y soupa le roi, et des Englois à grand desroy, mons. d'Orleans, mons. de Bourbon, messire Pierre de Navarre, le frere du roy d'Engleterre, le comte de Saint Pol et d'autres personnages ». Cette année et les suivantes viennent dîner à Conflans : le dauphin, les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Berry, le roi de Navarre, le duc de Bavière, le roi de Sicile, le chancelier Pierre de Giac, le comte de Clèves, le comte de Savoie, le comte d'Armagnac, monseigneur d'Albret, l'évêque de Tournay, le grand chambellan d'Angleterre, le duc de Bar, les ambassadeurs d'Espagne, de Constantinople, d'Allemagne, et quantité de seigneurs moins illustres. Le duc traite aussi, aux grandes fêtes, « les ambassadeurs des bonnes villes de Flandre et du plat pays », les chevaliers ses vassaux, les écuyers, les chapelains et les officiers de l'hôtel.

A la chapelle de l'hôtel, on célèbre des mariages, on sacre des évêques : le dimanche 29 mai 1401 « fut sacré eveque de Nevers, à Conflans, mess. Robert Danguel, et y ot plusieurs prelats, l'archevesque de Sens, l'evesque d'Arras, l'evesque de Tournay, les chappelains de mons. et plusieurs autres, qui furent tout le jour aux despens de mondit seigneur ». A partir de 1397, le duc de Bourgogne visite fréquemment son frère le duc de Berry, qui habite alors la Grange-aux-Merciers.

Philippe le Hardi mourut à Halle le 27 avril 1404. Jean Sans-Peur, qui posséda l'hôtel de Conflans, tout au moins après la mort de sa mère (1405), l'habita rarement. Il y était en mai 1407; le 30 septembre 1412, il y dîna avec le duc de Bourbon et plusieurs seigneurs et bourgeois de Paris; il y reçut le duc de Bretagne en septembre 1418.

Philippe le Bon (1419-1467) unit à l'hôtel de Conflans des maisons, granges et jardins sis aux Carrières et confisqués pendant la domination anglaise (1427 à 1434)[2]; puis il délaissa ce

1. Le duc de Bourgogne exerce à cette époque la haute justice à Conflans : en 1391, Jean de Châlons, ayant tué un sergent du duc nommé Guillaume Faquier, est arrêté et emprisonné à Conflans, d'où il part le 10 juillet pour être jugé à Lille (*Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 122).

2. Sauval, t. III, p. 566.

manoir, dont il n'est plus question jusqu'à la guerre du Bien Public (1465), à laquelle Conflans doit la page la plus connue de son histoire; le récit des événements de cette époque trouvera place plus loin.

III.

Nous avons relaté au chapitre I les origines du domaine du roi dans la paroisse de Conflans, et signalé l'existence d'un manoir ou séjour royal près du pont de Charenton, dès le XIIIe siècle. Les comptes du XIVe siècle renferment de nombreuses mentions touchant le séjour de Conflans ou du Pont-de-Charenton; on l'appelle aussi séjour des Carrières, à cause des carrières creusées dans la colline sur laquelle s'étage Charenton et d'où furent extraites la plupart des pierres employées à construire le château de Vincennes. D'après une tradition du pays, les galeries de ces carrières pénétraient jusqu'à Vincennes[1].

Philippe le Bel est au séjour en avril 1306 et en octobre 1310[2]. Philippe V y demeure en juillet, août et septembre 1321[3]. Philippe VI[4] et Jean II[5] y viennent fréquemment. Le 7 septembre 1341, les douze pairs de France se réunissent à Conflans pour décider entre les prétendants au duché de Bretagne et se prononcent en faveur de Charles de Blois[6]. C'est à Conflans que meurt, le 6 octobre 1349, Jeanne, fille de Louis X et veuve de Philippe, comte d'Évreux, roi de Navarre[7].

Le vendredi 29 juin 1358, le régent Charles, fils de Jean II,

1. « Il y a dans cet hôtel [le Séjour] un souterrain qui, passant dans le bois de Vincennes, vient jusque dans l'intérieur du château; les seigneurs du Séjour l'ont laissé ébouler, et on en voit encore l'entrée dans le parterre du Séjour aux carrières de Charenton » (Poncet de la Grave, *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France*, 1788, t. I, p. 118).

2. Lebeuf, t. V, p. 10; Index Mansionum, *Historiens de la France*, t. XXI, p. 502.

3. Index Mansionum, *Id.; Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. 295.

4. J. Viard, *Documents parisiens sur Philippe VI*, Soc. Hist. Paris (1898-1899). — Le testament de ce prince est daté de Conflans (Lebeuf, p. 11).

5. E. Petit, *Itinéraires de Jean II*.

6. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 316.

7. André Favyn, *Hist. de Navarre*, 1612, l. VIII, p. 427; Lebeuf, p. 11.

et qui fut, depuis, Charles V, arriva par la Brie au pont de Charenton; il était à la tête d'une armée qui comptait 30,000 chevaux[1]. Il logea au séjour et se prépara à assiéger Paris, soulevé contre lui par Étienne Marcel. Le roi de Navarre Charles le Mauvais, campé à Saint-Denis avec 10,000 hommes, voulait tenir la balance entre les deux partis; il eut une entrevue avec le régent, le dimanche 8 juillet, « en un pavillon qui, pour ce, fu tendu près de Saint Antoine, en un lieu que l'on dit le Moulin à Vent »[2]. Le 10, on livra contre les Parisiens un premier combat devant la Grange-aux-Merciers; le 12, le régent établit un pont sur la Seine, où se trouve à présent le Port-à-l'Anglais[3]; les jours suivants, on batailla aux abords de ce pont; Rigaut de Fontaine, maréchal de Normandie, y fut fait prisonnier[4]; le 19, par l'entremise de la reine Jeanne, mère du régent, une trêve fut conclue. Le meurtre d'Étienne Marcel (31 juillet) décida les Parisiens à la soumission : le lendemain, six bourgeois de la ville vinrent saluer le régent au séjour, et le 2 août les troupes royales occupèrent Paris[5].

Charles V délaissa Conflans, qui lui rappelait les tristes souvenirs de la guerre civile[6]. Charles VI, au contraire, y vint maintes fois, principalement entre les années 1385 et 1400[7]; mais il n'y séjourna jamais longtemps, et le plus souvent y fut l'hôte du duc de Bourgogne.

Le 16 février 1390 (n. st.), la prieure de l'Hôtel-Dieu de Paris alla, avec sa compagnie, « à Conflans, par devers la royne, en un chariot pour charier le barsuel [berceau] de la fille du roy qui estoit lors nouvellement trespassée ». Il s'agit de Jeanne, fille de Charles VI, née en 1388 et morte au début de

1. *Grandes Chroniques*, éd. Paulin Paris, 1838, t. VI, p. 119; *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 53.

2. *Grandes Chroniques*, p. 120; A. Favyn, *Hist. de Navarre*, 1612, p. 438.

3. Localité dépendant de la commune de Vitry et située sur la rive gauche de la Seine, en amont du confluent de la Marne.

4. *Grandes Chroniques*, p. 124, 125.

5. *Ibid.*, p. 126, 132, 134; *Froissart*, p. 81.

6. Il y retourna cependant depuis cette guerre, car il y a un ordre de payer 20 francs d'or à Mahaut, concierge de Conflans, donné à Conflans, le 6 mai 1363, par Charles, fils aîné du roi de France (Bibl. nat., ms. fr. 21443).

7. E. Petit, *Séjours de Charles VI*, 1894.

l'année. La reine avait donné son berceau à l'Hôtel-Dieu [1].

Durant les règnes de Charles V et de Charles VI, le séjour fut spécialement affecté au service de l'écurie royale. D'après les comptes du Trésor, elle y était installée dès le milieu du XIVe siècle [2]. Par une ordonnance du 15 novembre 1351, Jean II exempte les habitants de Créteil et de Maisons de fournir la paille nécessaire au séjour des Carrières, où sont gardés ses chevaux [3]. A partir de 1380, on peut connaître tous les détails de l'installation du séjour, au moyen des comptes spéciaux de l'écurie, tenus par le premier écuyer [4].

Les bâtiments du séjour étaient entourés d'un grand jardin clos de murs, qui s'étendait depuis les bords de la Marne jusqu'au chemin de Paris à Charenton; en face, dans une île dépendant de la censive de Saint-Martin, se trouvait le moulin Martinet. Plusieurs des terres du roi étaient également soumises au cens de Saint-Martin [5].

En 1385, Thomas Girart, maçon, demeurant à Charenton, refait de neuf « plusieurs pans de murs du jardin qui estoient cheus et fonduz à terre ». Jehan Coquaigne, charpentier, demeurant à Noisy-le-Grand, et Jehan Doucet, serrurier, demeurant au Pont-de-Charenton, établissent « une porte toute neufve au haut jardin du sejour sur le chemin de Paris » et « un huis tout neuf en un autre jardin plus bas au costé du molin de Martinet » [6]. En 1400, Jehan Arondelle, maçon à Sucy, reçoit 37 s. 4 d. pour avoir fait de neuf huit toises de mur au jardin d'en haut [7].

Le jardin est dans le même temps l'objet de travaux d'entretien : « A Robin Poingdestre, courtillier, demourant au Pont de Charenton, pour sa peine et salaire d'avoir essarté plusieurs espines, ronces, mauvais arbres estans es jardins du sejour

---

1. Brièle, *Arch. de l'Hôtel-Dieu*, 6555.
2. Viard, *Journaux du trésor de Philippe VI*, 1899, nos 536, 741, etc.
3. *Ordonnances des rois*, t. VI, p. 701; Du Cange, *Glossaire*, article Sejornum.
4. Arch. nat., KK 34 et 35.
5. Le droit de pêche, de la pointe Notre-Dame (à Paris) au pont de Saint-Maur, appartenait au roi; en 1412, il est affermé à Guérin, et le garde de l'eau aux Carrières est Jehan de Mouret (E. Boileau, *Livre des métiers*, éd. Lespinasse-Bonardot, 1879, p. 212).
6. Arch. nat., KK 34, fol. 77.
7. Ibid., KK 35, fol. 30.

dudit Pont de Charenton, fouy plusieurs parties dudit jardin, fait de nouvel deux preaux, dont l'un d'iceulx est losengé, planté plusieurs vuignes, arbres, et fait plusieurs autres ouvraiges, et pour avoir livré plusieurs faisseaux de merrien et osiers. Pour tout par quittance donnée le xxx de juing MCCC IIII^{xx} et III, xii l. xii s. vi d. par. »[1]. La même dépense figure aux comptes des années suivantes.

Les bâtiments se composent d'un logis, situé entre préau et cour, d'étables ou écuries donnant sur la cour, et d'une vaste grange dont le toit est supporté par des piliers. Une cave, creusée dans la colline, a son entrée dans le jardin[2].

Chaque année, on exécute des travaux de maçonnerie ou de charpente aux étables. Le logis comprend au rez-de-chaussée une salle basse et une chambre[3]; au premier étage sont une grande salle et plusieurs chambres, dont la principale est appelée la chambre d'Olive; ces chambres sont reliées par une galerie de six toises et demie de long; on y accède par deux escaliers de pierre, l'un montant à la grande salle, l'autre à la chambre d'Olive. Au-dessus de la chambre d'Olive, et faisant second étage, est une « manière de galerie »[4]. Cet hôtel est surmonté d'une flèche en forme de beffroi, haute de quatre toises, où se trouvent une horloge et des cloches; la flèche a été construite par Jean Arondelle, maçon, et Guillaume Norry, charpentier, en 1399[5].

La chambre d'Olive renfermait d'abord des harnais; par quittance du 13 août 1383, Jehan Coquaigne, charpentier, reconnaît avoir reçu 112 s. 4 d. pour y avoir fait « un lonc eschaffault double, sur lequel ont esté et sont mis plusieurs choses appartenant au fait de l'escuierie et au harnois du roy »[6]. Mais, quelques années plus tard, elle est appelée la chambre du Roi, et on y fait de nombreux embellissements : Raulet du Gué, huissier[7], reçoit 19 liv. 8 s. pour un châssis de fenêtre,

1. Arch. nat., KK 34, fol. 32.
2. Ibid., KK 34, fol. 77, 133; KK 35, fol. 97.
3. Ibid., KK 35, fol. 97.
4. Ibid., KK 34, fol. 50, 77; KK 35, fol. 31.
5. Ibid., KK 35, fol. 30, 31.
6. Ibid., KK 34, fol. 50.
7. C'est-à-dire constructeur de portes, menuisier.

une cage et une porte en bois d'Irlande (compte de 1402). La même année figure la dépense suivante[1] :

A Aubert Colletier, voirier, demourant à Paris, pour XVI piez de voire blanc pour mettre et asseoir en trois chassis audit sejour, et en chacun chassis un escusson (ou premier les armes de France, ou IIe les armes de la roine, et ou IIIe les armes de mons. le dauphin), IV sols pour chacun pié, LXIIII s. par.

A luy pour XII piez de voire assis en la chambre du Roy appellée la chambre d'Olive devers la court où sont les estables, et y a deux escussons, l'un de France et l'autre de mons. de Guienne, V sols pour chacun pié, LX s. par.

Audit Aubert, pour XVIII autres piez de voire assis en lad. chambre devers le preau en chassis qui y estoient, LX s. par.

A lui pour XII piez de verre blanc mis en trois fenestres qui sont en la chambre basse devers le preau, IIII sols parisis pour chacun pié, XLVIII s. par.

En 1419, à l'approche des Anglais, le service de l'écurie fut transféré du séjour de Conflans au petit séjour à Paris, près de Saint-Eustache[2]. Depuis cette époque, les comptes ne font plus mention du séjour de Conflans, qui fut complètement abandonné pendant le cours du XVe siècle.

Voici, pour la période qu'on vient de parcourir, quelques faits isolés qui se rapportent au pont de Charenton :

Le 7 septembre 1373, Jacques de Hangest, capitaine du pont de Charenton, reçoit du maître de l'artillerie deux gros canons, cent garrots pour l'espringole, et une certaine quantité d'armes et de munitions, pour mettre en la forteresse du pont[3].

Le 3 juin 1400, Manuel, empereur de Grèce, est accueilli au pont de Charenton par le chancelier de France, le Parlement et 2,000 bourgeois à cheval, qui l'escortent à son entrée dans Paris[4].

« Environ le treizieme jour de juillet [1405], il y eut horribles tempestes de tonnerres et gresles. Et cheut le tonnerre sus le pont de Charenton, où il abatit trois cheminées, et les jetta en

1. Arch. nat., KK 35, fol. 97.

2. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, 1864, p. 394. — Sur le Séjour de Paris, voir Arch. nat., KK 34, et Sauval, t. VII, p. 221; Jaillot, t. II, p. 26.

3. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e série, t. I, 1846, p. 55.

4. *Chroniques de Saint-Denis*, t. II, p. 755.

la riviere. Et rencontra un compagnon auquel osta le chapperon et la manche dextre de sa robe, et passa oultre sans luy mal faire. Et par un trou entra en la maison de monseigneur le dauphin, et en une chambre rencontra un jeune enfant, lequel il tua, luy consommant la chair, les os et tout, et ne luy laissant que la peau toute noire, et plusieurs autres blessa en diverses manieres. Et continuoit jusqu'à ce qu'on prit de l'eau beniste, en l'aspergeant en la chambre, et ailleurs par l'hostel : et ne sceut on oncques depuis qu'il devint.[1] »

Pendant les guerres civiles qui ensanglantèrent le règne de Charles VI, les partis se disputèrent le pont de Charenton. Déjà, en 1382 les Maillotins avaient essayé, sans succès, de s'en emparer; le capitaine du pont était alors Jean de l'Hôpital[2].

Au début de la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, ces derniers, maîtres de Paris, occupent la forteresse du pont de Charenton et y tiennent une forte garnison; l'écorcheur Caboche en est le capitaine. Pierre des Essarts, qui tente un coup de main pour y pénétrer, échoue, est fait prisonnier et mis à mort (1413)[3]. Peu après, les Armagnacs s'y introduisent; puis les Bourguignons la reprennent en juin 1418. Le duc de Bretagne, qui cherche à conclure la paix entre les deux partis, vient à Charenton (13 septembre 1418), où il est reçu par le duc de Bourgogne et par la reine Isabeau de Bavière; il dîne au séjour de Bourgogne et loge au séjour du roi. « Mais il n'y put rien accorder; et pour tant s'en retourna le dit duc de Bourgogne à Paris, et le duc de Bretagne en son pays. Et la cause pourquoi s'assemblerent au pont de Charenton, si fut pource qu'on mouroit d'epidemie tres merveilleusement dedans la ville de Paris[4]. »

En 1419, les Anglais envahissent la France; Paris et ses envi-

---

1. Juvénal des Ursins, éd. Michaud, p. 431. — Les *Chroniques de Saint-Denis*, t. III, p. 281, donnent le même récit, mais le placent à l'hôtel du Dauphin à Paris.

2. Lebeuf, p. 10; *Chroniques de Saint-Denis*, t. I, p. 143.

3. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Michaud, p. 638; Juvénal des Ursins, p. 481, 483.

4. Monstrelet, éd. de 1859, t. III, p. 288; *Mém. de P. de Fenin*, éd. Michaud, p. 394; *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 279; Félibien, t. IV, p. 571.

rons sont en leur pouvoir. Le 9 mai 1420, leur roi Henri V, se rendant à Troyes auprès de Charles VI, loge au Pont-de-Charenton, « et là lui furent presentées quatre charrettées de moult de bon vin de par ceulx de Paris. Il laissa de ses gens pour garder le passage[1]. » La domination anglaise se fit durement sentir à Charenton : les principaux propriétaires censiers, victimes de leur fidélité à la France, furent dépouillés de leurs biens. Jean Jouvenel, dont il a été question plus haut, possédait une terre à la Croix-de-Charenton, et le moulin de la Chaussée, « assiz sur la riviere de Marne, au plus près et au dessoubs du pont de Charenton », où il avait cens et basse justice. Ces biens furent confisqués et donnés à Pierre de Morvilliers, depuis premier président du Parlement (décembre 1422)[2].

Philippe de Morvilliers acquit de la même façon les biens confisqués sur Pierre Féron, comprenant entre autres « un hôtel sis sur la riviere de Marne (territoire actuel de Saint-Maurice), 250 arpents environ de terres, prés, vignes, saulsayes et deux bouches de gorz en la riviere de Seine au dessous des carrieres de Conflans, en l'eau du roi »[3].

Jeanne la Gentienne avait à Charenton deux hôtels situés près du pont, entre la Marne et le chemin allant de Charenton à Saint-Maur (cet endroit est à présent dans la commune de Saint-Maurice), deux moulins sur le pont et l'hôtel dit de la Geôle, « où on tient les plaids pour la justice du roi au Pont-de-Charenton », qu'on voyait à gauche sur le chemin de Paris lorsqu'on entrait à Charenton. Ces biens, possédés après sa mort par ses fils, Oudart, Jean, Benoît et Pierre Gentien, furent confisqués et donnés à Jean de Pressy, gouverneur général des finances (9 mars 1423)[4].

Le 2 mai 1433, le roi Henri VI d'Angleterre gracia un plombier qui avait volé du plomb à la fontaine de Conflans, sans doute à la pompe par où l'on montait l'eau de la Marne au séjour du roi[5].

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 664; Monstrelet, t. IV, p. 238.

2. Sauval, t. III, p. 324; Lebeuf, p. 13; Arch. nat., JJ 172, n° 185; Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands (1360-1431)*, 1894.

3. Arch. Seine, Domaine, carton 750, n° 12285; Sauval, p. 324.

4. Sauval, p. 324, 567, 584, 655; Lebeuf, p. 14; Arch. Seine, cartons 277-278, n° 12285. — Sur la Gentienne, voir p. 27.

5. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, 1878, p. 346.

En 1430, un capitaine bourguignon remplaça le capitaine anglais au pont de Charenton. Enfin, en 1436, les troupes de Charles VI l'occupèrent sans combat, à la suite du traité d'Arras[1]. Les Français n'abusèrent pas de leur triomphe, et ils ne semblent pas avoir exercé de représailles contre ceux qui s'étaient approprié les biens confisqués. Cependant, en septembre 1436, les habitants des villages qui font la vendange se plaignent de ce que la garnison du pont les rançonne[2]. Puis les documents sur Charenton deviennent rares : c'est le signe d'une période tranquille et heureuse.

IV.

On sait comment se forma la ligue du Bien Public, coalition de princes et de seigneurs déçus par la politique de Louis XI. Les troupes des deux partis se rencontrèrent pour la première fois à Montlhéry, le 16 juillet 1465; le succès resta indécis. Un mois après cette bataille, l'armée des princes, forte de 50,000 hommes, se présenta devant le pont de Charenton, « qui tost fut gaigné sur quelque peu de francs archiers qu'il y avoit dedans[3] » (19 août) : les Bretons et les Bourguignons « assirent plusieurs pieces d'artillerie et d'icelles tirerent aulcuns coups contre la tour dudit pont. Et incontinent ce fait, ceux qui avoient la garde dudit pont l'abandonnerent et s'en vindrent à Paris; par quoy, et qu'ils n'eurent nulle resistance, passerent incontinent par dessus ledit pont avecques leur dite artillerie, et ce mesme jour, environ vespres, vinrent voulster par devant Paris » [4]. Le comte de Charolais[5] s'en fut « à sa maison de Conflans, près de là, au long de la riviere, et ferma ung grand pays de son charroy et de son artilleryе, et mist tout son ost dedans; et avec lui se logea le duc de Calabre »[6]. Les Bourguignons comptaient environ 2,000 lances. Le comte de Saint-Pol, commandant l'avant-garde, s'établit entre Paris et Con-

1. Monstrelet, t. V, p. 264; Félibien, t. II, p. 822.
2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 280. — Sur le péage du pont à cette époque, voir p. 27.
3. Commynes, éd. Chantelauze, 1881, ch. VI, p. 43 et suiv.
4. *Chronique scandaleuse* (Jean de Roye), éd. de Mandrot, 1894, t. I, p. 85 et suiv.
5. Charles le Téméraire, depuis duc de Bourgogne.
6. Commynes, *loc. cit.*

flans et près du Pont-de-Charenton[1]; les ducs de Berry et de Bretagne, à Saint-Maur et à Beauté, « avec ung nombre de leurs gens, et tout le demourant envoierent à Sainct Denys »[2]. « Les gens du comte d'Arminacq et du duc de Nemours demourerent en Brye, lesquels on estimoit à cinq ou six mille combattants[3]. Et là fut toute cette compaignée unze sepmaines...; le lendemain commencerent les escarmouches jusques aux portes de Paris »[4].

Ces escarmouches, d'abord peu importantes et coupées de pourparlers, devinrent de sérieux combats lorsque le roi fut rentré dans Paris, ayant ramené de Normandie une armée et des vivres (28 août). Le guet des Bourguignons « estoit de cinquante lances, qui se tenoient vers la Grange aux Merciers »[5]. Le 29, ils « vindrent bailler une reverdie devant le boulevart de la Tour de Billy, et avoient avecques eulx trompettes, clerons, hauts menestriers et aultres instrumens, dont ils fesoient grand bruit ». L'artillerie du roi les repoussa et les força, dans la nuit du 30, à abandonner la Grange : « Au desloger abatirent toute la couverture dudit lieu, et en emporterent tout le portatif, comme huis, fenestres et aultres bois, pour eux taudir et pour ardoir »[6].

Le samedi 31 août 1465, « le roy saillit aux champs du côté de son bolevart de la Tour de Billy, et illec fist passer au travers de Seine, de l'autre costé, de trois à quatre cens pietons pionniers qui estoient venus du païs de Normendie, pour aller pionner à l'endroit du Port à l'Anglois et devant Conflans..., et après les dicts pionniers..., le roy aussi passa la dicte riviere tout à cheval dedans un bac, sans descendre de dessus le dict cheval »[7]. En même temps sortaient de Paris par le faubourg

1. Du Clercq, continuateur de Monstrelet, éd. Buchon, t. XV, 1827, p. 32 et suiv.

2. Commynes, p. 44.

3. Du Clercq, *loc. cit.*

4. Commynes, p. 44.

5. Ibid., ch. VIII, p. 52.

6. *Chronique scandaleuse*, p. 94 à 96.

7. *Ibid.*, p. 97. — On lit dans Sauval, *Comptes de la prévôté* (t. III, p. 387) : « A Guillaume Lallemant, pour avoir baillé une grant tente que on disoit appartenir aux hoirs de feu Poton de Saintrailles, laquelle le roi a fait prendre pour tendre en son ost, estant à l'opposite de Yvri, sur la riviere de Seine, par lettres du roi du deuxieme septembre 1465. »

Saint-Victor 4,000 francs-archers, qui occupèrent la rive gauche de la Seine, et une troupe de nobles Normands à cheval, qui vint se mettre en bataille devant Vitry, « en un lieu plain comme la main, et en belle prée ». Les gens du roi firent aussitôt un boulevard de bois et de terre, « et là affuterent grant nombre d'artillerie qui, d'entrée, chassa tous les gens du duc de Calabre hors du village de Charanton,... et y eut des gens et des chevaulx tuez... et tira deux coups par la chambre où le seigneur de Charroloys estoit logié, comme il disnoit, et vint tuer une trompette, en apportant ung plat de viande, sur le degré. Après le disner, ledit conte de Charroloys descendit en l'estage bas et delibera n'en bouger; et le fist tendre au myeulx qu'il peut »[1].

Le lendemain (dimanche 1er septembre) au matin, les princes tinrent conseil à Conflans dans l'hôtel du comte de Charolais; ils décidèrent d'opposer aux Parisiens un boulevard sur la rive droite de la Seine, et de construire un pont pour les attaquer sur l'autre rive[2]. Le duc de Calabre et le comte de Charolais « firent aporter grandes cuves à vendanger (car legerement pouvoit on recouvrer desdictes cuves, pource que grands vignobles sont en ce quartier) et de ce firent gros boulevarts garnis de bonne artillerie »[3]. On fit aussi « de grans trous es murailles qui sont au long de la riviere derriere le dit hostel de Conflans, et y assortist on toutes les meilleures pieces;... grant quantité de ceulx de nostre ost feirent des fossez en terre à l'endroit de leur logis. Encores davantage en y avoit beaucoup pour ce que c'est lieu où on a tiré de la pierre»[4]. « Je n'ay jamais, dit Commynes, veu tant tirer pour peu de jours; les Normans qui estoient es tranchis n'osoient lever la teste »[5]; néanmoins, « la crainte fut plus grande que la perte des deux costez »[6]. Dans le même temps, les Bourguignons essayaient d'établir un pont au Port-à-l'Anglais; mais les Normands les en empêchèrent.

1. Commynes, ch. IX, p. 53, 54.
2. Ibid.
3. Olivier de la Marche, *Mémoires*, éd. Renouard, 1885, t. III, ch. XXXV, p. 22 et suiv.
4. Commynes, p. 55.
5. O. de la Marche, *loc. cit.*
6. Commynes, p. 55.

Cependant, Louis XI hésitait à risquer sa couronne dans une bataille décisive; il préférait conclure la paix à tout prix, persuadé qu'il aurait plus facilement raison de chacun des coalisés en particulier, lorsqu'ils se seraient dispersés. Ceux-ci, d'autre part, s'impatientaient de ces combats à distance; de plus, ils manquaient d'argent, et leurs soldats, mal payés, murmuraient. Le lundi 2 septembre, une trêve fut conclue, et des négociations s'engagèrent à la Grange-aux-Merciers, « dessoubs ung pavillon pour ceste cause illec ordonné »[1], entre le comte du Maine pour le roi, et le comte de Saint-Pol pour les alliés. Le roi lui-même, un matin, remonta la Seine en bateau, et vint trouver le comte de Charolais entre Conflans et Paris; en une page souvent citée, Commynes a rapporté les paroles échangées à cette entrevue[2]. « Et s'entrevoyoient beaucoup de gens des deux armées, ung grant foussé entre deux ». Ces entrevues entraînèrent des défections de part et d'autre, « et pour ceste cause se appela depuis ce lieu le Marché, pour ce que telles marchandises s'y fesoient »[3]. Les Bourguignons profitaient de la trêve pour piller les vignes et vendanger à leur profit; un procureur du Châtelet s'en plaignit au roi, qui répondit « qu'il valloit mieux qu'ils vendengeassent lesdites vignes et mangeassent lesdits raisins que ce qu'ils vensissent dedans Paris prendre leurs tasses et vaillant qu'ils avoient mis et mussez dedans leurs caves et celliers »[4].

« La treve ne duroit jamais gueres que ung jour ou deux. Aux autres jours se faisoit la guerre tant aspre qu'il estoit possible : et continuoyent les escarmouches depuis le matin jusques au soir »[5]. Les Bourguignons avaient profité des premiers jours de trêve pour achever le pont de bateaux commencé au Port-à-l'Anglais, sous la direction de maître Girault, canonnier, qui, fait prisonnier à Montlhéry, s'était rangé de leur parti; « tous les jours y avoit grande escarmouche de là l'eaue : et quand François se venoient monstrer, le duc de Calabre avoit une petite compaignie de Suisses qui prestement passoient l'eaue, et ne doutoient point les gens de cheval, car

1. *Chronique scandaleuse*, p. 101.
2. Commynes, ch. XII, p. 68.
3. Ibid., ch. IX, p. 57.
4. *Chronique scandaleuse*, p. 104.
5. Commynes, ch. XI, p. 65.

ils estoient communement trois Suisses ensemble, un piquenaire, un coulevrinier et un arbalestrier : et estoient si duictz de ce mestier qu'ils secouroyent l'un l'autre au besoing[1] ».

Le 18 septembre, les pourparlers engagés à la Grange-aux-Merciers furent rompus, le roi repoussant les prétentions du duc de Berry, son frère, sur la Normandie[2]. Aussitôt les Bourguignons s'avancèrent sur le pont de bateaux pour donner l'assaut au boulevard des Français; mais ceux-ci ne les attendirent pas et se replièrent en bon ordre au faubourg Saint-Victor et aux Chartreux, après avoir mis le feu à leurs campements[3].

Les jours suivants, une bataille parut imminente; la garnison de Paris fit plusieurs sorties vers Conflans et vers le bois de Vincennes, dont le château était occupé par les gens du roi. « Le roy, dit Commynes, avoit bonne artillerie sur la muraille à Paris, qui tira plusieurs coups jusques en nostre ost, qui est grand chose (car il y a deux lieues), mais je croy bien que on avoit levé aux bastons le nez bien hault ». Une nuit, les Bourguignons s'imaginèrent voir les troupes du roi rangées en bataille; ils s'armèrent à la hâte, le comte de Charolais et le duc de Calabre en tête; mais, s'étant avancés, et le jour commençant à poindre, ils virent que ce qu'ils avaient pris pour des hommes étaient de grands chardons[4].

Sur ces entrefaites, Louis XI apprit que Rouen, sa ville la plus sûre après Paris, était tombée aux mains de ses ennemis (27 septembre 1465); aussitôt il proposa une entrevue au comte de Charolais. Celle-ci eut lieu près de Conflans; tout en causant, le roi emmena son adversaire jusque dans les tranchées des Parisiens; l'alarme se répandit dans le camp des Bourguignons, qui crurent à un guet-apens. Ils furent promptement rassurés en voyant revenir le comte Charles, qui rapportait de sérieuses propositions de paix[5].

Dès lors, les hostilités furent interrompues, et pendant qu'on

1. Olivier de la Marche, p. 22. — C'est la première fois que des mercenaires suisses interviennent dans une guerre française.

2. Jean Maupoint, *Journal*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. IV (1877), § 128.

3. Commynes, ch. IX, p. 56.

4. Ibid., ch. XI, p. 66.

5. Commynes, ch. XIII, p. 72.

discutait les conditions du traité, les seigneurs des deux partis fraternisèrent. Tantôt le comte de Charolais va souper à la Bastille avec le roi[1], tantôt Louis XI, n'ayant avec lui que cinq cavaliers, vient assister à la revue des troupes bourguignonnes (11 octobre). Le comte reçoit à dîner en l'hôtel de Conflans le comte de Saint-Paul, nouvellement nommé connétable (22 octobre)[2]. En ce même logis de Conflans, le duc de Calabre, pour occuper ses loisirs, se fait lire par Vasque de Lucène sa traduction de Quinte-Curce[3]. Les marchands de Paris s'étaient installés à la Grange-aux-Merciers et y vendaient aux soldats de la ligue « drap, chausses, souliers, vins et autres denrées »[4]. Bientôt les seigneurs Bourguignons entrèrent librement dans Paris.

Le traité de paix, arrêté à Conflans le 5 novembre 1465, fut signé à Saint-Maur le 29. Le 30, le roi reçut les princes au château de Vincennes; le 31, il vint retrouver le comte de Charolais à Conflans, et l'accompagna jusqu'à Villiers-le-Bel. Son premier but était atteint : les chefs de la ligue s'étaient séparés et chacun rejoignait sa province avec ses vassaux.

Louis XI conserva toujours un amer souvenir de la paix humiliante qu'il avait consentie à Conflans, et, chose curieuse et peu connue, il fit élever en juin 1466 par Jehan Chevrin, maçon, un monument commémoratif de ce funeste traité. C'était une croix placée « près la Grange-du-Roi, au lieu dit le fossé des trahisons, derrière Saint-Antoine-des-Champs », à l'endroit où ce fossé, qui allait de l'abbaye Saint-Antoine à la Seine, était traversé par « une planchette par laquelle on passe pour aler de Paris à Saint Mor »[5]. La croix portait « une plate pierre, en laquelle estoit engravé : « ... L'an MCCCCLXV, ou « mois de septembre, fut cy tenu le lendit des traïsons, et fut par « une treve que on print. Mauldit soit il qui en fut cause! » Cette croix tomba en ruines, fut oubliée, puis retrouvée en

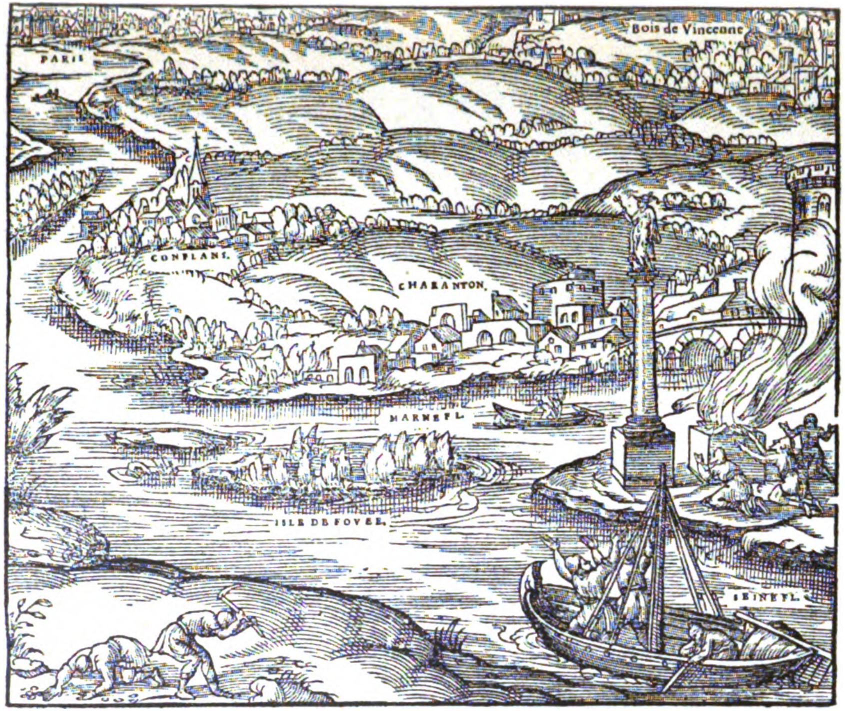
1. Olivier de la Marche, p. 27.

2. Arch. du Nord, B 3430.

3. « Jehan, duc de Calabre, prince de trés clere connoissance, estant en vostre logis de Conflans, en presence de monseigneur de Crequy, me dist que c'estoit la meilleure histoire qu'il avoit oncques veu » (dédicace à Charles le Téméraire, Bibl. nat., ms. fr. 6899).

4. Jean Maupoint, *loc. cit.*, § 141.

5. De là le nom de la ruelle de la Planchette, à Paris (XII[e] arr.).



II. — COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE DE THEVET

(1575).

1562 par le maître des œuvres de maçonnerie de la ville, qui transporta l'inscription dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville, où le continuateur de Du Breul la vit vers 1630[1].

On peut encore mentionner les *monstres* ou revues de la milice de Paris, que Louis XI passa le 14 septembre 1467 et le 20 avril 1474, entre la porte Saint-Antoine et Conflans[2].

CHAPITRE III.

LA MAISON DE CONFLANS

(XVIe ET XVIIe SIÈCLES).

I. — *Morcellement du séjour de Bourgogne : Jacques Dixhomme. — Gaillard Spifame. — Claude Dodieu. — Vente du séjour et engagement du domaine royal à Conflans (1554). — André Guillard.*

II. — *Le séjour du Roi et le Pont-de-Charenton au XVIe siècle : Louis XI cède le séjour (1481). — Propriétaires successifs. — Les guerres de Religion. — La Ligue.*

III. — *Les Villeroy à Conflans (1568-1619). — Souvenirs d'Henri IV à Conflans et à Charenton.*

IV. — *Description de Conflans en 1619 : Les jardins. — Les terrasses. — Les appartements. — La galerie. — L'écho. — Les Carmes des Carrières.*

V. — *Les premiers présidents : Nicolas de Verdun (1619-1627). — Nicolas Le Jay (1634-1640). — Le cardinal de Richelieu à Conflans (1635-1637).*

VI. — *Les Malon de Bercy, seigneurs de Conflans : Acquisition du fief de Conflans (1567), de la seigneurie du Pont-de-Charenton (1605). — Charenton érigé en châtellenie*

1. Jean Maupoint, § 181 (vendredi 13 juin 1466); Sauval, t. III, p. 436; Du Breul, p. 1025. — Un aveu rendu par Isabelle de Conflans au seigneur d'Yerres en 1506 mentionne « un fossé planté de faulx, dit vulgairement le fossé le Roy », entre Conflans et Bercy.

2. *Chronique scandaleuse*, t. I, p. 181 ; t. II, p. 194 ; Sauval, t. II, p. 87.

(1619). — Achat de la Grange-aux-Merciers (1615-1624), de la terre de Saint-Martin (1629-1638). — Procès avec les engagistes du Domaine royal (1610-1638). — Acquisition de l'engagement du Domaine (1642).

VII. — *Mme de Seneçay et le duc de Richelieu : La marquise de Seneçay; travaux de Le Vau et de Le Sueur. — Le duc de Richelieu; Molière à Conflans. — La Fronde.*

I.

Lorsque Charles le Téméraire mourut (1477), les hôtels qu'il possédait à Paris et à Conflans étaient depuis plusieurs années abandonnés. Louis XI s'en empara, et, suivant Sauval, les donna en 1481 à Jean Bouchaux, que Lebeuf appelle Jean de Saint-Omer, dit Bastard de Valère Capelle, pour en jouir et en percevoir les revenus. Cependant, par le traité de 1482, Maximilien d'Autriche, qui avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, se réserve la propriété de ces hôtels et nomme concierge Olivier de la Marche, le chroniqueur[1]. En 1483, Louis XI les aliène à nouveau au profit de Sixte d'Allemagne, son chirurgien; mais, quelques mois après, il meurt, et Charles VIII révoque toutes les concessions de domaine faites par son père (22 septembre 1483)[2]. D'autre part, Maximilien d'Autriche maintient toujours ses droits : le 15 mai 1490, Étienne Boucher, seigneur du Pont-de-Charenton, ayant fait saisir pour cens non payés et devoirs non faits :

1° « Une maison assise aux Carrières; où souloit avoir maison qu'on appeloit l'hôtel de Brabant »;

2° Deux masures faisant le coin de la ruelle qui descend à la rivière de Seine;

3° Deux masures, l'une tenant au duc de Bourgogne, l'autre à la ruelle qui vient des Bordeaux à la rivière de Seine[3].

---

1. Le fils d'Olivier, Charles, lui succéda dans cette fonction, alors honorifique, de concierge.

2. Sauval, t. II, p. 63, 79, 80, 110, 112; t. III, p. 446, 481 (d'après les comptes de la prévôté de Paris); Lebeuf, t. V, p. 12, 13.

3. Ces biens avaient été confisqués par les Anglais au profit du duc Philippe le Bon, de 1427 à 1434 (p. 43).

Le 24 mai suivant, Anne de la Fayette, « estant garde et concierge des dits hostels et heritages dudit duc [de Brabant][1] soubs maistre Olivier de la Marche, concierge desdits lieux », assigne Boucher devant le prévôt de Paris pour produire ses titres[2]. On ne sait quelle suite eut cette procédure. Les terres contestées, qui se trouvaient au coin de la rue des Bordeaux et de la rue des Carrières actuelles, s'appelaient encore au XVIIIe siècle le clos Brabant; c'était alors « une place vague servant aux blanchisseuses de Charenton pour faire sécher leur linge[3] ».

Par un traité de 1493, Maximilien se réserve à nouveau les hôtels[4]. Les comptes de la prévôté cités par Sauval mentionnent en 1502, 1511 et 1515 « les hostels d'Artois, de l'Estoille et du Grand Lion, scis à Paris, donnés par le roi au roi des Romains, père de l'archiduc d'Autriche, ainsi qu'il appert par un registre du greffe de la Chambre des comptes cotté T »[5]. En fait, ces hôtels tombent en ruines, les terres sont morcelées et l'empereur Maximilien ne fait plus valoir ses droits[6].

A cette époque, le propriétaire de la principale maison de Conflans est Jacques Dixhomme, seigneur de Servan[7], avocat au Parlement[8], « qu'on disoit être celui qui avoit apporté le premier les bonnes lettres au barreau »[9]. Il avait épousé, en premières noces, Marie de Rueil, qui mourut en 1511[10]. Sa seconde femme, Jeanne le Coq, fille d'un conseiller au Parle-

1. C'est en qualité de duc de Brabant que Maximilien d'Autriche possédait « lesdits hostels et heritages ».
2. Arch. Nic., Conflans 9.
3. Arch. S.-et-O., A 906.
4. Lebeuf, t. V, p. 13; Sauval, t. II, p. 80.
5. Sauval, t. III, p. 531, 555, 591.
6. Il n'y a jamais renoncé, et le jeune prince des Asturies, héritier du trône d'Espagne, qui a reçu à sa naissance le titre de duc de Brabant, pourrait encore aujourd'hui revendiquer le séjour de Conflans.
7. P. Anselme, t. II, p. 106 *d*.
8. Seigneur de Cernoy-en-Beauvoisis (Raunié, *Épitaphier*, t. II, p. 358), lieutenant général au siège des eaux et forêts de France (Sauval, t. III, p. 533). — Les comptes de la prévôté mentionnent Antoine Ysome ou Disome, notaire et secrétaire du roi, années 1474 et suiv. (Sauval, t. III, p. 339, 416, 438, etc.).
9. A. Loisel, *Pasquier ou Dialogue des avocats*, éd. Dupin, 1844, p. 69.
10. Raunié, *Épitaphier*, t. III, p. 316.

ment, a inspiré à Marguerite de Navarre la vingt-cinquième nouvelle de l'*Heptaméron*[1], dont voici le commencement : « En la ville de Paris y avoit ung avocat plus estimé que neuf hommes de son état, et, pour estre cherché d'un chacun à cause de sa suffisance, estoit devenu le plus riche de tous ceux de sa robbe. Mais, voyant qu'il n'avoit eu nulz enfans de sa premiere femme, espera d'en avoir d'une seconde, et combien que son corps fust vieux, son cueur ny son esperance n'estoient point morts; par quoy il alla choisir une des plus belles filles qui fust dedans la ville, de l'aage de dix huit à dix neuf ans, fort belle de visage et de teint, encore plus de taille et d'embonpoinct..., mais si n'eut elle de luy non plus d'enfans que la premiere ». Ce qui arriva, on le devine : la belle s'en fut « chercher recreation aux danses et bancquets », où elle rencontra « un bien grand prince, qui m'a deffendu de le nommer », dit la princesse sa sœur, car c'était François Ier. L'aventure se prolongea, et l'on en causa beaucoup à la ville et à la cour; dans une farce jouée sur les tréteaux de la place Maubert, au printemps 1515, il est sujet d' « une poule qui se nourrissoit soubz une sallemande; laquelle poule portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes ». C'est à cette occasion que fut publiée une ordonnance défendant de représenter aucune farce contre l'honneur du roi (5 janvier 1516)[2].

Dixhomme était partisan de la Pragmatique Sanction et hostile au Concordat; son attitude, au Parlement et à l'Université, le fit emprisonner en 1518, et le roi ne consentit à lui

1. Éd. Montaiglon, 1880, t. IV, p. 271; lire la note du baron Pichon; Paulin Paris, *Études sur François Ier*, 1885, t. I, p. 63 et suiv. — Le médecin Guyon, dans son livre intitulé : *Diverses leçons*, 1603, t. II, p. 110, prétend que c'est Dixhomme qui, par sa femme, aurait communiqué l' « avarie » à François Ier; mais le fond même de cette anecdote célèbre, dont le héros habituel est un certain Féron, est tout à fait invraisemblable (Paulin Paris, t. II, p. 324). On raconte encore que Dixhomme s'étant chargé d'un procès contre la Faculté de médecine, les médecins de Paris décidèrent de ne plus jamais lui donner de soins; pour dégager sa responsabilité, il requit alors distribution de conseil (Delachenal, *Hist. des avocats au Parlement de Paris*, 1885, p. 75).

2. *Journal d'un bourgeois de Paris (1516-1536)*, éd. Lalanne, 1854, p. 13; Félibien, t. IV, p. 634.

rendre la liberté que moyennant une forte caution[1] : il avait sans doute ses raisons pour le maintenir sous les verrous. Dixhomme mourut de la peste, dit-on, en septembre 1519, « hors de ceste ville de Paris, à l'un de ses heritaiges »[2], peut-être à Conflans, où il possédait dans la censive des religieux de Saint-Martin « une maison, court, jardins, collombier, manoir..., le tout clos de murailles, contenant dix arpents ou environ..., tenant d'une part à la ruelle par laquelle on va de l'eglise de Conflans à la riviere de Seine, d'autre part au dit manoir, abboutissant d'un bout à la dicte ruelle, d'autre bout à la riviere »[3].

Il avait fait mettre sur la porte, du côté de la Seine, l'inscription suivante, imitée de Térence, et qui existait encore au XVIIIe siècle :

> Consequor ex hoc rure senex quod comicus olim,
> Ne urbis vel ruris satias me capiat[4].

Le manoir de Dixhomme est sans conteste la partie centrale du château actuel, dont on peut suivre en détail les transformations de cette époque à nos jours.

Dixhomme n'avait pas d'enfants. Nous ne savons comment fut partagé son héritage ; on trouve seulement qu'après sa mort la maison de Conflans appartint pour un cinquième à Claude Barbeau et à Marie le Picart, sa femme, et pour les quatre autres cinquièmes à Émeri, seigneur de Ferrières, et à Louise le Picart, sa femme[5]. Ceux-ci, par l'entremise de Pierre Perdrier, notaire et secrétaire du roi, qui avait épousé la veuve de Dixhomme[6], vendirent leur part, le 24 avril 1529, à Gaillard Spifame, seigneur de Bisseaulx, conseiller du roi et trésorier général de France[7]. La vente fut ratifiée par les reli-

1. *Ibid.*, p. 65, 67 (11 septembre 1518).
2. *Livre de raison de Nicolas Versoris*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. XII, 1885.
3. Arch. Nic., Conflans 10.
4. Loisel, *ouvr. cité*, p. 69.
5. Arch. Nic., Conflans 15.
6. Jeanne le Coq, qui mourut en 1546 (Raunié, *Épitaphier*, t. II, p. 358). — Sur Perdrier, voir Masson, *Bobigny*, 1887, p. 45 et suiv.
7. Arch. Nic., Conflans 15.

gieux de Saint-Martin qui, dans leur Déclaration de temporel de la même année, reconnurent Spifame comme propriétaire; outre le manoir de Dixhomme, il possédait : « Un arpent de terre joignant icelluy manoir au lieu dict les Bassins, tenant d'une part audit manoir, d'autre part et abboutissant d'un bout à la dame Isabeau de Conflans[1], et d'autre bout à ladite riviere; — item, une piece d'isle des appartenances dudit manoir assis en lad. riviere pres le moullin de Quiquangrongne, contenant IIII arpents ».

Toute cette propriété, située dans la censive de Saint-Martin, était grevée d'une rente de trente sols parisis (aveu du 24 avril 1529)[2].

Gaillard Spifame[3], qui habitait, à cette époque, à Paris, près la fontaine Saint-Leu-Saint-Gilles, avait exercé pendant cinq ou six ans la charge de trésorier extraordinaire des guerres, et y avait amassé une grosse fortune. Après la bataille de Pavie, il fut accusé d'avoir détourné les fonds destinés à la solde des troupes, et d'avoir ainsi causé la défection de plusieurs corps mercenaires. On l'arrêta, et, de 1530 à 1535, il demeura prisonnier, d'abord au Palais, puis à la Bastille. Le vendredi saint 26 mars 1535, « estant sur un ays pourri et corrompu, disant ses heures en une fenestre, le dict ays se rompist et tresbucha en bas, et se rompit le col, tellement qu'il se tua par cest inconvenient. Il estoit homme de bien et avoit le jour de devant faict ses pasques. Son corps fut gardé pendant qu'on adviseroit s'il seroit pendu pour confisquer ses biens ». Ses

---

1. Voir p. 24.

2. Arch. Nic., Conflans 10 et 17.

3. Seigneur de Bisseaulx, conseiller du roi, échevin en 1521, prévôt des marchands de 1528 à 1530, avait épousé Anne de Marle, morte en 1529 (Anselme). — Un jeton de Gaillard Spifame est décrit et reproduit dans le *Rapport du Musée rétrospectif de la classe 15* (monnaies et médailles) de l'Exposition de 1900. Les Spifame tirent leur origine de Barthélemy Spifame, fils de Simon Spifame de Lucques, qui vint s'établir à Paris vers 1340. — Voir, sur la généalogie de cette famille, Arch. nat., MM 821, fol. 212; Bibl. nat., ms. fr. 29208, dossier 60766, fol. 121, et 30164, dossier 1641, fol. 5. — Un certain Barthélemy Spifame possédait en 1422 « un molin à tan et à blé assiz en la riviere de Marne, au dessoubz du Pont de Charenton, et ses appartenances, et un pou d'isle plantée de saulsoies ». Ces biens furent confisqués par les Anglais (Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, 1878, p. 55).

parents obtinrent pourtant de l'enterrer en secret au cimetière des Innocents, « en la fosse des miserables, qu'on dit de sainte Catherine ». Il fut jugé après sa mort, et condamné à payer 500,000 écus d'or[1].

Le 17 septembre 1541, Jacques Spifame, chancelier de l'Université, frère de Gaillard et tuteur de ses enfants, vendit les quatre cinquièmes de la maison de Conflans à Claude Dodieu, évêque de Rennes. Celui-ci avait acheté l'autre cinquième des héritiers Dixhomme par contrat du 4 février 1541. Les religieux de Saint-Martin ratifièrent ces ventes[2].

Claude Dodieu, plus connu sous le nom de seigneur de Velly, appartenait à une ancienne famille lyonnaise[3]; entré de bonne heure dans les ordres, il était maître des Requêtes de l'hôtel en 1535, ambassadeur à Naples auprès de Charles-Quint, puis à Rome auprès du pape en 1536; il prit une part importante à la politique de son temps; sa correspondance diplomatique est conservée à la Bibliothèque nationale. Il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Rennes en 1540 et lui succéda l'année suivante. Il assista au sacre de Catherine de Médicis (1549), aux États Généraux (1557), et mourut à Paris en 1558. Son tombeau était aux Célestins[4].

Au moment où Dodieu acheta la maison de Conflans, les séjours d'Artois, de Flandre et de Bourgogne, tant à Paris qu'à Conflans, étaient considérés comme domaine royal, mais François Ier en avait concédé la jouissance, par une lettre du

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, cité plus haut.

2. Arch. Nic., Conflans 15. — Jacques Spifame, une des plus curieuses personnalités du XVIe siècle, fut successivement maître des requêtes, chanoine de l'église de Paris, chancelier de l'Université, évêque de Nevers (de 1546 à 1558); il prit le parti de la Réforme, se maria, se réfugia à Genève, où il exerça le métier de boulanger, et mourut sur l'échafaud en 1566.

3. Il était sans doute parent et héritier de Guillaume Dodieu, conseiller au Parlement, qui acquit en 1526 l'hôtel de la Grange-aux-Merciers (Lebeuf, t. V, p. 19).

4. Biographie Didot; dom Pernety, *Recherches sur la ville de Lyon. Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 315; dom Morice de Beaubois, *l'Église de Bretagne*, 1839, p. 27; Du Breul, p. 693; *Gallia christiana*, t. XIV, p. 761. Dodieu avait eu trois bâtards, pour lesquels il obtint des lettres de légitimation, avec remise des droits à payer, le 1er janvier 1538 (*Catalogue des actes de François Ier*, t. III, p. 436).

19 janvier 1538, à Don Diego de Mandosse, premier maître de l'hôtel[1]. Don Diego était un noble Espagnol qui, après la captivité de Madrid, quitta son pays d'origine et s'attacha à François Ier; c'est lui qui démolit l'hôtel de Bourgogne à Paris, hormis la tour qui subsiste encore; il bâtit sur les ruines l'hôtel de Mandosse[2].

Cependant, François Ier, ayant besoin d'argent, ordonna, le 20 septembre 1543, que les séjours seraient mis en vente; cette décision ne fut pas d'abord exécutée; Henri II la prit à nouveau le 14 septembre 1548 (lettres de la côte Saint-André)[3]. En 1550, la Chambre des comptes donna acte à Mandosse qu'il acceptait la vente. De 1551 à 1553, les commissaires procédèrent à plusieurs adjudications de terrains en roture, avec baux à cens et à rente[4].

C'est ainsi que Jean de Gauchery, secrétaire du roi, acquit « une vieille maison en mazure et en ruine, avec sept arpens un quartier et demy de cerisaye et cinq quartiers et demy de terre, faisant ensemble huit arpens et demy, le tout situé à Conflans, appelé l'hostel, clos et parc de Bourgogne », pour le prix de 2,121 livres de deniers comptant, et en outre à la charge de 20 sols parisis de rente foncière au domaine[5]. C'est l'emplacement du couvent actuel du Sacré-Cœur.

Le 31 mai 1553, Dodieu adressa au roi une requête à fin d'obtenir l'engagement du domaine royal à Conflans. Autrement dit, il demandait que le roi lui cédât en fief ses droits de seigneurie et de justice, moyennant une redevance annuelle.

Le roi ordonna immédiatement d'informer, car des commissaires se rendirent sur les lieux le 1er juin 1553. D'après les témoignages recueillis, ils déclarèrent que le roi avait la seigneurie et toute justice sur le séjour du roi, l'hôtel de Bourgogne, le clos de Brabant, huit maisons de la vieille rue des Bordeaux et la maison de Dodieu. Au roi appartenaient égale-

1. D'après cette lettre, datée de l'abbaye du Bosc, un certain maître Charles Gaillard aurait eu auparavant la jouissance de ces hôtels (Arch. Nic., Conflans 24).

2. Sauval, t. I, p. 32.

3. Ces lettres ont été imprimées à Paris, chez Prault, 1744, in-4°.

4. Arch. Nic., Conflans 24; Lebeuf, t. V, p. 13.

5. Mémoire [imprimé] pour dame Armande Gigault de Bellefont, prieure du couvent de Conflans, sans date (XVIIe siècle); Arch. nat., S 1129.

ment les pêcheries, depuis le pont de Charenton jusqu'au ponceau de la Grange-aux-Merciers. L'information ne parle pas des droits des religieux de Saint-Martin, mais elle reconnaît que les seigneurs d'Yerres avaient la haute justice, et le sieur de Hacques les justices moyenne et basse, sur certaines maisons et terres dont il a été parlé au chapitre I[1]. Les commissaires conclurent à la vente des droits du roi à Conflans, sur une mise à prix de 300 livres[2]. Cette vente eut lieu, et Dodieu se rendit acquéreur, moyennant 480 livres comptant et 30 livres de rente. Voici la lettre d'engagement :

Henry, par la grâce de Dieu, etc., comme notre feal conseiller et maistre des requestes ordinaires de notre hostel Claude Dodieux, evesque de Resnes, nous a presenté requeste et par icelles remonstré qu'il a acquis une maison accompagnée de quelque jardin, au devant duquel il y a une isle tenue de nous en censive, assize en la riviere de Seine, à l'endroit de la paroisse de l'eglise de Conflans lez Charenton, en laquelle isle il a faict planter plusieurs arbres, aulnes, saulx, peupliers, aubespines et esglantiers, tant pour la decoration du lieu que proffit du revenu et commodité du public, y estant grand nombre desquels arbres duisant bien fort à l'indigence qu'en ont les vignerons du païs au moïen des deffences que nous avons faict faire qu'on ne convertisse point desormais les chesnes et autres arbres de merien en eschalas ou autres tels usages, mais pource que lad. isle est plus prochaine de Paris et si couverte de bois que ceux qui y entrent ne peuvent estre apperceus pour garder d'icelle despeupler, gaster et destruire comme ils y font, les uns sous couleur qu'ils ont de nous afermé la pescherie de lad. riviere, et à ces causes pretendant de pouvoir entrer dans lad. isle pour y estendre et scieger leurs fillets et fouiller au rivage pour y prendre et pescher des escrevisses et autre poisson, en quoy faisant ils detruisent et desracinent les arbres qui y sont plantez pour la deffense et entretiennement de l'isle et de la terre que l'eau porte et emmenne par le moien des trous et ouvertures que lesquels pescheurs y font en y fouillant comme dit est, de sorte que, qui les laissera continuer, l'heritage dudit seigneur evesque s'en ira, et perdrions le cens et seigneurie dud. isle, et le public la commodité desd. arbres et eschallas et vignes, et les autres voisins, tant de Charenton, Conflans que de la ville de Paris, y pouvoient entrer à toute heure tant de jour que de nuict comme en place commune

1. *Supra*, p. 25. — 2. Arch. S.-et-O., A 906; Arch. Seine, Domaine, 750; Arch. Nic., Conflans 21.

et y faire desgats intollerables, encore que les jardiniers dud. lieu, que les vallets du moulin qui y est joignant lad. isle fassent ce qu'ils peuvent pour deffendre l'entrée, dont il advient souvent plusieurs noises et desbats, et y a bien apparent danger s'il n'est permis aud. exposant d'user aud. lieu de quelque plus grande authorité que celle qu'il y a du present[1].

A ces causes... vendons, ceddons, transportons et delaissons dès maintenant et à toujours à notre conseiller et m^e des requestes ordinaire de notre hostel Claude Dodieux, evesque de Resnes, pour luy, ses successeurs et ayant cause, toute la terre, rente, justice et seigneurie, droits et devoirs à nous appartenant en lad. paroisse de Conflans, depuis le Pont de Charenton exclus jusques au ponceau de la Grange aux Merciers, icelle grange en ce comprise et contenue, avec tous les droits de justice, pescherie et debvoirs, et seigneurie que nous avons en la riviere de Seine, isles, gors et moulins estant le long du pourpris d'une part et d'autre, à commencer comme dict est aud. Pont de Charenton, achevant au ponceau de lad. Grange aux Merciers, à condition que ledit Dodieu aura prevost, greffier, sergent et autres officiers... et y faire bonne et sûre prison pour la garde des prisonniers, etc...

Donné à Offémont le 26 mai 1554.

Par le roy :

De l'Aubespine.

Enregistré au Parlement le 6 août 1553. Signé : Le Camus.

Enregistré à la Chambre des comptes le 4 septembre 1554. Signé : Le Maistre[2].

La même année (1554), Dodieu, tout en se réservant la seigneurie et la justice, revendit la maison de Conflans à André Guillard, seigneur du Monstier, de l'Isle et autres lieux, premier président au Parlement de Bretagne, ambassadeur à Rome pendant le concile de Trente; Guillard avait épousé en 1551 Marie Robertet[3].

Seuls, les actes d'achat et de vente signalent le passage de Guillard à Conflans. Il n'en sera pas de même pour le posses-

---

1. L'île en question était encore pendant la Ligue un refuge de voleurs ; le 5 septembre 1591, le bureau de la ville chargea le sieur Santeuil, colonel du quartier Saint-Antoine, d'y faire une râfle (*Bureau de la ville*, t. X, p. 162). Elle est à présent réunie au rivage.

2. Arch. Seine, Domaine, 750, n° 12285.

3. Arch. nat., S 1129; Lebeuf, t. V, p. 12. — Sur Guillard, voir Blanchard, *les Présidents au Parlement*, 1647, p. 137.

seur suivant, qui fera du vieux logis le rival des « plus beaux bastiments » de la Renaissance.

II.

Le séjour du roi fut, comme l'hôtel de Bourgogne, délaissé par la cour pendant le xve siècle. Par lettres datées de mars 1481 et enregistrées le 1er juillet suivant, Louis XI donna à Gillette Hennequin, veuve de Jacques de Hacqueville, « une maison et masure à nous appartenante, située et assise près le pont de Charenton, appellée le sejour du Roy, ainsi qu'elle se comporte et extend, avec les jardins, appartenances et appendences, laquelle est de present toute en ruines, et ne nous est d'aucune utilité », ce moyennant 50 sols parisis de rente annuelle[1].

Ragonde de Hacqueville, fille de Gillette Hennequin et femme de Jean de Miraumont, écuyer d'écurie de la reine, cède le séjour en 1510 à Jean de Vignacourt, seigneur d'Avrigny, conseiller au Parlement, son cousin. Les enfants de ce dernier vendent en 1559 à Eustache Luillier, seigneur de Gironville. Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceau, gendre de Luillier, revend en 1574 à Guillaume Bailly, président de la Chambre des comptes[2].

Le 3 mai 1575, Bailly acquiert d'Aubin Rossignol, meunier, le moulin Martinet, « situé en la riviere de Marne, devant le sejour du Roy, près et au dessous du pont de Charenton », dans la censive des religieux de Saint-Martin-des-Champs, auxquels le propriétaire doit 50 sols tournois de cens[3].

Charles Bailly, fils de Guillaume, mort en 1582, et président en la Chambre des comptes, possédait à la fin du xvie siècle le fief du séjour, relevant du roi par l'intermédiaire de l'engagiste du domaine de Conflans et comprenant : la maison et ses

1. Arch. Nic., Conflans 22; *Nouvelles recherches sur la France*, p. 206. — Sur « la grande maignée » des Hennequin, voir Bibl. nat., ms. fr. 31411.

2. Arch. Nic., Conflans 22.

3. Arch. Nic., Charenton 24. — Parmi les propriétaires antérieurs du moulin Martinet, on remarque en 1523 Jean Le Picard le jeune, notaire et secrétaire du roi (*Bull. Soc. Hist. Paris*, 1893, p. 123). Nous avons déjà rencontré des Le Picard à Charenton et à Conflans.

dépendances, — un colombier, — deux cours, clos et jardin, — une vieille masure appelée l'Écho, — le tout fermé de murs, contenant quinze arpents environ. Il avait de plus le moulin Martinet, dans la censive des religieux de Saint-Martin. Ces biens, chargés de 3 livres 2 sols 6 deniers de cens et rentes, formaient la plus grande partie du territoire situé aujourd'hui dans la commune de Charenton entre la rue de Paris, la Marne et la rue Victor-Hugo[1].

La région de Conflans et de Charenton fut fort paisible pendant la première moitié du XVI[e] siècle[2]. Le pont de Charenton était alors un but de promenade pour les Parisiens. Ainsi, Rabelais nous montre Gargantua et son maître Ponocrates avisant « une fois le mois quelque jour bien clair et serain, auquel bougeoient au matin de la ville et alloient ou à Gentilly, ou à Bologne, ou à Montrouge, ou au pont Charanton..., et là passoient toute la journée à faire la plus grande chere dont ilz se pouvoient adviser : raillans, gaudissans, beuvans d'autant; jouans, chantans, dansans, se voytrans en quelque beau pré, denigeans des passereaux, prenans des cailles, peschant aux grenouilles et escrevisses. » C'est au cours d'une promenade de ce genre que Pantagruel fit la connaissance de Panurge, auprès de l'abbaye de Saint-Antoine, sur le chemin de Charenton[3].

Parmi un certain nombre d'actes passés à cette époque entre habitants ou propriétaires de Charenton, nous en citerons seulement un qui contient quelques détails assez pittoresques : les 31 juillet 1541 et 15 mars 1542, Antoine du Bois, conseiller au Parlement, fait bail à Nicolas Félix, laboureur aux Carrières, d'une maison, cour et jardin sis aux Carrières, et de trois

---

1. Arch. Nic., Conflans 21. — On retrouvera p. 87 la « vieille masure appelée l'Écho ».

2. Cependant, en 1525, à la suite des revers et de la captivité de François I[er], alors que la capitale était exposée à un coup de main, on rétablit le pont-levis et fortifia les tours du pont de Charenton (Félibien, t. IV, p. 658, 659). — Il y eut aussi une chaude alerte en septembre 1544, lors de l'invasion de la France par Charles-Quint. Pierre Le Gendre, dont nous parlerons plus loin, était capitaine de la tour du pont de Charenton au commencement du XVI[e] siècle. Après sa mort (3 février 1525 n. st.), François Gobé fut nommé à ce poste par lettre du roi du 19 février même mois. (*Catalogue des actes de François I[er]*, t. V, p. 675.)

3. *Gargantua*, ch. XXIV; *Pantagruel*, ch. IX.

arpents de terre à défricher sur le grand chemin de Charenton à Paris, à la réserve du bâtiment postérieur, de la grande chambre ayant vue sur la rue, de la moitié de tous les fruits du jardin, noix, cerises, amandes et autres, de la totalité du verjus, dont le preneur recevra seulement deux setiers par an, moyennant un loyer de dix livres tournois par an, à charge pour le preneur de fournir la main-d'œuvre pour l'entretien du parterre, des plates-formes, treilles et appuies du jardin, et de conduire, dans un bateau, de Paris aux Carrières, et de reconduire le bailleur, sa femme et ses enfants, toutes les fois qu'il plaira à celui-ci; le bailleur aura la faculté d'entrer au jardin, lui et ses gens, et d'y cueillir herbes, fleurs et autres choses; le preneur reçoit deux vaches à lait, l'une blanc et noir, âgée de huit ans, l'autre blanc et rouge, âgée de douze ans; pour l'une, le bailleur aura droit, chaque année, à douze fromages « coulerez »; de l'autre, la moitié des veaux lui appartiendra; ces veaux seront gardés et nourris par le preneur[1].

Les guerres de Religion mirent fin à cette période tranquille et prospère. Le 29 octobre 1567, les protestants s'emparèrent du pont, « avec l'intelligence du capitaine qui estoit en garnison en la tour dudit pont, lequel leur livra ». Ce capitaine, qui s'appelait Jehan Dupré, tomba aux mains des gens du roi et fut pendu en place de Grève. Après leur victoire, les protestants ravagèrent le pays, brûlant « plusieurs moulins, maisons et fermes, tant à Charenton que aux environs »[2]; puis, à l'approche des troupes royales, ils se retirèrent « après avoir rompu et demoli les grosses tours de pierre qui estoient sur les ponts de la riviere de Marne, brûlé les moulins et jeté les ponts et arches par terre en la dite riviere, qui fut un dommage fort grand »[3]. L'année suivante, Charles IX ordonna de raccoutrer et garnir de pont-levis le pont de Charenton[4]. Il ne semble pas que ces ordres aient été exécutés, car, en 1576, Henri III demanda aux Parisiens 200,000 livres pour refaire le pont de Charenton, « auquel pont de Charenton ne fut faite aucune réparation pour cette année[5] ». Le 5 décembre 1575,

1. Coyecque, *Recueil d'actes notariés*, 1906, t. I, n° 2032.
2. *Journal de François Grin, religieux de Saint-Victor*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. XXI, 1894, p. 42.
3. Claude Haton, *Mémoires*, t. I, p. 447.
4. Félibien, t. III, p. 710.
5. Claude Haton, t. II, p. 828.

Messieurs de Ville accompagnent, jusqu'au pont de Charenton, Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. — Le 20 mai 1576, ils vont, avec le roi, au-devant de la reine mère, au pont de Charenton[1].

La Ligue succède presque sans interruption aux guerres de Religion. En janvier 1589, les habitants du bourg reçoivent des Parisiens soulevés l'ordre de se clore et de faire bonne garde; ils ont la permission de courir sur les soldats du roi qui sortent du bois de Vincennes pour fourrager. Le pont est rompu et remplacé par un bac[2]. « Le 25 avril 1590, le roi de Navarre [Henri IV] s'en vint mettre le canon devant Charenton, à la vue de la ville, où il y avoit dix soldats parisiens dans une tour qui se defendirent courageusement trois ou quatre jours. Mais, feignant un jour de vouloir parler à eux, fit aller par un autre côté de cette tour pour les surprendre; ce qu'ayant été fait et gagné le pont, il fit pendre leur capitaine et le même jour se presenta à la ville, où il gagna quelques maisons, et puis tout ce qui étoit autour d'icelles, et à cela s'étant passé quelques jours, il delibera de tenter les forces des Parisiens »[3]. Il établit un pont de bateaux sur la Seine, vis-à-vis de Conflans, et, pendant le printemps 1590, plusieurs escarmouches eurent lieu autour de Charenton. L'arrivée du duc de Parme força le Navarrais à abandonner le bourg (septembre 1590), que les ligueurs occupèrent aussitôt : « Ayant esté recongneu combien de prejudice ont apporté à cette ville de Paris les terrasses, boulevers et tranchées que les ennemys de nostre saincte Religion et de cet estat on faites depuis six mois en ça ès advenues proches du pont de Charenton et du village de Conflans », le bureau de la ville, par ordonnance du 24 septembre, commit le sieur de Mongeot, commandant du pont de Charenton, pour démolir ces ouvrages, et enjoignit « à tous paysans, manans et habitans desdits villages d'y travailler..., à peine du feu, du sang et de confiscation ». Bien plus, le 22 décembre

1. *Registres du Bureau de la ville*, t. VII, p. 308, 380. — L'Estoile raconte dans son *Journal*, le 2 février 1578, que Bussy d'Amboise ayant eu une querelle avec Quélus s'est enfui à Charenton.

2. *Bureau de la ville*, t. IX, p. 267, 333, 432; Félibien, t. III, p. 456.

3. *Mémoires de la Ligue*, éd. de 1758, t. IV, p. 281. — D'après Mézeray et Félibien, tous les défenseurs de la tour furent pendus.

1590, la démolition du pont fut décidée; mais on ne passa pas à l'exécution[1].

Voici encore un document de la même époque et de la même origine : « 26 janvier 1591. — Il est ordonné que Lois Chaillou se transportera, avec le nombre d'hommes qu'il verra bon estre, au pont de Charenton et ès environs, et illec fera coupper les saulx qui se trouveront appartenir à ceulx qui tiennent le party contraire, et la coupe desdits saulx fera admener par bateaux en ceste ville de Paris, pour estre mis en l'hostel de ceste ville, pour estre emploiez aux pallissades et fortifications »[2].

Dans les premiers jours de l'année 1594, les troupes du roi, venant de Saint-Denis, s'emparent à nouveau du pont de Charenton[3]. Henri IV entre à Paris le 21 mars 1594. Le 3 avril, un arrêt du Conseil d'État prescrit une surtaxe sur le sel, pour payer la réfection du pont, que Michel Marteau exécute en octobre. Le 13 janvier 1597, 600 écus sont affectés aux réparations. Le 29 novembre de la même année, le prévôt et les échevins de Paris ordonnent une levée de 5 sols sur minot de sel pour les travaux des ponts de Saint-Maur et de Charenton[4]. La grosse tour, à moitié démolie par les Huguenots sous Charles IX, est rasée complètement en 1602[5].

III.

Revenons à la maison de Conflans, dont il a été question au début de ce chapitre, et que nous avons quittée un moment pour le séjour du roi. André Guillard, qui l'avait achetée à l'évêque de Rennes, ne la conserva pas longtemps : il la revendit le 18 juin 1568 à Nicolas Legendre, seigneur de Villeroy[6].

Le 1er juin 1577, Villeroy acquit par adjudication l'engagement du domaine royal dans la paroisse de Conflans, moyen-

---

1. *Bureau de la ville*, t. X, p. 56, 84.
2. *Ibid.*, t. X, p. 97.
3. *Journal de l'Estoile.*
4. *Bureau de la ville*, t. XI, p. 95, 457; Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil sous Henri IV*, 1886, t. I, nos 587, 956, 3360.
5. La Rochemaillet, *Théâtre de Paris*, éd. de 1880, p. 49.
6. Arch. Nic., Conflans 15.

nant 480 livres remboursées aux héritiers Dodieu, 450 livres payées au Trésor et 30 livres de rente annuelle[1].

Le 7 novembre 1585, Claude de L'Aubespine et Marie de Malon, sa femme, lui vendirent : 1° « La maison seigneuriale de Conflans, située entre la maison du dit Villeroy et la ruelle qui mène à la riviere ». — 2° Une autre maison et huit arpents de vigne clos de murs. Ces biens se trouvaient dans le fief des Malon (ch. I, p. 25). Les vendeurs se réservaient la justice, les rentes féodales et les lods et ventes[2].

D'après une déclaration du 29 août 1605[3], le seigneur de Villeroy possédait à Conflans :

1° Dans la censive de Saint-Martin-des-Champs : « La grande maison » et son jardin.

2° Dans le domaine du roi : le séjour de Bourgogne et les îles, passages de Marne, gords et pêcheries, depuis le pont de Charenton jusqu'au ponceau de la Grange-aux-Merciers.

3° Dans la censive de Malon : la maison seigneuriale, — la maison du pressoir, — huit arpents de terre au lieu dit les Bassins, — un arpent d'une part, six perches d'autre part, enclos dans le jardin, — le « jardin de Belu, joint à la cuisine », — une maison rasée pour le passage du chemin du bas vers Paris, — un bûcher, — cinq arpents de vignes près la Croix-Boisée, tenant d'une part au grand chemin de la planchette et d'autre part au carrefour de Conflans.

Si l'on rapproche ces titres de ceux que nous avons cités précédemment et de la description qui prendra place au paragraphe suivant, on retrouve le château actuel dans la maison de Villeroy, — celle-ci étant elle-même formée par la réunion de trois maisons plus anciennes, que le nouveau possesseur restaura et relia par des constructions nouvelles :

1° L'hôtel d'Artois primitif (voir p. 18 et 30), avant le morcellement de la garenne royale (1316); cette partie, située dans la censive de Saint-Martin-des-Champs, s'appelle au XVIe siècle *la grande maison*. Elle devient, au temps de Villeroy, le bâti-

---

1. Arch. Seine, Domaine, carton 277, n° 391. — Comme engagiste, le seigneur de Villeroy reçut, en 1608, aveu de Charles Bailly pour son fief du Séjour du Roi, chargé de 50 sols, payables à la Saint-Jean (Arch. S.-et-O., A 906; voir p. 67).

2. Arch. Nic., Conflans 15.

3. Arch. Nic., Conflans 17; Arch. nat., S 1129.

ment central (petit séminaire actuel) et la galerie, dont le soubassement voûté semble être resté intact, mais dont l'étage supérieur est aujourd'hui transformé en appartements (propriété Hartmann).

2° Des bâtiments de l'hôtel d'Artois, de Flandre et de Bourgogne, élevés au XIVe siècle sur les terrains cédés par Philippe V (1316), et qui n'ont pas cessé de dépendre du domaine royal. Ces vestiges du *séjour de Bourgogne* subsistent aujourd'hui, partie dans l'aile est du château (petit séminaire), partie dans le couvent du Sacré-Cœur.

3° *La maison seigneuriale* de Conflans, qui est l'aile ouest du château (propriété Hartmann), orientée perpendiculairement au bâtiment central, auquel elle fut réunie par Villeroy.

Nous aurions voulu, pour compléter ces indications, parler des travaux considérables que les Villeroy firent exécuter à Conflans; mais nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet. Nous possédons du moins des descriptions très complètes de la maison de Conflans après ces travaux. L'une de ces descriptions formera le paragraphe suivant; avant de la reproduire, nous dirons quels furent les hôtes de Conflans à cette époque.

Les acquisitions que nous venons d'énumérer avaient été faites par Nicolas III de Neuville (1512-1598), premier secrétaire d'État, plus connu sous le nom de Le Gendre; il portait ce nom en souvenir de son grand-oncle, Pierre Le Gendre, seigneur de Villeroy, dont il avait hérité[1]. Mais le principal hôte de Conflans fut Nicolas IV de Neuville, fils du précédent; ce fut aussi le plus illustre membre de cette famille, qui compte deux maréchaux de France. Il naquit en 1543. A seize ans, il

1. Pierre Le Gendre, chevalier, seigneur de Villeroy et d'Alincourt, notaire et secrétaire du roi, maître des comptes en la Chambre de Paris (1504), trésorier de France, capitaine de garde des tours et pont de Charenton, prévôt des marchands (1508), mort le 3 février 1525, légua ses biens à son neveu Nicolas II de Neuville, secrétaire des finances, mort en 1554. — Sur la généalogie des Villeroy, consulter *Essai historique sur Alincourt et ses archives*, Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin, t. III, p. 33, 1881; Aymé Darblay, *Villeroy*, Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, t. III, 1901; Tauvelet du Toc, *Hist. des secrétaires d'Estat*, 1668; et les ouvrages du P. Anselme, de Moreri, de Lachesnaye Desbois, de Lebeuf (t. XI, p. 111), etc.

épousa Madeleine de l'Aubespine, fille de Claude II de l'Aubespine, secrétaire d'État, et cousine germaine de Claude de l'Aubespine, président à la Chambre des comptes, personnage dont il a été question ci-dessus.

A la cour de Charles IX, Mme de Villeroy avait une grande réputation d'esprit; elle aimait la société des poètes, et on lui attribue une traduction en vers des épîtres d'Ovide. C'est peut-être sur son conseil que Villeroy prit, en 1570, le poète Desportes pour secrétaire particulier, à l'exemple de son père qui avait eu pour page Clément Marot. Desportes, reconnaissant, dédia *Rodomont* au mari et composa une épître sur la chienne préférée de Madame. Madeleine de L'Aubespine mourut, en 1596, au château de Villeroy, situé près de Corbeil, et dont il reste quelques vestiges[1].

Nicolas de Neuville, peu instruit dans les lettres, s'était, tout jeune, entièrement donné à la politique. « Monsieur de Villeroy, sans science, disait Richelieu, fut trouvé aussi propre aux affaires que Monsieur de Thou inhabile avec toute son étude ». Voici l'impression qu'il laissa à un diplomate étranger bien placé pour le juger; ceci fut écrit en 1605, à l'époque où Villeroy et Sully se disputaient la prééminence dans les conseils d'Henri IV : « Monsieur de Villeroy surpasse en mérite tous les ministres du roi; c'est un esprit vaste; il a une inclination et une aptitude uniques à pénétrer le secret des autres cours; il les connaît à fond... Il n'a peut-être pas 30,000 écus de rente en tout et pour tout, et il supporte les dépenses très lourdes de sa charge;... de complexion délicate et toujours souffrant, il serait mort depuis longtemps s'il ne s'était soumis à un régime très ponctuel et très minutieusement observé[2]. » Cet homme, d'apparence chétive, fut ministre sous quatre rois et pendant cinquante ans (1567-1617). Quand il mourut (1617), son revenu personnel n'était accru que de 4,000 livres. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer son œuvre politique, ni d'analyser ses mémoires et sa correspondance, « premiers modèles de la belle langue diplomatique »[3]. Mais, alors que chacun admire les efforts de Sully pour restaurer les finances ou pour encourager l'agricul-

1. Potiquet, *Notice sur M. de Villeroy*, 1877; L'Estoile, *Journal de Henri III*, juin 1587, etc.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 231 (Pietro Duodo).

3. Hanoteaux, *Richelieu*, t. II, p. 64.

ture, on oublie trop facilement Villeroy; c'est pourtant grâce à lui qu'Henri IV mit fin aux guerres civiles, et qu'il releva aux yeux de l'étranger le prestige de la France[1].

Nicolas III de Neuville s'est retiré dans ses terres de Villeroy ou d'Alincourt dès le règne de Charles IX; son fils habite alors Conflans et y entreprend des travaux de construction et d'embellissement. Les événements de la Ligue le forcent à s'éloigner; après la journée des Barricades (12 mai 1588), il suit Henri III à Blois; puis il s'entremet entre les partis et on le trouve alternativement dans l'un et l'autre camp. Cependant, sa maison de Conflans est gardée « par un seigneur qui honorait le père et avait été instruit avec le fils ». La paix conclue, il s'y établit de nouveau[2].

Le mardi 16 mars 1599, il y reçoit le roi « où, le comte de Chomberg s'estant trouvé, avoit donné sur le bon vin et mangé un peu trop d'ung poisson qu'on appelle le flettan », à tel point qu'en s'en retournant à Paris il « mourut tout saoul dans son coche »[3].

C'est à Conflans, chez Villeroy, que le maréchal de Biron se rencontra avec le duc de Savoie, et forma la conspiration qui lui coûta la vie (1602)[4].

Henri IV est souvent venu, soit à Conflans, soit à Charenton. Gabrielle d'Estrées demeura quelque temps à Charenton, où le roi lui adressa le billet suivant :

> Comme ma lettre estoyt fermée, çà qu'elle m'a dit que vous estyez passée pour aller à Charenton. Sy je me porte tant soyt peu bien, je ne prenderé point medecyne demayn pour vous voyr.
> Je vous donne encores un mylion de besers[5].

Les habitants du pays appellent *pavillon de Gabrielle* le principal corps de bâtiment de la mairie actuelle. Il faut se

1. M. J. Nouaillac doit publier prochainement un livre sur Villeroy, secrétaire d'État.

2. Villeroy, *Mémoires d'État*; P. Matthieu, *Remarques d'estat et d'histoire*, sur la vie et les services de M. de Villeroy, 1622; L'Estoile, *Journal de Henri III*.

3. L'Estoile, *Journal de Henri IV*, mars 1599.

4. *Histoire de la vie, conspiration, etc., du mareschal de Biron*, 1603; *Annales générales de la ville de Paris*, 1640, p. 472.

5. Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, 1821, t. I, p. 228.

méfier de cette attribution ingénieuse, mais qui semble ne s'être accréditée qu'à la fin du XVIIIe siècle, alors que les souvenirs d'Henri IV redevenaient de mode. La vérité est que Gabrielle d'Estrées n'a jamais possédé de maison à Charenton[1]. Le pavillon en question est bien son contemporain; il rappelle par son style les maisons de la Place-Royale et figure pour la première fois sur le plan de Mérian (1610). Lebeuf dit seulement qu'il était habité par la duchesse de Sforce en 1691; en 1755, il appartenait à M. l'Advocat, maître des comptes, « et auparavant il étoit à M. Poupardin, son beau-père, qui l'avoit acheté de M. Lope de Bourdeaux »[2]. Il fut probablement construit par Barthélemy Cenamy, financier italien venu en France à la suite des Médicis et qui mourut en 1611[3]. Cenamy possédait, suivant Sauval, le plus beau logis de Charenton, et c'est chez lui qu'Henri IV traita, le 14 octobre 1602, les ambassadeurs suisses[4]. On voit encore des *C* entrelacés dans la décoration très remarquable d'un plafond qui orne une des salles de ce pavillon. Bassompierre dit qu'en 1608 la marquise de Verneuil[5] logeait « à Conflans, chez Cenamy », et Mme d'Entragues, sa sœur, à la maison de Monsieur Jean de Vienne, au même bourg[6]. On peut supposer qu'avant la marquise de Verneuil, Cenamy avait reçu Gabrielle d'Estrées dans sa maison

1. M. Desclozeaux, dans son livre sur Gabrielle d'Estrées, donne l'inventaire complet des biens qu'elle possédait à sa mort (1599); dans cet inventaire, il n'est pas question de maison à Charenton.

2. Lebeuf, t. V, p. 19.

3. Raunié, *Épitaphier*, t. III, p. 583.

4. Sauval, t. II, p. 99; Félibien, t. III, p. 489-*a* : « Les ambassadeurs suisses se rendirent à Charenton prez Paris le samedy 14 d'octobre, où ils furent visitez et festoyez de la part du roy par les sieurs de Sillery et de Vic, au logis de Senamy, au haut du village de Charenton. Le disner fut plus court qu'en leur païs, car il ne dura que deux heures, mais toujours la saturité en fut la borne. Ils monterent à cheval pour marcher devers Paris : le premier ambassadeur estoit conduit par le sieur de Sillery, qui lui donna la main droite, aprés l'avoir longtemps refusé; chaque ambassadeur avoit un gentilhomme françois qui l'accompagnoit... En cet ordre, ils arriverent à la porte de Saint Antoine. »

5. Henriette de Balzac d'Entragues, maîtresse d'Henri IV.

6. *Mémoires*, éd. Renouard, 1870, t. I, p. 201. — Le 18 octobre 1609, Sully dîne chez Mme de Vienne après le mariage de son fils, célébré au temple de Charenton (L'Estoile). Cette maison devait être sur Charenton-Saint-Maurice.

de Charenton. Ainsi la légende locale serait en partie justifiée[1].

On sait qu'Henri IV, après avoir signé l'édit de Nantes, autorisa les protestants à ouvrir un temple aux environs de Paris, et que ceux-ci en choisirent l'emplacement à Charenton. Ce temple, commencé en 1606, incendié en 1621, fut reconstruit par Jacques De Brosse et démoli en 1686, à la révocation de l'édit de Nantes. Il s'élevait au bord de la Marne, non loin du pont, et sur le territoire de Saint-Maurice; son histoire n'est donc pas à faire ici, mais on ne peut omettre de signaler l'importance de ce voisinage. Pour se rendre au temple, les religionnaires de Paris prenaient soit le coche, ancêtre de nos bateaux parisiens, soit la route de terre : de toute façon, ils passaient devant Conflans, où eurent lieu de nombreuses bagarres entre réformés et catholiques[2].

Après la mort d'Henri IV, Villeroy fit de longs séjours à Conflans. Il s'y retirait toutes les fois qu'un dissentiment s'élevait entre lui et les autres ministres, et annonçait alors bien haut qu'il prenait sa retraite; puis, cédant aux prières de la reine mère, il revenait occuper au Conseil la place qu'on lui garda jusqu'à sa mort.

La première de ces retraites est du mois d'août 1610; le dimanche 16 août, Messieurs de Sully et de Bouillon, qui font cause commune avec leur vieux compagnon de luttes, viennent déjeuner à Conflans, en sortant du prêche de Charenton; Concini, envoyé par la reine, les rejoint et ramène au Louvre les trois mécontents[3]. Bientôt, Sully, moins souple, se retire définitivement. Villeroy est de nouveau à Conflans en décembre 1614, en juillet 1615, en août 1616; cette fois, il y reste jusqu'au

---

1. Au moment de donner le présent travail à l'imprimeur, nous dépouillons une série de documents qui nous ont déjà fourni de nouveaux renseignements sur les anciens propriétaires du pavillon dit de Gabrielle et qui, nous l'espérons, nous permettront d'en reconstituer l'histoire; ce sera l'objet d'une publication ultérieure.

2. Sur le temple de Charenton, consulter Marty-Laveaux, *Charenton au XVIIe siècle*, 1853, et surtout une série d'articles de M. Read parus dans le *Bulletin de la Société de l'hist. du Protestantisme français* en 1854-1855. — Sur l'emplacement du temple fut transféré en 1701 le prieuré du Val d'Osne (voir l'article de M. l'abbé Jobin dans le *Bulletin du Comité d'histoire du diocèse de Paris*, avril 1883).

3. Zeller, *Louis XIII*, t. I, p. 101-107.

meurtre de Concini. On l'y vient chercher pour le replacer au pouvoir, et son autorité est plus grande que jamais, lorsqu'il meurt à Rouen, le 13 décembre 1617, d'un dernier accès d'une maladie d'intestins qui le fit souffrir toute sa vie. « Sa fin fut très belle et digne d'un chrétien[1].

Il fut enterré à Magny, où se voit encore son tombeau, à côté de celui de sa femme. Ses serviteurs de Conflans ne furent pas oubliés dans son testament; il légua : « A Nicole Royer, palfrenier, et à sa femme, qui sert à Conflans, six vingts livres, et à Salomon, autre palfrenier, trente livres; à François Boudeu, portier, six vingts livres; à Me Jeh. Boullart, concierge à Conflans, sept cens cinquante livres »[2].

Il est plusieurs fois question de Conflans dans la correspondance de Villeroy, conservée à la Bibliothèque nationale. Le secrétaire d'État, écrivant à des ambassadeurs français à l'étranger, profite souvent de l'occasion pour leur demander des objets rares ou exotiques destinés à sa maison préférée; et, lorsqu'il voyage, il se fait tenir au courant de ce qui s'y passe par ses amis : ainsi, dans une lettre du 6 mai 1603, Brulart, après l'avoir entretenu des affaires politiques, termine par ces mots : « J'alai hier visiter votre bele maison de Conflans, qui est bien tenue, les alées bien netes et les palissades en bon estat, et ne se defend de l'absence du seigneur; les peintures sont beles et avancées jusques à la porte qui descend au parc; je desire bien qu'avec toute commodité vous le puissiez bientôt revoir »[3].

Des érudits comme Du Chesne, Du Breul, des voyageurs comme A. Gölnitz, Van Buchel, ont visité la maison de Conflans au temps de Villeroy, et lui ont consacré des pages curieuses[4]. Il existe en outre une description latine très détail-

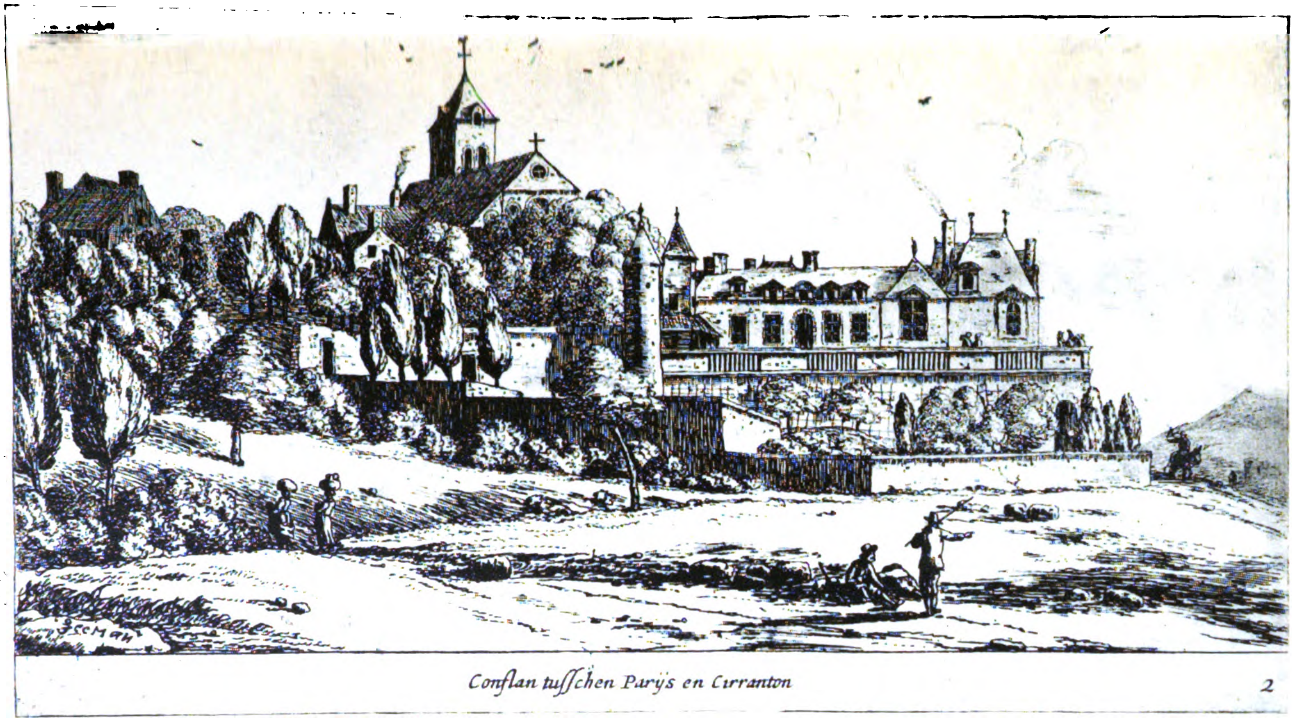
---

1. Maréchal d'Estrées, *Mémoires*, coll. Petitot, t. XVI, p. 209, 282, 303; Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, Petitot, t. XVI, p. 18; Pontchartrain, *Mémoires*, Petitot, t. XVII, p. 65, 189, 222, 253.

2. Potiquet, *Notice sur M. de Villeroy*, 1877. — Magny-en-Vexin, où se trouve le tombeau de Villeroy, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

3. Bibl. nat., ms. fr. n° 15578, fol. 67.

4. Du Chesne, *les Antiquités et recherches des villes*, 1609, p. 40, 248; Du Breul, *Antiquités de Paris*, Suppl., 1639, p. 87; A. Gölnitz, *Ulysses Belgyco-Gallicus*, 1655, p. 160; Arnold Van Buchel, *Description de Paris*, publiée par L.-A. Langeraad et A. Vidier, Mém. Soc. Hist. Paris, t. XXVI, 1899, p. 115.



III. — VUE DE CONFLANS, PAR ZÉEMAN

(Début du XVII[e] siècle).

lée, qui fut imprimée en 1619, mais qui est extrêmement rare et presque ignorée. Nous n'en connaissons qu'un exemplaire, celui de la Bibliothèque nationale[1]. C'est pourquoi nous en donnons au chapitre suivant une traduction complète, où nous nous sommes efforcés de rendre à la fois les réflexions naïves et les expressions un peu prétentieuses de l'auteur.

D'après cette description, on comprendra que Conflans ait inspiré à Ronsard les beaux vers qui terminent son épître à Villeroy[2] :

Reçoy donc mon present, s'il te plaist, et le garde
En ta belle maison de Conflant, qui regarde
Paris, sejour des Roys, dont le front spacieux
Ne void rien de pareil sous la voute des cieux,
Attendant qu'Apollon m'eschauffe le courage
De chanter tes jardins, ton clos et ton bocage,
Ton bel air, ta rivière et les champs d'alentour
Qui sont toute l'année eschauffez d'un beau jour,
Ta forest d'orangers, dont la perruque verte
De cheveux éternels en tout temps est couverte
Et tousjours son fruict d'or de ses feuilles defend,
Comme une mère fait de ses bras son enfant.

Ronsard, hélas! oublia sa promesse de continuer à chanter Conflans et ses jardins; il faut donc nous contenter de la prose de l'abbé Le Masson.

IV.

Description de la demeure dite maison de Conflans et située proche la ville de Paris.

(Par J.-B. Le Masson, Forezien[3], aumônier du roi très chrétien.)

A Paris, au mois de mai 1619.

A deux mille pas de la porte Saint-Antoine se trouve la paroisse de Conflans, ainsi nommée en langage français à cause du confluent de la Marne et de la Seine, qui s'y réunissent non loin du pont de Charenton. L'église, consacrée à saint Pierre, est bâtie sur une

1. Imprimés, Lk[7] 2223.
2. Ronsard, éd. Lemerre, 1887, t. I, p. 343.
3. Jean-Baptiste Le Masson, né à Saint-Germain-Laval, mort à Paris vers 1630, successivement archidiacre de Bayeux, référendaire de la chan-

hauteur et orientée vers le côté du ciel d'où la terre reçoit la lumière. Près de l'église, dont elle n'est séparée que par le chemin très étroit qui conduit, ou plutôt qui dévale vers le fleuve, est située l'aimable retraite de très illustre gentilhomme Nicolas, seigneur et marquis de Villeroy-sur-Yonne[1].

Le terrain, dont la pente est assez raide, s'élève par degrés à mesure qu'on s'éloigne de la Seine; on aperçoit de part et d'autre plates-bandes, arbres, berceaux, arbustes et buissons. Des allées s'entrecroisent en tous sens, celles-ci toutes droites, celles-là contournées et se divisant en trois ou en quatre autres, les unes longues, les autres courtes; des pavillons de pierre et des cabanes faites de troncs d'arbres renferment des sièges, des bancs et des tables de bois poli; sous des arbres taillés en berceaux arrondis, à l'abri du soleil ou de la pluie, on goûte un repos plein de charmes. Le mur qui longe le fleuve soutient un talus fait de terres rapportées, lequel est de la hauteur du mur et disposé de manière qu'il ne fasse point obstacle au son, si bien que les bruits du dehors s'entendent au dedans. Ce talus forme une promenade unique par sa beauté comme par son étendue et qui s'étend jusqu'à la porte occidentale, du côté de Paris.

Une petite maison placée à l'angle du jardin potager abrite les laveuses; tout auprès, une porte et un escalier de quelques marches donnent accès vers la Seine. On remarque, dans ce jardin, un puits pour l'arrosage et, un peu plus loin, une pelouse carrée, entourée d'arbres élevés et de buissons épais, au centre de laquelle se dresse une statue de pierre extrêmement blanche, placée sur un piédestal et représentant une jeune fille aux formes gracieuses; son visage est tourné vers le midi; elle porte sur la tête une couronne de roses tressée, en tient une autre de la main gauche et s'appuie de la main droite sur un bâton; elle a le sein, le bras et la jambe gauches nus. Ces roses, ces fleurs, ces guirlandes et les vêtements de la statue sont très habilement peints en plusieurs couleurs. On pourrait l'appeler la déesse des fleurs, ou, encore mieux, des fleurs sauvages.

On voit non loin de là, au milieu d'un vaste carré d'arbres, je ne dirai pas un étang, ni un vivier (car on n'y trouve pas de poissons), ni une mare, mais un réservoir qui recueille l'onde des fontaines et

cellerie, aumônier du roi, a composé une dizaine d'ouvrages, parmi lesquels on cite une histoire de Jeanne d'Arc et le calendrier des confréries de Paris, réédité par l'abbé Dufour. — Nous rappelons que la description qui suit est traduite du latin.

1. C'est Villeroy, comm. de Mennecy, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), et non Villeroy-sur-Yonne.

qui sert en même temps de citerne; son niveau est tel que les eaux du fleuve le puissent facilement traverser; s'il n'en était point de la sorte, et si les eaux demeuraient stagnantes, elles dégageraient une odeur fétide et repoussante. Ce réservoir, dont la forme est celle d'un théâtre, est entouré de très petits buissons taillés; il mesure cent quarante pas de tour; chaque pas vaut trois pieds et chaque pied douze pouces. Ceux qui viennent ici pour la première fois et qui n'ont pas été avertis, lorsqu'ils pénètrent tout à coup sur la pelouse et qu'ils aperçoivent le réservoir des eaux, sont frappés d'étonnement[1].

En s'éloignant de ces lieux, on rencontre un peu plus haut une cage de bois qui renferme des oiseaux domestiques et sauvages et qui est appuyée contre une voûte où ces oiseaux se peuvent mettre à l'abri des violences du vent; sur le côté est un petit jardin planté de fleurs, très étroit, mais très long. On monte ensuite quarante marches qui contournent en partie la pompe dont nous parlerons plus après, et l'on arrive devant une porte : cette porte occupe le milieu d'un mur, et dans le mur sont percées vingt-six grandes arcades. Avant de franchir la porte, on traverse une terrasse, formant une très vaste promenade, où s'élève une colonne de marbre blanc comme la neige, haute de plus de dix pieds et mesurant quatre pieds de tour; cette colonne est surmontée d'une statue de bronze qui fait face au midi et qui représente le célèbre David sous la figure d'un jeune homme tenant de la main gauche une pierre transparente, de l'autre main une fronde, et écrasant du pied droit la tête de Goliath[2]. A droite, une tourelle pointue domine la

1. Arnold van Buchel, qui vint à Conflans en 1585, y admira « un bassin circulaire analogue aux piscines, où les anciens empereurs romains donnaient des combats navals, tels qu'on les voit sur les monuments antiques ». Il en fit un dessin, reproduit dans la publication citée p. 78, note 4.

« On y voit aussi, ajoute-t-il, un jardin en forme de *cella*, en contre-bas avec le reste du sol; il est en pleine verdure; au milieu, une fort belle fontaine et des châlets d'été, sur la façade desquels on a placé des statues de Tibère et de Germanicus; tout autour, des treilles, des haies de lauriers, de cyprès et de plantes vivifiantes et odoriférantes toujours vertes; on y cultive avec beaucoup de soin des fruits exotiques. En sortant, nous vîmes à la porte de grands médaillons représentant les travaux d'Hercule et les guerres d'Alexandre » (*loc. cit.*, p. 115-116).

2. Cette description s'applique en tous points à une statue célèbre de Michel Ange, qui, acquise par Florimond Robertet, ornait au XVI[e] siècle son château de Bury (comm. de Saint-Secondin, près Blois, Loir-et-Cher), et dont la disparition mystérieuse a excité la curiosité des plus éminents historiens de l'art. Or, il est à remarquer : 1° que de 1604 à 1633 le châ-

route et sert en quelque sorte d'observatoire; tout contre est un petit jardin rempli de fleurs et d'arbrisseaux d'espèces variées qui répandent un délicieux parfum; on peut les voir à travers une grille et des treillages peints de diverses couleurs; mais il est peu de gens auxquels il soit permis d'y entrer.

A gauche sont enclos de la même façon des orangers, des pêchers et des citronniers, plantés dans des caisses de bois; il y en a exactement cent, auxquels il faut ajouter quatre arbres nains (nous les avons comptés); tous portent des fruits; la plupart en sont tellement chargés qu'il les faut soutenir avec de nombreux étais. Pour les protéger contre le froid de l'hiver, on les rentre sous une voûte oblongue au-dessus de laquelle s'élève une galerie dont nous ne tarderons pas à parler. On remarque, au milieu des arbres, une fontaine ornée d'une statue de marbre qui représente une déesse. Cette voûte est close au midi par onze fenêtres en forme d'arcades et munies de carreaux de vitres; trois autres, tournées vers l'orient, sont fermées ou ouvertes, selon que les jardiniers le jugent bon et convenable, car plusieurs jardiniers sont employés sans cesse à arroser les jardins, planter les arbres, éclaircir et couper les buissons, tailler, arracher et transplanter la vigne. Ils ont pour chef le concierge de la maison, nommé Boulard; celui-ci est marié, fort honnête homme et habile musicien; nous l'avons entendu qui jouait du violon en perfection. Les dépenses du jardinage s'élèvent, par an, à mille livres tournois. Boulard semble jouir du charme de ces lieux davantage que son maître, qui prend une part continuelle aux affaires les plus considérables du royaume en qualité de premier secrétaire, et qui ne se peut rendre en cette maison que rarement et à la dérobée.

Sous une partie de la voûte dont il a été fait mention, l'on voit, contre la muraille, des statuettes fort bien sculptées, une table de marbre et des vases travaillés avec un art consommé; les musiciens aiment chanter en cet endroit, parce que la voûte fait résonner leur voix. Il y a là encore une gracieuse fontaine faite de marbre parsemé de taches noires et présentant la couleur de la cendre.

---

teau de Bury appartint aux Villeroy; 2° que la statue de Michel Ange disparut de Bury au début du XVII° siècle, bien que les guides qui, alors comme aujourd'hui, se copiaient à tour de rôle, continuent de l'y mentionner; 3° qu'on la trouve au château de Villeroy vers 1650. Il est donc fort possible qu'elle ait été à Conflans dans l'intervalle. — Voir *Athenæum*, 1853, article de M. de Reiset; *Bull. des Antiquaires de France*, 1874, p. 87; *Gazette des beaux-arts*, t. XIII, 1876, p. 242, articles de M. de Montaiglon; *Gazette archéologique*, 1885, p. 77, article de M. Courajod; de la Saussaye, *Blois et ses environs*, 1867, p. 265.

L'eau y vient du fond de la Seine; des tuyaux de plomb la conduisent du moulin de la propriété à un réservoir orné de quatre tourelles. Sur le socle de la fontaine se dresse une statue de femme, faite en marbre blanc; le visage en est fort beau; près d'elle, quatre enfants sont assis sur de superbes dauphins, par la bouche desquels l'eau jaillit; c'est, pensons-nous, une allusion au jeune dauphin royal qui gouverne aujourd'hui la France sous le nom de Louis XIII, nom qui lui fut donné en mémoire de son aïeul saint Louis.

Après avoir encore gravi quelques marches, on arrive au sommet de la colline, où s'élèvent plusieurs bâtiments dont les toits magnifiques sont surmontés de faîtes en plomb et de girouettes en fer. Voici une cour, des salles, des cabinets de curiosités, des chambres ornées de meubles précieux, de tapis, de tentures, de tissus de soie que l'on change deux fois par an, selon la saison, au début de l'été ou de l'hiver. Au-dessous du palier sont creusées les caves pour le vin, les cuisines et autres salles de service; cette partie est souterraine et voûtée. La bibliothèque contient environ deux mille volumes, œuvres de genres divers et dont le choix est excellent. Elle mesure six pas de large sur vingt-quatre de long; le plafond, ravalé en plâtre et cintré, est orné de reliefs et de peintures figurant des sujets variés; la cheminée, très étroite, est accotée à une autre cheminée correspondant à l'appartement situé au-dessous, et où habite le concierge de la maison avec sa famille. Tout auprès se trouve la porte de l'est, par où l'on entre et sort chaque jour, et qui donne sur la ruelle étroite dont nous avons déjà fait mention; à l'entrée est une petite place pavée. La chapelle est disposée en face de la porte et tournée vers le nord, de telle sorte que l'autel et le retable sont construits contre la cheminée de la cuisine et empêchent qu'on ne la voie de l'intérieur. Le reste de la chapelle est orné de peintures pieuses. Vis-à-vis de l'horloge, il y a une cour de faible étendue, pavée, et, dans le milieu, un puits.

C'est du côté de la grande cour, qui n'est point pavée, mais ensablée, que se peut le mieux considérer la grande et belle galerie construite en pierres de taille, laquelle est couverte d'une voûte remarquable par son élévation et ornée de peintures très ingénieuses où l'œil se plaît à reconnaître plusieurs empereurs de Rome, les emblèmes des arts libéraux, des arbres chargés de fruits, des fleurs, et quantité d'oiseaux, de lions, de paons, de singes, d'oies, de taureaux, de coqs, de perroquets, de crocodiles, d'ours, de brebis, de chiens, de loups et de sangliers. Le peintre a terminé son ouvrage en l'année 1603, ainsi que nous l'apprend une inscription faite au pinceau. Au milieu de la voûte est suspendue une

grande lanterne apportée de Venise. Cette galerie mesure six pas de large, quatre-vingts de long, et s'étend de l'est à l'ouest; elle a onze fenêtres qui ouvrent au sud, six au nord, une seule à l'ouest. Celle-ci, d'où l'on découvre Paris et Montmartre, est surmontée d'une plaque de marbre blanc où sont gravées en caractères dorés des inscriptions latines et grecques dont voici le sens :

« Toi qui, de cette merveilleuse galerie comme d'un observatoire, admires le coucher du soleil, le cours de la Seine et surtout la superbe cité de Paris (spectacle comparable à celui de la vallée de Tempé, en Thessalie), admire comme chancelle ce qui paraissait inébranlable, comme demeure ce qui semblait mouvant, admire..., et pendant que tu admires, toi-même tu t'écoules, car cette vie n'est qu'un souffle et une ombre. »

Premier commandement : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, etc. » (Luc, X, 27).

Deuxième commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, etc. » (Luc, XII, 33).

A gauche de la galerie est une aile bâtie à la moderne, où se trouve ce qu'on appelle l'appartement du roi; il s'agit du roi Henri IV, dont on aperçoit, du dehors, le buste, rehaussé de cet or très pur nommé vulgairement bux, et placé dans une niche, au-dessus de l'arcade par laquelle on descend dans le verger et dans le jardin; il est tourné vers l'orient, ou, pour mieux dire, le soleil levant frappe droit de ses rayons la figure du roi, dont les yeux brillent alors comme s'ils étaient vivants. Au-dessous s'étend une sorte de verger ou de bosquet qui renferme des berceaux, des buissons et des arbres fruitiers, pruniers, pommiers et autres; une fontaine de marbre occupe le milieu de ce jardin, qu'on voit parfaitement de la galerie et de l'appartement du roi en baissant les yeux.

A la suite de cet appartement, est un balcon, non couvert, de forme carrée, bâti de pierre, et dont les côtés sont garnis de balustrades également en pierre qui servent d'ornement et de protection. De ce balcon, la vue embrasse sans obstacles Paris, Montmartre, le fleuve, la plaine, les collines, les églises et les ruines de l'ancien château du duc de Berry, Jean, frère de Charles V et oncle de Charles VI; ce château s'appelait autrefois Vincestre, dont on fit par corruption Bicêtre.

Celui qui se tient dans la galerie et qui regarde par les fenêtres dans la direction du sud ne laisse pas d'apercevoir les lieux dont nous avons parlé, sauf Montmartre et le bois de Vincennes. Le château royal du bois de Vincennes, bien que tout proche, se découvre à peine.

Aux murs de la galerie sont pendus plus de trois cent cinquante tableaux, faits au naturel par les peintres les plus habiles; ces tableaux représentent plusieurs pontifes romains, des empereurs, des rois, des cardinaux, des princes, de grands seigneurs étrangers et autres nobles et illustres personnages, tant hommes que femmes. On y a joint naguère le portrait de la pucelle d'Orléans, nommée Jeanne d'Arc, portrait composé d'après un excellent modèle que m'ont envoyé les magistrats d'Orléans lorsque j'eus écrit la vie de cette invincible guerrière[1].

Par une porte située au nord, on sort dans une cour de même longueur que la galerie, mais de largeur double ou triple; dans cette cour, près du mur, est une citerne; au milieu du mur s'ouvre une porte par laquelle entrent les hôtes de la maison et où peut passer un carrosse attelé de quatre chevaux; entre le cintre et l'architrave, on a sculpté les armes du seigneur, qui sont d'un chevron et de trois croix d'or sur un champ d'azur. La porte est haute et large (une chambre voûtée est construite au-dessus). Du seuil, on voit vers le nord, au delà de la place de l'église, les écuries, le bûcher, les granges pour le foin et pour la paille, et tous les autres communs nécessaires au service domestique. L'ensemble de ce que nous venons de décrire tient dans un carré de douze arpents de terre; l'air y est fort salubre. Nous savons que tous les bâtiments et toutes les allées ont été ordonnés avec le niveau et avec la corde.

Sur le mur qui longe le fleuve, en face d'une île très étroite et très longue, est placée une plaque de marbre blanc où l'on a gravé un distique de Térence en lettres onciales dorées et en caractères romains, de manière que ceux qui passent en bas le peuvent lire, mais en été seulement, car en hiver le chemin public est interrompu par les débordements du fleuve. C'est le père du possesseur actuel, Nicolas, seigneur magnanime et généreux, qui fit jadis poser cette plaque; c'est lui aussi qui entreprit la construction de la maison, que son fils agrandit et embellit pour lui-même et pour son propre fils Charles d'Alincourt, l'illustre gouverneur de la ville de Lyon; le fils de ce dernier, jeune homme de grand

1. Un auteur du XVIII[e] siècle dit, en parlant des embellissements de Conflans au temps de Villeroy : « Les ornemens furent prodigués dans les meubles et sur les lambris, qui subsistent encore. La voûte de la gallerie étoit peinte sur un fonds d'or, mais on n'en voit plus aucune trace; les deux côtés supérieurs étoient couverts d'une longue suite de portraits qu'on a conservés, et qui furent, dit-on, peints en Italie. On assure que la plupart ont le mérite de la ressemblance » (*Nouvelles recherches sur la France*, 1766, t. I, p. 219).

mérite, porte aussi le nom de Nicolas; son aïeul lui fait à présent donner le titre de marquis de Villeroy-sur-Yonne[1].

Voici le distique dont j'ai parlé ci-dessus :

> On ne craint en ces lieux, suivant le vœu d'un sage,
> Ni le bruit des cités, ni l'ennui du village[2].

Dans les alentours, lorsqu'on se dirige vers le pont en suivant le fleuve, on rencontre un groupe de maisons, en un endroit nommé les Carrières, à cause des pierres qu'on en a extraites autrefois; il est habité par des blanchisseurs[3] et par des mariniers. Parmi ces maisons, au bas de la colline, est une ancienne construction, ayant la forme d'une grande cour carrée, avec des murs de pierre, et, de chaque côté, une rangée de douze piliers ronds; la hauteur totale est de six toises environ, et chaque pilier mesure six pieds. Cette construction ressemble un peu à une église; elle n'est pas couverte. En cet endroit se cache Écho, déesse bizarre, fille de l'air et plaisante image de la voix. Si, tourné vers l'orient, vous lui adressez la parole, en prononçant un seul mot, Écho le reproduit distinctement, non seulement une fois, mais six fois et davantage. Lorsque vous récitez un vers entier, il est répété exactement trois ou quatre fois. Si vous jetez plusieurs mots d'une manière confuse, Écho les renvoie, excepté le dernier. Certain vent de l'est semble surtout lui convenir; il rend la réplique plus distincte et plus forte. Quand on souffle de la trompette, le son retentit merveilleusement. Ce lieu est visité presque chaque jour, principalement par les étrangers[4].

Fait par le frère de Papire Le Masson[5], deux ans après sa mort, c'est-à-dire en l'année 1613, à l'occasion d'une visite que l'auteur

---

1. Il devint maréchal de France, gouverneur de Louis XIV, ministre d'État, duc et pair.

2. Voir p. 61.

3. Un voyageur qui, dans les premières années du règne de Louis XIV, arrivait à Paris par le coche d'eau, notait sur son journal : « Chalanton. Là on blanchit les toiles au bord de la riviere de Sene. Pour les blanchir, voici tout l'artifice qu'on y fait : on estand les dites toiles, et à l'ardeur du soleil, estant ainsy exposées, on y jette de l'eau dessus, avec une casse de bois qui a un manche assés long, et une femme mesme peut faire cest ouvrage » (Pélissier, *Un voyage du Pont-Saint-Esprit à Paris en 1658*, publié dans la *Revue des Études historiques*, mai-juin 1904).

4. Voir page suivante.

5. Jean Papire Le Masson, né à Saint-Germain-Laval en 1544, successivement jésuite, professeur, bibliothécaire du chancelier de Chiverny, avocat, référendaire de la chancellerie, substitut du procureur général,

rendit à François Chevriers de Saint-Mauris[1], gentilhomme de la cour, son ami, malade de la fièvre, en cette maison où il était venu chercher un air salubre, sur le conseil de son protecteur et seigneur. C'était en automne, à l'époque où les feuilles des arbres tombent vite, où les plantes perdent leur couleur et changent d'aspect. Il mit ses notes à jour cinq ans après, au début du printemps, alors que les arbres reprennent vie et portent, chacun selon son espèce, leur production annuelle de feuilles et de fruits.

L'écho si célèbre dont nous avons parlé ci-dessus est aujourd'hui silencieux. Il a complètement disparu à la suite de la construction entreprise à cet endroit dans ces dernières années par les Carmes surnommés Déchaussés.

(Fin de la description de J.-B. Le Masson.)

L'écho décrit par Le Masson était, au début du XVII[e] siècle, une des principales curiosités des environs de Paris; sa réputation fut universelle; cinquante ans après qu'il eut disparu, les guides le signalaient encore à l'admiration des étrangers. On l'observait dans « une vieille masure appelée l'Écho » qui appartenait à Charles Bailly, seigneur du séjour du Roi. Cette « masure » avait dû faire partie des écuries royales au XIV[e] siècle[2]; le toit s'était effondré, et il ne restait que les murs et les piliers. « Deux grands pignons de sept à huit toises de haut étaient appuyés et soutenus de trois grands arcs-boutants, dont chacun avoit vingt-deux arcades sur piliers de pierre de taille élevés de cinq à six toises »[3]. Aussi nommait-on encore ce bâtiment la Grange-aux-Piliers.

« Pour appeller l'echo, il falloit monter sur une grosse pierre au pied du pignon placé du côté de Paris, et se tourner vers le pignon opposé »[4]. En 1609, Du Chesne écrivait : « La voix de cettuy-cy frappe souvent l'oreille jusques à dix fois et d'un son

---

mourut le 9 janvier 1611 et fut enterré au couvent des Billettes à Paris. Homme d'une extraordinaire érudition, il a publié une quarantaine d'ouvrages, parmi lesquels on consulte encore une histoire de Charles IX et un éloge des ducs de Savoie.

1. La famille de Chevriers est originaire du Mâconnais; Papire Le Masson en a dressé la généalogie.

2. Les comptes de l'écurie mentionnent au Séjour, en 1387, une grange dont le toit est supporté par des piliers (Arch. nat., KK 34, fol. 133).

3. *Nouvelles recherches sur la France*, p. 210.

4. *Ibid.*

si violent que les boulets de canons emportez des feux et de la poudre ne sifflent pas avec plus de vehemence »[1]. Le religieux Carme, auteur de l'*Histoire des comtes de Ponthieu*, qui a fait son noviciat à Conflans dans un monastère dont il sera bientôt question, parle de l'écho en termes plus mesurés et sans doute plus exacts : « Il répétoit distinctement sept fois les paroles qu'on y prononçoit d'un ton assés haut :

Dicta ubi verba semel, septenna reciprocat Echo,

de sorte que, quand un seul luth étoit pincé, il faisoit autant d'harmonie comme s'il y eust eu un concert de sept luths bien accordés »[2].

On vient de voir que Jean-Baptiste Le Masson dit à peu près la même chose. Il existe une description de l'écho, en vers latins, dans la *Lutetia*, de Raoul Boutray[3]. Nous citerons encore ces vers de l'imprimeur Frédéric Morel :

Voce una audita ter sena vocabula reddens
Echo præstiterat dicta Carentonia.
Nunc, postquam Ascetis sedes ædesque parata est
Ballivi sumptu præsidis eximii,
Inculcant voces recitandum cantica fratrum,
Personat innumeris nocte dieque tonis[4].

A croire Morel, notre écho répétait donc dix-huit fois le son; il y a sans doute dans ces vers un peu d'exagération poétique[5]. Cependant, Bacon assure l'avoir entendu redire seize fois un mot; il ajoute que l'écho changeait les S en V, de telle sorte que lorsqu'on lui criait « Satan » il répondait « Va-t'en »[6].

Les derniers vers de Morel nous apprennent quelle fut la fin de l'écho des Carrières : Charles Bailly, seigneur et propriétaire du séjour, donna, le 18 février 1617, aux Carmes déchaus-

1. Du Chesne, *Antiquités*, p. 248.
2. *Hist. des comtes de Ponthieu*, 1656, p. 547.
3. Rodolphi Boterei, *Lutetia*, 1611, p. 138.
4. *Nouvelles recherches*, p. 211.
5. L'écho répétait dix-huit fois le son, d'après La Rochemaillet, *Théâtre de Paris*, éd. Dufour, 1880.
6. Bacon, *Historia naturalis*, cent. III, n° 249; voir sur cette question une polémique dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, t. XXXI, p. 243, 427; t. XXXIV, p. 349, 495.

sés, pour y établir un monastère, la masure appelée l'Écho, et une partie du clos du séjour, consistant en un jardin bas et une allée d'ormes qui conduisait de sa maison à la Marne, — en tout six arpents et demi environ, compris aujourd'hui entre la Marne, le chemin de fer de Lyon et la rue Victor-Hugo. — Les Carmes en prirent possession le dimanche de Quasimodo, 2 avril 1617, « auquel jour la première messe y fut dite solennellement »[1]. Les années qui suivirent, ils firent réparer la Grange-aux-Piliers, si bien que l'écho disparut[2]. Les habitants du lieu l'avaient tout à fait oublié, lorsque, en 1721, Mehemet Effendi, ambassadeur extraordinaire de la Sublime Porte, traversa Charenton pour se rendre à Paris. Voici ce qu'il écrit dans ses mémoires : « Le fameux Atlas que le défunt Kiatib-tcheleby a traduit en turc[3] raconte une particularité fort extraordinaire de Charenton. On dit, rapporte-t-il, que dans le bourg de Charenton il y a un endroit où l'écho répète les paroles jusqu'à treize fois. Je m'informai avec beaucoup de soin et d'exactitude d'une chose si surprenante; mais il ne se trouva personne qui en eût connaissance, et tout le monde me répondit que jamais on n'en avait entendu parler, de sorte que je ne pus point savoir s'il y a eu véritablement un endroit semblable qui ait été ruiné par l'écoulement des temps, ou bien pourquoi l'Atlas l'a marqué »[4].

Sur Conflans, au temps de Villeroy, on lira encore avec intérêt ce passage traduit du poème latin de Raoul Boutray, *Lutetia* (1611, p. 138) :

Dans la boucle de la Marne, au confluent où elle se précipite, telle une épouse rejoignant son époux, et où d'elle-même elle abandonne son nom et ses eaux au fleuve ami, s'élève la demeure royale de Villeroy, bâtie sur une hauteur, et dont les deux cents fenêtres s'étendent à la face du ciel, ouvertes aux vents salubres. C'est là que, accablé de lourds travaux et las d'un pouvoir trompeur, de Neuville, auquel la souveraine puissance royale a confié

1. Arch. Nic., Conflans 21 ; *Hist. des comtes de Ponthieu* (par un religieux carme), 1656, p. 546.

2. *Nouvelles recherches*, p. 212.

3. C'est l'atlas de Blaeu (G. Blaeu, *Grand Atlas*, Amsterdam, 1663, 12 vol.).

4. *Relation de l'ambassade de Méhémet Effendi*, 1762, p. 70.

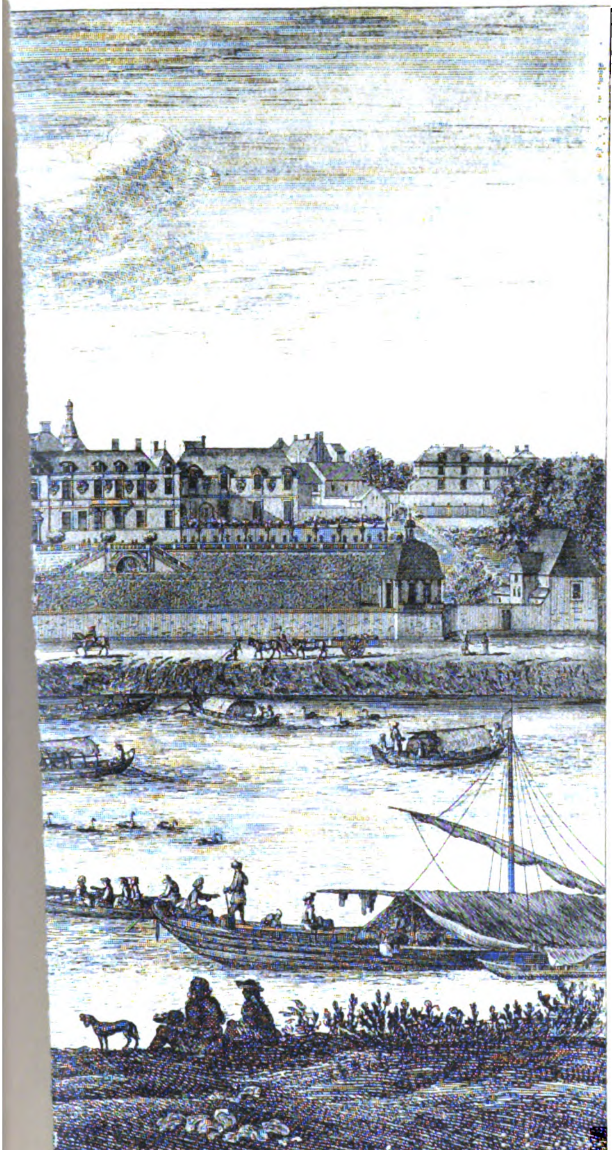
les fonctions de secrétaire, oublie les ennuis de la cour et de la ville lorsque le roi lui accorde de courts loisirs, lorsqu'il peut quitter les affaires de l'État et se ménager un doux repos dans cette retraite préférée. La roche bavarde qu'habite la nymphe est pour lui comme un observatoire d'où il regarde les deux rivières qui s'unissent à ses pieds, d'où il aperçoit les fumées de Paris, d'où il peut entendre ses bruits accoutumés, de telle sorte qu'il se peut croire à la fois dans et hors la ville: il s'y plaît à provoquer la nymphe cachée dans le rocher, à se faire répéter sept fois une parole, à causer avec la colline qui parle d'une voix mystérieuse et à échanger avec elle de gaies réparties.

V.

Charles de Neuville de Villeroy, fils de Nicolas IV, ne conserva pas longtemps la maison que son grand-père et son père avaient acquise et embellie; le 15 décembre 1619, il la vendit à M. de Verdun, premier président au Parlement de Paris, moyennant 95,000 livres. Dans cette vente est compris l'engagement avec les justices[1].

Nicolas de Verdun, fils d'un intendant des finances, avait été successivement président aux requêtes et aux enquêtes à Paris, puis premier président au Parlement de Toulouse (1600), lorsque la faveur de la reine-mère et de Concini l'appela au poste de premier président à Paris, vacant par suite de la retraite de M. de Harlay (mars 1611)[2]. L'Estoile, qui ne lui pardonne pas sa bienveillance pour les Jésuites, s'indigne de ce qu'il dépensa, afin d'acquérir sa charge, environ 310,000 livres, somme considérable pour l'époque. Le nouveau président prononça sa mercuriale le 13 avril 1611; « il parla fort contre les brelans et les bordeaux »; ses ennemis prétendirent qu' « il en devoit commencer la reformation par sa maison ». Il avait épousé, écrit L'Estoile, « la fille de Jean le Guay, marchand de draps de soie à Paris, qui fournissoit beaucoup de bonnes maisons de cette ville, mesme celle des Montelons et la nostre ». Elle mourut en 1626, et Malherbe entreprit de composer une « Consolation à Monsieur le premier President sur la mort de Madame sa femme[3] ». Mais quand les vers furent achevés,

1. Arch. Nic., Conflans 15, Bercy 52.
2. Moreri.
3. *Malherbe*, éd. Lalanne, t. I, p. 268.



a une Lieüe de Paris.
e Harlay Archevéque de Paris, Duc et Pair
rieur de celle de Navarre. Par Son tres humble Serviteur Israel Silvestre

Phototypie Berthaud, Paris

Verdun était remarié avec Charlotte de Fonlebon, veuve de François de Barbesières.

M. de Verdun s'acquitta de ses emplois avec dignité, mais sans éclat. « Il se montra grand amateur de la justice; il fut aussi très desinteressé, jusqu'à distribuer aux hopitaux plusieurs emolumens de ses charges. Enfin, il fut grand homme de lettres et posseda parfaitement les langues latine et grecque, repondant sur-le-champ aux harangues qu'on lui faisoit dans l'une et l'autre de ces langues[1]. » — « Etant devenu incommodé par les soings et par les années, il se retira dans sa maison des champs qu'il avoit près de Paris (Conflans), où tout à coup, etant saisi d'une fiebvre violante à laquelle son âge et la debilité de sa personne ne pouvoient resister, il deceda le seizieme jour de mars 1627. » Il fut enterré aux Jacobins, à Paris[2].

C'est à l'époque où M. de Verdun possédait la maison de Conflans qu'il faut rapporter cette anecdote que raconte Tallemant des Réaux[3] :

Un jour, le duc de Nemours demanda à la marechale de Themines[4] si elle ne voudroit point s'aller promener en quelque maison. « Je le veux bien, repondit-elle; envoyons chercher de nos voisines. » Ces voisines venues, « où irons-nous? Vous plairoit-il aller vers la Porte-Saint-Antoine? Après, voudriez-vous aller à Bagnolet, à Charonne ou à Conflans? — Où vous voudrez, dit la marechale. — Cocher, va donc à Conflans ». Les y voilà arrivés. On heurte longtemps sans qu'il vienne personne : les dames commençoient à s'ennuyer; lui feignoit des caprices etranges. Il appelle une paysanne : « Ma grande amie, n'y a-t-il personne? Ne sauroit-on entrer? Ne sauriez-vous nous donner du lait chez vous? » Enfin, on ouvre une petite porte et une femme dit assez mal gracieusement que M. le premier president y devoit coucher. « Hé! ma grande amie, nous ne voulons que nous promener et qu'on nous donne du lait. — Bien, monsieur, pourvu que vous n'y soyez guere. » Après, il vint un homme qui, d'un air assez rude, lui dit : « Que demandez-vous, monsieur? »

---

1. Moreri.

2. J.-B. de l'Hermite-Souliers, *Éloges des premiers présidents*, 1645.

3. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Techener, 1855, t. IV, p. 207.

4. Le duc de Nemours, alors sexagénaire, faisait une cour un peu ridicule à la veuve du maréchal de Thémines, qui, âgée de trente-deux ans, avait déjà enterré trois maris. Ils étaient voisins : la rue des Grands-Augustins séparait l'hôtel de Nemours, sis rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, de l'hôtel de Thémines, dont l'entrée était rue Christine.

et en même temps dit à cette femme : « Retirez-vous, vous n'êtes qu'une bête ». M. de Nemours lui dit ce qu'il avoit dit à cette paysanne. « Oui dea! monsieur, repondit l'autre, oui dea! » On entre donc; les dames, et surtout Le Pailleur[1], sentirent bien je ne sais quelle odeur de sauces. Le bon seigneur, qui ne pouvoit se promener, les fit tenir dans une salle, où l'on ne servit d'abord que du lait et quelques autres bagatelles. Après, voici des gens qui, au son du violon et en cadence, mettent le couvert et servent une collation toute feinte. Cela fait, il prie les dames d'aller faire un tour dans le jardin : au retour, elles trouverent une veritable collation qui étoit magnifique. Il y avoit des galanteries à la vieille mode, car on servit des pâtés pleins de petits oiseaux en vie, qui avoient au col des rubans des couleurs de la marechale; il y en avoit aussi un de petits lapins blancs en vie avec des rubans de même. Il fit presenter, après la collation, des bassins de gants d'Espagne, et n'oublia rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire.

Le président de Verdun laissa Conflans en l'état où il l'avait pris; il y ajouta seulement quelques arpents de terre, et fit planter par Claude Mollet, premier jardinier du roi, une allée d'ormes qui conduisait de la principale entrée de la propriété à la route de Paris à Charenton : c'est la partie haute de l'avenue de la Liberté actuelle[2].

Nicolas de Verdun n'avait pas d'enfants; son héritage échut à des parents éloignés; sa maison de Conflans fut mise en adjudication. Son successeur en sa charge, Nicolas Le Jay, se rendit acquéreur de l'engagement pour 13,750 livres (6 mars 1634) et des propriétés pour 27,500 livres (18 novembre 1634), à la condition de payer les cens et rentes dont ces propriétés étaient tenues envers le seigneur de Bercy[3].

Le nom de Le Jay est celui d'une ancienne famille de robe; il y eut un Le Jay président aux enquêtes en 1344[4]. Nicolas Le Jay, né vers 1570, était fils de Nicolas Le Jay, conseiller,

---

1. Le Pailleur, commis aux finances, musicien, poète, auteur de ballets, mathématicien et finalement intendant de la maréchale. C'est à lui que le président Pascal, son ami intime, confia d'abord sa surprise quand il s'aperçut que son fils avait deviné la géométrie (*Vie de Blaise Pascal*, par Mme Perier). Le Pailleur a son historiette dans Tallemant.

2. Cl. Mollet, *Théâtre des plans et jardinages* (Bibl. nat., ms. fr. ancien fonds n° 7117², fol. 74); Arch. nat., S 1129.

3. Arch. nat., S 1129; Arch. Nic., Conflans 17.

4. J.-B. de l'Hermite-Souliers, *Éloges des premiers présidents*, 1645.

notaire et secrétaire du roi, correcteur en la Chambre des comptes, mort en 1571, et de Madeleine Gron; ces derniers furent enterrés à Choisel[1], dont les Le Jay étaient seigneurs et où l'on voit encore leur tombeau, construit par leur fils en 1636[2]. Nicolas Le Jay était conseiller au Châtelet lorsque, en 1600, il acquit une charge de conseiller à la Cour de Paris. Peu après, il devint procureur au Châtelet[3]. Il épousa, vers cette époque, Madeleine Marchand, morte en 1625[4].

A la mort de François Miron (1609), Le Jay, protégé par la reine et par son parti, fut nommé lieutenant civil; il paya 50,000 écus, sans compter 25,000 écus pour les épingles; en revanche, il vendit sa charge de procureur 40,000 écus[5]. Par son nouvel emploi, il se trouvait à la tête de la police parisienne. Sans faire oublier son illustre prédécesseur, il s'acquitta de sa tâche avec habileté et avec énergie, surtout pendant la période troublée qui suivit l'assassinat d'Henri IV.

En 1613, Le Jay fut nommé président en la grand'chambre du Parlement[6]; peu après, il se brouilla avec Concini et se rallia au prince de Condé, qu'il reçut en 1615 dans une maison de campagne qu'il venait de bâtir à Charonne[7]. La reine le fit arrêter (17 août 1615) et mener prisonnier à Amboise; à la suite de la conférence de Loudun, il fut délivré et rétabli en sa charge (16 mai 1616)[8]. Depuis, on le voit prendre le parti de Richelieu contre la reine mère, devenir premier président (journée des Dupes, 11 novembre 1630)[9], puis garde des sceaux (27 février 1636)[10]. Dans ces hautes fonctions, il fut l'exécuteur docile des volontés de Richelieu, auquel il avait lié sa fortune. Il mourut à Paris le 30 décembre 1640 et fut enterré, le 1er janvier sui-

1. Choisel, comm. de l'arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

2. Guilhermy, *Inscriptions*, t. III, p. 434.

3. De l'Hermite-Souliers, *loc. cit.; Gazette* du 5 janvier 1641.

4. Fille de Charles Marchand, capitaine des archers de Paris, qui fit construire le pont Marchand, entre le Pont-au-Change et le Pont-Neuf (brûlé en 1621).

5. L'Estoile, *Journal*, juin-juillet 1609.

6. De l'Hermite-Souliers, *loc. cit.*

7. Zeller, *Louis XIII;* Du Breuil, Supplément des *Antiquités de Paris*, p. 86.

8. Bassompierre, *Mémoires*, coll. Michaud, t. XX, p. 98.

9. Brienne, *Mémoires*, coll. Petitot, série II, t. XXXVI, p. 19.

10. P. Anselme.

vant, aux Minimes de la place Royale[1]. Le buste placé sur son tombeau, « figure croquée, faite par Biard le jeune », fut transporté en 1792 au musée des Monuments français[2].

Le président Le Jay, ainsi que son prédécesseur, conserva la maison de Conflans telle que les Villeroy l'avaient disposée, et n'y exécuta que des travaux d'entretien. Il répara les terrasses, et, au pied des escaliers, mit des lions de pierre tenant ses armoiries[3]. Au reste, la seule chose mémorable qu'il ait faite à Conflans, ce fut d'y recevoir Richelieu.

Au printemps 1635, le cardinal relevait d'une grave maladie; ses médecins lui recommandaient d'habiter (plutôt que Rueil) un lieu sec et bien aéré. Il vint alors loger à Conflans, certainement dans la maison de Le Jay, bien que le nom de son hôte ne soit pas cité, et y demeura pendant les mois d'août et de septembre. L'année suivante, il y retourna et y resta de mai à septembre, ne la quittant que pour aller à Paris, ou pour passer quelques jours à Charonne, chez le financier Barentin[4]. On le retrouve à Conflans en août et septembre 1637. Voici des extraits de la *Gazette* relatifs à ce séjour :

1635. 1er septembre. — Le cardinal-duc eut agreable d'entendre à Conflans l'archevesque de Rouen en la maniere qu'il avoit ci-devant pratiquée en l'Academie où il presidoit, il y a cinq ans, dans son abbaye de Saint-Victor; des doctes discours duquel, et de cinq autres qui le suivirent, Son Eminence tesmoigna grande satisfaction.

1636. 21 juin. — Le 16, S. M. arriva de Crone à Conflans et y tint conseil. La grande foule de noblesse qui s'y trouva fit admirer à un chacun comment la France, en fournissant comme elle fait tant d'armées, en peut avoir encore plus qu'aucun autre état de l'Europe.

Le duc d'Orléans, le nonce du pape rendirent visite au cardinal à Conflans[5]. Mathieu Molé, alors procureur général, y

1. *Gazette* du 5 janvier 1641.

2. Sauval, t. IV, p. 443; Courajod, *A. Lenoir*, 1878, t. I, p. 14; t. II, p. 264.

3. *Nouvelles recherches*, p. 220; Piganiol, p. 173.

4. D'Avenel, *Correspondance de Richelieu*, années 1635, 1636, 1637; Aubery, *Mémoires pour l'histoire de Richelieu*, 1660, t. I, p. 630, 640; t. II, p. 80.

5. Bassompierre, *Mémoires*, éd. Renouard, 1870, t. IV, p. 266; Nic. Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 282.

vint à mainte reprise : le Parlement de Paris refusait à ce moment d'enregistrer les lettres instituant l'Académie française ; les difficultés furent aplanies à la suite des entretiens qu'eurent à Conflans le cardinal, le président Le Jay et le procureur Molé. On pourrait donc, avec quelque raison, dater de Conflans la fondation de l'Académie (décembre 1635)[1].

VI.

Nicolas Le Jay étant mort sans enfants, son neveu Charles Le Jay, maître des requêtes, hérita de Conflans et le fit mettre en adjudication. On vendit séparément les droits seigneuriaux et les droits de propriété qui, depuis Dodieu (1554), appartenaient au même titulaire. Le 19 août 1642, Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy, fut déclaré engagiste du domaine royal moyennant 30,000 livres versées au Trésor et 24,286 livres à Le Jay[2].

Cette acquisition achève, au profit des Malon, la réunion de toutes les seigneüries de la paroisse de Conflans. Elle termine une lutte longue et ardente sur laquelle nous allons revenir avant de continuer l'histoire de la maison de Conflans qui, à partir de cette époque jusqu'à la Révolution, ne sera plus possédée qu'en roture.

On a vu[3] qu'en 1567 Claude de Malon, seigneur de Bercy, grand-oncle de Charles-Henri, avait acheté à la famille de Hacques le fief de Conflans, relevant directement de la seigneurie d'Yerres, avec justice moyenne et basse ; ce fief comprenait une maison seigneuriale et 54 arpents de terres labourables, prés, vignes qui sont aujourd'hui partagés entre M. Hartmann, la Société de l'Entrepôt de Bercy-Conflans, la Compagnie du parc de Bercy et la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M.

Presque aussitôt commence une interminable série de contestations et de procès entre les Malon, d'une part, et, d'autre part, leurs suzerains ou leurs voisins.

Ce sont d'abord des saisies exécutées sur l'ordre du seigneur

1. Pellisson et d'Olivet, *Hist. de l'Académie française*, éd. 1858, p. 39; Mathieu Molé, *Mémoires*, t. II, p. 317.

2. Arch. Nic., Bercy 52, Conflans 1, 30.

3. P. 25.

d'Yerres pour droits non payés ou devoirs non faits. Le détail des mainlevées et des aveux présente peu d'intérêt[1].

Puis, en 1574, Claude de Malon intente un procès à Jean Olivier de Cerisay, seigneur du Pont-de-Charenton, au sujet de la limitation de leurs seigneuries. Ce procès semble n'avoir pas été poursuivi, et, le 3 juillet 1605, Charles II de Malon, neveu de Claude, met fin aux contestations en achetant la seigneurie du Pont-de-Charenton, relevant du roi[2]. Alors surgissent des différends avec l'évêque de Paris, seigneur de Maisons, et qui avait conservé des débris de sa seigneurie de Charenton. L'évêque cède et renonce à presque tous ses droits (transaction du 26 février 1613)[3].

En 1619, Charles II de Malon obtient l'érection de la seigneurie du Pont-de-Charenton en châtellenie, et, en 1625, il y réunit la seigneurie de la Grange-aux-Merciers, acquise par divers contrats de la dame de Mercœur (1615), des héritiers du chancelier Hurault (1615) et de Thomas le Cop ou le Cocq, seigneur de la Rapée (1624)[4].

A l'égard des religieux de Saint-Martin, Charles de Malon procéda de même que vis-à-vis des seigneurs de Charenton : il leur intenta un procès pour les amener à lui vendre leurs droits à bon compte (transaction de 1629, contrat de 1638)[5].

Enfin, il acheta par fractions aux héritiers Budé la haute justice sur le fief relevant de la seigneurie d'Yerres (contrats de 1613, 1621, 1624, 1628, 1629)[6].

Restait le domaine royal. Les engagistes, M. de Villeroy d'abord, les premiers présidents ensuite, n'étaient pas hommes à plier devant les Malon de Bercy; aussi, la lutte fut longue et ardente. Voici sous quel prétexte Charles II de Malon la commença : en avril 1610, Emery, notaire au bailliage royal de Conflans, passa une procuration en cette qualité en l'église du lieu pour les affaires des habitants; M. de Bercy, qui disait posséder seul les droits honorifiques de l'église en qualité de seigneur de Conflans, intenta procès à Emery. Vil-

1. Arch. de Seine-et-Oise, A 906; Arch. Nic., Bercy 52, Conflans 5.
2. Arch. Nic., Bercy 52.
3. Arch. Nic., Charenton 39. Voir p. 27.
4. Arch. Nic., Bercy 52, Charenton 8. Voir p. 21.
5. Voir p. 15.
6. Arch. Nic., Bercy 52.

leroy prit le fait et cause du notaire, et, pour mieux affirmer ses droits, nomma un garde des vignes dans la paroisse de Conflans. Ces deux affaires furent portées devant le Parlement en 1611[1].

Le procès traîna plusieurs années; enfin, le 9 juillet 1628, intervient un premier arrêt entre Malon et le président de Verdun, engagiste depuis la mort de Villeroy : les seigneurs d'Yerres, et Malon à eux substitué, sont maintenus en la justice sur les terres ci-dessus énumérées, mais plus ample information est ordonnée en ce qui concerne le titre de seigneur de Conflans, les droits honorifiques de l'église et le droit de pêche depuis le pont de Charenton jusqu'à la rue des Bordeaux.

Après la mort de Verdun (1629), l'adjudication de l'engagement fut retardée plusieurs années par les procédures de Malon; enfin, le 6 mars 1634, elle eut lieu au profit du premier président Le Jay, qui, presque aussitôt, reprit le procès interrompu et usa de tout son crédit au palais et à la cour pour ruiner les prétentions du seigneur de Bercy.

Tout d'abord, il obtint que le cardinal de Richelieu, en qualité de prieur de Saint-Martin-des-Champs, s'opposât à la transaction par laquelle les religieux avaient, en 1629, cédé leurs droits à Malon. Puis, profitant de ce que le prince de Condé avait à cette époque plusieurs affaires pendantes devant le Parlement, il lui acheta une rente féodale de huit livres que, comme héritier des Montmorency, le prince percevait sur Bercy (3 juillet 1635). Du fait de cette vente, le seigneur de Bercy devenait le vassal de son adversaire. Malon contesta la validité de la cession : la rente de huit livres, disait-il, était, non une rente féodale, mais une rente de soulte de partage n'entraînant pas foi et hommage[2].

Une nouvelle procédure commença et, entre temps, le grand conseil rendit son arrêt sur le premier procès. Cet arrêt (31 mars 1638), tout en reconnaissant à Malon la justice haute, moyenne

1. Arch. de Seine-et-Oise, A 906. — Toute la procédure résumée dans les lignes suivantes est exposée très exactement, quoique avec un peu de partialité, dans la *Réponse au blâme de l'aveu du 2 mai 1782*, qu'on trouvera dans le carton A 906. Contrôler avec : Arch. nat., S 1129; Arch. de Seine-et-Oise, A 912; Bibl. nat., ms. fr. 26413; Arch. Nic., Bercy 52, Conflans 28, 29, 30.

2. Cette affaire est relatée dans Boislisle, ouvrage cité, p. 71.

et basse sur le fief relevant du seigneur d'Yerres, d'après les aveux précités, donne à Le Jay seul le titre de seigneur de Conflans, les droits honorifiques de l'église et la justice sur presque tout Conflans. La partie était perdue pour Charles II de Malon, qui mourut peu après (20 juin 1638). Son fils, Charles-Henri Ier, se résigna à acheter le titre et les droits d'engagiste après la mort de Le Jay. On a vu que les héritiers Le Jay les lui firent payer cher[1].

Charles-Henri Ier de Malon acquit également de Charles Le Jay, le 22 décembre 1659, moyennant 600 livres, la rente de huit livres sur Bercy, qu'Henri, prince de Condé, avait vendue 300 livres à Nicolas Le Jay en 1635; mais, en 1693, Henri-Jules de Condé, sous prétexte que la cession n'avait été consentie qu'au président Le Jay ou à ses descendants, fit résilier la revente et reprit la rente à son profit.

Les Malon conservèrent l'engagement de Conflans jusqu'à la Révolution; parfois, les trésoriers du roi menaçaient de le remettre en vente; le seigneur de Bercy payait une taxe et obtenait une prolongation[2]. Pour échapper au fisc, les Malon s'efforcèrent de diminuer peu à peu l'importance du domaine royal au profit de leur seigneurie patrimoniale. Quant aux droits des religieux de Saint-Martin, ils étaient depuis longtemps oubliés. Lorsque, le 23 pluviôse an II, le tuteur de Jean-François Malon de Bercy fit déclaration, suivant la loi, au district de Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine), du domaine engagé, celui-ci se réduisait à 678 livres 4 sols 6 deniers de cens et rentes (supprimés), à l'emplacement du moulin de Quiquengrogne, et à six arpents de terres incultes occupées par les étendoirs des blanchisseuses (clos de Brabant)[3].

VII.

La maison de Conflans et ses dépendances, sans les droits seigneuriaux, furent mises en vente par le neveu du président Le Jay et adjugées pour 75,100 livres, le 10 août 1645, à Mme de Seneçay[4].

---

1. 54,286 livres (adjudication du 19 août 1642, p. 95).
2. Arch. nat., S 1129, 12e liasse; Q 1081; Arch. Nic., Conflans 26.
3. Arch. Seine, domaine engagé, n° 12285, carton 750.
4. Arch. nat., S 1129; Arch. Nic., Conflans 17, 30.

Catherine de La Rochefoucauld, veuve du marquis de Seneçay[1], était dame d'honneur de la reine lorsque Richelieu, qui la soupçonnait d'intriguer contre lui, la fit exiler (1640)[2]. Anne d'Autriche, devenue régente (1643), s'empressa de la rappeler et la nomma gouvernante du jeune roi Louis XIV; après s'être acquittée de cette charge (1646), elle resta à la cour, jouissant de la faveur de la reine et de la considération de tous, et mourut le 10 mai 1677[3].

La marquise de Seneçay fut sans doute attirée à Conflans par le voisinage de Vincennes, où la cour séjournait fréquemment à cette époque. La Porte, valet de chambre du roi, raconte que Louis XIV, enfant, venait de Vincennes se baigner à Conflans[4]. Quelques années plus tôt, le duc de Vendôme demeurait à Conflans, on ne sait en quelle maison, lorsque son fils, le duc de Beaufort, fut arrêté comme conspirateur (2 septembre 1643)[5].

Dès qu'elle fut entrée en possession de Conflans, Mme de Seneçay y exécuta de grands travaux. On n'a conservé qu'un mémoire résumant les sommes payées aux entrepreneurs : le total est de 25,243 livres; Le Vau, architecte, figure pour 1,000 livres, et Du Mée, peintre du roi, pour 5,560 livres[6]. Le Sueur n'est pas nommé, et cependant il travailla à Conflans : il peignit un plafond où il représenta le jeune roi « assis dans un char superbe avec M. le duc d'Anjou qui est aujourd'hui duc d'Orleans. Le char estoit conduit par une dame, pour faire allusion aux soins de Madame la gouvernante. Mais, pour marquer que toute la gloire d'une conduite si illustre estoit due à la vigilance et à la sagesse de la reyne mere, cette auguste princesse paroissoit sous la figure d'une Renommée qui leur montroit le chemin »[7].

Un auteur qui visita Conflans un siècle plus tard, en 1766,

1. Blessé dans la guerre contre les protestants du midi, il mourut à Lyon en 1622. — Voir le joli portrait que trace, de Mme de Seneçay, Mme de Motteville, dans ses *Mémoires*.

2. Brienne, *Mémoires*, coll. Petitot, II, t. XXXVI, p. 71.

3. *Gazette de France;* Moreri.

4. La Porte, *Mémoires*, coll. Petitot, II, t. LIX, p. 418.

5. La Châtre, *Mémoires*, coll. Petitot, II, t. LI.

6. Arch. nat., S 1129, liasse 12. — Il s'agit ici de Louis II Le Vau (1612-1670).

7. Guillet de Saint-Georges, *Mémoire sur E. Le Sueur*, lu à l'Académie le 5 août 1690, publié par Dussieux, 1852, p. 31.

vit « dans l'appartement de Monsieur l'archeveque les armes de Madame de Seneçay et un tableau des Machabées, dont les figures sont les portraits mêmes des trois enfants de France »[1]. On lira plus loin la description d'un pavillon dont les peintures étaient aussi attribuées à Le Sueur.

La Fronde vint troubler la retraite de Mme de Seneçay : en 1649, les soldats de Condé pillèrent et dévastèrent sa maison. Depuis cet événement, elle délaissa Conflans; enfin elle le vendit, le 19 avril 1655, moyennant 25,000 livres comptant et 3,055 livres 11 sols 2 deniers de rente, à Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, neveu et héritier du cardinal[2].

Le duc de Richelieu était à cette époque dans une situation de fortune embarrassée; après avoir dilapidé presque tout l'héritage de son oncle, il s'était, par un mariage mal assorti, brouillé avec le reste de sa famille. Il paya sans doute Conflans avec l'argent qu'il venait de réaliser par la vente des maisons du Palais-Royal; mais il le greva aussitôt d'hypothèques, et, pressé par ses créanciers, le revendit en 1673 à l'archevêque de Paris[3].

A son séjour se rattache un fait que nous n'aurons garde d'oublier : le 5 juillet 1663, Molière et sa troupe jouèrent à Conflans, en présence de la reine, du duc et de la duchesse d'Orléans, *la Critique de l'École des femmes*, dont la première avait eu lieu à son théâtre le 5 juin précédent[4]. Il reçut 550 livres pour cette représentation, dont Loret parle ainsi dans la *Muze historique* du 7 juillet :

Jeudy, si ma mémoire est bonne
(Ce m'a dit certaine personne),
Dans Conflans, noble et charmant lieu,
La duchesse de Richelieu,
Fort sage et fort habile femme,
Régala la reine et Madame,
En grande jubilation,
D'une exquise colation,

1. *Nouvelles recherches sur la France*, 1766, t. I, p. 220.
2. Arch. nat., S 1129; Arch. Nic., 1, 17.
3. Arch. nat., S 1129, 4e liasse.
4. *Gazette* du 7 juillet 1663; Registre de La Grange, cité dans *Molière*, éd. Despois, t. III, p. 110. — Le théâtre de Molière était alors établi au Palais-Royal.

Qui, pour le fruit et la viande,
Fut tout à fait rare et friande :
De plus, après ou bien devant
(Car je n'en suis pas trop sçavant),
La critique du sieur Molière,
Pièce comique et singulière,
Fut un autre mets précieux
Pour les oreilles et pour les yeux.

Enfin, le mariage manqué de la grande Mademoiselle avec Lauzun faillit être célébré à Conflans (1670). Laissons la parole à l'héroïne[1] :

« Monsieur de Montausier nous demanda où est-ce que nous nous marierions. Je lui dis : à Eu ou à Saint-Fargeau... Après avoir rêvé un moment, il [Lauzun] me dit, si je n'avois point de repugnance pour Conflans, que c'estoit une jolie maison; que M. de Richelieu la tenoit bien propre... La conclusion de cette conversation fut que nous irions nous marier à Conflans... Il [Lauzun] s'en alla à huit heures et, à dix, il m'envoya Baraille, qui m'apporta un billet de sa part, par lequel il me mandoit que M. de Richelieu lui avoit esté dire que madame sa femme avoit quelques mesures à garder auprès de la roine; qu'il ne pouvoit me prêter sa maison; qu'il en étoit bien aise, parce qu'il lui avoit paru que j'avois quelque repugnance à y aller... Je dis à Baraille que la marechale de Crequi en avoit une à Charenton qui seroit notre affaire... Je devois aller le lendemain à confesse et partir à quatre heures pour être à six à Charenton chez la marechale de Crequi... L'on nous redit quelques contes que l'archevesque de Reims avoit faits. Ainsi nous prîmes resolution que ce ne seroit point lui qui nous marieroit, que nous prendrions le curé de Charenton... »

Tous ces projets furent anéantis par le refus du roi, qui empêcha le mariage.

La résolution prise par Mademoiselle de célébrer son mariage à Conflans, les séjours qu'y fit Richelieu, la partie fine du duc de Nemours et de la maréchale de Thémines, divers autres traits que les mémoires du temps ont conservés[2], et plus encore la qualité des possesseurs que nous venons d'y voir s'y

1. Mlle de Montpensier, *Mémoires*, coll. Michaud, t. XXVIII, p. 449-451.

2. Scarron, dans une lettre du 20 août 1659 adressée au maréchal d'Al-

succéder, tout cela montre bien qu'au XVIIe siècle Conflans avait reconquis la faveur de la haute société, de ceux qu'on appelait alors « les honnêtes gens ». Quand on parcourt à présent ces espaces couverts de maisons et d'entrepôts, il est difficile de se représenter le charme qu'on y trouvait il y a deux à trois cents ans : la nature et les soins des hommes y avaient formé un de ces paysages champêtres, sans être sauvages, qu'on goûtait fort au grand siècle. Aussi, lorsque Racan composa ses *Bergeries*, leur choisit-il Conflans pour décors, sans doute Conflans au temps des Druides, mais aussi Conflans tel qu'il le voyait en 1625. Suivons le vieil Alcidor, qui, poursuivi par « les tempestes du sort », abandonne « le rivage d'Oyse » pour venir chercher « un favorable port aux champs où Marne à la Seine se croise ».

Il y rencontre le berger Cléante, lequel l'accueille par cette poétique description :

> Ne cherchez point ailleurs où vous mettre en repos :
> Vous ne sauriez trouver un lieu plus à propos
> Pour rendre vostre vie en tous biens fortunée.
> Nos fertiles cousteaux portent deux fois l'année,
> Et les moindres epics qui dorent nos guerets
> S'egalent en grandeur aux chesnes des forests.
> Icy le bien sans peine abonde en nos familles,
> On use moins de socs qu'on ne fait de faucilles;
> Icy le doux zephir, roy de nostre orison,
> Fait de toute l'année une seule saison.
> La nymphe de la Marne et le dieu de la Seine,
> Qui pour leur mariage ont choisi cette plaine,
> Nous tesmoignent assez, par leurs tours et retours,
> Le desplaisir qu'ils ont d'en esloigner leur cours[1].

Vingt-cinq ans après que Racan eut écrit les *Bergeries*, ces riantes campagnes furent ensanglantées par la Fronde. Les Parisiens révoltés avaient mis une garnison de 3,000 hommes

---

bret, fait le récit d'une promenade à Charenton, en compagnie de Pellisson et de Mlle de Scudéry (éd. 1786, t. I, p. 209). Sa veuve, la future Mme de Maintenon, séjourna chez la duchesse de Richelieu, à Conflans (d'Haussonville et Hanotaux, *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, s. d., t. I, p. 38).

1. *Bergeries*, acte V, scène 1, éd. elzévirienne, 1857, t. I, p. 110.

dans Charenton, sous les ordres du marquis de Clanleu; l'armée royale, commandée par Condé et campée à Vincennes, attaqua le bourg et s'en empara le 8 février 1649; ce fut le plus sérieux combat de cette guerre : le comte de Châtillon qui menait l'assaut, ayant à son bras une jarretière de Mlle de Guerchy, fut tué dès le début : ses soldats le vengèrent en massacrant presque tous les défenseurs, M. de Clanleu des premiers. Le marquis de Cugniac se sauva par miracle, en s'accrochant à un glaçon qui flottait sur la Seine et qui le porta jusqu'à Paris. Une armée de frondeurs, enfermée dans la vallée de Fécamp[1], assistait impuissante à cette bataille. Plusieurs officiers des deux partis, tués dans l'action, furent enterrés dans le jardin des Carmes. Les troupes du roi pillèrent le bourg et la maison de Mme de Seneçay, à Conflans[2].

Trois ans plus tard, Condé occupait de nouveau Charenton, mais pour le parti de la Fronde. Il abandonna bientôt cette position, et le combat décisif eut lieu dans le faubourg Saint-Antoine où, malgré le canon que Mademoiselle tira du haut de la Bastille, le vainqueur de Rocroi fut battu par Turenne.

Le pont de Charenton avait été fort ébranlé par la Fronde, car, le samedi 5 mars 1650, Louis XIV, sa mère et son frère, obligés d'y passer pour aller à Melun, mirent pied à terre « à cause qu'il est mal sûr et que l'on le refait »[3]. En 1665, le roi racheta définitivement le péage à l'évêque, et il continua de l'affermer jusqu'à la Révolution[4].

---

1. Sur la vallée de Fécan ou de Fécamp, voir p. 10, note 1.

2. *Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde;* de Larochefoucauld, *Mémoires;* Mademoiselle, *Mémoires; Nouvelles recherches*, p. 175; du Buisson-Aubenay, *Journal.* — Le combat de Charenton est raconté avec des noms d'emprunt dans le *Grand Cyrus*, t. III, liv. II, p. 611; il a inspiré de nombreuses mazarinades : les Attaques et la prise de Charenton; Harangue de feu M. de Clanleu à la garnison de Charenton; Louange de feu M. de Clanleu tué à Charenton; les Dernières paroles de M. de Chastillon tué à Charenton; la Rencontre des esprits du duc de Chastillon et du baron de Clanleu après leur mort, arrivée à Charenton; Très humble remonstrance d'un gentilhomme bourguignon... avec la réponse de l'*Écho de Charenton* aux plaintes de la France. — On trouvera une vue assez curieuse du combat de Charenton dans la Galerie des batailles du Grand Condé, à Chantilly.

3. Du Buisson-Aubenay, *Journal*, 5 mars 1650.

4. Félibien, t. V, p. 201.

CHAPITRE IV.

LE CHATEAU DES ARCHEVÊQUES

(1673-1790).

I. — *François de Harlay : Sa vie à Conflans (1673-1695). — Constructions et embellissements. — Visites de Mme de Sévigné.*

II. — *Les derniers archevêques de l'ancien régime : Le cardinal de Noailles (1695-1729). — De Vintimille (1729-1746). — De Bellefonds (1746). — De Beaumont (1746-1781), ses exils à Conflans; le poète Gilbert. — De Juigné (1781-1790).*

III. — *Le château au XVIIIe siècle : Les abords, les bâtiments, les jardins. — Le moulin de Quiquengrogne.*

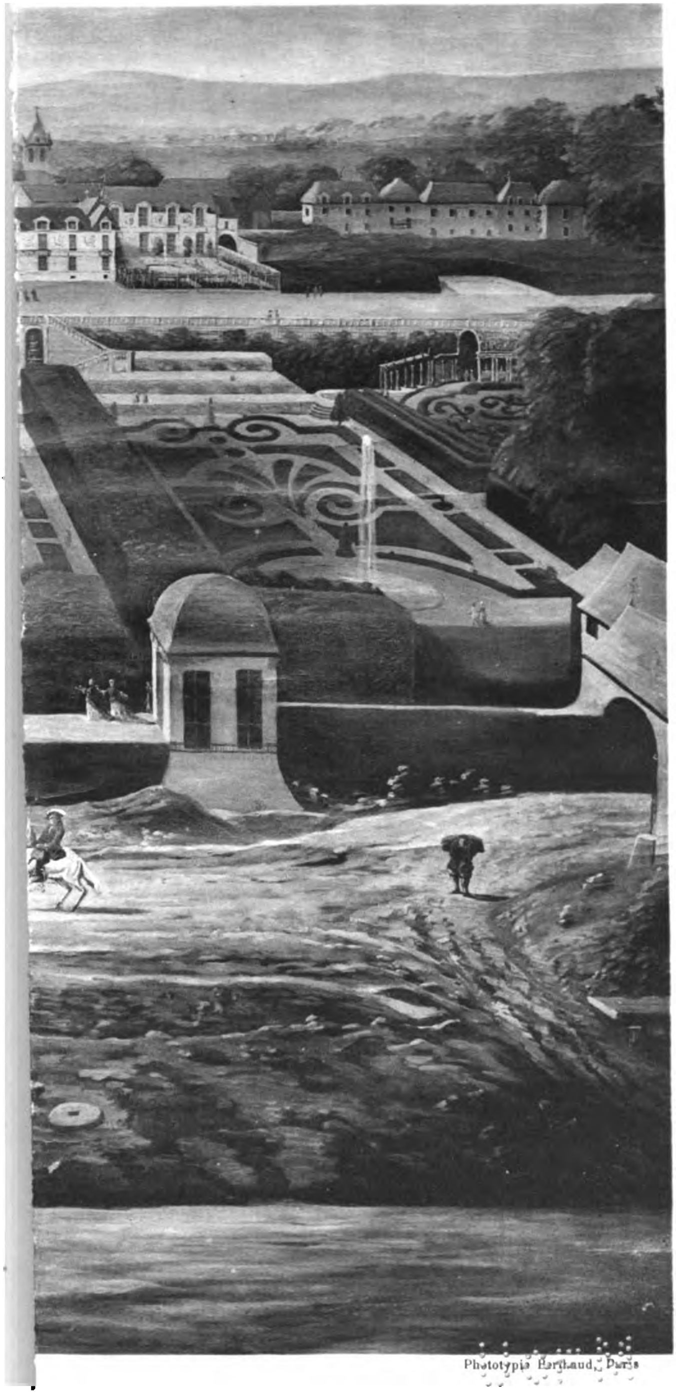
IV. — *L'église Saint-Pierre et les établissements religieux : Le curé et la fabrique. — Les Carmes. — Les Bénédictines. — Les Lazaristes.*

V. — *Charenton et les carrières au XVIIIe siècle : Le bourg de Charenton. — Le port des Carrières. — La maison du séjour. — Le pont de Charenton. — Description des carrières et du sol.*

I.

Dans le cours du XVIIe siècle, la maison de Conflans a changé souvent de possesseurs; les derniers dont nous avons parlé, la marquise de Seneçay et le duc de Richelieu, y ont passé rapidement et laissé peu de souvenirs. Au contraire, depuis 1673 jusqu'à la Révolution, Conflans va rester propriété des archevêques de Paris qui en feront leur maison de plaisance et même parfois leur résidence principale. Les lettres patentes qui ratifièrent cette acquisition présentent un intérêt particulier :

Louis, par la grace de Dieu, etc., nostre amé et feal conseiller en nos conseils François de Harlay, commandeur de nos ordres, arche-



Phototypie Berthaud, Paris

vesque de Paris, nous a faict remontrer que, pour l'accroissement de nostre chasteau du Louvre, ayant été besoing de desmolir quantité de maisons scises en nostre bonne ville de Paris qui estoient en la censive dudict archevesché, pour la recompense du fond, proprieté, des maisons, prez, terres, bois et autres heritages, droict de justice, cens, rentes et autres droicts quelconques, appartenant et dependant du prieur de Versailles, annexe dudict archevesché, dont la plus grande partie se trouve comprise en l'accroissement et bastiment de nostre chasteau et parc de Versailles, pour l'indemnité desquelles maisons et heritages nous aurions accordé au s^r archevesque la somme de cent trente sept mille soixante livres à prendre en nostre tresor royal, suivant l'estimation et liquidation faite en nostre conseil des choses ci-dessus esnoncées par l'arrêt du cinq janvier 1672[1], pour ladite somme de CXXXVII^m LX livres estre employée au payement de partye du prix de la baronie de Meudon vendue au proffit dudit archevesché et l'acquisition de laquelle baronie, ses circonstances et dependances. Y ayant eu difficulté, par autre arrêt de nostre conseil du XXVIII mars dernier, nous aurions permis au s^r archevesque d'acquerir, au proffit dud. archevesché de Paris, de nos très chers cousin et cousine les s^rs duc et duchesse de Richelieu, la terre et maison de Conflans, ses circonstances et dependances, pour luy servir de maison de campagne et à ses successeurs audit archevesché, au domaine duquel les terre et maison de Conflans et ses dependances demeureroient joints, unis et incorporés...

A ces causes, desirant favorablement traicter led. s^r archevesque de Paris et donner des marques de nostre pieté envers led. archevesché et de l'estime particuliere que nous faisons de la personne dud. s^r archevesque..., avons amorty et amortissons par ces mesmes presentes à perpetuité la terre et maison de Conflans... pour pareillement en jouir led. s^r archevesque franchement et quittement... à la charge neanmoins de payer les cens et rentes et autres choses dont la terre et maison de Conflans et ses dependances pourroient être tenus envers autres que nous...

Donné à Arras, au mois de may l'an de grace mil six cent soixante treize et de nostre regne le trente uniesme.

Louis.

Visa d'Aligre[2].

L'acte de vente est daté du 1er avril 1673 ; le prix, 95,000 livres, servit à rembourser les créanciers hypothécaires du duc de

1. 104,060 livres pour les maisons du Louvre et 33,000 livres pour les terrains de Versailles.

2. Arch. nat., S 1129.

Richelieu. Le 6 avril, l'archevêque paya à M. de Bercy 26,916 liv. 13 s. 4 d. pour lods et ventes[1].

La vie de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris (1625-1695)[2], appartient beaucoup plus à l'histoire générale qu'à celle de Conflans. Saint-Simon[3] a tracé le portrait de ce prélat et opposé « son profond savoir, l'eloquençe et la facilité de ses sermons, l'excellent choix des sujets et l'habile conduite de son diocese, jusqu'à sa capacité dans les affaires et l'autorité qu'il y avoit acquise dans le clergé » à « sa conduite particuliere, ses mœurs galantes, ses manieres de courtisan du grand air »[4]. Ce bizarre mélange de grandes qualités et d'habitudes contraires à l'état ecclésiastique, après avoir contribué à sa rapide carrière d'évêque de cour, lui fit perdre la faveur de Louis XIV vieilli et converti. « On dit que Sa Majesté se lasse de Monsieur de Paris et de sa vie; il sera quitté comme les maîtresses », écrit Mme de Sévigné au président de Harlay, le 30 juin 1680. « Le monde, qui n'eut plus besoin de lui pour des evechés et des abbayes, l'abandonna. Toutes les graces de son corps et de son esprit, qui etoient parfaitement naturelles, se fletrirent. Il ne se trouva de ressources qu'à se renfermer avec sa bonne amie la duchesse de Lesdiguieres, qu'il voyoit tous les jours de sa vie, ou chez elle ou à Conflans, dont il avoit fait un jardin delicieux, et qu'il tenoit si propre, qu'à mesure qu'ils s'y promenoient tous deux, des jardiniers les suivoient à distance pour effacer leurs pas avec des rateaux... La duchesse n'y couchoit jamais, mais elle y alloit toutes les après-dînées, et toujours tous deux tous seul » (Saint-Simon).

Ce que Saint-Simon laisse entendre, d'autres l'ont dit plus crûment : la duchesse de Lesdiguières passait pour être la maîtresse de l'archevêque[5]. On prêtait d'ailleurs à celui-ci quantité d'aventures galantes : la présidente de Bretonvilliers et Mlle de Varenne en étaient les principales héroïnes[6]. Cer-

1. Arch. nat., S 1129.

2. Archevêque de Rouen en 1651, de Paris en 1671, membre de l'Académie française la même année, désigné pour le cardinalat en 1690, mort le 6 août 1695.

3. Éd. de Boislisle, 1879, t. II, p. 351-354.

4. Toutes les clefs de La Bruyère appliquent à François de Harlay un passage des *Caractères : de l'homme*, § 98.

5. Voir la note de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, 21 janvier 1716.

6. *Chansonnier Maurepas*, année 1680, t. V, p. 69; Spanheim, *Relation*

taine comtesse de Northumberland, qui avait été la maîtresse du roi d'Angleterre, vint demeurer au couvent des Bénédictines, dans l'ancien séjour de Bourgogne, pour se rapprocher du « damoiseau de Conflans », ainsi que des chansons satiriques surnommaient François de Harlay[1]. Un prêtre mécontent, l'abbé Blache, a recueilli dans ses mémoires la plupart de ces médisances[2]. Voici un trait assez amusant qu'on trouve dans les *Bons mots* joints aux anecdotes de Tallemant des Réaux :

« L'Angeli etant entré un matin chez l'archevesque, on lui dit à l'antichambre que Monseigneur etoit malade. Il attendit et vit sortir de la chambre une jeune fille habillée de vert. Enfin il entra et Monseigneur lui dit qu'il avoit eu trois ou quatre évanouissemens la nuit. « C'est donc cela, dit-il, que j'en ai vu « passer un habillé de vert. » Monseigneur ne répondit rien et lui donna quatre louis d'or pour boire, crainte des evanouissemens. »

Vers la fin de juillet 1695, l'archevêque, après avoir présidé l'assemblée du clergé, se rendit à Conflans. Le samedi 6 août, « il lui prit une foiblesse en se promenant le matin dans son jardin, ce qui l'obligea de se faire apporter un peu de vin et de se retirer dans son cabinet, où il ordonna qu'on le laissât reposer et qu'on le fît dîner entre midi et une heure. Lorsqu'on le vint avertir, il ne repondit point, ce qui fit craindre quelque accident; après plusieurs coups redoublez, on força la porte et on fut bien surpris de le trouver sans connoissance, etendu sur un lit de repos »[3]. « On dit qu'il tiroit la langue d'une maniere effroyable et qu'il suoit à grosses gouttes[4]. » « On envoya d'abord chercher du secours, qui arriva trop tard, puisqu'il ne fut pas possible de le faire revenir de cette apoplexie qui l'em-

---

de la cour de France, p. 247; *Correspondance de Bussy*, éd. Lalanne, t. V, p. 39; lettre de Mme de Scudéry à Bussy, 12 juillet 1675; Mme du Noyer, *Lettres historiques et galantes*, 1757, t. I, p. 384; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 196 et suiv., 283; *Éloge satirique de F. de Harlai*, sans date.

1. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. V, p. 182, d'après le *Journal de M. de Pontchâteau*, 25 août 1678.

2. *Revue rétrospective*, t. I, p. 161 et suiv.

3. *Gazette de Hollande*, 15 août 1695.

4. Lettre de M. Tronchai, cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 283.

porta sur les cinq heures du soir[1]. » « Il est mort de la quinzieme ou seizieme attaque d'apoplexie, sans être secouru de personne, parce qu'il defendoit à ses domestiques de dire à personne qu'il fût sujet à ces sortes d'attaques, et c'etoit assez pour les faire chasser s'ils en avoient parlé[2]. »

Le corps fut ramené à Paris et enterré à Notre-Dame. Un jésuite, le père Gaillard, fit l'oraison funèbre. « Il n'y a, disait Mme de Sévigné, que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est sa vie et sa mort. » L'orateur s'en tira assez adroitement : il loua la beauté du prélat, le compara au berger de Virgile :

Formosi pecoris custos, formosior ipse,

puis tourna court sur la morale.

François de Harlay fut peu regretté; « le roi se trouva fort soulagé, Mme de Maintenon encore davantage »[3]. La mémoire de l'archevêque eut cependant des défenseurs fidèles et courageux parmi ses anciens familiers; le plus connu est l'abbé Legendre[4].

François de Harlay rebâtit presque entièrement Conflans, qui changea à cette époque son modeste nom de *maison* en celui de *château*. Il conserva la disposition primitive des bâtiments : un corps de logis faisant face au midi (petit séminaire actuel) et une aile à l'ouest, en équerre (propriété Hartmann)[5], reliés par une galerie, — au nord, une cour et des communs; au sud, une série de terrasses descendant vers la Seine. Les jardins

1. *Gazette de Hollande; Mercure.*

2. Lettre de M. Tronchai, citée ci-dessus.

3. Le mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon avait été bénit, dit-on, par François de Harlay.

4. L'abbé Legendre a publié : *Éloge de messire François de Harlay, archevêque de Paris* (1695); *Nouvel éloge, etc.* (1696); *Francisci de Harlai, archiepiscopi parisiensis, laudatio* (1698); *De vita F. de Harlai libri VI* (1720). On peut encore consulter : de Martignac, *Éloges historiques des archevêques de Paris* (1698), dédié à très haute et puissante dame Paule de Gondi, duchesse de Lesdiguières. « Il a été assez heureux, écrit l'auteur, pour trouver en vous, Madame, une illustre et généreuse amie. »

5. Piganiol de la Force écrit (éd. 1765, t. IX, p. 174) : « Ce fut, dit-on, ce prélat qui fit ajouter au bout de la galerie de ce château une aile en retour, espèce de hors-d'œuvre qui ne symétrise en aucune façon avec le corps du grand bâtiment : au reste, il y a dans cette partie un appartement très commode; et, quoique la vue soit charmante en général dans

furent dessinés par Le Nôtre. A l'est, l'archevêque acquit plusieurs maisons et terrains, séparés de sa propriété par une ruelle fort ancienne qui menait directement de l'église à la Seine; il obtint la permission de supprimer cette ruelle, à condition de la remplacer par un chemin à l'ouest (rue de l'Arcade actuelle) (1686)[1]. Dans le même temps, Anne-Louis de Malon, seigneur de Bercy, de Conflans, de Charenton, etc., fut également autorisé à changer l'ancien chemin sinueux de Paris à Charenton (rue de la Planchette) en la route droite plantée d'arbres qui existe encore aujourd'hui[2].

Nous regrettons de n'avoir aucun état des travaux exécutés à Conflans suivant les ordres de M. de Harlay. Les descriptions du temps sont assez brèves. Il y a du moins les gravures de Silvestre, de Pérelle, d'Aveline. Quelques lignes de Mme de Sévigné sont encore à citer : « Le samedi [3 octobre 1676] M. et Mme de Pompone, Mme de Vins, d'Hacqueville et l'abbé de Feuquieres me vinrent prendre pour aller nous promener à Conflans. Il faisoit très beau. Nous trouvâmes cette maison cent fois plus belle que du temps de M. de Richelieu. Il y a six fontaines admirables, dont la machine tire l'eau de la riviere et qui ne finira que lorsqu'il n'y aura pas une goutte d'eau : on pense avec plaisir à cette eau naturelle et pour boire et pour se baigner quand on veut. M. de Pompone étoit gai; nous causâmes et nous rîmes extrêmement. Avec sa sagesse, il trouvoit partout un air de cathedrale[3] qui nous rejouissoit beaucoup. Cette petite partie nous fit plaisir à tous[4]. »

---

les différentes parties de ce château, cependant celle dont on jouit dans l'appartement pratiqué dans cette aile en retour l'emporte infiniment sur tout le reste par l'étendue et la variété des points de vue qu'on y découvre. On dit que ce fut sur le grand balcon qui donne sur la Seine que ce prélat fut frappé d'apoplexie et mourut sur-le-champ le 6 août 1695. » L'aile en question (propriété Hartmann) est bien antérieure à F. de Harlay et les récits contemporains de la mort de l'archevêque, rapportés plus haut, ne concordent pas avec les assertions que Piganiol émet soixante-quinze ans après l'événement.

1. Arch. nat., S 1129, 5e liasse; Brièle, *Archives de l'Hôtel-Dieu*, 1439.

2. Boislisle, *Topographie historique de Bercy*, p. 58. Plan, titres de propriété Hartmann.

3. C'est une allusion à la duchesse de Lesdiguières, qu'on surnommait la cathédrale à cause de son air majestueux et aussi, sans doute, à cause de sa liaison avec l'archevêque.

4. Lettre à Mme de Grignan, 7 octobre 1676.

Mme de Sévigné vint aussi plusieurs fois à Charenton visiter la maréchale de Créqui, chez laquelle Mademoiselle avait pensé se marier[1]. « Notre marquise d'Huxelles est à Charenton, chez Mme du Plessis-Belliere (mere de la marechale), en attendant qu'on lui ajuste sa nouvelle maison. La Garde y a passé deux jours avec elle, à tourner toutes les affaires du monde. J'y allai dîner samedi[2]. » Mais le pont de Charenton lui rappelait un triste souvenir : c'est là que sa fille, partant pour la Provence, la quitta le 3 octobre 1688[3].

II.

A la mort de François de Harlay, le château de Conflans appartenait de droit au nouvel archevêque; celui-ci, Louis-Antoine de Noailles, depuis cardinal, était un prélat vertueux, simple et faible de caractère[4]. Ses mœurs ascétiques contrastaient avec le luxe de son prédécesseur. « Je ne doute pas, écrit Mme de Maintenon un mois après son installation (lettre du 12 septembre 1695), je ne doute pas que l'archevêché ne soit rétabli et entretenu modestement et que Conflans ne soit un peu négligé[5]. » Cependant, l'archevêque va passer à Conflans l'été 1696, et c'est encore Mme de Maintenon qui lui écrit, le 27 août : « Je suis ravie de voir une lettre datée de Conflans et de penser, Monseigneur, que vous vous y reposez un peu. » Il reçoit à Conflans, le 6 avril 1697, Racine venant défendre auprès de lui la cause de Port-Royal; le 26 septembre 1700, Bossuet y dîne avec les prélats de l'assemblée du clergé[6]. Le 27 mars 1719, on célèbre à Conflans le mariage du prince de Bournonville et de Mlle de Guiche[7]. L'année suivante, le duc de Richelieu, sortant de la Bastille, y est l'hôte de l'archevêque, son oncle[8].

1. Voir p. 101. Nous reparlons plus loin de la maison de Mme du Plessis-Bellière.
2. Lettre à Mme de Grignan, 7 février 1680.
3. *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Monmerqué, 1862, t. VIII, p. 195.
4. Voir comte de Barthélemy, *le Cardinal de Noailles*, 1886.
5. *Correspondance générale*, éd. Lavallée, t. IV, p. 20.
6. *Journal de l'abbé Le Dieu*, septembre 1700.
7. Buvat, *Journal de la Régence*, éd. Plon, 1860, t. I, p. 369.
8. *Saint-Simon*, éd. Chéruel, 1881, t. XVI, p. 302.

Sans exécuter, comme M. de Harlay, des travaux considérables, le cardinal de Noailles entretint Conflans fort convenablement[1]. Il avait racheté à la succession de son prédécesseur les orangers, lauriers et grenadiers qui faisaient le plus bel ornement du jardin. Par son testament, il légua 500 livres à chacun des jardiniers, au concierge et au fontainier de Conflans[2]. Il mourut le 4 mai 1729 à Paris. Voici des extraits d'un procès-verbal de vente après son décès[3] :

Le lundi 4e jour de juillet 1729, huit heures du matin, je me suis, huissier commissaire-priseur, vendeur de biens meubles, exprès transporté au chasteau de Conflans, dependant de l'archevesché de Paris, distant de Paris de deux lieues, pour y vendre, adjuger et dellivrer les biens meubles et effets qui ont appartenu à feu S. E. Mgr le cardinal de Noailles, et contenus en l'inventaire qui en a esté fait après son deceds. Y estant, et les parties ayant comparu, j'ay fait attacher un tapis à la porte et principalle entrée dudit chasteau.

Suit l'énumération des meubles vendus. On y remarque :

Dix aulnes ou environ de tapisserie, fabrique de Bruxelles, à personnages, représentant une histoire romaine en plusieurs pièces et morceaux faisant l'article 597 de l'inventaire, criées à la somme de 350 liv. et adjugées au sieur Ruby pour le prix de 695 liv.

Douze aulnes, compris les dessus de portes, de tapisseries de damas, fonds Isabelle, deux grands canapés et six chaises de bois de noyer, couvertes de mesme damas, adjugés au sieur Ruby pour la somme de 400 liv.

Conflans fut ainsi dépouillé de ses meubles anciens; il garda seulement les tableaux de la galerie, qui furent reconnus faire partie de l'immeuble.

Il fallut vendre aussi les « 66 grands orangers, citronniers et

1. Le contrefort qui soutient l'aile ouest, du côté de la Seine, fut refait par ses soins et porte encore dans un cartouche la date 1709. La réfection du grand bassin, exécutée en 1712, occasionna un procès entre l'archevêque et l'entrepreneur, un sieur Rennequin (Arch. nat., S 1129, 9e liasse).

2. Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux*, t. IV, p. 310. Dans ce testament, l'archevêque règle l'ordre de ses obsèques et ajoute : « Point d'oraison funèbre, elle embarrasserait trop l'orateur » (fait au Mont-Valérien en 1720).

3. Brièle, t. IV, p. 315.

bergamotiers, dans leurs caisses de bois de chesne peint en vert » et les 109 pieds d'arbres de diverses espèces; ils furent adjugés 11,000 livres au financier Samuel Bernard, qui compensa son prix avec une créance qu'il avait sur le cardinal.

Gaspard de Vintimille (1729-1746) succéda au cardinal de Noailles; rien ne marque son passage à Conflans, si ce n'est son testament[1]. Il y habita pourtant trop souvent au gré de ses ouailles, qui le chansonnèrent irrévérencieusement[2] :

Notre archevêque est à Conflans
Comme un grand solitaire,
Comme un grand so... comme un grand solitaire.

Il pourrait sans s'incommoder
Vivre de son... vivre de son domaine.

Il se fait servir en mangeant[3]
Toujours en porc... toujours en porcelaine.

Pour vaincre la tentation
On le voit sous... on le voit sous les armes, etc.

Après le très court pontificat de M. de Bellefonds (1746), Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Vienne, alors âgé de quarante-trois ans seulement, fut transféré sur le siège de Paris, qu'il devait occuper jusqu'à la veille de la Révolution (1781)[4]. Ce fut un adversaire acharné des jansénistes et

1. Il légua à Fribourg, concierge de Conflans, 1,000 livres et à la paroisse 500 livres pour être employées à la reconstruction de la maison des sœurs de la Charité (Brièle, ouvr. cité, t. IV, p. 379).

2. Raunié, *Chansonnier du XVIII[e] siècle*, t. V, p. 268.

3. « Vintimille est le plus gros corps et le plus gros mangeur du royaume de France » (*Mémoires de Maurepas*, cités par Raunié). Dans une variante du *Temple de l'Amitié* (1733), Voltaire tourne en dérision un prélat « au menton triple, au col apoplectique » qui,

Sur le chemin de Conflans à Gaillon,
Fut pris en bref d'une indigestion.

Gaillon était le séjour d'été de l'archevêque de Rouen, qui passait aussi pour fort gourmand.

4. P. Émile Regnault, S. J., *Christophe de Beaumont*, 1882, 2 vol. — La plupart des citations qui suivent sont empruntées à cet ouvrage.

des philosophes qui ne l'ont pas ménagé dans leurs écrits et qui, pourtant, ont reconnu « la fermeté de son caractère, la sainteté de sa vie, son amour de la religion, ses libéralités envers les pauvres et les malheureux, l'éclat de ses vertus[1] ». Voici un trait de sa charité :

« De Beaumont était sorti seul, un jour, de son château de Conflans pour se promener dans la campagne. Un vieux officier l'aborde et lui fait le tableau de son infortune. « Monsieur, lui dit le prélat, je n'ai pas d'argent sur moi ni à Conflans. Venez dans huit jours à l'archevêché et ne soyez plus en peine de votre sort ni de celui de votre famille. En attendant, voici ma montre; elle a quelque valeur, disposez-en. » L'archevêque étant allé, quelque temps après, faire sa cour à Mesdames de France, il fut bien surpris d'entendre Mme Adélaïde lui dire : « Monsieur l'archevêque, je sais que cette année « vous vous êtes plusieurs fois privé de votre montre; en voilà « une que je vous donne, mais à la condition que vous la garderez. » Le prélat la reçut avec une respectueuse reconnaissance, mais ne la porta jamais sur lui, car il aurait pu être tenté de la donner malgré la condition du cadeau[2]. »

Avec Christophe de Beaumont, Conflans, jusqu'ici maison de plaisance, va devenir lieu d'exil. L'archevêque, ayant ordonné à son clergé de refuser les sacrements à ceux qui n'adhéreraient pas à la bulle *Unigenitus*, souleva contre lui un orage que Louis XV crut apaiser en le reléguant à Conflans par une lettre de cachet (3 décembre 1754)[3]. Les chansonniers jansénistes ne manquèrent pas de célébrer cette disgrâce :

Le père du peuple[4] à Pontoise,
Puis à Soissons a séjourné :
Son père en Dieu, pour même noise,
A Conflans vient d'être emmené.

---

1. Épitaphe de son tombeau, à Notre-Dame de Paris.

2. Michaut, *Biographie universelle*.

3. Regnault, t. I, p. 274. — La lettre portait cette apostille de la main du roi : « Il partira ce soir ou demain matin. » Beaumont dit au courrier : « Vous pouvez assurer Sa Majesté que je serai ce soir même à Conflans vers onze heures. »

4. Le Parlement de Paris, qui soutenait les Jansénistes et qui avait été exilé l'année précédente.

L'un dix-huit mois a gardé sa retraite;
Que l'autre y reste sans retour.

Chacun à son tour,
Liron, lirette,
Chacun à son tour.

Voici un autre couplet du même temps :

Corrigez-vous! Prenez, monseigneur du Repaire,
Un plus évangélique et plus paisible ton,
Car de Conflans à Charenton,
Vous n'avez plus qu'un pas à faire[1].

C'est là une des premières allusions à l'asile[2] qui a rendu le nom de Charenton célèbre.

De Conflans, l'archevêque continua de diriger son diocèse et de lutter contre les jansénistes avec autant de fougue qu'au début de son épiscopat. Les chanoines, les curés de Paris, les supérieurs de communautés, des prélats, des gens de qualité s'empressaient autour de lui. Ses ennemis, irrités par ces témoignages de sympathie et trouvant Conflans trop proche encore de Paris, le firent reléguer à Lagny-sur-Marne (21 février 1755); mais, quinze jours après, le roi, revenant sur sa décision, l'autorisa à rentrer à Conflans à l'occasion du sacre de Pierre Annet de Pérouse, promu évêque de Gap; la cérémonie fut célébrée dans la chapelle des Bénédictines de Conflans; c'est dans cette chapelle qu'avait eu lieu l'ordination de Noël 1754; celle de la Passion 1755 fut faite à la paroisse, celle de la Trinité aux Carmes des Carrières[3].

Le lundi 12 mai 1755, les prêtres du diocèse se réunirent à Conflans pour nommer des députés à l'assemblée du clergé;

---

1. Regnault, p. 275; Grimm, *Correspondance*, 1877, t. II, p. 457; Raunié, *Chansonnier du XVIII[e] siècle*, t. VII, p. 247.

2. Fondé par S. Le Blanc en 1642 sur la paroisse de Charenton-Saint-Maurice. L'opinion populaire a donné à Charenton-le-Pont une réputation que mérite seule la commune voisine. C'est une injustice contre laquelle les habitants de Charenton protestent; mais il est bien difficile d'y mettre un terme. Voir Strauss, *la Maison nationale de Charenton*, 1900. M[me] Élisabeth Louis doit publier prochainement un ouvrage sur Charenton-Saint-Maurice.

3. Regnault, t. I, p. 280 à 290.

l'un des premiers actes de cette assemblée, qui se tint à Paris pendant l'été 1755, fut d'envoyer à Conflans plusieurs prélats saluer l'archevêque exilé et lui offrir de faire des démarches en sa faveur. Mais Beaumont repoussa leurs propositions[1]; loin de chercher à apaiser la querelle, il n'attendait que l'occasion de la ranimer par un nouvel éclat. Le dimanche 19 septembre 1756, il présidait l'office du matin à l'église de Conflans; après l'Évangile, il publia lui-même, de l'autel, les bans de mariage et les annonces du prône, à la grande surprise du curé et du bedeau; puis il monta en chaire et lut une instruction pastorale qui était un véhément réquisitoire contre le Parlement[2].

Le Châtelet ordonna que cette instruction fût brûlée par la main du bourreau. Le roi, qui ménageait le Parlement et qui estimait l'archevêque, semblait prendre parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre[3] : en octobre 1757, Beaumont est autorisé à rentrer à Paris; en janvier 1758, il est exilé au fond du Périgord, au château de la Roque; il revient en octobre 1759, toujours aussi opiniâtre : nous le retrouvons à Conflans en 1764, lors de la suppression des Jésuites; ses protestations le font reléguer à la Trappe (diocèse de Séez)[4].

Après neuf mois passés à la Trappe, Beaumont malade obtint de revenir à Conflans[5]. Ce fut la fin de ses épreuves; la querelle du jansénisme s'apaisait peu à peu, au milieu de l'indifférence

1. Regnault, t. I, p. 292, 293.

2. Ibid., p. 317; *Nouvelles ecclésiastiques*, 1756, p. 185.

3. Au mois d'août 1757, Mathias Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, ayant quitté la résidence que le roi lui avait assignée pour rendre visite à M. de Beaumont, fut arrêté à Conflans et conduit à la Bastille (Jean Lemoine, *Sous Louis le Bien-Aimé*, 1905, lettre de Mme de *** à M. de Mopinot, 2 septembre 1757).

4. Regnault, t. I, p. 392, 404, 477; t. II, p. 26, 83.

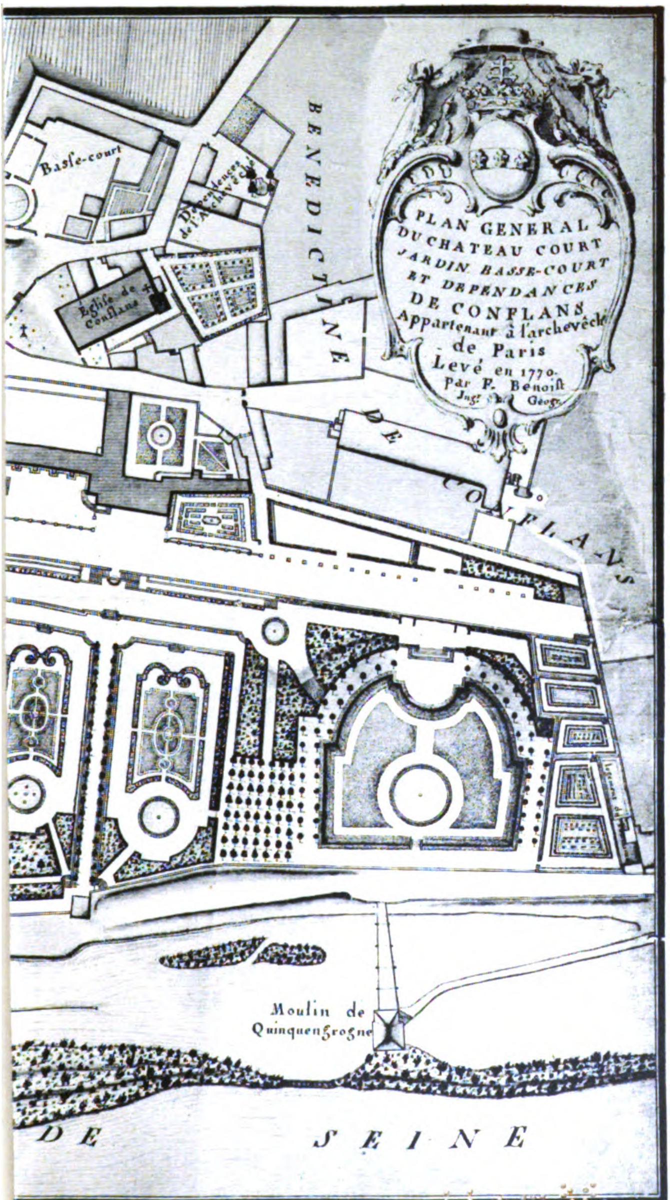
5. Il souffrait d'une tumeur fistuleuse au podex et se faisait soigner par le chirurgien Moreau. Bachaumont rapporte à ce sujet l'épigramme suivante (*Mémoires*, t. II, à la date du 6 octobre 1764) :

« Moreau! quelle est ta gloire et ta vocation!
Le ciel t'a réservé pour cette occasion :
Il anime ton zèle et ton patriotisme;
Par toi s'opérera ce grand événement,
Ton bras frappera sourdement
Le fondement du fanatisme. »

générale; Louis XVI, dès son avènement (1774), témoigna au vieil archevêque une faveur marquée. Ses dernières années ne furent troublées que par la maladie. L'air de Conflans lui était particulièrement salutaire; aussi y demeure-t-il, volontairement cette fois, le plus longtemps possible. Les visiteurs ne lui manquent pas : c'est Soufflot, venant lui soumettre les plans de la nouvelle sacristie de Notre-Dame[1]; — le duc de Luynes, qui trouve « la maison fort belle, le jardin bien planté et la vue charmante » (juin 1755)[2]; — l'abbé de la Grive, géographe de la ville de Paris, auquel l'archevêque confie la tâche de dresser le plan terrier de sa censive (31 décembre 1755)[3]; — Marmontel, discutant dans les jardins de Conflans avec les docteurs de Sorbonne les opinions de son Bélisaire (1767)[4]; — le jeune prince Louis de Saxe, qui emporte de Conflans « un panier de superbes pêches » (5 septembre 1781)[5]; — Necker et Tronchin, qui dînent à Conflans en 1776[6]; — enfin le poète Gilbert, dont la mort prématurée a donné lieu à tant de légendes[7]. Voici la vérité : Gilbert, qui, sans être riche, avait assez de revenu pour vivre, était entré une première fois à l'Hôtel-Dieu, au printemps de l'année 1780, à la suite d'une chute de cheval qu'il avait faite près des fossés du Luxembourg. Il eut quelques accès de délire, puis sortit de l'hôpital, guéri en apparence, et, pour achever de se rétablir, vint passer l'été à Conflans; « il y loua un joli appartement sur les bords de la Seine et il prit un domestique avec lui »[8]. Muni d'une recommandation de l'abbé Grosier, bibliothécaire de Monsieur, il fut reçu à Conflans, en audience privée, par M. de Beaumont, qui lui accorda une pension de 500 livres. Peu après, la fièvre le reprit, et une nuit, à demi vêtu, il alla demander les sacrements au curé de Saint-Pierre de Conflans. Le curé l'engagea à rentrer chez lui. Il se précipita alors chez l'archevêque, péné-

---

1. Regnault, t. I, p. 309.
2. *Mémoires*, t. XIV, p. 182.
3. Arch. Seine, dossier G[1], achat n° 564.
4. Marmontel, *Mémoires*, 1804, t. III, p. 39.
5. Regnault, t. II, p. 409.
6. Regnault, t. II, p. 327.
7. Légendes dont sont responsables La Harpe (*Correspondance littéraire*) et Ch. Nodier (*Notice sur Gilbert*).
8. Ferlet, *Année littéraire*, 1786, t. V, lettre sur M. Gilbert.



Phototypie Berthaud, Paris

NOIST

tra jusque dans sa chambre et se roula par terre, criant qu'il allait mourir et qu'on avait gagné le curé pour qu'il lui refusât les sacrements. L'archevêque le fit porter à l'Hôtel-Dieu, où il mourut le 16 novembre 1780, âgé de trente ans[1].

Le même jour, M. de Beaumont quittait Conflans pour n'y plus revenir. Affaibli par de perpétuelles douleurs, il s'éteignit à Paris le 12 décembre 1781, dans sa soixante-dix-neuvième année[2].

L'avènement de son successeur, Leclerc de Juigné, suggérait à un prêtre parisien les lignes suivantes : « Il feroit bien de ne pas demeurer si longtemps à Conflans, joli sejour, mais trop eloigné pour toutes les personnes qui ont besoin de l'archeveque lui-même. On ne fait pas deux lieues pour s'amuser, incertain si Sa Grandeur sera visible[3]. »

M. de Juigné paraît avoir suivi ces conseils, car, à Conflans, peu de chose signale son épiscopat, qui fut d'ailleurs bientôt interrompu par la Révolution[4].

Avant d'entrer dans la période moderne, il n'est pas sans intérêt d'exposer l'état de Conflans à la fin de l'ancien régime : tel sera le sujet des pages suivantes.

III.

Ce qu'était le château de Conflans à la fin du XVIIIe siècle, nous le savons très exactement grâce à deux documents :

L'un est la description qu'en firent, le 1er février 1791, les experts chargés de l'estimer avant qu'il fût mis en vente comme bien national. Ces experts étaient le sieur Cathala, désigné par l'Assemblée nationale, et le sieur Boutinot, nommé par la commune de Paris[5].

L'autre est un plan manuscrit, colorié, provenant des archives de l'archevêché et qui est aujourd'hui en nos mains. Il a été

1. Abbé Huot, *Florent Gilbert (1751-1780)*, 1893. — On trouvera une longue discussion sur la mort de Gilbert dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

2. Regnault, t. II, p. 412-416.

3. Abbé Mulot, *Journal*, 5 janvier 1782, Mém. Soc. Hist. Paris, 1902, p. 56.

4. Abbé Lambert, *Vie de A. Leclerc de Juigné*, 1821.

5. Arch. nat., Q² 121, et Titres de propriété Hartmann.

levé en 1770, par F. Benoist, ingénieur géographe; nous le reproduisons hors texte. Le château, ses communs et ses dépendances, les terrasses, les jardins, l'église, le couvent des Bénédictines, le moulin de Quiquengrogne et une partie du parc de Bercy y sont représentés avec tous leurs détails.

Pour se rendre de Paris à Conflans, après être sorti par la porte Saint-Antoine, on suivait la route de Charenton, passant devant Rambouillet[1], traversant la Grande-Pinte[2], longeant le mur de Bercy, puis, avant d'arriver au bourg, on prenait à droite une avenue « plantée en partie d'ormes et partie de tilleuls; ces derniers ont été plantés par M. le ci-devant archeveque, et lorsqu'il a changé le chemin dit des Meules qui ci-devant coupoit en deux la piece de terre entre lad. avenue et les murs du parc de Bercy ». La pièce de terre en question avait été acquise par M. de Juigné en 1785[3].

« L'entrée du château est composée d'une grande grille en fer; les pilastres sont en pierre et les deux ailes en moëlons et pierre ayant une porte bâtarde à gauche qui est figurée au côté opposé. » L'ancienne porte était plus en arrière et plus étroite; en 1777, M. de Beaumont obtint l'autorisation d'avancer le portail de quatre toises, de façon à lui donner une largeur de douze pieds[4] : tel il le construisit alors, tel il existe à présent, avec ses pilastres surmontés de vases sculptés.

La porte franchie, on entrait dans une cour aujourd'hui sablée, alors pavée en grès. Le pavillon du concierge, à gauche, subsiste encore; au fond s'étendait la façade du château, à présent coupée en deux par le mur qui sépare le séminaire de la propriété Hartmann.

Au midi, le château présentait un étage de plus que du côté de la cour; il donnait sur une terrasse longue de 703 pieds, qui

---

1. Rambouillet avait été la plus somptueuse de ces *folies* que des seigneurs et des financiers élevèrent dans le faubourg Saint-Antoine. On consultera sur ce sujet des articles de MM. Vial et Capon dans l'*Intermédiaire des chercheurs* et dans le *Bulletin de la Société historique du faubourg Saint-Antoine*.

2. Voir p. 19, note 2.

3. Arch. nat., S 1129. — L'avenue bordée d'arbres est à présent l'avenue de la Liberté.

4. Arch. nat., S 1129.

dominait les jardins et d'où la vue embrassait la vallée de la Seine. Le corps de bâtiment central (séminaire actuel) a été refait au XVIIIe siècle et est une des parties les mieux conservées. Le rez-de-chaussée ne comprenait, en 1791, que des chambres; au premier étage, où l'on accède toujours par un grand escalier de pierre, se trouvaient deux salles à manger, l'une pour l'été, l'autre pour l'hiver, un grand salon qui a gardé ses boiseries, et, du côté de la cour, « la chapelle ornée de pilastres d'ordre corinthien au pourtour avec entablement taillé ainsi que les archivoltes; la coupolle est ornée de caissons et rosaces ayant un jour vitré pratiqué au milieu » et surmontée d'une lanterne. Cette gracieuse chapelle a été conservée presque intacte. Une inscription nous apprend que M. de Juigné en avait entrepris la réfection en 1788; les travaux, interrompus par la Révolution, furent terminés par Mgr de Quélen en 1824.

A l'est, dans le prolongement du corps de logis principal, l'aile dite du secrétariat renfermait, au rez-de-chaussée, une salle de bain et des chambres; au premier, la chambre à coucher de l'archevêque, la bibliothèque et les appartements des secrétaires.

Au nord de cette aile était la cour du secrétariat, séparée de la grande cour par le bâtiment des cuisines. Derrière le logement du concierge s'ouvrait l'entrée de vastes caves établies dans les anciennes carrières et qui s'étendaient fort loin.

Le bâtiment central était continué à l'ouest par la grande galerie[1], construction plus légère que les corps de logis et qui a été modifiée depuis; mais il en est resté le soubassement voûté, donnant sur la terrasse, et qui formait l'orangerie.

A l'extrémité de la galerie, et en retour d'équerre, s'étendait l'aile ouest (aujourd'hui propriété Hartmann), une des plus anciennes parties du château. Le contrefort massif qui la soutient du côté de la Seine a été refait en 1709, comme en témoigne une inscription. Cette partie subsiste, ainsi que le grand escalier par où l'on y accède; le rez-de-chaussée donnant de plain-pied sur la terrasse servait de serre; au-dessus étaient des apparte-

1. Cette galerie renfermait une série de portraits dont nous avons parlé et que tous les guides mentionnent; ils ont été dispersés à la Révolution (voir plus loin).

ments qui ont conservé d'anciennes boiseries. — Tous les bâtiments, sauf la galerie, avaient un deuxième étage en mansardes et étaient couverts d'ardoises[1].

Entre l'aile ouest et le chemin dit des Meules (rue de l'Arcade actuelle), il y avait un boulingrin planté de tilleuls et mesurant 185 pieds de large sur 244 de long; au milieu était « un bassin en vétusté ». Le boulingrin communiquait de plain-pied, par une grande arcade ménagée sous l'aile ouest, avec la terrasse du château, et l'ensemble formait une promenade de 906 pieds de longueur.

Au delà du boulingrin, en allant vers l'ouest, on rencontrait le potager des deux bassins et la melonnière; on traversait le chemin des Meules[2], près des bords de la Seine, sur un pont de pierre, construit en 1786, qui fit donner plus tard à ce chemin le nom de rue de l'Arcade, et l'on pénétrait dans le potager neuf, contenant huit arpents. De ce côté, la limite du jardin de Conflans était le mur de Bercy. A l'angle de ce mur et du chemin des Carrières (quai de Bercy prolongé), M. de Juigné avait élevé, en 1786, « un pavillon en tour ronde en pierre de taille et comble en calotte, couvert en ardoise armé de plomb ».

Du milieu de la terrasse, un escalier à deux rampes, qui existe encore, conduisait dans le grand jardin, long de 906 pieds, profond de 65 toises, « planté partie en quinconce et en differens compartiments, formant promenade, bosquets et gazon..., orné de cinq bassins ayant chacun un jet d'eau, dont un jet en herbe ».

Le jardin, écrivait en 1742 Piganiol de la Force[3] (et ce qu'il en dit était encore vrai en 1790), le jardin est composé de trois terrasses l'une sur l'autre. On y descend par plusieurs rampes d'escalier qui sont d'une grande commodité. Celle du haut est ornée d'une grande balustrade dont les socles, qui sont d'espace en espace pour en retenir les travées, portent des vases de fayance ou de bronze dans lesquels sont des arbustes. Ce jardin est d'une forme très irreguliere, mais *Le Nautre* a sçu habilement corriger les defauts du terrein. On remarque entre autres choses un amphitheatre[4] orné d'un grand

1. Comparer cette description avec celle des p. 79 et suiv.

2. Ainsi nommé parce qu'il aboutissait au Port-aux-Meules, où l'on débarquait des blés.

3. *Description de Paris*, 1742, t. VIII, p. 170.

4. On a lu une description de cet amphithéâtre en 1619, p. 81. Le

perystile de treillage composé de six grandes colonnes doriques avec leur entablement et surmonté de beaux vases. Derriere ce perystile est un berceau, aussi de treillage, en forme de niche, decoré du même ordre. De chaque côté sont deux arcs de treillage sous lesquels sont deux grands piedestaux qui portent chacun un vase de fayance.

Le jardin consiste en deux grands parterres à l'angloise, entre lesquels est une grande allée couverte d'environ cinquante toises de long, qui conduit à une belle et magnifique grotte. C'est un petit pavillon quarré qui a environ quatre toises à chaque face et donne sur la riviere. Les peintures en sont de *Le Sueur*, c'est-à-dire des chefs-d'œuvre. Le plafond represente Junon et la frise est ornée de Tritons et de Dauphins faits de coquilles blanches avec beaucoup de goût. De là sortent quantité de jets d'eau qui mouillent, quand on veut, ceux qui sont dans la grotte. Il en sort même du pavé une quantité prodigieuse qui, étant entre le joint des cailloux qui forment le pavé, ne paroissent point. Les trumeaux qui sont entre les angles et les ouvertures sont ornés, sçavoir, ceux qui sont du côté de la riviere, chacun d'une grande glace de huit à neuf pieds de haut sur deux pieds de large, et les six autres chacun d'une niche de laquelle s'élève un jet d'eau. Au milieu de cette grotte est un bassin rond de marbre blanc, elevé d'environ deux pieds et demi sur un pied du même marbre. Le Mail a cent trente toises de long; les bois, les bosquets, les eaux et les autres agremens de cette maison en font un sejour delicieux.

... Toutes les eaux, dont cette maison est abondamment pourvue, sont fournies par deux grands reservoirs placés dans l'endroit le plus haut de Conflans, au delà de l'eglise paroissiale. Ces deux reservoirs se voient dans la cour d'une espece de ferme où sont les remises et les ecuries : l'eau y est portée par une machine hydraulique, placée entre une petite isle qui est sur la Seine et le rivage de cette riviere. Le bâtiment qui renferme cette machine est solidement construit et communique à la terre par un pont de bois de plusieurs [six] arches[1].

La machine hydraulique était installée dans un vieux moulin connu sous le nom pittoresque de moulin de Quiquengrogne; des titres de 1529 et de 1554, cités p. 62 et 66, le mentionnent. Il figure sur la vue de Conflans en 1575, que nous reproduisons, ainsi que sur le plan de Mérian (1610). Il servait

grand bassin, qui était aussi très remarqué, avait été refait en 1712 (Arch. nat., S 1129).

1. Ce dernier alinéa est extrait de l'édition de 1765, t. IX, p. 176, qui offre de notables différences avec l'édition de 1742.

alors à moudre farine; Villeroy le reconstruisit à neuf en 1600 et l'utilisa pour monter l'eau. Il était compris dans le domaine royal, et, par conséquent, dans l'engagement qui en fut fait aux Malon de Bercy à partir de 1642. Le 16 août 1675, M. de Bercy le loua à perpétuité à l'archevêque, moyennant 300 livres de rente annuelle. Pour le remettre en état, François de Harlay conclut, en 1676, un contrat avec deux entrepreneurs, les sieurs Noury et Etiennon : moyennant 5,500 livres une fois payées, et 1,000 livres par an, ceux-ci s'engageaient à construire et à entretenir une machine pouvant fournir 20 pouces d'eau. La machine, une fois achevée, n'eut jamais le débit promis et dut être, à plusieurs reprises, réparée. Vers 1750, René Lambot, contrôleur de la pompe du pont Notre-Dame à Paris, modifia le mécanisme et y apporta de grands perfectionnements[1].

Voici, enfin, ce que coûtait chaque année l'entretien du château de Conflans vers 1789[2] :

Pour le jardinier 3,400 liv. moyennant quoi il est chargé de fournir de fleurs, de gazon, de sable, du retablissement des palissades et du treillage de l'orangerie, etc.	3,400 liv.
Pour le concierge 1,100 pour avoir soin des meubles, entretenir les planchers frottés, fournir de balets, de cire à froter, etc	1,100
Au vitrier, pour l'entretien des vitres tant de Conflans que de l'archevesché	380
Au couvreur, pour l'entretien de la couverture et des plombs aussy tant de Conflans que de l'archevesché . .	800
Au fontainier, pour l'entretien de tous les tuyaux et pour faire joüer les eaux.	850
A un autre fontainier, qui est aussy menuisier, pour l'entretien de la pompe et des portes et croisées, etc. .	400
Au garde moulin, pour l'entretien des tournans et pour le gravouliage.	950
Au serrurier, pour l'entretien de la petite machine. .	250
Total.	8,130 liv.

1. Arch. nat., S 1129, 8e liasse; *Nouvelles recherches*, p. 223; Bibl. nat., ms. fr. 26314. — M. de Beaumont payait 800 livres par an au fontainier chargé de l'entretien du moulin (traités du 15 avril 1755 avec le sieur Chaillon, du 30 août 1761 avec le sieur Fleuret, ex-fontainier à la machine de Marly). Arch. nat., T 163 (1 et 2).

2. Arch. nat., S 1129, 9e liasse. — Voir un traité entre M. de Beaumont

L'ensemble du château et de ses dépendances (non compris le moulin de Quiquengrogne, qui appartenait au domaine) fut estimé en 1791, par les experts, 163,502 livres se décomposant ainsi :

115,000 liv. pour le château. — 6,000 liv. pour le logement du fontainier. — 12,400 liv. pour le grand potager neuf. — 18,000 liv. pour le logement du jardinier. — 2,500 liv. pour 6 arpents 12 perches de terre. — 102 liv. pour 22 perches de terre. — 3,000 liv. pour la glacière. — 500 liv. pour la grange. — 6,000 liv. pour les communs[1].

Aucun procès-verbal de l'époque révolutionnaire ne fait mention du mobilier ni des peintures de Conflans. C'est que, dès les premiers troubles, M. Grisart, ci-devant avocat au Parlement, fondé de procuration de l'archevêque, avait vendu à l'amiable tout ce qui pouvait s'emporter facilement : meubles, livres, tableaux disparurent de la sorte. Les orangers, que M. de Juigné avait repris aux héritiers de M. de Beaumont, furent achetés par Louis-Alexandre Boursault, jardinier fleuriste, demeurant à Paris, rue Saint-Bernard, au faubourg Saint-Antoine; l'acquéreur paya son prix comptant le 30 décembre 1791, mais n'enleva pas tout de suite les caisses. Lorsqu'il se représenta à Conflans, en mai 1792, le concierge, nommé Dufour, refusa de le laisser emporter quoi que ce fût. Boursault adressa une pétition au procureur général syndic Rœderer, et, sur avis favorable de celui-ci, le Directoire du département l'autorisa à prendre livraison, reconnaissant ainsi la légitimité des ventes mobilières faites par le représentant de M. de Juigné[2].

IV.

L'église Saint-Pierre de Conflans, dont on a vu les origines au chapitre I, s'élevait au nord-est du château, au point le plus

---

et Philippe Balu, jardinier, du 24 juin 1760, donnant le détail des travaux à exécuter. Arch. nat., T 163 (1 et 2).

1. Arch. nat., Q^2 121. — En 1770, d'après notre plan, le château, ses cours et ses jardins (non compris le potager des bassins et les dépendances isolées) contenaient en tout 30 arpents 86 perches et demie, à la mesure de 18 pieds pour perche; la basse-cour au nord, 72 perches; diverses dépendances à côté de l'église, 24 perches et quart; et le logement du fontainier, 7 perches un tiers.

2. Arch. nat., T 1493, n° 3.

élevé de la colline; nous en donnons, en appendice, une description détaillée, faite peu de temps avant sa démolition, par M. de Guilhermy (1859); d'autre part, le tableau de Ransonnette fils, que nous reproduisons, en montre l'aspect extérieur à la même époque; elle n'avait pas changé depuis le XVIII[e] siècle[1]. Les plus anciennes parties dataient du XIII[e], mais il y avait eu de grands remaniements aux XV[e] et XVI[e] siècles; le clocher carré, du XIV[e], qui avait dû être primitivement surmonté d'une flèche (marquée sur les plus anciennes vues du XVI[e] siècle), se terminait par un toit en pyramide flanqué de quatre frontons aigus.

L'extérieur de l'église était peu ornementé; la façade était percée d'une porte centrale avec pilastres doriques, frise et fronton triangulaire, et de deux petites portes, surmontées de baies ogivales. A l'intérieur, l'église se divisait en trois nefs et sept travées, voûtées, d'une décoration très simple; un mur droit formait le chevet. Le maître-autel, les deux autels latéraux dédiés, celui du nord à saint Nicolas, celui du midi à la Vierge, les stalles, la chaire étaient des ouvrages des XVII[e] et XVIII[e] siècles, en bois, ne présentant rien de remarquable. Guilhermy signale en outre : des fonts baptismaux en marbre, du XVIII[e] siècle, un tableau sur bois, du XVI[e] siècle, représentant le martyre de sainte Catherine, une inscription rappelant la dédicace de l'église par Guillaume Chartier, évêque de Paris, en 1448, et deux pierres tombales intéressantes, pour lesquelles nous renvoyons à l'appendice[2].

Le clocher renfermait huit cloches dont Guilhermy n'a pas parlé. Les quatre premières furent placées en 1608; l'une d'elles, nommée *Nicolle*, eut pour parrain Nicolas de Neuville de Villeroy, pour marraine M[me] de Bercy. En 1622, nouveau baptême de cloche : parrain, le président de Verdun; marraine, Anne de Maulon, dame du Gast. Enfin, en 1638, les trois dernières cloches sont bénites : une grosse,

1. « L'église de Saint-Pierre de Conflans, dit Lebeuf, est un bâtiment du XVI[e] siècle qui est tout voûté et qui a un collatéral de chaque côté, mais sans abside ou sans fond, en forme de rond-point. »

2. Un cimetière était attenant à l'église; au cours de travaux faits au XIX[e] siècle, on y a découvert la pierre tombale de Maximilien de Lens de Licques, comte de Rupelmonde, maréchal de camp, tué à vingt-huit ans, pendant la guerre d'Espagne, le 11 décembre 1710. On trouve de nombreux détails sur les fondations affectées à l'église de Conflans dans le carton Arch. nat., S 3546, et aux archives de Nicolaÿ, Conflans 11, 12, 14.

Nicolle-Catherine, a pour parrain Nicolas Le Jay, pour marraine Catherine de Malon, femme d'Édouard Olier, seigneur de Nointel; une moyenne, *Charlotte-Françoise*, est présentée par Henry de Malon et par Françoise Marescot, femme de M. de Bailly, seigneur du séjour du roi; la plus petite, *Antoinette-Françoise*, par Antoine Coquelin, conseiller, et par Françoise de Pradines.

M. l'abbé Jacques, vicaire à Charenton, avait réussi à dresser une liste complète des curés de Conflans depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours. L'un d'eux, Dominique-Marie Varlet, curé de 1700 à 1712, devint, en 1719, évêque d'Ascalon. On trouvera dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 février 1741 la biographie de Jacques Naudier, curé de Conflans de 1725 à 1740, ami du diacre Pâris et janséniste fougueux[1].

D'après la déclaration des biens de la cure, faite en 1757, voici comment s'établissait le budget de la paroisse :

RECETTES :

Dixme	300 liv.
M. de Bercy, rente annuelle	108
Séminaire des Bons-Enfants, rente annuelle	28
Bénédictines, rente annuelle	15
Domaine	25
Total du fixe	476
Casuel	768
Fabrique (fondations)	207
Total des recettes	1,451 liv.

DÉPENSES :

Pension du vicaire	500 liv.
Honoraires du vicaire	89
Catéchisme	72
Entretien et réparations	50
Pour les sept grandes fêtes, carosse du prédicateur (6 liv. chaque fois)	42
(Nota : que si on ne prend pas de carosse on dîne, soupe, couche, on reste.)	
Collation des prédicateurs	14
Total des dépenses	767 liv.

1. Il était dans les plus mauvais termes avec l'archevêque de Vinti-

La conclusion du curé est qu'il n'a pas de quoi vivre. « On dit que c'est ce qui a fait abandonner le benefice à plusieurs. Les anciens de la paroisse voyent le septiesme curé[1]. »

Les registres de fabrique donnent des détails parfois amusants sur l'organisation de l'église : le maître d'école chante et joue du serpent aux offices du dimanche; le suisse a un habit rouge avec galons d'argent; le bedeau, une robe en drap de castor. En 1792, un marguillier proposa de changer la robe du bedeau en habit, veste et culotte, ce qui fut accepté avec enthousiasme « comme plus conforme à l'esprit national ». Le bedeau eut peu d'occasions d'endosser sa nouvelle tenue; depuis 1791, le culte était presque suspendu; les ornements et les objets d'argent avaient été vendus; le curé, François Leveau, expulsé pour refus de serment, était remplacé par un prêtre assermenté, l'abbé Collard. Enfin, le 22 janvier 1793, lendemain de l'exécution de Louis XVI, le maire de Conflans, Masson, ferma le registre de fabrique; le culte cessait officiellement[2].

Nous avons relaté la fondation d'un monastère de Carmes déchaussés, aux Carrières, en 1617, dans une partie du séjour du roi (p. 88)[3].

Ces religieux élevèrent, de 1623 à 1628, plusieurs bâtiments, et en particulier une église dont Jean Marot a reproduit le portail par la gravure; Piganiol de la Force l'a décrite en 1765 :

L'église est assez belle et bien symétrisée; le sanctuaire est séparé de la nef par une balustrade de fer qui est bien travaillée. Le maître-autel et en général tout ce qui forme le sanctuaire est entretenu avec la plus grande propreté.

A côté du maître-autel est une chapelle dans laquelle est le mausolée des fondateurs de cette maison. On voit, sur une base ornée de marbre et garnie d'une inscription, une plate-forme à la hauteur

---

mille, qui « refusoit de recevoir le pain bénit des mains de ce curé lorsqu'il se trouvoit à Conflans les jours de fêtes ou de dimanches ».

1. Arch. nat., S 3546.

2. Registres de fabrique, conservés à la mairie de Charenton; Tuetey, *Répertoire de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, 1890, t. III, n° 3985; Arch. nat., T 1686, 1628, H[5] 3742[2].

3. L'historique de cette fondation et les travaux que les Carmes exécutèrent dans leur nouveau couvent sont exposés et décrits en détail dans les *Annales des Carmes déchaussés de France de 1608 à 1665*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse.

de six à sept pieds, sur laquelle sont les statues de Charles Bailli et de Christine Le Clerc, son épouse. Ils sont à genoux l'un et l'autre sur un prie-Dieu. Le tout est d'un très beau marbre blanc et d'une très bonne exécution[1]. C'est bien dommage qu'un morceau si digne d'être vu soit, pour ainsi dire, enseveli dans les ténèbres. La chapelle qui le contient est par elle-même assez obscure, et elle est d'ailleurs placée de manière qu'on ne peut y aborder facilement[2].

L'histoire du couvent des Carmes ne présente pas de traits bien saillants. Signalons seulement que, par lettres patentes du 4 mai 1772, Louis XV, sur la demande de sa fille Louise de France, carmélite à Saint-Denis, l'assigna comme résidence à tous les frères de l'ordre qui désiraient suivre les règles de l'institut primitif.

A la Révolution, les Carmes résistèrent assez énergiquement aux décrets qui ordonnaient la dissolution de leur communauté; nous les voyons encore installés dans leur couvent en 1791-1792 et refusant d'entrer en rapports avec le curé constitutionnel de Conflans; celui-ci ayant, suivant la tradition, fait passer par le couvent la procession de la Fête-Dieu, l'attitude hostile des religieux provoqua des troubles sérieux. Le commissaire du département aux Bibliothèques nationales, Ameilhon, ne parvint qu'avec peine à dresser l'inventaire de leur bibliothèque. Ils durent cependant se disperser sans incidents à la fin de l'année 1792; leur couvent fut vendu par lots à divers particuliers[3].

Le couvent des Dames du Sacré-Cœur est aujourd'hui l'une des parties de l'ancien Conflans qui ont le mieux conservé

---

1. Sur le sort de ces statues, voir les notes de M. de Guilhermy, que nous publions en appendice.

2. Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, 1765, t. IX, p. 179. — D'après « le Livre de la sépulture des séculiers inhumés dans l'église des Carmes déchaussés » (manuscrit; Arch. nat., L 934), la chapelle décrite par Piganiol renfermait les tombes de douze membres de la famille Bailly et de neuf membres de la famille Dionis (voir plus loin); en outre, on avait inhumé dans l'église, ou autour, plusieurs militaires de l'armée parisienne tués pendant la Fronde (combat du 8 février 1649).

3. Arch. nat., T 1493, n° 3. Le couvent des Carmes et sa chapelle ont été entièrement démolis au XIXe siècle; leur emplacement est occupé actuellement par la gare de marchandises de Charenton (Cie P.-L.-M.) et par la partie inférieure de la rue de l'embarcadère.

le caractère du passé; on pourrait s'y croire encore au temps des Bénédictines, qui l'occupèrent avant la Révolution. L'emplacement du couvent, tout proche du château et de l'église, faisait partie de l'ancien séjour de Bourgogne et en garda longtemps le nom. On a vu (p. 64) que lors du morcellement du Domaine, en 1551 et les années suivantes, il avait été vendu à Jean Gauchery, secrétaire du roi. Après Gauchery, il appartint aux frères Lotin, puis fut adjugé avec le Domaine royal et les droits d'engagiste aux premiers présidents de Verdun et Le Jay. M. de Bercy, lorsqu'il acheta l'engagement, acquit également le séjour de Bourgogne, lequel n'était estimé alors que 2,000 livres et devait 2 deniers de cens. En 1645, il est mis en vente et adjugé à Salo de Beauregard, conseiller du roi, avec les droits de bienvenue et de retenue sur trente et une ou trente-deux maisons sises aux Carrières et aux Bordeaux, le tout pour 18,000 livres. Ce dernier revendit ces biens moyennant 25,000 livres à Éléonore de la Rivière, veuve du marquis de Mareuil, qui les légua à sa fille, Françoise de Nargonne, femme du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX. Enfin, le 6 décembre 1653, la duchesse d'Angoulême céda au prix de 31,000 livres le séjour de Bourgogne et ses dépendances à Charlotte Le Bret, religieuse de Farmoutier, prieure des Bénédictines de la Conception et de Saint-Joseph, à Saint-Thomas de la Val, dans le diocèse de Sens, laquelle y transporta, à cause des guerres, un monastère qu'elle avait fondé à Lagny en 1641[1]. Cent ans après, l'archevêque de Paris y réunit le prieuré des Bénédictines de Saint-Germain-des-Prés[2].

La situation de ce monastère, dit Piganiol de la Force[3], est des plus avantageuses. On y respire un air très sain et on y jouit d'une vue charmante et très étendue. Cette maison est d'ailleurs parfaitement bien entretenue, de même que les jardins qui sont très agréables.

1. Arch. nat., S 1129; Arch. Nic., Conflans 1, 2, 24, 26; Arch. Seine, Domaine 277, n° 12285; *Mémoire pour de Bellefont, prieure (XVIII° siècle)*, imprimé.

2. Décision du 18 avril 1741, imprimée. Les biens du couvent des Cordelières, rue de Grenelle, supprimé en 1745, furent partagés entre l'abbaye de Longchamps, le monastère de Saint-Marcel et celui de Conflans (arrêt du Conseil, 1745; décret de l'archevêque de Paris, 1749; Arch. nat., S 4679).

3. *Description de Paris*, éd. de 1765, t. IX, p. 176.

Le chœur des religieuses et la chapelle qui y est jointe sont de la plus grande propreté, et l'office s'y fait avec la dignité et l'exactitude la plus édifiante.

Près de la balustrade du maître-autel, on voit, du côté de l'Évangile, un monument de marbre orné de dorure : c'est là que repose le cœur de Guy de Duras, duc de Quintin, que l'on appeloit le maréchal de Lorges.

Voici l'inscription qu'on lit sur ce marbre :

Ici est le cœur
de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur GUY DE DURAS, maréchal de France, duc de Quintin, chevalier des ordres du Roi, capitaine d'une des compagnies des gardes du corps de Sa Majesté, comte de Lorges, ci-devant gouverneur de la Lorraine et du Barois, seigneur de Pommerit, Avaugour, l'Hermitage Quintin, Auguemene et autres lieux, qui décéda le 21 octobre 1702, âgé de 72 ans.
Priez Dieu pour son âme.

Ce monument est couronné des armes de ce seigneur. Il avoit deux filles religieuses à Conflans, savoir : Elisabeth-Gabrielle de Durfort, qui a été ensuite abbesse d'Andecies, et Claude-Suzanne de Durfort, morte abbesse de Saint-Amand de Rouen[1].

Les religieuses de Conflans eurent à soutenir de longs procès contre les Malon de Bercy à propos de leurs droits sur les maisons des Carrières. Ces procès se terminèrent en 1739 par une transaction qui leur assura des droits de bienvenue et de retenue. Le 30 décembre 1778, un arrêt du Conseil royal ordonna la revente du séjour de Bourgogne; les religieuses ayant fait opposition, le Parlement décida de surseoir à la vente (9 mai 1780), et, le 31 janvier 1789, un nouvel arrêt du Conseil confirma les Bénédictines en possession. Quelques mois plus tard, la Révolution les dispersait : le couvent, décrété bien national, fut, sur une folle enchère du sieur Menant, vendu à un sieur Noël (1793), que nous retrouverons plus loin[2].

1. Leurs deux sœurs aînées, qui avaient été élevées à Conflans, épousèrent, l'une Saint-Simon, l'autre Lauzun (Saint-Simon, *Mémoires*, éd. de Boislisle, t. II, p. 267; t. V, p. 407).

2. Arch. Seine, Domaine 277, n° 12285; Arch. nat., T 1493, n° 3.

Au nord du monastère des Bénédictines se trouvait un autre établissement religieux; c'était un séjour de vacances dépendant du séminaire des Lazaristes, à Paris. Les Lazaristes avaient acquis en 1658 une maison avec jardin, dite maison Jean de Messe, sise près la Croix-Boisée; ils y joignirent ensuite plusieurs terres aux lieux dits les Bordeaux et la Cerisaie. Cette maison, vendue comme bien national en 1791, fut rachetée depuis par la communauté du Bon-Pasteur, qui y tient encore un refuge[1].

V.

En 1619, lorsque Charenton fut érigé en châtellenie au profit des Malon de Bercy[2], les pouvoirs civils et judiciaires des diverses seigneuries que nous avons énumérées y furent réunis; Charenton devint officiellement ce qu'il était déjà réellement : la principale agglomération de la paroisse de Conflans[3]. On y trouvait, au milieu du XVIII[e] siècle : bureau des aides, étude de notaire, département de la maréchaussée, bureau de la poste aux lettres, poste aux chevaux, maison des sœurs de la Charité[4]. Un marché s'y tenait tous les vendredis, une foire le jour de la Saint-Pierre, 29 juin (ordonnance du roi, 1618, renouvelée en 1725 et en 1744)[5]. La maison de la geôle (pri-

1. On peut aussi mentionner l'hospice que les frères de la doctrine chrétienne dirigeaient dans une partie des bâtiments de l'ancienne Grange-aux-Merciers, qui leur avaient été donnés en 1677 par Jacques Champion, avocat au Parlement (*Nouvelles recherches*, p. 229).

2. Voir p. 96.

3. On comptait dans la paroisse de Conflans : en 1709, 319 feux, en 1726, 1,100 communiants, en 1755, 1,500 communiants, 150 chefs de famille, en 1789, 1,800 habitants (Lebeuf, t. V, p. 3; *État des communes*, p. 17). — D'après le *Mémoire de la généralité de Paris*, pour l'instruction du duc de Bourgogne, éd. de Boislisle, appendice p. 424, il n'y avait en 1709 que 215 feux (*État des communes*, p. 49).

4. Lebeuf, t. V, p. 3; *Nouvelles recherches*, p. 178. Un acte reçu par M[e] Provot, notaire à Paris, le 22 mars 1778, contient vente de la poste aux chevaux de Charenton, installée dans la maison à l'enseigne des Quatre fils Aimond, sise près le pont, et de diverses terres et maisons à Charenton et à Maison-Alfort, moyennant 111,500 livres pour les immeubles, et 30,000 livres pour la cavalerie, comprenant quarante-cinq chevaux, leurs équipages et harnais et les approvisionnements.

5. *Nouvelles recherches*, p. 178.

son), qui s'élevait à l'entrée du Bourg, à gauche, en venant de Paris, près la maison de l'Épée-Royale, datait d'avant 1423[1]. Comme elle tombait en ruines, on la démolit en 1739 et l'on transféra la prison dans une maison située au coin du pont, en aval[2]. Vers le même temps, l'ancienne porte du Bourg fut détruite et remplacée par deux piliers; les murs qui entouraient Charenton disparurent[3]. Alors, il n'y eut plus lieu de distinguer le Bourg proprement dit des maisons situées en dehors des murs : le tout s'appela Charenton-le-Pont.

Dès cette époque, Charenton était relié à Conflans par une suite continue de maisons construites le long de la rivière : c'était le hameau des Carrières, groupé autour du séjour du roi, et qui était devenu, au xviii[e] siècle, grâce au développement de la navigation, un village important : « Il y a aux Carrières, écrit Piganiol[4], un port très fréquenté : c'est là que l'on dépose les vins de Bourgogne et de Champagne qui viennent par la rivière et qui sont destinés pour les environs de Paris ou pour les provinces. Ce port rend cette partie du village très vivante, mais aussi un peu tumultueuse. La partie inférieure des Carrières est beaucoup plus tranquille et d'autant plus agréable que l'on n'y voit pas, comme dans le haut, cette quantité de bateaux de charbon qui sont comme en rade, près d'une petite isle voisine que l'on appelle l'*isle au charbon*. Ce triste coup d'œil altère un peu l'agrément que l'on a d'ailleurs d'une vue très étendue le long du cours de la Seine jusqu'à Choisi et au delà. »

Vers 1766, on déchargeait chaque année aux Carrières 80 muids d'eau-de-vie, 20,000 muids de vin, tandis que les voitures y amenaient par la route 15,000 pièces de vin[5]. A cette

1. Sauval, t. III, p. 324, 655.

2. Arch. Nic., Charenton 26. — Depuis que Gisles Pasté, seigneur du Pont-de-Charenton, avait rétabli les fourches patibulaires (1268, Olim I, fol. 168 r°), la plupart des aveux mentionnent droit de fourches patibulaires, pilori et carcan. Pendant la guerre du Bien Public, Charles le Téméraire, ayant ses quartiers en son hôtel de Conflans (voir p. 51), fit pendre « à la justice estant près du pont de Charenton » un archer de la compagnie du duc du Maine qui avait tué un Bourguignon (4 octobre 1466; *Chronique scandaleuse*, éd. de Mandrot, t. I, p. 96).

3. *Nouvelles recherches*, p. 177.

4. *Description historique de Paris*, 1765, p. 181.

5. *Nouvelles recherches*, p. 216.

époque, un Anglais nommé Lancake établit aux Carrières une fabrique de papiers peints; il la transféra ensuite à Paris, boulevard du Temple, où il fit d'ailleurs de mauvaises affaires[1].

Sur la Marne, près des Carrières, se trouvaient deux moulins, dont l'origine est antérieure au XIVe siècle, et qui ne furent détruits qu'au milieu du XIXe siècle, lorsqu'on rectifia le cours de la rivière et que l'on créa le canal : le moulin Martinet et le moulin à tan. Ils appartenaient au milieu du XVIIIe siècle à la famille Héricourt[2].

Le port des Carrières était dominé à l'est par le couvent des Carmes et par la maison du séjour, à l'ouest par des maisons de campagne : « Les Carmes, dit Piganiol[3], ont, indépendamment de ce qui forme leur couvent, quelques maisons qui leur appartiennent. Une des plus considérables, quoique très simple, est celle qu'occupe depuis longtemps M. d'Argouges, ci-devant lieutenant civil, l'un des plus grands magistrats qui aient jamais présidé au Châtelet. Cette maison jouit d'une vue admirable, et elle a cela de commun avec toutes celles qui bordent la rivière de ce côté-là : depuis une ruelle qui conduit à Charenton jusqu'aux murs du château de Conflans, une bonne partie du village des Carrières est meublée de maisons de plaisance qui présentent le coup d'œil le plus agréable à ceux qui les regardent de l'autre bord de la Seine. »

L'une de ces maisons fut acquise, le 4 juillet 1782, d'une demoiselle Bouquet, par Jean-Honoré Fragonard, peintre du roi, et demoiselle Marie-Anne Gérard son épouse, demeurant au château du Louvre à Paris, moyennant 8,011 livres 4 sols; elle comprenait deux corps de logis et une terrasse donnant sur la Marne; le célèbre artiste paraît l'avoir habitée pendant la belle saison, jusqu'à l'époque de la Révolution[4].

---

1. Décision du Conseil d'État, 9 janvier 1773.

2. Plan général des îles, bras de rivière, des moulins Martinet et à tan aux Carrières, etc., dressé sur l'ordre du Bureau de la Ville le 8 août 1759, et procès-verbaux annexés (Arch. nat., N, Seine II, 155).

3. *Ouvr. cité*, p. 180. — Dans l'une de ces maisons habitait une demoiselle Mazarelli, qui, en octobre 1750, fut l'objet d'une agression de la part du sieur Lhomme, son voisin. L'affaire, portée devant le Châtelet, puis évoquée au Parlement, causa dans Paris une vive émotion, qui se traduisit par des pamphlets et par des chansons.

4. Acte reçu par Me Rameau, notaire à Paris.

Une autre maison, qui avait appartenu à Pierre Augier, procureur au Parlement, fut ensuite la propriété de Robert-François Quesnay de Saint-Germain, chevalier, seigneur de la Motte, conseiller en la Cour des aides de Paris[1].

Quant aux fief et maison du séjour, ils avaient été cédés, en 1698, par les héritiers Bailly, à Gédéon Dumetz, président en la Chambre des comptes, qui les revendit en février 1699 à Pierre Dionis, secrétaire du roi[2]. La famille Dionis les conserva pendant tout le XVIII[e] siècle, et, à cause de cette propriété, une de ses branches prit le nom de Dionis du Séjour. Ce nom a été illustré par plusieurs savants, en particulier par l'astronome Achille-Pierre Dionis du Séjour (1734-1794)[3].

---

1. Arch. de la Seine, centième denier de Charenton, enregistrement du 12 avril 1779.

2. Aveu du 28 mars 1699 (Arch. nat., P 21). — C'est dans cette maison que logea, du 26 janvier au 7 février 1715, Mehemet Riza Beg, ambassadeur du schah de Perse auprès de Louis XIV. Il ne devait d'abord s'y arrêter que trois jours; il y demeura treize jours à discuter des questions d'étiquette et de préséance avant de se décider à faire son entrée solennelle dans Paris (Herbette, *Une ambassade persane sous Louis XIV*, 1907).

3. Pierre Dionis était mort sans enfants le 20 décembre 1744, laissant pour héritiers ses trois neveux : 1° François-Marie Dionis, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, né le 27 février 1698; 2° Louis-Achille Dionis du Séjour, conseiller en la Cour des aides de Paris, né le 17 septembre 1702; 3° et Pierre-Augustin Dionis des Carrières, commissaire des guerres, puis secrétaire du roi, lieutenant général du Bazadais en Guyenne, né le 10 septembre 1706. Le séjour du Roi est attribué à François-Marie (aveu du 17 août 1745, Arch. nat., P 812); celui-ci meurt le 17 octobre 1747; le séjour appartient alors à son fils François-Louis (aveu du 9 juillet 1761, Arch. nat., P 845; aveu du 31 janvier 1774, Arch. nat., Y 60), qui le vend à son oncle Louis-Achille suivant contrat reçu par Goupy, notaire à Paris, le 17 mars 1778. Louis-Achille Dionis du Séjour a laissé des Mémoires pour servir à l'histoire de la Cour des aides, et fait à l'Académie des sciences plusieurs communications sur des expériences de physique. Il mourut le 10 mai 1796, ayant survécu de deux ans à son fils Achille-Pierre. Ce dernier, né à Paris le 11 janvier 1734, se distingua de bonne heure par des publications mathématiques et astronomiques. Conseiller au Parlement et membre de l'Académie des sciences, il fut à la fois un magistrat éminent et un savant de grande valeur. La plupart de ses travaux scientifiques sont réunis dans son *Traité analytique des mouvements apparents des corps célestes*, 2 vol., 1786-1789. Il fut député de la noblesse à l'Assemblée constituante, où il se montra libéral; les excès révolutionnaires le firent se retirer dans sa propriété d'Angerville (Seine-

D'après un acte de vente de 1778[1], le fief du séjour du roi, relevant directement du Châtelet de Paris et chargé envers le domaine de 50 sols parisis de rente, valait 34,070 livres et comprenait :

1° Un grand corps de bâtiment, basse-cour dans laquelle il y avait un colombier à pied en forme de tour carrée, écuries, jardins et dépendances, le tout enclos de murs, contenant 6 arpents ou environ.

2° Une voirie et rue plantée d'ormes, joignant et régnant tout le long de l'étendu dudit fief, et allant aux rivières de Marne et de Seine.

3° Une grande fosse à eau dans la rivière de Marne, à partir du moulin Martinet.

4° Quatre îles situées dans la dite rivière.

5° Deux sols parisis de cens et vingt-quatre sols parisis de rente foncière à prendre sur deux arpents trois quartiers de terre hors des enclôtures, lieu dit le clos Meunier, sur le chemin de la Planchette.

6° Quatre sols parisis, un chapon et un oison de cens.

7° Et quarante sols parisis de rente foncière dus annuellement par les Carmes des Carrières.

Il y avait en outre un droit de pêche en Seine, depuis la basse Marne jusqu'au Port-à-l'Anglais, chargé de trente sols de redevance envers le seigneur de Bercy[2].

Au delà du séjour du roi commençait le bourg du Pont-de-Charenton; dans cette étude, nous ne devons nous étendre que sur ce qui rattache Charenton à Conflans. Rappelons seulement que l'une des principales maisons du bourg appartenait, à la fin du XVIIe siècle, à Suzanne de Bruc, veuve de Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière; sa fille, la maréchale de

---

et-Oise), où il mourut le 22 août 1794 (renseignements fournis en partie par M. l'abbé Jacques, qui les tenait de la famille Dionis) (Michaud, *Biographie universelle*).

1. Cité dans la note qui précède.

2. Le séjour a été complètement modifié au XIXe siècle; la gare de Charenton (Cie P.-L.-M.) en occupe la partie inférieure, vers la Marne; l'étude de Me Leclerc, notaire à Charenton, se trouve sur l'emplacement de la partie supérieure, en face de la mairie. Entre les deux, au flanc de la colline, subsistent des vestiges des murs du XIIIe siècle qui fortifiaient l'ancien séjour; d'autres murs de la même époque ont été détruits en 1903 seulement, pour l'agrandissement de la gare du chemin de fer.

Créqui, y habita, et Mme de Sévigné l'y vint visiter[1]. Cette maison, voisine du séjour dont la séparait une ruelle, avait son entrée sur la grand'rue, et ses jardins s'étendaient jusqu'à la Marne.

La marquise du Plessis-Bellière mourut presque centenaire en 1705; son hôtel de Charenton fut ensuite la propriété de son fils Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, qui, le 29 mai 1722 (il avait alors vingt-deux ans seulement) le vendit 25,000 livres à dame Philiberte Guyet, épouse non commune en biens de Jérôme Chamillart, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, demeurant à Paris rue Richelieu[2]; ce Chamillart était le frère de Michel Chamillart, contrôleur des finances sous Louis XIV; la famille Chamillart conserva l'hôtel en question jusqu'à la Révolution[3].

Le pont de Charenton était à quelques pas de là; réparé en 1714 par l'architecte Jean Marot[4], il avait, au XVIIIe siècle, dix arches : six en pierre aux extrémités et, au milieu, quatre en bois surmontées chacune d'un moulin; du côté d'Alfort, il commençait de plain-pied devant l'école vétérinaire; vers Charenton, au contraire, il arrivait à la hauteur du premier étage des maisons bâties le long de la berge et se continuait par une chaussée qui allait rejoindre la route de Paris.

Le cours de la Marne, était à cet endroit, rapide et irrégulier; les quartiers bas de Conflans et des Carrières, que ne protégeait aucun quai, furent souvent inondés à l'époque des crues. Les eaux limoneuses de cette rivière se distinguaient de celles de la Seine longtemps après s'y être réunies[5]. Devant Charenton, la Marne se divisait en plusieurs bras qui entouraient des îles verdoyantes; on y voyait de pittoresques moulins et des ponts rustiques : les aspects de ces bords ont été souvent reproduits par le dessin et par la gravure.

Une Anglaise, Mme Cradock, voyageant en France quelques

1. Ci-dessus, p. 110.

2. Contrat reçu par Me Bouron, notaire à Paris, enregistré au centième denier de Charenton le 3 août 1722.

3. L'hôtel Chamillart existe toujours avec ses jardins; il porte le n° 37 de la rue de Paris à Charenton et appartient, en 1908, à M. Paul Lerolle, député de Paris, et à M. Henry Lerolle, le peintre, son frère.

4. *Nouvelles recherches*, p. 174.

5. *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1762, p. 360.

années avant la Révolution, note ainsi ses impressions d'une promenade à Conflans et aux Carrières : « Le pays alentour est ravissant. Pendant un quart de mille, la route borde la berge de si près que nous en fûmes effrayés et préférâmes marcher que de rester en voiture. Nous y vîmes débarquer des bois amenés par des radeaux, et des barriques de vin transportées par de grandes barques. L'animation de la scène, l'horizon éclairé de tous côtés par un soleil brillant et une belle soirée, tout concourut à rendre notre promenade charmante[1]. »

Les Carrières continuaient d'autre part à mériter leur nom; le sol en fut exploité jusqu'au milieu du XVIIIe siècle :

Le château de Vincennes, le pont de Charenton et une partie des maisons de Paris ont été bâtis avec les pierres de ces carrières[2]. Les bancs n'en sont pas également épuisés dans tous les endroits, et ce n'est que depuis peu qu'on commence à exploiter le terrain du séjour. Les Carmes, qui en occupent une partie, font aussi usage des carrières ouvertes dans leur jardin : ils en ont tiré une espèce de pierre dont le grain est dur, blanc et propre aux ouvrages fins en moulure et en sculpture. Mais le voisinage de la rivière et la situation des différents lits, qui s'inclinent dans l'eau par une pente insensible, a empêché les ouvriers d'enlever le dernier banc, connu sous le nom de lambourde, et dont l'espèce, assez semblable à la pierre de Saint-Leu, leur a paru un peu plus ferme et moins fine.

Le nombre des carrières exploitées aux environs de Conflans a formé dans cet endroit un vaste souterrain qui s'étend jusqu'auprès de Vincennes. On peut y pénétrer par une ouverture qui est dans le jardin que les prêtres de la mission, directeurs du séminaire de Saint-Firmin à Paris, ont (depuis 1658) à Conflans, assez près de la paroisse. Une pente considérable, qui succède à un escalier de 35 marches, conduit dans cette immense carrière, dont le ciel s'élève à mesure que l'on avance. D'espace en espace, on a conservé des piliers pour le soutien de cette voûte ruineuse. Les fondrières qui, malgré ces colonnes naturelles, se sont faites de temps en temps, ont interrompu la suite de quelques rues. Quand on a fait à peu près un quart de lieue, on trouve une espèce de grotte que les gens du pays nomment la Fontaine parce qu'aux environs on entend en quelque

1. Mme Cradock, *Journal*, traduit par Mme Delphin Balenguier, 1886; (1er mai 1784).

2. Voir un procès-verbal de visite des Carrières par les commissaires de la ville de Paris chargés de réunir des pierres pour la reconstruction du pont Notre-Dame, le 3 mars 1500 (*Registres du Bureau de la Ville*, t. I, p. 25; Le Roux de Lincy, *Recherches sur le pont Notre-Dame*, 1845).

sorte le bruit d'une fontaine qui coule goutte à goutte. Les eaux extérieures, chargées de différentes matières qu'elles entraînent, se sont fait jour en cet endroit jusque dans l'intérieur du souterrain où elles distillent lentement. Les sucs pierreux s'en séparent et forment en se durcissant des corps de différentes figures auxquels les naturalistes ont donné le nom de stalactites. Une partie de la voûte est formée de stiria, c'est-à-dire d'espèces de tuyaux semblables à ces glaçons qui, dans l'hiver, sont suspendus aux toits des maisons. Le long des piliers sont des concrétions irrégulières dont les cassures paraissent d'un blanc brillant. La terre est semée de ces incrustations qu'on appelle communément dragées ou pois pierreux. Il n'y a que cette grotte de remarquable dans la vaste étendue de ce souterrain. A quelque distance est une véritable fontaine dont l'eau sert à désaltérer les ouvriers que le seigneur de Bercy envoie de temps à autre pour prévenir l'affaissement total du terrain[1].

Le sol du pays est en général léger et graveleux. Ce défaut ôte à certaines espèces de plantes le degré de perfection qu'elles acquièrent dans d'autres campagnes. Celles qui y croissent le plus communément et avec le plus d'avantage sont l'argentine, la traînasse ou renouée, le marrube, la mauve, le bouillon-blanc dont on trouve cinq espèces différentes. La patience, le passerage, le gremie, la mercuriale, la nummulaire ou perle aux écus y croissent aussi, mais avec moins d'abondance. On y ramasse un grand nombre de plantes aquatiques, la flèche d'eau surtout et le nénuphar jaune. Le saule, qui se plaît dans les lieux arrosés par des rivières, vient très bien dans le pays, où l'on en compte sept espèces. Du côté de Saint-Mandé, il y a quelques vignes peu estimées. La plaine de Charenton, qui est très vaste, est presque tout entière en luzerne et en seigle. Il y a aussi du froment et des mars, mais en moins grande quantité. Près de Bercy sont des marais bien cultivés.

L'air de ce canton est purgé de toutes les exhalaisons qui rendent pernicieuse en plusieurs endroits l'atmosphère de la capitale.

Il n'est pas le même dans toute l'étendue du pays. Du côté de la paroisse de Conflans, il est vif comme celui de Vincennes et peu salutaire pour les poitrines délicates.

Cette trop grande activité ne se fait point sentir dans le hameau des Carrières, à cause du voisinage de la rivière et de la situation de ce lieu au pied d'un coteau qui le met à l'abri des vents dangereux[2].

---

1. On trouve des détails analogues dans le rapport des commissaires du 15 mars 1780, publié par Guillaumot, *Mémoire sur les travaux ordonnés dans les carrières sous Paris*, 1804.

2. *Nouvelles recherches*, p. 232 et suiv. — Les *Nouvelles recherches sur la France* sont un recueil de monographies locales publié en 1766 chez Hérissant fils, libraire. L'auteur anonyme de l'étude très complète consa-

CHAPITRE V.

CONFLANS AU XIXᵉ SIÈCLE.

I. — *La commune de Charenton-le-Pont : Municipalité et mairie. — La Révolution. — La défense du pont en 1814. — Déplacement de l'église paroissiale. — Modifications territoriales. — La guerre de 1870, la Commune, la troisième République.*

II. — *Le château de Conflans : Morcellement. — Principaux propriétaires jusqu'à nos jours.*

III. — *M. de Quélen, archevêque de Paris, à Conflans (1827-1839) : La Révolution de 1830, pillage du château. — Les cholériques soignés à Conflans (1832). — Le séminaire. — Le couvent du Sacré-Cœur.*

IV. — *Conflans en 1860 : Description de Labédollière.*

V. — *Conflans aujourd'hui : Les Magasins généraux. — Le pont de Conflans. — État actuel du château.*

I.

A la veille de la Révolution, l'organisation féodale était à Conflans plus puissante, les biens du clergé plus vastes que

---

crée à Charenton et à Conflans a eu en mains de nombreux documents ignorés par l'abbé Lebeuf; il ne donne pas ses sources, mais paraît avoir connu les archives de Bercy. Nous l'avons souvent cité au cours des derniers chapitres. C'était, croyons-nous, l'éditeur lui-même, Jean-Thomas Hérissant, ancien consul de Paris, imprimeur ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques; il avait, aux Carrières, une maison de campagne acquise conjointement avec son beau-frère Louis Boulanger moyennant 8,000 livres, le 3 février 1750 (Mᵉ Doyen, notaire à Paris), et attribuée à lui seul par un partage du 6 août 1751. Hérissant mourut vers 1775, et sa succession fut pourvue d'un curateur qui vendit la maison des Carrières, le 26 avril de la même année, moyennant 9,760 livres, à Antoine-François Boucher, brodeur du roi (actes de Mᵉ Raffineau de Lisle, notaire à Paris; registres du centième denier de Charenton, Archives de la Seine).



VII. — ÉGLISE DE CONFLANS, PAR RANSONNETTE

(1857).

jamais. En un jour, les Malon de Bercy perdirent leurs droits seigneuriaux, fruit de deux cents ans de luttes; les établissements religieux qui s'étaient multipliés dans le même temps furent supprimés; leurs terres, vendues par lots, divisées en propriétés bourgeoises.

La transformation économique ne fut pas aussi rapide que l'évolution sociale : longtemps, le commerce, l'industrie, le nombre des habitants restèrent stationnaires, et l'on ne remarquait à Conflans que des maisons de campagne, entourées de vastes jardins. Depuis quelques années seulement, des habitations ouvrières, des chais, des usines se sont échelonnés le long des voies qui pénètrent dans la capitale. Ainsi s'est développé le Charenton moderne, dont nous ne parlerons que pour signaler ce qui intéresse notre vieux Conflans.

Le 25 janvier 1790, les citoyens actifs de la paroisse se réunirent pour la première fois dans l'ancien château archiépiscopal. L'assemblée choisit pour président le curé François Leveau, puis élut maire Louis-Nicolas Masson, avocat au Parlement, demeurant aux Carrières[1].

La commune de Conflans se confondait alors avec la paroisse et comptait environ 1,800 habitants. Mais, après de nombreuses démarches, les habitants de la Grande-Pinte (anciennement Grange-aux-Merciers), de la vallée de Fécamp et de Bercy obtinrent de former une commune à part (décret de l'Assemblée nationale, 19 octobre 1790). L'autre moitié de l'ancienne commune, qui ne renfermait plus que Charenton, les Carrières et Conflans, prit le nom de Charenton-le-Pont[2]. D'autre part, le siège du canton, qui comprenait Bry, Nogent, Champigny, Saint-Maur, Charenton, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Maisons, Créteil et Bonneuil, fut transféré en 1792 de Saint-Maur à Charenton-le-Pont. Déjà, le 18 octobre 1790, les

---

1. Registre de délibérations conservé à la mairie de Charenton, cité dans l'*État des communes*, p. 16.

2. Il y eut pendant plusieurs années une profonde mésintelligence entre les municipalités de Charenton et de Bercy; les limites mêmes des deux communes étaient l'objet de contestations. Des vagabonds ayant pillé le chargement d'un chariot qui avait versé près de la Grande-Pinte, les deux gardes nationales prétendirent intervenir; peu s'en fallut qu'elles n'en vinssent aux mains (avril 1791) (Arch. nat., T 1493, n° 1).

citoyens actifs de ce canton s'étaient réunis au château de Conflans pour nommer sept électeurs[1].

Lorsque le château de Conflans fut vendu, la municipalité tint ses séances dans une salle de l'ancien couvent des Carmes[2]; elle y resta jusqu'en 1833, époque où elle loua un local 6, rue des Quatre-Vents. Enfin, en vertu d'une ordonnance royale du 5 juillet 1838, elle acquit de MM. Carrette et Minguet, moyennant 28,000 francs, le pavillon dit de Gabrielle, dont il a été question p. 76. Ce pavillon avait appartenu précédemment à la duchesse douairière d'Orléans, mère de Louis-Philippe. On en trouve une description pittoresque, mais un peu fantaisiste, dans l'*Histoire des environs de Paris*, par Labédollière (1864, p. 203). Au pavillon ancien ont été ajoutées, de 1886 à 1888, des constructions de même style[3].

La région de Charenton et de Conflans fut peu troublée par la Révolution. Dans les registres de la nouvelle municipalité, nous relevons seulement quelques mentions : c'est une pierre de la Bastille qu'on place solennellement dans l'église Saint-Pierre (13 juin 1791)[4]; c'est une visite que l'on fait à la Convention pour déposer sur l'autel de la patrie toute l'argenterie et tous les cuivres qui étaient dans les églises (25 brumaire an II; 15 novembre 1793)[5]. Le 30 ventôse an II (20 mars 1794), une députation de la Société populaire de Conflans-sous-Charenton félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur

1. *État des communes*, p. 23 et suiv.; Chenal, *Hist. de Maisons-Alfort*, 1898, p. 67, d'après les archives de Maisons.

2. La première assemblée qui s'y réunit fut celle des citoyens actifs du canton, les 15 et 16 juin 1791; les séances eurent lieu dans l'église du couvent, sous la présidence du curé constitutionnel de Conflans, Paul-Nicolas Collard (Arch. nat., T 1493).

3. *État des communes*, p. 30, 38; Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, 1821, t. I, p. 228.

4. Après le *Te Deum*, chanté par l'abbé Collard, « il a été convenu que la dite pierre resterait déposée pour cette nuit dans la sacristie de la dite paroisse et que demain, à la diligence du procureur de la commune de Conflans, elle serait scellée à l'un des murs de la dite église à l'endroit le plus apparent pour y demeurer provisoirement, jusqu'à ce que la municipalité ait choisi définitivement une maison commune où elle pourra être transférée » (Arch. nat., T 1493, n° 3).

5. A rapprocher : Procès-verbal de la visite domiciliaire faite par les membres du comité de surveillance de la commune de Conflans-Charenton chez le citoyen Perrot, marchand de vin aux Carrières, pour y cons-

la découverte de la conjuration [des Hébertistes], et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix; elle réclame des subsistances et la liberté du citoyen Chicheret, agent national de cette commune; enfin elle dépose en dons patriotiques un drap, soixante-seize chemises, treize autres chemises propres à la charpie, dix paquets de linge, six serviettes, trois mouchoirs..., suit une longue énumération d'objets de toilette. La Convention nationale accorde les honneurs de la séance aux pétitionnaires[1].

Le 29 juillet 1792, Conflans-Charenton avait offert l'hospitalité au bataillon des Marseillais, dont l'intervention devait déterminer la journée du 10 août. Barbaroux, Rebecqui, Bourdon (de l'Oise), Fournier l'Américain attendaient les Marseillais au pont de Charenton; les patriotes de la commune leur avaient préparé un banquet fraternel. Là fut chanté pour la première fois, devant Paris, l'hymne de Rouget de l'Isle; là eut lieu, le soir même, un important conciliabule entre les chefs du parti révolutionnaire : Danton, Desmoulins, Marat, etc. Le lendemain, Santerre, à la tête de deux cents gardes nationaux et de cinquante fédérés armés de piques, vint au-devant des Marseillais aux Carrières et les escorta à travers le faubourg Saint-Antoine[2].

Lamartine, qui fait un long et dramatique récit de cet événement, assure que le conciliabule dont il vient d'être question eut lieu « dans une maison isolée du village, entourée de jardins, et qui servait depuis plusieurs mois d'asile mystérieux aux conjurés... C'est dans cette maison, ajoute-t-il, que toutes les journées de la Révolution avaient eu leur veille. On y sonnait l'heure, on y donnait le mot d'ordre. Des délibérations intimes, mais souvent orageuses, précédaient ces résolutions. Des ruelles désertes et de larges champs cultivés par les maraîchers des faubourgs séparaient la maison des conjurés des

---

tater la présence d'emblèmes de féodalité, le 30 brumaire an II (20 novembre 1793) (Coetlogon et Tisserand, *les Armoiries de la ville de Paris*, 1875, t. II, p. 157).

1. Tuetey, *Répertoire des sources de l'hist. de Paris pendant la Révolution*, 1890, t. I, n° 602, et t. II, n°s 68, 86; Procès-verbaux de la Convention.

2. J. Pollio et A. Marcel, *le Bataillon du 10 août*, 1881, p. 177 à 182; Aulard, *la Société des Jacobins*, 1892, t. IV, p. 152; Barbaroux, *Mémoires*, éd. Dauban, 1866, p. 347.

autres habitations, pour que le concours des conspirateurs ne pût être aperçu et que les vociférations se perdissent dans l'espace. Les portes et les volets toujours fermés donnaient à cette demeure l'apparence d'une maison de campagne inhabitée. Le concierge n'en ouvrait la porte que la nuit et sur des signes de reconnaissance convenus »[1].

Lamartine n'indique pas ses sources, et nous ne connaissons aucun document qui justifie ses affirmations. Cependant, après le 9 thermidor, les ennemis de Robespierre racontèrent qu'il avait tenu à Charenton, au printemps 1793, des conciliabules avec Marat, Danton, Chaumette et Pache et que la perte des Girondins y avait été décidée; le seul survivant, Pache, démentit formellement le fait, dont on n'apporta aucune preuve[2]. Une chose plus certaine, c'est que la dernière entrevue de Danton et de Robespierre eut lieu à Charenton chez leur ami commun Humbert, chef du bureau des fonds au ministère des Affaires étrangères; dans cette entrevue (mars 1794) éclata une rupture depuis plusieurs mois inévitable : quelques jours après, Robespierre envoyait à la guillotine son ancien compagnon de lutte[3].

Il faut ensuite arriver à la fin du premier Empire pour que l'histoire s'occupe à nouveau de Charenton. Napoléon est vaincu, les Alliés s'avancent vers la capitale; l'une de leurs colonnes, commandée par le prince royal de Wurtemberg, suit la route de Meaux à Paris et gagne Charenton par Nogent et le bois de Vincennes (mars 1814). Les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, réunis en bataillon sous les ordres du major Renard, organisent la défense du pont de Charenton; ils abattent les arbres de la route de Maisons et en font une barricade à l'entrée du pont; ils placent deux canons derrière cette

---

1. Lamartine, *Hist. des Girondins*, l. XIX, § 16, éd. 1847, t. III, p. 80 et suiv.

2. Garat, *Mémoires*, 1862, p. 220; Hamel, *Hist. de Robespierre*, 1866, t. II, p. 712; *Table du Moniteur*, Convention, séances du 1er brumaire an III (21 octobre 1794), des 4 et 7 brumaire.

3. Hamel, t. III, p. 467; Tissot, *Hist. de la Révolution*, t. V, p. 125. — On signale à Charenton des rassemblements révolutionnaires en décembre 1795, des réunions royalistes en février 1796 (Aulard, *Paris pendant le Directoire*, t. II, p. 529; t. III, p. 1). Dans ces dernières années, une petite-nièce de Danton, Mlle Aviat, âgée et misérable, habitait à Charenton, 15, rue des Bordeaux (*Éclair* du 2 septembre 1903).

barricade et une batterie sur la rive gauche de la Marne. Le 30 mars, au matin, l'ennemi est signalé; aussitôt, des trois compagnies du bataillon, l'une va occuper Saint-Maurice, une autre se poste sur la route de Saint-Mandé, la troisième reste en réserve. A dix heures du matin, l'ennemi débouche sur le coteau de Saint-Maurice et commence à descendre dans la vallée; la fusillade s'engage. Bientôt les deux premières compagnies sont forcées de se replier sur le pont; alors la batterie d'artillerie ouvre son feu; mais au bout de peu de temps le tir de l'ennemi met les canonniers hors de combat.

La lutte était trop inégale. Le bataillon, très éprouvé, repassa la Marne et l'on tenta de faire sauter le pont, qui avait été miné à l'avance; mais on n'y parvint pas. Alors, pendant qu'on transportait à l'école d'Alfort les blessés et les morts, les combattants traversèrent la Seine, les uns sur des barques, les autres à la nage, et les Alliés occupèrent Charenton et Alfort. Le 15 avril, l'empereur d'Autriche, suivant ses troupes, entra à Paris par la barrière de Charenton, qui pendant l'Empire avait porté le nom de barrière de Marengo. En souvenir de la défense du pont par les élèves d'Alfort en 1814, la ville de Charenton a donné à l'une des rues de Conflans le nom de Jean Pigeon, héros et victime de ce combat[1].

A cette époque, le pont ne portait plus de moulins; ils avaient été démolis deux ou trois ans avant. Le vieux pont, avec quatre arches en bois et six en pierre, subsista jusqu'en 1861; l'établissement du canal de Saint-Maurice nécessita sa reconstruction. En 1863 fut livré à la circulation le pont actuel, qui a cinq arches inégales, une sur le canal, une sur la digue et les trois autres sur la Marne[2].

Comme la mairie, l'église paroissiale fut déplacée[3]. Le dernier curé de l'ancien régime, M. Leveau, qui avait refusé le serment, était rentré dans sa paroisse à l'époque du Concor-

---

1. Goubaux, *Défense du pont de Charenton*, extrait du *Recueil de médecine vétérinaire*, 15 avril 1885; Delvau, *les Barrières de Paris*, 1865, p. 201.

2. *État des communes*, p. 34, 92.

3. De même, le cimetière qui entourait l'ancienne église fut transféré aux Carrières, en 1825, et, des Carrières, à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui dans le bois de Vincennes, en 1848. On vient de créer (1906) un nouveau cimetière, près de la porte de Charenton (*État des communes*, p. 33, 44).

dat. Il fut alors question de démolir l'église de Conflans, qui était en fort mauvais état, et de la remplacer par l'ancienne chapelle des Carmes; mais l'acquisition demandait 7,000 francs, l'aménagement 5,000 francs et la vente des matériaux de démolition n'eût produit que 3,000 francs : le projet fut ajourné, repris en 1830, puis abandonné. Le 15 juin 1856, la commune acheta 40,000 francs, aux époux Moreau, le terrain où s'élève aujourd'hui l'église de Charenton. L'édifice, dont l'érection coûta 431,670 fr. 45, fut consacré le 31 juillet 1858. La vieille église de Conflans, désaffectée, fut vendue aux Dames du Sacré-Cœur le 10 juin 1858 et détruite en 1859[1].

Vers 1860 eut lieu une importante modification dans la topographie de la commune : d'une part, le bois de Vincennes, entièrement transformé sous la direction d'Alphand, s'étendit sur tout le nord du territoire de Conflans-Charenton, dans une plaine jusqu'alors dénudée où se sont conservées les appellations caractéristiques de la fosse Saint-Martin et des fonds de Bourgogne[2]. D'un autre côté, la ville de Paris atteignit ses limites actuelles : la commune de Bercy fut supprimée et la partie-est réunie à Charenton. Ainsi fut constituée la commune de Charenton-le-Pont telle qu'elle existe à présent[3].

Charenton devait encore connaître en 1871 les tristesses de l'invasion étrangère, non pendant le siège, mais après l'armistice (29 janvier 1871) et durant la Commune. Du moins, nul épisode sanglant n'y survint et les traces de la guerre y furent promptement effacées. Depuis lors, ce pays calme et prospère n'a inscrit dans ses annales, comme événements mémorables, que de pacifiques et joyeuses inaugurations[4].

---

1. *État des communes*, p. 32, 41. Voir les notes de M. de Guilhermy en appendice.

2. Pour l'agrandissement du bois de Vincennes, le comte de Nicolaÿ vendit 927,200 mètres dans la *Plaine de Bercy* (Boislisle, p. 24). « Naguère encore on y apercevait çà et là d'immenses roues en charpente, ressemblant assez à des soleils de feux d'artifice; c'étaient les cabestans des nombreuses carrières qu'on y exploitait » (Labédollière, *Hist. des environs de Paris*, 1684, p. 202).

3. *État des communes*, p. 20, 24, 38.

4. La population de Charenton a sans cesse augmenté pendant le XIXe siècle. En 1801, on y comptait 1,126 habitants; en 1861, après l'annexion de Bercy, 5,531; en 1872, 7,141; en 1886, 13,535; en 1901, 17,980; en 1906, 18,372.

II.

Comme toutes les autres propriétés ecclésiastiques de la paroisse, le château de Conflans fut décrété bien national à la Révolution. On a vu (p. 123) que les experts désignés par l'Assemblée nationale et par la Commune l'estimèrent, le 1er février 1791, 163,502 livres. Mis en vente, le 22 novembre suivant, au directoire du district de Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine), il fut adjugé pour la somme de 230,800 livres au sieur Vallery-Charles Menant, bourgeois de Paris, demeurant 12, rue Grenier-Saint-Lazare[1].

Menant n'acquitta pas le prix de vente. Une nouvelle adjudication, sur folle enchère, eut lieu le 13 avril 1792, en faveur du sieur Hanot, Jean-Charles, marchand, demeurant à Saint-Maur; le prix atteint ne fut que de 179,000 livres.

Le 21 avril suivant, Hanot déclara avoir acheté pour le compte de Philippe-Jacques Noël, architecte, demeurant 32, rue des Gravilliers, à Paris.

Le 5 mai, Noël, à son tour, passa déclaration pour Charles Marchand, demeurant à Paris, rue Coquillière.

Marchand revendit la propriété par lots; voici la liste des acquéreurs successifs, depuis cette époque jusqu'à nos jours :

1er lot (moitié ouest du château, partie sud-ouest des jardins).

25 frimaire an II (15 décembre 1793), Louis Doulcet.

18 germinal an VII (7 avril 1799), Bernard-Charles Martin-Despallières.

18 prairial an XI (7 juin 1803), Société Callias frères et Cie.

17 mai 1808, Pierre Lemarcis, décédé à Paris, 12, rue Gaillon, le 7 mars 1826, laissant sa veuve née de Belletrux et deux enfants qui meurent avant leur mère; Mme veuve Lemarcis, devenue seule propriétaire, meurt à Conflans le 3 juin 1843, laissant cet immeuble à sa nièce, Mme Louise-Jeanne de Goulard, comtesse de Gironde, qui demeure alors avec son mari à Paris, rue de la Pépinière, 43 *bis*.

15 juillet 1856, M. Louis Portier, négociant en vins à Bercy;

---

1. Titres de propriété G. Hartmann.

il établit son habitation et ses magasins dans cette partie du château.

Il vend, en 1860, à M. Champroux, un potager situé à l'angle du quai et de la rue de l'Arcade ; c'est à cette place que se trouvent aujourd'hui les magasins de MM. Penicaut, Pelletier et Cie, négociants en vins; Cusenier et Cie, distillateurs; Durouchoux frères, négociants en vins.

2e lot (partie nord-ouest des jardins; communs transformés en maison d'habitation).

2 floréal an II (21 avril 1794), Catherine Defaix, épouse divorcée d'Étienne-Claude Dagoret-Desfranches, demeurant à Paris, rue de la Révolution.

4 germinal an III (24 mars 1795), Jean-Baptiste Fontaine, demeurant à Paris, 48, rue du Bouloi.

6 germinal an IX (27 mars 1801), Pierre Daniel, demeurant à Conflans.

26 brumaire an XI (17 novembre 1802), Louis Bongrand et Edme Raimbault, exerçant ensemble le commerce de vins en gros.

30 germinal an XII (20 avril 1804), Michel Saladin, ancien jurisconsulte, et Gérard Saladin, prêtre de la paroisse de Conflans, son frère; l'abbé Saladin meurt en 1809, laissant son héritage à son frère; celui-ci décède en 1820. Sa veuve, née Thuillier, possède ensuite cet immeuble; elle meurt en 1832, laissant pour légataire universelle sa nièce, Mme de Franqueville d'Abancourt, née Thuillier de Monrefuge, demeurant à Amiens.

17 juillet 1832, M. Robert-Alexandre Colombel, qui demeure dans la propriété et y meurt le 23 août 1864, laissant pour héritiers sa sœur Mme veuve Coste, et quatre neveux portant le nom de Colombel.

28 janvier 1869, M. Louis Portier, déjà propriétaire du premier lot.

Après sa mort (5 juillet 1884), M. Charles Portier, son fils unique, possède les deux lots, moins la partie cédée à M. Champroux.

L'ensemble, mis en vente au Palais le 28 mars 1888, est acquis par M. Georges Hartmann, propriétaire actuel (1908).

3e lot (partie est du château et des jardins).

5 ventôse an III (23 février 1795), Jean-Baptiste Fontaine.

4 thermidor an III (22 juillet 1795), Thomas-Joseph Vandooren.

27 février 1809, Jean-Charles-Célestin Lucq.

12 et 14 mars 1827, Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, dont nous reparlerons plus loin; il avait déjà acquis une maison voisine en janvier de la même année.

Le couvent des Bénédictines, mis en vente au directoire du district le 8 février 1793, fut adjugé à Noël, déjà nommé, et appartint ensuite aux propriétaires suivants :

Chastenet (12 ventôse an VI, 2 mars 1798).

Félix (9 messidor an VIII, 28 juin 1800).

Degosse (9 floréal an X, 29 avril 1802).

Marie-Jacques Pays de Lathan et son épouse née Féron (1er prairial an XII, 21 mai 1804).

Les époux de Lathan meurent, le mari vers 1815, la femme en 1817, laissant une fille unique majeure, célibataire; cette dernière vend la propriété, le 10 juin 1820, à M. Philippe-Antoine Frère, chanoine titulaire de l'église métropolitaine, supérieur du séminaire Saint-Nicolas à Paris, qui en fait une maison de campagne succursale de cet établissement; il en sera de nouveau question ci-après[1].

L'auteur d'un guide publié en 1812 parle de Conflans en ces termes : « La situation de cet endroit est si agréable, surtout pour la vue, qu'il n'y a point d'autres habitations que de belles maisons de campagne[2]. » On a pu lire ci-dessus les noms de

1. Renseignements recueillis dans les titres de propriété; nous tenons à remercier particulièrement Me Couturier, notaire à Paris, qui nous a communiqué, avec une grande obligeance, des actes importants pour cette période.

2. Oudiette, *Dict. des environs de Paris*, 1812, p. 100. — Le savant Baumé, mort en 1804, habitait les Carrières pendant les dernières années de sa vie. Berville, avocat renommé, avait, sous la Restauration, une maison de campagne aux Carrières; P.-L. Courier vint y dîner au moment de son procès pour l'affaire du *Simple Discours* (lettre à Mme Courier, août 1821). Quelques années plus tard, Charenton et Saint-Maurice abritaient une colonie d'acteurs, parmi lesquels on cite Potier et Vernet. L'un d'eux, Marty, fut maire de Charenton de 1843 à 1860. Une rue porte son nom.

certains propriétaires de ces maisons. L'un d'eux, Bernard-Charles Martin Despallières (1767-1848), qui posséda une partie du château de l'an II à l'an XI, fut député de la Vendée au Corps législatif et chevalier de l'Empire. Son fils, le général Martin Despallières (1823-1876), se distingua pendant la guerre de 1870 et fut ensuite député à l'Assemblée nationale[1].

Au début du XIXe siècle, une maison, sise rue de l'Église (aujourd'hui rue Camille-Mouquet), et qui avait fait partie des communs de l'archevêché, était habitée par le Dr Joseph Gastaldy (1741-1805), médecin en chef de l'hôpital de Charenton. C'était le plus fin connaisseur en cuisine de son temps, et l'*Almanach des gourmands*, dont la cinquième année lui est dédiée, cite fréquemment ses avis. Sa mort fut digne de sa réputation; elle rappelle celle du maréchal de Schomberg (p. 75) : le vendredi 20 décembre 1805, il dîna chez le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, et reprit trois fois d'un excellent saumon; mais en rentrant chez lui il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie et expira deux jours après. Sa fille avait épousé le grand musicien Méhul; elle hérita de la maison du docteur, qui appartient aujourd'hui aux Dames du Sacré-Cœur[2].

Sans agriculture, sans commerce et sans industrie, Conflans proprement dit ne comptait en 1830 que 83 habitants, alors qu'il y en avait 917 aux Carrières et 908 à Charenton-le-Pont[3].

III.

L'hôte le plus illustre de Conflans, dans la première moitié du XIXe siècle, fut l'archevêque de Paris, M. de Quélen, qui avait racheté en 1827, pour 155,000 francs, une partie du château de ses prédécesseurs.

Hyacinthe-Louis de Quélen[4] occupa le siège archiépiscopal de Paris pendant une époque particulièrement troublée (1821-1839). Il était issu d'une ancienne famille bretonne; Renan

1. Robert et Cougny, *Dictionnaire des parlementaires*, 1889.
2. Titres de propriété; Biographie Michaut; *Almanach des gourmands*.
3. Ramon, *Description du choléra-morbus*, qui a régné épidémiquement dans les communes de Charenton et de Charenton-Saint-Maurice en 1832, 1834, p. 14.
4. Né en 1778.

trace de lui ce spirituel portrait : « Il m'a laissé l'idée du parfait évêque de l'ancien régime. Je me rappelle sa beauté (une beauté de femme), sa taille élégante, la ravissante grâce de ses mouvements. Son esprit n'avait d'autre culture que celle de l'homme du monde d'une excellente éducation. La religion était pour lui inséparable des bonnes manières et de la dose de bon sens relatif que donnent les études classiques[1]. »

L'archevêque joignait à ces grâces extérieures de réelles vertus : une sincère piété, une inépuisable charité. Mais ses allures aristocratiques le rendirent très impopulaire; les Parisiens l'accusaient, sans motif du reste, d'avoir contribué à la promulgation des fameuses ordonnances de 1830; pendant les journées de juillet, la furie révolutionnaire s'acharna contre lui. Et Conflans, que M. de Quélen avait destiné à être le lieu de son repos, devait être pour lui un continuel sujet de tristesse. Déjà, par une sorte de pressentiment, à peine l'avait-il acheté qu'il y avait fait enterrer la présidente Hocquart, sa tante et pour ainsi dire sa seconde mère, morte par accident le 17 août 1825[2]. Le tombeau de cette dame se voit encore dans la crypte de la chapelle.

En juillet 1830, l'archevêque était à Conflans, fort calme, à peine instruit des événements politiques. Le 29, il allait se mettre à table pour déjeûner, lorsque arrive M. Caillard, médecin de l'Hôtel-Dieu, son médecin et son ami.

« Un couvert pour M. Caillard, dit le prélat.

« Monseigneur, reprend aussitôt celui-ci, il ne s'agit pas de déjeûner, mais de vous sauver, et sur-le-champ. Voici ce que j'ai entendu à l'Hôtel-Dieu : on veut vous tuer, on vous cherche, et comme on sait le chemin de Conflans, on y sera peut-être bientôt[3]. »

Le maire de Charenton, M. Ventenat, survient et confirme ces alarmantes nouvelles : des bandes d'insurgés sont à Bercy et se dirigent vers Conflans. Le long du quai, les marchands de vins roulent précipitamment les tonneaux vers leurs caves, pour les soustraire à la soif des patriotes qui pillent les guinguettes[4].

1. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, 1885, p. 166.
2. D'Exauvillez, *Vie de M. de Quélen*, 1840, t. I, p. 123.
3. Ibid., t. II, p. 21.
4. Ibid., p. 20, 22.

Après quelque hésitation, M. de Quélen revêt une redingote et monte dans une calèche de voyage, sans armoiries, qui, par les ponts de Charenton et d'Ivry, gagne la barrière de la gare. Pendant quinze jours, il erre dans Paris, se cachant à la Salpêtrière, à la Pitié, puis au Jardin des Plantes, chez Geoffroy Saint-Hilaire[1].

Une heure après que l'archevêque eut quitté Conflans, une troupe de trois cents révolutionnaires venant d'Alfort, et renfermant dans ses rangs un certain nombre d'élèves de l'école vétérinaire, envahit le château, cherchant partout M. de Quélen pour le conduire prisonnier à Vincennes. Ne trouvant personne, ils burent le vin de la cave, forcèrent les armoires, emportèrent un télescope[2] et des papiers et laissèrent la maison dans le plus grand désordre. Après leur départ, le maire de Charenton, pour assurer la conservation du mobilier, fit apposer les scellés, qui furent levés trois semaines après à la requête de l'archevêque[3].

A la même heure, la foule mettait à sac l'archevêché de Paris; les pillards brisèrent ou jetèrent à la Seine tout ce qu'ils ne purent emporter. Là disparurent les archives du diocèse, et avec elles quelques titres de propriété de Conflans. Pour toutes les pertes qu'il subit en cette journée, l'archevêque n'obtint aucune indemnité.

La Révolution était achevée, l'archevêque avait repris ses fonctions pastorales lorsque eut lieu, le 14 février 1831, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un service anniversaire

1. D'Exauvillez, t. II, p. 23 et suiv.; Henrion, *Vie et travaux apostoliques de M. de Quélen*, 1840, p. 215 et suiv.

2. Voici l'histoire de ce télescope, racontée par M. de Bellemare (*M. de Quélen pendant dix ans*, 1840, p. 162) : « Dans l'été de 1830, et peut-être deux mois avant la Révolution de juillet, j'allai lui faire visite à sa maison de Conflans. Comme il aimait beaucoup l'exercice, il me promena pendant deux heures de bas en haut et dans tous les coins et recoins de sa propriété. Étant sur le belvédère de son château, d'où l'on découvrait les plus belles perspectives, je m'étonnai de ne pas lui voir un bon télescope, et j'insistai de toute ma force sur l'agrément qu'il y aurait pour lui à multiplier par là les jouissances d'une vue aussi étendue et aussi délicieuse. » L'archevêque se laissa convaincre et acheta le télescope. Quand il apprit que les révolutionnaires l'avaient emporté, il dit simplement : « Pourvu qu'il ne leur serve pas à me dénicher ! »

3. D'Exauvillez, p. 29, 30; Henrion, p. 224.

pour le duc de Berry. Ce fut le signal d'une nouvelle émeute : l'archevêché de Paris est envahi, incendié; M. de Quélen se réfugie chez un ami; le lendemain, Conflans est pillé à son tour, la chapelle est profanée, les meubles, les tableaux, les livres sont entassés dans la cour et brûlés. Dans le jardin, « un monsieur bien mis, armé d'une badine, s'amusait à casser les cloches et les carreaux des châssis » ; le pavillon de rocailles et la salle de billard meublée à l'orientale furent entièrement détruits. Le pillage continua pendant trois jours; le maire de Charenton réclamait vainement des secours : ce ne fut que le 18 février qu'on lui envoya 150 hommes qui rétablirent l'ordre[1]. Nous allons voir à présent comment l'archevêque prit sa revanche.

Vers la fin de l'été 1831, se répandit en France une épidémie de choléra demeurée tristement célèbre. Dès les premières manifestations du fléau, M. de Quélen transforma son château de Conflans en ambulance : « Deux salles séparées de six lits chacune, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, furent si promptement préparées que le deuxième individu qui fut pris du choléra put y être reçu. La sollicitude de M. l'archevêque avait tout prévu; non seulement, par ses soins, les réparations et constructions nécessaires pour rendre le local propre à sa destination furent faites avec la plus grande célérité, mais tout le mobilier et le personnel se trouvèrent organisés comme s'il se fût agi d'un hôpital permanent. Des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul exercées au service des malades furent chargées de cette ambulance. De jeunes séminaristes qui, dès le début de l'épidémie, s'étaient consacrés au service des malades, remplissaient les fonctions d'infirmiers, pour les hommes, avec un zèle et un courage exemplaires; ils avaient organisé entre

1. D'Exauvillez, p. 67; Henrion, p. 316. Nous possédons une lettre que M. de Quélen écrivit de sa main au préfet de la Seine pour demander décharge de ses impositions à la suite de ces événements : « Expose le soussigné propriétaire, à Conflans, commune de Charenton, que par suite de l'envahissement de sa maison qui a eu lieu le 15 février, présente année, par des brigands qui ont brisé et détruit son mobilier, cassé les fenêtres et les portes, détérioré la dite maison par la démolition des cheminées, la dévastation des boiseries, des poêles, calorifères, marbres et les dommages de la couverture évalués par devis reconnus par M. le maire de la commune à plus de 2,000 francs, la dite maison est devenue et restée inhabitable » (19 septembre 1831).

eux un service de garde, se relevaient à tour de rôle, et le plus souvent ils ne quittaient l'ambulance de Conflans que pour aller remplir les mêmes fonctions dans les hôpitaux temporaires établis à Paris[1]. » Il se passa dans cette ambulance une scène émouvante que la tradition a conservée; l'archevêque y visitait les malades; arrivé au lit d'un agonisant, il levait sur lui ses mains pour le bénir, lorsque celui-ci s'écria : « Retirez-vous de moi, je suis un des pillards de l'archevêché. » Le prélat, sans paraître troublé, continua sur la tête du moribond la bénédiction commencée : « Mon frère, dit-il, c'est une raison de plus pour moi de me réconcilier avec vous et de vous réconcilier avec Dieu[2]. » L'épidémie terminée, l'archevêque installe dans son château un orphelinat pour les enfants des victimes du choléra[3].

Cette charité ne désarma point les ennemis de M. de Quélen qui, poursuivi par les calomnies[4], mourut dans la tristesse le 31 décembre 1839, au couvent du Sacré-Cœur à Paris. Le curé de Conflans, l'abbé Chossard, son ami et son secrétaire particulier, l'assistait à ses derniers moments. Il n'avait quitté qu'au début du mois son séjour préféré, Conflans, où, depuis les événements relatés ci-dessus, il avait été encore à plusieurs reprises l'objet de perquisitions arbitraires[5].

M. de Quélen avait institué pour son légataire universel un prêtre qui lui avait été fort attaché, l'abbé Auguste-Alexis Surat, alors chanoine, depuis vicaire général de Paris, archidiacre de Notre-Dame, protonotaire apostolique. M. Surat, dans ces importantes fonctions, conserva l'estime et la confiance des successeurs de M. de Quélen, particulièrement de

---

1. Ramon, *Description du choléra-morbus*, 1834, p. 21.

2. Henrion, p. 359. — Cette scène a inspiré deux lithographies, l'une publiée chez Fonrouge, l'autre chez Lemercier. Voir encore : Anonyme, *l'Esprit de Mgr de Quélen*, 1847.

3. Leblanc de Ferrière, *Annuaire de Paris et des environs*, 1837. — Une curieuse lithographie, œuvre de « Ducornet, né sans bras », représente la fondation de l'œuvre des orphelins du choléra (publié chez Roger, 7, rue Richer).

4. Parmi les écrits publiés contre lui, citons : Fournier-Verneuil, *Lettre à M. l'archevêque de Paris*, 1830; abbé Paganel, *Mémoires secrets*, 1831.

5. D'Exauvillez, p. 131; Henrion, p. 376; *l'Ami de la religion*, 1832, p. 324.

Mgr Darboy. Lorsque la Commune éclata, il fut emprisonné à la Roquette ; il allait réussir à s'évader sous des habits civils, quand il fut reconnu aux boucles d'argent de ses souliers ecclésiastiques qu'il avait gardés; on le fusilla le 26 mai 1871. Il avait installé à Conflans la Société des jeunes économes, œuvre d'enseignement.

Par son testament, il léguait sa propriété de Conflans à l'archevêché de Paris, en exprimant le vœu que la maison de campagne des archevêques y fût rétablie, ou qu'elle servît à l'un des établissements diocésains légalement reconnus. On en fit, après la guerre, une succursale du séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet; depuis la loi de séparation des Églises et de l'État, elle est sous séquestre et inoccupée.

L'ancien couvent des Bénédictines, devenu succursale du séminaire Saint-Nicolas en 1820, avait été dévasté en 1830 et racheté par M. de Quélen en 1839. Il resta abandonné jusqu'en 1841, année où les dames du Sacré-Cœur l'acquirent moyennant 42,000 francs.

« La maison était petite, mal construite et nue; mais les jardins étaient grands. Ils étaient partagés dans toute leur longueur par une belle allée de marronniers. Sur le penchant de la colline descendait un petit bois dont les détours conduisaient à des oratoires champêtres, des représentations sacrées, des calvaires et des portiques ornés d'inscriptions bibliques[1]. »

La congrégation des Dames du Sacré-Cœur avait été fondée sous la Restauration par Magdeleine-Sophie Barat. Celle-ci était déjà venue à Conflans, en juillet 1830, avec plusieurs de ses religieuses; elle habitait à cette époque une maison dépendant du château de l'archevêque. Chassée par la Révolution, elle avait trouvé un refuge chez Mme Saladin, qui possédait une autre partie du château[2].

Lorsque M. de Quélen fonda l'orphelinat du Choléra à Conflans, il en confia précisément la direction aux Dames du Sacré-Cœur, qui y adjoignirent ensuite un pensionnat. C'est pour agrandir ce pensionnat et installer à côté leur noviciat qu'elles

1. Baunard, *Hist. de Mme Barat*, 1876, t. II, p. 281, 282.
2. Ibid., p. 6.

achetèrent l'ancien couvent, comme nous l'avons dit plus haut. Le Conseil municipal de Charenton autorisa cette acquisition dans sa séance du 24 décembre 1844[1].

Pendant les années qui suivirent, les Dames firent réparer l'ancienne maison, alors presque en ruines, et construire les vastes bâtiments qui dominent aujourd'hui le château de Conflans. Elles achetèrent plusieurs maisons voisines, entre autres celle qui avait appartenu au Dr Gastaldy. En 1858, la commune leur vendit la vieille église Saint-Pierre, le presbytère et le cimetière; l'église fut aussitôt démolie.

La *Vie de Madame Barat*, par M. Baunard, renferme des détails ingénus et pittoresques sur les séjours que fit à Conflans la fondatrice de la congrégation[2] : « Son arrivée, lisons-nous dans cet ouvrage édifiant, était une sorte de jubilé pour toute la basse-cour : le chien était détaché, la chèvre élargie, les poules visitées, les moutons rendus aux champs. » Les élèves de Mme Barat ne l'accueillaient pas avec moins d'affection que ses bêtes; elle réunissait de préférence sa communauté dans une salle circulaire de verdure qu'elle appelait « la salle des apôtres ». Là, regardant la vallée à ses pieds, elle dit un jour : « Cela me rappelle le temps où, pour la première fois, j'arrivai à Paris par le coche de Joigny, en petit pierrot d'indienne. Je passai devant cette maison. Qui m'aurait dit alors que je l'achèterais un jour, au nom de la Société[3] ? »

Mme Barat mourut à sa maison de Paris le jour de l'Ascension de l'année 1865 et fut enterrée à Conflans, où sa mémoire

---

1. *État des communes*, p. 27. — La congrégation a été reconnue par décret du 20 mars 1851.

2. Consulter également la *Vie de la vénérable mère Barat*, par une religieuse du Sacré-Cœur, 1884, 2 vol.

3. Parmi les membres du clergé qui vinrent à Conflans au temps de Mme Barat, on peut citer l'abbé Pie, depuis évêque et cardinal, le Père de Ravignan et Mgr Dupanloup; ce dernier y présida, le 26 octobre 1863, la prise d'habit de Mlle de Montalembert, fille de l'illustre orateur catholique. Le 17 octobre 1845, Renan, qui n'avait pas encore quitté l'église, écrivait à sa mère : « M. Baudier est à Conflans, tout près de Paris, comme aumônier des Dames du Sacré-Cœur. C'est une place magnifique; il y est parfaitement bien; ce sera un plaisir pour moi d'aller le voir. Il n'est qu'à une petite demi-lieue de la barrière, dans un fort joli village. Ce sera un but charmant de promenade pour moi. »

est toujours vénérée. Les dames du Sacré-Cœur, atteintes par la loi sur les congrégations, ont dernièrement transporté les restes de leur fondatrice à Bruxelles, dans une autre maison de leur ordre[1].

IV.

On vient de voir comment s'est reformé, après la Révolution, un Conflans ecclésiastique, conservateur des aspects anciens. Avant de passer au Conflans moderne, commerçant et industriel, parcourons la description pittoresque de Conflans que Labédollière traça vers 1860[2] :

Uniquement composé jadis de résidences princières qui avaient terrasse sur la rivière, entrée par le village et, à l'intérieur, approvisionnements de toutes sortes, Conflans, sauf quelques avenues destinées aux équipages, ne possédait que ruelles étroites, ardues et fangeuses; mais, qui avait affaire en ces chemins difficiles, sinon valets et manants? Pour ces gens-là, n'était-ce pas bien assez? Une partie de l'ancien Conflans n'a pas beaucoup changé sous le rapport de la viabilité intérieure.

A l'extrémité du parc de Bercy s'ouvre une de ces voies étroites, ancienne rigole desséchée sans doute, et qui, du bord de l'eau, monte en se courbant jusqu'à l'avenue du château, ci-devant demeure des archevêques de Paris. Cette ruelle n'a d'autres habitations que quelques maisons nouvellement construites près du quai, un cabaret en planches à son point culminant, puis, çà et là, des terres en friches, avec cette inscription placée de distance en distance : terrains à vendre par lots. Autrefois, cette ruelle s'ouvrait sur la berge par une arche, comme celles de Marion et de Pépin à Paris ; de là le nom de rue de l'Arcade qu'elle porte encore aujourd'hui. Cette arcade était un passage qui, du parc archiépiscopal, communiquait au potager situé de l'autre côté de la rue. A la limite extrême de ce jardin était bâti un pavillon de forme ronde qui existe encore aujourd'hui; ce pavillon, maintenant déshonoré par un mur de moellons

---

1. Mme Barat vient d'être béatifiée par le pape Pie X; la cérémonie a été célébrée le 24 mai 1908, avec une grande solennité, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome.

2. *Histoire des environs du nouveau Paris*, p. 209 (sans date, publié en 1864). Labédollière ne fait pas autorité comme historien, tant s'en faut; mais il savait observer et décrire; sur les choses qu'il a vues, son témoignage est précieux.

qui vient s'y rattacher par derrière, confinait au domaine de Bercy, dont le propriétaire, dit-on, vivait, à certaine époque, en très mauvaise intelligence avec l'archevêque[1].

Certaine chronique intime rapporte que le seigneur de Bercy, ayant eu un jour une altercation avec son voisin, poussa l'irrévérence jusqu'à lui dire qu'il se moquait de la calotte. Pour répondre à cette bravade, le prélat fit immédiatement construire, à l'extrémité de son parc, un pavillon avec un sommet en forme de calotte. Singulière vengeance, et dont nous ne comprenons pas la portée; nous avons trop de confiance dans le bon sens de l'archevêque d'alors (1786) pour ne pas croire que cette histoire est apocryphe.

En 1792, le domaine des archevêques ayant été vendu comme bien national, la partie potagère en fut abstraite pour y construire une habitation à part. Toutefois, l'arcade de Conflans a subsisté jusqu'en 1843, et un passage souterrain, qui communiquait également d'une partie à l'autre de la propriété, a été bouché d'un côté et sert maintenant de cave.

De l'avenue seigneuriale, une autre ruelle continue à grimper entre les murs de vieux jardins, et çà et là ces murailles sont percées de petites portes discrètes, destinées autrefois aux escapades nocturnes, mais devenues chastes aujourd'hui; la rouille et les arachnides y ont depuis plus d'un demi-siècle apposé les scellés. « Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. »

Silencieuses enceintes, vieux arbres débordant par-dessus les murs chaperonnés de lierre, longues ruelles à peu près désertes, tout ici a un aspect de grandeur, mais de grandeur déchue, car le délabrement perce toujours quelque part dans ces demeures trop vastes pour leurs propriétaires actuels : ces résidences somptueuses s'accommodent mal du luxe étriqué d'aujourd'hui.

... Tout le long du quai dominé par Conflans, c'est-à-dire depuis la barrière jusqu'au delà du château des archevêques, on rélargit la berge aux dépens du fleuve; on emploie à ces terrassements les déblais du canal Saint-Martin; ces déblais arrivent au bas de la Bastille par un chemin de fer établi sur les travaux, puis ils sont transportés par des toues jusqu'au lieu qui nous occupe.

... Les habitations des Carrières, bâties sur la berge du fleuve, forment comme le rez-de-chaussée du pays dont Conflans occupe le premier étage et Charenton le sommet. De sorte que les maisons des Carrières, situées d'un côté de la rue, sont adossées à la montagne qui les domine, tandis que celles qui sont du côté opposé ont vue sur la rivière; du fond d'une sombre boutique de tonnelier où nous étions allé demander un renseignement, le regard s'échappait

1. Pour l'arcade et pour le pavillon, voir p. 120.

par une lucarne, sur un paysage rempli de soleil, parsemé de villages et coupé par la Seine; cette lucarne semblait un verre d'optique au fond d'une chambre obscure.

Du haut de Conflans pour arriver ici, on descend une pente rapide et tortueuse nommée jadis la rue des Bordeaux ou des bords de l'eau, mais dont le commerce moderne a fait la rue de Bordeaux.

Au sommet de la montagne, on a creusé une tranchée profonde où passe le chemin de fer; ce couloir aux pentes boisées, coupé de distance en distance par des ponts d'une seule arche et de l'architecture la plus hardie, est la route d'Italie, de l'Afrique et de l'Inde, c'est la ligne de Lyon, dont l'embarcadère à Charenton occupe une partie des dépendances de l'ancien séjour du Roi; près de l'entrée principale de cet établissement, une propriété particulière porte encore le nom d'Hôtel du Séjour. Une autre propriété très vaste, dont les jardins sont arrosés par un moulin à vent campé sur une tourelle, a été formée également des débris du domaine royal.

Dans la rue de Paris, on voit encastrée dans les hautes murailles d'une propriété particulière une petite porte vermoulue avec pilastre d'ordre ionique aux cannelures presque effacées et surmontée d'un agneau que le temps a dévoré aux deux tiers; c'est une sortie de l'ancien séjour royal, celle par où Henri IV avait coutume d'aller chez la belle Gabrielle dont le château était situé quelques pas plus loin. Le portrait de Sully, premier ministre, grand maître de l'artillerie, etc., est sculpté au-dessus de cette porte à l'intérieur[1].

... Si l'on monte sur le pont qui sert, à Bercy, de viaduc au chemin de fer de ceinture, et que de ce pont on regarde la campagne, on se trouve avoir à gauche la rive droite de la Seine, à droite la rive gauche, et l'on est frappé du contraste qui existe entre ces deux côtés du fleuve. A droite, en effet, des ateliers aux harmonies métalliques, des usines estompées par la houille, des cheminées qui vont jusque dans les nues vomir leur fumée, tout sent le travail et l'activité, tandis qu'à gauche, sur la rive droite par conséquent, des jardins silencieux, des pavillons fermés, des arbres contemporains de Louis XIV, des châteaux où la mousse a velouté la pierre, tout annonce la solitude et l'abandon. D'un côté, c'est le présent qui marche au progrès par le travail; de l'autre, c'est le passé qui s'efface.

1. Le bas-relief de l'agneau existe encore rue de Paris, n° 39, sur une maison qui dépend de l'ancien hôtel Chamillart. Quant au prétendu château de Gabrielle d'Estrées, nous avons vu, p. 76, quelle en est l'origine. Est-il nécessaire d'ajouter qu'Henri IV ne passa jamais par la porte en question, pour la raison que, lorsqu'il vint à Charenton, le séjour royal était depuis plus de cent ans aliéné?

Au temps où Vincennes, royale résidence, était dans toute sa splendeur, la noblesse se portait à l'orient de la capitale et ce n'étaient alors, dans les environs, que demeures princières, villas, castels et séjours; mais quand Saint-Germain, Saint-Cloud et Versailles eurent détrôné le vieux manoir cher aux premiers Valois, les courtisans firent volte-face, de sorte que les riants coteaux de Conflans furent abandonnés pour les hauteurs de Passy, les ombrages d'Auteuil et toute la zone occidentale de la banlieue[1].

V.

Avec la mairie et l'église, le centre de la commune s'était déplacé pendant la première moitié du XIX[e] siècle; Charenton supplantait Conflans. La construction du chemin de fer de Lyon, inauguré le 12 août 1849, accentua ce changement en séparant les deux quartiers. Tandis qu'à Conflans on ne voyait qu'établissements religieux ou maisons de campagne, Charenton se développait grâce à l'industrie et au commerce. En 1811 est installée une blanchisserie de toiles. Vers 1825, une fonderie est créée dans l'ancien couvent des Carmes; 600 ouvriers y travaillent. Fermée en 1828, elle rouvre en 1837, puis est

1. Labédollière dit ailleurs (p. 202) : « Charenton est la terre classique de la matelote; de sorte que, tout le long de la berge, pas un traiteur qui n'ait sur son enseigne quelque poisson qui frétille, pas un cabaret dont la façade ne soit ornée de filets en draperies ou d'épuisettes, et pas un Parisien qui passe à Charenton sans y manger pour le moins une friture! » A ces souvenirs, on peut joindre un passage du discours que le conseiller général du canton prononça, le 3 avril 1898, à l'inauguration de la passerelle de Valmy, qui traverse le chemin de fer P.-L.-M. au-dessus de Conflans :

« Ce pays, mes chers concitoyens, voilà bientôt vingt-sept ans que j'en suis l'évolution progressive. Lorsque j'y vins, après la guerre, la Seine et la Marne coulaient entre des rives verdoyantes, capricieusement rongées par les eaux, sur lesquelles toute une population joyeuse venait s'ébattre le dimanche. Des passeurs transbordaient dans leurs barques vertes, pavoisées d'un minuscule drapeau tricolore, les flâneurs paresseux qu'effrayait le grand tour par les ponts, notamment par celui d'Ivry, dont le péage n'était pas encore racheté. A défaut de passagers, ils accompagnaient en Seine les baigneurs en pleine eau. On canotait aux Carrières, à Alfortville, à Saint-Maurice, à Alfort. De petits omnibus à un cheval faisaient, sans se presser, le service des barrières, couverts de promeneurs aux heures d'arrivée ou de retour. Tant pis pour ceux qui manquaient le coche! »

expropriée en 1848 pour le passage du chemin de fer : la gare de marchandises de Charenton en occupe l'emplacement[1].

Mais les transformations de 1860, dont il a été parlé plus haut : embellissement du bois de Vincennes, agrandissement de Paris et suppression de la commune de Bercy, amenèrent une évolution en sens contraire, par la création de deux nouveaux quartiers : l'un, composé surtout de villas et de jardins, sur la lisière du bois de Vincennes; l'autre, quartier commerçant, dans les terrains de l'ancien parc de Bercy.

C'est le 11 janvier 1861 qu'un syndicat de banquiers acheta à M. le comte de Nicolaÿ le parc de Bercy, contenant 695,085 mètres carrés[2]. Au mois d'octobre suivant, le superbe château de Bercy, œuvre de François Le Vau, était complètement démoli. Il reste cependant une partie des communs et le petit château; bien qu'appropriés à l'industrie, ces bâtiments sont encore très intéressants; on remarque surtout les beaux portails construits par La Guêpière vers 1715.

Les acquéreurs de Bercy formèrent, le 30 mai 1863, une société anonyme qui s'appela d'abord Compagnie des Magasins généraux de Bercy, puis Compagnie du Parc de Bercy. Cette société vendit à la Compagnie P. L. M., en 1869, le terrain où est la gare de Bercy-Conflans. Elle exploite aujourd'hui de vastes entrepôts, autour desquels s'est développé un quartier appelé les Magasins généraux, et qui compte 3,000 habitants. Le port qui borde ce quartier, du côté de la Seine, a été construit en 1884-1885[3]; il fait suite au port des Carrières, reconstruit en 1898. Les deux ports sont séparés par le pont de Conflans.

Au début du XIXe siècle, pour passer sur l'autre rive de la Seine, les habitants de Charenton et de Conflans n'avaient d'autre moyen que le bac des Carrières. En 1829, on construisit entre Ivry et Alfort un pont droit en fer, œuvre remarquable

---

1. *L'Industriel*, 1828, t. V, p. 191. — Leblanc de Ferrière, annuaire de Paris et de ses environs, 1837. — Mazeret, *Panorama des rives de la Seine*, 1836, p. 18. — *État des communes*.

2. Il ne faut pas confondre le parc de Bercy, situé hors Paris, avec l'entrepôt de Bercy, qui s'étend à l'intérieur des murs sur des terrains achetés par la ville de Paris à divers particuliers.

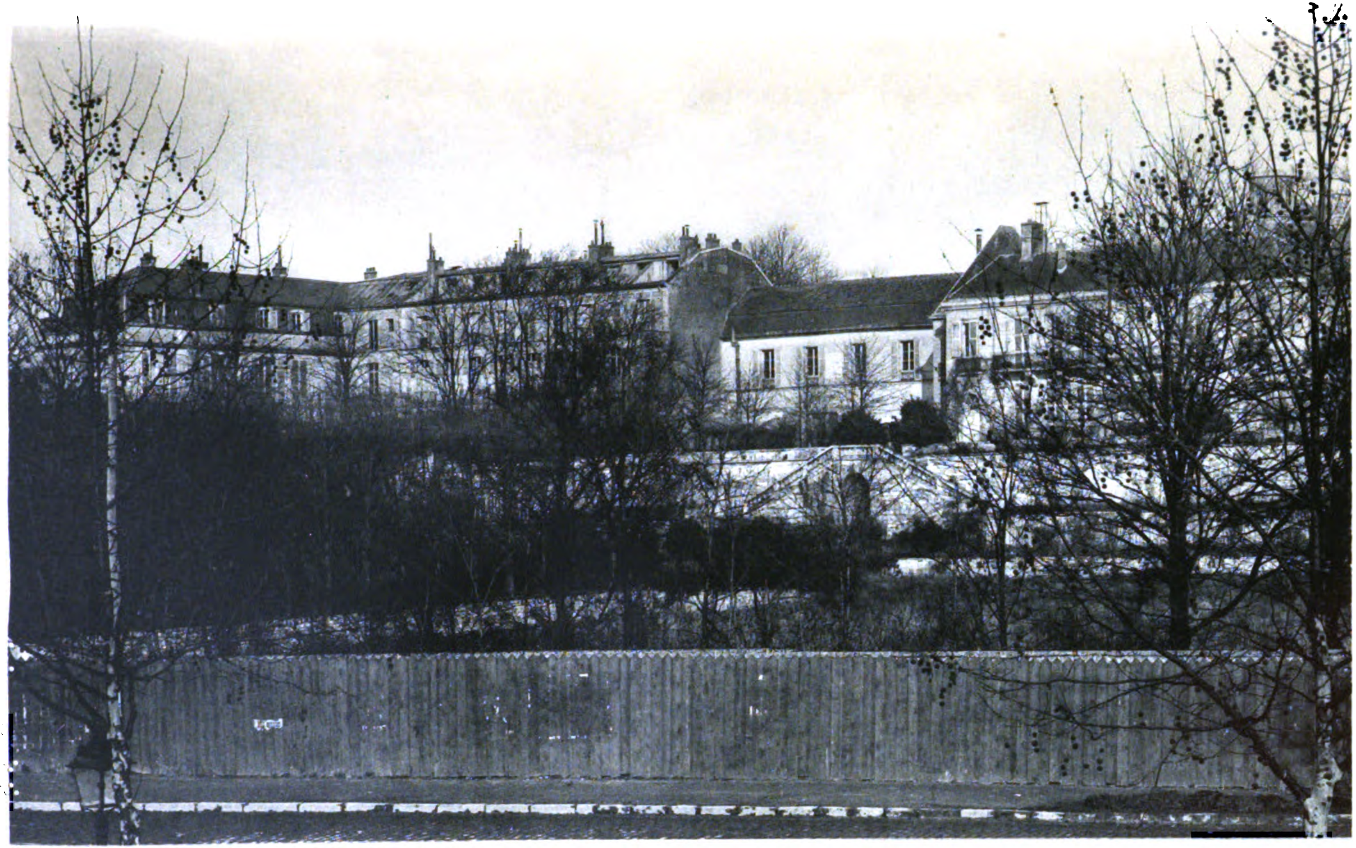
3. Au débouché du canal de Saint-Maurice, latéral à la Marne, ouvert à la navigation en 1864. — *État des communes*, p. 88, 117.

pour l'époque. Mais ce n'était encore qu'une communication indirecte; dans ces dernières années, un pont reliant Ivry et Conflans était devenu nécessaire. Le projet fut mis à l'étude en 1883; on décida de faire ce pont à 500 mètres en aval du confluent de la Marne, en face du chemin de grande communication n° 50, à Ivry. La première pierre fut posée le 28 septembre 1890 par M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics; le pont fut livré à la circulation en 1892. Sa longueur totale est de 180 mètres; il est formé de trois arches en fer. On l'appela le pont de Conflans : ainsi fut remis en usage ce vieux nom de Conflans, que les habitants du moderne Charenton avaient un peu oublié.

Le pont, qui aboutissait devant les jardins du château de Conflans, n'avait pas de débouché direct. L'avenue de la Liberté, située à peu près dans le même axe, s'arrêtait brusquement à 250 mètres plus haut; son prolongement s'imposait; on l'exécuta de 1898 à 1900. La route nouvelle (chemin de grande communication n° 50) gravit en ligne presque droite la pente de la colline, et sa construction a nécessité d'importants travaux de terrassement et de maçonnerie. Elle coupe en deux parties la propriété Hartmann et longe l'aile ouest du château, dont on a même démoli certaines annexes modernes.

En suivant cette route, depuis le quai jusqu'au chemin de fer de Lyon, on découvre l'ensemble de Conflans : à l'ouest, le nouveau Conflans, magasins aux toits rouges et cheminées d'usines, et, à l'horizon, Paris, — de la Maison-Blanche à Montmartre, — à l'est, le vieux Conflans, jardins en terrasses dominés par le château, derrière lequel le couvent du Sacré-Cœur dresse ses pignons pointus et la nef élancée de sa chapelle.

Elle a encore fort grand air, l'ancienne demeure des archevêques de Paris, avec ses puissants contreforts et ses hautes fenêtres. Nous avons vu qu'elle est divisée en deux corps de bâtiments : l'un renferme des appartements particuliers, l'autre (aujourd'hui sous séquestre) abritait jusqu'à ces derniers temps le petit séminaire du diocèse. Les parties qui ont conservé le plus de caractère sont : dans la propriété Hartmann, l'aile en bordure de l'avenue de la Liberté, terminée du côté de la Seine par un massif de pierres de taille surmonté d'une galerie, — les voûtes de l'ancienne orangerie, transformée en « caves magnifiques où un charriot flamand, attelé de huit chevaux,



Phototypie Berthaud

VIII. — LE CHATEAU DE CONFLANS

(1908)

peut descendre pour y être chargé »[1], — l'escalier, et, dans les appartements, des boiseries du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, — la porte d'entrée de la cour avec ses pilastres couronnés de vases sculptés. Au séminaire, la façade sur le jardin, le double escalier de la terrasse, la chapelle, l'escalier intérieur et le salon du directeur, orné de boiseries Louis XVI.

Arrivés au terme de cette étude, et parcourant du regard ces lieux qui nous sont familiers, et auxquels nous nous sommes encore davantage attachés à mesure que leur passé se livrait à nos recherches, nous ne pouvons nous défendre de quelque regret en constatant combien l'invasion de l'industrie et du commerce leur ont déjà fait perdre de leur pittoresque d'autrefois, et en prévoyant les transformations prochaines, que rend probables le développement économique de toute la région environnante.

Mais, s'il est juste de professer pour le passé un culte fidèle, il faut aussi accepter loyalement les évolutions nécessaires : le Conflans seigneurial n'est plus; le Conflans monastique est destiné à disparaître; un nouveau Conflans va s'élever, moins intéressant que l'ancien pour l'historien et pour l'artiste, animé pourtant d'une vie plus laborieuse et plus féconde.

Puisque nous ne pouvons conserver à ce pays, qui forme aujourd'hui un faubourg populeux, prolongement de la capitale, le caractère de villégiature aristocratique qui le distinguait jadis, ni lui rendre les hôtes illustres et les fêtes d'antan, réjouissons-nous d'y voir se développer une prospérité moins brillante, mais plus solide. Souhaitons seulement que les générations futures respectent le vieux château dont les murs épais bravent les siècles, et qui restera seul pour rappeler de nobles souvenirs dont le Conflans de l'avenir devra toujours être fier.

---

1. Mazeret, *Panorama des rives de la Seine*, 1836, p. 18.

APPENDICE.

I.

Charte de fondation de la chapelle Saint-Nicolas (1203).

Ego et decanus Sancti Marcelli et ejusdem ecclesiae capitulum, notum fieri volumus universis presentes litteras inspecturis quod, cum pia devotio fidelium capellam quandam in honorem beati Nicolai aedificare vellet in parrochia Sancti Martini de Conflans juxta pontem de Charenton : et nos ex una parte, pro jure parrochiali ecclesiae nostrae de Charenton : et prior et capitulum Sancti Martini ex altera parte, pro gravamine ecclesiae suae de Conflans, praedictam capellam aedificari prohiberemus; tandem, pro cultu religionis augmentando, praedicta prohibitio sopita fuit in hunc modum, assensi si quidem nostro et totius capituli nostri et assensi prioris et totius capituli sancti Martini, concessum est ut capella tota in parrochia de Conflans aedificaretur, quia videlicet ibidem locus promptior erat et amplius competebat : et ne omnium malorum cupiditas animos sacerdotum de Charenton et de Conflans ad lites movendas incitaret, pro bono pacis et concordiae statutum est ut in ipsa capella praedicti sacerdotes quilibet in sua septimana vicissim ibidem, per se aut per capellanos suos, deserviant, et quidquid eis ex oblationibus fidelium, aut etiam quibuslibet aliis occasionibus provenerit, in commune deducant, et inter se dividant simulque communicent. Praeterea adjunctum est quod praedictae capellae donationes agrorum vel vinearum, aut etiam quorumlibet aliorum redituum fierint, duobus praedictis sacerdotibus omnia communia esse debeant in futurum; ut autem ea quae sunt nostris temporibus taliter ordinata ad futurorum possint notitiam pervenire et firmitatem perpetuam obtinere, praesentem cartam chirografi distinctione divisam in hujus rei memoriam conscribi fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Actum anno verbi incarnati M° CC° III° mense marci — O ·⁝· — —

(Parchemin, archives de M. le marquis de Nicolaÿ, série Conflans, liasse 11. — Une copie existe dans le cartulaire B de Saint-Martin-des-Champs, Arch. nat., LL 1352, fol. 101.)

II.

Rôle de Conflans pour Saint-Martin-des-Champs (XIVe siècle)[1].

Est le rolle de Conflans.

Et premierement le prieur de Saint Martin a droit de prendre en toute la paroisse de Conflans toute la dixme des chaumes, en quelque terre qu'ils croissent.

Item, led. prieur de Saint Martin a, en lad. paroisse, en toutes les vignes et plantes du lieu qu'on dit Bercix et du lieu qu'on dit les Morillons assis vers Paris, la moitié de toute la dixme de vin, c'est a sçavoir de chacun tonneau de vin trois septiers de la mesure de Paris.

Et si lesd. vignes estoient en lieu dit arable, led. prieur a la moitié de tous les grains.

Item, led. prieur a en sa censive et seigneurie de Conflans toute la dixme de tous les grains et de toutes les choses quelconques, et en autres lieux la moitié, et en autres la troisieme partie, et peut valoir chacun an quatre muids.

---

1. Comme nous l'expliquons au chapitre I, p. 9, ce document, rédigé au xive siècle (vers 1340, d'après les noms des personnages cités), nous est connu par deux copies du xvie siècle, l'une en français, l'autre en latin, présentant quelques variantes. Nous publions le texte français et nous signalons en note les différences du texte latin, dont voici le début :

« Hic incipit titulus censuum, reddituum, avenarum, panum, galinarum et decimarum et omnium aliorum jurum quorumque in villa et pertinentiis de Confluentio super Secana prope Parisios ad nos seu nostram ecclesiam Sancti Martini de Campis juxta parisios spectantium.

« Primo.

« Nos habemus in tota parochia de Confluentio totam decimam canaborum in quibuscumque terris crescentium.

« Nos habemus in dicta parochia, in omnibus vineis et plantis de loco qui dicitur Bercuis et de loco qui dicitur les Morillons sitis versus Parisios, medietatem totius decimae vini, videlicet de quolibet dolio vini ter septas ad mensuram parisiensem, et si dicta vinea fuerit in terra arabili nos habemus medietatem omnium granorum.

« Nos habemus in dicta villa tertiam partem totius decimae agnorum, porcorum, vitulorum et acerulorum.

« Nos habemus in tota censiva et dominio nostro de Confluentio totam decimam omnium granorum et aliorum quorumcumque, in pluribusque aliis locis medietatem, et in aliis tertiam partem, et potest nostra decima oestimari usque ad valorem annuatim quatuor modiorum grani.

« Nos habemus et accipimus in ecclesia de Confluentio in die nativitatis

Item, led. prieur, sur tous les hostes et sur tous les lieux assis en lad. paroisse, a toute justice haute, moyenne et basse.

Ensuivent les cens particuliers appartenants a l'eglise Saint Martin en la ville de Conflans dans chacun an a la feste Saint Remy.

Premierement :

Mons. le conte de Flandres[1] pour sa salle et cuisine, seans en la ville de Conflans, tenant d'une part et d'autre au manoir dud. sieur, au jour Saint Remy. xi den. tournois.

Item, pour une maison enclose dit l'escuerie, seant audit lieu, laquelle fut Guerin Moquart, tenant d'une part et d'autre aud. manoir et d'autre au manoir du pbre[2] de lad. ville, audit jour. ii sols.

Messire Mathieu de Trie, mareschal de France[3], pour sa maison et jardin, ainsi comme ils se comportent, qui furent a messire Hugues de Angeron, chevalier, seant devant le moustier dedant la closture des murs, tenant d'une part a la ruelle de Conflans et d'autre a la masure qui fut a Mons. de Sully, et d'autre bout a la riviere de Seine, au jour cy dessus. xxvii den.

Item, et pour une autre maison qui fut Mons. de Sully[4], assise devant le moustier aud. lieu, tenant d'une part a la masure dud. M. le Mareschal, qui fut M. Hugues de Augeron, et d'autre a la masure Jehan Hecelin, aud. jour. xxv den.

---

domini, purificationis beatae Mariae, die Pascha et Pentecostes, tertiam partem omnium oblationum, panis, candelarum, pecuniae et aliorum quorumcumque; et in capella regis et in capella comitis Flandriarum, quae sunt in dicta parochia de Confluentio, similiter totidem.

« Nos debemus vinum ad communicandum parrochianos dictae villae, scilicet tertiam partem vini tantummodo.

« Collatio ecclesiae de Confluentio ad nos pertinet.

« Nos habemus super hospites omnes et super omnia loca in tota parochia et villa de nobis moventia totam justitiam altam, mediam et bassam.

« Hi sunt termini in quibus habemus census et reditus in dicta villa de Confluentio, videlicet primo ad festam beati Remigii, ad octavas Sti Dionisii, ad octavas nativitatis domini.

« Sequuntur divisi census quos habemus in villa de Confluentio... »

La suite du texte latin est conforme à celle du texte français.

1. Louis Ier de Nevers, comte de Flandre, mort en 1347.

2. Presbytère.

3. Maréchal de France en 1320, mort le 26 novembre 1344.

4. Henri, sire de Sully, grand bouteiller de France et président des comptes, vivait encore en 1334 (Moréri). Cousin de Mahaut, comtesse d'Artois, il vint souvent voir celle-ci dans l'hôtel qu'elle possédait à Conflans (Richard, *Mahaut*, p. 128, 145, 238).

Regnault, le charpentier, pour sa masure, joignant d'une part la masure dud. Mons. le conte de Flandres, et d'autre a la maison de veuve feu Simon, abstinente[1], et la maison Colin de Havemeurt.
iv den.

Thomas de Montigny pour sa masure, tenant d'une part a la masure dud. Mons. le Mareschal, et d'autre a la masure de Jehan Hecelin. ii den.

Jehanne la Heceline et ses enfants, pour sa masure devant le moustier, tenant d'une part a la masure dud. Mons. le Mareschal, et d'autre a la masure Guibert le Court. xxxiii den.

Charles de Conflans pour sa maison joignant a la masure de M. le Mareschal et a l'eglise Saint Martin des Champs d'autre.
ii den.

Guibert le Court pour sa masure joignant a la masure messire le Mareschal d'une part, a la masure des hoirs Hecelin d'autre. iii den.

Marie Casele pour sa masure joignant a la masure Nicolas le Normant d'une part, au jardin du curé de lad. ville d'autre. i den.

Nicolas le Normant pour sa maison joignant d'une part au conte de Flandres, et a la masure Marie de la Casele d'autre. i den.

Somme des cens Saint Remy : onze sols un denier tournois.

Ensuivent les cens que nous avons en ladite ville de Conflans danbs chacun an aux octaves Saint Denis.

Messire le Roy de France[2] pour un arpent de terre assis soubs les bones[3] de Conflans, joignant d'une part a la terre de demoiselle Marguerite des Quarrieres, et d'autre part a la terre de Denis Havet, aux octaves Saint Denis. vii den.

Item, pour un arpent de terre assis audit lieu, joignant d'une part a la terre Jehan Tartarin, et d'autre part a la terre du fils Guibert le Court[4]. vii den.

Les hoirs Jehan Petit pour cinq quartiers de terre assis soubs les bones, joignant aux terres du Roy nostre sire d'une part et d'autre.
x den.

Item[5], pour la serisoie qui contient cinq quartiers de terre au lieu que l'on dit chantier, joignant d'une part a la censive de la dame de

1. On lit dans Beroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*, ch. xxxiii, édition P.-L. Jacob, 1841, p. 97 : « Ce que je désire me réfectionner d'un peu de viande et de liqueur est que je crains de perdre le devant et le derrière, comme cette abstinente de Confolant. »

2. Voir p. 14 et 16.

3. Bornes.

4. Texte latin : Guérin le Noyer, au lieu de Guibert le Court.

5. En marge : M. Girard de Conflans.

la Saussoye[1], et d'autre part a la terre du conte de Flandres que tien Jehan Guinant, aud. jour. x den.

Mons. le conte de Flandres pour cinq quartiers de terre et serisoie et vigne qui furent Guerin Moquart, assis au chantier, joignant d'une part a la serisoie du curé de lad. ville, et d'autre a la serisoie des hoirs Jehan Petit. x den.

Les hoirs Nicolas Gentian[2] pour sa masure avec ses appartenances qu'il appella la Grange aux Merciers, joignant d'une part au bras de Bercilx et au grand chemin de Paris, et d'autre part a la terre du curé de lad. ville et a la terre messire Jehan de Villiers et de fonds de terre. IV liv. XIV s.

Messire Jehan de Villiers, chevalier, pour son petit pré assis dessous Bercilx, joignant le bras dud. Bercilx d'une part, et a la terre dud. chevalier de l'autre. VII s. VI d.

Hugues de Dampmartin, bourgeois de Paris, pour II arpents de terre joignant au bras de Bercy d'une part et d'autre, et d'autre au chemin de Paris, aud. jour. XVI den.

Le veuve de Jehan d'Avrences[3] pour quatorze arpents de terre a la fosse, joignant d'une part a la terre demoiselle Marguerite, et d'autre part a la terre Mathieu le Mareschal. x den.

Mathieu le Mareschal pour sa masure joignant d'une part a la masure Charles de Conflans, et d'autre part a la masure des hoirs Jehan Basin, aud. jour. XI s. IV d.

Les hoirs Jehan Basin pour leur masure joignant d'une part a la maison Mathieu le Mareschal, et d'autre a la voirie de ladite ville. XXXII den.

Le curé de Conflans[4] pour neuf quartiers de terre a la grosse pierre, joignant d'une part et d'autre a la terre des hoirs Nicolas Gencian. XVIII den.

Item, pour son jardin auprès le moustier, joignant a la masure Marie la Caselle, et d'autre a l'eglise. I den.

---

1. En 1351, le seigneur de la Saussaye touchait à la Saint-Rémy 18 deniers de rente sur 3 arpents de terre où était établie la léproserie de Charenton (Le Grand, *Maisons-Dieu et léproseries*, dans *Mém. Soc. hist. de Paris*, 1897, p. 195). — Cette léproserie se trouvait du côté de Charenton-Saint-Maurice.

2. De la grande famille parisienne des Gentien, dont un membre possédait la seigneurie du Pont-de-Charenton quelques années plus tard.

3. Jehan d'Avrences ou d'Avranches (Abrincensis) avait, avant 1351, légué un matelas à la léproserie de Charenton (Le Grand, *Maisons-Dieu et léproseries*, *Mém. Soc. hist. Paris*, 1897, p. 195).

4. « Le 9 août 1385, Regnaud Toupet, curé, admodia un arpent de vignes de son église au lieu dit les Hayes-aux-Demoiselles » (Lebeuf, p. 6, d'après les Registres de l'officialité).

Item, pour un arpent de terre au chemin Saint Denis, joignant d'une part a la terre de demoiselle Marguerite, et de l'autre a la veuve de Jehan d'Avrences, aud. jour. VIII den.

Item, pour demy arpent de terre aud. lieu, joignant d'une part a la terre Mons. le Mareschal, et d'autre a la terre de demoiselle Marguerite. IV den.

Somme des cens deus aux octaves Saint Denis : VI liv. III s. XI d.

Cens deus a la feste Saint Martin.

Maistre Etienne Mareschal pour II arpents de terre assis derriere Reuilly, aud. jour Saint Martin. XV den.

Somme par soy : XV deniers.

Ensuivent les rentes, avoines, pains, chapons, gelines deus en lad. ville de Conflans a l'eglise Saint Martin des Champs chacun an aux octaves de Noël.

Premierement :

M. le conte de Flandres pour sa salle et cuisine, joignant de toutes parts a son manoir, aux octaves de Noel, trois mines d'avoine et geline et demie.

M. Mahieu de Trie, mareschal de France, pour sa maison qui fut M. Hugues Dangeron, comme il appert cy dessus, aud. jour, trois septiers d'avoine et trois mines, — sept pains et demy, et vaut chacun pain par an de rente XII deniers, et sept chapons et demy[1].

Item pour lui, pour sa masure qui fut Mons. de Sully comme dit est cy dessus, trois septiers d'avoine et trois pains, — et trois chapons et deux gelines et demie[2].

Regnault le Charpentier pour sa masure plus a plein declarée cy dessus, pour rentes, avoine, chapons et pains, aud. jour. VIII. sols

Et doit avoir le selerier de Saint Martin, XVIII deniers pour la quarte partie d'un chapon.

---

1. Le 5 mai 1397, frère Philippe Lenglais, hôtelier de Saint-Martin, poursuivit devant le Châtelet de Paris Nicolas Enclet l'aîné, qui refusait de lui donner sept chapons et demi de rente dus par ledit Enclet pour un hôtel à lui appartenant, en la ville de Conflans, devant le moustier de ladite ville, lequel hôtel fut jadis Jean de Lille, bourgeois de Paris; c'est l'hôtel qui appartenait au maréchal de Trie lors de la déclaration ci-dessus. Nicolas Enclet fut condamné à payer dix sols parisis de rente à chaque Noël, en échange de ses redevances (Arch. Nic., Conflans, 9).

2. Texte latin, en note : « A present à Alexandre Desmarets, changeur et bourgeois de Paris, pour cens dix sols à Mons. et dix sols à l'hostellerie de Saint Martin. »

Thomas de Montigny pour sa maison cy dessus plus a plein declarée, pour rente, avoine, chapons et pains. III sols.

Et doit avoir le selerier de Saint Martin, IV deniers oboles pour la quarte partie d'un chapon.

Jehanne la Heceline et ses enfans, pour leur masure dont cy dessus est faite plus ample mention, un septier et un boisel d'avoine a la mesure du bled et deux gelines, et la quarte partie d'un pain, et la quarte partie d'un chapon[1].

Jehan Guinant pour sa masure ou maison qui fut Guibert le Court, tenant d'une part a la maison Charles de Conflans, et d'autre a la masure de la fille de Simon le Dain qui souloit devoir a Saint Remy, pour cens, X sols, et pour la masure qui fut Marie, fille de Simon le Dain, joignant d'une part et d'autre a la masure Guibert le Court, laquelle souloit devoir X sols au jour Saint Remy, lesquelles deux masures ont eté baillées aud. Jehan a la charge de VIII sols par arpent aux termes des octaves de Noel et Saint Jean, pour ce auxdits jours. VIII sols.

Somme des rentes d'argent dues aud. jour dessus : XIX sols.

Somme de l'avoine due aud. jour : VIII septiers II mines et I boissel.

Somme de pains : X pains et demi et la quarte partie d'un pain dont l'un vaut XII deniers.

Somme des chapons : X chapons et demi et la quarte partie d'un.

Somme des gelines : VI gelines.

Cens deus a la nativité Saint Jehan Baptiste.

Premierement :

Jehan Guinant pour la masure ou maison qui fut Guibert le Court et pour la masure qui fut Marie, fille Simon le Dain, dont il est fait plus ample mention au terme de Noel dessus, aud. jour Saint Jehan Baptiste. VIII sols.

Somme par soy : VIII sols.

Cens du molin de Martinet, assiz en l'eaue de Marne devant le lieu que l'on dit le sejour du Roy, soubz le Pont de Charenton.

Jehanne, veufve de feu Jehan d'Avrences, pour le molin de Martinet assis sur la riviere de Marne devant le sejour du Roy soubz le pont de Charenton, lequel doibt aux quatre termes cy dessus mentionnés par an X sols, — doibt chacun an XL sols.

(Copie du XVI[e] siècle sur papier, archives de M. le marquis de Nicolaÿ, série Conflans, liasse 9.)

---

1. Texte latin, en note : « A present à Maistre Jehan de Conflans. »

III.

Lettre de Marguerite, comtesse de Flandre (1365).

A tous ceux qui ces lettres verront, Hugues Aubriot, chevalier, garde de la Prevosté de Paris, salut. — Sçavoir faisons que nous, l'an de grace M CCC LXXIV, le lundi XXII jour de janvier, veismes unes lettres saines et entieres scellées du scel de tres noble et puissante dame Madame Marguerite, comtesse d'Artois, de Flandres et de Bourgogne, Palatine et Dame de Salins, contenant la somme qui s'ensuit.

Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, Palatine et Dame de Salins, faisons sçavoir a tous que comme nos bien amés prieur et couvent de l'eglise Saint Martin des Champs de Paris se seroient tirés par devers nous, et nous auroient montré et dit qu'a cause de leur eglise ont accoutumé prendre et deüment avoir sur chacune piece de nostre maison et hotel de Conflans les Paris les rentes qui s'ensuivent, c'est a sçavoir :

Sur la salle et cuisine dud. hotel onze deniers et maille tournois de cens, trois septiers d'avoine et une geline payable chacun an a la Saint Remy.

Item, sur une maison audit hotel, laquelle on appelle l'escurie, demi poule de cens chacun an a la Saint Remy.

Et nous ayent requis que d'icelles rentes et cens nous les voulussions faire payer, et aussi des arrerages qui deus leur en estoient pour plusieurs années passées. Et a ce nos gens leur ayant repondu que nous etions par nous et nos predecesseurs en possession et saisine de tenir ledit hotel franc et quitte desd. charges par tel temps qu'il suffit a bonne possession et saisine avoir acquise et retenir.

En cas qu'ils nous voudroient montrer lettres ou autres renseignements par quoy il nous appert de leur droit, nous leur ferions toujours en ce raison et ce que nous devrions faire a la fin, nous qui devons l'augmentation de Sainte Eglise et du divin service, non veuillants pecher rigoureusement en ce fait, veus premierement les anciens et nouveaux ecrits et registres de lad. eglise, et aussi ouy le serment dudit prieur qu'il a fait en notre presence, lesquelles choses ont moult emeu notre conscience, et nous avons declaré et par ces presentes disons et declarons lesd. rentes

et tellement bons[1]

---

1. Ces blancs sont dans la copie.

a eux par nous et nos successeurs, en la maniere et aux termes cy dessus, et parmy ce nous demeurons quitte des arrerages de tout le passé; et si ont voulu et nous ont accordé lesd. religieux que en cas que nous leur baillerons autant de rente autre part, qu'ils la prendront et recevront en dechargeant notre dit hotel des choses dites.

Donné a Paris, le penultieme jour du mois d'avril M CCC LXV. Et etoient aussi signées en marge par Madame en son conseil auquel Me de Saint Valier, vous Me Hurault de la Platiere et autres etiez. *Signé :* LONGUET.

En temoin de ce nous avons mis le scel de la Prevosté de Paris a ce present transcript qui fut lan et jour de dessus dit. *Signé :* ROBIN.

(Copie du XVIIe siècle sur papier, archives de M. le marquis de Nicolaÿ, série Conflans, liasse 9.)

IV.

NOTES SUR CONFLANS, PAR M. DE GUILHERMY[1].

Église de Conflans (1843).

Saint Pierre est le patron de l'église paroissiale de Conflans. C'était, autrefois, le prieur de Saint-Martin-des-Champs qui nommait à la cure. L'église, gracieusement posée sur un coteau, domine le confluent de la Seine et de la Marne; sa structure ne répond malheureusement pas à la beauté du site. Le clocher devait offrir une certaine élégance; mais on l'a décapité de sa haute flèche; puis de laides maçonneries en ont tellement altéré la forme que vous distinguez à peine, au couronnement de la tour carrée, les quatre ogives géminées, dont les faces de ce monument étaient percées,

1. M. de Guilhermy, le savant auteur des *Inscriptions de la France*, a parcouru les environs de Paris entre 1840 et 1855, prenant au jour le jour des notes très détaillées que l'on a conservées à la Bibliothèque nationale. Celles de ces notes qui sont relatives à Conflans (nouv. acq. franç. vol. 6117, fol. 202 à 206) sont intéressantes par la description qu'elles contiennent de l'ancienne église, détruite depuis, et par les renseignements que l'érudit chercheur a pu recueillir sur place, à une époque qui est déjà loin de nous. Dans les *Inscriptions de la France*, l'auteur, limité par le cadre de son ouvrage, n'en a utilisé qu'une petite partie (t. III, p. 5); nous les publions ici textuellement, à la suite les unes des autres, dans l'ordre qui nous a paru le plus rationnel, mais en supprimant les titres en marge et les passages qui ne renferment que des références.

et les quatre frontons aigus avec les bouquets de feuilles frisées que le XIVe siècle leur avait donnés pour amortissement.

Un cimetière, avec tombes et inscriptions (XIXe siècle) devant la façade.

L'édifice a été construit en moellons. Des reprises et des replâtrages modernes en ont défiguré tout l'intérieur, surtout la façade.

Dehors insignifiants; fenêtres en ogives simples; toits des bas-côtés appuyés au corps central, un peu au-dessous de la corniche. L'extrémité orientale de l'église, qui se clôt par un mur droit, paraît aussi avoir été remaniée. La tour du clocher date du XIVe siècle; elle se trouve au bout du bas-côté septentrional.

A la façade, trois portes carrées, celle de droite condamnée; les deux petites portes toutes simples; celle du milieu, ornée de deux pilastres doriques, d'une frise à triglyphes et d'un fronton triangulaire interrompu par une petite niche.

A l'intérieur, l'église, divisée en trois nefs et sept travées, accuse trois époques de construction. Les deux premières travées, à l'ouest, appartiennent à une époque déjà avancée du XVIe siècle[1]; elles ont pour appui les deux colonnes doublées dont les chapiteaux doriques portent, en second ordre, une colonne très courte de même style, sur laquelle descendent les nervures de la maîtresse voûte. Les trois travées intermédiaires sont du XVe siècle[2], on reconnaît leur date à leurs piliers ronds, dépourvus de chapiteaux, et à la forme prismatique de leurs nervures; l'architecture en est d'ailleurs assez grossière. Une croix pattée se voit à la clef de voûte de la dernière de ces travées. Enfin, deux autres travées présentant les caractères de la deuxième moitié du XIIIe siècle (les nervures y sont arrondies). Il ne reste plus que des traces de sculpture aux chapiteaux des piliers qui reçoivent les ogives latérales; mais des chapiteaux à crochets coiffent les colonnes qui montent vers la voûte centrale. L'enfoncement quadrangulaire, dans lequel se trouve placé le maître-autel, est une addition très moderne. Deux autels secondaires portent les titres de la Vierge et de saint Nicolas. Le jour n'arrive que par les ouvertures des collatéraux et des deux extrémités de l'édifice. Les voûtes des bas-côtés sont en plâtre et disposées en arête, le vaisseau principal est voûté en pierres, avec nervures croisées. Les ogives latérales, rudement traitées, ne présentent point de moulures. Dans quelques parties du bâtiment, les points d'appui fléchissent. Du côté du nord, un pilier a perdu complètement son aplomb. Les

1. Ces deux travées menacent ruine et sont étayées (renvoi daté de 1852).

2. Dans la note de 1852 ci-après, M. de Guilhermy dit que ces travées étaient du XIIIe siècle.

autels latéraux sont placés au fond des bas-côtés; celui de saint Nicolas au nord, celui de la Vierge au midi.

Une vieille pierre, gravée de caractères gothiques et encastrée dans le mur du bas-côté septentrional, fait lire cette inscription[1] :

Cette presente eglise fut
dediee lan de grace mil
CCCC XLVIII le mardi
des festes de pasques par
Reverend Pere en dieu
monseigneur Guillē evesq̃
de Paris lequel ordonna
ladicte dedicace estre ce
lebree perpetuellement
ledit jour a quelque
jour que pasque soient Et
y donna quarante jours
de pardon.

Le nom de l'évêque de Paris, qui paraît dans l'inscription de la dédicace de l'église de Conflans, est le célèbre Guillaume Chartier.

Sacristie carrée, moderne, sur le flanc nord de la nef.

Rectifications (juin 1852).

A la façade, au-dessus des deux petites portes, une baie ogivale; au-dessus de la porte médiane, deux petites baies cintrées, entre lesquelles reparaît une ogive à meneau du xvi[e] siècle qui a été bouchée avec du plâtre; un œil-de-bœuf dans le pignon.

Sur une pierre d'un des montants de la petite porte de droite :

Cy Gict le
Corps . de
M[re] Nicolle
déc[é] 1667 vic.
de cette par[sse]
pend[t] 51 ans.

Les trois travées intermédiaires n'appartiennent pas au xvi[e] siècle, mais bien au xiii[e], comme les deux dernières; seulement, elles ont été remaniées et un peu défigurées. Les socles et bases de toutes les colonnes sont pareils.

---

1. Pierre haute de 65 centimètres, large de 44, conservée maintenant (en 1908) au couvent du Sacré-Cœur.

De chaque côté du vaisseau central, il y a six colonnes, excepté cependant du côté du nord, où un pilier tient la place de la colonne qui aurait été trop faible pour porter un des angles du clocher, sauf les deux premières colonnes, en groupe de colonnes de chaque côté; les autres datent du XIIIe siècle. Les quatre dernières colonnes au sud et les trois qui précèdent le dernier pilier au nord présentent chacune, vers la nef et le chœur, une autre colonne engagée qui les dépasse de beaucoup et va recevoir les retombées de la maîtresse voûte. Au dernier pilier, au nord, s'ajuste une colonne semblable. Les chapiteaux des colonnes basses reçoivent les arcs latéraux et les voûtes des bas-côtés.

Les deux dernières colonnes hautes conservent deux chapiteaux à crochets; il en reste aussi aux deux colonnes basses, du côté du sud; celui de l'avant-dernière, composé de feuilles appliquées et de crochets, est très mutilé; l'autre, d'un travail élégant et soigné, est en assez bon état. Les chapiteaux et autres colonnes du XIIIe siècle n'ont que des moulures.

Les voûtes des trois travées intermédiaires ont été refaites longtemps après la construction première; elle sont croisées de nervures équarries.

Une croix pattée à la clef de la troisième de ces clavées.

Les deux dernières travées, seules, ont des voûtes du XIIIe siècle; nervures croisées, formées de deux tores avec un filet intermédiaire; une clef feuillagée à la seconde travée; arc condoubleau composé de trois tores minces.

Le chœur occupe trois travées, non compris l'abside.

Stalles simples du XVIIIe siècle, autels ordinaires, en boiserie.

Fonts baptismaux en marbre, XVIIIe siècle.

Chaire, XVIIIe siècle; bas-reliefs représentant la prédication de saint Jean-Baptiste; saint Augustin, un cœur à la main; un évêque (saint Grégoire) à qui la colombe parle à l'oreille.

Joli tableau sur bois du XVIe siècle : sainte Catherine à genoux, couronnée par deux anges; près d'elle, les instruments de son martyre et l'empereur terrassé[1].

Plusieurs dalles, sur lesquelles on aperçoit à peine quelques traces d'épitaphes, peu anciennes du reste.

Près de l'autel de la Vierge, sur une pierre encastrée dans le mur, tout engluée de badigeon et à moitié cachée par le tableau de la Congrégation, une inscription gothique, XVIe siècle; en gravure, au-dessus du texte, Notre-Dame-de-la-Pitié, et les deux défunts agenouillés avec leur famille[2].

---

1. Les fonts baptismaux, la chaire et le tableau représentant sainte Catherine ont été transportés dans l'église moderne de Charenton.

2. M. de Guilhermy rapporte ensuite ce qu'il a pu lire de l'inscription,

Château et couvents (1843).

L'ancien château des archevêques de Paris, dont la presse illibérale et intolérante s'est tant occupée sous la Restauration, n'est séparé de l'église paroissiale que par une rue. Ce n'a jamais été un édifice remarquable; les jardins passent pour avoir été dessinés par Le Nôtre. Au mois de février 1831, une troupe de bandits dévasta cette habitation. Depuis que les archevêques de Paris ne sont plus assez riches pour avoir une aussi chétive maison de campagne, le château de Conflans a été loué par les religieuses du Sacré-Cœur[1].

La chapelle, disposée en rotonde, et surmontée d'un petit dôme, a été construite par M. de Quélen[2] et dédiée par lui à la Vierge; elle renferme les sépultures de quelques familles de ce prélat. Les religieuses du Sacré-Cœur ont quitté cette maison, aujourd'hui occupée par les sœurs de saint Vincent de Paul qui dirigent l'œuvre des Jeunes économes.

A quelques pas de la demeure épiscopale, dans l'ancien séjour des ducs de Bourgogne, il existait un couvent fondé en 1641 par les Bénédictines dites de la Conception de saint Joseph, qui abandonnèrent à cette époque[3] leur maison de Lagny pour venir s'établir

---

dont le tableau de Congrégation lui cachait une partie. Il revint à Conflans en 1859, au moment de la démolition de l'église, et chercha la pierre en question; mais il ne la retrouva pas, et, dans son ouvrage précité, assura qu'elle avait été détruite par les démolisseurs. Elle avait cependant été conservée au couvent du Sacré-Cœur, où feu M. l'abbé Jacques, vicaire à Charenton, l'a vue et en a relevé le texte que voici :

Cy devant gist honorable home François Durant, en son vivant marchant h[ost]ellier et charron dem^t au pont de Charenton. Lequel Durant et Pasquette P[errier] sa femme ont donné et aulmosné en l'eglise de ceans la somme de VIII livres tornoys de rente, a les prendre par chacun an et sur les sept pars et porcions dont les neuf font le tout d'une maison contenant troys corps, assise au pont de Charenton...

Suit le détail de la fondation, et l'année : 1523.

En bas, à gauche, écusson, deux couperets et un hachoir; en pointe, une rose.

1. Le château n'avait pas été loué aux religieuses, mais seulement mis à leur disposition provisoirement; elles se sont depuis installées à côté, dans l'ancien couvent des Bénédictines, dont M. de Guilhermy parlera plus loin.

2. Nous avons vu plus haut que cette chapelle, qui existe toujours, est aussi ancienne que le château, et que la restauration, qui en avait été commencée par M. de Juigné, fut seulement achevée par M. de Quélen.

3. Plus exactement en 1653.

à Conflans. Des religieuses du Sacré-Cœur occupent encore cet emplacement; elles y ont fait commencer cette année (1843) la construction d'une chapelle. On lit sur une des portes de leur maison cette inscription (tirée de saint Augustin) : *Domus Dei pænitendo preparatur, credendo fundatur, sperando erigitur, diligendo perficitur.*

Anno Domini MDCCCXXV.

La date qui termine l'inscription indique l'époque de fondation du couvent[1]. C'est aujourd'hui le noviciat du Sacré-Cœur.

Près de la porte, une image de saint Michel, vainqueur. Habitation charmante.

L'église paroissiale de Conflans, la chapelle du manoir épiscopal et celle des religieuses sont moins éloignées l'une de l'autre que certaines chapelles de nos grandes cathédrales.

Je visite la chapelle du noviciat (1852). Elle est comprise dans le bâtiment. Au dehors, elle s'annonce par cinq fenêtres ogivales, trois nefs, cinq travées, avec des arcs et voûtes en ogives; colonnes en groupe; autels en marbre, dont le principal richement sculpté en style quasi-gothique; sièges, bancs, balustrades, clôtures en boiseries de même style; vitraux et ornements, quelques figures, dont celle de la Vierge[2].

Charles Bailly, seigneur du Séjour du roi à Conflans, président en la Chambre des comptes à Paris, et Chrétienne Le Clerc, sa femme, fondèrent, en 1615, près de Conflans, dans le hameau de Carrières, sur le bord de la Marne, un monastère de Carmes déchaussés. L'église conventuelle, dont il subsiste à peine quelques pans de murs, était d'une jolie architecture, ornée d'arcades, de pilastres et de statues. Si l'administration avait eu le bon esprit de la conserver, on en aurait pu faire l'église paroissiale du bourg de Charenton-le-Pont, qui ne possède aucun édifice religieux, et dont les habitants dépendent de la paroisse de Conflans.

L'ancien monastère a servi de forge; il est maintenant abandonné[3].

Charles Bailly avait un mausolée de marbre dans l'église des Carmes; des débris de ce monument furent recueillis au musée des Petits-Augustins. Le catalogue de cette collection de l'an VIII comprend, sous le nº 457, les statues à genoux et en marbre blanc de Bailly du Séjour et de son épouse; ces figures, dit M. Lenoir,

---

1. M. de Guilhermy commet une confusion assez naturelle; cette inscription date de l'époque où le couvent était occupé par le petit séminaire, sous la direction de M. Frère.

2. Cette chapelle, agrandie depuis, existe toujours.

3. Ceci a été écrit en 1843; le monastère a été entièrement démoli quelques années plus tard.

portent un grand caractère de vérité, tant dans l'exécution des chairs que dans les étoffes; l'auteur est inconnu. Dans un autre catalogue, daté de 1810, on ne trouve plus, sous le même numéro, que le buste du président et la tête de sa femme, figures peu intéressantes, ajouta l'auteur du livre. Enfin, le buste du président figure seul au catalogue de 1816; ce buste est maintenant placé dans une galerie du musée de Versailles.

J'ai vu, à l'École des beaux-arts, à Paris, au milieu d'un amas de décombres, l'épitaphe, sur marbre noir, de la famille Bailly; ce monument, comme tant d'autres, aura sans doute été scié, et, comme on dit, utilisé.

ICONOGRAPHIE.

CONFLANS.

Vers 1552. — Plan d'Olivier Truschet et Germain Hoyau, dit Plan de Bâle.

L'observateur, placé à l'ouest de Paris, aperçoit à l'horizon-est : *le Pont de Chalanton*, avec sa grosse tour, *Conflan* (figuré par une église entourée de quelques maisons) et *Perci* (tour et maisons); en face de Conflans, île dans la Seine.

Vers 1555, le Plan de Saint-Victor, attribué à Du Cerceau, et, vers 1575, le Plan de Belleforest donnent des vues cavalières de Charenton et de Conflans analogues à celles du Plan de Bâle.

1575. — Gravure sur bois de la Cosmographie universelle de Thevet, illustrant le passage cité, p. 8, note 1. — Légende : *Colone iadis eslevée entre les deux rivieres.*

Vue prise d'Ivry, près du confluent de la Seine et de la Marne. Au premier plan, *isle de Fovée*, et, sur l'emplacement actuel d'Alfortville, colonne de Mercure. Au second plan, le pont de Charenton avec sa grosse tour, Charenton entouré de murs, Conflans (église, maisons, moulin sur la Seine). A l'horizon, le château du Bois de Vincennes et Paris.

Cette vue concorde bien avec les plans décrits plus haut et avec les autres documents du temps. On peut, croyons-nous, la considérer comme exacte, à l'exception, bien entendu, de la partie mythologique qu'on y a ajoutée.

1615. — Plan de Mathieu Merian.

Vue prise dans la même direction que celle des plans de Bâle et de Saint-Victor. Les détails sont plus nombreux qu'exacts; le mot *Conflan*

semble placé plutôt sur Bercy. Et, à Charenton, nous ne pouvons identifier ni la maison carrée flanquée de tourelles d'angle, ni l'église (est-ce celle de Conflans ou celle de Saint-Maurice?), ni l'édifice à droite de l'église, où M. Franklin a cru reconnaître l'ancien temple protestant.

Cette vue paraît avoir inspiré celle du Plan de Tavernier (1630) et celle qui fait partie du recueil de vues de villes avec allégories et sentences morales, publié en 1700, à Nuremberg, par Daniel Meisner, sous le titre : *Politica Politica*.

Zeeman, *Conflan tusschen Parÿs en Cirranton*. Gravure sur cuivre, commencement du XVIIe siècle.

Vue prise de l'ouest, montrant la façade de l'aile du château qui borde à présent l'avenue de la Liberté. Derrière, à gauche, l'église.

Du même, *Veüe de Conflan*.

Petite vue difficile à identifier.

A.-B. Flamen, *Veuë de Conflan du costé d'Ivry*. Gravure sur cuivre, commencement du XVIIe siècle.

Vue prise des hauteurs d'Ivry. On distingue bien le château et l'église

P. Aubry, *Un coign du Chardin de Monsieur de Sillerey, secretair de France*. Gravure du commencement du XVIIe siècle.

Il faut lire : M. de Villeroy. On aperçoit le pavillon au bord de la Seine, le moulin de Quiquengrogne et le pont de bois qui reliait le moulin à la berge.

B. Moncornet, *Messire Nicolas Le Jay, chevallier, premier president, etc.* Portrait, vers 1640.

Nous croyons reconnaître Conflans dans la vue du fond : au premier plan, la Seine, puis le jardin avec ses pavillons, la pompe, le château et l'église.

Israel Silvestre, *Veüe et perspective de la Maison de Conflans, à une lieüe de Paris.* Dediée à Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime François de Harlay, archeveque de Paris, etc. Par son très humble serviteur Israel Silvestre. Aux Galleries du Louvre, avec privilège du Roy. Gravure sur cuivre (grand in-fol.), avant 1680.

Vue prise des bords de la Seine à Ivry, en face Conflans. La plus exacte et la plus artistique des vues de Conflans gravées à cette époque, embrassant l'ensemble des terrasses et du château, l'église, le couvent des Bénédictines.

Aveline, *Veüe et perspective du Chateau de Conflent, situé sur les bords de la Seyne et de la Marne, à une lieüe de Paris, il appartient à M^r^ l'archeveque de Paris.* Gravure sur cuivre, vers 1680.

Vue prise de la Seine, donnant tous les détails du jardin, des terrasses

et des bâtiments. La ruelle à l'est n'est pas encore supprimée. Des renvois signalent la pompe, le salon, la paroisse et Bercy.

Perelle, *Conflans* est une maison de plaisance à une lieuë de Paris du coté de Charenton, et proche du concours des rivieres de Seine et de Marne. Elle a tous les avantages qui peuvent rendre un lieu delicieux et se fait admirer par la beauté de sa situation, par la propreté de ses appartemens et par l'ingenieuse distribution de ses eaux. Elle appartient aujourd'huy à Monseigr l'archevesque de Paris. A Paris, chez N. Langlois, ruë Saint Jacque, à la Victoire. Gravure sur cuivre, vers 1690.

Vue de la façade méridionale du château, prise des jardins (on y a ajouté des embellissements projetés qui n'ont pas été exécutés).

Tableau peint à l'huile, sur toile, vers 1690 ($1^m45 \times 1^m$), appartenant à M. G. Hartmann.

Ce tableau est la vue la plus complète de Conflans au temps de M. de Harlay. Le peintre est supposé placé au-dessus de la Seine; on distingue toutes les dispositions ornementales des jardins, parterres, bassins, terrasses; les bâtiments sont représentés avec tous leurs détails; à droite de la toile figure le couvent des Bénédictines, et dans le lointain on aperçoit le bois de Vincennes et les villages environnants.

Un grand tableau représentant Bercy au commencement du XVIIIe siècle, appartenant à M. le marquis de Nicolay et décrit par M. de Boislisle (*Mém. Soc. Hist. de Paris*, 1881, p. 16), donne une vue cavalière des environs, et en particulier de Conflans.

Gueroult du Pas, *Veüe de Conflan au dessus de Paris, prés Charenton*, presentée à Monsieur de Bercy, conseiller d'Estat, intendant des Finances. Par son très humble et très obeissant serviteur Gueroult du Pas, 1710. Gravure sur cuivre.

Vue prise des bords de la Seine à Ivry, en face des Carrières, dont on aperçoit les premières maisons, donnant le moulin de Quiquengrogne et, dans le jardin, le château d'eau.

Il en existe une reproduction grossière, coloriée pour l'optique.

Gueroult du Pas, *Veüe du Moulin de Quincangrogne*, qui fournit les eaux des jardins de Conflans, aux environs de Paris, près Charanton. Gravure sur cuivre, 1710 (datée).

Vue prise près du pavillon en bas du jardin en regardant vers l'est. A gauche les Carrières, dans le lointain Alfort.

Des gravures de Colignon (d'après Stefano, della Bella) et de Germain (datée 1759), sans désignations, représentent chacune un moulin ressemblant au moulin de Quiquengrogne; il y a un dessin à la sanguine, de ce moulin, dans la collection Destailleurs (XVIIIe siècle).

Roussel (Plan de). Ce plan des environs de Paris, dont les éditions

se succèdent de 1730 à 1794, donne la topographie exacte de Conflans avec de nombreux détails.

Benoist, *Plan général* du chateau, court, jardin, basse court et dependances de Conflans, appartenant à l'archeveché de Paris, levé en 1770 par F. Benoist, ing^r geogr. (0^m68 × 0^m45). Au dos figure cette mention : « Archives de l'archeveché. Ce plan a eté levé en 1770 par le S. Benoit, geographe, pour M. Pousseu, archiviste. »

Ce plan manuscrit, acquis par M. G. Hartmann à la vente Bouvrain (8 mai 1907), a été établi avec précision, colorié avec soin, et constitue pour nous le document le plus précis qui existe sur Conflans avant la Révolution.

Goblain, *Vue du Pavillon de Conflans, près de Charenton, département de la Seine*. Goblain del. Nyon jeune, sculp. A Paris, chez Ostervald l'aîné, éditeur, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 5. Gravure sur cuivre, 1817.

C'est le pavillon construit en 1786 sur le bord de la Seine, à la limite des parcs de Conflans et de Bercy. On voit les arbres de Bercy, la berge déserte, et au loin Paris.

Ce pavillon a été souvent reproduit par le dessin ou la gravure. Nous citerons entre autres :

Deroy, *Bercy*. Lithographie de C. Motte (1831).

Orrin Smith, *Belveder à Bercy*. Gravure sur bois, vers 1840 (on aperçoit au fond le pont de Charenton et Alfort).

Courson, *Pavillon près Bercy*. Lithographie, vers 1840.

Une petite gravure sur cuivre, de la même époque, sans nom, représente l'arcade qui a donné son nom à une rue de Conflans, et le pavillon chinois qui le surmontait.

Il existe encore une vue de cette arcade et de ce pavillon intitulée : Jardin à Bercy (lithographie, vers 1830).

Vue du Château de Conflans, prise d'Ivry, aquarelle (vers 1840). Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme, dossier Read.

Ch. Ransonnette, *l'Ancienne eglise de Conflans en 1857*. Tableau à l'huile, sur toile (0^m30 × 0^m40), appartenant à M. G. Hartmann.

Cette jolie peinture nous permet de nous représenter l'aspect de la vieille et pittoresque église, aujourd'hui détruite. L'artiste s'est placé près de la porte du château, dont on voit, à droite, les montants ornés de vases sculptés, qui existent encore.

Église de Conflans en 1858. Dessin au crayon, appartenant à M. G. Hartmann.

La collection de M. Hartmann renferme en outre un grand nombre de tableaux, aquarelles, dessins, gravures et photographies représentant des vues de Conflans modernes, avant et après les derniers travaux.

Dans ces dernières années, il a été édité, par les soins de M. l'abbé Jacques, une fort intéressante série de cartes postales sur Conflans et Charenton anciens et modernes.

LES CARRIÈRES.

J. Marot, *Portail de l'Église des Carmes de Conflans près Paris.* Gravure sur cuivre, époque Louis XIV.

Élévation, profil et plan de ce gracieux portail, orné de colonnes ioniques et corinthiennes et de statues.

Germain, *Vue d'une partie du village des Carrières et de Charenton*, prise au bout du pont du côté de l'École vétérinaire, dessiné par Germain, en 1780, gravé par Decquevauvillers (extrait du *Voyage pittoresque de la France*). Paris, imprimerie de Monsieur, 1786.

Des renvois signalent l'église des Carmes et la maison (encore existante) qui appartenait alors à la comtesse de Périgny.

Gillet, *Vue près Carrières*, dessiné d'après nature par Gillet, gravé par Noël, élève de Demarteau; J.-B. Huet, aqua forti (premier Empire).

Sarazin, *Vue du Moulin des Carrières*, eau-forte de la même époque.

C'est ici le confluent de la Seine et de la Marne, gravure extraite d'un livre pour la jeunesse, époque de la Restauration.

Charenton (confluent), jolie lithographie de la Restauration, représentant les Carrières dominées par le château et l'église de Conflans.

Vue près les Carrières, lithographie de la même époque et du même genre, prise des bords de la Seine, en face de Conflans.

Confluent de la Seine et de la Marne près Charenton. A Paris, chez Ostervald l'aîné, éditeur, quai des Augustins, nº 37; suite au *Voyage pittoresque de France*, chez le même. Gravure sur cuivre, 1817.

Turner, *Confluence of the Seine and Marne*, drawn by J. M. W. Turner R. A., engraved by J. C. Armytage. London, published for the Proprietor by Hodgson, Boysand Graves, Pall Mall, Rinner and Cº. Paris, Asher, Berlin (s. d.).

Il serait intéressant de retrouver le tableau original de Turner, dont la gravure laisse deviner le coloris. Le soleil levant illumine les nuages et

se reflète dans la Seine; au premier plan un bateau à vapeur dresse sa haute cheminée; à gauche l'on voit les grands arbres des jardins de Conflans, dominés par l'église et par un château plus monumental qu'exact; au fond, les ponts de Charenton et d'Ivry.

Pinot, *Vue du moulin des Carrières près Charenton*, gravure sur cuivre, vers 1850.

Guillemet, *Le quai de Bercy à Charenton*, tableau appartenant à la ville de Paris et exposé au Petit-Palais des Champs-Elysées.

Vue prise du pont de Conflans, en 1892.

Guillemet, *Carrières-Charenton*, tableau ayant figuré au Salon de 1893 (Champs-Élysées).

Vue prise près de l'embarcadère des bateaux parisiens aux Carrières, après la construction du pont de Conflans.

CHARENTON.

I. — *Pont et bourg de Charenton.*

P. Aubry, *Charanton*. Gravure du commencement du XVIIe siècle, représentant un pont de bois et l'entrée du bourg.

Israel Silvestre, *Veües et perspective du village et du pont de Charenton*. Gravure sur cuivre, milieu du XVIIe siècle.

Israel Silvestre, *Veües et perspective du Pont et du Temple de Charenton*. Id.

P. Mariette, *Veüe du Pont et partie du village de Charenton*, prise du costé gauche de la riviere de Marne, un peu au dessous du Pont. Fin du XVIIe siècle.

Gueroult du Pas, *Veüe de Charenton sur la Marne au dessus de Paris*, presentée a Monsieur de Bercy, conseiller d'Estat, intendant des Finances, 1710.

Germain, *Vue du Pont de Charenton au dessus de la jonction de la Marne et de la Seine*, dessiné par Germain, en 1780, gravé par Decquevauvillers (extrait du *Voyage pittoresque de la France*, 1786).

Girtin, *On the Banks of the Marne below the Bridge at Charenton*, drawn and etched by Thos Girtin, aquatinted by J. B. Harraden, 1803.

Gillet, *Descente du Pont de Charenton*, dessiné d'après nature par Gillet, gravé par Noël, élève de Demarteau. J. B. Huet, aqua forti (premier Empire).

G. Deroy, *Vue d'une partie du Pont de Charenton*, 1816.

Beaugean, *Vue de la Marne à Charenton.* A Paris, chez Ostervald, 1817.

Civeton, *Pont de Charenton.* Civeton del., Couché fils dir., Millet, sc. Restauration.

Goblain, *Vue du Pavillon de Gabrielle d'Estrée à Charenton.* Goblain del., Nyon aqua forti. Fortier, sculp. A Paris, chez Ostervald, 1817.

Rossigneux, *Le pont de Charenton,* sépia datée du 7 septembre 1820 (collection de M. G. Bourdon).

Vue du Pont de Charenton, suite au plan du canton de Charenton dressé par Monin, publié par Garnot, 1835.

Orrin Smith, *Pont de Charenton.* Gravure sur bois, vers 1840.

Pavillon Henry IV servant de Mairie à Charenton. Dessin, collection Hartmann, 1858.

Tesson, *Le Pont de Charenton en 1861.* Aquarelle appartenant à M. G. Hartmann.

L'*Illustration,* journal. Plusieurs gravures représentant la démolition et la reconstruction du pont en 1862.

II. — *Moulins et bords de la Marne à Charenton.*

Nous ne donnerons pas une énumération détaillée des tableaux et des gravures représentant les bords de la Marne et les vieux moulins aux environs de Charenton ; ces sites pittoresques ont tenté le crayon ou le pinceau de nombreux artistes ; M. G. Hartmann possède une collection à peu près complète sur ce sujet. Nous citerons particulièrement :

Au XVIIe siècle, les vues de Silvestre et Perelle.

Au XVIIIe siècle, celles de Leclerc, Le Sueur, Boucher, Desfriche, Martinet, Sarrazin, Hubert-Robert (l'escalier des laveuses) ; une aquarelle de Pérignon (moulin près Charenton) appartenant à M. Hartmann.

Au XIXe siècle, des vues de Langlace, Villeneuve (lithographie de Lasteyrie), Girtin, Mme Marchand, Deroy, Bellanger, Guérard, Thénot, Joly, Léon Jacque.

Dans la collection Destailleurs, au Cabinet des Estampes (Bibliothèque nationale), figurent plusieurs vues de Charenton et environs.

Il existe enfin à la bibliothèque de Besançon des dessins représentant des sites aux environs de Charenton.

INDEX DES NOMS DE LIEUX.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

1. Cet index ne comprend que des noms de seigneurs, de propriétaires et d'habitants de Conflans ou de Charenton.

LE TRÉSOR

DE

LA SAINTE-CHAPELLE

(Suite[1]*.)*

XII.

Inventaire de la grande châsse.

(1534.)

L'inventaire de la grande châsse, dressé le 22 mars 1534 (n. st.), fut rédigé à l'occasion de la remise des clefs de ladite châsse, sur l'ordre du roi, à François de Montmorency, sieur de La Rochepot, bailli et concierge du palais, par Michelle Gaillard, qui les détenait depuis la mort de son mari, Florimond Robertet; celui-ci les avait reçues en garde du roi Charles VIII.

A cette occasion, il fut fait un récolement des reliques, d'après un inventaire antérieur, par Pierre Paulmier, archevêque de Vienne, Philippe Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême et trésorier de la Sainte-Chapelle, Pierre Lizet, premier président au Parlement, Aimard Nicolay, premier président à la Chambre des comptes, Jean Brinon et Dreux Hennequin, conseillers maîtres à ladite Chambre, Jean Hamelin, notaire et secrétaire du roi, Claude de Sermisy et Denis Bidault, chanoines de la Sainte-Chapelle, Thibaut Hotman et Guillaume Chastillon, orfèvres parisiens, et Pierre Chevalier, notaire. L'énumération des reliques est suivie d'observations consignées au cours du récolement.

1. Voy. *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XXXIV, p. 199.

Le texte de l'inventaire, accompagné de divers mandements, procès-verbaux et actes de décharge, se trouvait dans le *Mémorial GG* de la Chambre des comptes; il est actuellement au folio 107 du *Mémorial* reconstitué conservé aux Archives nationales sous la cote P 2306. Il a été publié intégralement par Félibien[1] d'après l'ancien *Mémorial;* Morand a édité les pièces annexes[2]; M. de Boislisle a, d'après le registre reconstitué, donné la liste des reliques[3]. On a joint à celle-ci dans l'édition ci-après les remarques particulières au récolement de 1534[4]; c'est à elles que cet inventaire doit d'avoir quelque intérêt. Quant aux documents annexes de l'opération, on les trouvera dans Félibien et dans Morand; il en sera, du reste, fait plus amplement état dans notre *Notice* sur le trésor.

L.

DECLARATION DES SAINTES RELIQUES ETANTS EN LA SAINTE CHAPELLE ROYALE A PARIS, LESQUELLES FEU MONSEIGNEUR SAINT LOUIS, ROY DE FRANCE, FIT APPORTER.

1. La sainte couronne d'espines de Nostre Seigneur Jesus Christ.
2. La sainte Croix.
3. Du sang de nostre sauveur.
4. Les drapeaux d'enfanse de nostre sauveur, esquels il fut envelopé en son jeune aage.
5. Une autre grande partie du bois de la sainte Croix.
6. Du sang qui par miracle merveilleux [fut] distillé d'une image de Nostre Seigneur, qui avoit esté frapée par un infidelle.
7. La chaisne ou lien de fer faite en maniere d'aneau, duquel on croit que nostre sauveur fut lié.
8. La saincte trelle inserée à la table [où est la face de Nostre Seigneur Jesus Christ].
9. Une grande partie de la pierre du sepulchre de Nostre Seigneur Jesus Christ.

---

1. *Histoire de la ville de Paris*, t. III (1725), p. 156.
2. *Histoire de la Sainte-Chapelle*, pièces justificatives, p. 104 et suiv.
3. *Chambre des comptes. Choix de documents pour servir à l'histoire des premiers présidents*, p. 48, n° 59.
4. Le texte est donné d'après la copie P 2306; quelques mots entre crochets sont empruntés à l'édition de Félibien, dont les leçons sont par ailleurs souvent défectueuses ou incomplètes.

10. Du lait de la benoite Vierge Marie.

11. Le fer de la sainte lance, duquel fut percé en la croix le costé de Nostre Seigneur Jesus Christ.

12. Une autre croix moyenne, laquelle les anciens appelloient triumphale, parce que les empereurs avoient de coustume de la porter en bataille en esperance de victoire [contre leurs ennemis].

13. Le mantel de pourpre que les chevaliers baillerent à Nostre Seigneur en se mocquant de luy.

14. La runce qu'ils mirent à la main de Nostre Seigneur au lieu de septre.

15. L'esponge qu'ils luy baillerent à la croix plein de vinaigre quand il dit *sitio*.

16. Une partie du suaire auquel fut envelopé son corps au sepulchre.

17. Le linceul que Nostre Seigneur avoit ceint quand il lava les pieds de ses disciples, et duquel il essuya leurs pieds.

18. La verge de Moyse.

19. La haute partie du chef du benoit saint Jean Baptiste.

20-22. Les chefs de saint Blaise, saint Clement, saint Simon.

Laquelle copie d'inventaire a esté entierement verifiée, et se sont trouvées toutes les pieces y mentionnées, fors et excepté le 5e article, contenant une grande partie du bois de la sainte Croix qui n'a eté trouvée; et sur ce dict et declaré par icelle dame Michelle Gaillard, veufve dudict feu Robertet, que ladicte croix souloit être en une longue layette d'argent, mais avoit eté ladicte croix demendée par feu madame, mere du roy, pour nosseigneurs enfans dudict seigneur et par son ordonnance bailliée et delivrée à icelle dame sa mere, et n'en estoit demeuré et n'a eté trouvée que ladicte layete d'argent; fors aussy et excepté le dernier article contenant les chefs de saint Blaise, saint Clement et saint Simon, qui n'ont esté trouvés, et sur ce [fut] declaré par un chapelain de ladite Sainte Chapelle present qu'ils estoient en bas en la garde de ceux qui ont la charge des reliques estans par bas.

Et neantmoins, outre le contenu audict inventaire, a esté trouvé le voile de Nostre Dame, mere du Redempteur, en une petite boëte de fin or, ouvrage neeslé.

En faisant lequel dit recolement, sur le penultiesme article contenant la haute partie du chef du benoist saint Jean Baptiste, a esté trouvé un coffre rond, d'argent doré, garny de pierrerie, tout vuide, et où on disoit avoir esté anciennement ledit chef saint Jean, et de present est avec lesdites saintes reliques en un grand chef d'or auquel ladite partie du chef se voit par dessus.

Et au regard du huitieme article, contenant la trelle inserée à la table, après plusieurs difficultés, a esté finallement trouvée en un

grand reliquaire et tableau garny d'argent surdoré, où y a apparence d'une effigie, ladite trelle comme consommée contre ledit tableau, autour, environ et dans ladite effigie.

Et quant au douziesme article, contenant une autre croix moyenne, laquelle les anciens appelloient triumphale, parce que les empereurs avoient de coustume de la porter en bataille en esperance de victoire, a esté trouvée garnie de quatre pointes de diamans et plusieurs grosses perles tout à l'entour.

Et pour ce qu'en faisant ledit recolement a esté trouvé que deffailloit aucunes pieces, a esté regardé partout, et finablement lesdites pieces deffaillans à l'entour desdits reliquaires, tant pierres et coupes d'or que autres ont esté trouvées en une petite boitte d'argent surdoré, mesme y a esté trouvé une grande esmeraude cassée.

. . . .

XIII.

Inventaire de la grande châsse.

(Entre 1534 et 1573.)

Cet inventaire, que n'accompagne aucun protocole, est transcrit en tête de deux des copies de l'inventaire commencé en 1573, savoir : Archives nationales, LL 637, fol. liminaire non chiffré, et Bibliothèque nationale, ms. fr. 4609, fol. 1-2.

Le récolement à l'occasion duquel cette liste fut établie est certainement postérieur à 1534, puisqu'il tient compte des observations faites à cette date au sujet des trois reliquaires de saint Blaise, saint Simon et saint Clément, qui ne figurent plus ici, et au sujet du voile de la Vierge, compris dans la présente énumération. D'autre part, en raison de la place qu'occupe la notice dans les manuscrits, ce même récolement paraît être antérieur à 1573.

L'intérêt de ce texte tient à ce qu'il mentionne l'état de conservation des reliquaires.

M.

Inventaire des sainctes reliques qui sont en la grande châsse au dessus du grand autel de la Sainte Chapelle.

1. Et premierement : la sainte couronne, en laquelle il y a faute de trois pierres.

2. La sainte Croix double, où il n'y a faute de pierres, mais de deux cristaulx aux deux costez, lesquels ont esté fourniz.

3. La robe de pourpre, où il y a faulte de deux pierres; l'une a esté remise et l'autre est en une boëtte.

4. Les drapeaux d'enfance, où il y a faulte de trente huict petites pierres et d'une perle.

5. La croix de victoire, où il n'y a faulte.

6. Le chef de saint Jean d'or, auquel il n'y a eu aucunes pierres.

7. Le sceptre, où il y a faulte de deux pierres.

8. Le saint linceul, auquel il n'y a aucune faulte.

9. De sindone Domini, où il n'y a faulte.

10. L'esponge, où il n'y a faulte.

11. Du sang miraculeux, où il y a faulte d'une pierre.

12. De lacte Virginis, où il n'y a faulte.

13. De sanguine Christi, où il y a faute d'une pierre.

14. Le carquan, où il y a faute d'une pierre.

15. Peplum Virginis, où il n'y a aucune pierre.

16. La verge de Moyse, où il n'y a aucune pierre.

17. Le fer de la lance, où il y a faulte d'une pierre.

18. La pierre du sepulchre, où il n'y a eu aucune pierre.

19. La Veronique, où il y a faute de dix pierres.

XIV.

Inventaire de 1573-1575.

Le 3 décembre 1573, la Chambre des comptes, émue par le vol d'un ciboire et désirant pourvoir à la sécurité des reliques, prescrivit d'en faire un récolement général. Cette opération fut commencée le 16 décembre 1573 et achevée le 31 janvier 1575 par le premier président Antoine de Nicolay, le conseiller maître Paris Hesselin, le notaire Robert Danès, greffier en la Chambre des comptes, et par Nicolas Le Mareschal, « commis au contrôle des réparations et menues necessitez de la Sainte Chapelle ». Les membres du collège présents furent : le trésorier Louis de Brézé, évêque de Meaux, le chantre Nicolas Luillier, le plus ancien chanoine Jacques Belleau, abbé de Cheminon.

On prit comme base du récolement un inventaire dressé le 6 mars 1536 par les conseillers des comptes Jean Brinon et Dreux Hennequin, assistés de Guillaume Castillon ou Chatil-

lon, joaillier, et de Thibaut Hotman, orfèvre. Cet inventaire, dont le texte ne nous est pas parvenu[1], se référait en plusieurs endroits, particulièrement en ce qui concerne les pesées d'or et d'argent, à un autre inventaire antérieur à 1536, mais dépourvu de date et à la confection duquel avaient coopéré Simon Barbedor, joaillier, et Jean Thivier, orfèvre. L'inventaire de 1536 avait, entre l'année où il fut rédigé et 1573, été annoté à diverses occasions, fonte d'objets en 1562[2], récolement en 1566[3], acquisitions ou réfections d'objets à des époques variées ou inconnues.

Au cours du récolement de 1573-1575, les commissaires se bornèrent à annoter à leur tour l'inventaire de 1536, ajoutant notamment le mot *vray* en face de la plupart des notices reconnues conformes, marquant au contraire des déficits totaux ou partiels lorsqu'il y avait lieu. Lorsque le récolement fut achevé, on rédigea d'après le texte de 1536, fort surchargé, une description nouvelle du trésor de la Sainte-Chapelle, description dans laquelle tantôt on transcrivit purement et simplement le texte ancien en reproduisant en marge les notes marginales de diverses époques, tantôt on amalgama texte et notes en une relation plus narrative que protocolaire. On poussa le manque d'originalité jusqu'à reproduire les notices d'objets dont la destruction avait été déjà constatée dans le récolement de 1566, particularité fort heureuse, car aucun des inventaires ou procès-verbaux de récolement rédigés entre 1480 et 1573 ne nous est parvenu, et seule la relation de 1575 nous fournit des renseignements détaillés sur les acquisitions ou destructions d'objets entre ces deux dates.

On ne s'étonnera pas toutefois, après ce qui vient d'être dit de la forme quelque peu complexe de l'inventaire de 1573-1575, qu'il soit souvent malaisé de déterminer la date et l'origine de certains fragments rédigés ou simplement transcrits par le scribe auteur du document. Et ce qui ne contribue pas peu à accroître les difficultés d'interprétation tant du texte que des notes, c'est que le manuscrit original jadis conservé à la Chambre des comptes a disparu[4], probablement détruit, dans

1. Le manuscrit comptait VIII^{xx}VIII feuillets.
2. Art. 4 et suiv.
3. Art. 63.
4. Ce manuscrit comptait VI^{xx}XI feuillets, non compris des feuillets

l'un des incendies du XVIIe ou du XVIIIe siècle, et que les copies que nous en possédons ont aussi reçu ou reproduit des annotations ultérieures.

Ces copies sont au nombre de quatre. La première, conservée aux Archives nationales sous la cote LL 636[1], est une expédition faite vers 1576 par le notaire Danès pour être remise au trésorier de la Sainte-Chapelle. Les leçons qu'elle fournit ne sont pas toujours correctes; deux scribes intervinrent : l'un, assez peu sûr, copia le texte proprement dit; l'autre, le notaire, transcrivit les notes marginales. Il en résulte que ces notes ont dans le manuscrit l'aspect d'additions postérieures au protocole du texte (1573-1575), ce qu'elles ne sont pas en réalité, sauf pour ce qui concerne les remarques de 1576. La seconde et la troisième copie, conservées l'une à la Bibliothèque nationale sous la cote ms. fr. 4609[2] et l'autre aux Archives nationales sous la cote LL 637[3], datent des premières années du XVIIe siècle. Ces copies, qui contiennent des notes et documents se référant aux années 1576-1606, procèdent de l'original et reproduisent les additions dont il fut l'objet après que la copie LL 636 eut été effectuée. La quatrième copie, reproduction exacte des deux précédentes, est conservée aux Archives nationales, sous la cote LL 638[4], et ne paraît pas antérieure au XVIIIe siècle.

De ces quatre manuscrits on a utilisé surtout ici celui de la Bibliothèque nationale, plus facilement accessible que les autres à l'éditeur d'un document d'une certaine étendue; le texte en a été toutefois revu de très près sur le registre LL 636, auquel on a emprunté quelques lectures et quelques notes oubliées par le copiste du ms. fr. 4609.

L'inventaire de 1573-1575 a été jadis publié par Douët d'Arcq[5], et il eût été superflu d'en réimprimer le texte, si, d'une part, le premier éditeur ne s'était mépris sur le sens des

---

blancs sur lesquels furent vraisemblablement transcrits les documents complémentaires énumérés ci-après.

1. Ancien LL 625 et 844 A.

2. Ancien 184 et 9480, rel. mar. rouge aux armes de Béthune.

3. Ancien LL 626 et 844 B.

4. Ancien LL 627 et 844 C.

5. *Revue archéologique*, 1848. Tiré à part sous le titre : *Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, Paris, 1848, in-8°, 48 p.

pseudo-additions du registre LL 636, ce qui fausse l'interprétation du document, et si, d'autre part, il n'avait considérablement abrégé sa publication en supprimant toutes les indications concernant les pesées des joyaux et toutes les descriptions de pierres précieuses dont ces joyaux étaient ornés, renseignements qui constituent précisément la contribution la plus originale fournie par cet inventaire à l'histoire du trésor de la Sainte-Chapelle. De plus, Douët d'Arcq, qui n'a utilisé que la copie LL 636, a complètement laissé dans l'ombre les notes complémentaires dont il nous reste à rendre compte.

Les trois dernières copies indiquées ci-dessus, outre les annotations de 1536-1573, empruntées à la rédaction primitive de l'original, outre celles mises à propos de récolements, vols, fontes ou aliénations postérieurs à 1575, empruntées aux additions de ce même original, en ont encore tiré le texte de divers documents transcrits après le protocole final du 31 janvier 1575. Ces documents sont les suivants :

1° Procès-verbal de la remise à la Chambre des comptes, le 24 mai 1583, de trois clefs des armoires du trésor que détenait Jacques Belleau, doyen des chanoines décédé, et de la transmission de ces clefs, le 21 juillet 1583, à Jean Durantel, devenu le plus ancien chanoine. Il est fait état de ce document dans notre *Notice*.

2° Deux reçus de 1591 et 1594 concernant l'aliénation d'objets du trésor. Le texte de ces deux actes est compris dans l'appendice que nous consacrons aux documents divers autres que les inventaires.

3° Inventaire du 1er février 1575 des ornements confiés à la garde de Jacques Messier, chasublier. Cet inventaire, qui est annoncé dans la formule finale de l'inventaire de 1573-1575, est complété lui-même par une note du 30 novembre 1576, concernant un achat d'étoffes, par une liste d'ornements offerts le 15 mai 1584 par la reine-mère à la Sainte-Chapelle, par des notes concernant des ornements ajoutés le 15 mai 1585, le 31 décembre 1587, le 30 mai 1589 et le 31 août 1606, par un mémoire des ornements fournis à la reine-mère par Claude de Luz, brodeur, et par le procès-verbal de la remise de ces ornements à la Sainte-Chapelle. Nous avons donné intégralement cet inventaire et ses annexes, à l'exception des deux dernières,

qui ne contiennent rien qui ne se trouve déjà dans la liste même des ornements offerts.

4° Procès-verbal d'un récolement du trésor fait du 2 septembre au 6 octobre 1589, à la suite du décès du trésorier Arthur de Brézé, par les conseillers des comptes Jean Aymeret et Jacques de Pleure, assistés du procureur général de la Chambre, de Robert Danès, greffier, de François Varroquier, contrôleur de la Sainte-Chapelle, de Jean Vachette et de Jean Friquet, orfèvres, et en présence du chevecier Morier et des chanoines La Goupilière et Froger. Au cours de ce récolement, les commissaires constatèrent, en annotant l'inventaire de 1573-1575, l'existence d'une croix qui ne figurait pas audit inventaire et dont ils insérèrent la description dans leur procès-verbal. Nous avons reproduit cette description.

5° Des documents de 1589 concernant les clefs de la grande châsse et le remplacement de ses cadenats à la suite de la mort de Henri III. Il est fait état de ces documents dans notre *Notice*.

6° Procès-verbal du 30 octobre 1589 concernant la prisée, par les orfèvres, de la croix trouvée lors du récolement du trésor fait ladite année. Le texte de ce procès-verbal est identique à celui de la description de l'objet (*supra*, 4°).

7° Procès-verbal de récolement du trésor fait du 13 au 15 juillet 1592 à l'occasion de la transmission des clefs que détenait Robert Danès, greffier décédé, à son fils Adrien Danès, également greffier. Ce récolement fut fait par François d'Alissos et Antoine Le Coigneux, conseillers des comptes, assistés d'Adrien Danès, greffier, et de Jean Friquet, orfèvre, en présence du contrôleur Varroquier, du chevecier Morier et des chanoines Anselme Caillau et Froger. En collationnant l'inventaire de 1575, annoté en 1589, les commissaires ne trouvèrent à signaler que la disparition d'un fretelet. On a rappelé les quelques mots concernant cet objet, en note de l'inventaire de 1573-1575 (art. 18).

8° Procès-verbal concernant l'aliénation du chef de saint Siméon, d'un ange et d'un calice en 1592. Ce document est compris dans notre Appendice.

9° Procès-verbal concernant la remise des clefs du trésor au trésorier Jean Touchard, évêque de Meaux, abbé de Bellozanne, après récolement fait du 5 au 12 août 1596 par les con-

seillers des comptes Jean Aymeret et Pierre de Pleure, assistés d'Adrien Danès, greffier, de François Varroquier, contrôleur, et de Jean Friquet, orfèvre, en présence du trésorier Jean Touchard, du chevecier Morier et des chanoines Gallois et La Goupillière. Ce récolement ne donna lieu à aucune observation.

10° Description et estimation par Jean Friquet, orfèvre, d'un reliquaire non porté à l'inventaire et dont l'existence fut constatée lors d'un récolement de 1598 mentionné ci-après. Nous donnons le texte de cette notice à la suite de celle concernant la croix retrouvée en 1589.

11° Procès-verbal de la remise des clefs du trésor au trésorier Charles de Balzac, évêque de Noyon, après récolement fait du 3 au 5 décembre 1598 par Jean Nicolay, premier président, et Jacques de Pleure, conseiller des comptes, assistés de Hugues de La Fontaine et Adrien Danès, greffiers, de Varroquier, contrôleur, et de Jean Friquet, orfèvre, en présence du trésorier, du chantre et chevecier Morier, des chanoines Gallois et Delagrange. Ce récolement ne donna lieu à aucune constatation digne de remarque, sauf la prescription touchant la prisée du reliquaire visé ci-dessus.

12° Procès-verbal du 13 septembre 1605 concernant la grande châsse. Voyez ci-après, n° XVI.

En résumé, on trouvera ici le texte de l'inventaire de 1573-1575, moins le protocole initial, et, à la suite, l'inventaire des ornements confiés au chasublier, du 1er février 1575, avec ses compléments, la description de la croix trouvée en 1589 et du reliquaire trouvé en 1598. Le texte du procès-verbal de 1605 est placé plus loin à sa date.

Les annotations marginales qui ont paru antérieures à 1573-1575 ou remonter à cette date ont été, autant qu'il a été possible de les reconnaître, laissées en romain[1]; celles qui ont paru

---

1. Voyez sur ce point quelques notes explicatives particulières au bas du texte. Nous n'avons pas jugé utile de répéter le mot *Vray* mis un nombre incalculable de fois au cours du récolement de 1573-1575 sur les marges de l'inventaire de 1536, et reproduit également en marge des copies de la relation de 1573-1575. Il n'y a aucune hésitation à avoir sur l'époque où fut mis ce mot, car il n'a pas été marqué pour les objets déclarés disparus avant 1573, alors qu'au contraire on le trouve pour ceux disparus après le 1er janvier 1575.

postérieures à 1575 ont été imprimées en italique; toutefois, on a, en raison de leur étendue, laissé en romain les additions proprement dites qui suivent le texte, corrigeant cette irrégularité par la mention *addition* en haut de chaque page.

N.

Declaration des croix, reliques, joyaulx, vaisseaux, tant d'or que d'argent, estans es grandes armoires seantz au tresor d'en hault de la Saincte Chapelle, que l'on appelle le Revestiaire, et de la pierrerie trouvée en iceulx, visitez et estimez dès l'année 1536[1] par Guillaume Castillon, joyaillier, et Thibaud Hotman, orfevre, en la presence des commissaires à ce deputez par la Chambre selon et ainsy qu'il s'ensuyt.

Et premierement :

1. De la belle croix qui est couverte de cristal, en laquelle est enchassée une partie du bois de la saincte Croix Notre Seigneur, avec plusieurs autres sainctes reliques, mesmes au hault de la dite sainte Croix, une espine de la saincte Couronne, et en icelle croix a quatre fleurons et quatre membres, et au milieu un quarré sur lequel est le diadesme du crucifix assiz en icelle.

Depuis et le 9e may l'an 1575, la dite saincte vraye croix de Notre Seigneur, dont mention est faite au present 1er article, avec l'or sur lequel elle estoit posée seulement, fust desrobée de nuit en la dite Sainte Chapelle, et au lieu d'icelle a esté mise une autre, à plein declarée cy après, fol. 9 vo[2].

Item au fleuron d'en bas il y a une esmeraulde quarrée en son chatton d'or pour la premiere piece, ronde pardessus, qui est la culasse, prisée et estimée 30 escus.

Item apres ladite esmeraulde, un grand saphir rond percé par un bord dedans son chatton, prisé aussy 30 escus.

Item au costé dudit saphir y a un chatton vuide où souloit avoir comme il semble une esmeraulde, et de l'autre costé y a une place vuide où aussy il semble y avoir eu une autre esmeraulde avec son chatton.

Item au bout dudit fleuron y a une mode de fleur à quatre pampes sur le millieu de laquelle il y a une table de balay estimée à 100 escus.

---

1. Les mss. disent ici 1532, il faut très probablement corriger : 1536, date donnée à plusieurs reprises dans les articles de l'inventaire.

2. Cette référence et les références analogues qu'on trouvera dans les articles suivants visent l'original de 1575 conservé à la Chambre des comptes.

Item et allentour dudit ballay quatre petites esmerauldes avec leurs chattons d'or, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 30 escus.

Item et au dessus de la piece dessusdite y a un beau saphir de moyenne grandeur à fondz de cuve, la culasse dessus avec son chatton, prisé 50 escuz.

Item apres le dit saphir, une esmeraulde assez grande, en table, la cullasse dessus, praesmeuse avec son chatton, prisée et estimée à 40 escuz.

Item apres ensuyvant, une table de saphir en son chatton, la cullasse dessus, prisée 20 escus.

Item apres, une esmeraulde en table avec son chatton, cassée en quatre lieux, la cullasse dessus, prisée à 40 escus.

Item apres, un gros balay caboche en façon d'un cœur dedans son chaton d'or, percé en deux endroictz vers les bords, prisé 100 escus.

Item apres, soubz les jambes du crucifix, un saphir cabochon avec son chatton, estimé 6 escuz.

Item au diadesme du crucifix estant au millieu de la dite croix y a soubz la teste un beau gros balay rond en façon de cuve assez plat dessus, estimé 350 escus.

Item au diadesme il y a trois esmerauldes taillées toutes propres pour servir à icelluy, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 150 escus.

Item allentour du rond dudit diadesme, huict petitz grains de rubys et quatre petis grains d'esmerauldes, prisez le tout ensemble 6 escus.

Item au dessus dudit diadesme, une esmeraulde en table, demye ronde dessus, cassée en trois lieux, estant en son chatton, estimée 12 escus.

Item apres, un saphir longuet, demy rond dessus, dedans son chaton d'or, estimé 16 escuz.

Item apres ledit saphir, une esmeraulde en table, demy ronde dessus, dedans son chatton, estimée 50 escuz.

Item apres la dite esmeraude, un saphir en table, la cullasse dessus, estant en son chatton d'or, assés grand, prisé 40 escus.

Item apres, un balay en table, dedans son chatton, assez grand, assiz sur la dite assembleure ou fleuron d'en hault, estimé 100 escus.

Item dedans la dite assembleure, quatre petites esmerauldes dedans leurs chattons d'or, estimez ensemble 10 escus.

Item apres, dans le fleuron d'en hault, un gros saphir cabochon, sur façon de lozange, dedans son chaton d'or, estimé 150 escus.

Item allentour dudit saphir, trois esmerauldes en tables, demy rondes dessus, garnies de leurs chattons, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 70 escuz.

Item sur le bord dudit fleuron hault, un ruby dedans son chatton de vieille mine, demy rond dessus, estimé 10 escus.

Item sur le bras dextre de la dite croix, pres le diadesme, une table de saphir assez grande dedans son chatton d'or, demy ronde dessus, estimée 40 escus.

Item apres ensuyvant et tirant vers le dict fleuron, une esmeraulde en façon de lozange dedans son chatton, demye ronde dessus, estimée 30 escuz.

Item une table de saphir en son chatton d'or, assez grande, prisée 25 escus.

Apres ladite table de saphir, une table de balay longuette à haultz bizeaulz, platte dessus, estant sur l'assembleure du fleuron, prisé 80 escuz.

Item allentour dudit balay, quatre esmeraudes en leurs chattons, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 32 escus.

Item un gros saphir cabochon en son chatton, seant sur le millieu du fleuron, percé au long, prisé 60 escus.

Item aux deux costez et au dessus dudit saphir, trois esmeraudes en leurs chattons, prisées ensemble, l'une portant l'autre, la somme de 60 escus.

Item au bout du dict fleuron, apres l'une des dites esmerauldes, deux places vuides, esquelles souloit avoir deux chattons pour loger une perle.

Item sur le bras senextre de la dicte croix, pres et joignant le diadesme, une table de saphir louppeuse estant dedans son chatton, prisée 8 escus.

Item sur le dit bras senextre de la dite croix, une table d'esmeraulde en son chatton, demy ronde dessus, estimée la somme de 70 escuz.

Item apres ladite esmeraude, une belle table de saphir longuette, en son chatton à bons biseaulx, prisée 60 escus.

Sur une trefle à l'assembleure du fleuron dudit bras senextre, une grande table de balay en son chatton sur bons biseaulx, estimée 100 escus.

Allentour dudit balay, quatre esmerauldes en leurs chattons, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 50 escus.

Apres, au millieu du dict fleuron, un gros saphir cabochon, demy rond dessus, en son chatton, prisé 70 escuz.

Item aux deux costez dudit saphir et au dessus d'icelluy, trois esmerauldes en leur chattons, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 90 escuz.

Tout allentour de la pierrerie dessus declarée estant sur le long et aux deux costez de la dite croix, ont esté trouvées 49 perles

grosses telles quelles. — Deffault une des dites perles, le reste vray[1].

Item aussy tout allentour de la dite croix, ez souages et es fleurons d'icelles, ont esté trouvées 152 perles petites. — Deffault une perle, le reste vray.

Item esdits souages ont esté pareillement trouvez 70 petitz grains d'esmeraudes et 73 petis grains de rubys. — Deffaillent quatre petis grains de rubys, le reste vray.

Lesquelles perles, grains d'esmerauldes, rubys contenuz es trois articles prochains precedentz ne sont cy prisées mais estimées au poidz d'or avec l'or de ladite croix.

Item au doz de la dite croix ont esté trouvez six vingtz six, tant grenatz, rubys que saphirs, telsqueles estimez au poidz de l'or comme dessus. — Deffault l'un desditz grenatz. — *Cet article est le dos de la croix desrobée mentionnée au premier article.*

Pareillement le cristal qui couvre la dite croix, estimé audit poidz de l'or.

Laquelle croix ainsy specifiée et declarée avec le christal et le saint fust de la vraye croix, le crucifix et toute la pierrerie, le tout prisé ensemble peze 32 marcz 2 onces et demye d'or.

Declaration du pied de la dite belle croix.

Le dit pied est d'argent doré, en quarré, ouvré, de demies bosses, des armes de la passion, Notre Seigneur assis sur quatre lyons, es quatre coings duquel sont assis les images des quatre evangelistes qui ont chacun un pulpitre devant eux, sur lequel pied est aussy mis et assis le plommeau de la dite croix, en façon de lanterne, auquel il y a deux branches sur icelles deux images, l'une de Nostre Dame et l'autre de Monsr saint Jean, tenant chacune un petit reliquaire en façon de livre. Lesquels livres sont d'or, excepté le fondz, et sont garnis l'un de quatre petites esmerauldes et six saphirs et l'autre de sept petitz grains d'esmeraudes et sept petis rubis, avec quatre places vuides, esquelles il n'y a rien. La dite pierrerie prisée ensemble, l'un portant l'autre, 10 escus. — Deffault l'un des saphirs, le reste est vray.

Et pesent les dits pied et lanterne tout ensemble 43 marcs d'argent doré. — [Cf. *K*, 337.]

Du 1er avril 1576. Une croix d'argent doré sur laquelle est posé

---

1. Toutes les annotations marginales, à l'exception de celles que nous donnons en italiques, paraissent résulter du récolement de 1573 sur l'inventaire de 1536. La croix qui fait l'objet de la description ayant été volée le 9 mai 1575, quelques mois après l'achèvement du récolement; les observations auxquelles elle a pu donner lieu ne sauraient procéder d'une visite ultérieure. De plus, ces annotations figurent dans le registre LL 636 qui ne contient pas de notes postérieures à 1576.

partie du saint fust de la Croix de Notre Seigneur et redempteur Jesus Christ, fait prendre par le roy Henry, troisiesme de ce nom, à present regnant, de celle estant au lieu et sanctuaire auquel reposent les sainctes reliques en la dicte Saincte Chapelle, ainsy qu'il est plus au long declaré ez lettres patentes de Sa Majesté, données à Paris au mois de septembre 1575, registrées en la Chambre des comptes le troisiesme de decembre ensuyvant au livre des Memoriaux, cotte PPP, fol. IIII^{c} LXII, et ce au lieu de celle qui a esté naguere desrobée, ainsy qu'il est dit au 5e feuillet du present inventaire sur le premier article. La dicte croix d'argent doré ayant aux quatre boutz d'icelle, d'un costé, quatre evangelistes d'or esmaillez, et, de l'autre costé, les quatre docteurs de l'eglise, d'argent doré, et au millieu de la dite croix, un Agnus Dei d'or estant dedans un chapeau d'espines, et, au dessoubz d'iceluy, une piece aussy d'or, où sont les divises du Roy figurées de relief, la dicte croix pesant en argent 12 marcs 6 onces 5 gros et demy, et en or 5 onces 3 gros.

2. Declaration d'une autre belle croix appellée comme l'on dit la croix de Bourbon.

Premierement :

En la dicte croix, il y a quatre fleurons et quatre membre, et au millieu un quarré qui se leve, dedans lequel il y a du fust de la vraye croix Nostre Seigneur.

Item au bout du fleuron d'en bas, un balay longuet percé et mal net, une partie du trou ouvert par dessus, en un chaston d'or, prisé 4 escus. — Deffaut le dit balay.

Item apres le dit balay, au millieu dudit fleuron, un grand saphir percé, en fondz de cuve, louppeux et de foible couleur, en son chatton d'or, estimé 10 escus.

Item au costé senextre, un saphir, un petit balay longuet, percé, en son chatton d'or, estimé 3 escus.

Item au costé dudit saphir, une place vuide, où souloit avoir un balay en son chatton, comme au costé senextre, lequel n'y est plus.

Item au bout dudit fleuron, une mode de fleur à quatre pampes, en laquelle il y a un grand balay, percé, fort glaceux, en son chatton, prisé 15 escus.

Item et allentour dudict balay, quatre esmerauldes, comprise une qui est presmeuse, prisés ensemble, l'une portant l'autre, 6 escus. — Deffault l'une des dites esmeraudes et le reste vray.

Item et au dessus dudit balay, un saphir fort chargé de couleur, percé, fort louppeux, cabochon, prisé 8 escus.

Item au dessus et apres ledit saphir, une table de balay telle quelle, prisée 2 escuz. — Deffault le dit article.

Item et au dessus de la dite table, un saphir claret, à fondz de cuve, plat dessus, prisé 10 escus.

Item au dessus dudit saphir, un balay longuet, percé au long et rond dessus, sur façon de table longuette, prisé la somme de 40 escuz.

Item au dessus dudit balay, un grand saphir longuet, taillé à huict costez, plat dessus, prisé 80 escus.

Item et au dessus dudit saphir, une table de balay longue, platte dessus, percée au milieu, prisée 40 escus.

Item audit quarré d'icelle croix qui se leve comme dessus est dit, y a un gros ruby de vieille mine tirant sur le balay, percé sur le dessus de petiz trous, prisé 40 escus.

Item allentour dudit ruby, quatre saphirs aux quatre coings, dont les trois sont en table et l'autre est longuet, demy rond dessus, prisez ensemble, l'un portant l'autre, 60 escus.

Item entre lesdits saphirs dans ledit quarré, quatre esmerauldes telles quelles, les aulcunes cassées, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 8 escus.

Item apres et au dessus dudit quarré, un balay sur façon de lozange, cabochon dessus, lequel y a une grande flesche et est percé de costé, prisé 40 escus.

Item apres ledit balay, un saphir à fonds de cuve, plat dessus, prisé 100 escus.

Item apres ledit saphir, un balay au millieu d'une mode de fleur à quatre pampes, cabochon, percé du long, prisé 50 escus.

Item allentour dudit balay, dedans ladite fleur, quatre esmerauldes telles quelles, prisées ensemble, l'un portant l'autre, 6 escus. — L'une desdites esmeraudes est cassée par le milieu et la piece tombée, le reste vray.

Item au fleuron ensuyvant, apres le dit balay, un beau saphir au millieu dudit fleuron, rond dessus, à fondz de cuve, le tout prisé 200 escus.

Item allentour dudit saphir, dedans ledit fleuron, trois balais, les deux cabochons et l'autre plat, les cabochons percez, prisés ensemble, l'un portant l'autre, 30 escus. — Deffault le balay d'en hault, le reste vray.

Item sur le bras dextre de la dite croix, aupres dudit quarré, un saphir à fondz de cuve, assez rond dessus, prisé 12 escus.

Item apres ledit saphir, une mode de fleur à quatre pampes, au millieu de laquelle il y a un balay percé dont les perthuys apparoissent sur la face d'un bout à autre, prisé 40 escus.

Item allentour dudict ballay, dedans la dicte fleur, quatre esmerauldes, les deux telles quelles, prisées ensemble, l'une por-

tant l'autre, 10 escus. — Deffault l'une desdites esmeraudes, le reste vray.

Item apres, au millieu du fleuron dudit costé, un saphir quarré fort louppeux, tel quel, prisé aussy 10 escus.

Item allentour dudit saphir, dedans lequel fleuron, trois balays tels quels, prisez ensemble, l'un portant l'autre, 8 escuz. — Deffault le balay du bout.

Item sur le bras senestre d'icelle croix, apres ledit quarré, un saphir longuet à huict costés, prisé 12 escus.

Item apres ledit saphir, un grand balay cabochon, longuet et glacé, assis dedans une mode de fleur, prisé 70 escus.

Item allentour dudit balay, dedans ladite fleur, deux esmerauldes, l'une assez belle et l'autre telle quelle, avec un chatton où deffault un pierre, et la place vuide d'un autre chatton, prisées lesdites esmerauldes 6 escus.

Item apres ledit balay, au fleuron dudit costé, un saphir longuet en façon de fonds de cuve, percé au long, estimé 30 escus.

Item allentour dudict saphir, dans les dits fleuron, deux balays et une place vuide d'un autre balay, lesdits balays percez et tels queles prisez ensemble, l'un portant l'autre, à 4 escus.

En ladite croix, allentour et parmy les dites pierres, vingt quatre perles telles quelles non prisées cy, mais mises au poidz de l'or de la dite croix.

Au doz de ladite croix, au fleuron d'en bas, deffaut la moitié du feuillage dudit fleuron. — Deffaillent deux feuillages du milieu de ladite croix.

Laquelle croix de Bourbon, ainsy qu'elle est cy dessus specifiée et declarée, peze 10 marcz 4 onces d'or, compris la pierrerie avec le fust de la vraye croix qui est dedans.

Declaration du pied de la dite croix :

Le dit pied est d'argent doré, esmaillé d'azur et autres couleurs, de fleurs de lys et de lyons, à six pands, porté sur quatre lyons, sur lequel il y a l'image de Monsr sainct Loys, droict avec son diadesme, et une royne à genoux ayant une couronne d'or sur sa teste, garnie de petite pierrerie et de perles et aux branches d'en hault plusieurs personnages et images, dont deffaillent plusieurs esmaulx et branches. — Faut noter qu'en l'image sainct Louis n'y a aucun sceptre. — Deffault de la couronne de la royne neuf pieces, tant pierres que perles.

Lequel ainsy dessus declaré pese 26 marcz 7 onces d'argent doré. — [Cf. *K*, 338.]

3. Ensuyt la declaration d'une autre belle croix, nommée comme

l'on dict la croix de Venise, et de la pierrerie estant en icelle, veue, prisée et estimée par les dits Castillon et Hotman, presens lesdits commissaires.

Premierement :

La dite croix de Venise est de bois par dedans, toute couverte de bon or de vingt deux karatz ou environ, en laquelle y a trois fleurons, quatre branches et un quarré au millieu, dedans lequel quarré y a un gros saphir rond, environné de quatre grosses perles telles quelles, ledit saphir prisé 80 escus, et les dites perles 4 escus.

Item au long du costé dextre de ladite croix, un autre saphir nubileux, prisé 10 escus.

Item. sur le fleuron dudit costé y a un autre gros saphir aussy nubileux, rond par dessus, prisé 40 escus.

Item au costé senextre y a un beau saphir à huict costés, dedans un chatton d'or, prisé aussy 40 escus.

Item sur le fleuron dudit costé senextre, un autre gros saphir rond, longuet, percé du long, estant dedans son chatton, prisé aussy 40 escus.

Item en la branche d'en hault de la dite croix, un autre saphir à huict costés, en son chatton aupres dudit quarré, prisé semblablement 40 escus.

Item au fleuron de la dite branche, au bout d'en hault, un gros saphir longuet et rond dessus, estant dedans son chatton, prisé 250 escus.

Item et en toutes les branches d'icelle croix, vingt sept balays tels quels, compris un ruby, douze saphirs, aussy tels quels, et trente cinq perles telles quelles, mises et estimées avec le poidz de l'or de la dite croix. — Deffault l'une desdites perles.

Item en ladite croix, au costé senextre, trois chattons vuides où devoient estre deux petis balays et un saphir, pareillement deux places vuides sans chattons ne pierres.

Item en la branche de en bas, faisant le pied de la dite croix, neuf places vuides sans chattons ne pierres.

Item au doz de la dite croix, sur le quarré d'icelle, un petit fermillet garny d'une perle ayant une petite esmeraulde au sommet, allentour duquel fermillet il y a unze petis saphirs, nus, et prisez au poidz de l'or.

Item sur les deux fleurons, des deux costez dudict doz, deux autres fermilletz, l'un garny de cinq petites esmeraudes et une perle telle quelle, un grenat au sommet, et l'autre fermillet garny de quatre esmerauldes et une demye perle au millieu, un grenat dessus, avec une place vuide, et l'autre branche d'en bas dudit dos faisant le pied d'icelle croix, un autre fermillet semblable que les

dessusditz, auquel deffault une pierre, prisez lesdits trois fermilletz ensemblement 3 escus.

En la branche d'en hault du doz d'icelle croix, sur le fleuron, n'y a aucune chose et est la place vuide.

Laquelle croix, ainsy qu'elle est cy dessus declarée, peze, compris le bois et la pierrerie, 6 marcz 6 onces d'or.

Item en ladite croix y a un pied d'argent doré à quatre pans, porté sur quatre lyons, qui est semblablement à l'œuvre de Venise, sur lequel pied il y a deux saphirs tels quels dedans deux chattons d'or et deux autres chattons d'or vuides, pesans ensemble 7 marcs 15 estellins argent doré. — [Cf. *K*, 339.]

Reliquaires.

4. Une image d'or de Nostre Dame tenant son enfant entre ses bras du costé gauche, et au costé dextre tient un petit vaisseau de cristal auquel on dit avoir du lait de ladite dame, laquelle est assize sur un pied d'argent doré d'un pied de hault ou environ à une patte à six pans porté sur six petitz lyons, laquelle image a sur sa teste une couronne d'or, et semblablement ledit enfant, en la couronne duquel deffaillent deux grenadz avec les chattons, l'un devant, l'autre derriere, et en la couronne de Nostre Dame deffault une perle entre deux fleurons et un chatton en l'un desdits fleurons, laquelle couronne est garnie sur le devant d'une esmeraulde ronde prisée 32 l. — La dite image a esté fondue avec le soubzbassement par commandement du Roy, comme appert par un proces verbal signé de Mess. Nicolay, de La Croix, Luillier, Guyot, Marillac, Fromaget, greffier, en date du 8e juin 1562, pour le regard du reliquaire et pierrerie, ont esté mises en un coffre fermant à trois clefz, dont sera fait mention cy apres[1].

Item en la dite couronne y a sur le costé gauche une esmeraulde en table, cassée, prisée 30 l.

Item par derriere il y a une petite esmeraulde esguarrée, prisée 10 l.

Item du costé dextre de la dite couronne y a une esmeraude cabochonne, ronde, prisée 40 l.

Item autour de la dite couronne, parmy les dites pierres, y a

1. Cette annotation, qui est en marge des copies de l'inventaire de 1573-1575, est évidemment, vu la date de 1562, une simple transcription d'une note ajoutée à l'inventaire de 1536; en 1573, l'objet n'existait plus et les commissaires ne firent pas suivre l'indication de chacune des pièces du mot *Vray*.

unze perles orientales et sept petitz grenadz en chattons, estimez valloir ensemble 10 l. t.

Item en la poictrine de ladite image, une belle table d'esmeraulde à jour, assize sur une fleur à quatre pampes, prisée 400 l. t.

Item es deux costez de ladite aymeraulde, sur les deux bordz de ladite image, y a deux saphirs en table d'une grandeur et couleur, prisez ensemble 120 l.

Item en la poictrine de ladite image, une bordure garnie de sept petits grains d'esmeraulde et de sept petitz grains de grenatz, prisez ensemble 4 l.

Item la ceincture de la dite image, garnie de quatre grains d'esmeraudes et de quatre grains de grenadz, prisez ensemble 8 l.

Item en la poictrine du petit Dieu, un ruby cabochon de vieille mine, prisé 12 l.

Item en la couronne d'icelluy petit Dieu, trois petitz grenadz avec huict perles, prisé le tout ensemble 14 l.

Item sur le fretelet dudit vaissel de cristal, un petit ruby de vieille mine, prisé 20 s.

Somme de la dicte pierrerie, 681 l.

Et peze l'or de la dite image 5 marcz 2 onces et demye, vallans, au prix de 120 l. t. le marc, 637 l. 10 s.

Item ledit pied d'argent doré prisé 3 marcz 7 onces et demye, vallans, au prix de 15 [l.] t. le marc, 59 l. 1 s. 3 d.

Somme totalle de la prisée de la dite image, 1,377 l. 11 s. 3 d. — [Cf. *K*, 340.]

5. Une autre image d'or de Mons. saint Louis de Marseille, evesque, assis sur un entablement d'argent doré, esmaillé aux armes de France, tenant en ses mains un reliquaire rond garny de cristal dans lequel y a de la joincte du dit saint et au dedans d'icelle y a une table de balay, percée, prisée 12 l. — Pris fondu comme il est dit cy devant, fol. 12. Pour le regard des pierreries, elles sont cy apres inventoriées fol. 123, mises en une layette cachettée et cottée VV[1].

Item au dessus dudit balay, une petite esmeraulde en table, ronde dessus, prisée 30 l.

Et au dessus de la dite esmeraulde, au haut dudict fleuron, deux places vuides.

Et aupres d'icelles, une perle qui sera prisée cy apres avec les autres, pres de la dite table de balay, une place vuide, aupres de

1. Cette note vise évidemment la fonte de 1562 comme pour l'article précédent. Les commissaires de 1573-1575 n'ont naturellement pas marqué *Vray* pour chaque pièce indiquée.

laquelle souloit avoir une esmeraude ronde rompue, qui estoit prisée 20 l., laquelle n'a esté trouvée et deffault.

Item au dessus de la dite place de la dite esmeraude, sur le fleuron, deux petis balays, une perle et une place vuide, prisez les dits balaiz 20 s.

Item pres de la place de la dite esmeraude, une grosse perle en une fleur à six pampes, qui sera prisée avec les autres cy apres; aupres de laquelle perle et au devant dudit reliquaire y a une place vuide, sur laquelle il y a un fleuron garny de trois esmerauldes, prisées ensemble 48 l.

Item pres de ladite place vuide il y a une perle venant sur le costé dextre, en une fleur à six pampes, qui sera semblablement prisée cy apres avec les autres.

Et aupres de la dicte perle, une table d'esmeraude, plus estroitte en un bout qu'en l'autre, prisée 160 l.

Et sur la dite esmeraude, audit fleuron, y a une perle, deux petitz balaiz et une place vuide, prisez lesdits deux balays ensemble 20 s.

Item aupres de la dicte table d'esmeraulde y a encore une grosse perle en une fleur à six pampes. Lesquelles six perles dessus declarées ont esté prisées, sçavoir est les trois grosses ensemble 24 l. et les trois petites, aussy l'une avec l'autre, 6 l.

Item sur la mitre dudit image sainct Louis y a plusieurs pierres comme s'ensuyt.

Premierement :

Sur le front de la dite image, une esmeraulde longuette, ronde dessus, prisée 80 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un balay cabochon, prisé 24 l.

Item au dessus dudit balay, une esmeraude en lozange, prisée 300 l.

Item au dessous de la dite losange, du costé dextre, une esmeraulde ronde, prisée 80 l.

Item au dessous de la dite esmeraude, un balay cabochon, prisé 80 l.

Item au dessous de la dite lozange d'esmeraulde, du costé senextre, une esmeraulde cabochonnée, prisée 160 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un chatton vuide, sans pierre.

Et sur le derriere de la dite mitre, aupres dudit chatton vuide, y a une esmeraude cabochonnée, ronde dessus, prisée 60 l.

Item au dessus de ladite esmeraulde, quatre balays qui font une croix et le derriere de ladite mitre, prisez ensemble, l'un portant l'autre, 30 l.

Item au millieu desdits quatre balays, une esmeraulde longuette, demye ronde dessus, presmeuse par le bout d'en hault, prisée 60 l.

Item sur les deux boutz de la dite mitre, deux grosses perles vieilles, prisées, l'une portant l'autre, 8 l.

Item en la bordeure de ladite mitre et ez pendantz d'icelle, vingt cinq petitz grains d'esmeraulde et vingt petitz grains de grenatz, aussy quarante une petites perles, prisez ensemble 24 l.

Item en ladite mitre y a encore douze grossettes perles, prisées ensemble, l'une portant l'autre, 24 l.

Somme de la dicte pierrerie, 1,126 l.

Item ladicte image, selon l'inventaire precedent, celluy de ladite année 1536, non signé ny approuvé, pesoit 4 marcs 1 once d'or, et neantmoins, apres avoir esté pesé par les srs Castillon et Hotman, orfebvres, presens lesdits commissaires, a esté trouvé du poidz de 4 marcs gros d'or, qui, à raison de 120 l. t. le marc, vallent 491 l. 5 s.

Item le pied d'argent doré dudit image pese 4 marcz 4 onces, vallans, à raison de 15 l. le marc, 67 l. 10 s.

Somme totalle de la prisée dudit image, 1,684 l. 15 s. [Cf. *K*, 341.]

6. Une autre image de Monsieur sainct Thomas de Cantorbye d'or, d'un pied et quatre doigts de hault ou environ, portée sur un pied d'argent doré de demy pied de hault, esmaillé à champ d'azur, fleurs de lys dorées, tenant à main gauche une petite fiolle de cristal à un pied et couvercle d'or garny de seize perles et un petit balay. Lequel image a à son col un pallium d'argent blanc garny de quatre grandes esmeraudes, dont il y en a deux cassées sur le devant des espaules et cinq petites esmeraudes telles qu'elles, chacune d'elles seant au millieu de quatre perles, avec quatre meschants aussy petitz grenatz seans pareillement au millieu de quatre petites perles chacun, et deux balays, l'un devant en la poictrine, qui est percé, et l'autre sur l'espaule gauche, par derriere; auquel pallium y a cinq petites croix d'argent esmaillées de noir et trois places vuides, l'une sur ladite espaule droicte et les deux aultres au bas d'icelluy pallium; tous lesquels chattons et garnisons des perles sont d'or. Lesquelles perles et pierres ont esté estimées à 80 escus sol., vallans 160 l. — Pris et fondu comme il est dit cy devant, fol. 12. Les pierreries mentionnées cy apres sont inventoriées fol. 142 vo et mises en une layette cotée TT[1].

Item au col de ladite image y a un collet double garny de sept petites esmeraudes et sept petitz grenatz, quarante deux perles en

1. Mêmes remarques que pour les deux articles précédents.

troches et a chacune troche un grain d'esmeraulde et un grain de grenat; prisé ledit collet 20 escus.

Item sur la teste dudict image sainct Thomas, une mittre d'or garnie par derriere de six grosses esmerauldes, l'une cassée sur le costé gauche, avec deux balays, un grenat et cinq grosses perles et deux moindres, treize petittes perles, sept petittes esmerauldes et sept grains de grenatz, et ez pendans de la dite mittre, six petitz grains d'esmerauldes, chacun grain seant au millieu de quatre perles, et sept petitz grains de grenatz; sur la poincte de laquelle, par le derriere, y a un petit balay percé; et au devant d'icelle mitre y a six belles esmerauldes, dont l'une estant sur le costé dextre, est cassée, deux balaiz et un ruby clairet, cinq grosses perles, deux moindres et douze petites, sept petis grains d'esmerauldes et huict petis grains de grenatz. Et y a quatre places vuydes en la bordeure de la dicte mittre, et la poincte de devant de la dite mittre vuyde. La dite mittre prisée, avec ledit fretelet de la dite fiolle, 600 l. t.

Ledit image, ainsy qu'il se comporte, tant en or que argent, pesoit, selon ledit inventaire precedent, celluy de l'année 1536, non signé, 9 marcz 4 onces, estimez par ceulx qui lors firent la prisée, nommez Symon Barbedor, joailler, et Jehan Thivier, orfebvre, à 3 marcz et demy l'argent, et l'or à 6 marcz. Neantmoins, pour mieux veriffier le poidz et le prix dudit image, lesdits Castillon et Hotman priserent l'or et l'argent ensemblement, et trouverent l'argent peser 4 marcz et l'or 5 marcz 4 onces, qui, au prix de 120 l. pour marc d'or et 15 l. pour marc d'argent, vallent ensemble 720 l.

Somme de la valeur dudit image, 1,520 l. — [Cf. *K*, 342.]

7. Item un reliquaire d'or en façon d'une nef, soustenu par deux angelz d'or, à l'un desquels deffault des longtempz une aisle, au hault duquel reliquaire y a un rond de cristal enchassé en or qui sert à porter le corps de Notre Seigneur le jour du sacrement, auquel deffaut aussy une petite fleur de lys qui seoit en un pot d'or au millieu d'icelluy reliquaire, assiz sur un entablement d'argent doré garny de deux angels et sur lequel il y a quatre personnages, sçavoir est : le Roy, la Royne et deux de leurs enfans, d'argent, et est la bordeure dudit entablement d'argent, semée de vingt deux louppes de saphirs et vingt deux grenatz, places vuydes où deffaillent quatre pierres, pesant ledit reliquaire 9 marcz 7 onces et demye d'or, qui, au prix de 120 l. le marc, vallent 1,192 l. 10 s. t. — Pris et fondu comme il est dit cy devant, fol. 12[1].

Et l'argent prisé, compris lesdites louppes et grenatz, selon ledit

1. Mêmes remarques que pour les articles précédents.

precedent inventaire, 35 marcz; par celluy de la dite année 1536, selon le poidz que en firent lors lesdictz Castillon et Hotman, 34 marcz 3 onces seulement, vallans, au prix de 15 l. le marc, 515 l. 2 s. 6 d. t.

Somme dudit reliquaire, 1,707 l. 12 s. 6 d. — [Cf. *K*, 343-344.]

8. Item une image de sainct Louys d'or, seant en une chaize d'argent doré à claires voyes, tenant un sceptre en sa main, esmaillé de champ d'azur et fleurs de lys, tenant entre ses mains un beau fermillet au millieu duquel il y a des ossementz de sainte Cecille, et un cristal au devant, garny allentour de six esmerauldes, dont en y a trois cassées qui guères ne vallent, six grenatz et douze perles, ladite pierrerie prisée 100 l. — Pris et fondu comme il est dit cy devant et les pierreries cy apres inventoriées fol. 123 et mises en une layette cotté YY[1].

Item sur la teste dudict image saint Louis, une couronne d'or garnye de quatre esmerauldes, dont il y en a deux grosses qui sont belles et deux autres moindres, estimées c'est assavoir la plus grosse, 300 l. t., et l'autre, 200 l., et les deux autres moindres, ensemble 60 l., et quatre grosses perles et un balay sur le front, prisé ledit balay 20 l. et les perles chacune 4 escus, qui sont 32 l.; monte le tout, 612 l.

Item l'or et l'argent dudit image ensemble avec les petites perles estant allentour de son diadesme, prisé 11 marcz 3 onces 15 estelins, dont y a pour l'image, qui est d'or, par estimation, 6 marcz d'or, vallans 720 l., et 5 marcz 3 onces 15 estelins d'argent, aussy par estimation, vallans 76 l. 11 s. 3 d., qui est, pour or et pour argent, 796 l. 11 s. 4 d.

Somme dudit image, 1,508 l. 11 s. 4 d. — [Cf. *K*, 344.]

9. Item un tres beau texte d'evangilles ou livre couvert d'une couverture d'or, auquel deffaillent les fermoires, et en l'un des costez de la dite couverture y a un crucifix de bosse, une image de Nostre Dame, un saint Jean l'Evangeliste et deux angels de demye bosse, et commence le second feuillet d'icelluy livre « Joannes ad turbas » et le dernier feuillet « Jordanem », la croix dudit crucifix garnie despuis les piedz en bas de plusieurs pierres; c'est assavoir, au bout d'en bas de ladite croix, d'un gros saphir rond, louppeux estimé valloir 80 escus.

Item une esmeraulde longuette en table, estimée 40 l.

Item une table de saphir estant au dessus de la dite esmeraulde, estimée aussy pareille somme de 40 l.

Item au dessus dudit saphir, une autre esmeraulde en table, prisée 30 l.

Item audessus de ladite esmeraulde, un balay tel quel, estimé 40 s.

---

1. Mêmes remarques que pour les articles précédents.

Item au diadesme dudit crucifix, un balay, trois petitz grains d'esmeraudes et trois perles, prisez, l'un portant l'autre, 10 l.

Item au dessus dudit diadesme, une esmeraulde, estroitte d'un bout, cassée en deux, prisée 24 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un saphir rond, percé, estimé 8 l.

Item au dessus d'icelluy saphir y a une esmeraulde ronde, prisée 16 l.

Item au costé dextre de ladicte croix, en joignant le dit diadesme, une esmeraulde en table, quarrée, prisée 40 l.

Item aupres de ladicte esmeraulde, un balay, prisé 40 l.

Item aupres dudit balay, au bout de la croisée, une esmeraulde demye ronde dessus, prisée 80 l.

Item au costé senextre joignant ledit diadesme, une lozange d'esmerauldes cassée en trois pieces, estimée 6 l.

Item aupres de ladite esmeraulde, faulte d'un chatton.

Au pres de la dite place vuide de chatton, au bout dudit costé senextre, une esmeraulde ronde, prisée 50 l.

Item au dessous des piedz de la dite image Nostre Dame et de sainct Jean y a deux camahyeux d'agathe, en l'un desquels y a un dain entaillé et en l'autre un aigle, prisez ensemble 6 l.

Item au dessus de la teste dudit image de Nostre Dame, un beau grand saphir à fondz de cuve, plat dessus, prisé 400 l.

Item au dessus de ladite teste dudit saint Jean y a un autre gros saphir, demy rond dessus, à deux costez, prisé 200 l.

Item en la bordeure dudit livre, du costé dudit crucifix, au bout d'en bas, du costé dextre, y a une esmeraulde sur laquelle il y a un petit grain d'or, prisée 20 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde y a faulte d'un chatton, et au dessus du dit chatton deffaillant, un balay rond, prisé 16 l.

Item au dessus du dict balay, une esmeraulde en table, cassée en plusieurs lieux, prisée 8 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un saphir longuet à fondz de cuve, prisé 40 l.

Item au dessus du dit saphir deffaut un chatton, et au dessus d'icelluy chatton deffaillant, une esmeraulde en table longuette, prisé 30 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un saphir rond, percé, prisé 8 l.

Item au dessus du dit saphir, un chatton d'or, sans pierre, et aupres du dit chatton, une grande table d'esmeraulde longuette, prisée 100 l.

Item et aupres de ladite esmeraulde, trois chattons d'or vuydes,

sans pierres, et aupres des dits chattons vuydes, une table de saphir, prisé 30 l.

Et apres le dit saphir, une place vuyde sur le coing dudit costé d'icelluy livre par hault.

Item aupres de la dicte place vuyde y a une presme d'esmeraude, prisée 4 l.

Et pres la dite presme y a un chatton d'or sans pierre, et aupres du dict chatton sans pierre y a une place vuyde.

Item au dessous de la dite place vuide y a une grosse presme d'esmeraulde cassée en deux, prisée 4 l.

Et au dessous de la dite presme y a deux chattons d'or sans pierre.

Et au dessous des dits chattons vuydes y a une esmeraulde cassée de laquelle deffault une piece, estimée 12 l.

Item au dessous de la dite esmeraulde, une table de saphir fort glaceuse, prisée aussy 12 l.

Et au dessous du dit saphir, au coing d'en bas du dict costé du livre, y a une place vuide, une esmeraulde en table, rompue par un bout, prisée 20 l.

Item aupres de la dicte esmeraulde y a un saphir a huict costés, prisé 24 l.

Et aupres du dit saphir et le long du bout d'en bas d'icelluy y a quatre places vuides.

Item allentour de la dite bordeure selon le dict inventaire precedent devoit avoir vingt six petites perles parmy la dite pierrerie, mais n'en a esté trouvé que vingt cinq qui sont estimées avec l'or.

Item en l'autre costé du dit livre y a un Dieu de majesté de demye bosse et quatre evangelistes aux quatre coings d'icelluy, d'or, et allentour du dit Dieu de majesté y a une bordeure en maniere de fleur à quatre pampes, sur laquelle sont assizes plusieurs pierres, et au bout des piedz d'icelluy Dieu de majesté y a un chatton sans pierre, vuide.

Item aupres du dit chatton vuide, au costé dextre, y a une esmeraulde, presme d'esmeraulde, demye ronde, prisée 32 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un balay longuet, prisé 4 l.

Item au dessus du dit balay y a une table d'esmeraulde longuette, prisée 12 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un saphir, prisé 4 l.

Item au dessus du dit saphir y a une esmeraude en table, rompue en trois lieux, prisée 6 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde, un balay, prisé 40 s.

Item au dessus du dit balay, une esmeraude en table, prisée 32 l.

Item au dessus de la dite esmeraulde et au hault de la dite fleur, un saphir à fondz de cuve, prisé 12 l.

Item au dessous du dict saphir, du costé senestre, y a une table d'esmeraulde, quarrée, demye ronde dessus, prisée 20 l.

Item au dessous de la dite esmeraude y a un balay, prisé 4 l.

Et au dessous du dit balay lors du dit inventaire non signé y avoit deux chattons d'or vuides sans pierres, et lors de celluy de la dite année 1536 n'y avoit plus que l'un des dits chattons, au dessous duquel y a une petite esmeraulde ronde cassée, prisée 40 s. t.

Item au dessous de la dite esmeraulde y a un balay tel quel, prisé 20 s.

Et au dessous du dit balay, un chatton d'or vuyde.

Item sur la bordeure du dit livre, au coing d'en bas, y a un saphir rond cabochon, prisé 16 l.

Item au dessus du dit saphir y a une table d'esmeraulde, prisée 8 l. — Deffault la dite esmeraulde.

Item au dessus de la dite esmeraulde y a deux places vuides.

Item au dessus des dites deux places, une esmeraulde presmeuse et guignolée d'un coing, prisée 16 l. — Deffault la dite esmeraulde.

Et au dessus de la dicte esmeraulde, deux places vuydes.

Item au dessus des dictes deux places vuydes, une esmeraulde en table, cassée en plusieurs lieux, prisée 8 l.

Item au dessus de la dicte esmeraulde, un balay percé, prisé 4 l.

Item au dessus du dit balay, une place vuyde faisant le coing d'en hault du dit costé, et aupres de la dite place vuyde, une table d'esmeraulde, prisée 30 l.

Item aupres de la dite esmeraulde, un balay rond, à huit costez, prisé 8 l.

Et aupres du dit balay, une place vuyde.

Item aupres de la dite place vuyde, une table d'esmeraude longuette, prisée 50 l.

Et aupres de la dite esmeraulde y a une place vuyde.

Item aupres d'icelle place vuyde, deux chattons d'or sans pierres.

Item aupres des dits deux chattons, un balay percé, prisé 8 l.

Et aupres du dit balay, une place vuyde.

Item aupres de la dite place vuyde, une table d'esmeraulde longuette, prisée 50 l.

Et aupres de la dite esmeraude y a une place vuide.

Item aupres d'icelle place vuyde, deux chattons d'or sans pierres.

Item aupres des dits deux chattons, un balay percé, prisé 8 l.

Item aupres du dit balay, un saphir en table, prisé 16 l.

Item au dessous du dit saphir, une table d'esmeraude presmeuse, prisée 6 l.

Item au dessous de la dite esmeraulde lors du dict inventaire non signé y avoit une table de balay qui estoit prisé 8 l., laquelle lors

de celluy de la dite année 1536 deffailloit et ne s'est à present trouvée.

Et au dessous de la place du dit balay y a une autre place vuyde, au dessous de laquelle place vuyde y a une esmeraulde cassée en plusieurs pieces, prisée 40 s.

Et au dessous de la dite esmeraulde y a une place vuyde sous laquelle lors du dit inventaire non signé souloit avoir un chatton d'or sans pierre qui fesoit un des coings du dit livre, lequel chatton deffault.

Item aupres du dit chatton y a une esmeraulde en table longuette, prisée 6 l.

Et aupres de la dicte esmeraulde y a une place vuyde, et pres d'icelle place vuyde un chatton sans pierres.

Item aupres du dit chatton y a une table d'esmeraudes demye ronde dessus, percée, prisée 30 l.

Item aupres de la dicte esmeraulde y a une place vuyde.

Item sur les bordeures d'icelluy costé selon le dit inventaire non signé souloit avoir cinquante trois pierres, toutefois il n'y en a que cinquante et une qui seront prisées avec le pris de l'or du dit livre. — De present il ne se trouve que quarante neuf perles, partant deffaillent deux.

Laquelle couverture d'or d'icelluy livre et texte d'evangilles est prisé par le dit inventaire precedent non signé 8 marcz d'or, au pris de 120 l. t. le marc, vallans 960 l.

Lequel livre prisé ainsy qu'il est compris le livre de parchemin et bois comme il se comporte, 18 marcz 7 onces.

Et la dite pierrerie montoit au dit precedent inventaire non signé 1,791 livres, et par celluy de la dite année 1536, à cause de aucunes pierres deffaillans comme il appert cy dessus, 1,783 l. t.

Somme de la valleur du dit livre tan en or que pierrerie, 2,743 l. — [Cf. *K*, 345.]

10. Item le chef de Monsieur saint Clement estant dans une casse d'argent doré, quarrée et longuette, à quatre pilliers, sur chacun desquels il y a un angel, deux desquels n'ont point d'aisles; et au tour de la dite châsse est figurée la vie du dit saint Clement à bosses et images tout autour, et en l'un d'iceux images deffault une teste sur laquelle y a un pavillon aussy d'argent doré, auquel y a plusieurs pierres telles quelles, qui sont prisées avec l'argent et poidz d'icelle chasse, laquelle est portée sur quatre lyons d'argent doré; pese ainsy qu'elle est selon l'inventaire precedent non signé, 36 marcz; par le poidz des dits Castillon et Hotman, 36 marcz 1 once qui, au prix de 15 l. t. le marc, vallent 541 l. 17 s. 6 d. — [Cf. *K*, 346.]

11. Item le chef de Monsieur saint Blaize martir, en façon d'un evesque mittré, d'argent doré, garny de plusieurs pieces de verre de

diverses couleurs, tant sur la dite mittre, pendans, qu'au collet, assiz sur un entablement de cuyvre doré avec quatre angels aussy de cuyvre doré, le tout pesant ensemble par estimacion 80 marcz, dont il semble en y avoir en argent 50 marcz, et 30 marcz en cuyvre. Et n'a peu estre pesé, parce qu'il n'y avoit balance qui le peust porter et aussy qu'on n'en sçavoit rien oster; lequel argent doré estimé peser 50 marcz comme dit est vaudroit, au prix de 15 l. t. le marc, 750 l. [Cf. *K*, 347.]

12. Item un chef et reliquaire d'argent doré en façon d'une vierge, auquel il y a des reliques de Madame Sainte Ursulle, porté sur six lionceaux, semé de plusieurs armes tant de France que autres; pesant le tout selon le dit inventaire precedent non signé, 22 marcz 1 once; par le poidz des dits Castillon et Hotman, 22 marcz 2 onces, qui est, au prix de 15 l. t. le marc, 333 l. 15 s. t. — [Cf. *K*, 348.]

13. Item une image de la Vierge Marie estant sur un pied quarré à six carreures, en façon d'un calice, portant son fils entre ses bras, d'argent doré, tenant un saphir blanc percé, auquel sont aucuns cheveux de la Vierge Marie, prisé le dit saphir, 40 s.

Item sur la poictrine de la dite image y a une esmeraulde et deux grains de rubys d'un costé et d'autre, prisez 60 l.

Item en la poictrine du dit enfant, un meschant ruby d'Alexandrie rompu qui ne vault rien.

Item en la couronne d'or assize sur la teste du dit enfant y a quatre perles telles quelles, huict petis grains d'esmerauldes, quatre grenatz aussy tels quels, qui ont esté prisez ensemble et avec la dite couronne, 20 l.

Item sur la teste du dit image de Nostre Dame y a une couronne d'or, garnye de trois esmeraudes en table, rondes dessus, huict grenatz et douze perles telles quelles et une place vuyde par derriere; laquelle couronne de Nostre Dame avec les pierres y estant a esté prisée 50 l.

Le dit image avec le pied, prisé, en rabattant l'or des dites couronnes, 7 marcz 5 onces d'argent doré, vallans, à 15 l. t. le marc, 114 l. 7 s. 6 d.

Somme de la valleur du dit image, 246 l. 7 s. 6 d. — [Cf. *K*, 349.]

14. Item un grand image de Monsieur saint Louis, de deux piedz de hault ou environ, compris le pied qui est porté sur les trois lyons, tenant un reliquaire en cristal de l'espaule du dit saint Louis, le tout d'argent doré pezant ensemble 13 marcz et demy d'argent qui, au prix de 15 l. t. le marc, vallent 152 l. 10 s. t.

Item sur la teste dudict image, une couronne d'argent doré, garnye de chattons d'or rapportez dessus, dedans lesquels chattons y a neuf esmerauldes telles quelles, plusieurs petits grenatz, avec quatre parles, la dite couronne prisée 50 l. t.

Somme du dit image, 252 l. 10 s.

Et soit memoire qu'en la dite couronne y a un des fleurons rompu et deux chattons vuides, une place vuide et un esmail de plique au lieu d'une autre pierre, comme par le dit inventaire non signé apparoissoit et qu'il fust veu et veriffié lors de celluy de la dite année 1536. — [Cf. *K*, 350.]

15. Item le chef de Monsieur saint Symeon, d'argent doré, en façon d'un homme vieil et ancien, assis sur un entablement de cuyvre doré, porté sur quatre angels de cuyvre aussy dorez, lequel chef est coeffé et couvert d'un coqueluche ou bonnet fermé par dessus avec une petite verulle esmaillée; esquels angels defailloient trois aisles; le dit chef estimé peser 35 marcz d'argent ou environ, non compris le pied et les angels qui sont de cuyvre qui, au prix de 15 l. t. le marc, vallent 525 l. — *Le 12e decembre 1592, le dit chef saint Symeon a esté pris et vendu pour subvenir à l'entretenement et nourriture des chappelains de la Sainte Chapelle suyvant l'arrest de la Chambre du 2 du dit mois, ainsi qu'il est porté par le procez verbal estant en fin du present inventaire et signé d'Alesso, Lecoigneux, Danes et Varoquier. — Le* (sic) *test*[e] *de saint Symeon a esté mis au coffre d'yvoire mentionné au present inventaire.* — [Cf. *K*, 351.]

16. Item une image d'yvoire de Nostre Dame estant sur un pied d'argent doré, aux armes de France, esmaillé, porté sur cinq petits lyons, tenant son enfant entre ses bras, qui avoit en sa poictrine un camahiet d'agathe, prisé 40 s.

Item sur la teste du dict image Nostre Dame y a une couronne d'or garnie de six perles rondes et grossettes et quatre petites, prisées ensemble 28 l.

Item sur le devant de la dite couronne y a une esmeraulde glacée, prisée 16 l.

Item au dessous, à costé gauche, y a une esmeraulde rondette dessus et longuette, rompue par l'un des boutz, prisée 20 l.

Item au derriere de la dite couronne de Nostre Dame, sur le fleuron, y a une esmeraude cabochonne, prisée 60 l.

Et soubz la dite esmeraulde y a une place vuide.

Item près la dite place vuide y a une esmeraulde ronde dessus, prisée la somme de 80 l.

Et apres la dite esmeraulde y a une autre place vuide.

Item en la dite couronne y a encor quatre balays, prisez 16 l.

Item en la poictrine du dict image de Nostre Dame y a une tres belle esmeraulde en un chatton d'or en maniere de fleur à quatre pampes, prisée 800 l.

Lequel image de Nostre Dame ainsy dessus designé, pese en argent doré, yvoire et l'or de la couronne, ensemble 18 marcz, estimé le tout valloir 200 l.

Et la pierrerie qui y est dessus declarée estimée aux sommes devant dites monte 1,022 l.

Somme totale du dit image, 1,222 l. [Cf. *K*, 352.]

17. Item un ange d'argent doré assiz sur six petis lyons, portant le chef de Monsieur saint Jean Baptiste en un petit plat d'argent doré, lequel chef est tout d'or, auquel il y a quelque peu du dit chef d'icelluy saint, pesant ainsy qu'il se comporte 9 marcz une once et demye, estimé lors valloir 40 l., et l'argent 133 l. 2 s. 6 d., à 15 l. le marc d'argent.

Somme de la valleur du dit ange, 173 l. 2 s. 6 d. — [Cf. *K*, 353.]

18. Item une image de la Magdeleine, d'argent doré, tenant entre ses bras une de ses costes enchassée de christal, garnie de quatre bandes d'or à tringles d'or, esquelles bandes y a quatorze esmeraudes et dix sept grenatz tels quels et trois places vuides (*à present quatre places vuides; deffault une esmeraulde des dites XIIII*) et en l'un des doigts de la dite image de la main d'icelle pend une petite lanterne de cristal, dans laquelle il y a des oz de la dite sainte; et aux deux boutz de la dite coste il y a deux fretelets de saphirs rondz, percez (*l'un des dits fretelets deffault à present*); l'or d'icelles bandes estimé peser 1 marc, et l'argent pese, rabattu 2 marcz pour les dits or et cristal, 9 marcz et demy.

Et la dite pierrerie a esté estimée valloir ensemble 60 escus.

Somme du dit image, tant en or qu'en pierrerie, prisée tout ensemble, 373 l.[1]. — [Cf. *K*, 354.]

19. Item l'image sainte Barbe, d'argent doré, portant de ses reliques, assize sur un pied à petitz pilliers à jour, porté sur quatre lyons petitz, desquels en deffaillent deux, et aussy deflaut un petit pillier du reliquaire d'en hault; peze le dit image, ainsy qu'il se comporte, 5 marcs 7 onces, vallant, au prix de 15 l. t. le marc, 118 l. 2 s. 6 d. —[Cf. *K*, 355.]

20. Item une image d'argent doré, en façon d'un evesque, portant une coste de Monsieur saint Magloire, evesque, lequel image est assis sur un pied aussy d'argent doré à six quarreures, esmaillé à fleurs de lys d'or, et, en la bordeure, d'oyseaux, en icelle bordeure escript « C'EST LA COSTE DE SAINCT MAGLOIRE », le dit reliquaire garny d'un cristàl, et pese selon le dit inventaire non signé 6 marcz, 4 onces 6 gros, et touteffois par le prix des dits Hotman et Castillon fust trouvé qu'il pezoit 6 marcz 5 onces 2 gros qui, au prix de 15 l. le marc, vallent 99 l. 16 s. 10 d. — [Cf. *K*, 356.]

21. Item un autre semblable image, en façon d'evesque, portant une des costes de Monsieur saint Spire enchassée en un cristal, assiz

1. Le récolement de 1592 dit à propos de ce reliquaire : « Avons trouvé deffaillir à l'image de la Madeleine un fretelet garny d'un saphir rond. »

sur un pied d'argent esmaillé aux armes de France, pezant 5 marcz 7 onces et demye, vallants au dit prix de 15 l. t. le marc, 89 l. 1 s. 3 d. — [Cf. *K*, 357.]

22. Item une autre image d'argent doré, à façon de evesque, portant des reliques de Monsieur saint Louis de Marseille enchassées dedans un cristal rond, assiz sur un pied à six quarreures aussy d'argent doré, esmaillé à fleurs de lys, sur lequel est escrit : « C'EST DE LA JOUINTE SAINT LOUIS DE MARSEILLE »; pezant ledit image 4 marcz 5 onces 6 gros, vallant, à 15 l. t., la somme de 70 l. 15 s. — [Cf. *K*, 358.]

23. Item une autre image d'argent doré de monsieur saint Symeon, assis sur un pied d'argent doré à six quarrés, esmaillé dessus à fleurs de lys, sur lequel est escrit « C'EST LE TEST DE SAINT SYMEON, » le dit image tenant entre ses bras un reliquaire à quatre pampes garny de cristal, dans lequel y a une croix, pesant icelluy image 4 marcz 5 onces, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, 69 l. 7 s. 6 d. — [Cf. *K*, 359.]

24. Item une autre image d'argent doré de saint Pierre de Marolles en habit de moyne, portant de ses reliques, seant sur un entablement esmaillé à fleurs de lys, pezant 4 marcz 3 onces, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, 65 l. 12 s. 6 d. — [Cf. *K*, 360.]

25. Item un petit ange d'argent doré, tenant des reliques de Monsieur saint Martin et saint Germain de l'Auxerrois en une table de cristal, allentour de laquelle est escrit « DE PALLIO SANCTI MARTINI, DE TUNICA SANCTI GERMANI ALTISSIODORENSIS », pezant icelluy ange 1 marc 7 onces et demye, vallant, au prix de 15 l. t. le marc, 29 l. 1 s. 3 d. — [Cf. *K*, 361.]

26. Item deux angels d'argent doré estant sur entablement aussy d'argent doré, porté sur quatre lyons pareillement d'argent doré, lesquels tiennent entre leurs mains un reliquaire de cristal, dedans lequel y a une des costes de Madame Sainte Elizabeth de Hongrie, icelluy reliquaire bandé de bandes d'argent doré en façon de croissant et garny de pierrerie telle qu'il ensuyt, c'est assavoir vingt sept saphirs tels quels (*deffaut un saphir*), vingt cinq grenatz et quatre vingtz cinq perles (*il ne se trouve que IIII^{xx} III perles*), prisées ensemble la somme de 80 l.

En l'un des dits angels deffault une aisle. (*Ausdits anges sont leurs aisles*[1].) — [Cf. *K*, 362.]

27. Et au dessous de la dite coste, sur le dit entablement, y a un autre reliquaire d'or, aussy en façon d'une coste, soustenu porté par deux petitz angels, a une lanterne dessus, aussy d'or, semé de plusieurs armes, petits grenatz, saphirs tels quels, dedans lesquels l'on dit estre l'une des costes de saint Nicaise; l'un desquels angels

1. La date des trois notes marginales de cet article est indéterminée.

d'or a perdu le bout de l'une de ses aisles, et en l'autre deffault l'une des aisles (*ausdits anges estans au dessous de la dite coste ne se sont trouvées aucunes aisles*[1]); peze icelluy reliquaire 9 onces et demye d'or, vallans, au prix de 120 l. le marc, la somme de 142 l.

Et le dit precedent reliquaire de cristal, ainsy soustenu par les dits angelz d'argent doré avec l'entablement aussy d'argent doré, peze, compris le dit cristal, pierres y estans, 14 marcz 1 once et demye, qui vallent, au prix de 15 l. le marc, 212 l. 16 s. 3 d. t. — [Cf. *K*, 362.]

28. Item l'image de Monsieur saint Eutrope en façon d'evesque d'argent doré, de pied et demy de hault avec le pied ou environ, tenant en un reliquaire quarré, en façon de chapelle, garny de cristal, dans lequel y a des reliques du dit saint, pesant 5 marcs 5 onces vallant, au dit prix de 15 l. le marc, 84 l. 7 s. 6 d. — [Cf. *K*, 363.]

29. Item une autre image de saint Martin à cheval, d'argent doré, qui couppe avec une espée son manteau, assis sur entablement porté sur quatre lyons d'argent doré, esmaillé allentour de fleurs de lys, tenant en main senextre un reliquaire garny de cristal, dedans lequel y a de ses os, pezant le dit image par le dit inventaire non signé 20 marcz 2 onces seulement, estimez au dit prix de 15 l. t. le marc, 303 l. 15 s. t.; toutefois par le poix des dits Castillon et Hotman a esté trouvé du poix de 20 marcz 2 onces et demye, vallantz, au dit prix dessus dit, 304 l. 13 s. 9 d. — [Cf. *K*, 364.]

30. Item un ange d'argent doré estant sur un pied [rond] d'argent, porté sur trois lyons d'argent doré, tenant entre ses mains un petit reliquaire de christal, dedans lequel y a plusieurs reliques, le tout d'argent doré et peze 1 marc 6 onces 7 gros, vallant, au dit prix de 15 l. le marc, 27 l. 17 s. 6 d. — [Cf. *K*, 365.]

31. Item un autre petit ange aussy assiz sur un pied rond sans lyons, tenant en sa main un reliquaire garny de cristal, dedans lequel y a plusieurs reliques garnies d'escriteaux, dont l'un fait mention des onze mil vierges; le tout d'argent doré, pezant 1 marc 3 onces et demye, vallant, à 15 l. le marc, 21 l. 11 s. 3 d. t. — [Cf. *K*, 366.]

32. Item une image de Monsieur saint Michel; l'ange a deux aesles esmaillées (*au dit ange n'y a aucunes aesles, sinon le bout de l'une d'icelles*), tenant à main dextre une croix, et à la senextre une targe ou escu, soubz les piedz duquel image y a un dragon; le dit image assis sur un pied à six quarrés, esmaillé allentour d'angelz, porté sur trois lyons; le tout d'argent doré, lequel image a une aisle rompue, qui est avec luy, pesant 6 marcz 5 onces, qui vallent, au dit prix de 15 l. le marc, la somme de 99 l. 7 s. 6 d. — Au dit ange n'y a aucunes aesles, sinon le bout de l'une d'icelles. — [Cf. *K*, 367.]

1. La date de cette note marginale est indéterminée.

— Le 6e janvier 1576, jour des Rois, de relevée, fut pris le dit ange pour fondre et convertir à faire la couverture du bois sur lequel doit reposer le saint fust de la vraye Croix, presens à ce Me Anthoine Nicolay, chevalier, conseiller du roy en son privé conseil, premier president des comptes, Me Jacques Belleau, Hierosme de Moulins et Nicolas Luillier, chanoines de la Sainte Chapelle, de Me Robert Danes, notaire et secretaire dudit seigneur et greffier des dits comptes, et Nicolas Le Mareschal, controleur de la Sainte Chapelle; partant deffaut à present la dite image. — Le dit ange pezant comme il est dit au texte, prisé par Mr de Riberolles, general des monnoyes, et Jean Beaucousin, orfebvre, à 19 l. 10 s. le marc et 10 s. pour la façon. — Nota qu'au journal de la dite année 1576, fol. 15, est registré un acte faisant mention à qui la dicte vaisselle d'argent a esté dellivrée et pour quel prix.

33. Item un image de Monsieur saint Christophle, avec son baston, portant sur son col un petit Dieu qui a un diadesme, esmaillé à un crucifix, une Nostre Dame et saint Jean l'evangeliste, porté sur une terrace esmaillé de verd, assize sur un pied à cinq quarrés, porté sur cinq lyons, au tour duquel est escrit :

CHRISTOPHORI SANCTI SPECIEM QUICUMQUE TUETUR
ILLO NEMPE DIE NULLO LANGORE TENETUR.

Le tout d'argent, pesant 5 marcz 1 once 2 gros, vallans, au prix dessus dit de 15 l. t., la somme de 77 l. 7 s. 6 d. — [Cf. *K*, 368.]

34. Item un aultre image, en façon d'un enfant d'argent doré, assiz sur un entablement ou pied quarré, aussy d'argent doré, esmaillé par le devant à fleurs de lys, autour duquel pied est escrit :

« LE ROY CHARLES, FILS DU ROY JEAN, QUI FUST DUC DE NORMANDIE ET DAUPHIN DE VIENNOIS, A FAIT FAIRE CETTE IMAGE L'AN MIL TROIS CENS SOIXANTE HUICT. »

Et en un vaissel d'or tenu par le dit enfant y a un pied des Innocens estant dans un reliquaire d'or garny de cristal, estimé peser l'or 3 onces vallant, au prix de 15 l. l'once, 45 l., et l'argent pese 6 marcs 3 onces, vallans, au prix dessus dit de 15 l. le marc, 95 l. 12 s. 6 d., qui est en somme toutte 140 l. 12 s. 6 d. — [Cf. *K*, 369.]

35. Item un texte d'evangilles commenceant au second feuillet escrit « fructum bonum », et au dernier feuillet « datione », en l'un des costez duquel y a un crucifix, l'image de la Vierge Marie et saint Jean, et de l'autre costé, Nostre Seigneur en Majesté en son jugement et les quatre evangelistes à l'environ, le tout d'argent doré; soubz le pied duquel crucifix y a un gros amatiste gravé en façon de teste d'homme, prisé 40 l.

Item allenviron du dit texte y a plusieurs louppes de saphirs et grenatz, et quatorze chattons et trois places vuydes, et soubz le dit

Dieu de Majesté y a une pierre de verre, et en l'un des costez deffault une roue en façon d'un trefoil; lequel texte est sans fermouers; et est le dit livre et texte estimé pezer 20 marcz d'argent doré, vallans, au prix de 15 l. le marc, 300 l. — Le dit texte a ete refait de nouveau, auquel il n'y a aucunes pierres fors le dit amateste gravé qui est mis soubz le pied du crucifix, et de l'autre costé une pierre verte.

Et la pierrerie estimée 40 l. t. — *Il n'y a aucune pierrerie.*

Somme totale du dict livre, 380 l. — [Cf. *K*, 370.]

36. Item un autre texte d'evangilles, auquel ne sont toutes les evangilles, commençant au second feuillet escrit « mo et familia », et au dernier feuillet « tur beati », en l'un des costez duquel est la representation de la Resurrection nostre Seigneur, et de l'autre costé y a un crucifix, l'image de la Vierge Marie et saint Jean et deux angelz au dessus de la Croix, et est le dit livre ou texte garny au tour d'esmaux de neesleure, sans fermouers, le tout d'argent doré, lequel est estimé pezer 22 marcz, vallans, au dit prix de 15 l. t. le marc, 330 l. — [Cf. *K*, 371.]

37. Item une table d'argent doré qui se clost et ferme à deux clamydes ou guichetz, dedans laquelle il y a plusieurs et diverses reliques, entre lesquelles de la part d'en hault d'icelle table y a de la vraye croix. Laquelle table est garnie de plusieurs pierres precieuses, c'est assavoir de seize perles orientales telles quelles, et à l'environ de la dite vraye croix de vingt cinq grenatz gros et moyens (*deffault un grenat perdu avec un chatton, restent seulement XXIIII*), soixante petitz grenatz avec leurs chattons, les cinquante et quatre garnys de saphirs avec leurs chattons, et un chatton sans saphir, et outre y a un assez gros saphir avec un chatton, et des dessusdits gros grenatz y en a un rompu de la dite part d'en hault, perdu pour la plus grande partie. Et est la dite table garnie par dedans de plusieurs esmaux de plicque; et de la part d'en hault des dits clamides ou guichetz qui s'ouvrent y a deux angelz d'argent dorez, eslevez de demy bosse, et aussy la dite table de la partie de dehors insculpée ou taillée de plusieurs images d'argent doré. De laquelle deffaillent par dehors deux pilliers de deux costez, aussy deffaillent en la partie d'en hault d'icelle table seize feuillages qui estoient allentour du pinacle d'icelle et l'esguille dont elle souloit estre fermée; sont le champ de la dite table et les costez semez de fleurs de lys espargnées; et sur le dessus des dits guichetz fermez y a le trespassement de Nostre Dame et au dessus le couronnement d'icelle; pezant la dite table avec les dites pierres et pierreries 65 marcz 4 onces, vallans, au dit prix de 15 l. le marc, 982 l. 10 s. — [Cf. *K*, 372.]

38. Item un reliquaire d'argent doré garny de cristal, en façon d'une machouere ou d'un menton, à deux petitz pinacles, sur lequel

il y a vingt quatre perles d'Escosse de petite valleur, aussy dix huict petits grenatz et vingt trois petitz saphirs de petite valleur, garnis de leurs chattons. Le dit reliquaire assis sur un entablement d'argent doré à quatre pattes ou piedz d'argent doré, auquel reliquaire est le menton de sainte Ursulle, qui peze, avec lęs dits cristal, perles et pierreries, 6 marcz 7 onces vallant, au dit prix de 15 l. le marc, 103 l. 2 s. 6 d. — [Cf. *K*, 373.]

39. Item un reliquaire plat ou plane, à façon d'eglise à deux petitz clochetz ou pinacles au dessus, garny de deux cristaux et assis sur un pied quarré porté sur quatre pattes, dedans lequel y a des reliques saint Pierre, saint Dominique, et au devant du dit plat est escrit « Sanctus Petrus, Sanctus Dominicus », le tout estant d'argent doré, pesant 3 marcz 3 onces 2 gros, vallans, au dit prix de 15 l. le marc, 51 l. 2 s. 6 d. — [Cf. *K*, 374.]

40. Item trois reliquaires du chef Monsieur saint Jacques le Mineur, dont il y en a deux d'une hauteur et le tiers moindre, tous d'une façon, lesquels sont faictz en façon d'une fleur à quatre pampes ou d'une treffle, assiz sur un pied rond à façon d'un chandelier, porté chacun pied sur quatre pattes, pesans ensemble 10 marcz 5 onces vallant, au prix de 12 l. t. le marc, la somme de 127 l. 10 s. t. — [Cf. *K*, 375-377.]

41. Item un autre reliquaire en façon d'un clocher ou d'une tour quarrée, assiz sur un pied quarré garny par devant de cristal, tout d'argent doré, dedans lequel il y a du genouil de Monsieur saint Anyan, ainsy qu'il est escrit au devant du dit cristal ou il y a « De genu sancti Aniani »; pezant le dit reliquaire 7 marcz 3 onces qui vallent, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 112 l. 10 s. 6 d. — [Cf. *K*, 378.]

42. Item un autre reliquaire plat, en façon d'eglise à trois pinacles à façon de clochers dessus, d'argent doré, garny de trois cristaulx longuetz sur chacun desquels il y a un escrit, sur le premier « de sancti Maximiani », sur le second « de sancti Lusiani », sur le tiers « de sancti Juliani », dedans lesquels cristaulx sont les dites reliques; et est assis le dit reliquaire sur un pied quarré à quatre pattes, lequel peze 4 marczs 6 onces et demye, vallans, au dit prix de 15 l. t. le marc, la somme de 72 l. 3 s. 3 d. — [Cf. *K*, 379.]

43. Item un autre petit reliquaire garny d'un cristal rond, assis sur un pied rond, sur lequel est escrit « de tunica et Pallio sancti Francisci ». Le dit cristal garny de douze petits grains de saphirs et dix petitz grenatz, sur le couvercle duquel y a un petit annelet, le tout d'argent doré, pesant ensemble 7 onces d'argent, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, 13 l. 2 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 380.]

44. Item un autre reliquaire d'argent doré, en façon de coste, porté sur six lyons, garny de cristaulx en trois costez, semez sur les

bandes de petites perles d'Escosse et de petitz grenatz et de petits grains de saphirs estimez au poidz d'argent, dedans lequel reliquaire il y a des reliques de saint Philippes, apostre, plusieurs autres sainctz; pesoit selon le dit inventaire non signé 3 marcz 1 once 6 gros; par le poidz, qui en fust pris lors du dit inventaire 1536 a esté trouvé pezer 3 marcz 1 once seulement, vallant, au prix de 14 l. t. le marc, 43 l. 15 s. t. — [Cf. *K*, 381.]

45. Item un autre petit reliquaire rond et longuet, d'argent doré, garny d'un cristal rond, nommé vulguairement de l'huile saint Andry, assiz sur un pied quarré à quatre pattes, aussy d'argent doré, sur lequel pied y a quatre escussons semez de fleurs de lys, pesant 6 onces 3 gros d'argent, vallant, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 11 l. 3 s. t. — [Cf. *K*, 382.]

46. Item une grosse couppe couverte, faicte par personnages de bosse, sur le couvercle de laquelle est figurée la Passion de Nostre Seigneur, sur le pied d'ycelle est le Baptesme et la Resurrection Nostre Seigneur avec autres misteres, sur le hault de laquelle y a un fretelet à façon de pomme à huict quarrez; dedans laquelle couppe y a des costes de Madame sainte Anne; la dite couppe d'argent doré et toute vermeille, dorée dedans et dehors, peze 6 marcz d'argent, vallans, au prix de 15 l. le marc, 90 l. t. — [Cf. *K*, 383.]

47. Item un autre reliquaire d'argent doré, où est le mistere de la Resurrection Nostre Seigneur, sur lequel y a un tabernacle à quatre pilliers accotté de deux angelz tenans chacun un reliquaire garniz de cristal, dedans l'un desquels est escrit « De lapide Montis Calvarie » et dedans l'autre « De sancta Martha ». Le dit reliquaire assis sur un pied à huict costés, porté sur quatre lyons, autour duquel y a trois gendarmes tenans l'un une espée (*ladite espée default*), l'autre une lance et l'autre est appuyé sur son escu. Le tombeau d'icelluy est de porphire. Lequel Dieu tient une croix en sa main. Le tout, excepté le dit tombeau, estant de bosse et d'argent doré, compris le dit porphire, 17 marcz 6 onces selon le dit inventaire non signé; mais par le poidz qui en a esté pris en procedant au dit inventaire 1536 a esté trouvé pezer 17 marcz 6 onces et demye d'argent, vallant, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 266 l. 5 s. t. [*sic*]. — [Cf. *K*, 384.]

48. Item un autre reliquaire garny de trois cristaulx longuetz par devant, dedans lequel est le bras de Monsieur saint Leger en chair et oz, que tiennent deux anges assis sur un entablement estroict de deux piedz de long ou environ, porté sur cinq pattes, sur lequel entablement y a deux escussons esmaillez de fleurs de lys d'or sur champ d'azur, le tout d'argent doré, et y est escrit ce qui s'ensuyt : « Le Roy Charles, fils du Roy Jean, qui fust duc de Normandie et dauphin de Vienne, a fait faire ce joyau, et y a du bras avec la

CHAIR DE MONSIEUR SAINT LEGER, L'AN MIL TROIS CENS SOIXANTE HUICT. »

Et peze le dit reliquaire avec les dits cristaulx et reliques, selon le dit inventaire non signé, 13 marcz demye once d'argent; par le poidz qui en a esté pris en procedant au dit inventaire 1536 a esté trouvé pezer 13 marcz 2 onces et demye vallans, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 199 l. 13 s. 9 d.

Au dit reliquaire deffailloit une patte du dit entablement et une aisle de l'un des dits angelz. — Le dit reliquaire a esté refait, partant n'y default rien. — [Cf. *K*, 385.]

49. Item une châsse d'argent doré, portée sur quatre piedz aussy d'argent doré, allentour de laquelle il y a plusieurs images de demy bosses eslevez, garnis de pierres de verre bleu, rouge, vert et de huict perles telles quelles avec leurs chattons. La dite châsse souloit pezer 5 marcz 1 once, et en procedant au dit inventaire 1536 fust trouvé taré au dit poidz de demye once, qui peut procedder à cause que la dite chasse a esté escornée en deux coingz, aussy d'un clou et fermoir d'or qui y deffault, pour ce 5 marcz demye once, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 75 l. 18 s. 9 d. — [Cf. *K*, 386.]

50. Item un escrain de bois couvert d'argent blanc, d'un pied et demy de long ou environ, sans serrure ni clef, à un Dieu de Majesté, croix, fleurs dessus de demye bosse de façon antique, estimé pezer 3 marcz d'argent ou environ vallans, au prix de 11 l. t. le marc, 33 l. — [Cf. *K*, 387.]

51. Item un petit reliquaire de cristal rond, rompu en deux boutz, garny d'argent doré, lequel pend a une petite chaisne à un crochet aussy d'argent doré, dans lequel y a du bras dextre de Monsieur saint Victor, martir. Lequel reliquaire et plusieurs autres ossementz et reliques non enchassées ont esté trouvées dans le dit escrin cy devant inventorié, desquelz les escriteaux ensuyvent :

« CETTE PIERRE EST DE MONTE CAUVAVRIAE. »

« ITEM DE LA ROCHE Ù LI SANS NOSTRE SEIGNEUR DESPANDI QUAND LONGY[N] LE FERI, Ù SENEXTRE COSTÉ, Ù MONT DE CALVAIRE. »

« HIC HABET DE CAPITE SANCTI LUDOVICI DE MARCELLIACO, DE NASO BEATAE HELENAE VIRGINIS, CUJUS CORPUS IN ECCLESIA BEATI PETRI TRECENSIS QUIESCIT CUM PLURIBUS ALIIS RELIQUIIS. » — [Cf. *K*, 388.]

52. Item un hanap d'argent doré par dedans et par dehors, allentour duquel au dedans il y a un soleil, et au fondz y a un petit reliquaire rond garny de cristal et d'un couvercle et de deux pieces, desquels le dit reliquaire couvert est fermé, lequel couvercle est par dessus esmaillé d'une image de saint Martin, et par dedans de ruisseaux vers. Lequel hanap sied sur un pied long et estroict, aussy d'argent doré, sur lequel pied sont de deux costez les armes de France esmaillées, pesant icelluy hanap 2 marcz 5 onces 6 gros, val-

lans, au prix de 15 l. le marc, la somme de 40 l. 16 s. — [Cf. *K*, 391.]

53. Item un reliquaire en façon d'une coste, à deux petitz pinacles par dessus, assiz sur un pied quarré, le tout d'argent doré, garnye la dite coste de cristal par devant et dessus et dessous de deux esmaux de plicque, quinze grenatz et quinze saphirs, autour de laquelle coste est escrit « HAEC EST COSTA SANCTI ERLENOINDI », pesant ensemble avec les dictes pierres estimées au poidz d'argent 4 marcz, vallantz, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 60 l. — [Cf. *K*, 392.]

54. Item deux petitz angelz d'argent doré qui ont chacun une petite vis par dessous, lesquels comme il semble ont autrefois servy, pesent 2 marcz 5 onces, vallans, au dit prix de 15 l. t. le marc, la somme de 39 l. 7 s. 6 d. t.

Et se trouve par les inventaires que les dictz angels ont servy à la seconde croix cy devant inventoriée. — Les deux angelz ont esté pris et mis par la relation de Me Pierre Rossignol au porte Dieu que l'on a fait de nouveau, inventorié ci après. — [Cf. *K*, 393.]

55. Item un beau grand camahyeu assiz sur une table quarrée, le derriere de laquelle et les costez sont d'argent doré, la partie de devant sur laquelle est assiz le dit camahyeu est d'or, semblablement la bordure; sur laquelle bordeure y a plusieurs pierres. La dite table est assize sur un pied d'argent doré, auquel sont plusieurs reliques d'un costé, garnies de sept cristaulx et de plusieurs esmaux dessous les dites reliques. En icelle table y a soixante trois perles de Seyne avec leurs chattons (*des dites LXIII perles ne s'en trouve que LVIII*) et six chattons desgarnis des dites perles (*se trouvent unze chattons desgarniz*), plus trois gros. saphirs, l'un desquels tire un peu sur couleur violet et est percé au long par dedans; aussy l'un d'iceulx saphirs, sçavoir celluy qui est au hault de la dite table est rond et bon de ce qu'il contient au regard des deux autres; plus vingt sept presmes d'esmeraudes, dont il y en a cinq bonnes, treize rubys de peu de valleur; et aux quatre coingz de la dite table, du costé du dit camahyeu, sont quatre potences d'or à images esmaillées et lettres; et aux deux boutz d'en hault pres les dites potences deux petites images plattes d'or esmaillé; semblablement du costé du dit camahyeu, au tour de la bordeure par dedans sont vingt petitz esmaux d'or, rond. Laquelle table cy dessus designée fust donnée par Charles le quint, ainsy qu'il appert par l'escriture estant au pied d'icelle; et est le dit camahyeu aucunement feelé et rompu tout au long en trois pieces, estimé ainsy qu'il est 10,000 escus et vaudroit beaucoup plus n'estoit la dite feesleure. [Pour ce 20,000 l.] — [Cf. *K*, 390.]

56. Item une croix double d'argent doré, de vieille façon, au millieu de laquelle est un crucifix garny de plusieurs perles menues, seize saphirs gros et menuz, huict balais et encor de quatre perles plus

grossettes, et dessus la teste du dit crucifix une presme d'esmeraulde; lesquelles pierres et perles sont touttes de petitte valleur; aussy en icelle croix deffaillent plusieurs perles et une pierre. Derriere la dite croix sont quatre images, deux evangelistes et un Agnus Dei enlevez au millieu. Laquelle croix se porte sur un entablement d'argent doré, allentour duquel sont quatre petites tours, à touttes lesquelles deffaillent leurs couvercles, et au pommeau du pied de la dite croix deffaut un des piedz des dites tournelles. — [Cf. *K*, 389.]

57. Ez vieilz ou precedentz inventaire est escrit ce qui s'ensuyt : Soit notté que au precedent inventaire y a un article faisant mention d'une boitte d'yvoire dedans laquelle souloit avoir un petit sac, auquel estoient plusieurs saphirs, balays et autres pierres precieuses, desquelles n'est fait inventaire.

Sur ce enquis Jean Payot, desnommé au procedz verbal, estant au commencement de l'inventaire de la ditte année 1536, fist responce qu'il avoit plusieurs pierres et autres choses qui n'estoient appliquées aus dites reliques et les monstreroit en leur ordre, et depuis exiba le dit Payot plusieurs choses qui furent inventoriées par le menu. — Soit verifié ce que dessus par cy apres. — [Cf. *K*, 394.]

58. Item un anneau d'or pontifical, sur lequel il y a un gros fermail garny de balays, c'est assavoir deux gros et deux moyens, et d'un gros saphir au millieu, et de quatre grosses perles rondes orientales, estimé le tout valloir la somme de 90 escus. — [Cf. *K*, 398.]

59. Item un beau baston pastoral en maniere d'un croton, d'argent doré, qui se met en quatre pieces, fermans à une viz, et est tout semé de fleurs de lys d'argent doré, lequel baston estoit garny par hault lors des precedentz inventaires de vingtz grenatz, tant gros que petitz, et de la moitié d'un avec leurs chattons, et lors du dit inventaire 1536 ne furent trouvez que dix des dits grenatz, dont en y a un bien gros, aussy y souloit avoir quatre gros saphirs clairetz de peu de valleur, desquels n'a esté trouvé que un.

Item au dit baston y a trois chattons sans pierres, plusieurs petites perles aussy avec leurs chattons, dont aucunes deffaillent; le dit baston est aussy garny de seize esmaulx et images, et au millieu du croton d'en hault y a un banc à dossier, sur lequel est assis Dieu et Nostre Dame, et est garny au doz en contre la longueur du dit crotton ou baston de feuilles d'argent doré, dont il en deffault deulx tout entieres. Lequel peze tout ensemble 19 marcz 2 onces d'argent doré, estimez, à 14 l. le marc, la somme de 196 l. — Ledit baston pastoral a esté refait depuis ledit inventaire, qui fut l'an 1536, et ne se trouve en icelluy les pierres contenues audit article,

et au lieu d'icelles y ont esté mis quelques verres de plusieurs couleurs. — [Cf. *K*, 400.]

60. Item un autre petit baston pastoral, couvert d'argent fort tenée, qui sert, aux Innocens, aux enfants de cœur, et se peut diviser en quatre pieces, desquelles la piece de la crosse, alias du crotton, est de cuivre doré, et y a soubz le dit croton une poignée de cuyvre doré garnye de six esmaux d'argent, dont les cinq sont neeslez et l'autre est blanc, et est le bout du dict baston pastoral en façon de serpent. Laquelle piece de croton est de deux costez couverte de bandes d'argent neeslé, sur lesquelles bandes y a plusieurs petites fleurs de cuyvre doré; et deffaut en l'une des dites pieces d'icelluy baston pastoral une piece d'argent de quatre doigtz ou environ. Lequel baston, qui pezoit par le dit inventaire non signé, compris les canons de cuyvre qu'on ne sçavoit separer ny estimer, 8 marcz 3 onces, fust prisé en la dite année 1536 par les dits Hotman et Castillon, orfebvres devant nommez, fust trouvé du poids de 8 marcz 1 once et demye seulement. — [Cf. *K*, 401.]

61. Item une belle fleur de lys d'argent doré à quatre fleurons, sur laquelle y a une couronne aussy d'argent doré; laquelle fleur de lys sert aux festes solennelles et moyennes à mettre sur le baston du chantre; icelle fleur de lys pezant 1 marc 6 onces, prisée 26 l. — Ladite fleur de lis couronnée a esté depuis ledit inventaire 1536 refondue et faicte de neuf, laquelle peyse 3 marcs 3 onces 6 gros comprins les..... y enchassés[1]. — [Cf. *K*, 411.]

62. Item une belle tablette d'or devant et derriere, qui sert à donner la paix; au millieu de laquelle de la partie de devant y a un beau camahieu, auquel y a un crucifix, Nostre Dame, saint Jean gravez et entaillez; et est le dit camahyeu assis sur un soleil d'or; et en la partie d'en hault d'icelluy camahieu et aux deux coingz de dessoubz sont trois angels d'or eslevez, tenans le dit soleil et le dit camahieu. Et est la dite table garnie de sept gros balays assez bons, les uns toutefois meilleurs que les autres, aussy de trois bons gros saphirs et d'un autre saphir moyen tel quel et de cinq esmerauldes, desquelles l'une est fort bonne, laquelle est rompue par un coing d'en bas, et les autres quatre sont de petite valeur, pareillement de quatorze perles orientales, desquelles les aucunes sont meilleures que les autres; toutes lesquelles perles et pierres sont en leurs chattons; et oultre les choses dessus dites y a trois gros chattons vuydes; et semble qu'il y ait eu autrefois au hault du dit camahyeu d'un costé une perle et un balay qui deffaillent, et au derriere de la dite table y a une ance d'or à la tenir qui se ferme à une petite vis d'or,

1. Cette note marginale est fournie par le ms. LL 636.

et aussy une esguille d'or, qui sert à la dite table quand elle sert aux chappes et que l'on la veult appliquer à icelles. Laquelle tablette peze 4 marcz 2 onces or, perles et pierreries ensemble, qui, à raison de 120 l. le marc d'or, vallent la somme de 510 l.; et la dite pierre ainsy dessus declarée a esté estimée par les dits orfebvres, les perles ensemble, à la somme de 736 l., qui est pour la totalité de la dite table, or, pierrerie, la somme de 1,246 l. — [Cf. *K*, 414.]

63. Item une autre petite paix d'argent doré quarrée, à une ance par derriere, au millieu de laquelle il y a un Agnus Dei entaillé, laquelle peze 2 onces et demye, vallans, à 14 l. t. le marc, la somme de 4 l. 7 s. 6 d. — Ces deux paix ont esté prises et fondues comme il est contenu au dernier recollement qui a esté fait, du 10e decembre 1566, fol. 10 vo[1]. — [Cf. *K*, 436.]

64. Item une aultre petite paix d'argent blanc et un filet tordz allentour, dedans laquelle y a un crucifix, la Vierge Marie et sainct Jean, hachez et dorez, du poidz de 2 onces 3 gros qui, à raison de 35 s. t. l'once, vallent 4 l. 2 s. t. — [Cf. *K*, 567.]

65. Item une autre paix en façon de fleurs de lys par devant, aux armes de France et du Dauphin, esmaillée, et au principal fleuron est la representation du crucifix et aux deux autres Nostre Dame et saint Jean, laquelle est dorée par devant, et par derriere est d'argent blanc seulement, aussy derriere y a une ance à la tenir; au bout de laquelle souloit avoir un fleuron qui deffault. Icelle paix, en plusieurs lieux esmaillée, pese 2 marcz 15 estelins, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 29 l. 6 s. 3 d. — [Cf. *K*, 453.] — Cette paix et la subsequente ont esté pareillement fondues, et au lieu d'icelles l'on en a refait deux autres, qui pezent, ainsy qu'il est dit au susdit recollement, fol. 11, 4 marcz à juste poidz[2]. — *Les dites deux paix ont esté, le 13 juillet 1591, prises et vendues pour subvenir à l'entretien du service divin en la Saincte Chapelle, suyvant l'arrest de la Chambre du 8e dudit moys, ainsy qu'il est dit fol. 126.*

66. Item une autre petite paix d'argent doré quarrée, à une petite ance par derriere, en laquelle y a par devant un crucifix entaillé pezant 6 onces, vallans, au prix de 37 s. 6 d. l'once, la somme de 11 l. 5 s. — [Cf. *K*, 454.]

67. Item une fleur de lys d'or qui souloit servir au devant d'une chappe, laquelle fleur de lys est garnie par devant de quatre gros saphirs et treize esmerauldes moyennes et petites, et de quinze rubys

---

1. Il s'agit de la fonte de 1562.

2. Note de 1573-1575 faisant allusion au récolement de 1566, et visant la fonte de 1562; à la suite autre note de 1591.

alexandrins moyens et d'un fort gros ruby d'Alexandrie de la vielle mine, qui est rompu vers le bout d'en bas, et de douze perles de Seyne moyennes; et au fleuron d'en hault y a un chatton où souloit estre une esmeraulde; et par derriere est garnie d'esmail de plicque, lequel esmail est rompu par le bout d'en bas; au pied aussy y a derriere une esguille d'or par laquelle souloit pendre la dite fleur, laquelle est mise en un petit escrain de cuyr, prisée, tant en or qu'en pierrerie, 380 l.— [Cf. *K*, 423.]

68. Item un camahyeu entaillé en façon d'un gros homme tenant en sa main dextre une couronne d'espines d'argent esmaillé de vert et tanné, et en la main senextre une double croix d'argent doré. Lequel homme est vestu despuis l'estomach tirant en bas, d'une robe d'argent doré, et sciz sur une nüe d'argent esmaillée d'inde; lesquels homme et nuée sont portez sur un gros entrepied d'argent doré et feuillages eslevez en façon de lys; et sous le dit entrepied y a un gros pommeau esmaillé de fleurs de lys, et soubz le dit pommeau une vis d'argent blanc; dedans lequel est mis un baston pour le porter, lequel baston est appellé le baston du chantre, qui est d'un bois nommé hebenne, et est, en la partie d'en hault, d'argent doré, esmaillé par les quatre costez à esmaulx de fleurs de lys, et au bout d'en bas y a une vis en laquelle se met le dit camahieu, semé par entour de feuillages eslevez, et au bout d'iceux esmaulx y a un pommeau à quatre quarreures aussy esmaillées de fleurs de lys; soubz le dit pommeau, demy pied plus bas, y a un petit cercle à quatre esmaulx, aussy de fleurs de lys; soubz le dit cercle, un pied et demy plus bas, y a un autre semblable cercle. Le dit baston garny, par bas, de la longueur d'un petit pied, d'argent doré, où y a semblablement esmaulx de fleurs de lys. Lequel camahieu et baston du chantre, jusques à la vis du bout d'en bas où il est mis, peze, ainsy qu'il se comporte, 8 marcz 6 onces et demye, selon le dit inventaire non signé, et par le poidz qui en fust pris en la dite année 1536, pese 8 marcz 7 onces et demye, icelluy camayeux compris, vallans, au prix de 16 l. t. le marc, la somme de 157 l. Et le surplus du dit baston peze, avec le bois qui y est, 6 marcz 6 onces, estimé l'argent à 4 marcz, vallantz, au prix de 14 l. le marc, la somme de 56 l. t., qui est en somme toutte du dit baston pastoral, 213 l. — [Cf. *K*, 427.]

69. Item une lanterne d'argent doré par dehors, hachée à lettres et rinsseaux, garnie de petits pilliers et une poignée à la tenir en façon d'un baston à sept quarreures; la dite lanterne, servant aux prelatz quand ils font l'office en hyver, et peze, ainsy declarée que dessus, 2 marcz, vallant, au prix de 14 l. le marc, la somme de 28 l. — La dite lanterne deffault et a esté prise par ordonnance de

Mrs des comptes pour refaire le reliquaire du Corpus Domini, comme il est contenu au dernier recollement[1]. — [Cf. *K*, 433.]

70. Item deux lettres en façon d'une M, d'argent doré, à esmaulx, lesquelles sont par dessus garnies d'un costé de plusieurs perles, doubletz, saphirs, pierres d'Israël et autres pierres incogneues de petite valeur, dont en deffault aucunes, pezant ensemble les dittes deux lettres, ainsy qu'elles sont, 3 marcz 6 onces, qui, au prix de 16 l. t. le marc, vallent la somme de 60 l. t. — [Cf. *K*, 439.]

71. Item deux bastons de bois qui se peuvent mettre l'un dedans l'autre ensemble, couvertz en partie d'argent doré à fleurs de lys et roses eslevées; laquelle couverture d'argent contient pour les deux bastons un pied et demy de long ou environ, lesquels bastons souloient servir à porter la grand croix aux festes solennelles et pesent les dits bastons et argent ensemble 6 marcz 5 onces et demye, estimé le dit argent, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 93 l. 12 s. 6 d. — Lesdits deux bastons deffaillent parce que ils ont esté pris pour refaire le susdit reliquaire du Corpus Domini, comme il a esté porté audit recollement[2]. — [Cf. *K*, 432.]

72. Item une croix d'argent doré à fleurs de lys d'or et champ d'azur esmaillée, sur laquelle y a un crucifix aussy d'argent doré avec un pommeau et baston à porter la dite croix, qui est de ciprez couvert d'argent doré, lesquels baston et pommeau sont couvertz d'argent blanc; et servent les dits croix et baston et pommeau à tous les jours à l'evangille et aux processions, et sont les dites choses rompües en aucuns lieux et brisées, et en la dite croix, pres du fleuron d'en bas, souloit avoir un peu de la vraye croix, mais de present n'y a plus que la place vuyde; toutefois, lors du dit inventaire 1536 fust relaté par Mes André de Lusseux et Gobert Desloges, chapelains de la dite Sainte Chapelle, que autrefois ils y avoient veu le dit saint fust, mais il y avoit bien dix ans et plus, et estoit la dite croix en la garde des marguilliers, prisée par les dits orfebvres, avec les dits baston et pommeau, le tout ensemble, la somme de 278 l. — [Cf. *K*, 441.]

La dite croix a esté refaite, ensemble le baston d'icelle, depuis le dit recollement, peze avec son plommeau, non compris le baston qui est plain, de bois, 15 marcz 5 onces[3].

73. Item une autre croix d'argent doré, où il y a un crucifix aussy d'argent doré, sur lequel il y a deux angelz pareillement d'argent

---

1. Note de 1573 faisant allusion au récolement de 1566; la réfection du reliquaire est donc antérieure à cette dernière date.

2. Même remarque que dans la note précédente.

3. Note de 1573 faisant allusion au récolement de 1566; la réfection de la croix étant postérieure à cette dernière date.

doré estant avec aultres besongnes en la garde des dits marguilliers, le tout pezant ensemble 34 marcz 4 onces, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 483 l. 17 s. 6 d. — La dite[1] croix a esté refaitte, en laquelle y a un crucifix garny de 4 evangelistes aux 4 bouts, ainsi qu'il est dit au recollement, fol. 11; et est de present la dite croix entre les mains des marguilliers, et peze 27 marcz 5 onces il y a pres de xx ans, ainsy que certiffie ledit Rossignol. — Et[2] soit notté que les aesles des dits angelz (*deffaillent les aisles desdicts angels, au moyen de la fonte qui en a esté faite, comme dit est cy dessus*) sont joinctes avec deux bastons qui ne sont d'argent, et neantmoins sont comprises aus dits poidz; aussy soit noté que l'un des dits angels souloit tenir une esponge, et l'autre une lance, comme appareust lors par le vieil inventaire, lesquels esponge et lance auroient esté adirées quelque temps despuis; les dites lances, c'est assavoir celle qui est garnie de son fer, et l'autre, au bout de laquelle est l'esponge, ont esté trouvées; sont d'argent doré, pezans ensemble 3 onces et demye, et ce oultre et par dessus le poidz de ladite croix, vallans, audit prix de 14 l. le marc, la somme de 6 l. 2 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 451.]

74. Deflaut une croix de corne noire, au millieu de laquelle, d'un costé il y avoit un Agnus Dei d'yvoire, et de l'aultre costé une petite croix de cuyvre; servoit icelle croix pour les trespassez. — Il est ainsy porté par le vieil inventaire fait le dit an 1536. — [Cf. *K*, 463.]

75. Item une croix de jaye, rompue en plusieurs lieux, garnie d'argent doré, avec un crucifix d'yvoire blanc, le pommeau de cuyvre esmaillé de touttes partz, separé de la dite croix, qui est mise en un repositoire de cuyr, et combien que la dite croix soit rompüe en plusieurs lieux, toutefois les pieces ont esté touttes trouvées au dit repositoire. — [Cf. *K*, 538.]

76. Item fust trouvé un pommeau d'argent doré pour une croix, lequel sert ordinairement à la croix. — [Cf. *K*, 541.]

77. Item un reliquaire d'argent blanc, d'un costé, et de l'autre costé il y a un reliquaire incogneu, descouvert, mis et posé sur poidz, auquel costé d'argent est la représentation de la croix double, et en l'escriteau IHVS XPVS. — Le dit relliquaire deffaut, comme il est porté par ledit recollement, fol. 12. — [Cf. *K*, 565.]

78. Item une autre grande croix de cristal, de quinze pieces, dont

1. Note marginale vraisemblablement de 1573 puisqu'elle vise un récolement antérieur, probablement celui de 1566.

2. Cette observation se réfère à la 1re partie de l'article, à l'objet fondu; la note italique entre parenthèses peut procéder du récolement de 1573, elle se réfère à la fois à la note de fonte qui précède et à la note sur les ailes.

l'une, qui est à commencer au pied, est cassée; la dite croix garnie dedans elle d'une croix de fer qui va de part en part avec son estuy, prisée par les dits orfevres 100 l.

79. Item un grand estuy de bois garny d'argent qui souloit servir à la grande croix double figurée à croix et personnages, pesant, avec le dit bois et toille de soye tenant au couvercle dudit estuy par dedans, 63 marcz.

80. Item un reliquaire du chef de Monsieur saint Blaise, d'argent doré, à huit quarreures, qui est rond par dessus, sur lequel est la representation du dit sainct, gisant et eslevée, et y a plusieurs esmaulx petitz, en façon d'un petit chappel tout allentour, et à l'environ du dit reliquaire sont plusieurs images eslevées, neantmoins y deffaillent plusieurs pilliers, esmaulx, pierres de petite valleur qui y souloient estre. Lequel reliquaire a esté ouvert, et ne s'est rien trouvé dedans, fors une piece du chef de saint Blaize joincte par dedans le dit couvercle, pesant le tout ensemble 11 marcs 2 onces, qui, au dit prix de 14 l. le marc, vallent la somme de 157 l. 10 s. t. — [Cf. *K*, 458.] — Le dit reliquaire deffault, parce qu'il a esté pris par ordonnance du Roy, comme il est dit par le dit recollement, fol. 12. — La dite piece a esté trouvée enchassée en une petite boette d'argent, en façon d'ovalle, ouverte par dessus en forme de tresfle, laquelle piece a esté mise au petit coffre fermant à trois clefz, l'une desquelles est demeurée en la chambre, cotté VV.

81. Item un angel d'argent doré, assiz sur un pied de huict quarreures, lequel tient en ses mains un petit reliquaire quarré, duquel la bordeure par dessus est d'or; dedans lequel reliquaire y a une des espines de la couronne de Nostre Seigneur, et du linge dont il fust ceinct et circuyt, du suayre, des drapz de l'enfance et du vestement de pourpre; duquel angel les aesles sont de cuyvre doré, le tout pezant ensemble 8 marcz 1 once et demye. — [Cf. *K*, 460.] — *Le 12e de decembre 1592, le dit ange doré a esté pris et vendu pour subvenir à l'entretenement du service divin en la Sainte Chapelle, suyvant l'arrest de la Chambre du 2e du dit mois, ainsy qu'il est porté par le procez verbal estant en fin du present inventaire, signé Dalesso, Le Coigneux, Danes et Varroquier. — Le reliquaire que tenoit le dit ange doré a esté mis au coffret d'yvoire mentionné en ce present inventaire.*

82. Item un aultre ange d'argent doré, qui sied sur un pied quarré, aussy d'argent doré, lequel tient en sa main un petit reliquaire, dedans lequel est une partie de la vraye croix; le tout pezant ensemble 5 marcs 7 onces. — [Cf. *K*, 461.]

Au dit ange il n'y a aucunes aesles ny moins la vraye croix, et au lieu d'icelle, il y a un morceau de la pierre du Sepulchre, comme il est contenu au dit recollement, fol. 12 verso.

83. Item un petit vaissel d'argent blanc en façon d'un coffret de cuyr, dedans lequel sont trois fiolles d'argent, esquelles l'on met le saint cresme et les autres onctions, pesant ensemble, compris les huiles estant dedans, 2 marcz. — [Cf. *K*, 462.]

84. Item une petite couronne d'argent doré à quatre fleurons, toutte pleine, pour quelqu'image que le Roy a devers soy, et laquelle couronne le dit sieur a laissée en la dite Sainte Chapelle. — Deffault comme il est dit au susdit recollement, fol. 12 v°. — [Cf. *K*, 528.]

85. Item, un autre vaissel, quasi rond, d'argent doré, haché et cizelé, fermant à clef par dehors, pour les saintes onctions, avec trois ampoulles ou canons d'argent, dorez par dessus, mises au dit vaissel, pezans ensemble 4 marcz 2 onces. — Deffault le dit vaissel, lequel a esté pris par commandement du Roy, comme il est contenu au dit recollement, fol. 12 v°, et neantmoins a esté représenté le petit vaisseau où l'on met les dites saintes huiles qui estoit dedans le dit vaissel. — [Cf. *K*, 529.]

86. Item un petit escrain long, couvert de verdure, auquel sont gardez plusieurs reliques et sanctuaires. — Deffault aussy comme il est porté par ledit recollement, fol. 13. — [Cf. *K*, 530.]

87. Item en un coffre quarré couvert de soye, une bourse de soye en laquelle est un petit reliquaire d'argent doré, garny de cristal, et dix pieces de cristal. — [Cf. *K*, 532.]

88. Item un reliquaire que l'on dit le bras sainct Georges, donné par le Roy, estant sur deux piedz doubles, qui en font quatre, d'argent doré, aux armes du seigneur de Pons, ainsy que l'on dit; le dit reliquaire estant en un escrain de cuyr noir. — [Cf. *K*, 539.]

89. Item un petit coffret d'yvoire ou bois blanchy, fermant à clef, garny de bandes de latton, où sont les reliques de saint Jacques Majeur, apostre, avec les lettres et bulles certifficatoires escrites en parchemin seellées de deux sceaulx pendans, et sont les dites reliques en un petit coussin et de taffetaz rouge, et sur icelluy un escriteau contenant « SANCTI JACOBI APOSTOLI MAJORIS » et au dessous « PRO REGE ». — [Cf. *K*, 543.]

90. Item une petite couronne de cuyvre doré, ornée et parée de petitz grenatz et pierres de verre, dont plusieurs deffaillent, et servoit anciennement à une image de la saincte chasse. — [Cf. *K*, 544.]

91. Item un repositoire nommé ciboire, où l'on met le Saint Sacrement, lequel est dessus le grand autel, pendu au bout d'une crosse de cuyvre, et est le dit repositoire tout d'or, excepté la mouleure et empartement du pied, qui est d'argent doré; au hault duquel il y a une petite croix d'or, et en chacun costé d'icelluy il y a un crucifix d'or eslevé et deux tiltres de « JESUS NAZARENUS, REX JUDEORUM »; et peze le dit ciboire d'or, compris la dite mouleure et empartement du pied qui est d'argent doré, 5 marcz 3 onces, qui

seroit en or 4 marcz 6 onces, vallans, au prix de 72 escus sols le marc d'or, la somme de 342 escus. — Deffault le dit repositoire, lequel a esté desrobé en l'an 1573, et au lieu d'icelluy a esté mise une couppe d'argent doré, sans lanterne, qui peze 2 marcz 7 onces 2 gros et demy.

Et peut bien pezer la dite mouleure du pied d'argent 5 onces, valans aussy, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 8 l. 15 s. t.

Lequel ciboire est en un repositoire d'argent doré, en façon d'une lanterne, ayant six pilliers d'argent doré, et souloit icelluy repositoire pendre à trois petittes chaisnes d'argent doré, lesquelles deffailloient lors du dit inventaire 1536, et fust dit que le dit repositoire 22 [marcz] avoit ou environ, fust refondu, et en ce faisant furent les dites chaisnes confondues en icelluy repositoire, qui pezent 22 marcz 7 onces, vallans, au dict prix de 14 l. t. le marc, la somme de 320 l. 5 s. t.

Somme totalle de la valleur du dit cyboire, 1,013 l. — [Cf. *K*, 563.]

92. Item trois platz d'argent à mettre trois cierges, qui servent au cœur devant le grand autel, en chacun desquels platz y a une poincte d'argent pour entrer dedans le pied des dits cierges pour les tenir; pezantz iceux platz ensemble 16 marcz 1 once, vallans, au prix de 14 l. t. le marc, 225 l. 15 s. — [Cf. *K*, 466.]

93. Item cinq lampes aussy d'argent, à quarreures, chacune esmaillée aux armes de France, lesquelles pendent au millieu de la nef et contre le pied du griffon, prisées par les dits Hotman et Castillon, et trouvées du poidz de 5 marcz justement, vallant, au dit prix de 14 l. t. le marc, la somme de 70 l. t. — [Cf. *K*, 467.]

Les dites lampes ont esté fondües par l'ordonnance des commissaires depputez par le Roy à la monnoie de cette ville, comme il est porté par le susdit recollement.

94. Item deux grands bassins d'argent doré dedans et dehors, en un desquels y a une gargouille à vuyder l'eau, et à chacun d'eux y a par dedans un grand esmail au millieu en façon de la Saincte Chapelle, environné de six esmaux moyens aux armes de France et de Bourgongne; aussy sont garnys les ditz bassins par les bordz et extremitez au dedans, et tout allentour, d'esmaulx semblablement aux armes de France et de Bourgongne, les dits bassins pezans ensemble avec leurs esmaulx 15 marcz 6 onces justes, vallans, à 14 l. le marc, 220 l. 10 s. t. — [Cf. *K*, 425.]

Le 1er juin 1592, les dits deux bassins ont esté pris et vendus pour subvenir à l'entretenement du service divin en la Saincte Chapelle, suyvant l'arrest de la Chambre du 25e may precedent. Les dits deux esmaulx des dits deux bassins vendus ont esté mis dans le petit coffre couvert de cuir fermé à trois clefz, et un papier cotté ++.

95. Item un plat d'argent doré par dedans et par le dehors au bord, qui sied sur un pied rond d'argent blanc, lequel pied est doré par le bord, et est le dit plat haché par dedans aux armes de Monsieur le Dauphin et autres menües choses, au fondz duquel il y a quelque escriture. Lequel plat sert à mettre la platene à la grand messe, et peze 4 marcz 1 once et demye, qui vallent, au prix de 14 l. 10 s. le marc, la somme de 60 l. 14 s. 4 d. — [Cf. *K*, 429.]

Despuis et le 6e janvier 1576, le contenu de l'article susdit a esté pris pour servir à la couverture de la dite vraye croix, comme il est ci devant dit au feuillet 40, estimé par les dits Riberolles et Beaucousin à 19 l. 10 s. t. le marc et 10 s. pour la façon.

96. Item deux bassins d'argent veré (***vray pour un seulement***), au fond desquels sont les armes de France esmaillées, en l'un desquels y a un petit biberon à vuider l'eau, et servent à donner à laver au prestre; lesquels sont ensemble du poidz de 5 marcz 7 onces justes, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 82 l. 5 s. — [Cf. *K*, 447.]

L'un des dits bassins auquel estoit le dit goulet a esté desrobé, partans, deffault.

Depuis a esté refait un autre bassin de la façon que celluy dessus, veré par les garnisons, pezant, avec une burette ci apres inventoriée fol. 78, qui auroit esté refaite de nouveau, au lieu d'une autre, qui auroit aussy esté desrobée, 4 marcs 1 once 1 gros et demy moins.

97. Item une petite tasse d'argent blanc, en façon d'un hanap, qui sert à mettre le sel pour faire l'eau beniste, laquelle peze 6 onces 15 estelins, vallans, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 11 l. 16 s. 3 d. — [Cf. *K*, 452.]

98. Item un grand pot de cuyvre de Damas, qui a un grand biberon droict, avec son couvercle, lequel sert à mettre l'eau des fondz pour baptizer les enfantz; lequel pot aucun tempz precedent le dict inventaire 1536 fut changé, et au lieu d'icelluy y en a de present un d'estain. — Ne se trouve aucun pot d'estain. — [Cf. *K*, 464.]

99. Item un benoistier d'argent, doré par dedans et par dehors, avec son esperges aussy doré, sur lequel benoistier y a par dehors six treffles esmaillées aux armes de France; lequel est porté sur six piedz ou pattes d'argent doré; iceulx benoistier et asperges pesans, ainsy qu'ils sont comprins les veroles qui sont de laton, 16 marcz 2 onces, estimez à 20 l. t. le marc. Et avoit esté le dit benoistier refait et refondu nouvellement lors du dit inventaire 1536, mesmes despuis l'inventaire precedent non signé, au lieu d'un autre pareil ouvrage et façon fort empiré, lequel ne pezoit que 14 marcz, pour ce, au dit prix, la somme de 325 l. — [Cf. *K*, 431 (?).]

100. Item un autre benoistier avec son asperges d'argent blanc, du poidz ensemble de 9 marcz 6 onces, lequel benoistier a esté

perdu longtemps a et en fust donné par le feu roy Louys quittance aux marguilliers qui le perdirent, par quoy deffaut. — Ledit benoistier perdu, recours au precedent inventaire. — [Cf. *K*, 445.]

101. Item quatre chandeliers d'argent veré, c'est assavoir deux rondz et deux quarrez, les rondz pezans 13 marcz 2 onces, et les quarrez 14 marcz 2 onces, qui seroit ensemble 27 marcz et demy, vallans, au prix de 15 l. le marc, la somme de 412 l. 10 s. — [Cf. *K*, 444.]

102. Deffault un baston pastoral de lin ou de bois peinct de diverses couleurs, qui deffailloit aussy dès le precedent inventaire non signé. — [Cf. *K*, 531.]

103. Deffault aussy un baston d'argent doré aux armes de France et de Castille, auquel estoit l'image de Nostre Dame, et deffailloit dès les precedens inventaires. — [Cf. *K*, 540.]

104. Item un croton d'argent doré, garny de pierres de verre, et sert pour l'evesque, et y a deux images, c'est assavoir de Nostre Dame et d'un angel, au pommeau duquel crotton y a deux anneaux neeslez. — [Cf. *K*, 548.]

105. Item un esmouchoir ou esventail de parchemin, peinct aux armes de France et de Bourgongne, qui est mis et enfermé en un escrain ou coffre d'yvoire. — [Cf. *K*, 457.]

106. Deffault un petit drap d'or de l'œuvre de Damas de diverses couleurs, fort empiré et consumé, qui servoit à tenir la patene. — Comme au recollement precedent et inventaire de l'an 1536. — [Cf. *K*, 465.]

107. Deffault aussy un coffre de cuyr, auquel souloient estre plusieurs pieces de drapz vieux qui estoient de la sepulture d'aucuns saints, lesquelles pieces, lors dudit inventaire 1536, auroient esté pieça bruslées et mises en cendres. — Idem selon le viel inventaire. — [Cf. *K*, 526.]

108. Item une estolle garnie de vingt pieces quarrées d'argent doré, ouvrées dessus à jour, avec le phanon, contenant neuf pareilles pieces ornées de perles et d'argent doré, comprimez à lozanges, pezans ensemble avec le taffetas et doubleure, le tout, ainsy qu'il est, 6 marcz. — [Cf. *K*, 527.]

109. Item neuf noetz de toille, en l'un desquels furent trouvez cinquante et un petitz pendans d'ambre (*deffaut l'un des dits pendans*) enchassez en argent doré, et unze autres petitz d'argent doré ou ambre (*lesquels ont esté mis en un coffre fermant à trois clefs*) qui sont ensemble du poidz de 2 onces 17 estelins et demy. — [Cf. *K*, 533.]

Et les autres huict noetz ont esté mis ensemble et divisez ez noetz qui ensuyvent.

110. Premierement ont esté mis en un, douze saphirs tant gros, moyens que petitz, pesant ensemble 18 estelins et 3 felins. — Les dits douze saphirs ont esté mis comme dessus est dit. — [Cf. *K*, 533.]

111. En un aultre plusieurs grenatz, rubys d'Alexandrie, amatistes et une cornaline un peu gravée, qui pezoient ensemble 5 gros. — Dedans le dit noet se trouve un gros saphir et un moyen, trois grenatz, dont il y en a un rompu, trois pieces de rubys alexandrins rompus, une cornaline gravée et deux amatistes, mises comme dessus dedans le dit coffre.

112. En un autre, deux petitz balotteaux et aulcunes pieces d'esmerauldes rompues, pezant ensemble demy gros. — Mises comme dessus.

113. En un autre, huict perles, en l'une desquelles est une petite potence d'or, pezans ensemble 2 estelins et demy. — Mises comme dessus.

114. En un autre, plusieurs menues perles de fretin d'or, chattons et autres pieces menues d'or et pierres enchattonnées, pezans ensemble 1 once 5 estelins. — Mises comme dessus.

115. En un autre y a une petite piece en maniere de fermail, au millieu de laquelle y a un moyen saphir, et allentour d'icelle plusieurs menues pierres de petite valeur. — Mises comme dessus.

Plus une autre chose semblable en maniere de fermail, au millieu de laquelle il y a aussy un saphir, et allentour plusieurs menues pierres.

Plus deux saphirs assez gros en chattons d'argent, un jaspe assez gros enchatonné en argent, un assez gros amatiste pareillement enchassé en argent et un moyen grenat, le tout pezant 1 once 17 estelins.

116. Item en un autre noet, plusieurs petitz chattons d'argent verrés, une agathe et autres menües pieces, tant argent blanc que argent doré, pezans ensemble 8 onces et demye et 5 estelins. — Mises comme dessus.

117. Item en un autre, cinq boutons de cristal, enchattonnez en cuyvre doré, qui deffaillent. — Deffaillent selon l'inventaire precedent 1536.

Aussy y avoit un fermail d'argent doré qui deffault.

118. Item en un nouet commun devoient estre les pieces qui s'ensuyvent :

Premierement, une fleur de lys d'or garnye de quatre grenatz, et une esmeraulde, laquelle n'a esté trouvée et deffault.

Item trois petites perles en trois chattons d'or, et un saphir moyen, aussy en un chatton d'or, lequel saphir n'a esté trouvé et deffault. — Deffaillent les dites trois petites perles. — [Cf. *K*, 534-535.]

119. Item deux petites noetz liez ensemble, en l'un desquels estoient plusieurs petites perles de verre de couleur d'azur, et en l'autre plusieurs menues perles de semence de peu de valleur. [Cf. *K*, 536.]

120. Item deux grandz cornetz d'ivoire anciens ayantz chacun

deux archeletz de cuyvre doré, aussy une coste et un Dieu d'yvoire ouvré ou entaillé, lequel Dieu deffault. — Recours à l'inventaire 1536. [Cf. *K*, 542.]

121. Item deux morceaux d'argent doré esmaillez, avec les images de la Vierge Marie, aux armes de France et de Bourgongne; en l'un desquels deffaut une petite feuille d'argent, pezans ensemble 1 marc et demy, vallans, au prix de 15 l. le marc, la somme de 22 l. 10 s. t. — Les dits deux morceaux deffaillent et ont esté baillez pour fondre pour le « Corpus Domini », recours au recollement dernier, fol. 13. — [Cf. *K*, 549.]

122. Item un autre morceau d'argent doré, à vignettes eslevées, aux armes de Navarre esmaillées, d'où deffaillent deux esmaulx; lequel morceau est du poidz d'un marc une once et demye, vallant, au dit prix de 15 l. le marc, la somme de 17 l. 16 s. 3 d. — Pris pour ce que dessus. — [Cf. *K*, 550.]

123. Item deux morceaux d'argent doré de chappes à images eslevées, esmaillez iceux morceaux avec armes de Madame la duchesse, mere de la royne Jeanne de Bourbon, en l'un desquels deffault une affiche ou afficquet, auquel il pend avec le bout d'une feuille, et en l'autre deffaut une feuille avec le bout de l'autre feuille, pezans ensemble 2 marcz 3 onces 5 estelins, valans, au dit prix de 15 l. le marc, 36 l. 1 s. 6 d. ob. — [Cf. *K*, 555.] — Pris comme dessus.

124. Item quatre boutons de menues perles servans pour les chapperons des chappes, dont les deux sont enclos de cercles d'argent dorez, desquels deux l'un est rompu, et en iceux sont quatre troches de perles complettes, au millieu desquelles, mesmement de celles qui font le tour, il y a en chacune une esmeraulde, dont en deffault une, et en la troche de dessus un grenat, esquelles troches deffaut aussy un rang et demy de petites perles, et les deux autres boutons sont sans garniture, bien couvertz de petites perles. — Et soit notté qu'en l'un des boutons dessus dictz y a faulte d'un nœud qui servoit à afficher ou fermer la chappe. — Mis comme dessus. — [Cf. *K*, 556.]

125. Item deux autres bouttons de perles, esquels ne sont aucuns cercles d'argent ne de troches de perles, esquels du temps de feu maistre Philippes de Rully deffaut un bouton. — Mis comme dessus dedans le dit coffre. — [Cf. *K*, 557.]

126. Item six absconces d'airain à tenir les chandelles aux matines. — Le dit Rossignol a dit qu'il ne les avoit veues, recours au recollement dernier, fol. 13. — [Cf. *K*, 561.]

Calices.

127. Un beau calice d'or, fort riche, avec sa pattene, laquelle est toutte esmaillée d'esmaulx de plicque, par où on veoit le jour; et

est semblablement le dit calice esmaillé par dehors. Lequel, avec sa dite pattene et les esmaulx, peze 9 marcz 4 onces et demye d'or justement, estimé le dit or à 200 l. t. le marc, eu esgard à la façon et esmail de plique avec l'ouvrage, prisé par les dessus dictz la somme de 1,925 l. — En la dite pathene s'est trouvé un petit coing de l'un des triangles de l'esmail cassé de longtemps. — [Cf. *K*, 415.]

128. Item une arche assez longue et large, ferrée en plusieurs lieux, qui n'a point de pied, laquelle souloit estre mise dessous le triangle, et meintenant est mise dessous l'autel du tresor où sont mises les chappes. — [Cf. *K*, 421.]

129. Entre autres choses fust aussy trouvé un autre grand calice tout d'or, avec sa pathene aussy d'or, qui est ordonné pour les grandes festes, et a le dit calice un pommeau garny de trois saphirs et trois balays assez gros, et de douze perles orientales moyennes, et de douze escuz esmaillez aux armes de France; sur le pied duquel y a douze esmaulx d'or, desquels les six sont aux armes de France et six à images; et est la dite pathene garnie d'un costé par dedans de douze esmaulx semblables aux autres douze esmaulx qui sont au pied d'icelluy calice, et au millieu y a un grand esmail de la Trinité. Lequel calice, ensemble avec sa pathene, pierres et perles, peze, selon le dit inventaire precedent non signé, 6 marcz 5 estelins; toutefois, en la dite année 1536, fust trouvé du poidz de 6 marcz demye once, et a esté estimé or, pierrerie et perles ensemble à la somme de 764 l. — [Cf. *K*, 422.]

Le dit calice contenu au susdit article sera inventorié cy apres, fol. 73 verso, pour seconde foys, comme il est contenu et dit au recollement dernier, fait en l'an 1566, fol. 14.

130. Item un aultre calice rond d'argent doré et de pleine façon, qui sert ordinairement, duquel le pommeau est esmaillé à fleurs de lys, et sur le pied d'icelluy y a un crucifix couché ou abaissé, et escrit sur le dit pied « LUDOVICUS », et sur la pathene y a un agnus Dei. Lesquels calice et pathene sont du poidz de 2 marcz 3 onces 15 estelins, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, 37 l. 7 d. ob. t. — [Cf. *K*, 435.]

Le dit calice, par la certiffication du dit Rossignol, a esté fondu, et en son lieu refait un autre, qui sert ordinairement, de façon d'un soleil, sur la couppe, et pied d'icelluy garny de deux esmaulx, l'un aux armes de France et l'autre d'un crucifix, et en la pathene d'icelluy il y a deux esmaux, l'un d'un Dieu de pitié et l'autre de mesme, pesant 3 marcz 5 onces 6 gros.

131. Item un autre calice à un pied rond, avec sa pathene d'argent doré, qui est ouvré par dehors à images eslevées, et la dite pathene, ouvrée à images taillez, et se divise le dict calice par pieces quand on veut, lequel est mis en un petit escrain (*deffault le dit escrain*) ou repositoire, et peze le dit calice avec sa pathene 5 marcz

1 once, qui, au prix de 15 l. t. le marc, vallent 76 l. 17 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 438.]

Le 12e decembre 1592 le calice a esté pris et vendu pour subvenir à l'entretenement du service divin en la Sainte Chapelle, suyvant l'arrest de la Chambre du 2e du dit mois, ainsy qu'il est porté par le procedz verbal estant en fin du present inventaire, signé Dalesso Le Coigneux, Danes et Varoquier.

Le mardy 13e avril 1535, apres Pasques, en recolant et veriffiant le nombre des calices qui devoient estre en la dicte Sainte Chapelle, fust trouvé au lieu de deux articles contenus au dit precedent inventaire non signé qui s'ensuyvent :

132. Item un calice d'argent avec sa pathene, duquel le pied est rond, et au dit pied y avoit un crucifix, [sur la pathene] Jesus Christ monstrant ses playes, et au doz de la dite pathene un Agnus Dei. — [Cf. *K*, 455.]

133. Item un calice d'argent doré par dedans et par dehors, duquel le pommeau est esmaillé, et y a un Dieu de pitié esmaillé sur la pathene du dit calice, et sur le pied d'icelluy y a un crucifix aussy esmaillé. Lesquelles platene et calice pezent ensemble 2 marcs 5 estelins. — [Cf. *K*, 456.]

Que les dits deux calices, selon la declaration au texte des dits deux articles, deffaillent, mais au lieu d'iceulx furent trouvez deux autres calices :

L'un d'or (*est inventorié cy devant fol. 72 v°, les dits deux articles ne servent que d'un*), ayant la couppe pleine et ronde et le pied [rond], garny sur le dit pied de six grands esmaulx, six petitz, dont, aux six grandz, sont six apostres taillez et esmaillez basse taille, et aux six petitz esmaulx sont les armes de France esmaillées d'azur, et au dessus des dictz esmaulx haché de feuilletz et de couronnes espargnées, et au souage du dit pied est escrit en forme de lettre espargnée :

> Hunc calicem Carolum Regem nostrum statuisse
> Pro cultu solum majoris nostrae missae
> Filius hic Regis Jo. Delphinusque Viennae
> Da qui cuncta regis decus huic soliumque perenne.

Le thuyau du dit calice est à six quarrés, et y a un pommeau auquel sont les armes du Roy en douze esmaulx, aux armes de France, et six lozanges, dont les trois esmaillés de blanc et les trois autres de rouge clair, semé de petitz K [*al.* lys] couronnez et petitz trefles, le tout espargné, et au millieu des ditz lozanges trois saphirs et trois balays avec six troches de perles, à chacune troche deux perles. Icelluy calice garny de sa plateine, au fond de laquelle est l'image de la Trinité esmaillée de rouge clair, de basse taille, et au tour du bord six esmaulx, esquels sont six apostres, aussy

de basse taille et six autres esmaux, esquels sont les armes de France, les unes à champ de fleurs et les autres à trois fleurs de lys; le derriere des dits esmaulx sont couronnes taillées et espargnées sans esmail. Et peze le dit calice avec sa platene 6 marcz demye once, vallans, au prix de 72 escus le marc, la somme de 436 escus et demy, vallans 873 l.

Et les pierres et perles dessus dites estimées 40 escus, pour ce, 80 l.

L'autre des dits deux calices est verré, à huict pandz, et au pommeau, des estoilles, la couppe pleine, icelluy garny de sa platene, en laquelle y a une main taillée, pezantz ensemble le dit calice et platene 2 marcz 1 once, vallans, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 31 l. 17 s. 6 d. t.

Le dit calice et l'autre ont esté fondus, recours au recollement du dit inventaire, fol. 14 verso, et au lieu d'iceulx en ont esté refaictz deux autres tout pleins et blancs, horsmis le dedans de la couppe, et le pommeau d'iceulx à cette fin representez, l'un desquels, tout plein, de façon toute unie, peze 3 marcz moins 2 gros, et l'autre 3 marcz moins 1 once.

Le 13e juillet 1591, l'un des dits calices a esté prins et vendu pour subvenir à l'entretenement du service divin en la Saincte Chapelle, suyvant l'arrest de la chambre du 8e du dit mois, ainsy qu'il est dit fol. 126.

Addition d'inventaire.

134. Fust aussy veu un aultre petit calice d'argent veré; le pied a dix pandz, et sur l'un des pandz y a un esmail de basse taille, et en icelluy un crucifix, Nostre Dame et saint Jean, et de l'autre costé les armes de feüe la damoyselle laquelle donna le dit calice à la dite Sainte Chapelle dix ans y avoit ou environ lors du dit inventaire 1536; le pommeau du dit calice, rond et a escailles et petits esmaulx de basse taille, à teste d'apostre esmaillée, et, à la platene du dit calice, un petit Dieu de majesté esmaillé d'azur; le tuyau du dit calice remply par dedans de plomb, pezant, compris le dit plomb, 3 marcz 6 onces et demye, vallans par estimation la somme de 42 l. t.

135. Item un autre calice cizelé par la couppe, et le pommeau fait à jour, et le pied à esmaux, avec sa platine aussy garnie d'esmaulx, pesant ensemble 4 marcz 3 onces et demye, le tout d'argent doré, vallant, au prix de 15 l. le marc, la somme de 66 l. 11 s. 3 d.

Burettes.

136. Une burette d'argent blanc, à un petit biberon, au bout d'en hault de laquelle y a une main d'argent peincte en couleur de chair vive, qui sert à l'ange au jour de Pentecoste pour servir le prestre

qui celebre la grand messe au maitre autel, pezant 1 marc 1 once et 5 estelins, vallans, à 12 l. t. le marc, la somme de 13 l. 17 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 395.]

137. Item deux burettes, dont le corpz est de cristal, garnies d'argent doré, desquelles les ances sont en façon de lezardes, et au hault de chacune d'icelles y a deux boutons esmaillez; lesquelles burettes ainsy qu'elles sont pezent 1 marc 7 onces, prisées ensemble cristal et argent 25 l. t. — [Cf. *K*, 420.]

138. Item deux autres burettes d'argent doré qui souloient estre sans ances, au hault de chacune desquelles le couvercle est un petit esmail, en l'un desquels esmaulx est la lettre V, et est le dit esmail rompu, et en l'autre est la lettre A, qui estoient fort desdorrez lors du dit inventaire 1536, redorées, et ayant ances, et sont ensemble du poidz d'un marc 6 onces 5 gros, qui vallent, au prix de 16 l. t. le marc, la somme de 29 l. 5 s. t. — [Cf. *K*, 426.]

139. Item deux autres burettes d'argent doré, en façon d'un coq et d'une geline, qui ont soubz leurs piedz une terrace aussy d'argent doré en façon d'une fleur, et a la dite geline le bec rompu, et le bec du dit coq est aucunement rompu; lesquelles burettes peizent ensemble 3 marcs 3 onces, qui, au dit prix de 14 l. 10 s. t. le marc, vallent la somme de 48 l. 18 s. 9 d. t. — [Cf. *K*, 428.] — *Despuis le 6e janvier 1536* [lis. *1576*], *les dites deux burettes ont esté prises pour servir à la couverture de la vraye croix, comme il est dit cy devant au feuillet 40, à la prisée portée au dit feuillet.*

140. Item deux petites burettes d'argent en façon d'une poire, un peu verrées par les bordz et extremitez, du poidz de 3 onces et 15 estelins, ensemble au dit prix, vallans 14 livres 10 sols t. le marc, la somme de 6 l. 15 s. 11 d. pite t. — [Cf. *K*, 566.]

Au lieu de la dessus dite burette perdue en a esté refaite une autre semblable, pezant, avec un bassin, dont mention est faite cy devant au feuillet 66, 4 marcz 1 once 1 gros et demy moins.

141. Item deux autres burettes d'argent veré, pezans, selon les anciens ou precedens inventaires, 1 marc 2 onces et demye; toutefois, à cause que les ministres d'icelle Sainte Chapelle, lors du dit inventaire 1536, disrent qu'elles avoient plusieurs foys esté refaites et que les orfeuvres en les refesant se payoient de leur façon, icelles burettes furent pezées et trouvées neantmoins du poidz de 2 marcz, qui, au prix de 14 l. 10 s. t. le marc, vallent 29 l. — [Cf. *K*, 449.]

ENCENSOUERS.

142. Un encensoir d'or, garny de quatre chaisnes, avec deux anneaux, l'un grand, l'autre petit, avec un petit couvercle, lesquelles chaisnes, aneaux et couvercle sont d'argent doré, et peze

l'or du dit encensoir 6 marcz 4 onces 14 estelins et obole, et les dites chaisnes, anneaux et couvercle pezent 12 onces et 3 oboles d'argent; et est à notter que des dites chaisnes y en a trois qui tiennent le pied du dit encensoir et pendent à trois petitz tenons, dont les deux sont d'or, qui sont compris au dit poidz d'or, et le tiers tenon est d'argent; vault l'or dessus dit, au prix de 72 escuz, 474 escuz un quart, vallans 948 l. 10 s.

Et les dites 12 onces 3 obolles d'argent, au prix de 14 l. 10 s. t. le marc, 21 l. 17 s. 6 d. t.

Somme de la valleur du dit encensouer, 970 l. 7 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 397.]

Le dit encensouer a esté pris et fondu par ordonnance du Roy et des commissaires à ce par luy deputtez du 3e juin 1562, comme il est dit par le dit recolement fol. 15.

143. Item un autre encensoüer d'argent blanc, garny de ses chaisnes aussy d'argent, du poidz ensemble, compris le fer qui est au fondz, de 5 marcz 2 onces, dont l'argent auroit esté estimé 4 marcz, vallant, au dit prix de 14 l. t. le marc, la somme de 56 l. t. — [Cf. *K*, 446.]

Le dit encensoir a esté fondu et en a esté refait un autre qui a esté representé 5 marcz 2 onces, lequel il est besoing de refondre.

144. Item un autre encensoir d'argent doré, garny de chesnes et de deux anneaux d'argent blanc, et est la fleur où pendent les dites chaisnes d'argent doré, qui pezent, ensemble avec le fer, 8 marcz 3 onces, dont l'argent a esté estimé à 7 marcz, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 98 l. t. — [Cf. *K*, 412.]

Le dit encensouer a esté fondu et changé en un aultre, ainsy qu'il est dit par le dit dernier recollement, fol. 15 verso.

145. Item une petite nef à mettre l'encens, avec une petite cuillier d'argent blanc, du poidz ensemble de 2 marcz 5 estelins, vallant, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 28 l. 8 s. 9 d. t. — [Cf. *K*, 450.]

Autelz portatifz et corporalliers.

146. Un autel portatif de marbre verd, bordé tout allentour d'argent doré, dedans laquelle bordeure sont plusieurs et diverses reliques en quatorze lieux, et est doublé par dessous de drap d'or et de soye; lequel autel est mis en un repositoire ou escrin de cuyr estimé la somme de 25 l. — [Cf. *K*, 416.]

147. Item fust trouvé un autel portatif qui n'estoit contenu en l'inventaire precedent l'année 1536, lequel est de jaspe rouge bordé allentour d'argent doré, et semé tout autour de la dite bordeure de grenatz et yeux de chat, estimé la somme de 50 l. t.

148. Item un grand autel portatif de marbre blanc, rompu en plusieurs lieux, lequel est enveloppé et enchassé en bois doré du

costé du dit marbre, et de l'autre costé il est peinct de verd, lequel ne vault gueres et ne sçauroit servir. — [Cf. *K*, 417.]

149. Item un autre autel portatif de marbre rouge, enchassé ou enveloppé de bois peinct, lequel bois est rompu en deux pieces; et est garny de son escrain de cuyr, non estimé, quia parvi valoris ut supra. — [Cf. *K*, 418.]

150. Deffault un autre autel portatif de marbre noir, enchassé en bois, lequel estoit rompu d'un costé, non estimé comme dessus. — Il est ainsy porté par le dit inventaire 1536. — [Cf. *K*, 419.]

151. Item un vieux repositoire ou corporallier pour les corporaux, tout couvert de perles et petitz chatons à pierres de verre, desquelles pierres et verres en deffaillent plusieurs; lequel est si rompu que s'il n'est reparé il ne pourra plus servir, prisé, ainsy qu'il est, la somme de 10 l. — Deffault le dit repositoire. — [Cf. *K*, 424.]

152. Item un beau corporallier de haulte lice, garny de deux costez de plusieurs perles, tant de semence que aultres un petit plus grosses; en l'un des boutz duquel y a un crucifix avec Nostre Dame et saint Jean, du dit ouvrage de haulte lice, et de l'autre costé y a une image de Nostre Dame qui tient son filz, et en l'autre main tient un petit ruisseau de perles, ez coingz duquel y a cinq boutons de petites perles de semence. Lequel corporallier est aussy garny par dedans des dits corporaulx qui y appartiennent. Et es dits boutons deffaillent plusieurs perles. Icelluy corporallier donna à la Sainte Chapelle Madame Marie de France, fille du feu roy Charles sixiesme, religieuse à Poissy, prisé, ainsy qu'il est, la somme de 30 l. t. — [Cf. *K*, 430.]

153. Un autre corporallier, garny par dessus de haulte lice, au millieu duquel y a une veronique et quatre evangelistes, et illec sont plusieurs menües perles, et aussy trois boutons de perles de semence ez trois coingz d'icelluy corporallier, qui est garny de ses corporaulx, lequel lors du dit inventaire 1536 estoit vieil et ancien, et par ce estimé seulement la somme de 20 s. t. — [Cf. *K*, 434.]

154. Item une boette d'argent doré, couverte de cristal, qui sert à mettre les osties et pain à chanter pour celebrer les messes, et se ferme avec un petit leoncel, qui peze, ensemble avec le dit cristal, 1 marc 3 onces et demye, vallans, au prix de 16 l. le marc, la somme de 23 l. — [Cf. *K*, 440.]

155. Item un corporallier pour mettre et garder les corporaux, qui est par dessus et tout allentour par les costez, d'argent doré, et, par dessoubz, d'argent blanc, et a, par hault, un escu aux armes de France, et à l'environ du costé, deux autres escus. Lequel corporallier peze 5 marcz justement, et est celluy qui sert ordinairement sur le grand autel, vallant, au prix de 15 l. t. le marc, la somme de 75 l. t. — [Cf. *K*, 448.]

156. Item une grosse boette d'yvoire avec son couvercle pour mettre le pain à chanter, les fermoires de laquelle sont à coupplieres d'argent, avec un anneau d'argent par dessus. — Nota qu'il n'y a point de fondz en ladite boette. — [Cf. *K*, 459.]

157. Item un autel portatif de marbre ou de jaspe, orné d'argent doré, avec quatre esmaulx de ply et quatre aultres esmaulx à fleurs de lys, aussy de plusieurs grenatz avec leurs chattons, desquelles pierres et chattons ne deffault qu'une pierre et son chatton, et se met le dit autel en un repositoire de cuyr. — [Cf. *K*, 537.]

Le dit article ne sert d'aucune chose, d'autant que le dit autel a esté inventorié cy devant, ainsy qu'il est dit par le dit recollement, fol. 15 verso.

158. Item une autre table d'autel, d'alyotroppe, de 8 poulces de longueur et 6 de large, garnie d'argent par les bordz, ouvrez de quatorze fleurs à jour, dedans lesquelles y a des reliquaires, et est la dite bordeure, d'argent, taillée à images, entre les dictes fleurs, et le dessoubz de la dite table est de broderie d'or de Chipre, garnie d'estuy, prisée 160 l.

Le dit article n'est d'aucun effect, d'autant qu'il a esté inventorié deux fois, ainsi qu'il est dit au dit recollement, fol. 15 verso.

159. Item une autre table d'autel de jaspe rouge, d'un pied de long ou environ, enchassé en bois, prisée 40 l.

Le dit article ne sert à rien, comme est dit cy dessus, recours au dit recollement.

160. Item une autre table d'autel de marbre (*inventorié cy devant*), ayant un coing perdu, et rompue en plusieurs endroictz, enchassée en bois doré, prisé 6 l. — [Cf. *K*, 4.]

161. Item un corporallier, de broderie par les costez, semé d'Y grecz et de petites couronnes garnies de perles au dessus, un couronnement Nostre Dame, deux angelz tenans les armes de France, aux deux costez d'iceulx angels, deux pelicans et deux Agnus Dei, le tout garny de perles et or de Chipre. — [Cf. *K*, 11.]

162. Item une boëtte de six pandz servant à mettre le pain à chanter, taillée allentour et dessus, et dedans à images de taille d'espargne, de champ d'azur, pesant 9 onces et demye d'argent, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 16 l. 12 s. 6 d. t.

La dite boëtte a esté prise et fondue pour servir au reliquaire du Corpus domini, comme il est dit au dit recollement, fol. 16 verso.

163. *Item une couppe d'or en forme de cyboire, au hault de laquelle y a une croix garnie de trois petites perles de peu de valleur, le tout pezant 2 marcz demye once, qui a esté, au mois de may 1577, donnée et presentée en la dite eglise de la Saincte Chapelle par personne dont l'on ne sçait le nom. Laquelle a esté mise avec les*

autres reliques cy dessus en la charge et garde du dict tresorier.

Le 3e de juillet 1591, la dicte couppe a esté prise et vendue pour subvenir à l'entretenement du service divin de la Sainte Chapelle, suyvant l'arrest de la chambre du 8e du dit mois, ainsy qu'il est dit fol. 126.

Myttres.

164. Une belle myttre, toutte semée de petites perles de compte, au bout d'en hault de laquelle, par devant, y a un beau balay dit amatiste d'Orient, en façon de..., et au bout d'en hault, par derriere, y a un beau saphir, et devant et derriere sont en tout vingt huict fermaux garniz de pierres precieuses; c'est assavoir de dix grosses presmes d'esmerauldes, douze gros rubys alexandrins (*deffaut un ruby*) [cent treize autres petiz et moyens rubis alexandrins] et cent unze moyens et petits presmes d'esmerauldes; et autour de la bordeure de la dite mittre y a soixante cinq petitz et moyens rubys d'Alexandrie (*ne se trouve que LXI rubys*) et soixante cinq presmes d'esmerauldes petites et moyennes (*deffaillent cinq presmes d'esmerauldes*).

Item allentour de la dite myttre, par en hault, en tant que contiennent les poinctes des deux costez, sont plusieurs trefles de perles de compte joinctz ensemble à petitz filetz d'or, dont en deffaillent lors du dit inventaire 1536 plusieurs. Icelle myttre garnye par dedans de vieil velours rouge, où y a plusieurs menües perles.

Item en la dite myttre y a deux pendans par derriere, semez totalement d'un costé de petites perles de compte, ainsy que la dite myttre, lesquels pendans sont garnis de douze fermaulx, esquels sont les pierres qui ensuyvent, c'est assavoir : cinquante trois presmes d'esmeraudes gros et petits (*deffaillent trois presmes d'esmerauldes*), un moyen saphir, cinquante deux rubys alexandrins, tant gros que petitz (*deffault un ruby*); esquels pendans et boutz d'en haut y a deux pathenes d'or; sur lesquels pendans sont neuf rubys petitz (*deffaut un ruby*) et trois presmes d'esmerauldes, et de la part de derriere d'iceux pendans y a aussy deux pathenes d'or garnies d'un gros rubys alexandrin, d'un gros grenat et d'une grosse presme d'esmerauldes; aussy en la dite partie de derriere d'iceulx pendans y a huict saphirs moyens percez qui pendent à huict petites chaisnes. Et es dits mitre et pendans sont, tant es dits fermaulx qu'autre part, quatorze chattons grandz et petitz, où les pierres deffaillent (*nota qu'au lieu desditz quatorze chattons s'en trouvent à present dix huit vuides. — Et par le dernier recollement s'en trouvent XIX vuides*). Laquelle mytre a esté estimée pouvoir valloir, compris les pierres telles quelles, excepté le saphir et le balay, la somme de 600 l. t.

Desquels saphir et balay ont esté par les dits joailliers estimez, sçavoir est le saphir 300 l. et le balay 200 l., cy 500 l.

Et soit notté qu'au bas des fanons de la dite mittre y a sept saphirs et demy pendans en des bellieres, aussy y a faulte de deux chattons sans pierre. — Cest article sus dit ne sert d'aucune chose, d'autant que ce qui est escrit et contenu en icelluy est dit cy dessus. — [Cf. *K*, 396.]

165. Item deux vieilles myttres pour les enfantz de cœur, desquelles l'une est garnie de plusieurs pierres de petitte valleur, et l'autre de perles de semence, dont deffaillent plusieurs d'icelles pierres et perles et sont de petite valleur. — [Cf. *K*, 402.]

166. Item une belle myttre de broderie garnye de plusieurs menues perles de semence et de petites pierres de verre, en laquelle, vers la partie d'en hault, y a le couronnement Nostre Dame avec plusieurs autres images, et en la partie de derriere l'Annonciation de Nostre Dame, aussy avec plusieurs images. Laquelle myttre est garnie de deux pendans aussy de broderie, où y a plusieurs ymages semées de petites perles et petitz verres; et est la dite myttre garnie à l'environ et par les extremitez de plusieurs petitz esmaulx de ply et de plusieurs petitz verres et perles, dont plusieurs des dits esmaulx deffaillent et des perles aussy, et en la partie d'en hault de la dite mittre, es deux boutz, y a des freteletz d'argent doré, dont chacun d'eulx est garny d'un verre en façon d'un saphir; estimée valloir icelle mittre 25 l. t. — La dite mitre se trouve sans aucuns esmaulx, ayant les deux fretellets au bout d'en hault garnys d'argent doré allentour. — [Cf. *K*, 403.]

La dite myttre a esté, par ordonnance de messieurs et de plusieurs commissaires et depputez pour faire le recollement des saintes reliques, mise ez mains de Me Honoré Morier, chevecier, le 14 octobre 1589.

167. Item une autre belle mitre d'argent doré, semée devant et derriere de perles de semence, et en chacun costé de la dite myttre sont deux grandz esmaux de ply et six autres petitz esmaux d'argent doré en façon de treffle; laquelle myttre et esmaux sont garnis de plusieurs pierres de diverses couleurs, grosses et menues, c'est assavoir : grenatz, saphirs, presmes d'esmeraudes, perydo et aucunes de verre, dont plusieurs en deffaillent, sçavoir est des pierres et perles; pareillement de chacun costé il y a deux roses d'argent doré; aussy il y a entre les dites pierres un camahieu en façon de visage de petite valleur; et en la partie d'en hault d'icelle myttre sont deux fretteletz, chacun garny d'un gros saphir percé, de petite valleur, lesquels saphirs sont environnez de perles de compte, dont les aucuns deffailloient lors du dit inventaire 1536; aussy est garnye la dite mitre de deux pendans, semez d'un costé de perles de semence, ainsy que la dite myttre, sur lesquels pendans sont plusieurs roses d'argent doré garnies de pierres semblables aux devant dictes, entre lesquelles deffault un grenat; et en chacun d'iceulx

pendantz y a un camahieu de petite valleur, desquels toutefois fust, lors du dit inventaire 1536, trouvé faulte de l'un d'iceux camayeux; et en chacun pendant par bas sont cinq petitz florins d'argent doré pendans à petites chaisnes aussy d'argent doré, esquels florins sont plusieurs esmaulx et pierres de petitte valleur, dont en defaillent aucunes. Et peze la dite mittre, ainsy qu'elle est, 16 marcz 1 once, dont en faut oster, pour la doubleure et garniture, environ 4 marcz, estimée valloir par les dits joailliers 200 l. — [Cf. *K*, 405.]

168. Deffault une belle mittre de broderie, en laquelle, du costé de devant, estoit figurée la Nativité de Nostre Seigneur, et dessus un crucifix, Nostre Dame et saint Jean, avec plusieurs autres images, et de l'autre costé l'Annonciation de Nostre Dame et l'Adoration des trois Roys avec plusieurs autres images, et avoit icelle myttre deux pendans, esquels y avoit deux angels dessus, et dessous l'image Nostre Dame et un evesque. Lesquelles myttre et pendans estoient garnys de plusieurs menues perles de semence, aussy de petiz esmaulx de ply; en la partie d'en hault estoient deux freteletz garnys de deux verres percez en façon de saphirs; et estoit la dite myttre vieille et usée, estimée seulement 6 l. — La dite myttre s'est retrouvée, horsmis qu'il ne s'y est trouvé aucun esmail. — [Cf. *K*, 406.]

169. Item fust veue une autre mitre blanche garnie de deux pendans, en l'un des deux costez de laquelle est la Resurrection peincte de neuf, et de l'autre costé la sepulture Nostre Seigneur, et es dits pendans sont semblablement aucuns images qui sont aussy peinctz de nouveau, laquelle ne vault quasi rien, et par ce n'a esté estimée ne prisée. — [Cf. *K*, 407.]

170. Item en l'inventaire precedent celluy de la dicte année 1536, deffailloit une autre mittre de baugran blanc, laquelle neantmoins fust lors d'icelluy inventaire inventoriée, trouvée et monstrée. — Deffault la dite myttre. — [Cf. *K*, 408.]

171. Deffault une paire de vieux gandz de laine pontificaux, bordez par bas, de large de quatre doigtz ou environ, de broderie à plusieurs images, lesquels images sont garniz de plusieurs menues perles de semence, dont deffaillent plusieurs; et à chacun des dits gandz y a un fermail rond à un esmail au millieu, chacun fermail garny de trois presmes d'esmerauldes, de trois rubys allexandrins avec leurs chattons et plusieurs menues petites perles, desquelles perles plusieurs deffailloient avec leurs tenons, et y avoit en l'un des dits fermaux une place vuyde de l'une des pierres dessus dites. — Deffaillent les dits gands, suyvant le recollement du vieil inventaire cy devant fait. — [Cf. *K*, 404.]

172. Item en l'inventaire precedent est faicte mention de deux fermaux servans à gandz pontificaux, esmaillez aux armes de saint Pierre et saint Paul, lesquels ne furent trouvez lorsque le dit inven-

taire fust fait (*ne se trouvent suyvant ledit recollement*), mais ont esté trouvez à present et monstrez par le chevecier, qui a exhibé trois fermaux d'argent rond et pezant environ 2 onces, prisez 4 l. t. — Lesquelz deux fermaulx n'ont esté trouvez mentionnez et deffaillent. — [Cf. *K*, 409.]

173. Aussy deffault un des mauvais fermaulx ou de petite valleur des gandz des petitz enfans, et ne se trouverent point, fors un qui est de nulle valleur, et en teste sur cet article est escrit ce qui s'ensuyt : « Ce fermail a esté trouvé et est compriz ez trois fermaulx precedens. » — Lesquels fermaulx n'ont esté trouvez et deffaillent, comme dit est. — [Cf. *K*, 410.]

Oultre le contenu cy devant furent, lors du dit inventaire 1536, trouvées et representées par les dits Payot et Ledenois cy devant nommez, plusieurs choses cy apres declarées ez inventaires, comme il ensuyt :

174. Deux petitz bassins de chapelle, au fondz de chacun desquels il y a sept esmaulx de plicque, pesant ensemble 4 marcz 2 onces et demye d'argent, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 60 l. 7 s. 6 d. — [Cf. *K*, 24.]

Despuis le 6e janvier 1576, les ditz deux bassins ont esté pris pour servir à la couverture de la vraye croix, dont il est cy devant dit fol. 40.

175. Item quatre boutons de cristal à goderons garnis de petites feuillettes de cuyvre doré, et un autre petit bouton de cristal, prisez ensemble 8 l. t. — Sont dans un estuy couvert de cuyr fait en forme de myttre.

176. Item deux petitz chandeliers d'argent doré neeslez, qui souloient servir à l'oratoire du Roy, garnys de treffles à goderons, et a chacun d'eux trois petitz serpens eslevez, pezans ensemble 4 marcz 3 onces, vallans, à 15 l. t. le marc, la somme de 65 l. 12 s. 6 d. t. — [Cf. *K*, 28.]

177. Item une banniere aux armes de France, lozangée de petites perles, garnie par les poinctes de lozanges de petitz verres, houppée par les franges de quinze hyacinthes garnis d'argent à façon de branslans [et plusieurs autres petis branlans d'argent]; la dite banniere avec son estuy, garny par dedans de taffetas, prisé 20 l. t. — [Cf. *K*, 301.]

178. Item une autre banniere, de pareille grandeur que la precedente, d'or traict, à L (?) lozangés et semées de fleurs de lys, sept en nombre, de menues perles, et de deux roses au millieu, garnies de perles et boutons d'argent, et aussy les fleurs de lys semblablement houppez de petitz nœudz de perles, et seant au dit estuy de la precedente, prisée 100 s. t. — [Cf. *K*, 301.]

Les dites deux bannieres sont en un estuy en l'armoire d'en bas.

179. Item une cloche d'argent blanc, marquée de fleurs de lys,

garnie de son marteau, qui est aussy d'argent, pezant 1 marc 5 onces, vallant, au prix de 14 l. t. le marc, la somme de 22 l. 15 s.

Deffaut la dite cloche pour ce qu'elle a esté fondue pour le reliquaire du porte Dieu, comme il est dit par le dernier recollement, fol. 17 verso. — [Cf. *K*, 31.]

180. Item un vollet à quatre pendans de menues perles et menus grains de corail et menus grains de verre pers (?), et, au milieu dudit vollet, un bouton de perles en façon de houppe, aux quatre coingz, quatre autres boutons, aussy une feuille d'argent doré, d'un costé; fort despecé en plusieurs lieux, prisé 8 l.

181. Item une lance, une espée, un pied de griffon servantz à un reliquaire, un chapiteau, quatre aesles rompues, trois pieces d'une fleur de lys, deux boutons massifz, une clef rompüe (*deffault la dite clef*), une piece d'une banniere, deux demy poires, le pied d'un reliquaire à quatre pampes, une tourelle, un encensier, un bout d'aisle, cinq pieces d'argent esmaillées d'azur, semé de fleurs de lys, avec plusieurs autres pieces de fretin, le tout d'argent doré, pezant le tout ensemble 2 marcz, vallans, au prix de 14 l. 10 s. le marc, la somme de 29 l.

La dite lance, le pied de griffon, les trois pieces de fleurs de lis et les deux boutons ont esté fonduz pour refaire la croix qui est ordinairement sur l'autel.

Lesquelles pieces contenues au susdit article, trouvées ainsy qu'il est dit, ont esté mises en un coffre couvert de cuyr fermant à trois clefz, l'une desquelles est demeurée par devers la Chambre.

182. Item en une boette de bois blanc furent aussy trouvées et representées les choses qui s'ensuyvent, sçavoir est :

Un balay longuet, percé, prisé par les dits joailliers 25 escus, cy 50 l.

Item un autre balay dedans un chatton d'or, du prix de 6 escus, vallant 20 l.

Deffaut et a esté pris pour mettre au pied de la vraye croix double de Nostre Seigneur le 11 mars 1576.

Item un petit chatton garny d'une vis au bout et d'une esmeraulde en cœur, prisé 3 escus, vallans 6 l.

Item un autre petit chatton quarré, garny d'une petite esmeraulde, prisé 1 escu, cy 40 s.

Item un petit chatton d'or garny d'un meschant ruby, prisé 1 escu, cy 40 s.

Item deux potences garnies de deux perles rondes, prisées ensemble 12 escus, cy 24 l.

Item un petit esclat d'esmeraulde, prizé 2 escus, cy 4 l.

Item deux autres petites garnisons d'or servans à mettre perles, en l'une desquelles y a une perle, prisées ensemble 1 escu et demy, vallant 60 s. — Deffault la garnison en laquelle y a une perle.

Item une perle mal ronde en laquelle il y a une potance, prisée demy escu, cy 20 s.

Item une teste de cornaline antique, prisée 2 escus, vallans 4 l. — [Cf. *K*, 48.]

Item deux grenatz hors œuvre et un meschant verre vert, le tout prisé ensemble demy escu, vallant 20 s.

Item un grand chatton rond auquel y a un doublet; une garnison où y a une perle telle quelle; six chattons, aucuns d'iceulx garnis de grenatz à revers et les autres de verres; et une petite cornalie quarrée, le tout prisé ensemble 2 escus, vallans 4 l. — Vray quand au chatton, le surplus dudit article deffault.

183. Item en une autre boette de bois fut aussy trouvé un petit papier, et en icelluy des perles de plusieurs sortes, menues et moyennes, avec un esclat d'esmerauldes, le tout prisé 6 escus, vallans 12 l.

Item plusieurs pieces d'argent rompües, dont y a un fleuron rompu, un petit dauphin, une petite vis garnie d'une esmeraude au bout et un petit diadesme mis sur soye, le tout prisé 3 escus, vallans 6 l. — Deffaillent.

Item un chatton d'or, garny d'un verre, un petit bout d'or auquel y a un petit ruby, prisez ensemble 3 escus, vallans 6 l.

Item une presme d'esmeraude, prisée 2 escus, cy 4 l. — Deffault.

Item douze chattons d'or, tant moyens que petitz, dont y en a deux garnys de deux balays quarrez, trois presmes d'esmeraudes et autres petitz balais et petites esmerauldes, le tout prisé 8 escus, cy 16 l. — Deffaillent.

Item trois perles assizes sur trois troches d'or, prisées 4 escus, cy 8 l. — Deffaillent.

Item deux autres meschantes perles garnies de léurs potences d'or, prisées 1 escu, pour ce 40 s. — Deffaillent.

Item deux vieulx chattons avec plusieures pieces et lopins d'or, aussy un esmail de plique rond, prisé le tout ensemble 3 escus, vallans 6 l. — Deffaillent.

Item un chatton d'argent, auquel y a un grand doublet rouge, et plusieurs autres chattons, entre lesquels il y a pierres de verre, et plusieurs boutz d'argent rompu, le tout estimé par les dits orfeuves ensemble 3 escus, vallans 6 l. — Vray et mis comme dessus dans le coffre M.

Item une petite aesle d'ange qui est d'or, prisée 1 escu, vallant 40 s. — Deffaut, et a esté dit par le dit Rossignol qu'elle a esté mise au reliquaire de Madame saincte Elizabeth, recours au dit recollement, fol. 18 verso.

Item quatre esmaulx d'argent, de basse taille, esmaillez d'azur et autres couleurs, dont a l'un un Dieu le pere, et a l'autre une Nostre Dame, assiz sur toille et bordez de menües perles, et aux

deux autres saint Pierre et saint Paul, sans bordeure, le tout prisé 4 escus, cy 8 l. — Vray et mis dans le dit coffre.

Item quatre saphirs, dont l'un enchassé en un chatton d'or à six pans et un grenat hors œuvre, prisé 6 escus, pour ce 12 l. — Vray et mis dans le dit coffre.

Item un perido à six quarrés et en cœur, avec plusieurs grenatz tels quels, prisez ensemble 1 escu, vallant 40 s. — Deffault, ainsy qu'il est dit par le dit recollement, fol. 18 verso.

Item un autre chatton d'or à six quarrés, auquel y a une esmeraulde mal nette, prisée 3 escus, vallans 6 l. — Vray et mis dans le dit coffre.

184. Item une petite boette en laquelle ont esté trouvées plusieurs menues perles de semence, un verre pers, et un lopin d'argent quarré, le tout prisé 1 escu, vallant 40 s. — Deffault le dit verre et mise au dit coffre.

Item un fermoir d'argent, auquel y a deux clefz, taillées dessus deux fleurs de lys un A et une R, et à icelluy fermoir tient un bout de cuyr, prisé 1 escu, pour ce 40 s.

Item cinq petites aesles d'angels de cuyvre doré, prisez 20 s. t.

185. Item un grand oreiller de velours cramoysy violet, remply de plume. — Le dit oreiller est usé.

186. Item une piece de velours cramoisy rouge, contenant demye aulne.

Deffault le dit velours cramoisy pour ce qu'il en a esté fait un oreiller qui sert à la vraye croix, recours au susdit recollement.

187. Item une piece de drap d'or frizé à figures de velours cramoisy rouge, contenant cinq quartiers et demy ou environ, avec un morceau de drap d'or rez frizé de cramoisy rouge, contenant un pied en quarré, et semble qu'il ait esté couppé pour servir à couvrir un corporalier.

Partie de la dite piece de drap d'or a esté employée pour racoustrer aucuns ornemens de la dite Saincte Chapelle, et du reste en a esté fait deux petis paremens servans aux sainctes reliques quand elles sont ouvertes.

188. Item six pieces appellées devant de chappes, de fil d'or de broderie, trois desquelles ont chacun un angel tenant un escusson aux armes de France, soubz lequel est escrit « Carolus septimus », deux autres des dites pieces où sont aussy les armes de France en escusson, fait à quarrés, figurez de lozanges blanches, rouges et vertes sur la dite broderie. — Deffaillent.

189. Item trente trois pieces à façon de roses faites de broderie, ayant chacun un escusson aux armes de France, qui sont vieilles et ont servy à des chappes. — Deffaillent et ont esté bruslées, comme il est contenu au dit recollement.

190. Item une piece de treillis de soye aux armes de France et de Tourraine, frangée d'un costé de couleur blanche, rouge, jaulne, noire et tannée; la dite piece longue d'un pied ou environ et large de quatre doigtz, doublé de taffetaz rouge. — Deffault la dite piece.

191. Item trois pieces de broderie tenans ensemble, servans de brodeure de tunique, lesquelles deffaillent, ainsy qu'il est dict par le dit recollement, fol. 19.

Item la piece de devant d'une petite robe servant à l'image de Nostre Dame de l'autel de derriere.

192. Item deux pieces de taffetas changeant, tirant sur le violet, contenant chacune de longueur sept quartiers ou environ, pour servir à mettre sur les selles aux grandes festes pour mettre les reliques.

Item en l'armoire de dessous, les sainctes reliques furent, lors du dit inventaire 1536, aussy trouvées les choses qui s'ensuyvent :

Deffaillent les articles ensuyvantz jusques à la declaration de l'effigie saint Louis, d'aultant que partie des ornementz ont esté pourris et gastez, les aultres baillez aux Quinze Vingtz, comme il est porté par le dit recollement.

193. Item une grande custode de taffetas tané ou enfumé, garnie d'anneaux.

194. Deux tuniques de damas noir servant au prelat quand il officie pour les trespassez.

195. Item un parement d'autel de satin pers, semé d'estoilles d'or, doublé de taffetas rouge.

196. Item un autre parement de damas blanc, semé de petites rosettes, où est l'histoire des trois Roys, faictz à broderie; le dit parement doublé de sental rouge.

197. Item un autre parement de velours pers, semé de petitz rondeaux faitz de fil d'or, doublé de santal rouge, avec les paremens d'un aube et d'un amy et de semblable contexture que les velours pers et rondeaux, doublez seulement de thoille.

198. Item deux paremens de damas vert de vieilles figures, doublez de toille perse.

199. Item deux boutz de nappe de broderie faite à l'esguille.

200. Item une chemise de taffetas blanc, à bandes de fil d'or par dessus les espaules, servant aux Innocens.

201. Item un grand rondeau de thoille de crespe contenant neuf aulnes.

202. Item six poignetz d'aube, de broderie d'or de Chippre, doublé de santal rouge, garnis des armoiries de France, Navarre, Bourgongne et autres, ayant fermeures d'argent doré, prisez les six 20 l.

203. Item deux fanons de la contexture et aux armoiries que des-

sus, garniz chacun de deux [*al.* trois] boutons de perles pendans au bout de deux cordons violletz garnis de houppes de la dite couleur, les dits fanons doublez aussy de sental, prisez ensemble 8 l., en l'un desquels boutons deffault une rangée de perles, cy 8 l.

Tous les articles cy devant, tant ceux qui sont que ceulx qui deffaillent, ont esté cottez 238[1], parce que ceulx qui ne deffaillent sont dans le dict coffre, et les autres qui deffaillent y devroient estre.

Declaration de l'effigie du chef du Roy.

204. Un chef d'or appellé l'effigie du roy nostre sire François, premier de ce nom, donné et presenté par le dit sieur à la Sainte Chapelle en l'an 15... Lequel chef est assiz sur un entrepied ou entablement d'argent doré à six pans, auquel entablement y a l'ordre du Roy, et les armes qui sont d'or, et aux six coingz des ditz six pans y a à chacun une F, les unes d'un sens et les aultres d'autres, selon les costez qu'elles sont assizes; icelluy chef mis aussy dedans un couronnement faict de fleurs de lys et de trefles; et peze avec les dites armes 19 marcz 7 onces d'or, vallantz, au prix de 144 l. t. le marc, la somme de 2,862 l. t.

Et le dit entrepied ou entablement d'argent doré par tout, dessus et dessous, excepté ce que le chef en couvre, prizé 23 marcz 2 onces, vallans, au prix de 20 l. t. le marc, la somme de 462 l. 10 s.

Somme totalle de la valleur de la dite effigie, 3,324 l. 10 s. t.

Le dit chef deffault, parce qu'il a esté pris et fondu pour les affaires du Roy par les commissaires à ce deputez par le dit seigneur, comme il est contenu au recollement, fol. 19.

Declaration du chef de Monsieur saint Louys.

205. En la chasse seant sur l'entablement du grand autel repose le chef de Monsieur saint Louis dedans un chef d'or garny de sa couronne et enrichy comme il s'ensuyt, c'est assavoir :

En la dite couronne y a quatre fleurons et quatre balays en branche. Au premier desquels fleurons, du costé de devant, y a un gros balay (*les dits balays en branche sont cy apres prisez*), et au dessus d'icelluy une esmeraulde estroitte par un bout et longuette, ronde par dessus et en table; du costé dextre d'icelluy fleuron y a une aultre esmeraulde à fondz de cuve, et de l'aultre costé senextre une aultre esmeraulde, aussy de fondz de cuve, ayant l'un des boutz

---

1. Ce chiffre est en marge de l'inventaire pour les art. 181 à 203 de la présente édition.

un peu longuet, le dit balay avec les trois esmerauldes dessus dictes estimez six cens escus, cy 1,200 l.

Item au fleuron dextre de la dite couronne y a pareillement un aultre balay cabochon mal rond avec trois esmerauldes, dont celle de dessus est en table demye ronde dessus, celle du costé dextre est tirant sur la lozange, et celle du costé senextre en triangle, prisées les dites quatre pieces, balay et trois esmerauldes, ensemble 400 escus, cy 800 l.

Item au fleuron senextre y a semblablement un gros balay à six pandz, demy rond dessus, avec trois esmerauldes, dont celle dessus est en table demy ronde dessus et estroitte par un bout, celle du costé dextre est en cœur, feellée, et celle du costé senextre est partie ronde, et a deux pans par dessus les dits quatre pans, par dessus les dites quatre pieces du dit fleuron senextre, prisées pareille somme de 400 escus, vallans 800 l.

Item au fleuron de derriere y a un balay longuet à huict pandz, garny aussy comme les precedens de trois esmerauldes allentour d'icelluy, celle de dessus est en table estroitte par un bout, demye ronde dessus et cassée en trois pieces; celle du costé dextre est mal ronde, et l'aultre du costé senextre est cabochonne; prisées les dites quatre pieces, comme elles sont, 300 escus, vallans 600 l.

Item au dessous de chacun des dits fleurons y a quatre perles et un ruby petit, au millieu d'icelles perles qui sont quatre rubys et seize perles, prisées ensemble 16 escus, cy 32 l.

Item le cerceau de la dite couronne est garny de seize gros balays, dont les dix cabochons et les six platz par dessus et à pandz, estimez ensemble 320 escus, vallans 640 l.

Au dit cerceau de la dite couronne y a quatre gros saphirs, dont n'est fait aucune mention en l'inventaire precedent.

Item aussy est garny de trois grandes esmeraudes, dont y en a deux grandes et une moyenne, les deux grandes sont en tables demy rondes dessus, l'une desquelles est cassée, et la dite moyenne à fondz de cuve, l'une des dites grandes esmerauldes seant au costé senextre du fleuron de devant du dict cerceau, prisées 1.000 escus, pour ce 2.000 l.

L'autre, appellée cy dessus, moyenne et à fondz de cuve, seant au costé dextre, prisée 300 escus, pour ce 900 l.

Et l'autre grande qui est cassée, seant au dit cerceau sur le derriere, prisé 400 escus, cy 800 l.

Item outre les dites esmeraudes y a une fleur de quatre pieces d'esmeraudes à quatre pampes seant sur l'un des costez du derriere, prisée 100 escus, vallans 200 l.

Item au dessus des dictes quatre esmerauldes cy devant declarées

y a sur chacune un gros balay mouvant qui sont quatre balays, prisez ensemble 700 escus, vallans 1.400 l.

Le collier du dit chef est figuré et orné de cinq fleurs à quatre pampes, lesquelles pampes sont d'esmaux de plique entre deux bordeures, et au millieu de chacune fleur y a un gros balay, et autour d'icelluy, en chacune d'icelles pampes, quatre moyens balays qui sont en nombre es dits cinq fleurs, cinq gros balays et vingt moyens, estimez, c'est assavoir :

Le gros balay seant en la fleur du costé dextre, qui est cabochonné, 400 escus, cy 800 l.

Les quatre moyens d'environ icelluy, 120 escus, cy 240 l.

Le gros balay seant en la fleur senextre, 350 escus, cy 700 l.

Les quatre moyens d'environ icelluy, 100 escus, cy 200 l.

Le gros balay du millieu de la fleur seant sur le derriere de l'espaule droicte, lequel est rond et percé, prisez 72 escus, cy 144 l.

Les quatre moyens d'environ icelluy, 40 escus, cy 80 l.

Le gros balay de la fleur de l'espaule senextre tirant sur le derriere, qui est à fondz de cuve demy rond, 100 escus, cy 200 l.

Les quatre moyens qui sont autour d'icelluy, 60 escus, cy 120 l. — Deffault un des quatre moyens.

L'autre dernier des cinq gros balais qui sied au millieu de la fleur de derriere en cabochon, 400 escus, vallans 800 l.

Les quatre moyens de l'environ prisez 60 escus, cy 120 l.

Au dit collier, aussy entre les bordeures et entre chacune des dites fleurs de plicque, y a encores une fleur d'or, qui sont cinq fleurs d'or, au millieu desquelles et en chacune y a une petite fleur à quatre pampes, à chacune desquelles petites fleurs y a une grande esmeraulde, qui sont cinq grandes esmerauldes (*deux desquelles esmerauldes au fleur de derriere sont cassées et de l'une d'icelles une grande piece emportée*), et allentour de chacune grande esmeraulde quatre moyennes esmerauldes (*des dites quatre moyennes s'en trouvent trois feellées*).

La grande esmeraulde seant en la fleur d'or qui viendroit sur le devant est cabochonne, estroicte et longuette par un bout, prisée 1.000 escus, valans 2.000 l.

Les quatre moyennes de l'environ sont bonnes, dont l'une du costé dextre en la partie d'en hault est en la table longuette, demye ronde dessus, prisée 500 escus, vallans 1.000 l.

Celle qui sied soubz elle est en cœur poinctu, prisée 250 escuz, vallans 500 l.

L'autre, du costé senextre, en la partie d'en hault, est cabochonne ronde dessus, avec une flache faulse de la pierre, prisée aussy 250 escuz, cy 500 l.

Celle qui sied soubz elle est en triangle poinctue, dont l'une des

poinctes un peu longuette, tirant vers bas, prisée 200 escus, vallans 400 l.

La grande esmeraulde seant au millieu de la fleur d'or qui est sur l'espaule droicte est en table estroicte par le bout d'en bas, prisée 900 escus, vallans 1,800 l.

La premiere des quatre moyennes de l'environ seant au costé dextre en la partie d'en hault cabochonne, ronde par dessus, prisée 300 escus, cy 600 l.

Celle de dessous du dit costé est longuette, le bout d'en bas poinctu, prisée 150 escus, cy 300 l.

L'aultre du costé senextre en la partie d'en hault est en table longuette, demye ronde dessus, prisée 200 escus, cy 400 l.

Celle de dessous est longuette et cabochonne, prisée 120 escus, vallans 240 l.

La grande esmeraulde seant au millieu de la fleur d'or qui est sur l'espaule senextre est en table estroitte par le bout d'en bas, prisée 700 escus, vallans 1.400 l.

La premiere des quatre moyennes de l'environ faisant le dessus de la partie dextre est en table demye ronde dessus, escornée d'un coing, prisée 150 escus, vallans 300 l.

Celle de dessous est quarrée et estressissant vers le bout d'en bas, prisée aussy 150 escus, cy 300 l.

L'autre du costé senextre du bout d'en hault est cabochonne, tirant sur le quarré, estroicte par l'un des boutz, et prisée 140 escus, vallans 280 l.

Celle de dessous est à peu prez quarrée, demye ronde dessus, prisée 160 escus, cy 320 l.

La grande esmeraulde seant au millieu de la fleur d'or, tirant sur le dit costé senextre, est approchant sur le quarré, estroicte par l'un des boutz, et au millieu d'icelle une petite flache, prisée 600 escus, pour ce, cy 1.200 l.

La premiere des quatre moyennes de l'environ seant au costé dextre en la partie d'en hault est à peu pres ronde, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Celle de dessous tient du rond et en façon de cœur, prisée 80 escus, vallans 160 l.

L'autre d'en hault au costé et coing de la partie senextre de la dite fleur est longuette, est estroitte par l'un des boutz, cassée en trois pieces, prisée 120 escus, vallans 240 l.

Celle de dessous est en table mal quarrée, demye ronde dessus, prisée 250 escus, cy 500 l.

La grande esmeraulde seant au millieu de la fleur d'or qui est derriere le dit chef, en le tournant du costé dextre, derniere des dites

fleurs d'or, est en table longuette, cassée en trois pieces, prisée 300 escus, vallans 600 l.

La premiere des quatre moyennes de l'environ en la partie dextre est en fondz de cuve, demye ronde dessus, prisée 120 escus, cy 240 l.

Celle de dessoubz est à six pans, prisée 60 escus, cy 120 l.

L'autre moyenne, du costé senextre d'en hault, est en table, escornée d'un coing et cassée en quatre pieces, prisée 30 escus, vallans 60 l.

Celle de dessous est en table longuette, demye ronde dessus, prisée 50 escus, cy 100 l.

Item le dit collier garny de deux bordeures, en celle d'en hault, sur le devant, il y a un balay cabochon, prisé 25 escus, vallants 50 l.

Au pres du dit balay, tirant au costé dextre, y a une esmeraude à six pans, prisée 200 escus, vallans 400 l.

Apres la dite esmeraulde, un petit balay cabochon, prisé 15 escus, pour ce 30 l.

Apres le dit petit balay, une esmeraulde longuette, estroitte par un bout, prisée 120 escus, vallans 240 l.

Item apres la dite esmeraulde, un aultre petit balay en table, prisé 10 escus, cy 20 l.

Item apres le dit petit balay, une esmeraulde quarrée, demye ronde dessus, prisée 150 escus, vallans 300 l.

Apres la dite esmeraulde, un autre petit balay quarré, hault, eslevé, prisé 20 escus, vallans 40 l.

Apres ledit balay, une esmeraulde, en façon de cœur, assez mal nette, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Apres la dite esmeraulde, un petit balay cabochon, prisé 10 escus, vallans 20 l.

Item apres le dit balay, une petite esmeraulde ronde, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Item apres la dite esmeraude, un petit balay percé, prisé 6 escus, vallans 12 l.

Item apres le dit balay, une esmeraulde cabochonne, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Item apres la dite esmeraude, un autre petit balay cabochon, prisé 5 escus, vallans 10 l.

Apres icelluy balay y a une petite esmeraude en table, demy ronde dessus, escornée d'un coing, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Apres la dite esmeraude, un autre petit balay cabochon, demy rond par dessus, prisé 10 escus, vallans 20 l.

Item apres le dit balay, une autre esmeraulde à six pans, ayant une flasche sur un des pans, prisée 70 escus, vallans 140 l.

Item apres la dicte esmeraulde, un aultre balay, en table par un bout et poinctu par l'autre, prisé 6 escus, vallans 12 l.

Item apres le dit balay, une esmeraulde à six pans, demye ronde dessus, prisée 80 escus, vallans 160 l.

Item encores un petit balay cabochon, prisé 10 escus, vallans 20 l.

Item apres icelluy balay, une esmeraulde en table longuette, demye ronde dessus, prisée 100 escus, vallans 200 l.

Et en la basse bordure du dit collier, sur le devant droict, dessous la grande esmeraulde cy devant inventoriée, y a une petite esmeraulde en cœur, prisée 80 escuz, vallans 160 l.

Au pres d'elle, tirant vers le costé dextre, y a un balay cabochon, prisé 10 escus, vallans 20 l.

Item apres, une esmeraude en table, longuette, demy ronde dessus, prisée 100 escus, vallans 200 l.

Item apres, un petit balay en cœur, poinctu par un bout, prisé 8 escuz, vallans 16 l.

Item apres, une petite esmeraulde demye ronde, fort estroitte, prisée 50 escus, vallans 100 l.

Item apres, un petit balay percé, prisé 8 escus, vallans 16 l.

Item apres, une esmeraulde estroitte par l'un des boutz, platte par dessus, prisée 50 escus, vallans 100 l.

Item apres, un petit balay cabochon, prisé 8 escus, vallans 16 l.

Item apres, une petite esmeraulde ronde, à fondz de cuve, prisée 60 escus, vallans 120 l.

Item apres, un petit balay en table, quarré, prisé 10 escus, vallans 30 l.

Item une petite esmeraulde à trois pans, demy ronde dessus, prisée 50 escus, vallans 100 l.

Item apres, un petit balay poinctu par un bout et percé, prisé 6 escus, pour ce 12 l.

Item une aultre petite esmeraulde ronde en fondz de cuve, prisée 50 escus, vallans 100 l.

Item apres, une place vuyde sans chatton où n'y a rien.

Et apres la dite place, un chatton sans pierre, auquel souloit avoir une esmeraulde.

Item apres le dit chatton, un petit balay percé, prisé 5 escus, vallans 10 l.

Item apres le dit balay, une esmeraulde en cœur, prisée 30 escus, vallans 60 l.

Item apres icelle, un petit balay rond, longuet, prisé 8 escus, vallans 16 l.

Item apres, une petite esmeraulde en triangle, hault eslevée, prisée 40 escus, vallans 80 l.

Et apres la dite esmeraulde, un autre petit balay cabochon assez hault eslevé, prizé 5 escus, vallans 10 l.

Item apres icelluy balay, une aultre petite esmeraulde en cœur, platte par dessus, prisée 40 escus, vallans 80 l.

Item apres, un aultre petit balay cabochon, percé, prisé 5 escus, vallans 10 l.

Item une aultre esmeraulde, demy ronde dessus, à trois quarrés, prisée 40 escus, vallans 80 l.

Item apres, un autre balay cabochon, percé par un bout, prisé 12 escus, vallans 24 l.

Item apres, une petitte esmeraulde longuette, estroitte par un bout, prisée 40 escus, vallans 80 l.

Et apres icelle, un balay cabochon tirant sur le rond, prisé 10 escus, pour ce 20 l.

Item une esmeraulde longuette, estroitte d'un bout, prisée 30 escus, vallans 60 l.

Apres elle, un autre petit balay hault eslevé et cabochon, prisé 8 escus, vallans 16 l.

Item apres, une aultre esmeraude en table, ronde par dessus, prisée 70 escuz, vallantz 140 l.

Et apres la dite esmeraude un aultre petit balay cabochon, prisé 10 escus, vallant 20 l.

Item soubz le dit chef, aupres des mains des angels, en un soubzbassement d'argent doré auquel y a un fermillet au millieu servant de vis fermant la fermeture du chef, y a en icelluy fermillet une grosse presme d'esmeraulde en fondz de cuve et allenviron d'icelle douze petits chattons, dont huict grenatz et quatre saphirs, prisé le dit fermillet 8 escus, vallans 16 l.

Et allentour du dit sousbassement, sur le champ, y a quatre balays cabochons et quatre louppes de saphirs, prisez ensemble 50 escus, vallans 100 l.

Touttes lesquelles pierres estant es dite couronne, collier, soubzbassement et fermeture du dict chef, ainsy qu'il est cy devant declaré, sont garnies de chattons.

Le dit chef de Monsieur saint Louis est soustenu par quatre grandz angels d'argent doré, portans le dit chef en un chef d'or, desquels angels l'un porte en sa main un grand baston d'argent doré, au bout d'en hault duquel y a un sceptre, et l'autre des dits angels, qui est en la partie de devant de l'aultre costé, tient un petit thuyau du long de quatre doigts ou environ, d'argent doré, à sa main senextre. Icelluy chef assiz sur un grand entablement, soubzbassement et entrepied porté sur quatre leonceaulx, à double pilliers par les encoigneures, et dix pilliers d'arreste par voye, semé, entre les pilliers, de fleurs à quatre pampes garnies de leurs esmaulx, esquels sont figu-

rez les Roys de France, et dessous deux lignes d'escriture en tringle esmaillées d'azur, à la premiere escrit ce qui s'ensuit :

Regnante Philippo, Dei gratia Rege francorum genitoque bonae recordationis Philippi quondam Franciae Regis filiique sanctissimae memoriae beatissimi Regis Franciae Ludovici, factum et completum extitit opus praesens per Guillelmum Julliani, praedicti tunc regnantis aurifabrum, pro ejus anima, ut suorum veniam delictorum obtineat, implorantes ad aeternam gloriam meritis suis valeant pervenire, ad honorem Dei et Beatae Virginis Mariae, beati Ludovici et omnium sanctorum anno domini millesimo trecentesimo sexto, mense maii.

Et à l'autre seconde ligne de dessoubz est escrit aussy ce qui s'ensuyt :

Clovis, Clotaire, Chillebert, Clotaire, Dagobert, Clovis, Clotaire, Theodoires, Clovis, Chillebert, Dagobert, Clotaire, Theodoires, Charles Martel, Pepin, Charlemaigne, Loys, Charles le grand, Loys ly baubes, Charles le simple, Louys, Lothaire, Hue Capet, Robert, Henry, Philippes, Louis le gros, Loys, Philippes de Gonnesse, Louis pere li Philippes, li fils sainct Louis, Philippes.

Et sur chacun pillier y a des bastions à platte forme où posent les dits angels et à grands carreaux à six pans esmaillez d'azur, où sont les armes de France et celles de Navarre, esmaillées de gueules et semées de bastions en champ de gueules; le dit fondz ou soubzbassement soustenu par dessous d'un gros treillis d'argent, le tout argent doré pezant 79 marcz et demy qui, au prix de 20 l. le marc, vallent 1.590 l.

La dite chasse ou tabernacle, seant sur le dit entablement du grand autel de la dite saincte chapelle où repose le dit chef Monsieur sainct Louis, est faicte à treilliz ou guichetz d'argent.

Le premier guichet de devant l'autel est à façon de petites mousleures à quatre pans, contenant huict pieces d'argent tant grandes que petites, la premiere desquelles est marquée à un A et pezent ensemble les dites huict pieces avec deux boucles pour tirer le dit guichet, 21 marcs 6 onces 2 gros.

Le second guichet, donnant derriere le dossier, de pareille grandeur que le premier guichet de devant, marqué C, auquel il y a six pieces d'argent tant grandes que petites, sans boucles; lesquelles six pieces pesent ensemblement 23 marcz 3 obolles moins.

Item un autre guichet de l'un des costez, à façon de portant, formé

de croix, auquel y a quatre pieces d'argent pezans ensemble 16 marcz 4 onces 3 gros et demy.

Item un autre guichet faisant le quatriesme et dernier, aussy en façon de portant formé de croix, auquel a semblablement quatre pieces d'argent pezans ensemble 17 marcz 1 once 1 gros et demy.

Somme totalle de ce que pezent les dits quatre guichetz 78 marcz 3 onces 7 gros, vallans, au prix de 14 l. le marc, la somme de 1.098 l. 15 s. 7 d. ob.

En visitant lequel tabernacle, en la dite année 1536, fust veu qu'en l'un des pilliers d'icelluy sur le derriere, du costé de l'oratoire, y avoit une piece d'argent de la couverture du dict pillier, par le bas, arrachée de la largeur de trois doigtz.

Les quatre angels d'argent doré portant le dit chef pesent 56 marcz 1 once et demy, vallans, au prix de 20 l. le marc, 1.123 l. 15 s. t.

Et le dessous tenant aux mains des dits angels et soustenant le dit chef, aussy les vis à fermer les dits angels et chef, compris les pierres estant au dit dessous, declarées cy dessus, pezent 7 marcz 5 onces, vallans au dit prix 152 l. 10 s.

Somme totalle de la valleur du dit reliquaire, sans l'or du dit chef, 34.087 l. 7 d. ob. t. — [Cf. *K*, 564.]

ENSUYT LA DECLARATION DES IMAGES ESTANS EN LA SAINTE CHASSE AU HAULT TABERNACLE QUI EST SUR LE DIT GRAND AUTEL, EN LAQUELLE REPOSENT LES SAINCTES RELIQUES DONT LE ROY A LES CLEFZ.

Premierement :

206. Au front ou en la partie de devant de la dite chasse, y a un crucifix sur une terrace haulte, au costé duquel sont les images de Nostre Dame, saint Jean, la representation de Longis et d'un tyran, lesquelles images sont d'argent doré et couvertes d'un capitol, auquel y a quatre angels aussy d'argent doré et ez deux costez sont deux angelz et deux images, semblablement d'argent doré, representant l'Ancienne et Nouvelle Loy.

Item, au costé dextre, au bout de la dite saincte chasse est la representation du sepulchre de Nostre Seigneur. L'image de icelluy Seigneur d'argent doré, et le tombeau de cuyvre, et dessus y a un ange d'argent doré en une terreste, et à la dextre et senextre parties d'icelluy image de Nostre Seigneur sont deux angels tous droictz, d'argent doré, et sur les dits angels, au tour du capitolle, y a un ange à genoulx, aussy d'argent doré, et ez deux costez d'icelluy capitolle, trois autres angels semblablement d'argent doré.

Item au costé senextre, au bout d'icelle chasse, est l'image de

Nostre Seigneur, d'argent doré, liée à une coulonne de cuyvre, et dessus un ange d'argent doré en une nuée, le capitole d'icelluy image garny de quatre petitz angelz d'argent doré, dont les aesles sont de cuyvre, et au costé du dit image de Nostre Seigneur est la representation d'un tyran, d'argent doré, tenant un fouet ou escorgée, et, à l'autre costé d'icelluy image de Nostre Seigneur, un autre tyran, aussy d'argent; et sur toute la dite chasse y a un grand pinacle, lequel, s'il est d'argent ou non, n'a esté veu.

Et soit entendu que toutes les images et pieces cy devant declarées servans à la dite sainte chasse n'estoient, au moins la plus part, et ne tenoient à icelle ains estoient au coffre du giste de la dite Sainncte Chapelle lors du dit inventaire 1536; auquel giste les 12 et 15e avril precedent 1534 apres Pasques. Me Gabriel de Lafons naguere chevecier, qui avoit les clefz du dit coffre fermant à deux serreures, comparust et fist ouverture du dit coffre; ce fait, furent visitées et mises hors les dites image, chapiteaux et autres pieces de la dite chasse par les dits orfebvres et joailliers, presens à ce les desnommez au dit inventaire 1536 pour icelles pieces recoller, adjouster et appliquer à la dite sainte chasse affin de veoir ce qui en pouvoit deffaillir, ce que toutefois n'auroit peu estre fait au moyen de l'absence du dit Me Pierre Poussin, lors chevecier, pour laquelle absence n'auroit esté plus oultre procédé es dits jours de relevée, et furent toutes les dites images et pieces remises au dit coffre jusques à mardy 19e jour de may au dit an 1533 [*al.* 1534], auquel jour comparant le dit Poussin, chevecier, au dit lieu du giste par devant les dits commissaires pareillement le dit de Lafons, aussy les dits orfevres executeurs du dit feu Du Val et autres auroient derechef esté tirées du coffre les dites images et pieces portées et appliquées sur la dite sainte chasse et en ce faisant verifié les deffaillances d'aucunes des dites pieces servans à icelle chasse c'est assavoir :

D'un chapiteau à six pans de cuyvre.

Item des angels à chapiteaux, qui sont en nombre douze sur la dite chasse, en deffailloit deux, et quand aux aultres en y avoit trois où y avoit aucunes breches rompües par bas.

Item sur le devant de la dite sainte chasse deffailloient trois des pilliers appliquez contre.

Toutes lesquelles images et pieces prises au dict coffre du giste apres avoir esté recolées et adjoustées sur la dite chasse furent rapportées au dict coffre, baillées et delaissées en la dicte chambre du giste en la garde du dict Me Pierre Poussin, chevecier, devant nommé, qui les auroit acceptées et en ce faisant pris et receu les clefz du dit coffre. — [Cf. *K*, 551.]

Livres.

207. Un texte d'Evangilles communement nommé l'Apocalipse, escrit totalement de lettres d'or, et en icelluy plusieurs histoires, lequel se met en un repositoire de cuyr (*Deffault le dit repositoire*) et commence le dit texte au dernier feuillet de l'escriture « Petro Jhesus », finissant au dit feuillet « nova et vetera », et est le dit texte d'Evangilles couvert d'or de deux costez, au costé de devant y a au millieu un crucifix, Nostre Dame et saint Jean, tous d'or, eslevez, et la croix du dit crucifix garnie de plusieurs petits feuillages d'or, sur lesquels sont vingt trois esmerauldes moyens et petis, dix balaiz aussy tant menus que petitz, et un autre petit balay que l'on ne peut veoir que bien peu soubz la main du dit crucifix [tel quel, et en la bordure du dit livre du costé du dit crucifix] y a sept gros saphirs et sept louppes de saphirs et huict rubys balaiz, tant gros que petis, cinq esmerauldes et une presme d'esmeraulde grosse.

Item quarante six perles moyennes avec leurs chattons, tant orientales que d'Escosse, restant de cinquante et une, qui seroit sept perles de faulte (*ne s'est trouvé que quarante trois perles, comme il est dit au dessus dit recollement, fol. 20 v°*), et en la bordeure de la table sur laquelle siet le dit crucifix, Nostre Dame et saint Jean, sont neuf tant de saphirs que louppes de saphirs, tels quels avec leurs chattons, trois balays, trois esmerauldes, aussy tels quels, et quarante perles moyennes tant orientales que d'Escosse avec leurs chattons.

Sur le fondz de la dite table, dix assez gros saphirs moyennement bons, et cinq tant saphirs que louppes de saphirs de petite valleur, et sept tant balays que rubys d'Alexandrie, aussy de petite valleur, et trente deux perles semblables aux precedentes avec leurs chattons.

De l'autre costé du dit texte de l'Evangille est la semblance des quatre evangelistes, l'image de saint Jean au millieu d'eux escrivant en un livre, et au haut des dits evangelistes un ange tenant un roole auquel est escrit « Verbum caro factum est »; lesquels images devant ditz sont tous neeslez.

Lequel livre ou texte d'Evangilles fust donné par le roy Charles le Quinct, ainsy qu'il appert par lettre escritte sur icelluy livre, bordé tout allentour de platenes ou tringles d'or, aussy garny de deux fermouers d'or à deux platenes entretenans à une couppliere, sur lesquels fermouers sont deux esmaulx de neesleure et quatre petites turquoises avec trois petitz grenatz (*ausdits fermoirs, à celluy desrompu deffault une turquoyse et à l'autre fermoir un grenat*) et pend au dit fermoir une houppe à un boutton garny de petites perlettes, dont plusieurs deffaillent, et un fermoir semblable,

lequel n'y auroit esté veu, toutefois despuis fust trouvé et baillé au dit Me Pierre Poussin, chevecier; au dit fermoir retrouvé deffault une petite pathene ou tringle d'or sur laquelle on ryve sur le livre.

Le dit texte, prisé par estimation, selon l'inventaire precedent, cettuy 22 marcz d'or ou environ qui, au prix de 100 l. t. le marc, vallent 2.200 l. t.

Et la pierrerie qui y est 1.040 l. — [Cf. *K*, 413.]

208. Item un autre texte d'Evangilles couvert des deux costez d'argent doré, lequel a d'un costé un crucifix, Nostre Dame et saint Jean, eslevez, aussy d'argent doré, et de l'autre costé l'image de Dieu le pere, aussy d'argent doré, eslevé et ez quatre coingz d'en hault en chacun d'iceux un cloud d'argent doré. Le dit livre garny de deux fermouers d'argent doré, en façon de pied de butor, et commence au second feuillet « lumpnia faciatis » et au dernier feuillet « in illo tempore ». — [Cf. *K*, 442.]

Les dits deux textes, tant d'Apostres que d'Evangilles, ont esté refondus et refaitz tels qu'ils sont à present estant ez mains et charge des marguilliers, comme il est contenu au recollement de l'année 1536, fol. 21.

209. Item un texte d'Epistres couvert dessus et dessous d'argent doré, d'un costé l'image saint Pierre et de l'autre saint Paul, eslevez, d'argent doré, garny ez quatre coingz du dit image saint Pierre de quatre cloudz d'argent doré, et de l'autre costé deux cloudz seulement et a semblables fermouers que ceux du precedent livre, toutefois en deffailloit un, et commence le dit texte d'Epistres au second feuillet « dixit laetamini » et au dernier feuillet « te armaturam ». — [Cf. *K*, 443.]

210. Item le Psaultier de Monsieur saint Louis, couvert d'une chemise de taffetaz pers semé de fleurs de lys, doublé de sandal rouge, avec ses deux fermouers d'or, semez d'un costé de fleurs de lys, qui sont rompus du dit livre et mis au coffret pour ce destiné. — [Cf. *K*, 33.]

211. Item une boette d'yvoire, dedans laquelle sont les escourgées saint Louis, mis dedans le coffret cy apres declaré.

212. Item un petit coffre couvert d'yvoire rompu en plusieurs costez, dedans lequel est la chemise de Monsieur sainct Louis, de laquelle deffault une manche. — [Cf. *K*, 300.] — Le dit coffre est dans les armoires.

213. Item un petit Greal, commençant au second feuillet « manifeste », et finissant en penultiesme en lettre rouge « Philippi », avec deux fermouers d'argent dorez d'un costé, et esmaillez aux armes de France de l'autre costé, couvert d'une thoille blanche. — [Cf. *K*, 552.]

214. Item un livre plat de la Representation de Nostre Dame, commençant au second feuillet « nostrum ipse cepit » et finissant

au penultiesme « ne dicent », fermé avec deux crochetz d'argent doré, et couvert de velours, sur la quelle couverture il y a quatre fleurs de lys d'argent. — [Cf. *K*, 554.]

215. Item un Messel qui sert pour les prelatz aux festes solennelles, couvert de satin canele, noté et enluminé, au commencement duquel sont peinctes les armoiries de France; fermant à deux fermoirs d'argent semez de fleurs de lys par dehors. — [Cf. *K*, 518.]

216. Item en un petit noue de tafetas rouge se sont trouvez trois louppes de saphirs, lesquels ont esté mis au dit coffre pour ce destiné.

217. Item s'est trouvé un petit reliquaire d'argent en forme d'escusson, façonné par derriere d'une double croix, dedans lequel reliquaire il y a un os, mis au dit coffre.

218. Item mis les pieces qui s'ensuyvent au susdit coffre, premierement : deux petites vis d'or, au bout desquelles il y a deux petis rubys qui sont du reliquaire de la vraye croix, comme il a esté certiffié; plus le bout d'une fleur de lys d'or, en laquelle sont enchassez trois petis rubys, une esmeraulde au millieu; plus trois petites pieces d'un rubys allexandrin rompu; plus une pierre quarrée de couleur de jacinthe; plus un petit grenat cheue par le dessous et deux aultre brusques, l'un desquels est gravé.

219. Item en un noet de drappeau s'est trouvé cinq presmes d'esmeraude avec un grenat.

Item neuf esmeraudes, tant moyennes que petites, enchattonnées, en deux desquelles il y a deux petites treffles de perles au bout, partie desquelles deffaillent; plusieurs rubys, tant moyens que petis, enchattonnez, en l'un desquels il y a une petite trefle de perles entieres; et un ruby balay de moyenne grosseur dedans un chatton d'or quarré, le tout mis au dessus dit coffret.

Le dit article ne s'est trouvé lors du recollement fait en l'année 1597. — Le dit article s'est trouvé.

220. Item en un enveloppe de papier a esté mis sept perles orientales, dont six avec leurs chattons, ensemble un petit rubys enchattonné avec une petite esmeraulde enchattonnée, mise au dit coffret. — AA.

221. En un autre a esté mis une petite lame d'argent, doré d'un costé, sur laquelle sont quatre chattons de grenatz et trois saphirs; deux autres chattons entretenantz ensemble, enchassez en argent; plus un autre grenat non enchassé et cinq autres petitz; plus une amatiste assez grosse, enchassée en or. — BB.

222. Item en un aultre enveloppe de papier a esté mis quatre petit rubys en leurs chattons d'or; un balay rubys et un grenat aussy en leurs chattons d'or; et quatre petitz grenatz sans chatton, mis comme dessus. — CC.

223. Item deux roses d'argent doré servant pour le devant de chappes, garniz de plusieurs verres et perles enchassées en argent doré, mises comme dessus, enveloppées en un petit fermouer d'argent. — DD.

224. Item en un autre enveloppe mis cinq chattons d'or, en l'un desquels est enchassé un verre vert; et un chatton d'argent, dedans lequel est enchassé une cornaline taillée; plus un petit grenat; deux petitz saphirs; et une louppe de saphir; et un morceau de presme d'esmeraulde, le tout mis dedans le dit coffre. — [EE.]

225. Item une boette de bois blanc, dedans laquelle il y a plusieurs perles, entre lesquelles il y en a six enchattonnées et huict petitz trefles servans à une myttre avec deux gros boutons, l'un desquels est demy couvert de perles et l'autre où il y en a peu, avec un autre petit bouton de pareilles perles, mises le tout dedans le dit coffre comme dessus. — [FF.]

226. Item deux fermoirs d'argent du livre intitulé le texte de l'Evangille du feuillet 536 (*sic*), fol. 45, cotté HH.

227. Item trois perles avec trois chattons du livre inventorié au dit inventaire, fol. 109, cotté JJ.

228. Item trois balays, dont deux hors œuvre et l'autre en un chatton d'or, avec deux petites esmeraudes enchattonnées d'or, avec un chatton, dedans lequel il y a un rubys balay, six esmaulx tant grandz que petitz et deux feuillages d'or, le tout sorty de la croix de Bourbon inventorié au sus dit inventaire, cotté KK.

229. Item un grand branchage et deux autres petites pieces sorties du reliquaire de la resurrection, fol. 50, cottées LL.

230. Item quinze louppes de saphirs et dix esclatz de grenatz contenuz en un enveloppe cottez MM.

231. Item une esmeraulde du texte d'Evangilles cheutte, cottée NN.

232. Item une piece d'esmerauldes cheutte du chef saint Louys, cottée OO.

233. Item une pommette d'argent doré sortye du reliquaire du Corpus domini, cottée PP.

234. Item six pieces d'argent façon de fleur de lys, sorties du tabernacle du chef de Monsieur sainct Louis, cottées QQ.

235. Item un enveloppe dedans lequel il y a une tringle d'or à trois fleurs de lys en champ d'azur avec trois morceaux d'esmaulx de plicque enchassez en or, cotté RR.

236. Item du chef de Monsieur saint Blaize inventorié cy devant, fol. 53, cy cotté SS.

237. Item une layette cachettée, l'inscription de laquelle ensuyt « la mittre et autres ornemens de saint Thomas de Cantorbie », signé : « Formaget, de l'ordonnance de Messieurs des comptes », cottée TT, mise au sus dit coffre.

238. Item une aultre layette cachetée comme dessus, intitulée « les pierreries, mitre et autres joyaulx de saint Louis de Marseille », signé comme dessus. — VV.

239. Item une autre petite boette cachetée comme dessus, intitulée « les pierreries, couronnes et autres pieces retirées de l'image de Nostre Dame », signé comme dessus « Fromaget », cottée XX, mise comme dessus.

240. Item une autre petite boette cachetée comme dessus, intitulée « de l'image saint Louis, ornementz », signée « Fromaget », cottée YY, mise comme dessus.

241. Item quatre esmaulx sortys de la croix double, cotté ZZ.

242. Item ont esté mises plusieurs pierres, tant grandes que petittes, les unes enchattonnées en verre, le tout pezant 5 onces 5 gros, procedantes des defficit des reliquaires cy devant inventoriez.

Le dit article ne s'est peu veriffier lors du recollement fait le 15e juillet 1592.

Lequel sus dit coffre fermant à trois clefz a esté mis dans les armoires neufves en presence de Me Hesselin.

243. Item un beau parement de nappe d'autel, servant aux grandes et solennelles festes, auquel pendent plusieurs fimbrins et franges d'or et de soye, et est le dit parement semé de perles de semence blanches, grains, indes et rouges; sur lequel parement y a seize grandz esmaulx de ply et soixante et quatre autres petitz esmaulx en coingz aussy de ply, sur lesquels grands esmaulx sont plusieurs images, et allentour de huict des dits grandz esmaulx, allenviron d'un chacun, y a quatre grenatz avec leurs chattons, et au tour des autres huict grandz esmaulx y a, allentour d'un chacun, quatre saphirs avec leurs chattons; esquels grandz esmaulx deffailloient les choses qui s'ensuyvent, c'est assavoir en l'un toutes les images d'or qui y souloient estre, en l'autre deffault une image d'or entiere, et en un autre deffault un aultre image aussy entiere, excepté la teste.

Item en un autre deffaut une teste des dites images.

Item es dits grandz esmaulx deffailloient huict pierres avec leurs chattons et trois autres pierres sans leurs chattons (*defficit encore une*), et sur soixante deux des dits soixante quatre petitz esmaulx aussy de ply souloient estre sur chacun d'iceulx quatre tant grenatz que saphirs, dont en deffailloient trente deux avec leurs chattons (*defficit encore sept*), et oultre en deffailloient deux esmaulx entiers d'iceux petitz esmaux en coing; et est le dit parement totalement doublé de thoille inde. Lequel peze avec l'acoustrement sur lequel il est assis, compris franges, tout 17 marcs, dont il peut avoir par estimation, selon l'opinion des orfebvres qui l'ont prisé 17 marcs d'or en ymages et autres choses d'or attachez à la dite toille, et le surplus estoit semé de petite semence de perles. — [Cf. *K*, 399.]

Et pour le regard des autres livres contenus en l'inventaire precedent de l'année 1536, depuis le feuillet 111 verso jusques à 124 n'en est cy fait aucune mention, d'autant que les aucuns d'iceulx se sont trouvez perdus, adhirez, les autres uzez et deschirez, et les aultres restans et servant ordinairement en la dite eglise sont demeurez en la dite eglise et charge des marguilliers d'icelle, ainsy qu'il a esté de tout tempz et jusques à meintenant observé, joinct qu'en iceulx ne s'est trouvé aucuns enrichissemens.

Et quand aux ornementz et autres choses à plain specifiées et declarées au dit inventaire 1536, despuis le feuillet 125 jusques au dernier d'icelluy costé 168 n'en est semblablement cy fait aucune mention au moyen que la pluspart des chappes, chasubles et linge qui despuis le dit an 1536 jusques à present, s'est usé et dont l'on ne s'est plus voulu servir en la dite Sainte Chapelle a esté donné à l'eglise des Quinze Vingtz de cette dite ville, comme il est accoustumé faire, et pour le regard des bonnes chappes, chasubles et aultres ornementz estant de present en la dite Sainte Chapelle en a esté fait l'inventaire cy apres transcript et la garde d'iceulx baillée à Jacques Messier, marchand bourgeois de Paris et chasublier de la dite Saincte Chapelle, qui en est chargé par son recepissé estant en fin d'icelluy.

. . . .

INVENTAIRE DES ORNEMENTZ DE LA SAINCTE CHAPELLE DU PALAIS ROYAL A PARIS ESTANS DANS LES ARMOIRES NEUFVES DE LA DICTE SAINCTE CHAPELLE DONT JACQUES MESSIER, CHASUBLIER, A LES CLEFZ, FAICTE LE 1er JOUR DE FEBVRIER 1575.

Premierement :

244. Une chapelle de six habitz, assavoir une chasuble, diacre, sousdiacre et trois chappes avec deux paremens d'autel, le tout fait de broderie à histoires de plusieurs sainctz et sainctes, appellée la Grand Chapelle, et n'est doublée que de thoille blanche et n'y a aucunes estolles ny phanons.

245. Item une chapelle de six habitz de drap d'or rouge à poil, assavoir trois chappes, deux diacres et la chasuble, deux estolles et trois fanons, ayant les orfrois d'or fin, de broderie à image simple.

246. Item deux parementz d'autelz tous faictz de broderie, au hault y a une histoire de la Trinité, et à celluy d'en bas y a un Crucifiement avec les histoires de la Passion.

247. Plus une chapelle de six habitz, assavoir : trois chappes, deux diacres, la chasuble, deux estolles et deux fanons et un qui deffault

à cause qu'il a esté bruslé par cy devant; la dicte chapelle est de drap d'or frizé, semé de chapeaux d'espines faitz de tailleures de toille d'argent, et les orfrois estans de broderie d'or fin à histoires et armoiries de Madame la Régente et deux paremens d'autels de mesme drap d'or et semez de mesmes chapeaulx d'espines.

248. Item une chappe, une chasuble, deux diacres et deux paremenz d'autelz faictz de velours violet, rayé et broché d'or fin, a les orfrois faictz de broderie d'or fin, et sur les paremens, il y a un crucifix, Nostre Dame, saint Jean, et au baz, une Nostre Dame de pitié tout d'or fin.

249. Item une chapelle de six habitz, assavoir trois chappes de diacres, une chazuble, deux estoilles et trois fanons de drap d'or frizé sur champ rouge, ayant les orfrois à champ d'or fin avec deux parementz d'autels de mesme drap d'or, sur quoy il y a un crucifix, Nostre Dame, sainct Jean et en bas une Nostre Dame de pitié, et le tout armoirié aux armes de la Royne de France Elizabeth.

250. Item une chapelle de sept habitz, assavoir quatre chappes, deux diacres et la chazuble, deux estolles et trois fanons de toille d'argent et d'or damacé à deux endroictz, et le dict drap fust donné par le roy Charles neufviesme provenant des biens de l'admiral de Chastillon. Les orfroys de la dicte chapelle sont historiés de la vie de Nostre Dame, tous faictz d'or nus et n'y a point de parement de mesme.

251. Item une chapelle de sept habitz, assavoir : quatre chappes, deux diacres, la chazuble de toille d'or frizé sur champ gris, le dict drap a esté donné par le roy Charles neufviesme provenant des biens de feu l'admiral de Chastillon. Les orfrois de la dicte chapelle sont faictz d'or nue à rond et moresque, de la vie de la Passion, et n'y a aucunes estoilles ny phanons ny parementz d'autelz.

252. Item une chapelle de sept habitz, assavoir quatre chappes, deux diacres, la chazuble, deux estolles et trois fanons de damas blanc à fleurs d'or fin, ayant les orfroys de broderie d'or fin et deux parementz d'autels de mesme damaz.

253. Item quatre chappes de satin rouge cramoisy à fleurons d'or fin et de soye de plusieurs couleurs, les orfrois sont de velours pers semez de fleurs de lys et de dauphins, le tout d'or fin.

254. Item une chappe seule, de damas blanc, semée d'anges et d'histoires, les orfrois sont d'or fin, à double image.

255. Item une chappe seule, de drap d'or frizé sur champ rouge, les orfrois d'or fin à double image.

256. Item une chappe seule, de drap d'or fin sur champ de rouge et verd, les orfrois d'or fin à simple ymage.

257. Item un grand parement d'autel fait de tapisserie d'or et d'argent fin, à hystoires de la Passion.

258. Item une chasuble de taffetaz picqué de soye cramoisy, les orfroys d'or fin, là où il y a au derriere un crucifix.

259. Item deux paramentz d'autel de velours pers, où il y a au hault un saint Louys au mitan, et aux deux costez un Roy et une Reyne, et au bas un saint Louis en evesque, et au deux costez un Roy et une Reyne, le tout semé de roses et fleurs, le tout d'or et d'argent fin; en aucuns fleurons desquelles roses y a quelque semence de perles.

260. Item une chazuble de velours pers, semé de mesmes roses que le parement cy dessus, orfrois de velours rouge semé de feuillages et couronnes d'or fin, pourfilez de perles, desquelles perles en est tombé grande quantité et en reste peu.

261. Item une chazuble de satin violet semé de lycornes et oyseaux faitz de perles et d'or fin, l'orfrois fait à couppons de broderie et histoires et de velours rouge incarnat semé de perles.

262. Item deux tuniques de satin violet, les orfrois de velours rouge en graine, semé d'ossementz, testes de mort et larmes, faites de toille d'or et d'argent.

263. Item un diacre seul de satin rouge semé de roses d'or fin, lizeré de perles de plusieurs couleurs.

264. Item une dalmatique de satin violet, l'orfrois de ruban d'or faulx, et la dicte dalmatique est semée de fleurs de lys, sans estolle et phanon.

265. Item un parement à mettre sur la cyviere quand l'on porte le Corpus Domini et la vraye croix, fait de drap d'or à pal sur champ rouge, ayant une bordeure de velours pers semé de fleurs de lys d'or fin.

266. Item un petit parement de taffetas rouge, semé de bezans d'or fin.

267. Item un ciel fait par couppons de satin cramoisy rouge et de velours violet, sur lequel velours sont semées des fleurs de lys de tailleure de thoille d'or fin, et sur le dit satin cramoisy sont semées des croix de toille d'argent fine, garny de son fondz et contrefondz, lequel ciel sert le jour de la feste Dieu à porter le Corpus Domini.

268. Item un autre ciel dont les pentes sont de drap d'or à pal, rouge, doublé de damaz rouge, semé d'estoilles d'or fin, et le fondz est de satin cramoisy à fondz d'or fin et de soye de plusieurs couleurs.

269. Item un petit ciel de damaz changeant rouge et jaulne, le fond est fait de thoille rouge, qui sert à mettre sur la chaise du predicateur.

Le dit ciel est demeuré ez mains de Me Claude Souchet, chevecier.

270. Item deux aubes de taffetas blanc garnies d'amis, où sont des paremens d'or fin et de soye cramoysie.

271. Item deux custodes de damas blanc garnyes de franges et de crespines d'or par dessus.

272. Item deux custodes de damaz cramoysy rouge, frangé de frange de soye cramoysy et une crespine d'or fin par dessus.

Lesquels ornementz et autres choses contenues au present inventaire ont esté baillez et mis en la garde de moy Jacques Messier, chasublier de la dicte Sainte Chapelle, par Messieurs les commissaires deputez au recollement des reliques et ornementz d'icelle Sainte Chapelle, et les clefz à moy à cette fin baillez, desquelles je demeure chargé par le present mien recepissé que j'ay signé de ma main, le dit 1er fevrier 1575. Ainsy signé Messier.

Addition de 1576.

273. Le dernier novembre 1576 a esté acheté par Monsieur le premier president Nicolai unze aulnes de drap d'or velouté sur champ cramoisy rouge, pour faire chappes pour la dicte eglise de la Sainte Chapelle, a raison de 39 l. 12 s. l'aulne, mis ez mains du dict Messier, ayant la charge et garde des dicts ornementz. Signé : Messier.

Addition de 1584.

Le 15e jour de may l'an 1584, Me Jean Benyvenni, abbé de Bellebranche, a, de la part de la Royne, mere du Roy, et en la presence de Me Anthoine Nicolai, chevallier, conseiller du roy en son conseil, premier president en sa Chambre des comptes, et Louis de Brezé, evesque de Meaux, tresorier de la Sainte Chapelle, apporté en la dicte Saincte Chapelle les ornementz d'eglise cy apres declarez dont le dit sieur de Bellebranche a dit que la dicte dame fesoit don et present à la dicte eglise.

Premierement :

274. Deux parementz d'autel, l'un hault et l'autre bas, tout garniz.

275. Une chasuble garnie de son estolle et fanon, deux tuniques garnies d'une estolle et deux phanons.

276. Et une grande chappe, le tout en broderie d'argent fort riches et montées sur un velours noir figuré de larmes d'argent, chacune des dictes pieces d'ornemens garnies des armoiries d'icelle dame.

Tous lesquels ornementz ont esté en la presence des dicts sieurs Nicolaï et de Brezé à l'instant mis et delivrez ez mains de Jacques Messier, chasublier ayant la charge et garde des ornementz d'icelle Saincte Chapelle, les dicts jour et an. Signé : Messier.

Addition de 1585.

Le 15e jour de may, l'an 1585, il a esté mis aux armoires de la chevecerie de la Sainte Chapelle une chapelle complette de velours noir, assavoir :

277. Un grand poisle ayant la croix de velours cramoysy violet tout semé de fleurs de lys avec quatre grandes armoiries aux armes du Roy avec les doubles ordres.

278. Deux paramentz d'autel de velours noir.

279. Deux custodes de damaz noir.

280. Une chazuble.

281. Deux tuniques.

282. Quatre grandes chappes.

Le tout de velours noir et les orfrois de velours cramoysy violet semez de fleurs de lys.

Tous lesquels ornementz ont esté delivrez ez mains de Jacques Messier, chasublier ayant la charge et garde des ornementz d'icelle Saincte Chapelle, les dict jour et an. Signé : Messier.

Addition de 1587.

283. Le dernier jour de decembre 1587, il a esté mis ez armoires de la dicte chevecerie quatre petites chappes de damaz cramoisy, ayant les orfroys de thoille d'or damassée pour servir aux enfans de cheur de la dicte Saincte Chapelle le jour des saints Innocens. Ainsy signé : Messier.

Addition de 1589.

284. Je, Jacques Messier, me chasublier à Paris et commis à la garde des chappes de la Sainte Chapelle au dict palaiz à Paris, cognois, confesse avoir en ma charge et garde deux pieces de velours cramoisy brun, l'une contenant 19 aulnes 2 tiers et demy, et l'autre 23 aulnes et demye, nagueres achetées pour faire chappes en la dicte Saincte Chapelle; mis aux armoires avec les chappes et ornementz estant au tresor d'icelle Saincte Chapelle, dont je prometz tenir bon et loyal compte, par la presente signée de ma main, ce 30e jour de may 1589. Signé : Messier.

Addition de 1602.

285. Je, Jean Messier, me brodeur à Paris, confesse avoir en ma

charge et garde un tapys de Turquie, qui a cy devant servy, de la longueur de 5 aulnes moins demy tiers et de 2 aulnes de large, duquel je prometz tenir compte; fait le dernier jour d'aoust 1602. Ainsy signé : Jean Messier.

Addition de 1589.

Croix d'or trouvée au cours d'un recolement le 3 octobre 1589.

. . . .

286. Avons trouvé une croix d'or non inventoriée que nous avons fait veoir par Jean Vachette et Jean Fricquet, mes orfevres à Paris, et apres leur avoir fait faire le serment de bien et loyaulment en leur conscience escrire, specifier et priser selon leur art tout le contenu d'icelle en ont fait la description et prisée comme s'ensuyt :

Une grande croix d'or avec son soubassement et terrasse, le tout de la haulteur d'un pied et demy ou environ, en ce compris un grand fleuron qui est au bout d'en hault d'icelle croix; la dite croix ouvrant et fermant par derriere avec un fondz d'or fait en façon de tombeau enrichy de mouleures fermant avec quatre espingles d'or, tenant chacune espingle à un bout de chaisne d'or fait en façon de jaseran, tenans les dites chaisnes à la dite grande croix, dans laquelle croix est une aultre croix d'or faite d'une baste, laquelle baste est foncée, et dans icelle est enchassée une croix du bois de la saincte vraye croix de Nostre Seigneur Jesus Christ. Le dit bois de neuf poulces de hault sur six poulces de creuzée, et a le dit bois un poulce de large et est de quatre pieces, sçavoir la haulteur de deux pieds, ayant l'un des coingz recolé par en hault et la creusée de deux pieces, oultre laquelle haulteur y a apparence avoir esté sié de la dicte vraye croix un poulce de la dite haulteur par le bas; et sur icelle grande croix est un crucifix d'or esmaillé de blanc, lequel a un chappeau d'espines sur son chef, le dit chappeau est d'or aussy esmaillé de vert, et la terrasse sur laquelle est posée la dite grande croix est aussy esmaillée de vert, sur lequel vert est fait plusieurs tiges d'or moulu, et aussy y est appliqué deux testes de mort et plusieurs ossementz au naturel, le tout d'or esmaillé de blanc; outre plus sur icelle terrasse sont deux figures d'or esmaillées de plusieurs couleurs, qui sont d'un duc et duchesse à genoulx en forme de prians, chacun sur un oreiller d'or, taillez de fleurs de lys d'Espaigne en champ d'azur; et le soubassement et pied d'icelle grande croix est tout d'or sans esmail en façon de six pampes, et au coing de chacune pampe est une tourelle d'or, reservé à l'un des coingz là ou il y en a faulte d'une, laquelle a esté perdüe par le passé; tout ce que dessus supporté de six lyons d'or, aussy

sans esmail; sur laquelle croix et au tour d'icelluy pied sont appliquées plusieurs pierres et perles comme il s'ensuyt :

Premierement :

Soubz le fleuron d'en hault de la dite croix et au devant d'icelle est une roze de six perles empotensées, dans laquelle est un chatton d'or auquel est en œuvre un rubys valet cabochon en forme de cœur, prisé le dit rubys 50 escus.

Sur le chef du crucifix, une rose de six perles empotencée comme dessus, dans laquelle est un chatton d'or auquel est en œuvre un fort beau rubys valet en forme de cœur, et a le dessus taillé plus plat que rond, prisé le dict rubys 100 escuz.

Au costé dextre, une pareille rose de six perles comme dessus, dedans laquelle est un chatton auquel est en œuvre un ruby valet.

Au costé senextre, une pareille rose de six perles comme dessus, au millieu de laquelle est un chatton, auquel est en œuvre un rubys valet en table et est de fort belle couleur, prizé le dit ruby 50 escuz.

Au baz de la dicte croix, une pareille roze que dessus, dans laquelle est un chatton, auquel est en œuvre un rubys valet et cabochon assez espois, percé au travers, le dit rubis prisé 45 escus.

Aux mains du dit crucifix sont applicquées trois poinctes de diamantz, chacune dans un petit chatton d'or, lesquels servent de trois clous, prisez les dits trois diamans ensemble 10 escus sol.

Le tour de la bordeure de la dite grande croix est enrichy de plusieurs feuillages d'or et de quarante deux perles de plusieurs sortes et grosseurs, prisées, l'une portant l'autre, à 3 escus piece, qui seroit au dit prix 126 escus.

Et au tour du soubassement de la dite croix sont enchassez en chattons d'or dix huict rubys valetz de plusieurs grosseurs, prisez, l'un portant l'autre, à 6 escuz piece, qui seroit au dit prix 108 escus.

Plus, au soubassement entre les dits rubys, sont dix huict trefles de perles, à trois perles pour chacune treffle, qui font cinquante quatre perles, prisées les dites cinquante quatre perles ensemble à la somme de 60 escuz sol.

Et, pour les trente perles qui font les cinq roses dans lesquelles sont appliquées les cinq rubys valetz cy dessus mentionnez, lesquelles perles sont de plusieurs sortes et grosseurs, ont esté prisées, l'une portant l'autre, à 300 escus piece, qui seroit au dict prix 90 escus sol.

La dite croix, ainsy qu'elle est descrite cy dessus avec les dites pierres et perles, prisée le tout ensemble 14 marcz 5 onces, prisée l'once 8 escuz, et monte ensemble au dit prix 936 escus sol.

Somme totalle que se monte la dite croix, tant en or que rubys et perles, 1,636 escus sol.

Et avons fait remettre la dite croix en son estuy, et icelle reposer en l'armoire de laquelle elle a esté tirée, laquelle elle a esté refermée par le dit Me Robert Danes, qui a repris les clefz par devers luy.

. . . .

Addition de 1598.

RELIQUAIRE TROUVÉ AU COURS D'UN RECOLEMENT LE 5 DÉCEMBRE 1598.

287. Declaration d'un reliquaire trouvé dans les armoires scizes au revestiaire de la dite Sainte Chapelle, lequel neantmoings deffault en l'inventaire des sainctes relicques estans en icelle, au moyen de quoy en auroit esté fait prisée par moy Jean Friquet, me orfebvre et joaillier, demeurant sur le pont au change, pour estre joinct et compris au dict inventaire.

Un reliquaire qui sert à mettre le Corpus domini, lequel est posé sur une grande table d'argent doré porté sur quatre lyons, au tour de laquelle sont apposées plusieurs pierreries de verre de diverses couleurs, et au dessus d'icelle un autre fond d'argent doré, le bord d'icelluy semé d'esmaulx taillez de fleurs de lys, le champ esmaillé d'azur, et sur icelle table sont posées les figures d'un Roy et d'une Royne et de deux enfantz à genoutz, au millieu desquels est une forme de clocher, plus deux grandz anges qui supportent une terrace au tour de laquelle sont aussy plusieurs pierres de verre, lesquelles ne sont cy speciffiées pour n'estre d'aucune valleur; sur laquelle terrasse est posée un arbre de vie au costé duquel sont les figures d'Adam et Eve et sur icelluy arbre un soleil et un crucifix au dessus, et à chascun costé d'icelluy un ange, le tout d'argent vermeil doré pezant 45 marcz et demy, prisé et estimé par le dit Friquet à 8 escus le marc, eu esgard aux façons, revenant le tout à la somme de 364 escus. Ainsy signé : Fricquet.

XV.

INVENTAIRE DE LA GRANDE-CHÂSSE.

(8 octobre 1575.)

Le titre que porte ce document est assez explicite pour que nous n'ayons rien à y ajouter. Le texte nous est parvenu en copie de la fin du XVIe siècle dans l'un des manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, que les heureuses négociations de M. Omont ont fait entrer récemment à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 10698, fol. 2).

O.

Inventaire des sainctes relicques de la Sainte Chappelle de ceste ville de Paris qui ont esté descendues le 8e jour d'octobre 1575 pour la procession du Roy par le sr reverendissime evesque d'Auxerre, conseillier dudit sr grand aulmosnier de France es presences de Mes Jherosme Des Molins, Jehan Durantel et Jehan de Baugy, tous chanoynes de la dite Sainte Chappelle, et de Me Robert Danes, notaire secretaire dudit seigneur et greffier en sa Chambre des comptes.

Premierement :

1. La saincte couronne, en laquelle il y a faulte de trois pierres, et y a une esmeraulde cassée par le milieu, une aultre en laquelle default la moictyé, et en une autre deffault un quart. — [Cf. *M*, 1.]

2. La saincte croix double, où y a faulte d'une petite pierre au dessus de la seconde croisée. — [Cf. *M*, 2.]

3. La robbe de pourpre, où y a faulte de deux pierres, dont l'une a esté remise et l'autre est en une boette, et depuis il en a esté osté trois qui ont esté mises en la dite boette où estoit la dite premiere. — [Cf. *M*, 3.]

4. Les drappeaulx d'enfance, où il y a faulte de trente huict pierres et d'une perle. — [Cf. *M*, 4.]

5. La croix de Victoire, où n'y a faulte, la dite croix a esté prise par le Roy. — [Cf. *M*, 5.]

6. Le chef saint Jehan, ouquel n'y a eu aucunes pierres. — [Cf. *M*, 6.]

7. Le sceptre, où il y a faulte de deux pierres et y en a esté remise une. — [Cf. *M*, 7.]

8. Le sainct linceuil, auquel n'y a aulcune faulte. — [Cf. *M*, 8.]

9. L'esponge, où n'y a faulte. — [Cf. *M*, 10.]

10. Le sang miraculeux, où y a faulte d'une pierre. — [Cf. *M*, 11.]

11. Le sindone Domini, où n'y a faulte. — [Cf. *M*, 9.]

12. De lacte virginis, où n'y a faulte. — [Cf. *M*, 12.]

13. De sanguine Christi, où y a faulte d'une pierre. — [Cf. *M*, 13.]

14. Le carcan, où il y a faulte d'une pierre, et est tombé un safir qui a esté mis en la petitte boette dorée. — [Cf. *M*, 14.]

15. Peplum virginis, où n'y a aucunes pierres. — [Cf. *M*, 15.]

16. La verge de Moyse, où n'y a aucune pierre. — [Cf. *M*, 16.]

17. Le fer de la lance, où y a faulte d'une pierre au pied d'icelle. — [Cf. *M*, 17.]

18. La pierre du sepulchre, où n'y a aulcune pierre. — [Cf. *M*, 18.]

19. La Veronicque, où y a faulte de dix pierres. — [Cf. *M*, 19.]

XVI.

Procès-verbal de visite de la grande châsse.

(13 septembre 1605.)

Sur un rapport verbal du procureur général touchant l'enlèvement de différentes pièces de la grande châsse, la Chambre des comptes délégua, le 13 septembre 1605, le président Boulencourt, le greffier Hugues de La Fontaine, le contrôleur François Varoquier, pour, avec l'aide de l'orfèvre Friquet, procéder à la visite des reliquaires.

Le procès-verbal de cette visite a été transcrit à la suite de l'inventaire de 1573-1575, dans le manuscrit français 4609 de la Bibliothèque nationale. Nous en donnons le texte ci-dessous en reproduisant même les formules; on y trouvera sur l'emplacement occupé par la grande châsse et sur les moyens qu'on avait d'y accéder, des indications précises.

P.

Ce jourd'huy, 13e septembre 1605, sur ce que le procureur general a remonstré verballement à la Chambre qu'il avoit entendu que le bruit estoit que l'on avoit furtivement pris quelques images d'argent de celles applicquées allentour de la grande chasse qui est dessous le tabernacle au dessus du grand autel de la Saincte Chapelle, dans laquelle chasse sont les sainctes reliques, requerant à ces causes qu'il pleust à la dite Chambre en ordonner et, en ce faisant, commettre des maistres pour veoir et faire visiter le tout.

L'affaire mise en deliberation, la Chambre a ordonné que visitation sera faite par Jean Friquet, maistre orfebvre, qui a accoustumé de ce faire en tel caz, et ce en la presence de messieurs de Boullencourt, president, [des] conseillers et maistres, qu'elle a, à cette fin, commis, de Hugues de la Fontaine, greffier en la dite chambre, et de Me François Varroquier, procureur en icelle et commis au controlle de ce qui depend de la dite Sainte Chapelle.

Et à l'heure de dix heures, nous, commissaires sus dits, serions transportez en la dite eglise et entrez au revestiaire d'icelle, avons trouvé plusieurs des chanoines et, apres leur avoir dit le motif de nostre arrivée et commission, nous auroient dit estre assemblez pour le mesme sujet et adviser à ce qu'ils auroient à faire, et à

l'instant auroient fait ouvrir l'une des montées pour aller au dit tabernacle affin de visiter la dite chasse, où estans en leurs presence, du dit de la Fontaine, greffier, et de Varroquier, controlleur, aurions fait veoir et visiter par le dit Friquet, orfebvre, la dite chasse, images et figures cy apposées qui se sont trouvées ainsy qu'il s'ensuyt au devant de la dite chasse[1].

1. Premierement un crucifix au devant duquel il y a une lune, un soleil, et à costé d'icelluy une image de la vierge Marie et une de saint Jean et deux autres figures, dont l'une tient une lance, et au dessus deux petitz anges à genoulx, garnis de leurs aisles et de deux places vuides où il appert y avoir eu deux anges pareils, l'une desquelles deux places paroist avoir esté laissée fraischement vuide.

Ces deux places sont remplies, en l'inventaire de l'an 1573, de deux anges.

Par le recolement du 15 octobre 1606, s'est trouvé deffaillir l'un des dits 2 images du costé senextre, sçavoir celle qui tenoit une lance.

2. Item au dit devant, entre deux colonnes, du costé dextre, y a une figure tenant d'une main une croix, l'aultre main s'est trouvée manquer, et au dessus y a un ange tout debout, garny de ses aesles, et du costé senextre est une figure de Moyse tenant d'une main les tables, ayant les yeux bandez, sur laquelle est pareillement un ange tout debout, garny de ses aesles.

Deffault la main de la Nouvelle Loy qui est en l'inventaire de 1573.

3. Et a costé dextre de la dite chasse, vis à vis du revestiaire, sont les figures qui ensuyvent.

Assavoir une figure d'un Christ attaché à une coulonne, au costé duquel est une figure d'un juif tenant un fouet, et de l'aultre costé y manque pareille figure de semblable haulteur, au dessus desquelles figures et au cintre d'icelluy costé y a un ange et trois places vuides, où il y a apparence qu'il y a eu trois pareils anges, plus, au dessus de la dite figure de Christ, y a un rond vuide et desgarny.

Cet article est cotté en l'inventaire 1573 un à costé senextre, un à dextre.

Au dit inventaire, au lieu des trois places vuides, y avoit trois petitz angelz pareils à celluy qui est transcrit à l'article precedent. Plus manque un ange d'argent doré sortant d'une nuée et aussy un grand pinacle.

4. Item au costé senextre est representé un tombeau dans lequel y a une figure representant la Resurrection et aux deux costez deux

1. Pour tous ces articles, cf. le n° 206 de l'Inventaire *N*.

anges tout debout, ayans les mains joinctes, garnies de leurs aesles, et au cyntre d'icelluy costé, y a apparence y avoir eu quatre anges comme de l'autre costé, lesquels se sont trouvez manqué, et au dessus de la dite Resurrection y a aussi un grand rond vuyde.

Du 15 octobre 1606 s'est trouvé un des dits anges susdits, sçavoir celluy du costé gauche deffaillir par le dit recolement qui en a esté fait.

Audit inventaire 1573 l'article est remply de quatre anges, l'un desquels estoit à genoulx.

Au lieu de ce grand rond vuide en l'inventaire 1573 se trouve remply de capitolle.

5. Et au derriere de la dite chasse n'y a apparence qu'il y aye eu aucune figure de relief, ayant trouvé les cadenatz bien fermez.

Toutes lesquelles figures cy dessus sont d'argent vermeil doré, comme aussy estoient celles qui sont manque, sauf que les aesles des dits anges sont de cuivre doré.

Fait par nous, commissaires susdits, les jour et an que dessus, ainsy signé : Lhuillier, Thibaut, Friquet, Varroquier et de la Fontaine.

Et plus bas, collationné à l'original, par moy, conseiller, secretaire du roy, greffier en sa Chambre des comptes, soubzsigné, signé : Le Prevost.

XVII.

Inventaire du Trésor conservé dans le revestiaire.

(4 avril 1740.)

Après la mort d'Antoine Bochart de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle, la Chambre des comptes fit procéder à l'apposition des scellés sur tous les effets mobiliers dépendant de sa succession et se rattachant à son office. Un inventaire commencé le 9 avril 1739 fut terminé le 9 avril 1740. Le procès-verbal en est conservé aux Archives nationales sous la cote L 620, n° 26. Ce document renvoie, pour le Trésor de la Sainte-Chapelle, à un état spécial. Cet état, qui nous est également parvenu (Archives nationales, L 620, n° 27), fut dressé par les conseillers à la Chambre des comptes, Baron et David-Olivier Vigny, en présence de Nicolas de Vichy de Chamron, abbé de Saint-Calais, le nouveau trésorier, de Paul Bochart de Champigny, capitaine de grenadiers au régiment des Gardes fran-

çaises, héritier du trésorier décédé et détenteur des clefs des armoires du revestiaire où était enfermé le Trésor, et de Jean Miqué, contrôleur de la Sainte-Chapelle. La date, 4 avril 1740, et le nom de l'expert, Pierre Bourdin, joaillier à Paris, y demeurant, quai des Orfèvres, paroisse Saint-Barthélemy, sont fournis par le procès-verbal général dressé du 9 avril 1739 au 9 avril 1740.

D'autre part, l'état particulier du Trésor, reproduit ici, se réfère expressément au « procès verbal contenant les appositions et levée des scellés en la maison et sur les effets du dit sieur Bochart de Champigny, cy devant tresorier, et sur les susdittes armoires datté, au commencement, du 9 avril 1739 », et il ne saurait y avoir de doute sur le lien qui unit les deux documents cotés L 620, nos 26 et 27. La seconde seulement de ces pièces est donnée ici. Le texte en a été repris en tout ou en partie par les rédacteurs d'inventaires ultérieurs, en 1783 et en 1791; ceci nous a permis de faire figurer entre crochets quelques additions ou corrections correspondant à des erreurs simplement matérielles dans l'expédition L 620, n° 27.

Q.

Première armoire.

1. Une grande croix d'argent doré, chargée d'ornemens de pierrerie et d'émaux; et au milieu est enchassé le bois de la vraie Croix; en observant que le bas est altéré de trois pouces de haut sur un demi pouce de large, lequel est remply de cire. Les ornemens qui renferment et couvrent la totalité de la dite croix, consistans en cinq pieces formant une croix sur laquelle est un Christ d'or, chargée de sept rubis balais, treize saphirs d'Orient, trente sept émeraudes, trente cinq perles, et plusieurs autres petites perles, émeraudes et rubis, garnissant les bords de la croix. Prisé 10.000 l.

Est à observer qu'il y a plusieurs chatons et pierres qui manquent.

Laquelle croix se pose sur un pied suporté par quatre lions; aux quatre angles sont les quatre Évangelistes, ledit pied surmonté d'un ornement en forme d'architecture d'où sort deux branches fleur-delisées sur lesquelles sont les figures de saint Jean et de la Vierge. — [Cf. *N*, 1, add.]

2. Un reliquaire qui est une teste représentant le chef de saint Louis, suporté par quatre anges sur un socle en retable avec quatre lions qui servent de pied; le chef d'or ayant dessus la teste une cou-

ronne, garnie de quatre fleurons; garni chaque fleuron d'un gros saphir, six rubis balais, quatre perles rondes, et plusieurs émeraudes, au nombre de dix sept. Prisé le tout 38.000 l.

Au bas du col du dit chef sont quarante émeraudes et trente six rubis balais. Prisé à 3.000 l.

Et sous le dit chef quatre saphirs, quatre mauvais rubis balais, une prime d'émeraude entourée de grenas et quatre cristaux. Le tout prisé 400 l.

Est à observer qu'il se trouve trois chatons dont les pierres sont otées. — [Cf. *N*, 205.]

3. Item, une autre relique représentant le chef d'un évesque mitré, le tout d'argent doré, qui est le chef de saint Blaise, suporté par quatre figures à genoux sur un entablement de cuivre doré, ainsi que les dites quatre figures; sur la mitre de laquelle sont plusieurs pierres de verres de diverses couleurs. — [Cf. *N*, 11.]

4. Item, une branche qui servoit sur le pied d'un soleil de vermeil, avec deux anges aux deux cotés, sur une espèce de laurier, aussi de vermeil.

5. Item, une châsse d'argent doré, carée, à quatre pilliers, sur chacun desquels est un ange, deux desquels n'ont point d'ailes; et autour de la ditte chasse est figurée la vie de saint Clément; à une figure desquels il y a une teste qui manque. La ditte châsse surmontée d'un dome avec deux fleurons d'argent doré, sur lequel sont enchassées plusieurs pierres telles quelles. Dans laquelle châsse est le chef de saint Clément. — [Cf. *N*, 10.]

6. Item, un chef et reliquaire d'argent doré, représentant la teste d'une vierge, auquel il y a un os de la teste de sainte Ursule; porté sur six lionceaux. — [Cf. *N*, 12.]

7. Item, une mitre brodée en or et en soye, représentant plusieurs figures saintes; garnie dans les compartimens de semence de perles. Laquelle mitre est très ancienne et très passée. — [Cf. *N*, 166-168.]

8. Item, un étuy de bois, garni d'argent doré, ayant servi pour apporter la vraie Croix, d'environ trois pieds de hauteur sur dix sept pouces de large, représentant des croix et des anges. — [Cf. *N*, 79.]

9. Item, un autre reliquaire, garni de trois cristaux longuets par devant, dedans lequel est le bras de saint Léger, en chair et os, que tiennent deux anges à genoux, et porté sur une base étroite d'environ deux pieds de long, sur lequel il y a deux ecussons émaillés de fleurs de lys d'or au champ d'azur, le tout d'argent doré, et est ecrit ce qui ensuit : « Le roy Charles, fils du roy Jean, qui fut duc de Normandie et dauphin de Vienne, a fait faire ce joyeau, et il y a du bras avec la chair de M. saint Leger, l'an 1368. » — [Cf. *N*, 48.]

10. Item, un os du bras de saint Georges, enchassé par les deux

bouts d'argent doré, avec quatre pieds du meme métal. — [Cf. *N*, 88.]

11. Item, une paix d'argent doré, garnie de son ance, sur laquelle est representé un crucifix avec la Vierge et saint Jean aux costés. — [Cf. *N*, 64.]

12. Item, un reliquaire de bois d'ébeine en forme de coffret, garni d'une petite bordure d'argent, dans lequel sont enfermés de la tunique de lin du roy saint Louis; d'un autre coté un voile de lin, dans lequel étoit envelopé de la vraie Croix, qui est à la Sainte Chapelle, et dans le milieu, le derrière de la teste de saint Simon. — [Cf. *N*, 15, 212.]

13. Item, un autre petit reliquaire rond et longuet, d'argent doré, garni d'un cristal rond, dans lequel il y a de l'huile de saint Andry, porté sur un pied quarré, à quatre pates, où il y a quatre écussons fleurdelisés. — [Cf. *N*, 45.]

14. Item, un reliquaire, sur son pied quarré, d'argent doré, garny de trois cristaux par devant, dans lequel est une coste de saint Edevinde, garni en dessus de plusieurs pierres. — [Cf. *N*, 53.]

15. Item, une figure d'argent doré de saint Eutrope, de quinze pouces de haut, sur son pied, tenant un reliquaire quarré en façon de chapelle, garni de cristal, dans lequel il y a des reliques du dit saint; la dite figure représentant un évesque mitré. — [Cf. *N*, 28.]

16. Item, un reliquaire d'argent doré, garni de cristal, en forme de machoire ou d'un menton, à deux petits pinacles; sur lequel il y a vingt quatre perles de peu de valeur et vingt trois petits saphirs, aussi de peu de valeur; le dit reliquaire monté sur un pied à quatre pattes, d'argent doré; dans lequel reliquaire est le menton de sainte Ursule. — [Cf. *N*, 38.]

17. Item, un autre reliquaire d'argent doré, assis sur un pied rond, sans pattes, garni de saphirs et de grenats de peu de valeur, et sur lequel est ecrit : « DE TUNICA ET PALLIO SANCTI FRANCISCI. » — [Cf. *N*, 43.]

18. Item, une figure d'argent doré, représentant un évesque portant des reliques de saint Louis de Marseille, enchâssées dans un cristal rond, suportée sur un pied à six pans, d'argent doré, émaillé, à fleurs de lys, sur lequel pied est une écriture gotique. — [Cf. *N*, 22.]

19. Item, un reliquaire d'argent doré, qui est une coupe ou hanape d'argent doré, les ornemens en rayons ou soleil, au milieu duquel est un reliquaire, où est un morceau de la tasse (?) de saint Martin, sur son pied, aussi d'argent doré, auquel sont deux écussons remplis de fleurs de lys. — [Cf. *N*, 52.]

20. Item, un autre reliquaire de bois d'ébeine, en forme de coffret, contenant plusieurs reliques.

21. Item, un autre reliquaire d'argent doré, en forme de coste, porté sur six petits lions, garnis de cristaux à trois costés, garnis de

grenats et de perles de peu de valeur, ainsi que de saphirs tels quels, auquel reliquaire il y a des reliques de saint Philippes et autres saints. — [Cf. *N*, 44.]

22. Item, une custode d'argent doré, garnie de cristal au dessus, servant à mettre le corps de Notre Seigneur.

23. Item, une burette d'argent, ou petit vase, à laquelle est soudée une main d'argent. — [Cf. *N*, 136.]

24. Item, une figure d'argent doré, sur son socle, émaillé aux armes de France, représentant un évêque portant entre ses mains un reliquaire de cristal enchassé dans du vermeil, dans lequel est une coste de saint Spire. — [Cf. *N*, 21.]

25. Item une autre figure de saint Martin à cheval, d'argent doré, qui couppe avec une epée son manteau, posée sur un socle d'argent doré, soutenu de quatre lions d'argent doré ; le dit socle emaillé de fleurs de lys d'or; [la figure] tenant en main gauche un reliquaire, garni de cristal, dans lequel il y a des os du dit saint. — [Cf. *N*, 29.]

26. Item, un reliquaire plat, en façon d'église, à deux petits clochers, garnis de leurs cristaux, sur un pied quarré, porté de quatre pattes, dans lequel il y a des reliques de saint Pierre et de saint Dominique, au devant duquel est écrit : « SANCTUS PETRUS, SANCTUS DOMINICUS » ; le tout d'argent doré. — [Cf. *N*, 39.]

27. Item, une figure de la Vierge, sur un pied d'estal à six pans, tenans d'une main l'Enfant Jésus, et de l'autre un saphir blanc, percé, dans lequel sont des cheveux de la Vierge, la figure d'argent doré ; sur la poitrine de la Vierge est une émeraude et deux grains de rubis ; sur la poitrine de l'Enfant Jésus, un rubis d'Alexandrie ; à la couronne qui est sur la teste de l'Enfant Jésus quatre perles, huit émeraudes et quatre grenats, et sur la couronne de la Vierge, trois émeraudes, huit grenats et onze perles. — [Cf. *N*, 13.]

28. Item, une autre figure d'argent doré, représentant saint Siméon, sur un pied aussi d'argent doré, à six pans émaillés à fleurs de lys, sur lequel est ecrit : « C'EST LA TESTE DE SAINT SIMÉON » ; tenant entre ses bras un reliquaire à quatre portions de cercle, garnis de cristal, dans lequel il y a une croix. — [Cf. *N*, 23.]

29. Item, une autre figure d'argent doré, représentant un ange, portant dans un plat un chef d'or, dans lequel est un morceau du chef de saint Jean Baptiste ; la dite figure sur un socle suporté de six lions, aussi d'argent doré. — [Cf. *N*, 17.]

30. Item, une figure représentant saint Louis sur un socle, suporté par trois lions, le tout d'argent doré, et la base du socle émaillé ; sur la teste de la figure est une couronne, garnie de quelques pierres ; [la dite figure] tenant en ses mains un reliquaire de cristal, dans lequel est un morceau de l'épaule de saint Louis, avec observation qu'un des fleurons de la couronne est rompu. — [Cf. *N*, 14.]

31. Item, une figure d'argent doré, représentant sainte Barbe, sur un socle suporté de quatre lions, tenant en ses mains un reliquaire d'argent doré, contenant des reliques de la dite sainte. — [Cf. *N*, 19.]

32. Item, une autre figure représentant un évêque sur un socle, le tout d'argent doré, et le pied émaillé, tenant entre ses mains un reliquaire de cristal, enchassé de vermeil doré, dans lequel sont des reliques de saint Magloire évesque. — [Cf. *N*, 20.]

33. Item, une table d'argent doré, qui se ferme à deux guichets, dans laquelle il y a plusieurs et diverses reliques, entre lesquelles et au haut de la dite table il y a de la vraie Croix, laquelle table est garnie de plusieurs grenats de médiocre valeur et de plusieurs perles. Aux environs de la dite croix, dans les costés, il y a deux anges de relief en bas relief, le dehors de la dite table est couvert de plusieurs figures sur argent doré. — [Cf. *N*, 37.]

34. Item, une figure d'enfant d'argent doré, debout, sur un pied quarré, aussi d'argent doré, émaillé par le devant, à fleurs de lys; autour duquel pied est écrit :

LE ROY CHARLES, FILS DU ROY JEAN, QUI FUT DUC DE NORMANDIE ET DAUPHIN DE VIENNOIS, A FAIT FAIRE CETTE IMAGE;

en un reliquaire d'or, tenu par le dit enfant, il y a un pied des Innocens. — [Cf. *N*, 34.]

35. Item, un reliquaire en façon de tour ou clocher quarré, porté sur un pied quarré, garni au devant de cristal, le tout d'argent doré, dans lequel il y a du genouil de saint Aignan, ainsi qu'il est ecrit au devant du cristal, il y a : « DE GENU SANCTI [ANIANI]. » — [Cf. *N*, 41.]

36. Item, trois reliquaires du chef de saint Jacques le Mineur, dont deux d'une même hauteur et le troisième d'une moindre hauteur; lesquels sont faits en façon de trêfles sur un pied rond en façon de chandellier, porté sur quatre pattes, le tout d'argent doré. — [Cf. *N*, 40.]

37. Item, une figure représentant saint Cristophle, d'argent doré, avec son baton, portant Jesus Christ sur ses epaules, porté sur une terrasse émaillée de verre, monté sur un pied à cinq pans, porté sur cinq lions, autour duquel est écrit :

CHRISTOPHORI SANCTI SPECIEM QUICUMQUE TUETUR,
ILLO NEMPE DIE NULLO LANGORE TENETUR. [Cf. *N*, 33.]

38. Item, un reliquaire en façon d'église à trois clochers d'argent doré, garni de trois cristaux doré, sur chacun desquels est écrit, sçavoir, sur le premier : « SANCTI MAXIMIANI »; sur le second : « SANCTI LUCIANI »; sur le troisième : « SANCTI JULIANI ». Dans

lequel sont des reliques des dits saints, et est assis le dit reliquaire sur un pied à quatre pattes. — [Cf. *N*, 42.]

39. Item, une croix double de vermeil doré, à six fleurons, avec son Christ à figures de bosses, sur son pied à quatre pans, soutenu de quatre tourelles, au dos de laquelle est un Agnus Dei, avec les attributs des quatre Evangelistes; la dite croix ornée par devant de plusieurs perles fines, sçavoir : seize saphirs, neuf rubis et plusieurs petites perles, toutes les dites pierres estimées 300 l. — [Cf. *N*, 56.]

40. Item, un livre en vélain, sur lequel sont écrits des textes d'Évangiles, avec une vignette, dont la couverture est de bois, garny d'argent doré, renfoncé dans le milieu, où sont, d'un coté la figure d'une Résurection de Notre Seigneur et deux anges à ses cotés, et dessous des soldats dormans; et de l'autre coté un christ avec deux figures de la Vierge et de saint Jean, les bords et bordures émaillées et cizelés. — [Cf. *N*, 36.]

Deuxième armoire.

41. Item, un livre d'Évangiles, couvert d'une couverture à plaques d'or, sans fermoir, sur l'un des cotés duquel est un crucifix, en bosse, une image de Notre Dame, un saint Jean l'Évangeliste et deux anges de demi bosse; la croix du dit crucifix garnie de plusieurs pierres; et sur le revers est une figure de Notre Seigneur en bosse et les quatre Evangelistes; la couverture du livre, garnie de douze saphirs, vingt six émeraudes, dix rubis balais, deux agatonix et soixante perles. Estimé le tout 10.000 l. — [Cf. *N*, 9.]

Est à observer qu'il y a plusieurs chatons et places vuides.

42. Item, un texte entier des quatre Évangiles, dont la couverture est d'or en entier en plein [*al.* en plaque], sans fermoir, sur un des cotés duquel est representé saint Jean avec les attributs des quatre Évangelistes, et au haut une inscription, que ce livre a esté donné par Charles cinq, roy de France, fils du roy Jean, en 1379. L'autre coté de la couverture du dit texte, aussi d'or en plaque, avec un christ relevé, et deux figures aux deux costés, aussi d'or, et enrichi au pourtour de plusieurs pierres fines, sçavoir : trente cinq saphirs d'Orient, vingt quatre [rubis balais, trente et une émeraudes et cent quatre] perles, les dites pierres évaluées 4.600 l. — [Cf. *N*, 207.]

43. Item, une croix d'or, nommée la Croix de Bourbon, sur son pied, en forme de balustre à crénaux, à six pans, suporté par six animaux, et au dessus six tourelles avec une terrasse et deux figures représentant un roy et une reine à genoux; la dite terrasse, les deux figures et le christ, d'or émaillé, et la croix, ornée de quatre fleurons dans les quatre extrémités, dans laquelle est enfermée du bois de

la vraye Croix. Dans les quatre fleurons et au dessus de la teste du christ sont cinq rubis balais, de valeur de 2.000 l.

Sur le pied sont enchassés[1] dix huit rubis balais, de moindre valeur et de différentes sortes, estimés 400 [*al.* 1.200] l.

Est à observer que les trois clouds sont trois diamans taillés en pointe de valeur d'environ 50 l. — [Cf. *N*, 2.]

44. Item, une croix appelée la Croix de Venise, de bois en dedans, couvert d'or, sur son pied d'argent doré, quarré, à laquelle il y a trois [*al.* quatre] fleurons, quatre branches garnis de filigranes d'or; sur lequel pied sont deux saphirs de peu de valeur, et sur la dite croix sont enchassés quatre gros saphirs, estimés 8.000 l.

Plus vingt sept rubis spinelle, estimés 600 l.

Et trente cinq perles rondes, telles qu'elles sont; il y a trois chatons sans pierre et quinze places vuides sans chaton. — [Cf. *N*, 3.]

45. Item, une figure d'yvoire représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, sur un pied d'argent doré, émaillé aux armes de France, suporté de cinq petits lions; sur la poitrine de l'Enfant Jésus est un camayeu d'agathe; sur la teste de la Vierge sont plusieurs perles et pierres, et sur sa poitrine est une émeraude. — [Cf. *N*, 16.]

46. Item, une autre figure d'argent doré, représentant la Madeleine, tenant en ses mains un reliquaire de cristal enchassé d'argent doré et garni de plusieurs pierres fines, dans lequel est un morceau de la coste de la Madeleine. A un des doigts de la figure pend une lanterne de cristal dans laquelle il y a des os de la sainte. A l'autre bras de la dite figure est une autre lanterne enfermant pareillement des os de la sainte. — [Cf. *N*, 18.]

47. Item, une croix d'or, nommée la Croix de Bavierre, à quatre fleurons, avec un quarré au milieu; garnie de quinze rubis balais, treize saphirs d'Orient, seize émeraudes, vingt quatre perles. Les dittes pierreries estimées 6.000 l.

Et derriere la croix est un quarré, où il y a un Agnus Dei, et aux quatre coins les quatre Évangelistes.

48. Item, un grand camayeu ou agatonix, représentant l'Apotéose d'Auguste, assis sur un pied quarré long, au dessus duquel sont plusieurs reliquaires à quatorze petits portiques, et sept reliquaires au dessus; au dessus desquels reliquaires est écrit ce qui suit : « CE CAMAYEU BAILLA A LA SAINTE CHAPELLE DU PALAIS CHARLES LE CINQUIEME DE CE NOM, ROY DE FRANCE, QUI FUT FILS DU ROY JEAN, L'AN

1. Sont enchâssées cinquante-quatre perles d'Orient, partie ronde, estimées 300 l.; sur la dite croix sont encore enchâssées soixante-douze perles d'Orient, partie ronde, estimées 400 l. (*Invent. de 1783 et de 1791*).

1379. » Lequel pied est surmonté d'une table garnie d'or, dans laquelle est enchassé le dit camayeu. — [Cf. *N*, 55.]

49. Item, un anneau pontifical d'or, garni de quatre rubis spinelle, un saphir d'Orient, quatre perles rondes, les dites pieres estimées 300 l. — [Cf. *N*, 58.]

50. Item, une fleur de lys d'or, émaillée par derrière, et garnie par devant de seize rubis balaits, quatre saphirs, treize émeraudes, douze perles; évaluées les dittes pierres 600 l.

Pour servir d'agraphe à un pluvial. — [Cf. *N*, 67.]

51. Item, un reliquaire, soutenu par deux anges, d'argent doré, sur son pied, aussi d'argent doré, soutenu par quatre lionceaux, renfermant une coste de sainte Élisabeth, reine d'Hongrie, et une coste de saint Nicaise; la dite relique, garnie de cristal et pierres fines, sçavoir : vingt trois saphirs, vingt trois rubis spinelle, quatre vingt perles, évaluées 600 l. — [Cf. *N*, 26-27.]

52. Item, une paix d'or, au milieu de laquelle est un christ d'agathe, aux costés duquel sont la Vierge et saint Jean, aussi d'agathe; la dite paix, enrichie de pierres fines, sçavoir : quatre saphirs, six rubis balais, quatre émeraudes, quatorze perles, le tout évalué 1.200 l. — [Cf. *N*, 62.]

53. Item, un reliquaire de vermeil doré, au dessus duquel est une croix, sur son pied oval, garni de huit rubis balais, avec une glace devant; dans lequel reliquaire sont renfermés un peu du manteau de pourpre de Notre Seigneur et du suaire et autres. — [Cf. *N*, 81.]

54. Item, un calice d'or émaillé, avec sa patenne aussi emaillée, au milieu de laquelle est l'image de Notre Seigneur; avec observation qu'il manque un morceau d'émail. — [Cf. *N*, 127.]

55. Item, un autre calice d'or, émaillé à la poignée et au pied, et sur son pied et sa poignée, garni de trois saphirs, trois rubis et douze pierres : les pierres evaluées 200 l., la patene du dit calice aussi d'or[1]. — [Cf. *N*, 129.]

56. Item, deux burettes de cristal de roche, garnies d'argent doré, avec leurs couvercles et ances dorés, sur un pied d'argent doré. — [Cf. *N*, 137.]

57. Item, deux figures d'argent doré, représentant Adam et Ève; un pied du soleil, aussi d'argent doré, garni de pierres fausses au pourtour, et un petit clocher du même metail; hors d'usage. — [Cf. *N*, 287.]

58. Item, s'est trouvé dans une boette plusieurs pierres fines détachées des reliques du dit trésor, sçavoir : huit saphirs d'Orient, quatre rubis balais, à l'un desquels est attaché une perle, six éme-

---

1. Les pierres évaluées 200 l. (*Invent. de 1783*).

raudes et cinq mauvais rubis, quatre grosses perles rondes et plusieurs autres petites perles, le tout évalué 800 l.

Plus[1], dans la mesme boete, un chaton d'émeraude, une perle, un saphir d'Orient, un rubis balais, une émeraude et une perle ronde entourée de petits saphirs; le tout evalué 200 l.

59. Item, un soleil de vermeil doré, monté sur un pied aussi de vermeil doré, semé dans une cartelure de pierres fausses et de nule valeur, emaillé, sur le quardron de fleurs de lys; sur lequel pied sont deux anges soutenant le dit soleil, avec quatre petites figures en état d'adoration, au dessous du dit soleil.

60. Item, un manuscrit en vélin, qui renferme plusieurs textes de l'Évangile, commençant par ces mots : « Secundum Matheum. In illo tempore », et finissant par ceux cy : « Ibi eum videbitis, sicut predixit vobis. » La couverture dudit livre de bois, revêtue de vermeil d'argent doré, qui remonte sur les bords et bordure. D'un coté est representé un Christ avec les figures de la Vierge et de saint Jean, et au haut de la croix un soleil et une lune, et de l'autre côté est un Sauveur enseignant, et aux quatre coins sont les attributs des quatre Évangelistes; le tout relevé de bosse gravée et cizelée. Au pied de la croix est une grosse agathe représentant une teste gravée et enchassée dans un chatton d'argent doré, et de l'autre côté, au pied du Sauveur, est une pierre verte, enchassé de même. Nous avons observé que les fermoirs du dit livre sont rompus. — [Cf. *N*, 35.]

60 *bis*. Item, un Missel manuscrit, orné en dedans de vignetes, mignature, commençant par ces mots : « Puer natus est nobis », et finissant par ces mots : « Et non amittamur æternum », garny de ses fermoirs d'argent doré, relié en veau [Cf. *N*, 215]. — Une étole et un manipule brodés en semences de perles, garny de vingt neuf plaques d'argent doré, sept pièces apellées plages, dont cinq garnis de fermoirs de vermeil, brodées d'or et semées de fleurs de lys et autres armes.

Troisieme armoire.

61. Item, une croix d'argent, de quatre pieds de haut, sur son pied, une consolle à trois pans, avec trois fleurs de lys aux extrémités de la croix, le pied garny de plusieurs ornemens et de fleurs de lys sans nombre, et au milieu, sur les dites trois faces du pied, sont d'un costé les figures de saint Louis, de l'autre les armes du roy, et sur la troisième les armes de la Sainte Chapelle, pesant 56 marcs 2 onces.

---

1. Cet alinéa n'est pas reproduit dans l'*Invent. de 1783*.

62. Item, six chandeliers, de trois pieds de haut chacun, d'argent, de même structure et figure que la croix, sur le pied de chacun desquels sont les figures et armes de même qu'à la croix cy dessus, pesant ensemble 170 marcs 4 onces.

63. Item, une lampe d'argent, avec ses chaînons et sa couronne, dans laquelle couronne sont des morceaux de fer en croix servant de soutien et de tenans aux chaînons, dans lesquels il y a pareillement des branches de cuivre; la dite lampe pesant, y compris le fer et le fil de latton, 129 marcs.

64. Item, un ciboire avec son couvercle surmonté d'une croix d'argent doré, pesant 2 marcs 7 onces 6 gros.

65. Item, un calice avec sa patène d'argent, le dedans de la coupe et de la patène doré, pesant ensemble 6 marcs 6 onces.

66. Item, deux burettes d'argent, avec leurs plateaux ovale, pesant ensemble 9 marcs 5 onces.

67. Item, un réchaut d'argent pour mettre sur l'autel, pesant 4 marcs 4 onces.

68. Item, au dessus de l'autel est une chasse de vermeil doré, de vingt six pouces de haut, surmontée de deux tourelles en forme de cloches, et au milieu des cloches, representant la basse[1] de la Sainte Chapelle, et renfermant un coffre, où il y a des reliques de plusieurs saints, dont la clef a esté representée par le dit M. de Champigny; sur le devant de laquelle chasse est l'inscription qui suit :

HEC ARCA IN QUA MULTA RECONDUNTUR [MULTAE] SANCTORUM RELIQUIÆ FABRICATA [EST] DE CONSILIO ET AUTORITATE REGIS FIDELISSIMÆ COMPOTORUM CAMERÆ, ANNO 1630 A NATO CHRISTO, REGNANTIS LUDOVICI DECIMI TERTII VICESIMO PRIMO.

Ce fait, ne s'estant plus trouvé aucunes autres reliques, vases sacrés, argenterie, pierreries et autres pièces précieuses dans les dites armoires à décrire et inventorier, nous avons, en présence et assisté comme dessus, procedé au récolement d'iceux et fait remettre toutes les dites reliques, argenterie, pierreries et autres pièces précieuses en la possession du sieur Vichy de Chamron, ensemble les clefs des dites trois armoires à nous à cet effet rendues par le dit sieur Bochart de Champigny, dont et de tout ce que dessus le dit sieur Vichy de Chamron, trésorier, s'est chargé sur notre procès verbal de scellé et sur le présent inventaire, et de les représenter toutes fois et quantes qu'il apartiendra.

---

1. La basse et la haute Sainte-Chapelle (*Invent. de 1783*).

XVIII.

Inventaire des reliquaires de la grande châsse.

(30 août 1740.)

L'inventaire du Trésor dressé à la suite de la mort du trésorier Antoine Bochart de Champigny fut suivi à quelques mois de distance de l'inventaire des reliques et reliquaires conservés dans la grande châsse. Cet inventaire, auquel procédèrent le 30 août 1740, en vertu d'un arrêt de la Chambre des comptes du 25 juin 1739, le premier président de la Chambre des comptes, Aymar-Jean Nicolay, marquis de Goussainville, le président en la même Chambre Anne-César-François de Paris La Brosse, marquis de Pontceaux-sous-Montreuil-sur-Bresche, sieur de Campreny, les conseillers maîtres Jean-Baptiste-Robert Auget, baron de Monthion, et Jean Gaschier, commissaires à ce délégués, fut établi avec le concours de deux greffiers, Charles Ducornet et Armand-Anselme Dorvilliers, de deux huissiers de la Chambre, Michel-Nicolas Clément et Symphorien Gallissot, de deux chanoines de la Sainte-Chapelle, Bence et Thomas, du chevecier Varroquier et de deux marguilliers. Charles Mauvoisin, serrurier, et Étienne Mauvoisin, orfèvre, prêtèrent également leur concours.

Le document est conservé en original aux Archives nationales sous la cote L 620, nº 28.

R.

Étans montez avec les dits sieurs chanoines de la Sainte Chapelle dans la tribune où est la ditte châsse, au dessus du grand autel, ayant laissé aux portes des deux escalliers qui conduisent à la ditte tribune lesdits Clément et Galissot, huissiers, à la garde des dittes portes, en présence du procureur général du Roy, du dit sieur Ducornet, greffier en chef, et assistez du dit Dorvilliers, nous avons fait faire l'ouverture de la ditte châsse par Charles Mauvoisin, serrurier, et par Estienne Mauvoisin, orfèvre, pour ce par nous mandez; les clefs, au nombre de dix, qui sont en la garde de Monsieur le

Premier Président, ayant esté à cet effet par luy representées et remises aux ditz serrurier et orfèvre, qui ont ouvert les serrures des portes et treillages, fermant la ditte châsse, et les ditz marguilliers ayant posez deux cierges allumez aux costez de la ditte chasse, les ditz sieurs Bence et Thomas, revestus de leurs habits d'église et estolles, aydez des marguilliers de la ditte Sainte Chapelle, auroient tirez de la ditte chasse les dittes précieuses reliques et les ont posés les unes apres les autres sur une table couverte d'un tapis estant au devant de la ditte châsse. Les dits marguilliers ont netoyez les dites reliques, et le dedans de la châsse, d'une grande quantité de poussière qui s'y est trouvé; après quoy nous avons procédé à l'inventaire des dittes précieuses reliques, ainsy qu'il ensuit :

1. Un vaze de cristal de roche, d'environ quinze pouces de diamettre, formé par plusieurs cercles et enchassures d'or, représentant une couronne ornée de quatre grands fleurons d'or et de quatre plus petits, chacun desquels fleurons est garny de huit pierres précieuses, dont il y a quatre grandes hors de leurs chatons et qui se sont trouvées en déficit. Le contour de la couronne garny pareillement de plusieurs pierres précieuses, et de huit figures, qui semblent supporter le haut de la couronne, servant de couvercle au vaze, sur lequel couvercle sont pareillement vingt pierres précieuses; au pied du vaze sont attachez deux anses d'or qui servent à le porter. Dans lequel vaze est renfermé une relique qui est la sainte Couronne d'épines de Notre Seigneur; et est le dit vaze supporté par un pied rond en forme de guéridon de cuivre doré, d'environ deux pieds et demy de haut, ayant dessus un plateau de vermeil d'or. — [Cf. *O*, 1.]

2. Une croix, aussy de cristal de roche, formée par des montures, enchassures et certissures d'or, sur un pied carré de cuivre doré; la ditte croix de deux pieds et demy de haut, ou environ, ayant double traverse. La première plus petite et garnye de plusieurs pierres précieuses, dont seize sont détachées de leurs chatons et parroissent faire partie de ceux qui se sont trouvez dans une boeste cy après désignée; dans les cristaux qui forment la ditte croix est enchassée une partye considérable de la vraye croix de Notre Seigneur, en figure de croix, aussy avec deux traverses. — [Cf. *O*, 2.]

3. Un reliquaire d'or, d'environ quinze à seize pouces de long sur six à sept de large, sur le devant duquel sont des cristaux de roche, qui servent de fermeture, enchassez en six partyes par des certissures d'or, garnis autour de vingt pierres précieuses, dont une est ostée de son chaton et paroist faire partie de celles qui se trouvent dans la boeste cy après désignée; sur les costez du reliquaire sont des bas reliefs en cizelure, ornez d'émaux, et sur le derrière est représenté en cizelure Notre Seigneur, ayant à ses costez deux soldats; le dit reliquaire supporté sur une espèce de pied d'argent

doré, dans lequel reliquaire est enfermé un morceau de la robbe de pourpre de Notre Seigneur. — [Cf. *O*, 3.]

4. Un autre reliquaire d'or à peu près de même forme que le précédent, le dessus pareillement garny de cristaux de roche qui servent de fermeture, enchassez en douze partyes par des montures et certissures d'or. Le tout garny de plusieurs pierres précieuses et perles, et le dessus surmonté de cinq fleurons d'argent doré, dont quatre se sont trouvez hors de place, dans une boeste d'argent, avec une éguille d'or. Les costez du dit reliquaire ornez pareillement de bas reliefs et d'esmaux, et sur le derrière est representé en relief la Vierge tenant l'enfant Jésus; le dit reliquaire posé sur un pied d'argent doré et renfermant des reliques, qui sont les drappeaux d'enfance de Notre Seigneur Jésus Christ. — [Cf. *O*, 4.]

5. Une croix, appellée la croix de Victoire, montée en or, de trois pouces ou environ de haut sur pareille largeur dans la croisée, le tout garny de vingt sept belles perles orientalles et de plusieurs amétistes; le derrière de la croix qui s'ouvre renfermant plusieurs reliques; laquelle croix pend à une chaine avec son anneau d'or. — [Cf. *O*, 5.]

6. Un buste d'or representant le chef saint Jean, ayant une couronne d'or sur la teste, garnie de fleurons, et derrière la teste un limbe ou gloire, le dit buste supporté par quatre pieds, formés par des figures de moutons couchez. — [Cf. *O*, 6.]

7. Un reliquaire d'or, de figure oblongue, de seize pouces de long sur six de large, le devant duquel est fermé par deux cristaux de roche, avec des enchassures et certissures d'or, garnis de seize pierres précieuses, dont une est ostée de son chaton et paroist faire partie de celles qui seront trouvez dans la boeste cy après désignée; les costez du reliquaire aussy garnis de bas reliefs, cizelés et émaillez, et sur le derrière est representé en cizelure une figure de Notre Seigneur, tenant en ses mains un sceptre; le dit reliquaire renfermant un rozeau qui a servy de sceptre à Notre Seigneur. — [Cf. *O*, 7.]

8. Un autre reliquaire de même forme, presque quarrée, de neuf à dix pouces de long et de large, le dessus fermé par quatre cristaux de roche, avec des enchassures et certissures d'or, garny de dix neuf pierres précieuses, les costez ornez de bas reliefs cizelés, et sur le derrière en figure est representé Notre Seigneur lavant les pieds aux apostres. Dans lequel reliquaire est un morceau du linceul qui a servy au lavement des pieds des apostres. — [Cf. *O*, 8.]

9. Un autre reliquaire de forme presque quarrée, de neuf à dix pouces de long et de large, le dessus fermé par quatre cristaux de roche, avec des enchâssures et certissures d'or, les costez et le derrière de vermeil doré, ornés de bas reliefs émaillez, et sur le derrière est representé en reliefs le tombeau de Notre Seigneur; dans lequel

reliquaire sont des reliques, avec cette inscription : « De sindone Domini. » — [Cf. *O*, 11.]

10. Un vaze de cristal de roche, de figure ronde, le haut en forme de dôme, avec des montures, enchâssures et certissures d'or garnys de plusieurs pierres précieuses, lequel vase est supporté par trois petits pieds, au haut du dôme est un très beau saphir figurant un anneau, auquel est attaché une chaîne d'or, à laquelle tient une petite lame d'or, où est une inscription, qui dénote que ce vaze renferme un morceau de l'éponge qui fut presentée à Notre Seigneur, laquelle relique est dans [le dit vase], et y est attaché un gros rubis. — [Cf. *O*, 9.]

11. Un autre vaze, aussy de cristal de roche, de même forme et hauteur que le précédent, mais dont le diamettre est plus petit, orné de montures, enchassures et certissures d'or, garny de pierres précieuses et perles, aussy supporté par trois petits pieds, le dessus surmonté d'un gros rubis, qui tient lieu d'anneau, auquel est attaché une chaîne d'or, à laquelle pend une lame d'or, avec une inscription, qui dénotte que ce vaze renferme une portion du Sang miraculeux de Notre Seigneur. Dans le dit vaze est un autre petit vaze de cristal de roche, dans lequel est une petitte fiolle renfermant ladite relique. — [Cf. *O*, 10.]

12. Un autre vaze de cristal de roche, de même forme que le précédent, orné de montures, enchâssures et certissures d'or, garny de pierres précieuses, aussy supporté par trois petits pieds et surmonté d'une fort belle émeraude, qui tient lieu d'anneau, à laquelle est attaché une chaîne d'or, où pend une lame d'or, avec cette inscription : « De lacte Virginis »; laquelle relique est enfermée dans le dit vaze dans une phiolle aussy de cristal de roche. — [Cf. *O*, 12.]

13. Un semblable vaze de cristal de roche, à peu près de semblable hauteur, et forme des précédans, orné de montures, enchâssures, certissures d'or, garny de plusieurs pierres précieuses, aussy suporté par trois petits pieds et surmonté d'un chaton dans lequel paraît avoir été enchâssé une pierre précieuse, auquel chaton est une chaîne d'or, à laquelle est attachée une petitte lame d'or avec cette inscription : « De sanguine Christi. » Laquelle relique est enfermée dans le dit vaze, dans une phiolle aussy de cristal de roche. — [Cf. *O*, 13.]

14. Un autre vaze de cristal de roche de pareille forme que les précédens, d'environ huit pouces de haut, orné de pierres précieuses, orné de montures et enchassures et certissures d'or, supporté par trois petits pieds, le haut du vaze surmonté d'un très beau saphir, qui tient lieu d'anneau, auquel est attaché une chaîne d'or à laquelle pend une petitte lame d'or, avec cette inscription : « De

CATENA QUA LIGATUS EST CHRISTUS »; laquelle relique est enfermée dans le dit vaze. — [Cf. *O*, 14.]

15. Une boette d'or ronde, de six pouces de haut sur environ quinze pouces de diamettre, le dessus du couvercle de forme ronde, le tout chargé d'ornement, de cizelures, gravures et d'esmaux, dans laquelle boette est enfermé quelque partie du voile de la Vierge. — [Cf. *O*, 15.]

16. Une croix de bois, de quatorze à quinze pouces de haut, garnye dans les bouts, de vermeil doré, sur une pièce aussy de vermeil doré, la ditte croix appellée la Verge de Moyse. — [Cf. *O*, 16.]

17. Un reliquaire fait en figure de croix, garny sur les devant, derrière et les costez de cristaux de roche, orné de montures, enchâssures et certissures d'or, garnys de quatorze grosses pierres précieuses et de plusieurs autres plus petittes; la ditte croix supportée par un pied d'argent doré, dans lequel reliquaire est enfermé un morceau du fer de la lance qui a percé le costé de Notre Seigneur. — [Cf. *O*, 17.]

18. Une boette, de quinze à seize pouces de long sur douze pouces de large, couverte de lames d'argent, avec figures en reliefs et cizelures, représentant la Résurrection de Notre Seigneur, et autour sont plusieurs caractères grecs [et au dedans de la dite boite est une couverture de lames d'or s'ouvrant par le milieu en deux parties figurant un treillage d'or]; sous lequel treillage est enchassé un morceau de la pierre du sépulcre de Notre Seigneur. — [Cf. *O*, 18.]

19. Une autre boette, de vingt deux pouces de long sur quinze pouces de large, aussy couverte de lames d'argent et garnye de quelques pierres précieuses; au dedans de la ditte boette, le fond est revêtu de lames d'or dans tout le contour, et dans le milieu est la représentation de la sainte face de Notre Seigneur, ou la Véronique. — [Cf. *O*, 19.]

20. Une boette de vermeil doré, de figure ronde, avec son couvercle, de sept pouces de diamettre, garnye dessus et dans le contour de plusieurs pierres précieuses et ornée d'esmaux, dans laquelle boeste sont enfermées des reliques que l'on croit être des cheveux de la sainte Vierge.

21. Plus s'est trouvé dans une boette un petit vase d'argent doré, en forme de dosme sur le couvercle, qui est surmonté d'une croix, dans laquelle boette sont plusieurs petittes perles, pierres et petits morceaux d'or. Plus dans la ditte boette se sont encore trouvez neuf gros saphirs et trois plus petits, cinq gros rubis, deux grosses émeraudes et trois plus petittes.

Qui sont touttes les précieuses reliques qui se sont trouvées dans la ditte chasse. Et les dits sieurs Bence et Thomas, aydés des dits marguilliers, ayant réunis touttes les dittes reliques dans la ditte

châsse, nous y avons pareillement fait remettre la boette où sont enfermés les pierres précieuses et perles cy dessus désignées, et fait refermer par les dits serrurier et orfèvre les serrures des treillages et portes fermant la ditte châsse. Ce fait, les dix clefs des dittes serrures ont esté remises à mon dit sieur le Premier Président, auquel elles sont demeurées.

XIX.

Inventaire des objets remis aux marguilliers.

(Avril-mai 1783.)

Cet inventaire, rédigé en 1783 par le conseiller à la Chambre des comptes Paul-François Lourdet, est conservé aux Archives nationales sous la cote L 620, nº 32. Il contient la liste des objets confiés à la garde des marguilliers, Jean-Baptiste Lays, Adrien-François Thomas et Jean-François Boulay. Ces objets figuraient déjà, au témoignage même du rédacteur de l'inventaire, dans deux autres documents analogues, savoir un inventaire d'avril 1740, dont le texte est donné ci-dessus, et un procès-verbal du 12 avril 1783, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, mais qu'il faut évidemment identifier avec le procès-verbal d'apposition de scellés dressé à cette date après la mort du trésorier Nicolas de Vichy-Chamron et avant l'inventaire des objets du Trésor remis à son successeur De Moy, dressé le 24 mai. Le document L 620, nº 32 étant nécessairement compris entre ces deux dates, la mention : 17 mars 1783, qui se trouve en chiffres dans l'angle supérieur et en toutes lettres à la fin de la pièce, est certainement erronée.

Il a paru inutile de donner intégralement les descriptions empruntées à l'inventaire de 1740, et l'on n'a reproduit que les premiers mots des articles correspondants; celles au contraire qui ont été empruntées au procès-verbal perdu ont dû être reproduites. Quand bien même ce texte ne nous eût pas fait défaut, il n'eût pas été superflu de reproduire ici au moins en abrégé celui daté du 17 mars 1783, car, d'une part, comme celui du 24 mai de la même année, il contribue à rendre compte d'une nouvelle répartition du Trésor, et, d'autre part, comme ce même document, il a servi de base au premier récolement de l'époque révolutionnaire.

S.

1. Premièrement, une croix d'argent, *etc.;* cet article faisant le 61e de l'inventaire du Trésor de la Sainte Chapelle du 9 avril 1740.

2. Item, six chandeliers, *etc.;* ledit article faisant le 62e de l'inventaire ci-dessus indiqué.

3. Item, une lampe d'argent, *etc.;* cet article faisant le 63e dudit inventaire ci-dessus.

4. Item, un calice, *etc.;* cet article faisant le 65e dudit inventaire sus énoncé.

5. Item, deux burettes d'argent, *etc.;* cet article faisant le 66e de l'inventaire.

6. Item, un réchaud d'argent, *etc.;* cet article faisant le 67e de l'inventaire susdit.

Lesquels objets ci-dessus ont été distraits de l'inventaire du Trésor et laissés à la garde et charge des marguilliers de la dite Sainte Chapelle comme étant d'une utilité journalière.

7. Item, deux chandeliers d'argent énoncés sous le nº 10 de notre procès verbal d'apposition de scellés en la vacation du 12 avril 1783 [*sic*], pesant 10 marcs 6 onces 4 gros.

8. Item, deux autres chandeliers d'argent, quatre autres chandeliers garnis de fleurs de lys et anciennement dorés et une petite croix aussi d'argent, pesant le tout ensemble 54 marcs 7 onces 6 gros; les dits objets énoncés sous le nº 20 de notre dit procès verbal.

9. Item, deux encensoirs et deux navettes et leurs petites cuillers d'argent, faisant les nºs 4 et 5 de notre dit procès verbal, pesant ensemble 15 marcs.

10. Item, deux bénitiers et leurs goupillons, faisant les nºs 6 et 23 de notre dit procès verbal d'apposition de scellés, pesant ensemble 11 marcs.

11. Item, deux burettes couvertes, une cuvette, une coquille et deux autres burettes couvertes, pesant ensemble 8 marcs, et portés dans notre dit procès verbal sous les nºs 8, 11, 13 et 14.

12. Item, quatre calices et quatre patènes, dont trois de vermeil et une d'argent, énoncés sous le nº 15 de notre dit procès verbal, pesant ensemble 21 marcs 2 onces.

13. Item, une grande croix d'autel de vermeil sur son pied, faisant le nº 16 de notre dit procès verbal, pesant 22 marcs 1 once.

14. Item, deux livres d'Épitres et Évangiles, garnis de plaques d'argent énoncés sous le nº 17 de notre dit procès verbal.

15. Item, un réchaud d'argent compris sous le nº 24 de notre dit procès verbal, pesant 2 marcs et 1 once.

16. Item, un ciboire de vermeil énoncé sous le nº 25 de notre dit procès verbal, pesant 2 marcs 6 onces 4 gros.

XX.

Extrait de l'inventaire des effets de la chevecerie.

(Avril-mai 1783.)

Cet inventaire (Archives nationales, L 620, nº 34) fut rédigé par le maître des comptes Lourdet, en 1783, à l'occasion de la nomination d'Adrien-François Thomas comme chevecier. Le document porte comme le précédent la date : 17 mars 1783, qui paraît devoir être écartée pour les raisons précédemment indiquées. Le récolement comporte quarante-six articles d'un intérêt très inégal. Il suffira d'y relever les suivants :

T.

25. Un baton couvert d'argent doré servant pour le chantre.

26. Un camaïeu d'agathe enchassé dans du vermeil, représentant Constantin tenant en mains une croix et une couronne d'épines, servant à mettre en haut du baton de chantre. — [Cf. *N*, 68.]

27. La lanterne de vermeil doré couverte d'une couronne, dans laquelle est une image de saint Louis aussi de vermeil, servant pareillement à mettre au haut du baton du chantre.

31. L'ongle de griffon.

39. Une grande croix de plusieurs morceaux de cristal de roche, à laquelle il manque un morceau de cristal, la dite croix dans son étui.

40. Un grand chandelier de cuivre de cinq pieds de hauteur environ, et son pied en triangle, sur les trois faces duquel sont les armes du Roi, servant à mettre le cierge pascal.

41. Une crosse d'argent, dans laquelle est une espèce d'ornement en relief avec son baton en trois morceaux semé de fleurs de lys et d'émaux, ayant anciennement servi aux trésoriers qui étoient revêtus de la dignité episcopale; le dit baton de la crosse a depuis esté emploié à la grande croix de vermeil servant aux processions, et le baton couvert d'argent de la dite croix a esté emploié pour servir à l'autre croix d'argent servant journellement. — [Cf. *N*, 59?]

XXI.

Inventaire du Trésor conservé dans le revestiaire.

(24 mai 1783.)

Après la mort du trésorier Nicolas de Vichy-Chamron, la Chambre des comptes fit, le 12 avril 1783, apposer les scellés sur les armoires du revestiaire, et, le 24 mai suivant, le conseiller maître en la Chambre des comptes Paul-François Lourdet procéda à l'inventaire de ces armoires en présence de De Moy, nouveau trésorier, et de diverses personnes.

Le procès-verbal de cet inventaire, conservé aux Archives nationales sous la cote L 620, nº 35, est pour la description des objets, identique sauf de très légères variantes, avec les descriptions correspondantes de l'inventaire du 4 avril 1740. Aussi n'a-t-on reproduit ici que les premiers mots de chaque article. Il eût été vain de donner, même sous cette forme abrégée, le sommaire de cet inventaire si, à partir de l'article 61, il ne présentait pour la série des objets décrits une notable différence avec l'inventaire de 1740[1], et s'il n'avait servi de base au premier récolement de la période révolutionnaire, celui du 27 novembre 1789.

U.

Premiere armoire.

1[2]. Une grande croix d'argent doré, *etc.*

2. Un reliquaire qui est une tête représentant le chef saint Louis, *etc.*

3. Item, une autre relique représentant le chef d'un évêque, *etc.*

---

1. Dans le protocole final, on renvoie pour les articles qui, portés à l'*Inventaire de 1740*, ne se retrouvent plus ici aux inventaires spéciaux des objets confiés aux marguilliers et au chevecier; ce sont les deux documents publiés ici sous les nºˢ XIX et XX.

2. Les numéros des articles sont, à l'exception du nº 40 *bis*, qui est nouveau, jusqu'au nº 61, les mêmes que dans l'inventaire du 4 avril 1740; nous représentons par le mot *etc.* les descriptions qui sont empruntées textuellement à ce document; l'identité des numéros est telle qu'une concordance analogue à celle que l'on a établie pour les autres inventaires eût été superflue.

4. Item, une branche qui servait sur le pied d'un soleil, *etc.*
5. Item, une châsse d'argent doré, *etc.*
6. Item, un chef et reliquaire d'argent doré, *etc.*
7. Item, une mitre brodée, *etc.*
8. Item, un étui de bois, *etc.*
9. Item, un autre reliquaire garni de trois cristaux, *etc.*
10. Item, un os du bras de saint Georges, *etc.*
11. Item, une paix d'argent doré, *etc.*
12. Item, un reliquaire de bois d'ébène, *etc.*
13. Item, un autre petit reliquaire, *etc.*
14. Item, un reliquaire sur son pied quarré, *etc.*
15. Item, une figure d'argent doré de saint Eutrope, *etc.*
16. Item, un reliquaire d'argent doré garni de cristal, *etc.*
17. Item, un autre reliquaire d'argent doré, *etc.*
18. Item, une figure d'argent doré représentant un évêque, *etc.*
19. Item, un reliquaire d'argent doré qui est une coupe, *etc.*
20. Item, un autre reliquaire de bois d'ébène, *etc.*
21. Item, un autre reliquaire d'argent doré, *etc.*
22. Item, une custode d'argent doré, *etc.*
23. Item, une burette d'argent, *etc.*
24. Item, une figure d'argent doré, *etc.*
25. Item, une autre figure, *etc.*
26. Item, un reliquaire plat en façon d'église, *etc.*
27. Item, une figure de la Vierge, *etc.*
28. Item, une autre figure d'argent doré, *etc.*
29. Item, une autre figure d'argent doré, *etc.*
30. Item, une figure représentant saint Louis, *etc.*
31. Item, une figure d'argent doré, *etc.*
32. Item, une autre figure représentant un évêque, *etc.*
33. Item, une table d'argent doré, *etc.*
34. Une figure d'enfant d'argent doré, *etc.*
35. Item, un reliquaire en façon de tour, *etc.*
36. Item, trois reliquaires du chef de saint Jacques le Mineur, *etc.*
37. Item, une figure représentant saint Christophe, *etc.*
38. Item, un reliquaire en façon d'église, *etc.*
39. Item, une croix double de vermeil doré, *etc.*
40. Item, un livre en vélin, *etc.*

40 *bis*. Item, avons compris dans notre procès verbal de récolement deux espèces de cornets que l'on présume avoir anciennement servi à appeller les fidèles à l'office, à defaut de cloches, lesquels ne sont point énoncés dans l'inventaire du 9 avril 1740[1].

---

1. Cette date est celle de la clôture du procès-verbal; l'inventaire lui-même fut fait le 4 avril.

Seconde armoire.

41. Item, un livre d'évangiles, *etc.*
42. Item, un texte entier des quatre évangiles, *etc.*
43. Item, une croix d'or nommée la croix de Bourbon, *etc.*

Sur le pied sont enchassés cinquante-quatre perles d'Orient partie ronde, estimées 300 l.

Sur la dite croix sont encore enchassées soixante-douze perles d'Orient, partie ronde, estimées 400 l.

Est à observer que les trois clouds sont trois diamants taillés en pointe de valeur d'environ 50 l.

44. Item, une croix appellée la croix de Venise, *etc.*
45. Item, une figure d'yvoir, *etc.*
46. Item, une autre figure d'argent doré, *etc.*
47. Item, une croix d'or nommée la croix de Bavière, *etc.*
48. Item, un grand camaïeu, *etc.*
49. Item, un anneau pontifical, *etc.*
50. Item, une fleur de lys d'or, *etc.*
51. Item, un reliquaire soutenu par deux anges, *etc.*
52. Item, une paix d'or, *etc.*
53. Item, un reliquaire de vermeil doré, *etc.*
54. Item, un calice d'or, *etc.*
55. Item, un autre calice d'or, *etc.* Les pierres évaluées 200 l.
56. Item, deux burettes de cristal de roche, *etc.*
57. Item, deux figures d'argent doré, *etc.*
58. Item, s'est trouvé dans une boete plusieurs pierres fines, *etc.*
59. Item, un soleil de vermeil doré, *etc.*
60. Item, un manuscrit en vélin, *etc.*
61. Item, un Missel manuscrit, *etc.* — [Cf. *Q*, 60 *bis*.]
62. Item, un ciboire avec son couvercle, *etc.* — [Cf. *Q*, 64.]
63. Item, au dessus de l'autel est une chasse de vermeil, *etc.* — [Cf. *Q*, 68.]

XXII.

Récolement du Trésor par les officiers de la Chambre des comptes.

(27 novembre 1789.)

Le 27 novembre 1789, le premier président de la Chambre des comptes Charles-Marie de Nicolay, les conseillers à la

même Chambre Auguste-Jean Le Boulanger et Paul-François Lourdet, délégués par arrêt de la Chambre du 23 du même mois, intervenu sur une lettre de cachet du roi, se rendirent à la Sainte-Chapelle.

L'objet de leur mission était de dresser un état des pièces d'or et d'argent renfermées dans le Trésor. Ils se bornèrent en fait à procéder, en présence du trésorier Louis-Joseph De Moy, des marguilliers Lays et Boulay et des chanoines Legras et Morand, à un récolement sur les inventaires antérieurs, savoir : 1° l'inventaire des objets confiés aux marguilliers, dressé par le conseiller Lourdet en 1783; 2° l'inventaire du Trésor conservé dans les « trois armoires du revestiaire »[1], dressé par le même conseiller le 24 mai 1783; 3° l'inventaire de la grande châsse, dressé le 30 août 1740.

Les commissaires de la Chambre, ayant constaté que le local de la sacristie ou revestiaire était changé et que le Trésor n'était plus renfermé qu'en deux armoires[2], trouvèrent l'état des objets conforme aux deux inventaires de 1783; ils y ajoutèrent toutefois les deux articles dont on trouvera le texte ci-après.

Quant à la grande châsse du « grand Trésor », le premier président muni des dix clefs ayant procédé à son ouverture avec l'assistance du maître serrurier Favé, le contenu en fut également trouvé conforme à l'inventaire. Les reliquaires furent remis dans la châsse et les clefs restèrent entre les mains du premier président.

Les procès-verbaux de ce récolement sont conservés aux Archives nationales sous les cotes L 620, n°s 38 et 39, le premier visant le Trésor proprement dit et le second la grande châsse.

V.

1. Nous avons reconnu qu'il existoit encore une croix à procession, le bâton du chantre et deux chapiteaux pour mettre au haut

---

1. Il y a là une inexactitude, l'inventaire du 24 mai 1783 correspond à une nouvelle répartition en deux armoires; cf. la note suivante.

2. Cette constatation, expressément énoncée, permet de supposer que les commissaires firent moins état de l'inventaire de 1783 que de l'inventaire du trésor de 1740, qui offrait encore la division en trois armoires; cf. la note précédente.

de ce baton, le tout en argent doré, lesquels n'etoient point compris dans les inventaires ci dessus.

2. Les dits marguilliers nous ont encore représenté un soleil en argent sur son pied de même métal qui venait d'être fait pour être placé sur l'autel de la Sainte Chapelle et qui n'avoit point encore servi, représentant un autel d'où il sort des rayons, au bas duquel est la figure de saint Louis mourans dans les bras de la religion qui lui fait envisager un ange qui lui montre la gloire qui est au dessus; sur le pied se trouvent jettés les attributs de la royauté.

XXIII.

Inventaire du mobilier de la Sainte-Chapelle.

(22 novembre 1790-16 juillet 1791.)

Le 22 novembre 1790, les officiers municipaux Jacques-Joseph Hardy et Nicolas-Jean Lardin, en présence du trésorier Louis-Joseph De Moy, du chevecier J.-B. Lais, de Melchior Boisel, chanoine, et de Nicolas Edme, prêtre sacristain de la Sainte-Chapelle, et avec le concours d'Auguste Martin, huissier, faisant fonction de commissaire-priseur, procédèrent à l'apposition de scellés et inventaires de tous les effets mobiliers dépendant de la Sainte-Chapelle. Le procès-verbal de ces opérations, clos seulement le 16 juillet 1791, est conservé aux Archives nationales en minute et en copie dans le carton S 943 A. Ce document, qui est assez étendu, ne laisse pas que de présenter assez de confusion.

Au point de vue de l'ordre des opérations, on remarquera que le procès-verbal consigne deux séries de vacations séparées par un assez long intervalle de temps, les premières, des 22, 27 novembre et 1er décembre 1790, furent consacrées à des inventaires et à des appositions de scellés; les secondes, qui commencèrent le 24 février 1791, ne devinrent régulières qu'à partir du 14 avril; elles durèrent jusqu'au 19 mai et furent consacrées non seulement à l'inventaire, mais aussi au déménagement de tout le mobilier. Le 14 avril et le 3 mai, les objets précieux furent portés à la Monnaie. Le 3 mai encore, on transporta deux voitures de meubles et effets aux Petits-Augustins et l'on remit à l'Hôtel de ville divers objets appartenant à la Confrérie des garçons merciers fondée en la basse Sainte-Cha-

pelle. Du 9 au 19 mai, après avoir procédé à l'inventaire de la maîtrise, qui forme un état spécial où les articles sont numérotés 135 à 181, et ramassé divers objets sans grande valeur, qui furent marqués 182 à 184, on fit des paquets et l'on conduisit quinze charrettes aux Petits-Augustins. Lorsque l'inventaire fut clos le 16 juillet par Jean-Nicolas Fallet, officier municipal, il ne restait plus dans la Sainte-Chapelle que les objets scellés et cloués.

Dans le texte imprimé ci-après, où la numérotation des articles telle qu'elle se trouve dans l'original est conservée, on a retranché presque toutes les formules, les indications intéressantes qu'elles fournissent étant consignées soit dans notre Notice historique, soit dans les lignes qui précèdent; on a aussi abrégé de longues énumérations d'objets sans valeur qui ne faisaient pas partie du Trésor ou de vêtements liturgiques, dont les inventaires antérieurs nous ont fourni des descriptions infiniment plus détaillées; mais l'on a reproduit, quoique ne concernant pas le Trésor, les articles relatifs au mobilier proprement dit, en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour qui veut connaître l'aspect que présentait alors l'intérieur de la Sainte-Chapelle et les locaux qui en dépendaient. Ces objets mobiliers sont précisément ceux qui n'ont pas été enlevés par les commissaires, ils sont désignés par une croix dans les marges du procès-verbal. Nous avons reproduit ces croix. On notera enfin aux articles 10, 11, 23, 57 la mention *enlevés* ajoutée après coup; il s'agit d'objets qui, vus au cours des premières vacations, ne se trouvaient plus là lors de la clôture du procès-verbal, parce qu'entre-temps ils avaient été soit réclamés par le roi, soit retirés par la Chambre des comptes.

X.

22 novembre 1790.

Sacristie ayant vue sur la cour de May.

1. + Une face d'autel en bois de chesne, avec marchepied, garni de deux petites armoires sur les cotés; deux placards de bas d'armoire aussi de chêne pratiqués dans les embrasures des croisées; deux grandes armoires en bois de chêne à deux battans, chacune surmontée de fronton.

1 *bis*. + Une vieille armoire de chêne à deux battans, un marchepieds, une petite table ployante, une autre table de chesne sur ses quatre pieds, deux feuilles de table en sapin, deux fauteuils, quatre chaises, quatre tabourets de velours d'Utrecht cramoisi, une banquette couverte de moquette.

ORNEMENTS TROUVÉS EN ÉVIDENCE DANS LA DITE PIÈCE.

1-2 *bis* (*sic*). Quatre chappes, *etc.*[1].

. . . .

9. + Un christ en bois, posé sur sa croix aussi de bois.

DANS LES ARMOIRES DUDIT AUTEL [DE LA SACRISTIE].

10. Une croix processionnelle, un encensoir avec sa chêne, un porte encens avec sa cuillière et chaîne, deux chandelliers d'accolitte, deux burettes et un plateau, le tout d'argent. — *Enlevés*. — [Cf. *V*, 1; *S*, 7, 9, 11.]

11. Deux livres d'autel appellés Évangiles et Épitre, garnis de plaques et agraphes d'argent, deux autres livres d'autel à plaques de cuivre doré. — *Enlevés*. — [Cf. *S*, 14.]

11 *bis*. + Six autres livres d'autel très communs.

DANS LES BAS D'ARMOIRES.

12. Trois chasubles, *etc.*[2].

. . . .

19. Deux chandelliers argentés, un martinet de cuivre jaune, six burettes et une sous couppe d'etain.

LINGE LAISSÉ EN ÉVIDENCE DANS LA DITE SACRISTIE.

20. Vingt aubes, *etc.*[3].

PETITE SACRISTIE DES BASSES MESSES ATTENANTE A LA PRÉCÉDENTE.

21. + Un coffre en forme d'autel en chêne, garni d'un volet et

---

1. Les nos 1-8 sont des chapes au nombre de quarante-cinq, des tuniques, des chasubles, etc., le tout violet, rouge, blanc, noir ou vert.

2. Les nos 12-18 sont des chasubles, au nombre de dix, trois poêles mortuaires, une chape et divers autres effets du culte de couleur blanche, rouge, violette, noire.

3. Les scellés furent apposés alors dans la sacristie.

marchepied, surmonté de neuf petites armoires aussi en chêne, et fermant à clef, une boiserie aussi en chêne au pourtour formant deux armoires.

Dans les dites armoires et coffres.

22. Douze chasubles, *etc*.

23. Trois calices d'argent avec leurs patenes. — *Enlevés*. — [Cf. *S*, 12.]

23 *bis*. + Plus une vieille armoire de bois de chêne à deux battans, trois petites armoires en placage de bois peint, une poele à feu, de cuivre, sur son trepied de fer, quatre petits chandeliers et deux martinets, *etc*.

Dans les armoires.

24. Six garnitures d'autel en rideaux et pentes de diverses couleurs.

25. + Deux pots à l'eau, *etc*.

. . . .

Haute Sainte Chapelle.

Nous étant transportés dans la Chapelle derrière le maître autel, où d'après la déclaration qui nous a esté faite par le garçon de sacristie qu'il y avoit une armoire dans laquelle se trouvoient de vieux livres revêtus de plaques d'or ou d'argent, nous avons apposé deux scellés, le premier sur la pierre d'autel, le second sur la porte fermée par un cadenas et une barre de fer.

Effets en évidence dans la chapelle.

26. + Une table de maître autel en chêne, surmontée d'une face d'autel aussi en chêne, une châsse en bois doré, douze coquilles en cuivre servans de chandellier d'autel posées sur une barre de fer, une suspensoire en bois doré pour recevoir le ciboire, quatre futs de colonne en marbre sur socles de cuivre susmontés de quatre figures de bronze, un chandelier paschal en cuivre, un pupitre de fer bronzé posé sur un pied de bois en forme de coffre, quarante-trois vieux livres à usage d'église, de différentes grosseurs, deux banquettes couvertes de panne rouge, un tapis de pieds, deux doubles rangées de stales, huit escabeaux, dix bobèches de cuivre autour de l'église, un buffet d'orgue, deux escaliers en bois et fer montant au grand trésor pratiqué derrière le maître autel, quatre pupitres de stales montés en fer.

27. + Etant montés au haut des dits escaliers, nous y avons trouvé une grande châsse revêtue de plaques de cuivre doré fermant à clef et à laquelle il y a six entrées de serrures.

Nous avons mis et apposé le scellé sur les bouts et extremités de deux bandes de ruban de fil blanc traversant d'un volet à l'autre de la dite châsse du coté de l'ouverture.

Déclare mond. sieur De Moy que les clefs de la dite châsse sont entre les mains de M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes.

Dans la neffe.

28. + Une chaire à prêcher, en bois, une balustrade en bois de chêne formant colonnes servant de séparation du chœur à la neffe, deux autels aussi en bois appliqués contre la dite balüstrade.

Dans un placard d'armoire au bas de la neffe.

29. Plus une bannière de velours cramoisy bordé en or avec son bâton, *etc.*, une bande de velours noir à fleur de lys d'or servant au dessus des stalles du chœur.

30. + Il s'est encore trouvé dans la neffe une table d'autel en pierre de liarre, une coquille en pierre garnie de plomb[1], trois troncs en bois, cinq bans de bois.

31. Il y a aussi dans le chœur un morceau de tapisserie en soie, or et laine.

27 novembre.

Salle de la paie, logis des enfants de chœur[2].

. . . .

1er décembre.

Sacristie de la basse Sainte Chapelle.

34. + Un bas d'armoire en bois de chêne, en forme d'autel, ouvrant à un volet, garni de tablettes en dedans avec deux crédences sur les côtés, aussi de bois de chêne, ouvrant à un guichet, le tout couvert

1. Cette coquille servait de bénitier.

2. Les commissaires enregistrèrent d'abord une protestation des chanoines contre une opération qu'ils considéraient comme le premier acte

de drap verd; un marchepied aussi de bois de chêne; la boiserie en menuiserie de bois d'Hollande fesant le pourtour de la dite sacristie, dans laquelle sont pratiquées deux armoires, l'une à deux battans et l'autre à un battant; sur laquelle boiserie sont attachées six pommes de fer servant de porte manteau, sept planches en tablettes dans le dedans des armoires, une banquette et deux chaises couvertes de cuir verd, un christ en bois sur sa croix aussi de bois, posé sur son pied en forme de tabernacle aussi en bois.

Dans le passage conduisant a la dite sacristie.

35. + Une fontaine à laver les mains et sa cuvette de cuivre rouge, une petite sonnette de métail pour les messes.

Dans l'église de la basse Sainte Chapelle.

36. + Un autel en marbre couvert d'un tapis de moquette à fleurs, deux colonnes aux deux cotés de l'autel avec le tableau d'autel, le tout en bois peint et doré; le marchepied dudit autel en bois de chêne, une croix et six chandeliers d'autel en cuivre en couleur, deux autres petits chandeliers d'autel de cuivre jeaune, un pulpitre et les canons d'autel, une grille de fer peint et doré fermant l'intérieur du chœur, deux confessionaux en bois de chêne pratiqués derrière l'autel, un autre autel derrière le précédent en bois de chêne, avec son marchepieds en bois peint, un grand Christ sur sa croix de bois, un grand chandelier paschal de bois doré, un fauteuil et deux chaises couvertes de damas verd, avec leurs housses de toile à carreaux, une grande armoire, à droite du chœur, en bois de chêne à deux battants fermants à clef, garnie en dedans de six tablettes à coulisses; un placard et armoire aussi en bois de chêne à quatre guichets avec une banquette au dessous, une autre petite armoire en sappin à gauche du chœur, à un volet; une lampe de cuivre cy devant argentée, et armoriée avec cordons, poulie et cœur de plomb; un pulpitre en bois, ployant, couvert de tapisserie de gros points à l'éguille; trois escabelles pour les chantres, une chaire de prédicateur en bois de chêne avec son escalier et sa rampe de fer, deux doubles rangées de bans aux cotés du chœur avec leurs dossiers de bois de chêne, une grille de fer peinte en blanc, séparant la neffe

---

de la destruction de leur église; on fit ensuite un récolement sur un procès-verbal de la Chambre des comptes du 26 septembre, avec addition de plusieurs objets formant les nos 32 et 33. Sont ensuite mentionnés divers objets à usage du culte qui, rapportés de la Chambre des comptes, avaient été déposés dans la grande sacristie; on en retira quelques ornements pour servir au culte paroissial dans la basse Sainte-Chapelle.

du chœur, une chapelle à droite du chœur composée d'un autel avec la boiserie en chêne, un marchepied et deux bans, un devant d'autel à pents de camelot rouge et blanc, un tapis d'autel de vieux damas, un petit Christ d'ivoire sur sa croix de bois, deux chandelliers de cuivre jaune, les canons en carton, un tableau d'autel représentant une vierge, et un tapis de pieds; la grille de fer fermant la dite chapelle, un petit bas d'armoire en bois de chêne à un volet renfermant trois antiphoniers et missels.

Dans la neffe.

37. + Plus un reverbère à deux mèches en fer blanc, quatre autels de chapelles en bois avec leurs marchepieds garnis de leurs tableaux, une grille de fer fermant l'une des dites chapelles, une petite armoire de chêne à un guichet servant à serrer les clefs, le tambour pour l'entrée de la neffe, en bois de chêne et à deux grands battants et petites portes sur les côtés; un bénitier de marbre, le châssis d'un petit dais garni d'un ciel en soie brochée en argent renfermé dans une boete de bois à deux volets, un lutrain de fer ployant, une représentation pour les services, en bois.

Dans le coffre de l'une des quatre chapelles.

38. Plus une grande et une petite pelle de bois, une pince de fer, une tournée, deux cordages, le tout servant pour les enterrements.

39. Plus quatre morceaux de vieux plomb provenant d'un cercueil, du poids d'environ 40 l.

Dans la neffe de l'église.

40. + Il s'est trouvé un grand coffre de bois de chêne fermant à deux serrures que mondit sieur Roussineau déclare appartenir à MM. les officiers de la Chambre des comptes.

41. + Plus un coffre fort paroissant ne fermer qu'à une serrure et par une barre de fer traversant orizontallement le dit coffre et arrestée par un cadenas fermant à clef, le dit cofire fort en bois de chêne et scellé dans le mur par une forte barre de fer qui l'attache[1].

Au dessus de la voute de l'église de la Sainte Chapelle.

42. + Plus un réservoir en bois de chêne doublé en plomb avec

1. Ce coffre appartenait à la confrérie des garçons marchands érigée en l'église de la Sainte-Chapelle.

plusieurs tuyaux de plomb conduisant dans le dit réservoir les eaux du comble de la dite église.

43. + Plus une horloge renfermée par une clouaison de bois, garnie de ses poids et cordages.

DANS LA FLECHE DU CLOCHER DE LA DITE SAINTE CHAPELLE.

44. + Plus cinq cloches de différents poids et grosseurs avec leurs battans, garnies de leurs mantons de bois et de leurs cordages; les dites cloches supportées dans le becfroid en charpente et deux marteaux en fer pour sonner l'heure par les ressorts communicant au dit horloge.

DANS LES ARMOIRES CY DEVANT DÉCRITES TANT DANS LA SACRISTIE QUE DANS LE CHŒUR DE LA DITE BASSE SAINTE CHAPELLE.

45. Deux ornements blans, *etc.*[1].

. . . .

56. Un bénitier de cuivre argenté avec son goupillon, une paix aussi de cuivre argenté, une petite lampe de cuivre jaune, une niche pour exposer le Saint Sacrement, garnie en étoffe, avec deux girandolles à double bobèche de cuivre de couleur,.deux plats et deux burettes d'étain.

ARGENTERIE TROUVÉE TANT DANS LES ARMOIRES QUE DANS LE TABERNACLE DU MAÎTRE AUTEL.

57. Trois calices, dont un vermeil, avec leurs patennes, un ciboire et sa robe, trois petits vases pour les sacrements renfermés dans deux boetes d'argent, un soleil garni d'un cercle pour l'hostie, en argent doré, un encensoir avec sa navette, et une coquille pour les baptêmes, le tout d'argent. — *Enlevé.* — [Cf. *S*, 12, *Q*, 64.]

Déclarent lesdits s^rs^ Rousseau et Paris qu'ils ont connaissance qu'il y a environ cinq semaines qu'il a été remis par MM. les officiers de la Chambre des comptes entre les mains de M. l'évêque de Senlis un soleil avec trois figures représentant saint Louis mourant dans les bras de la religion et un ange, le tout adhérant et en argent, avec une hostençoire d'argent doré. Ces objets dépendent des ornements de la Sainte Chapelle haute[2]... — [Cf. *V*, 2.]

1. Les n°s 45 à 55 sont des effets à usage du culte en très grand nombre et de diverses couleurs. On y remarque seulement au n° 53 «un poil (*sic*) blanc pour les mariages, trois antiphoniers, deux missels romains ».

2. Suivent d'autres déclarations touchant l'effraction des troncs de la basse Sainte-Chapelle et le cierge pascal.

Déclare, en outre, le sr Rousseau qu'il a connaissance que le 24 de ce mois[1], à 11 heures du matin, MM. les officiers de la Chambre des comptes ont fait enlever de l'une des armoires étant dans la sacristie de la bâsse Sainte Chapelle une croix d'autel, deux chandeliers, un bénitier et son goupillon, deux grandes burettes à anses et leur plat, une forte sonnette, le tout d'argent; le dit plat des burettes armorié aux armes de la Chambre des comptes; plus un calice avec la patenne d'argent doré, le tout renfermé dans un étui de cuir rouge...

24 février.

BASSE SAINTE-CHAPELLE.

Trois calices, dont un de vermeil, avec leurs patennes, un ciboire d'argent, un soleil d'argent garni de son cercle, trois pĕtits vases pour les saintes huiles, renfermés dans deux boetes d'argent, une encensoire et sa burette d'argent garni de sa cuillère, une coquille au pied d'argent, pesant ensemble 38 marcs, 7 onces, 4 gros avec les corps étrangers.

14 avril 1791.

ARMOIRES DE LA SACRISTIE[2].

58. Premièrement une grande châsse d'argent doré, représentant le modèle en petit de l'église de la Sainte Chapelle, garnie de différentes pierreries de couleur telles que saphirs, glacieuz, mauvaises émeraudes, rubis ballais percés et cabochons. — [Cf. *Q*, 68, *U*, 63.]

59. Plus cinq calices, dont trois de vermeille et deux d'argent blanc avec leur patène.

60. Plus une grande croix d'autel et son Christ doré.

61. Plus une croix processionnelle et son baton garni d'argent doré.

62. Plus une autre croix d'argent blanc pour les services des morts.

63. Plus deux bénitiers et leurs goupillons en argent. — [Cf. *S*, 10.]

64. Plus deux encensoirs et leurs navettes.

65. Plus quatre burettes, deux bassins et une coquille pour les baptêmes.

66. Plus deux rechots, dont un grand et un petit. — [Cf. *Q*, 67; *S*, 15.]

---

1. On est au 1er décembre, il faut évidemment entendre le 24 novembre.

2. L'inventaire des armoires fut fait avec l'aide de Jean-Marie Masson, orfèvre-joaillier.

67. Plus une crosse antique et son baton en argent doré et la crosse émaillée. — [Cf. *T*, 41.]

68. Plus une croix d'autel antique garnie de mauvaises pierres de couleurs et mauvaises perles baroques avec son Christ.

69. Plus une petite croix de célébrant en argent blanc.

70. Plus huit chandeliers d'autel, dont quatre dorés.

71. Plus une vierge d'ivoire portant l'Enfant Jésus sur son soc d'argent, portée sur cinq lions aussi d'argent, entourée d'émeraudes sur la basse (*sic*) [cf. *Q*, *U*, 45], une très ancienne mirte [cf. *Q*, *U*, 7], deux anciennes ceintures, cinq brassières, un manipule, une très ancienne étolle garnie de plaques d'argent doré et de perles, rouge, brune et blanche, sur un ancien fond rouge d'étoffe de soye, la ceinture garnie de glands et perles fines, et leur coulants et les brassières d'argent doré; laquelle vierge et ses dépendances, ainsi que la mirthe, les ceintures, les brassières, le manipule et étole ont esté à l'instant par nous remises entre les mains de M. Gabriel François Doyen, peintre du Roy, pour ce présent et intervenant, lequel s'en est chargé pour le placer au depôt des Petits Augustins de la reine Marguerite, et a signé : Doyen.

72. Plus un chef de saint Nicaise[1] supporté par quatre figures de cuivre, sur son pied de cuivre garni de differentes mauvaises pierres de couleurs.

73. Plus un ciboire d'argent doré antique avec son couvercle.

74. Plus un baisé de paix doré et une custode, et à dessus de glasse. — [Cf. *Q*, *U*, 11.]

75. Plus un saint Christophe et l'Enfant Jésus sur son pied d'estal en argent doré. — [Cf. *Q*, *U*, 37.]

76. Plus une petite éguière d'argent avec une main painte couleur de chaire. — [Cf. *Q*, *U*, 23.]

77. Plus un baton cantoral d'argent doré pareil à celui de la crosse. — [Cf. *T*, 25.]

78. Plus un arbre et deux anges de support qui servoit au Saint Sacrement, en argent doré, avec deux figures au dessous représentant Adam et Ève. — [Cf. *Q*, *U*, 57.]

79. Plus une fleur de lys en argent doré emaillé par derrière, garnie de perles fines, saphirs, émeraudes, rubis ballets de peu de valeur, le tout servant d'agraphe. — [Cf. *Q*, *U*, 50.]

80. Plus un pied de support orné de différentes mauvaises pierres de couleur et garni de deux anges et quatre petites figures, le tout d'argent doré. — [Cf. *Q*, *U*, 59.]

1. Il faut probablement corriger *saint Blaise*, c'est le reliquaire qui figure dans les inventaires de 1740 et de 1783 (*Q* et *U*) sous le n° 3; cet objet n'avait pas été réclamé par le roi le 10 mars 1791 pour être transporté à Saint-Denis; cf. pour saint Nicaise l'*Invent. CC*, 34.

81. Plus une boete de sapin renfermant différentes perles tels que perles percées, saphirs, rubis ballet, émeraudes, grenats vermeille, contenante dix chetoins (*sic*) d'emeraudes cabochons, trois de saphirs aussi cabochons, trois œuvres (?) de grenat et saphir, œuvre (?) d'entourage de onze petits saphirs et une grosse perle percée, dix chatons, rubis ballet, cabochon, six chatons de grosses perles, six moyennes et plusieurs petites perles fines. — [Cf. *Q*, *U*, 58.]

82. Plus enfin différents fragments d'argent doré détachés des differents vases et ustenciles ci devant décrits.

Nous avons fait placer tous les objets ci dessus décrits dans un grand panier d'osier, nous les avons fait descendre par la cour du Palais et poser dans une voiture pour être conduits à l'hotel de la Monnoie.

. . . .

18 avril.

83. + Dans la pièce destinée aux ARCHIVES, à droite de la sachristie de la haute Sainte Chapelle, un grand corps d'armoire de bois de chêne ouvrant à deux battans au milieu, et de quatre battants à chaque coté, une boiserie d'hauteur aussi en bois de chêne dans le reste du pourtour de la dite pièce, une petite échelle, un marchepied, quatre chaises couvertes de cuir rouge, deux escabots de bois.

83 *bis*. Plus six batons du grand dais, peints à fleurs de lis; quatre batons du petit dais, aussi peints.

84. Trois chapes de damas, *etc.*[1].

. . . .

90. Les étoffes du grand dais en damas, fond blanc à fleurs de soie et or, avec franche d'or, composé d'un ciel et de quatre pentes.

91. Les étoffes du petit dais en satin, cramoisi d'un coté et blanc de l'autre, à broderie et franche d'or, composé d'un ciel et de quatre pentes.

92. Un tapis qui servoit à porter le chef saint Louis en velours siselé, fond or avec frange or et argent.

93. Étoffes qui servoient au tabernacle du Saint Sacrement, composées de cinq pièces à fleurs de soie et or.

94. Une grande pente de velours qui servoit à l'exposition de la vraie croix, avec un dossier de vieux damas rouge à fleurs d'or, le tapis en moquette et les deux rideaux en vieux taffetas cramoisi.

. . . .

---

1. Les nos 84 à 95 *bis* sont de vieilles chapes brodées et galonnées, des tapis et étoffes qui n'étaient pas d'un usage courant; nous n'avons reproduit que quelques-uns de ces articles rappelant les décorations ou usages dans les cérémonies particulières à la Sainte-Chapelle.

Dans un des bas d'armoire cy devant inventorié dans la sachristie de la haute Sainte Chapelle.

96. Une petite pente d'etoffe, *etc.*[1].

. . . .

98. Le tapis de la châsse en vieux velours violet avec riche broderie en or et argent.

. . . .

104. Une petite boite contenant une paire de soulier à broderie d'or, une paire de bas de soie blanc aussi avec broderie d'or, *etc*......

105. Une autre petite boete contenant une paire de soulier cramoisie à broderie d'or, une paire de bas à damas cramoisi à broderie d'or, *etc*......

21 avril.

Dans la pièce a gauche de la sachristie faisant face a la pièce des Archives.

106. Premièrement une boiserie d'hauteur en bois de chêne pratiquée dans le pourtour de la dite piece, formant neuf armoires, garnie de tablettes en dedans.

107. Un lampadaire de fer pour les ténèbres, un autre de cuivre doré à huit branches, *etc*.

Dans les armoires de la dite piece.

108. Un poele de vieux velours, *etc.*[2].

. . . .

Ornements rapportés de la Chambre des comptes et de chez M. le Premier President de la dite Chambre.

111. Une chasuble, *etc.*[3].....

. . . .

Dans une petite pièce appellée l'Oratoire Saint Louis à droite

1. Les nos 96 à 105 sont des tapis, riches étoffes et effets d'un usage peu courant; même remarque que dans la note précédente.

2. Les nos 108 à 110 sont diverses étoffes et des vêtements à usage du culte sans intérêt particulier.

3. Les nos 111 à 113 sont des chapes, chasubles, devant d'autel, *etc*.

du maître autel de la haute Sainte Chapelle ayant vu sur la cour du Palais :

114. + Plus un autel de bois de chêne, une cloison aussi de bois de chêne séparant la dite pièce en deux, garni d'une porte aussi de chêne, une vieille boiserie aussi de chêne dans le pourtour de la dite pièce, avec un planché aussi de chaine.

115. + Deux bras de fer, un petit Christ d'ivoir sur sa croix de bois noirci, une vieille chaise ployante, *etc.*

116. Treize couvertures, *etc.*[1].

. . . .

LINGERIE.

120. Un fauteuil couvert de vieux velours, *etc.*, un corps d'armoire de chêne peint en gris à trois volets, garni de tablettes en dedans.

DANS LE CORPS D'ARMOIRE.

121. Deux draps, *etc.*[2].

. . . .

124. + Il s'est encore trouvé plusieurs paquets de vieux papier noté de plein chant et vieux livres hors de service.

125. Un devant d'autel, *etc.*

126. Un tapis de velours rouge pour la stalle du trésorier, *etc.*

127. Une étole, *etc.*

128. Dans l'armoire à gauche de la sacristie un soleil de vermeil garni de vingt deux pierres, dont seize topazes grosses et diamants rose. — *Enlevé.*

129. Une croix de cristal d'environ dix-huit pouces de haut sur treize de largeur, composée de quatorze pieces de cristal, dans un étui de cuir bouilli. — [Cf. *T*, 39.]

2 mai.

ARMOIRES DE LA SACRISTIE[3].

131. Une vieille mithre d'étoffe brodé en or, enrichie de petites

1. Les nos 116 et 117 sont des couvertures et housses pour les ornements et sculptures; les nos 118-119 le linge trouvé dans l'oratoire Saint-Louis, en assez grande quantité pour qu'on suppose qu'il servait de dépôt pour le linge conjointement avec la lingerie.

2. Le linge forme les nos 121 à 123.

3. Objets retirés de l'armoire du maître-autel (cf. ci-dessus le paragraphe compris entre les articles 25 et 26 du présent procès-verbal) et placés le matin de ce jour dans les armoires de la sacristie.

perles; une autre mitre d'étoffe rouge, ornée de petites plaques de vermeille; une autre mitre à broderie d'or; deux autres mitres galonnées en or; deux autres mithres d'étoffe peinte; un couvre ciboire de vieille étoffe garni en perle, un sac à ouvrage de drap d'or enrichi de perle; deux petites boetes couverte de tapisserie et garnie de plusieurs petites perles.

132. Le volume des Psaumes de David en vélin, enrichi de figures, couvert d'un petit tapis de soie bleue à fleurs de lys d'or; trois marbre monté en cuivre.

133. Plus une petite boete de bois couverte de cuir, renfermant deux guidons, l'un à petite fleur de lys, garnis de petites perles avec des pierres de couleur, et l'autre garni de petites perles; un coffret en forme de châsse de bois, garni en ivoir, renfermant quatre plaques de brasselets en émaille monté en vermeille, dont deux garnis de petites perles, un paté de petits morceaux d'émail bleu, quatre petits morceaux de marbre garni de trois plaques d'ecussons de cuivre emaillé avec des fleurs de lis de vermeille et un bout de frange; deux coffrets de bois couvert de cuivre, l'un desquelles renfermant plusieurs morceaux de cuivre.

133 *bis*. Une petite tête d'argent doré.

134. Un livre de chant à agraffe et fleurs de lys de vermeil, douze livres d'église de différentes grandeurs, la pluspart en vélin.

3 mai.

« Nous avons retiré de l'armoire à gauche de la sachristie le soleil de vermeil garni de six roses et de seize amétistes composant l'art. 128 de l'inventaire et la petite tête d'argent doré composant l'art. 133 *bis*, dont nous nous sommes chargés pour les porter à la monnoie de cette ville. »

XXIV.

Inventaires des peintures et sculptures de la Sainte-Chapelle.

(23 novembre 1790-24 février 1791.)

Le 23 novembre 1790, le peintre Doyen dressa l'inventaire des peintures et tableaux, et le sculpteur Mouchy celui des sculptures et statues conservés dans la haute Sainte-Chapelle. La même double opération eut lieu le 24 février 1791 par les soins des mêmes artistes pour la basse Sainte-Chapelle. Ces

documents ont été publiés précédemment par M. Stein[1]. Les textes ci-après sont établis d'après les originaux conservés aux Archives nationales dans le carton S 943 A.

Y.

INVENTAIRE DES PEINTURES ET TABLEAUX DE LA HAUTE SAINTE CHAPELLE DE PARIS FAIT PAR M. DOYEN LE 23 NOVEMBRE 1790.

Sur les autels tenant à la grille du chœur.

1. D'un coté, un tableau à compartiment peint en émail, représentant plusieurs sujets, savoir dans le milieu de la totalité, un grand oval représentant un calvaire composé par plusieurs grouppes; cet oval est entouré de diverses arabesques représentans plusieurs vertus, quatre anges portant les attributs de la Passion accompagnent l'oval du milieu, deux médaillons sont au dessus de l'oval, l'un représentant un portement de croix et l'autre Jésus au jardin des Oliviers, deux autres grouppent le bas du tableau, l'un représente le portrait de François Ier qui, dit on, les donna à cette église, l'autre représente le portrait de sa femme.

2. De l'autre coté, un grand tableau idem, peint en émail; le grand oval du milieu représente la Résurrection; l'arabesque qui l'entoure représente des lettres, des arts et des lauriés; les deux médaillons du haut represente[nt] l'un un Christ porté au tombeau, et l'autre Jésus en jardinier apparaissant à la Magdeleine; les quatre anges qui entourent le milieu portent des attributs de la Passion; les deux médaillons d'en bas représentent le portrait de François Ier et celui de son épouse. Ces émaux paroissent peints par Parmesan; ils sont très précieusement soignés, d'un goût et d'un dessin digne de Raphaël; ils sont d'autant plus rares qu'ils sont très grands et qu'ils sont peut être les seuls qui existent de ce maître et de cette taille; ils sont recouverts par deux portes sur lesquelles sont peints d'un coté saint Denis et sainte Barbe dans le goût de Lallement, et, de l'autre coté, saint Pierre et saint Paul, peints par le même.

Oratoire de saint Louis.

3. Un tableau représentant saint Louis en contemplation devant le trésor de la Sainte Chapelle, peint médiocrement par un auteur inconnu.

---

1. H. Stein, *État des objets d'art placés dans les monuments religieux et civils de Paris au début de la Révolution française*, I (Paris, 1890, in-8°), p. 110-115.

Sur le même autel.

4. Un calvaire peint sur bois, composé de cinq figures, savoir : le Christ en croix, la Vierge et saint Jean; les deux autres sont saint Louis et Clovis; auteur inconnu.

5. Deux pots de fleurs peints aussi sur bois.

Ce 28 fevrier 1791.

DOYEN.

Z.

INVENTAIRE DES SCULPTURES ET STATUES DE LA HAUTE SAINTE CHAPELLE DE PARIS FAIT PAR M. MOUCHI LE 23 NOVEMBRE 1790.

Sanctuaire.

1. Deux bas reliefs sculptés en pierre représentant les sujets de la Passion très gothiques pour le goût et la manière.

Dans la nef.

2. Les douze apotres en pierre, sculptés en gothique.

3. Une mère de douleur, sculptée en pierre, de grandeur naturelle, par Germain Pilon.

Dans le chœur.

4. Quatre anges en bronze, sculptés par Jean Goujon; ils sont portés sur des colonnes de marbre noir; les chapitaux sont en bronze ornés de têtes de chérubins par Goujon ou plutôt par Germain Pilon.

Oratoire.

5. Une chaise ployante qui servoit à saint Louis. Sa forme peut être utile aux artistes.

Sacristie.

6. Un fameux camée antique; sa composition est de vingt cinq figures. Elles représentent le Triomphe de Tibère; les princes et les princesses de la famille d'Auguste l'accompagnent; les princes de son sang morts sont placés dans le ciel. Ce sublime bas relief antique est sculpté sur une sardonyxe et porte 1 pied de haut sur

10 pouces de large. Rubens, pendant son séjour en France, le dessina et le fit graver à son arrivée en Flandre.

7. Une madone sculptée en ivoire portant l'Enfant Jésus, sur la poitrine de l'Enfant est une petite tête d'enfant sculptée sur une agathe; cette vierge est un gothique.

Au dessus d'une grille.

8. Un christ en croix, la Vierge et saint Jean; au dessous un grouppe représentant Jésus au tombeau, sculptés en bois par Pilon; il paroît que le maître a travaillé beaucoup à l'ornement de cette église.

9. Une petite fontaine de marbre.

Fonts.

10. Les fonts sont en cuivre d'un genre gothique.

Sur les portes extérieures.

11. Plusieurs gothiques, groupes ou statues sculptées en pierre, d'un bon genre pour le tems.

J. Mouchy.

AA.

Inventaire des tableaux et peintures de la Sainte Chapelle basse fait par M. Doyen le 24 février 1791.

Dans une chapelle.

1. La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean enfant. Ce tableau est une médiocre copie d'après Raphaël. L'original appartenoit au roi et étoit au cabinet du Luxembourg.

Autre chapelle.

2. Un tableau représentant la Penthecote, peint médiocrement sur bois.

Autre chapelle.

3. Un tableau représentant un prêtre allant à l'autel pour sacrifier

en présence d'un évêque et du Père éternel, grouppé dans une gloire. Il est peint dans le goût de Vignon.

Autre chapelle.

4. Un tableau peint sur bois représentant la Resurrection de Jesus. On voit dans ce tableau le portrait d'un chanoine de la dite Sainte Chapelle. Ce tableau est sans doute ex voto et est peint dans le goût de Lallemant.

DOYEN.

BB.

INVENTAIRE DES SCULPTURES ET STATUES DE LA SAINTE CHAPELLE BASSE FAIT PAR M. MOUCHY LE 24 FÉVRIER 1791.

Sanctuaire.

1. Le maître autel est en forme de sarcophage, en marbre de Flandres rouge; dans une gloire au dessus, des groupes d'anges et de chérubins sculptés médiocrement en plâtre.

2. Derrière l'autel, un christ en croix, médiocrement sculpté en bois, grandeur naturelle.

3. Près l'autel, un cénotafe orné de marbre, plaqué d'armoiries, têtes de cherubins et d'une grande plaque marbre noir inscritte en l'honneur d'un chanoine de la ditte chapelle.

4. Autre plaque de marbre blanc, encadrée par du noir, inscritte en l'honneur de Charles d'Armenouville, mort en 1694.

Chapelle.

5. Deux plaques de marbre blanc encadrées par du marbre noir, inscrittes en l'honneur de deux chanoines de la dite chapelle.

Nef.

6. Un petit cénotafe en marbre blanc orné d'armoiries, d'une tête de mort ailée et fleurons en plomb doré et d'une plaque de marbre noir pour fondation, etc.

7. Autre idem en pierre ornée de marbre blanc plaqué et d'une grande plaque de marbre noir inscrite.

8. Autre cénotafe en pierre, garni de plaques de marbre, de têtes de chérubins, d'armoiries, têtes de mort et d'une grande plaque

marbre noir, inscritte en l'honneur du fils de Germain Pison (*sic*), nommé Antoine Pison (*sic*).

9. Autre cénotafe en pierre garni de marbre plaqué et d'une grande plaque noire inscritte pour fondation.

10. Autre cénotafe en pierre garni de marbre plaqué et d'une grande idem noire inscritte en l'honneur de Guillotin, etc.

11. Autre cénotafe en pierre garni de marbre, d'une tête de mort et d'attributs funèbres, d'une grande plaque noire inscritte pour fondation, et orné d'une tête de chérubin en marbre blanc.

Sur le pavé.

12. Une plaque simple en pierre, inscritte en l'honneur de Boileau Despréaux, enterré précisement sous ce fameux lutrin qu'il a si bien chanté.

13. Une grande plaque de marbre noir encadrée par du blanc et armoiries en calque, inscritte en l'honneur d'un chanoine de la ditte chapelle.

14. Un bénitier en marbre blanc.

15. Sur la porte extérieure, plusieurs statues gothiques en pierre.

MOUCHY.

XXV.

ÉTAT DES OBJETS DU TRÉSOR RÉCLAMÉS PAR LE ROI POUR ÊTRE TRANSFÉRÉS A SAINT-DENIS AU CABINET DES MÉDAILLES ET A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(10 mars 1791.)

Des objets du Trésor de la Sainte-Chapelle réclamés par le Roi pour être conservés furent remis le 10 mars 1791 par les représentants de la municipalité J.-S. Bailly, J. Viguer et J. Hardy au commissaire du Roi Charles-Gilbert de La Chapelle. Le procès-verbal rédigé à cette occasion est conservé en original aux Archives nationales dans le carton S 943 A; il en existe aussi une expédition dans le carton O[1] 607.

Ce document comprend deux parties : dans la première sont énumérés les reliques de la grande châsse (vingt articles) et les objets du Trésor (cinquante-quatre articles) réclamés; dans la seconde, ces mêmes objets énumérés de nouveau en termes

identiques sont mentionnés comme pris en charge par le commissaire du Roi.

En raison de l'importance des protocoles de ce document, nous en avons reproduit le texte.

CC.

L'an 1791, le jeudi 10 mars, 9 heures du matin, nous, Jean Silvain Bailly, sire Jacques Viguer et Jacques Joseph Hardy, maire et officiers municipaux de la ville de Paris, nous sommes transportés en l'église de la Sainte Chapelle, sise cour du Palais, où étant, s'est présenté M. Charles Gilbert de La Chapelle, commissaire général de la Maison du Roy, demeurant au Louvre, pavillon de l'Infante, lequel a dit être chargé par le Roy de nous remettre la clef du trésor, et de réclamer en son nom, lors de la levée des scellés apposés par la municipalité de Paris, les reliques, une agathonix, plusieurs objets précieux et quelques beaux livres de prières, manuscrits, tous objets provenants des dons de ses pères, que l'intention du Roy est de faire placer à titre de dépôt seulement et jusqu'à ce qu'il ait eté statué ultérieurement à cet égard, les reliques avec les reliquaires dans le trésor de la ci devant abbaye de Saint Denis en France, les pierres précieuses au Cabinet des Médailles, et les manuscrits à la Bibliothèque du Roy, et à l'instant il nous a remis une lettre signée Louis, et plus bas Delessart, en datte du 25 février 1791, portant mandat de réclamer les reliques, pierres précieuses et manuscrits renfermés sous les scellés apposés par la municipalité de Paris, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale, l'original de la dite lettre est demeuré annexé à la minute des présentes pour y avoir recours au besoin; en conséquence, il nous requiert de lui présentement remettre les objets cy après détaillés, savoir :

Dans le grand trésor, renfermé dans une châsse placée au dessus de l'autel :

1. La couronne d'épine de Jésus Christ. — [Cf. *R*, 1.]
2. Une grande partie du bois de la croix. — [Cf. *R*, 2.]
3. Un morceau de fer de la lance. — [Cf. *R*, 17.]
4. Du manteau de pourpre. — [Cf. *R*, 3.]
5. Du roseau. — [Cf. *R*, 7.]
6. De l'éponge. — [Cf. *R*, 10.]
7. Les menottes. — [Cf. *R*, 14.]
8. La croix de Victoire. — [Cf. *R*, 5.]
9. Du sang de Notre Seigneur. — [Cf. *R*, 13.]

10. Du sang miraculeux sorti d'une image de Notre Seigneur, frappé par un infidelle. — [Cf. *R*, 11.]
11. Des drapeaux de son enfance. — [Cf. *R*, 4.]
12. Du linge dont il se servoit au lavement des pieds. — [Cf. *R*, 8.]
13. Du lait de la Vierge. — [Cf. *R*, 12.]
14. De ses cheveux. — [Cf. *R*, 20.]
15. De son voile. — [Cf. *R*, 15.]
16. Le haut du chef de Jean Baptiste. — [Cf. *R*, 6.]
17. Du saint suaire. — [Cf. *R*, 9.]
18. Une sainte face. — [Cf. *R*, 19.]
19. Un morceau de la pierre du sépulcre. — [Cf. *R*, 18.]
20. La verge de Moÿse. — [Cf. *R*. 16.]

Et dans la grande sacristie :

Premierement, une croix d'argent dorée, chargée d'ornements, de pierreries et d'émaux, au milieu de laquelle est enchassé du bois de la vraie croix. — [Cf. *Q*, *U*, 1.]

2. Un reliquaire représentant le chef de saint Louis. — [Cf. *Q*, *U*, 2.]
3. Un reliquaire d'argent doré représentant la tête de sainte Ursule. — [Cf. *Q*, *U*, 6.]
4. Une châsse d'argent doré contenant le chef de saint Clément. — [Cf. *Q*, *U*, 5.]
5. Un étui garni d'argent doré ayant servi pour apporter la vraie croix. — [Cf. *Q*, *U*, 8.]
6. Un reliquaire dans lequel est le bras de saint Léger. — [Cf. *Q*, *U*, 9.]
7. Un reliquaire contenant un os du bras de saint George. — [Cf. *Q*, *U*, 10.]
8. Un reliquaire contenant de la tunique de saint Louis et un voile qui envelopoit la vraie croix. — [Cf. *Q*, *U*, 12.]
9. Un petit reliquaire d'argent doré garni d'un cristal dans lequel il y a de l'huile de saint André. — [Cf. *Q*, *U*, 13.]
10. Un reliquaire d'argent doré dans lequel est une côte de saint Edevinde. — [Cf. *Q*, *U*, 14.]
11. Une figure de sainte Eutrope contenant des reliques de ce saint. — [Cf. *Q*, *U*, 15.]
12. Un reliquaire d'argent doré renfermant le menton de sainte Ursule. — [Cf. *Q*, *U*, 16.]
13. Un idem renfermant un morceau de manteau de saint François. — [Cf. *Q*, *U*, 17.]
14. Une figure d'argent doré représentant saint Louis de Marseille et contenant ses reliques. — [Cf. *Q*, *U*, 18.]
15. Un reliquaire où est un morceau de la tasse (?) de saint Martin. — [Cf. *Q*, *U*, 19.]

16. Un coffret de bois d'ébeine, contenant plusieurs reliques, et un autre coffret aussi d'ébeine contenant les reliques de saint Philippe et autres saints. — [Cf. *Q*, *U*, 20-21.]

17. Un idem dans lequel est une cote de saint Spire. — [Cf. *Q*, *U*, 24.]

18. Un idem contenant des os de saint Martin. — [Cf. *Q*, *U*, 25.]

19. Un idem, en façon d'église, contenant les reliques de saint Pierre et de saint Dominique. — [Cf. *Q*, *U*, 26.]

20. Une figure de la Vierge tenant un saphire dans lequel sont de ses cheveux. — [Cf. *Q*, *U*, 27.]

21. Une figure de saint Siméon tenant en ses mains un reliquaire. — [Cf. *Q*, *U*, 28.]

22. Une figure représentant un ange portant un morceau du chef de saint Jean Baptiste. — [Cf. *Q*, *U*, 29.]

23. Une figure de saint Louis dans les mains de laquelle est un morceau de l'épaule de ce saint. — [Cf. *Q*, *U*, 30.]

24. Un reliquaire de sainte Barbe. — [Cf. *Q*, *U*, 31.]

25. Un reliquaire de saint Magloire. — [Cf. *Q*, *U*, 32.]

26. Une table d'argent doré contenant de la vraie croix et différentes reliques. — [Cf. *Q*, *U*, 33.]

27. Un reliquaire contenant un pied des Innocens. — [Cf. *Q*, *U*, 34.]

28. Un reliquaire de saint Ainian. — [Cf. *Q*, *U*, 35.]

29. Trois reliquaires de saint Jacques le Mineur. — [Cf. *Q*, *U*, 36.]

30. Un idem de saint Maximien, saint Lucien et saint Julien. — [Cf. *Q*, *U*, 38.]

31. Une croix d'or dite la croix de Bourbon, dans laquelle est du bois de la vraie croix. — [Cf. *Q*, *U*, 43.]

[32. Une croix appellée la croix de Venise[1].] — [Cf. *Q*, *U*, 44.]

32 [*lis.* 33.] Une idem dite la croix de Bavière. — [Cf. *Q*, *U*, 47.]

34. Un reliquaire renfermant une côte de sainte Élisabeth de Hongrie et une côte de saint Nicaise. — [Cf. *Q*, *U*, 51.]

35. Un idem renfermant un peu du manteau de Notre Seigneur et du saint suaire. — [Cf. *Q*, *U*, 53.]

36. Un coffret de bois contenant diverses reliques[2].

37. Un manuscrit en vailin contenant le texte des Évangiles avec vignettes. — [Cf. *Q*, *U*, 40.]

---

1. Restitué d'après la seconde partie de l'acte où cette croix est indiquée comme reçue; elle figure également dans l'état descriptif des objets déposés à Saint-Denis (*EE*).

2. Ce coffret, d'après l'état descriptif des objets déposés à Saint-Denis (*EE*), était enfermé dans la châsse en forme de sainte chapelle, il ne pouvait donc figurer dans les inventaires de 1740 (*Q*) et de 1783 (*U*).

38. Un livre d'Évangiles enrichi de pierres précieuses. — [Cf. *Q*, *U*, 41.]

[39. Un idem[1]] donné par Charles V. — [Cf. *Q*, *U*, 42.]

40. Un livre renfermant plusieurs textes des Évangiles. — [Cf. *Q*, *U*, 60.]

41. Un manuscrit missel orné de vignette et mignature. — [Cf. *Q*, 60 *bis*; *U*, 61.]

42. Un grand camet représentant l'apothéose d'Auguste et donné par Charles V. — [Cf. *Q*, *U*, 48.]

43. Une paix d'or au milieu de laquelle est un Christ d'agathe. — [Cf. *Q*, *U*, 52.]

44. Deux calices d'or ornés d'émaux et semés de fleurs de lys. — [Cf. *Q*, *U*, 54-55.]

45. Deux burettes de cristal de roche. — [Cf. *Q*, *U*, 56.]

46. Un grand soleil d'argent au bas duquel est une figure représentant saint Louis expirant dans les bras de la religion, les attributs de la royauté éparts aux bas de l'autel. — [Cf. *V*, 2; *X*, 57.]

47. Une croix, six chandeliers et une lampe d'argent semées de fleurs de lys et ornements analogues; la croix pesant 56 marcs, la lampe 129 marcs. — [Cf. *Q*, 61-63; *S*, 1-3.].

48. Deux burettes et leurs plateaux d'argent, pesant ensemble 9 marcs 5 onces. — [Cf. *Q*,66; *S*, 5.]

49. Un ciboire d'argent avec son ostansoire d'argent. — [Cf. *Q*, 64; *U*, 62.]

50. Deux livres d'Évangiles et d'Épitre manuscrits, avec placques, agraffes et coins d'argent. — [Cf. *S*, 14.]

51. Un buste de Néron, d'agate, surmontant le baton du chantre. — [Cf. *T*, 26.]

52. Le sceau de la Sainte Chapelle en argent.

53. Un anneau pontifical orné de pierres et estimé 300 livres. — [Cf. *Q*, *U*, 49.]

[54]. Plus un tableau dans l'oratoire de saint Louis, représentant ce saint roy prosterné devant les reliques du grand Trésor [cf. *Y* 3] qui sont tous les objets qu'il nous a dit réclamer.

A quoi obtempérant, nous, maire et officiers municipaux sus nommés, en présence de M. Louis De Moy, conseiller du Roy en tous ses Conseils et ci devant trésorier de la Sainte Chapelle et dépositaire du Trésor, de s[r] Nicolas Edme Paris, prêtre marguillier de la dite Sainte Chapelle, y demeurant, et du sieur Jean Pierre Lançon, garçon de sacristie, constitué gardien des scellés; le

---

1. Restitué d'après la seconde partie de l'acte.

lundy 22 novembre 1790, après avoir reconnu seins et entiers, levés et otés les scellés apposés par la municipalité avons remis et délivré à nous dit sieur de La Chapelle sus nommés qu'il le reconnoit et s'en charge, le tout pour opérer la décharge du dit sieur trésorier et du gardien.

1. La couronne d'épine de Notre Seigneur Jésus Christ, *etc*[1].

Pour être, conformément aux ordres du Roy, transportés à l'instant à titre de dépôt seulement, savoir les reliques avec leurs reliquaires dans la cy devant abbaye de Saint Denis, les pierres précieuses au Cabinet des Médailles et les manuscrits à la Bibliothèque du Roi, à quoi il se soumet.

Dont le tout ce que dessus, etc...

XXVI.

Procès-verbal du dépôt du Trésor de la Sainte-Chapelle a Saint-Denis.

(12 mars 1791.)

Ce procès-verbal ne nous est connu que par une copie faite pour Morand et insérée par lui dans son exemplaire de l'*Histoire de la Sainte-Chapelle* conservé à la Bibliothèque nationale (Imprimés, Rés. Lk^7. 7202).

Il existe aux Archives nationales, dans le carton O^1 607, un état descriptif détaillé des objets transportés à Saint-Denis. Ce document n'est pas en forme authentique. Les notices qu'il donne sont empruntées aux inventaires de 1740; nous n'avons reproduit que les premiers mots de chaque article.

DD.

Copie du procès verbal de l'apport des reliques qui étaient déposées au Trésor de la Sainte Chapelle du palais a Paris, au Trésor de l'abbaye de Saint Denis, par ordre du roy Louis seize.

L'an de grace 1791, le 12e jour de mars, 11 heures du matin, nous, Charles Gilbert de La Chapelle, conseiller du Roy en ses conseils,

1. L'énumération faite dans la première partie du document est reprise en termes identiques, sauf que le poids des nos 47 et 48 et la valeur

commissaire général de sa maison, demeurant au Louvre, pavillon de l'Infante, en exécution de sa commission dont le Roy nous a honoré par sa lettre en date du 25 février de la présente année 1791, signée Louis, et plus bas Delessart, à nous adressée, portant mandat de réclamer, de la part de Sa Majesté, lors de la levée des scelés apposés par la municipalité de Paris, sur le Trésor de la Sainte Chapelle, sise cour du Palais, des reliques qui y étoient renfermées et de les faire placer au Trésor de la cy devant abbaÿe de Saint Denis en France, à titre de dépôt seulement et jusqu'à ce qu'il ait eté statué ultérieurement à cet égard, nous sommes rendus en la ditte cy devant abbaÿe de Saint-Denis accompagnant les saintes reliques, conduites par messire François Joseph de Salignac Fénelon, aumonier du Roy, nommé par Sa Majesté à cet effet. Là se sont présentés les révérends pères dom Charles Verneuil, grand prieur, et dom Pierre Dieuzy, trésorier de la ditte abbaye, lesquels, assistés de plusieurs religieux de leur maison, ont retiré les reliques du carosse du Roy qui a servi à leur transport et de suite les ont portées au Trésor de l'église et en notre présence elles ont eté placées et reconnues par les dits prieur et trésorier, ainsi qu'il suit[1] :

1. La couronne d'épines de Jésus Christ. — [Cf. *CC*, 1.]
2. Une grande partie de la vraie croix. — [Cf. *CC*, 2.]
3. Un morceau de fer de la lance. — [Cf. *CC*, 3.]
4. Du manteau de pourpre. — [Cf. *CC*, 4.]
5. Du roseau. — [Cf. *CC*, 5.]
6. De l'éponge. — [Cf. *CC*, 6.]
7. Les menottes. — [Cf. *CC*, 7.]
8. La croix de victoire de Constantin. — [Cf. *CC*, 8.]
9. Du sang de Notre Seigneur. — [Cf. *CC*, 9.]
10. Du sang miraculeux sorti d'une image de Notre Seigneur frappée par un infidèle. — [Cf. *CC*, 10.]
11. Des drapaux qui ont servi à Jésus Christ dans son enfance. — [Cf. *CC*, 11.]
12. Un linge dont il se servi au lavement des pieds de ses apôtres. — [Cf. *CC*, 12.]
13. Du lait de la Vierge. — [Cf. *CC*, 13.]
14. De ses cheveux. — [Cf. *CC*, 14.]
15. De son voile. — [Cf. *CC*, 15.]

---

estimative du n° 53 ne sont pas indiqués; tous les articles réclamés sont sans exception indiqués comme reçus par le commissaire du roi.

1. Nous donnons article par article la concordance avec le bordereau des objets réclamés et remis au commissaire du roi (*CC*), afin de bien déterminer quels objets sortis de la Sainte-Chapelle le 10 mars 1791 ne furent pas déposés à Saint-Denis le surlendemain.

16. Le haut du chef de saint Jean Baptiste. — [Cf. *CC*, 16.]
17. Du saint suaire. — [Cf. *CC*, 17.]
18. Une sainte face. — [Cf. *CC*, 18.]
19. Un morceau de la pierre du saint sépulcre. — [Cf. *CC*, 19.]
20. La verge de Moÿse. — [Cf. *CC*, 20.]
21. Une croix d'argent doré chargée d'ornemens, de pierres et d'émaux, au milieu de laquelle est enchassé du bois de la vraie croix. — [Cf. *CC*, 1.]
22. Un reliquaire de saint Louis représentant et contenant le chef de saint Louis. — [Cf. *CC*, 2.]
[23. Un reliquaire contenant un os de sainte Ursule.] — [Cf. *CC*, 3.]
23 [*lis.* 24]. Un reliquaire d'argent doré contenant le chef de saint Clement. — [Cf. *CC*, 4.]
25. Un etui garni d'argent doré ayant servi pour apporter la vraie croix. — [Cf. *CC*, 5.]
26. Un reliquaire dans lequel est le bras de saint Léger, évêque d'Autun. — [Cf. *CC*, 6.]
27. Un reliquaire dans lequel est un os du bras de saint George. — [Cf. *CC*, 7.]
28. Un reliquaire contenant la tunique de saint Louis et un voile qui enveloppoit la vraie croix. — [Cf. *CC*, 8.]
29. Un idem d'argent doré garni d'un cristal dans lequel est de l'huile de saint André. — [Cf. *CC*, 9.]
30. Un reliquaire d'argent doré dans lequel est une côte de saint Edviende. — [Cf. *CC*, 10.]
31. La figure de saint Eutrope, contenant des reliques de ce saint. — [Cf. *CC*, 11.]
32. Un reliquaire d'argent doré renfermant du menton de sainte Ursule. — [Cf. *CC*, 12.]
33. Un idem renfermant du manteau de saint François. — [Cf. *CC*, 13.]
34. Une figure d'argent doré représentant saint Louis de Marseille et contenant des reliques. — [Cf. *CC*, 14.]
35. Un reliquaire où est un morceau de la tase (?) de saint Martin. — [Cf. *CC*, 15.]
36. Un coffret de bois d'ébenne, contenant plusieurs reliques, et un autre coffret, aussi de bois d'ébenne, contenant des reliques de saint Philippe et autres saints. — [Cf. *CC*, 16.]
37. Un reliquaire dans lequel est une côte de saint Spire. — [Cf. *CC*, 17.]
38. Un idem contenant des os de saint Martin. — [Cf. *CC*, 18.]
39. Un idem en forme d'église contenant des reliques de saint Pierre et de saint Dominique. — [Cf. *CC*, 19.]

40. Une figure de la sainte Vierge tenant un saphir dans lequel sont de ses cheveux. — [Cf. *CC*, 20.]

41. Une figure de saint Siméon tenant un reliquaire dans ses mains. — [Cf. *CC*, 21.]

42. Une figure représentant un ange portant un morceau du chef de saint Jean Baptiste. — [Cf. *CC*, 22.]

43. Une figure de saint Louis, dans les mains de laquelle est un morceau de l'épaule de ce saint. — [Cf. *CC*, 23.]

44. Un reliquaire de sainte Barbe. — [Cf. *CC*, 24.]

45. Un reliquaire de saint Magloire, évêque de Paris. — [Cf. *CC*, 25.]

46. Une table d'argent doré contenant de la vraie croix et de differentes reliques. — [Cf. *CC*, 26.]

47. Un reliquaire contenant un pied des saints Innocents. — [Cf. *CC*, 27.]

48. Un reliquaire de saint Ansenize [*lis.* Aignan]. — [Cf. *CC*, 28.]

49. Trois reliquaires de saint Jacques le Mineur. — [Cf. *CC*, 29.]

50. Un idem, saint Lucien, saint Julien, saint Maxient. — [Cf. *CC*, 30.]

51. Une croix d'or dite la croix de Bourbon, dans laquelle est du bois de la vraie croix. — [Cf. *CC*, 31.]

52. Un idem[1] ditte la croix de Bavière. — [Cf. *CC*, 33.]

53. Un reliquaire renfermant une côte de sainte Elisabeth, reine de Hongrie, et une côte de saint Nicaise. — [Cf. *CC*, 34.]

54. Un idem renfermant un peu du manteau de Notre Seigneur et du suaire. — [Cf. *CC*, 35.]

55. Un coffre de bois contenant diverses reliques. — [Cf. *CC*, 36.]

Des quelles susdittes reliques les susnommés prieur et trésorier de la maison de Saint-Denis ont déclaré se rendre dépositaires conformément aux intentions du Roy, provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été statué par Sa Majesté ultérieurement à cet égard, promettant tant pour eux que pour leurs successeurs aux dittes places en faire pieuses, fidèle et sûre garde, ainsy que des reliquaires, et les assistans ayant adoré les saintes reliques, de tout ce que dessus il a été dressé procès verbal que les dits comparants ont signé avec nous et dont il a été sur le champ remis un double aux sus nommés révérends pères prieur et trésorier, et ont signé ainsi : fr. Verneuïl, fr. Pierre Dieuzy, tresorier, fr. Joseph de Salignac Fenelon.

Pour copie conforme à l'original que dom Dieuzy, cy devant tré-

1. Il faut très vraisemblablement ajouter ici la croix de Venise qui, oubliée dans le bordereau par le commissaire du roi, figure dans celui des objets reçus par lui (*CC* 32), ainsi que dans l'état descriptif des objets en dépôt à Saint-Denis (*EE*, 32).

sorier de l'abbaye de Saint Denis, a bien voulu me prêter en considération de ce que dans le temps j'avois assisté au susdit dépôt des reliques de la Sainte Chapelle de Paris au Trésor de Saint Denis, et auquel dom Dieuzy j'ay remis le dit original après en avoir pris la présente copie que j'ay donnée à M. Cotteret, prêtre du diocèse, et cy devant avocat au Parlement de Paris, qui me l'avoit demandé, ce jourd'huy 15 may 1797. Pelletier, ancien maire de la ville de Saint-Denis.

Pour copie par triplicata (en ayant dejà donné une par duplicata à M. Villers, membre de la Commission de treillage des titres de présent séante au Louvre à Paris, qui me l'a demandé pour l'insérer, m'a-t-il dit, à la collection des archives de la Sainte Chapelle de Paris), la présente copie donnée par moi, soussigné, à M. Morand, auteur de l'Histoire de la Sainte Chapelle, et cy devant chanoine de la ditte église, qui me l'a demandée pour l'insérer dans un ouvrage qu'il projette. A Paris, ce 20 février 1799.

Signé : J. C. Coteret.

EE.

Etat des reliques provenantes de la Sainte Chapelle du palais a Paris, que le Roi a fait transporter au Trésor de Saint Denis, pour y rester déposées jusqu'a ce que Sa Majesté ait statué ultérieurement a leur egard.

Reliques apportées de la Terre Sainte par saint Louis, qui étoient déposées dans une grande châsse construite au dessus de l'autel et fermée par dix clefs dont la Chambre des comptes avoit la garde[1].

1. Un vase de cristal de roche [*etc.*, *R*, 1].
2. Une croix aussi de cristal de roche [*etc.*, *R*, 2][2].
3. Un reliquaire fait en figure de croix [*etc.*, *R*, 17].
4. Un reliquaire d'or [*etc.*, *R*, 3][3].

---

1. Nous renvoyons à l'inventaire *R* pour le texte qui est identique, une concordance article par article avec le procès-verbal *DD* est inutile, tous les objets étant énumérés dans le même ordre; la différence dans le nombre total des articles 55 d'une part et 56 de l'autre (20 + 36) tient à l'omission, purement accidentelle, dans le premier document de la croix de Venise (cf. la note de la page précédente).

2. Les mots « et paroissent faire partie de ceux qui se sont trouvez dans une boeste cy après designée » n'ont pas été reproduits.

3. Les mots « et paroist faire partie de celles qui se trouvent dans la boeste cy après designée » n'ont pas été reproduits.

5. Un reliquaire d'or, de figure oblongue [*etc.*, *R*, 7].
6. Un vase de cristal de roche [*etc.*, *R*, 10].
7. Un autre vase de cristal de roche [*etc.*, *R*, 14].
8. Une croix appellée la croix de Victoire [*etc.*, *R*, 5].
9. Un vase de cristal de roche [*etc.*, *R*, 13].
10. Un autre vase, aussi de cristal de roche [*etc.*, *R*, 11].
11. Un autre reliquaire d'or [*etc.*, *R*, 4].
12. Un autre reliquaire de même forme [*etc.*, *R*, 8].
13. Un autre vase de cristal de roche [*etc.*, *R*, 12].
14. Une boite de vermeil [*etc.*, *R*, 20].
15. Une boite d'or [*etc.*, *R*, 15].
16. Un buste d'or renfermant le chef de saint Jean [*etc.*, *R*, 6].
17. Un autre reliquaire de forme presque quarrée [*etc.*, *R* 9].
18. Une autre boite de 22 pouces de long [*etc.*, *R*, 19].
19. Une autre boite de 15 à 16 pouces de long [*etc.*, *R*, 18].
20. Une croix de bois [*etc.*, *R*, 16].

Reliques composant le Trésor de la Sainte Chapelle confié à la garde du trésorier et des chanoines.

1. Une grande croix d'argent doré [*etc.*, *Q*, 1].
2. Un reliquaire qui est une tête représentant le chef de saint Louis [*etc.*, *Q*, 2].
3. Un chef et reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 6].
4. Une châsse d'argent doré [*etc.*, *Q*, 5].
5. Un étui de bois [*etc.*, *Q*, 8].
6. Un autre reliquaire [*etc.*, *Q*, 9].
7. Un os du bras de saint Georges [*etc.*, *Q*, 10].
8. Un reliquaire de bois d'ébène [*etc.*, *Q*, 12].
9. Un autre petit reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 13].
10. Un reliquaire sur son pied quarré [*etc.*, *Q*, 14].
11. Une figure d'argent doré de saint Eutrope [*etc.*, *Q*, 15].
12. Un reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 16].
13. Un autre reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 17].
14. Une figure d'argent doré [*etc.*, *Q*, 18].
15. Un reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 19].
16. Un autre reliquaire de bois d'ébène, *etc.*, et un autre reliquaire d'argent doré [*etc.*, *Q*, 20-21].
17. Une figure d'argent doré [*etc.*, *Q*, 24].
18. Une autre figure d'argent doré [*etc.*, *Q*, 25].
19. Un reliquaire plat [*etc.*, *Q*, 26].
20. Une figure de la Vierge [*etc.*, *Q*, 27].
21. Une figure d'argent doré [*etc.*, *Q*, 28].
22. Une figure d'argent doré [*etc.*, *Q*, 29].

23. Une figure représentant saint Louis [*etc.*, *Q*, 30].
24. Une figure d'argent doré représentant sainte Barbe [*etc.*, *Q*, 31].
25. Une autre figure représentant un évêque [*etc.*, *Q*, 32].
26. Une table d'argent doré [*etc.*, *Q*, 33].
27. Une figure d'enfant [*etc.*, *Q*, 34].
28. Un reliquaire en façon de tour [*etc.*, *Q*, 35].
29. Trois reliquaires du chef de saint Jacques le Mineur [*etc.*, *Q*, 36].
30. Un reliquaire en façon d'église [*etc.*, *Q*, 38].
31. Une croix d'or nommée la croix de Bourbon [*etc.*, *Q*, 43].
32. Une croix appellée la croix de Venise [*etc.*, *Q*, 44].
33. Une croix d'or nommée la croix de Bavière [*etc.*, *Q*, 47].
34. Un reliquaire soutenu par deux anges, d'argent doré [*etc.*, *Q*, 51].
35. Un reliquaire de vermeil [*etc.*, *Q*, 53.]
36. Un coffre revêtu de velours cramoisi, contenant les reliques de plusieurs saints, *etc.*

Ce coffre étoit cy devant renfermé dans une châsse de vermeil de 20 pouces de haut, restée à la disposition de la municipalité de Paris, représentant la haute et la basse Sainte Chapelle, sur le devant de la ditte chasse étoit l'inscription suivante : « HÆC ARCA IN QUA RECUNDUNTUR MULTÆ SANCTORUM RELIQUIÆ FABRICATA EST CONSILIO ET AUCTORITATE REGIS FIDELISSIMÆ COMPUTORUM CAMERÆ ANNO 1630, A NATO CHRISTO REGNANTIS LUDOVICI DECIMI TERTII, VICESIMO PRIMO. » — [Cf. *Q*, 68.]

XXVII.

ÉTAT DES OBJETS REMIS AU CABINET DES MÉDAILLES.

(1er mai 1791.)

Ce document est conservé aux Archives nationales dans le carton O¹ 609. Il a été publié précédemment par M. E. Babelon dans son *Catalogue des Camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, p. CXLII.

FF.

Je soussigné, garde du Cabinet des Médailles, antiques et pierres gravées du Roi, reconnois avoir reçu et déposé par ordre du Roi dans le dit Cabinet :

1° Une grande agathe gravée, de plusieurs couleurs, ayant un pied moins trois lignes de long et environ dix pouces sur sa plus grande largeur, connue sous le nom d'agathe de la Sainte Chapelle, et

montée dans une espèce de reliquaire de vermeil, orné de perles et de pierres de diverses couleurs. Le tout ayant vingt trois pouces de long, seize pouces et demie sur sa plus grande largeur et quatorze sur sa plus petite. — [Cf., *CC*, 42.]

2° Un buste d'agathe représentant un empereur romain, ayant trois pouces sept lignes et demi de hauteur, posé sur une espèce de chaire de vermeil, ayant servi de couronnement au baton de chantre de la Sainte Chapelle. — [Cf. *CC*, 51.]

3° Un sceau en argent de la Sainte Chapelle ayant deux pouces dix lignes de diamètre. — [Cf. *CC*, 52.]

Fait à Paris, le 1er may 1791.

BARTHELEMY.

D'ORMESSON,
Bibliothécaire du Roi.

XXVIII.

ÉTAT DES MANUSCRITS REMIS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(9 mai 1791.)

Ce document est conservé aux Archives nationales dans le carton O¹ 609.

GG.

MANUSCRITS TRANSPORTÉS DE LA SAINTE CHAPELLE DU PALAIS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROY.

[1.] Le Nouveau Testament en latin, in-fol. de 142 feuillets, manuscrit sur vélin, écrit en lettres d'or du IXe au Xe siècle, la couverture est de bois, recouvert d'une plaque d'or; on y voit d'un coté cette inscription : « Ce livre bailla à sa Sainte Chappele du palais Charles le Ve de ce nom, roi de France, qui fu filz du roi Jehan, l'an mil trois cens LXXIX. »

De l'autre coté est un christ entre deux figures, et tout autour, 31 saphirs d'Orient de différentes grosseurs, 24 rubis balais, 29 émeraudes et 98 perles.

Il y a plusieurs chatons et places vuides. — [Cf. *CC*, 39.]

[2.] Evangiles en latin, manuscrit du XIVe siecle sur velin, in-fol. de 182 feuillets orné de vignettes et de miniatures, garni d'une couverture à plaque d'or enrichie de 12 saphirs, 29 émeraudes, 10 rubis balais, une agathe onix et 58 perles.

Il y a plusieurs chatons et places vides. — [Cf. *CC*, 38.]

[3.] Évangiles en latin, manuscrit in-fol. de 29 feuillets sur vélin, du XIV[e] siecle, orné de vignettes, sur la couverture, qui est de bois, recouvert d'une plaque d'argent doré, est représenté, d'un coté, la résurrection de Jésus Christ, et de l'autre, un crucifix. — [Cf. *CC*, 37.]

[4.] Évangiles en latin, manuscrit du XIV[e] siecle sur vélin, in-fol. de 131 feuillets, la couverture est de bois revêtu d'argent doré, d'un coté on y voit un crucifix, au dessous duquel est une grosse améthyste représentant la tête de l'empereur Caracalla, de l'autre coté est une figure de Jésus Christ au dessous de laquelle est une pierre de verre. — [Cf. *CC*, 49.]

[5.] Missel latin orné de vignettes et miniatures, manuscrit du XV[e] siècle, in-fol. de 86 feuillets, relié de veau et garni de fermoirs d'argent doré. — [Cf. *CC*, 41.]

Je soussigné, garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roy, reconnois que les manuscrits cy dessus m'ont été remis pour être réunis à ceux de la Bibliothèque du Roy.

A Paris, ce 9 mai 1791.

CAUSSIN DE PERCEVAL.

D'ORMESSON,
Bibliothécaire du Roi.

XXIX.

ÉTAT DES PIERRES TOMBALES ET SCULPTURES REMISES A LA COMMISSION DES SAVANTS.

(6 août 1792.)

Le procès-verbal de la remise par la municipalité à la Commission des savants de pierres tombales et sculptures et d'une châsse destinées au dépôt des Petits-Augustins est conservé aux Archives nationales dans le carton S 943 A.

HH.

L'an 1792, le 4[e] de la liberté, le lundi 6 août, environ les cinq heures de relevée, nous ....., officier municipal et administrateur des domaines nationaux ecclésiastiques nationaux (*sic*), remplissant en cette partie les fonctions de directoire de district, nous nous sommes transportés en l'église de la Sainte Chapelle, cour du Palais à Paris, suivant et aux termes d'une déliberation prise et

arrêtée au Comité de la dite administration par laquelle nous sommes autorisés à laisser enlever sous notre surveillance et en notre présence à MM. de la Commission des sçavans et en présence de deux de ses membres, pour être transportés au dépôt général établi en la maison des ci-devant Petits Augustins, copie de laquelle délibération, extrait délivré conforme à la minute, signée P. Borie et paraphée, a eté cy devant annexé aux précédents procès verbaux dressés en exécution d'icelui. Et accompagné des sieurs Le Blond et Montgez étant arrivés à la porte de la dite Sainte Chapelle, nous nous sommes adressés au portier qui nous a dit avoir les clefs de la dite Sainte Chapelle tant haute que basse et auquel, après lui avoir déclaré le sujet de notre transport, l'avons prié de nous ouvrir les portes au dit effet, ce qu'il a fait et, étant entrés, nous avons d'abord dans la chapelle basse mis en possession mes dits sieurs de la Commission des sçavans :

[1.] Des épitaphes de Boileau et Germain Pilon et de Antoine Pilon, à la charge par eux de les faire enlever et transporter au dépôt ci devant dénommé.

Et de suite nous sommes montés dans la chapelle haute où nos dits messieurs de la Commission nous ont demandé de leur laisser enlever :

[2.] Une madone en terre cuite à gauche en entrant, par Germain Pilon.

[3.] Le Christ et les deux figures à costé.

[4.] Ainsi qu'une Mater dolorosa accompagnée de deux autres figures sculptées en bois, par Germain Pilon, et formant chapiteau à la grille séparant la nef du chœur.

[5.] Quelques figures des apostres étantes dans le pourtour de la dite église.

[6.] Quatre colonnes de marbre noir étant en avant du maître autel et n'en faisant point partie.

[7.] Ainsi qu'une chasse de cuivre antique étant sur le derrière de l'autel dans une espèce de jubé.

Du tout quoi avons mis nos dits sieurs de la dite Commission des sçavans en possession, à la charge aussi par eux de les faire enlever et transporter au même dépôt, par quoi avons fait et rédigé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison, et avons fait signer avec nous les dits sieurs Leblond, Montgez et Cabourdet (*sic*), portier.

CABORDELLE (*sic*), ROARD, MONGEZ, LE BLOND.

XXX.

Inventaire des objets provenant du Trésor de la Sainte-Chapelle transportés de Saint-Denis a Paris.

(18 novembre 1793.)

A la suite du transfert à Paris le 11 novembre 1793 du Trésor de l'abbaye de Saint-Denis et de la partie du Trésor de la Sainte-Chapelle qui y avait été adjointe le 12 mars 1791, deux membres de la Convention, Sergent et Jean de Bry, faisant partie du Comité des inspecteurs de la salle, des secrétariats et de l'imprimerie, assistés d'un membre de la Commission des monuments, dom Poirier, procédèrent en présence de deux commissaires de Franciade à la reconnaissance des objets offerts à la nation par la municipalité et la Société populaire de Saint-Denis. C'est le 28 brumaire an II (18 novembre 1793) que vérification fut faite du Trésor de la Sainte-Chapelle déposé au garde-meuble national. La vérification terminée, les députés réapposèrent leurs scellés « sur les caisses où nous avons enfermé les différents objets propres à être portés à la fonte. »

Le texte du procès-verbal de récolement est, débarrassé de ses protocoles du début et de la fin, emprunté à un recueil de documents sur la destruction du trésor de Saint-Denis en 1793 qu'a publié P. Lacroix dans la *Revue universelle des Arts* (t. IV, 1856, p. 136), sans en préciser l'origine.

II.

1. Une grande croix d'or, à deux croisillons garnis de pierres, un pied de vermeil.
2. Une grande croix fleurdelisée, couverte d'une croix d'or, garnie de pierres, deux petites figures à coté et quatre anges sur le pied.
3. Une autre grande croix à croisillon court, garnie de pierres.
4. Une petite croix d'or garnie de pierres et de perles, avec une figure d'émail sur un pied orné de deux figures pareillement d'émail.
5. Une autre croix antique sur laquelle sont des animaux en filigranes.
6. Deux chefs de vermeil d'homme et femme.

7. Dix figures d'argent doré portant des reliquaires.
8. Deux boite d'ébène garnies en argent.
9. Sept reliquaires en forme de petites églises ou croix gothiques, montées sur des pieds.
10. Deux grands reliquaires soutenus par des anges.
11. Un reliquaire en forme d'église, orné de figures et de pierres.
12. Un morceau de bois couvert d'étoffe brodée.
13. Quatre coffres plats en vermeil, garnis en pierres.
14. Une grosse boite à serrure et garnie de pierres.
15. Cinq bocaux en cristal garnis en pierres.
16. Une boite en forme d'église à deux vantaux en vermeil.
17. Une autre boite fermant à coulisse, contenant trois cases à croix.
18. Une autre boite à coulisse contenant un portrait.
19. Une boite fermant à coulisse, dans laquel il y avait une pierre.
20. Une croix d'or garnie de grosses perles et de pierres avec une chaîne et son anneau.
21. Un os de jambe monté en vermeil.
22. Une boite longue et ronde avec son couvercle en or et gravée.
23. Une autre boite dont le couvercle est terminé en pointe.
24. Un morceau de bois monté sur un pied de vermeil.
25. Deux petits reliquaires dont un en cristal, montés sur pied.
26. Une grande boite en cristal, en forme de grande couronne, montée sur un pied; la boite et son couvercle en or, le pied et son dessous en vermeil.
27. Une boite carrée garnie en pierres et en émail.
28. Un reliquaire en forme de soucoupe monté sur un pied.
29. Un autre reliquaire en cristal garni de petites pierres.
30. Une croix d'or en filigranes et pierreries.
31. Une figure d'évêque, en vermeil, portant une relique idem.
32. Une machoire et une côte enchassées chacune dans un reliquaire de vermeil monté sur un pied.
33. Un bande d'argent.
34. Un petit couvercle de vermeil.
35. Trois ailes de vermeil provenant d'une chasse dite de saint Louis et déposées dans une salle du Comité des inspecteurs de la salle.

A. Vidier.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATUM.

P. 51, l. 3, *lire* Charles VII *au lieu de* Charles VI.
P. 56, l. 14, *lire* 5 octobre 1465 *au lieu de* 5 novembre 1465.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.